

Université des Sciences et Technologies de Lille- UFR de Géographie –  
Faculté des sciences économiques et sociales

Thèse  
pour obtenir le grade de  
Docteur de l'Université des sciences et technologies de Lille  
en Géographie

Présentée par  
Luc FLORENT

## **Quelle gouvernance pour les activités pédestres?**

**Un enjeu pour le développement des territoires**



Realisation: MK, Puy de Sancy, Août 2007

Directeur de la thèse :  
Mme. Marie-Madeleine DAMIEN, Professeur à l'Université de Lille 1

Membres du jury :  
M. Michel BATTIAU, Professeur à l'Université de Lille 1  
M. Philippe VIOLER, Professeur à l'Université d'Angers (rapporteur)  
M. Vincent VLES, Professeur à l'Université de Pau-Pays de L'Adour (rapporteur)







# REMERCIEMENTS

La réalisation d'un tel travail nécessite des conseils, des orientations, des formations mais aussi des encouragements et des soutiens. Par ces quelques lignes, je voudrais remercier toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à cette recherche.

Pour commencer, je voudrais remercier l'ensemble des acteurs rencontrés lors des travaux de terrain. La plupart se sont montrés intéressés par mon étude et m'ont accueilli à bras ouverts pour répondre à mes questions. Les nombreuses informations recueillies sont l'une des bases de ce travail.

Je ne veux pas non plus oublier les étudiants qui ont participé à la réalisation des enquêtes. Ils sont trop nombreux pour être cités mais qu'ils sachent combien je leur suis redevable.

Evidemment, mes remerciements vont également à Marlène ISARE, secrétaire du Master AUDT mention tourisme de l'Université de Lille I, pour sa très grande disponibilité à mon égard et pour m'avoir soutenu et supporté tout au long de ces cinq années.

Rachid RAGALA, professeur de Géographie à l'Université Paris IV, m'a formé aux logiciels SIG et m'a été d'un grand secours pour la réalisation cartographique. Pierre VITTE, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, a relu une première version de ce travail et a corrigé les premières erreurs et approximations. Les membres du GIREST m'ont prodigué de nombreux conseils, je les en remercie. Enfin, Bertrand L., Emilie G. et Stéphanie L., ont été présents jusqu'au bout et ont été un soutien précieux. A tous, j'adresse de sincères remerciements.

Et puis, il me faut remercier tous les amis qui un jour ou un autre se sont intéressés à mon travail et qui m'ont toujours soutenu et aidé. Je remercie donc Cindy et Julien pour leur accueil à Grenoble, Matthieu, Emilie A. et Jean-Charles pour l'excursion auvergnate, Karine pour son accueil en Savoie, Max pour les promenades en Flandre, Max B. pour les randonnées italiennes, Nicolas et Delphine pour le séjour en Normandie, Sophie pour l'échappée belge. Merci à tous pour leurs encouragements répétés. J'adresse aussi mes remerciements à Aline, Aouatif et Mélanie, rencontrées sur les bancs de l'Université alors que je débutais et qui depuis ne m'ont jamais quittées.

Je ne peux évidemment pas oublier mes parents, Frédérique, Philippe et tous les membres de ma famille qui par leur patience, leur soutien et leurs encouragements répétés ont permis à ce travail d'aboutir.

Je tiens particulièrement à adresser mes remerciements les plus sincères à Madame Marie-Madeleine DAMIEN, professeur de Géographie à l'Université de Lille I, pour ses conseils, ses orientations et pour avoir suivi ce travail durant ces cinq années.

Il me reste enfin à remercier les membres du jury, qui ont accepté d'évaluer les résultats de cette recherche.



# TABLES DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>6</b>
<b>TABLES DES MATIERES</b>	<b>8</b>
<b>TABLE DES SIGLES</b>	<b>12</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>16</b>
<b>RENAISSANCE DES ACTIVITES PEDESTRES ET REMISE EN CAUSE DU RANDO-SYSTEME ETATIQUE FRANCAIS</b>	<b>34</b>
<b>1.1 Le Premier Rando-système : le rôle clé des associations.....</b>	<b>38</b>
<i>1.1.1 Préhistoire des activités pédestres : initiatives personnelles et premières associations</i>	<i>40</i>
1.1.1.1 La fondation des premières associations de marcheurs.....	40
1.1.1.2 Plus qu'un sport, une philosophie.....	41
<i>1.1.2 Les associations face aux remembrements agricoles</i>	<i>42</i>
1.1.2.1 La structuration de l'offre de randonnée et de promenade par le CNSGR.....	42
1.1.2.2 Remembrement agricole et disparition des chemins .....	48
1.1.2.3 Le premier rando-système.....	49
<b>1.2 Le deuxième rando-système : PDIPR et Conseil Général .....</b>	<b>52</b>
<i>1.2.1 Renaissance des activités pédestres</i>	<i>54</i>
1.2.1.1 Le développement des sports de pleine nature.....	54
1.2.1.2 De plus en plus de temps libre.....	57
1.2.1.3 La transformation du mode de vie.....	59
1.2.1.4 Pour finir sur l'histoire des activités pédestres.....	60
<i>1.2.2 Réorientation de la politique d'aménagement du territoire en France</i>	<i>62</i>
1.2.2.1 Une politique centralisée jusqu'alors.....	62
1.2.2.2 La décentralisation des années 1980.....	63
<i>1.2.3 Le PDIPR : un outil au service de la protection des chemins</i>	<i>64</i>
1.2.3.1 L'impact de la loi de 1983.....	64
1.2.3.2 Le PDIPR.....	65
1.2.3.3 Le rando-système théorique .....	69
1.2.3.4 Un exemple de fonctionnement PDIPR : le département du Pas-de-Calais.....	80
<b>1.3 Premières remises en cause des PDIPR.....</b>	<b>84</b>
<i>1.3.1 Bilan de 25 ans de fonctionnement des PDIPR.</i>	<i>86</i>
1.3.1.1 Un travail partenarial.....	86
1.3.1.2 L'effacement progressif du monde associatif face à la montée en puissance des communes et la reprise en main du PDIPR par le Conseil Général. ....	89
1.3.1.3 Les limites de la démarche PDIPR. ....	93
<i>1.3.2 Nouvelles évolutions de la politique d'aménagement du territoire</i>	<i>97</i>
1.3.2.1 Vers un poids croissant des territoires locaux.....	97
1.3.2.2 Vers une nouvelle étape dans la décentralisation ?.....	100
1.3.2.3 Conclusion.....	102
<i>1.3.3 Evolution du lien entre activités pédestres et territoire</i>	<i>106</i>
1.3.3.1 Qu'est ce que le territoire ?.....	106
1.3.3.2 Activités pédestres et territoire.....	107
1.3.3.3 Activités pédestres et territorialisation.....	112

<b>1.4 Conclusion.....</b>	<b>118</b>
<b>L'APPROCHE TERRITORIALE CONFORTE-T-ELLE CETTE EVOLUTION ?</b>	<b>122</b>
<b>2.1 Le choix des territoires d'étude. ....</b>	<b>126</b>
<b>2.2 Des politiques de randonnée différentes d'un territoire à l'autre.....</b>	<b>137</b>
2.2.1 <i>Le PNR du Vercors</i> .....	137
2.2.2 <i>La Communauté d'agglomération de Grenoble et le SIPAVAG</i> .....	149
2.2.3 <i>Le département du Lot</i> .....	156
2.2.4 <i>La commune d'Huez</i> .....	168
2.2.5 <i>Les communautés de communes des Monts de Flandre</i> .....	176
2.2.6 <i>Le Pays de Bièvre Valloire</i> .....	184
2.2.7 <i>La commune d'Olonne-sur-Mer</i> .....	192
2.2.8 <i>Le Minervois</i> .....	201
2.2.9 <i>Conclusion : une pluralité de rando-systèmes</i> .....	210
<b>CETTE EVOLUTION ENTRAINE-T-ELLE LA TERRITORIALISATION?</b>	
<b>LA REACTION DES ACTEURS, MARCHEURS ET HABITANTS</b>	<b>222</b>
<b>3.1 Le développement des territoires par les activités pédestres, principale motivation des acteurs locaux.....</b>	<b>226</b>
3.1.1 <i>Les enjeux du développement des activités pédestres</i> .....	226
3.1.2 <i>Méthodologie de l'évaluation</i> .....	229
<b>3.2 Evaluation de la contribution des activités pédestres à la territorialisation .....</b>	<b>247</b>
3.2.1 <i>Evaluation de la potentialité des territoires</i> .....	248
3.2.2 <i>Evaluation de l'action des acteurs locaux</i> .....	254
3.2.3 <i>L'évaluation des aménagements proposés</i> .....	261
3.2.4 <i>L'évaluation du perçu de cette offre par les marcheurs</i> .....	286
3.2.5 <i>Evaluation de la participation de la population locale</i> .....	316
3.2.6 <i>Evaluation des retombées liées aux activités pédestres</i> .....	328
<b>3.3 Bilan : des rando-systèmes plus territorialisants que d'autres .....</b>	<b>344</b>
3.3.1 <i>Le succès du système partenarial</i> .....	346
3.3.2 <i>Les clés de la réussite</i> .....	350
3.3.3 <i>Conclusion</i> .....	366
<b>VERS QUEL NOUVEAU RANDO-SYSTEME ?</b>	<b>370</b>
<b>4.1 Une gouvernance locale chez nos voisins européens.....</b>	<b>374</b>
4.1.1 <i>La randonnée en Allemagne, l'exemple du Bade-Wurtemberg</i> .....	375
4.1.1.1 <i>Retour sur le modèle allemand d'ouverture du territoire aux marcheurs.....</i>	375
4.1.1.2 <i>La protection de l'environnement comme principe de vie.....</i>	376
4.1.1.3 <i>Le sport, élément essentiel de la vie quotidienne des allemands.....</i>	377
4.1.1.4 <i>La gouvernance des activités pédestres en Allemagne.....</i>	378
4.1.1.5 <i>La randonnée dans le Bade-Wurtemberg.....</i>	380
4.1.2 <i>La gouvernance des activités pédestres dans les espaces protégés de Finlande</i> .....	386
4.1.2.1 <i>« Le droit de tout un chacun » ou l'incarnation du droit d'aller et venir librement.....</i>	387
4.1.2.2 <i>Protéger et ouvrir les espaces naturels finlandais.....</i>	388
4.1.2.3 <i>La gouvernance des espaces protégés par Metsähallitus.....</i>	392
4.1.3 <i>Comparaison des modèles français, allemands et finlandais</i> .....	395



<b>4.2 Changement de contexte : engouement des français pour les activités pédestres et émergence des acteurs locaux.....</b>	<b>402</b>
4.2.1 <i>L'évolution des besoins des marcheurs</i> .....	404
4.2.1.1 Evolution du système de valeurs des sociétés occidentales.....	404
4.2.1.2 Les nouveaux besoins des marcheurs.....	405
4.2.2 <i>La réforme de l'intercommunalité depuis 1999</i> .....	409
4.2.2.1 La coopération intercommunale en France.....	409
4.2.2.2 Les établissements publics de coopération intercommunale.....	412
4.2.2.3 Le pays, nouvel échelon de coopération intercommunale.....	413
4.2.2.4 Les formes indirectes de coopération intercommunale : PNR, parc national, GIP, syndicat mixte, pays d'art et d'histoire.....	414
4.2.2.5 Conclusion.....	417
<b>4.3 Vers un nouveau rando-système décliné au niveau local ?.....</b>	<b>420</b>
4.3.1 <i>Un rando-système centré sur les acteurs locaux</i> .....	422
4.3.1.1 La nécessaire prise en compte de la théorie du développement local.....	422
4.3.1.2 Le rôle clé des intercommunalités territorialisées.....	426
4.3.1.3 Quel rando-système pour demain ?.....	435
4.3.1.4 Le rôle futur des associations.....	441
4.3.1.5 Conclusion.....	443
4.3.2 <i>Faire des activités pédestres un outil pour le développement des territoires</i> .....	445
4.3.2.1 Activités sportives et développement des territoires.....	445
4.3.2.2 Activités pédestres et développement durable.....	450
4.3.2.3 La nécessaire intégration de la randonnée dans des politiques de développement global.....	452
4.3.3 <i>Une démarche qualité pour les activités pédestres nécessaire à la territorialisation</i> .....	456
4.3.3.1 Aménagement touristique et qualité.....	456
4.3.3.2 Randonnée, Promenade et Qualité.....	457
<b>4.4 Conclusion.....</b>	<b>464</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>468</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>479</b>
<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>495</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>505</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>507</b>



## TABLE DES SIGLES

AFIT	Agence Française d'Ingénierie Touristique
APS	Activité Physique et Sportive
CA	Communauté d'Agglomération
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CC	Communauté de Communes
CDESI	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
CDPF	Code De la Propriété Foncière
CDRP	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CDT	Comité Départemental du Tourisme
CF	Code Forestier
CNSGR	Comité National des Sentiers de Grande Randonnée
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CRRP	Comité Régional de la Randonnée Pédestre
CRT	Comité Régional du Tourisme
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CU	Communauté Urbaine
CVR	Code de la Voirie Routière
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement Compétitif des Territoires
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DRAC	Direction Régionales des Affaires Culturelles
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIC	Etablissement Public Industriel et Commercial
EPS	Education Physique et Sportive
FFR	Fédération Française de Randonnée
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
GAL	Groupe d'Action Locale
GIREST	Groupe Interdisciplinaire de Recherche En Sport et Tourisme
GIPL	Groupement d'Intérêt Public Local

GR	Grande Randonnée
GRP	Grande Randonnée de Pays
IGN	Institut Géographique National
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSEP	Institut National du Sport et de l'Education Physique
LOADT	Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement des Territoires
LOADDT	Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires
MIARL	Mission Interministérielle d'Aménagement de la Région Languedoc
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONF	Office National de la Forêt
OTSI	Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative
PAH	Pays d'Art et d'Histoire
PAT	Prime pour l'Aménagement du Territoire
PDESI	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR	Parc Naturel Régional
PR	Petite Randonnée
RFF	Réseau Ferré de France
RTT	Réduction du Temps de Travail
SDEC	Schéma de Développement de l'Espace Communautaire
SIG	Système d'Information Géographique
SIPAVAG	Syndicat pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes de l'Agglomération grenobloise
SIVOM	Syndicat à Vocation Multiple
SIVU	Syndicat à Vocation Unique
SMPBV	Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire
SNADT	Schéma National d'Aménagement et de Développement des Territoires
SPL	Système Productif Local
SSC	Schéma de Service Collectif
TC	Transport Collectif
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
TFT	Taux de Fonction Touristique

TPU	Taxe Professionnelle Unique
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture et la Science
VDGW	Verband Deutscher Gebirgs und Wandervereine
VNF	Voies Navigables de France
VTT	Vélo Tout Terrain



# **INTRODUCTION**





L'instauration des congés payés en 1936 puis l'augmentation du niveau de vie et du temps libre depuis 1945 ont largement contribué à la diffusion des pratiques touristiques dans le Monde. D'abord phénomène élitiste et européen développé à partir du 18<sup>ème</sup> siècle, le tourisme est devenu une activité de masse et quasiment universelle. La place qu'il occupe dans les sociétés occidentales est telle que certains parlent de « droit aux loisirs ». La France, première destination mondiale<sup>1</sup> (de plus en plus menacée), est particulièrement concernée par le phénomène. Le tourisme change aujourd'hui de forme. Si la règle des 3S<sup>2</sup> reste de mise pour de nombreux touristes, de nouvelles modes commencent à apparaître. Ainsi, la nature, le patrimoine, l'authenticité ou encore le sport-loisir deviennent des éléments de plus en plus recherchés par les récréants. On évoque aujourd'hui la règle anglo-saxonne des 3L<sup>3</sup>. Cette évolution est en partie liée à l'évolution de la société depuis ces cinquante dernières années. Il faut aussi observer que les Français, adoptant le style de vie à l'anglo-saxonne, sont de plus en plus attirés par les activités de loisir développées à proximité de leur domicile, comme la promenade ou la randonnée

La randonnée pédestre, activité vieille de plus d'un siècle et demi, prend aujourd'hui une nouvelle dimension. Le besoin de nature, de découverte de nouveaux territoires, de bien être par les sports doux poussent chaque année de nouveaux marcheurs sur les chemins de France. Des études récentes montrent que la marche est l'activité physique la plus pratiquée en France<sup>4</sup>. 21 millions de personnes affirment faire une promenade au moins une fois par an. Sous la pression des associations qui cherchaient à protéger les chemins et pour structurer l'offre, l'Etat a confié aux Conseils Généraux, au début des années 1980, la réalisation de Plan Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Leur but est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages en développant les activités pédestres et d'assurer la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux.

Vingt-cinq ans après la loi instituant les PDIPR, presque tous les Conseils Généraux ont mis en place leur plan, des itinéraires ont été créés, des chemins balisés et aménagés... Une véritable offre a vu le jour. En théorie, le Conseil Général est le seul maître du jeu en matière d'activités pédestres mais la loi laisse la porte ouverte à une pluralité d'acteurs. Cette autorité est aujourd'hui confrontée sur son territoire à une multiplication des intervenants : associations, communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, pays, Parcs nationaux, PNR (Parc Naturel Régional) mais aussi ONF (Office National des Forêts) ou VNF (Voies Navigables de France) qui mettent en place leurs propres itinéraires. Sur un même territoire, il est donc possible de rencontrer des itinéraires mis en place par différents acteurs et qui parfois se chevauchent. Il faut aussi considérer le rôle historique des associations : FFR (Fédération Française de Randonnée), le Club Vosgien, le Club Alpin et Chamina. Deux éléments permettent d'expliquer cette profusion d'acteurs :

- l'imprécision de la loi du 22 juillet 1983 instituant les PDIPR. Si elle explique clairement les compétences en matière de protection des chemins, elle reste muette sur l'initiative et la création d'itinéraires. Le Conseil Général est l'acteur central mais rien n'empêche les collectivités locales, les associations ou les établissements publics de concevoir et de développer leurs itinéraires. D'autre part, la loi de 1983 ne tient pas compte de l'intercommunalité qui n'existait pas alors et qui s'est considérablement développée depuis ;

---

<sup>1</sup> Avec 75 millions d'arrivées de touristes étrangers en 2005 (la progression est estimée entre 0,2% et 0,5% par rapport à 2004) pour un nombre de nuitées approchant 562 millions (+0,1%)

<sup>2</sup> Sea, Sex and Sun

<sup>3</sup> Lore, Leisure et Landscape

<sup>4</sup> Enquête MJS/INSEP 2001 citée dans DURET P., 2001, « *Sociologie du sport* », Armand Colin, p24

- les lois Gaysot, Chevènement et Voynet de 1999 qui clarifient la vie intercommunale tout en favorisant les EPCI, relancent le développement local et instituent de nouveaux territoires de projet (les pays). Les « nouveaux acteurs » souhaitent depuis se réappropriier leur territoire et n'acceptent plus nécessairement la tutelle du Conseil Général pour la gestion des activités pédestres.

Les stratégies mises à l'œuvre sont rendues moins lisibles et les procédures sont ralenties. Cette nouvelle donne politique au niveau local renforce des compétitions spatiales peut-être mal choisies. Il faut dire que l'enjeu est de taille car le tourisme et les loisirs, au-delà d'être rémunérateurs, contribuent pleinement à améliorer l'image d'un territoire, participant ainsi à son développement par ses impacts directs mais aussi indirects et surtout à son attractivité.

Notre étude portera donc sur **les impacts des lois Gaysot, Chevènement et Voynet de 1999 sur l'organisation des activités pédestres et sur les jeux d'acteurs**. Ce travail s'inscrit dans le cadre des recherches du laboratoire de Géographie Humaine de Lille 1 qui s'intéresse depuis longtemps au tourisme et aux activités pédestres, notamment au sein du GIREST<sup>5</sup>. Madame DAMIEN entretient d'ailleurs depuis plus de 10 ans une collaboration avec la FFR ayant donné lieu à la publication de plusieurs rapports d'étude qui ont servi de base à ce travail<sup>6</sup>.

Notre intérêt pour ce sujet trouve son origine dans plusieurs expériences personnelles. D'abord, la marche est une activité que nous avons souvent pratiquée au cours de nos vacances (randonnée le long de la côte d'Opale de la baie de Somme au Cap Blanc Nez, les Monts d'Auvergne, le massif du Pilat...) ou de nos loisirs. Ayant nous-même perçu les incohérences de certains aménagements, nous souhaitons nous pencher sur ce problème afin d'en trouver les origines et pourquoi pas proposer quelques solutions. D'autre part, ayant grandi dans un territoire périurbain propice à la promenade (les Monts de Flandre), nous avons assisté à l'explosion du nombre de marcheurs ces dernières années. Les chemins déserts parcourus alors enfant, sont aujourd'hui de véritables autoroutes à promeneurs en période estivale. Par manque de prise de conscience de ce phénomène et par manque d'aménagements, nous avons vu se dégrader des endroits fragiles du fait du stationnement anarchique ou du piétinement mais aussi apparaître des conflits d'usage entre marcheurs, cavaliers et vététistes qui se sont multipliés. A notre grand regret nous assistons impuissant à la fuite des excursionnistes vers la Belgique plus accueillante et mieux équipée. Nos élus locaux ne semblent pas avoir compris le potentiel économique qui se cache derrière cette activité. Peu d'actions sont faites pour valoriser le patrimoine, les parcours sont mal balisés et mal entretenus, les cafés sont fermés le dimanche, les manifestations festives se

<sup>5</sup> Groupe Interdisciplinaire de Recherche En Sport et Tourisme.

<sup>6</sup> Les rapports d'étude qui ont servi de base à ce travail doctoral sont les suivants :

DAMIEN MM, 2001, « Randonnée dans le Val de Giffre », pour le syndicat mixte du Val de Giffre ;

DAMIEN MM, 2002, « Randonnée en Auxois », pour la communauté de communes de Pouilly en Auxois et le pays de l'Auxois ;

DAMIEN MM, 2003, « Randonnée et territoires en Haute Loire ; le cas du Mézenc/Meygal et le cas particulier des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle », pour le CDT de la Haute-Loire ;

DAMIEN MM, 2002, « Randonnée et territoires aux pays des Olonnes », pour la commune d'Olonne-sur-Mer et la Communauté de Communes du pays d'Olonnes ;

DAMIEN MM, 2003, « La randonnée, un atout pour la diversification touristique d'une station de Haute-Montagne, l'Alpe d'Huez », pour la commune d'Huez ;

DAMIEN MM, 2003, « Randonnée dans les franges vertes de l'agglomération grenobloise, un impact social incontestable », pour la communauté d'agglomération de Grenoble ;

DAMIEN MM, 2003, « Randonnée en Vercors, une activité à redynamiser », pour le PNR du Vercors ;

DAMIEN MM, 2003, « Randonnée et développement touristique du Pays de Bièvre Valloire », pour le Pays de Bièvre Valloire

concurrent... Par ce travail nous espérons montrer les bénéfices possibles du développement des activités pédestres et ainsi contribuer au développement durable de notre territoire.

### Premiers jalons conceptuels : que sont les activités pédestres ?

Il s'agit ici de préciser certains aspects des activités pédestres. Nous nous basons pour cela sur les études « *Randonnée et territoires* » citées précédemment. Les définitions formulées dans le cadre de ces études (plus de 10 000 enquêtes) ont été approuvées par la Fédération Française de Randonnée.

Avec 21M de marcheurs<sup>7</sup>, la randonnée pédestre et les activités de marche en général sont les loisirs sportifs les plus pratiqués en France actuellement. La Fédération Française de Randonnée estime même que les activités pédestres comptent plus de 30M d'adeptes en France. Les chiffres sont loin d'être précis car derrière le « phénomène randonnée » se cache plusieurs réalités :

- il existe plusieurs pratiques allant de la simple balade d'une heure ou deux à la randonnée itinérante de plusieurs jours ;
- les activités sont plurielles puisque la randonnée peut être pédestre, cycliste, équestre, en raquette ou nautique ;
- c'est enfin une pratique qui pendant longtemps n'a nullement suscité l'intérêt des aménageurs car les retombées économiques étaient jugées faibles. Il reste qu'elles demeurent toujours difficiles à évaluer.

Il faut, pour être clair sur le phénomène que nous étudions, commencer par préciser quelques concepts et tout d'abord celui de « randonnée pédestre ».

**La randonnée pédestre peut se définir comme une déambulation à pied à des fins de détente ou de loisir sur un itinéraire qu'il soit balisé ou non. Notons qu'il existe d'autres types de randonnée qui peuvent être cycliste, équestre, en raquette, en canoë...**

D'après la FFR, il faut distinguer 3 grands types de marcheurs dont voici les principales caractéristiques (d'après les études menées par la FFR en collaboration avec l'université de Lille I). Qu'elle soit pédestre, cycliste, équestre ou nautique<sup>8</sup>, la randonnée compte en réalité trois pratiques que l'on différencie en fonction de la durée de la pratique, de sa nature et de l'engagement physique de celui qui la réalise.

- Ainsi nous parlerons de **promenade** pour toute activité de randonnée n'excédant pas quatre heures. Celui qui la pratique est le **promeneur**. Elle est accessible à tous et ne nécessite pas de préparation physique particulière. Elle est rarement conçue comme une dépense physique mais plutôt comme un loisir de remise en forme ou d'entretien. Généralement elle s'effectue à proximité du lieu de résidence ou de villégiature. L'équipement est souvent restreint à la chaussure de marche. Le pratiquant aime être sécurisé et fréquente des chemins entretenus et bien balisés même s'il s'agit d'un sentier emprunté régulièrement.
- Au-delà de 4h mais sans excéder une journée, nous parlerons de **randonnée à la journée** et donc de **randonneur**. Cette activité est physiquement plus intense et

<sup>7</sup> Afin d'alléger la rédaction, nous emploierons le terme de « **marcheur** » pour désigner le promeneur, le randonneur et le randonneur itinérant lorsque nous les évoquerons ensemble.

<sup>8</sup> Mais nous ne nous intéresserons qu'aux activités pédestres

nécessite une certaine préparation. Le randonneur est plus équipé (sac à dos, chaussures de marche, bâton, carte...). Ses motivations sont plus diverses et comprennent souvent la découverte d'un territoire car il n'hésite pas à se déplacer pour pratiquer cette activité. La motivation physique n'est pas à négliger et les parcours plus difficiles sont appréciés. Néanmoins elle est aussi perçue comme un moment de détente et de calme qui permet d'évacuer le stress du quotidien. Les randonneurs représentent un peu plus de 20% des marcheurs.

- Pour les périodes de plusieurs jours, nous parlerons de **grande randonnée** et de **randonneurs itinérants**. C'est la plus ancienne des trois pratiques et c'est celle qui correspond à l'image d'Epinal du marcheur seul dans la montagne avec son sac à dos et son bâton. Elle se différencie nettement des autres car elle nécessite un hébergement et est la seule qui puisse justifier un séjour touristique. Ici l'entraînement est nécessaire car l'effort physique est important. L'équipement est essentiel : sac à dos de grande contenance, chaussures de randonnée, bâton, carte, barres de céréales, protection contre les intempéries,... La découverte d'une région est la motivation principale mais il en existe d'autres comme le défi physique, le rêve (parcourir un circuit mythique tel le GR 20 en Corse) ou la religion (pèlerinage vers Saint Jacques de Compostelle). La grande randonnée ne concerne plus que 3 à 4% des marcheurs.

*Tableau n°1 : Les différents types de randonnée*

	DURÉE DE L'EXERCICE	MOTIVATION	EQUIPEMENT
<i>Promenade</i>	Moins de 4 heures	Détente, repos, contemplation du paysage	Restreint : au mieux chaussures de marche
<i>Randonnée à la journée</i>	Plus de 4 heures mais inférieur à une journée	Contemplation des paysages, entretien physique, découverte d'un territoire	Chaussures de marche, petit sac à dos, chapeau, carte, vêtement de pluie
<i>Grande Randonnée ou randonnée itinérante</i>	Plusieurs journées	Découverte d'un territoire, activité sportive	Chaussures de marche, gros sac à dos, chapeau, carte, vêtement de pluie, bâton...

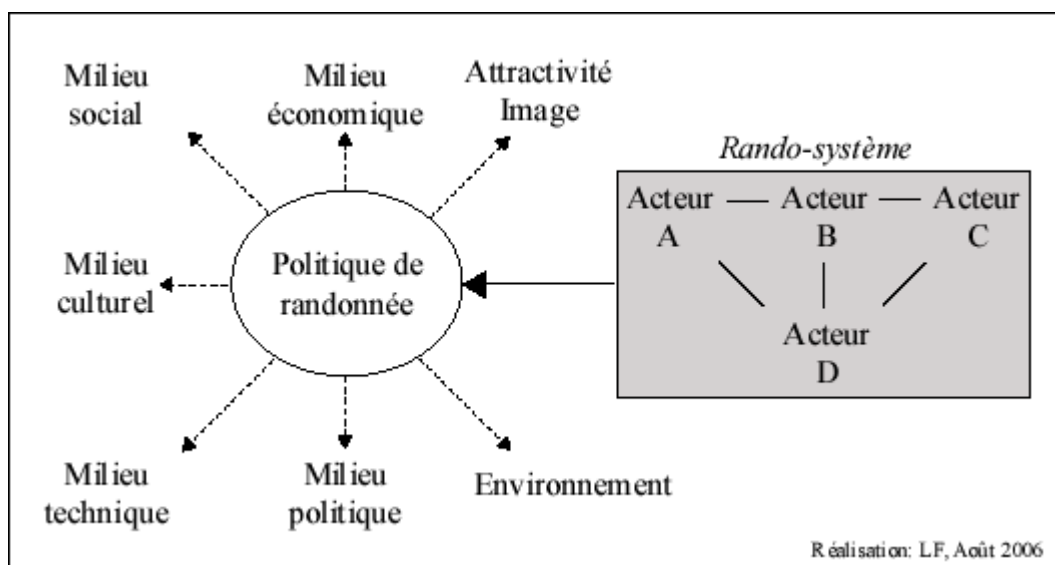
Réalisation : L. FLORENT, mars 2005  
Sources : Etudes Randonnée et territoire

Hormis les différences dans la durée des pratiques, il nous faut évoquer les différences dans les activités car comme nous l'avons dit, la randonnée peut être pédestre, équestre ou cycliste. Cette dernière forme est celle qui s'est la plus développée ces dernières années avec l'apparition du VTT. Cet engin répond pleinement aux nouvelles exigences en matière de sport : nature, risque, jeu, évasion... C'est pourquoi il connaît les faveurs du public actuellement. Cependant nous ne pouvons pas nous intéresser aux trois activités dans la même étude car elles ne touchent pas exactement les mêmes publics et ne nécessitent pas les mêmes équipements (loger un marcheur est plus facile que de loger un cavalier avec son cheval). **Nous centrerons donc notre étude sur les activités pédestres (promenade, randonnée à la journée et grande randonnée)** sans pour autant négliger les autres randonneurs qui bien souvent utilisent les mêmes chemins et itinéraires. Cette cohabitation ne va pas d'ailleurs sans poser quelques problèmes comme nous le verrons plus tard.

La création d'un réseau d'itinéraires de randonnée et de promenade fait intervenir de nombreux acteurs qui travaillent ou non ensemble, et donc qui tissent des liens et des relations. La plupart des dictionnaires de géographie s'accordent pour définir un système

comme un ensemble d'éléments liés entre eux<sup>9</sup>. La définition, formulée par P. GEORGE et F. VERGER se veut plus précise puisqu'un système est l'ensemble « *des relations structurelles et dynamiques des différents éléments agissant sur l'ensemble des données d'ordre économique, social, culturel, technique et politique concernant une portion d'espace et conditionnant ses relations avec d'autres portions d'espace*<sup>10</sup> ». On peut donc considérer que les acteurs responsables de la gestion des activités pédestres forment un système. Les liens qu'ils tissent entre eux constituent les relations structurelles qui en sont à la base. Par leur gouvernance<sup>11</sup> des activités pédestres, on peut supposer qu'ils influent sur le milieu économique (en encourageant par exemple le développement des hébergements), sur le milieu social (en ouvrant l'activité à tous), sur le milieu culturel (en offrant la possibilité de découvrir le patrimoine, la culture et le paysage), sur les aspects techniques (en proposant de nouvelles offres de randonnée comme par exemple des randonnées guidées par GPS), sur l'environnement (par les aménagements mis en place) et sur le milieu politique (en instituant de nouvelles relations entre les acteurs). **Il conviendra d'observer la réalité de tous ces impacts.** Ce système, ensemble des liens qui unissent les acteurs intervenant dans l'organisation des activités pédestres, nous le nommons « **rando-système** ». L'étude de son évolution, de son organisation et de ses impacts sur les territoires seront au cœur de notre recherche.

*Schéma n°1 : Le rando-système et ses impacts supposés*



Notre travail s'inscrit dans le champ de la Géographie du tourisme car les activités pédestres sont clairement des activités de loisirs, excursionnistes ou touristiques. En effet, nul ne contestera que la promenade, la moyenne randonnée et la randonnée itinérante nécessitent du temps libre. D'autre part, il est indéniable qu'il s'agit d'activités de loisir et non de temps contraint<sup>12</sup>. Cependant, toutes ne se pratiquent pas aux mêmes moments et aux mêmes endroits. La promenade et la moyenne randonnée s'effectuent aussi bien à proximité du

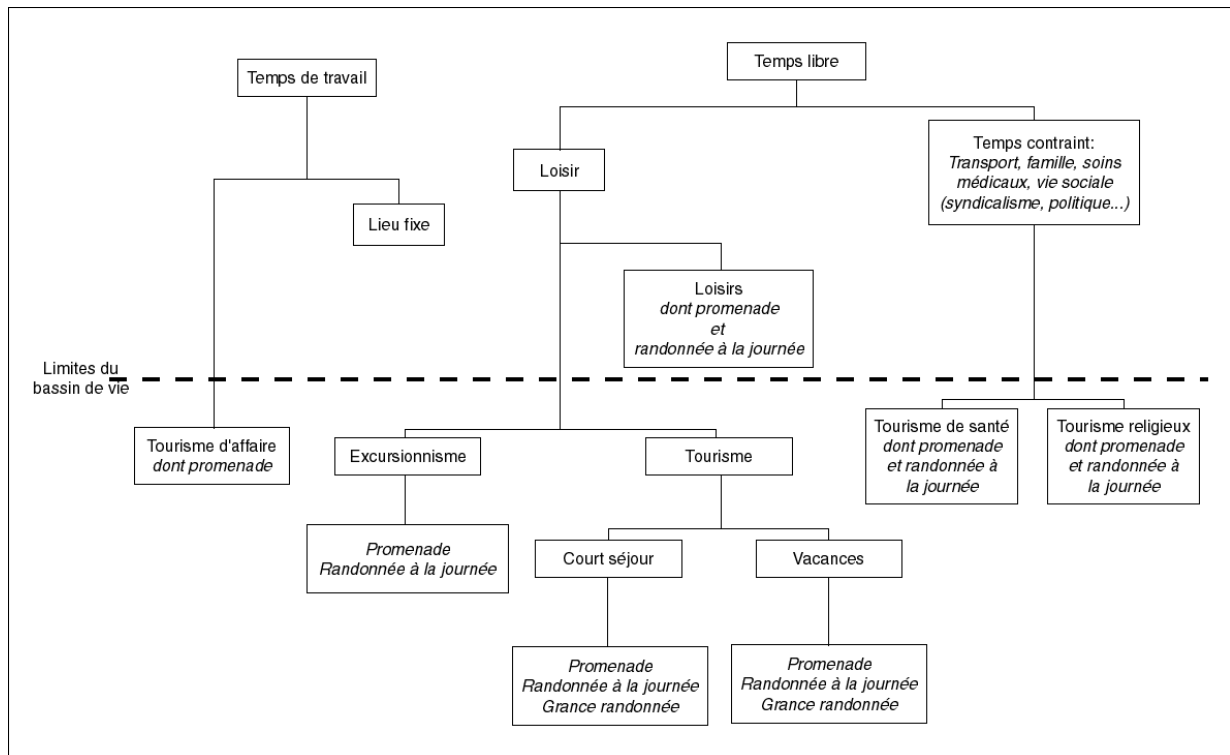
<sup>9</sup> « Ensemble organisé d'éléments et d'interactions entre les éléments » pour R. BRUNET, « Ensemble d'éléments, affectés de différentes caractéristiques, et les relations qui s'établissent entre ces éléments et leurs caractéristiques » pour P. MERLIN et F. CHOAY, « Eléments et attributs interreliés qui constituent peut-être un tout organique plus ou moins structuré » pour JB RACINE et H. REYMOND et enfin « ensemble d'éléments considérés dans leurs relations à l'intérieur d'un tout fonctionnant de manière unitaire » pour le dictionnaire Larousse (références citées en Bibliographie).

<sup>10</sup> GEORGE P., VERGER F., 2004 (8<sup>ème</sup> édition), « Dictionnaire de la Géographie », PUF, Paris.

<sup>11</sup> Comprise dans le sens « manière de gouverner, d'administrer »

domicile que dans un lieu étranger. A l'inverse, il est rare de voir des randonneurs itinérants à proximité de leur lieu de résidence. Il s'agit plutôt d'une activité de découverte de territoires éloignés. De plus, en tant qu'activité itinérante, elle suppose un découché et un étalement sur plusieurs jours. A partir de là, nous pouvons qualifier la grande randonnée d'activité touristique<sup>13</sup>. Les deux autres activités que sont la promenade et la moyenne randonnée sont des activités ludiques de proximité (sans découché mais dans le bassin de vie), mais aussi des pratiques excursionnistes (sans découché mais hors du bassin de vie)<sup>14</sup> et touristiques. Le schéma ci-après illustre ce que nous venons de dire.

*Schéma n°2 : Les distinctions entre tourisme et loisir(s) et la place des activités pédestres*



Réalisation : LF, mars 2005

Source : d'après CAZES G, 1991, « *Fondement pour une géographie du tourisme et des loisirs* », Bréal, collection : Amphi géo, Paris, p7

Nous ne nous intéresserons donc qu'aux activités pédestres de loisir. Tous les autres déplacements à pieds ne nous concerneront pas ici.

**Les interrogations**

Depuis les années 1950, l'accroissement du niveau de vie, l'allongement du temps libre non contraint et la diffusion de l'automobile ont encouragé les populations à pratiquer

<sup>12</sup> M. Boyer définit le loisir "comme un ensemble d'occupations auxquelles un individu peut s'adonner de son plein gré, soit pour se reposer, se divertir, soit pour se développer, après s'être dégager de ses obligations professionnelles, familiales et sociales" voir BOYER, 2003, « Le tourisme en France »

<sup>13</sup> L'OMT définit le tourisme comme "les activités déployées par les personnes au cours de leur voyage dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs" voir OMT, 2000 « Dictionnaire des concepts et méthodes de l'observation touristique », p123

<sup>14</sup> Voir CAZES G., 1996, « *Le tourisme urbain* », p10

des loisirs de plus en plus souvent et de plus en plus loin. Mais aujourd'hui les demandes des touristes changent. Les progrès des transports et les lois sur la durée du temps de travail en France ont entraîné une modification des pratiques touristiques et ludiques. Les courts séjours et les loisirs de proximité se sont multipliés. La ville présente aujourd'hui des paysages gris et dévégétalisés. Elle est devenue synonyme d'insécurité, de pollution, d'insalubrité et de stress. Elle apparaît éloignée des « vraies valeurs » que sont la santé, la liberté, la fraternité,... Les Français ressentent le besoin de casser leur rythme quotidien non plus par de longs voyages mais plutôt par des activités en famille, à la recherche de leurs racines. Les besoins des populations urbaines ont changé : l'authenticité, l'identité, la détente, la nature, le sport, la convivialité, l'absence d'encadrement sont devenus des thèmes importants dans la pratique des loisirs. Pour répondre à tous ces besoins les activités de pleine nature semblent susciter un regain d'intérêt et tout particulièrement **les activités pédestres**. Celles-ci sont, semble-t-il, devenues les premières activités de loisir des Français. La prise de conscience du poids de cette activité a été longue.

Ayant récemment (décennie 1990) perçu le succès des activités pédestres, les collectivités locales en ont fait souvent le moteur de leur développement touristique. Ces collectivités locales tendent à se réapproprier leur territoire, encouragées par les récentes lois sur l'intercommunalité et l'aménagement du territoire. Celles-ci ont fait des regroupements intercommunaux présentant une cohérence géographique, économique, historique et sociale, les fers de lance du développement local. L'apparition de ces regroupements intercommunaux soulève de nouveaux problèmes pour la gestion des activités pédestres. Les Conseils Généraux peuvent-ils rester maîtres du jeu dans ce domaine ? Les acteurs locaux ont-ils les capacités de développer une politique touristique ? L'enjeu est important car les retombées du tourisme peuvent être nombreuses si les aménagements sont bien conçus.

Devant le besoin réel de nature (et de sport de nature), d'authenticité, et devant la volonté exprimée par les touristes de découvrir des territoires identitaires, nous posons la question suivante:

**« Quel est l'échelle de territoire la plus pertinente pour gérer les activités pédestres en France ? Le département est-il toujours l'échelon le plus adapté ? Ne faut-il pas revoir l'organisation des activités pédestres en tenant compte de la nouvelle donne intercommunale ? »**

Nous fondons l'hypothèse qu'elle doit être transférée aux territoires ayant une réalité identitaire. C'est ce que nous aurons à cœur de démontrer dans cette étude. Pour ce faire nous allons tenter de vérifier quatre sous-hypothèses qui permettront de confirmer ou d'infirmer notre idée principale :

- les acteurs historiques (FFR, club alpin, club vosgien...) de l'activité pédestre assistent à une transformation de leurs missions tandis que naissent de nouveaux interlocuteurs ;
- le rando-système PDIPR est aujourd'hui concurrencé par d'autres rando-systèmes depuis la réforme de l'intercommunalité et le renouveau de la décentralisation ;
- ces nouveaux acteurs utilisent les activités pédestres pour affirmer et construire leur territoire ;
- la gouvernance des activités pédestres nécessitera indubitablement plus d'implication du local.

Pour répondre à la question principale, il nous faudra répondre à d'autres questions qui lui sont liées.

Il faut dans un premier temps s'intéresser à l'offre actuelle. Les situations sont multiples : du simple chemin balisé aux itinéraires équipés de bancs, parkings, poubelles, gîtes... Qu'attendent les marcheurs ? Que pensent-ils de ce qui leur est proposé ? D'autre part, ces aménagements répondent-ils aux objectifs initiaux des PDIPR ? Participent-ils à la préservation des chemins ? Les réponses à ces questions permettront d'évaluer les politiques de développement des activités pédestres actuellement menées.

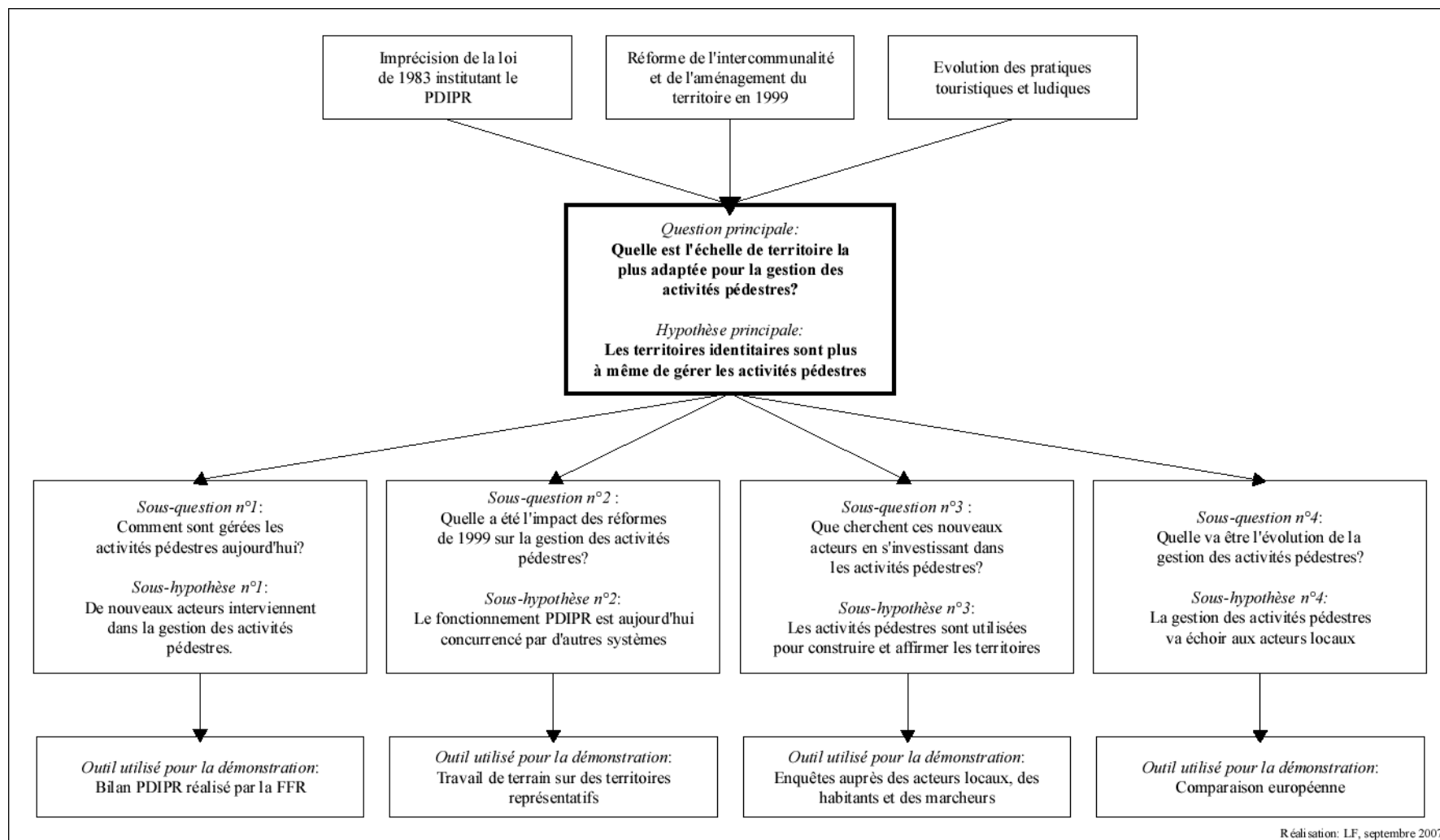
Dans un deuxième temps, nous devons étudier la gouvernance actuelle des activités pédestres : qui fait quoi ? La démarche PDIPR implique la participation de nombreux acteurs dont le rôle est loin d'être précisément défini. Il convient de s'interroger sur le rôle actuel des collectivités locales dans l'organisation de la randonnée et de la promenade. S'il est confirmé que les entités locales sont des territoires plus appropriés au développement des activités pédestres, il nous faudra vérifier qu'elles possèdent la capacité de les gérer, d'aménager les itinéraires avec rigueur, de les entretenir et de coordonner l'offre sans la démultiplier outre-mesure. Mettre en place une politique de développement touristique basée sur les activités pédestres implique de posséder les capacités financières et techniques appropriées.

L'outil PDIPR est censé être le seul rando-système en France en ce qui concerne les activités pédestres. Mais, de nouveaux acteurs s'y intéressent de plus en plus. Quels types de relations existent-ils alors entre le Conseil Général et ces acteurs ? Travaillent-ils en concertation ? En partenariat ? Individuellement ? N'est-il pas alors possible d'identifier de nouveaux fonctionnements ? Si oui, sont-ils performants ?

Enfin, il nous faut comprendre pourquoi les collectivités locales s'intéressent tant aux activités pédestres. La randonnée et la promenade ont certainement des retombées financières et sont vraisemblablement créatrices d'emplois (nous le vérifierons), mais ces impacts ne permettent pas seuls de comprendre l'intérêt porté à ces activités. N'y a-t-il pas d'autres raisons qui justifient la création de chemins ? Si oui, quelles sont-elles ?



Schéma n°2 : Protocole scientifique



## Sources et méthodologie

Afin de répondre à ces différentes questions, nous avons fait le choix d'une démarche géographique reposant sur un important travail de terrain. Celui-ci a plusieurs objectifs :

- identifier le meilleur rando-système sur le territoire français ;
- décrire les liens qui unissent les différents acteurs et appréhender l'impact du jeu d'acteur sur les activités pédestres ;
- évaluer l'impact des activités pédestres sur les territoires ;
- comprendre l'intérêt porté aujourd'hui aux activités pédestres par les différents acteurs.

Ce travail de terrain s'est déroulé en deux étapes.

### ● Les travaux préliminaires

Il semblait nécessaire pour commencer ce travail de parcourir quelques sentiers pour approfondir notre connaissance de l'activité. C'est donc ce qui fut fait pendant les premiers mois de cette étude sur différents chemins de France. Les itinéraires ont été choisis au hasard au gré de nos déplacements. Plusieurs boucles locales ont ainsi été parcourues dans le Nord, le Pas de Calais, la Somme, le Bas Rhin, la Saône-et-Loire, le Calvados, le Vaucluse, la Gironde et la Savoie (voir carte n°1 p29). Nous avons aussi suivi une partie du GR1 de Paris. Enfin, il ne faut pas oublier quelques sentiers patrimoniaux dans différentes villes de France comme Pornic (sentier des villas), Bergues (sentier des fortifications), Honfleur (Des ruelles au vieux bassin)...

Sur les territoires fréquentés, il s'agissait de parcourir les chemins pour percevoir à quels aménagements et organismes étaient confrontés les marcheurs. D'autre part, ceci nous a permis de voir comment les activités pédestres étaient valorisées par la communication touristique. Enfin, nous nous sommes intéressés aux acteurs qui mettent en place ces itinéraires.

Les chemins parcourus sont situés dans tous les types de milieux (littoral, montagne, plaine, ville...) et ont été mis en place par différents types d'acteurs (départements, collectivités locales, intercommunalités, associations, PNR...). Dès lors, ils constituent un échantillon pour une première appréhension des activités pédestres.

Au terme de ces pérégrinations, certaines observations doivent être faites (voir tableau n°2 page suivante) :

- une extrême diversité d'acteurs crée et aménage des itinéraires : département, PNR, ville, association, musée, intercommunalité... ;
- les aménagements mis à la disposition des marcheurs sont souvent rudimentaires : ils se limitent bien souvent à un parking (souvent celui de la place du village de départ). Cependant le PNR du Lubéron a fait des efforts assez importants : bancs, tables, panneaux d'informations, tables d'orientation ;
- le balisage n'est pas uniforme sur tout le territoire national. Dans la majorité des cas, les PR sont balisés en jaune (balisage FFR) mais à Bergues le parcours est fléché en vert et jaune, à Hourtin il est vert...D'autre part, il est des endroits où ce balisage est mal entretenu (ex : Pornic) ;

- les formes de communication sont variées : topoguide pour le GR1 de Paris, cartoguide en Savoie, fiche-rando pour le département du Nord, simple feuille de papier pour l'OT de Bergues... ;
- la signalétique de randonnée (fléchage, panneau en bois...) n'est pas toujours présente, elle n'est en place que le long de trois itinéraires sur les vingt parcours ;
- le succès des activités pédestres se confirme. Il est vrai que la plupart des chemins ont été parcourus l'été, mais à chaque fois il s'y trouvait de nombreux marcheurs. Hormis leur nombre, il faut aussi noter la diversité sociale et d'âge des promeneurs et randonneurs. A croire que tout le monde marche.

Le tableau et la carte ci-après dressent la liste des itinéraires parcourus.

*Tableau n°2 : Les travaux préliminaires*

DÉPARTEMENT	ITINÉRAIRE	ORGANISME CRÉATEUR	PREMIÈRES REMARQUES
Nord	Chemin du Ravensberg	Département du Nord	Balisage jaune Aucun aménagement particulier
	Nature et Histoire	OT de Bergues	Balisage jaune et vert (blason) Fiche disponible à l'OT
Pas de Calais	La pointe aux oies	PNR des caps et marais d'opale	Panneau d'information Balisage jaune
	Le bois de mont	Département du Pas de Calais	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier
Somme	Circuit des falaises	Département de la Somme	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier
Calvados	Des ruelles au vieux bassin	OT d'Honfleur	Fléchage Panneau d'information Fiche disponible à l'OT
	Le temps des lavandières	Département du Calvados	Balisage jaune et vert Pas d'aménagement particulier
Loire Atlantique	Sentier des 2 clochers	Pays de Châteaubriant	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier
	Chemin des villas	OT de Pornic	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier
Paris	GR1	FFR	Pas d'aménagement particulier Topoguide Balisage rouge et blanc
Gironde	Autour des Lacs	Département de Gironde	Balisage vert Topoguide Pas d'aménagement particulier
Vaucluse	Sentier du cœur	Département du Vaucluse	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier
	Souvenir de Pétrarque	Commune de Fontaine de Vaucluse	Fléchage Pas d'aménagement particulier
	Dentelles de Montmirail	Département du Vaucluse	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier
	Colorado	PNR du Lubéron	Table d'orientation Panneau d'information Balisage jaune Aire de pique-nique
Savoie	Boucle de Niffion	Département de Savoie	Balisage jaune Distance temps Aire de pique-nique
	Crête des Voirons	Département de Savoie	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier
Haute Saône	Roche de Solutré	Musée de Solutré	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier

## Objectifs de la réflexion

Notre recherche se donne au moins cinq objectifs :

- Renforcer la réflexion scientifique sur les activités de tourisme et de loisirs et plus particulièrement sur les activités dites de pleine nature.
- Appréhender le rôle des activités pédestres<sup>15</sup> dans la territorialisation. Elles restent un domaine encore largement inexploré en Géographie. Certains se sont intéressés aux impacts du sport sur les territoires mais les études traitant spécifiquement des activités pédestres sont encore peu nombreuses<sup>16</sup>. Or il est indéniable qu'en tant qu'activités de loisir, mais aussi de tourisme, elles contribuent à la création et à la transformation des territoires. Elles ont aussi un rôle social dans la mesure où ce sont des activités accessibles à tous pour un coût réduit. Sans représenter une solution miracle à toutes les difficultés, le tourisme peut venir en complément d'autres activités économiques et engendrer de réelles dynamiques spatiales. Nous espérons donc contribuer à l'appréhension géographique de la randonnée et de la promenade.
- Etudier le rôle fédératif des activités pédestres. La création d'un réseau d'itinéraires à l'échelon communale semble difficile et la coopération intercommunale apparaît nécessaire. Nous chercherons à savoir comment les activités pédestres contribuent à réunir les acteurs autour d'un projet commun.
- Mieux identifier le promeneur, le randonneur et le randonneur itinérant. Qui sont-ils ? Que font-ils ? Que veulent-ils ?... La marche est peu étudiée et il en est de même du marcheur. Un modèle national a été établi par l'AFIT (Agence Française d'Ingénierie Touristique)<sup>17</sup>. Mais l'AFIT ne s'est pas intéressée aux perceptions des marcheurs sur les aménagements qui leur sont proposés. Nous apporterons là des éléments nouveaux non dénués d'intérêt qui viendront compléter les études « Randonnée et Territoires » déjà citées précédemment. Par ailleurs, nous chercherons à savoir si le marcheur est sensible au jeu d'acteurs ou s'il recherche uniquement un territoire où pratiquer.
- Evaluer la performance de l'organisation actuelle des activités pédestres. Il s'agit en fait de dresser un bilan de l'action des Conseils Généraux en matière de randonnée et de promenade. On peut se demander en effet si les itinéraires mis en place par les Conseils Généraux répondent bien aux attentes des marcheurs. Dans le cas où la réponse serait négative, n'existent-ils pas d'autres fonctionnements, français ou étrangers, qui satisfassent davantage les marcheurs et les acteurs locaux ? N'y a-t-il pas d'autres acteurs qui pourraient prendre en main la gestion des activités pédestres ? Quel rôle peuvent garder aujourd'hui les associations initiatrices de ces pratiques comme la le Club Vosgien, le Club Alpin ou la FFR ?

---

<sup>15</sup> Par commodité nous emploierons le terme « d'activités pédestres » ou celui de « marche » pour désigner la promenade, la randonnée à la journée et la grande randonnée ensembles. Lorsque nous évoquerons une de ces activités en particulier nous utiliserons le terme précis que nous avons défini précédemment.

<sup>16</sup> Voir cependant à ce sujet les études « Randonnée et Territoire » menées par MM DAMIEN pour la FFR. On se reportera également aux deux thèses de doctorat :

DECOUPIGNY F., 2000, « *Accès et diffusion des visiteurs sur les espaces naturels. Modélisation et simulations prospectives* », Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme. Tours. 401p.

ETCHVERRIA O., 1999, « *Les chemins ruraux et leur revalorisation touristique-culturelle. L'exemple du Pays basque* », Thèse de doctorat en Géographie, Paris I, 331p.

<sup>17</sup> AFIT, 2003, « *la pratique de la randonnée pédestre en séjour touristique en France* », AFIT, Paris, 112p.

Bas Rhin	Ceinture verte de Strasbourg	Ville de Strasbourg	Aménagement de chemin Aire de pique-nique bancs
	Circuit du haut Koenigsbourg	Département du Bas Rhin	Balisage jaune Pas d'aménagement particulier

Réalisation : L. FLORENT, mars 2005

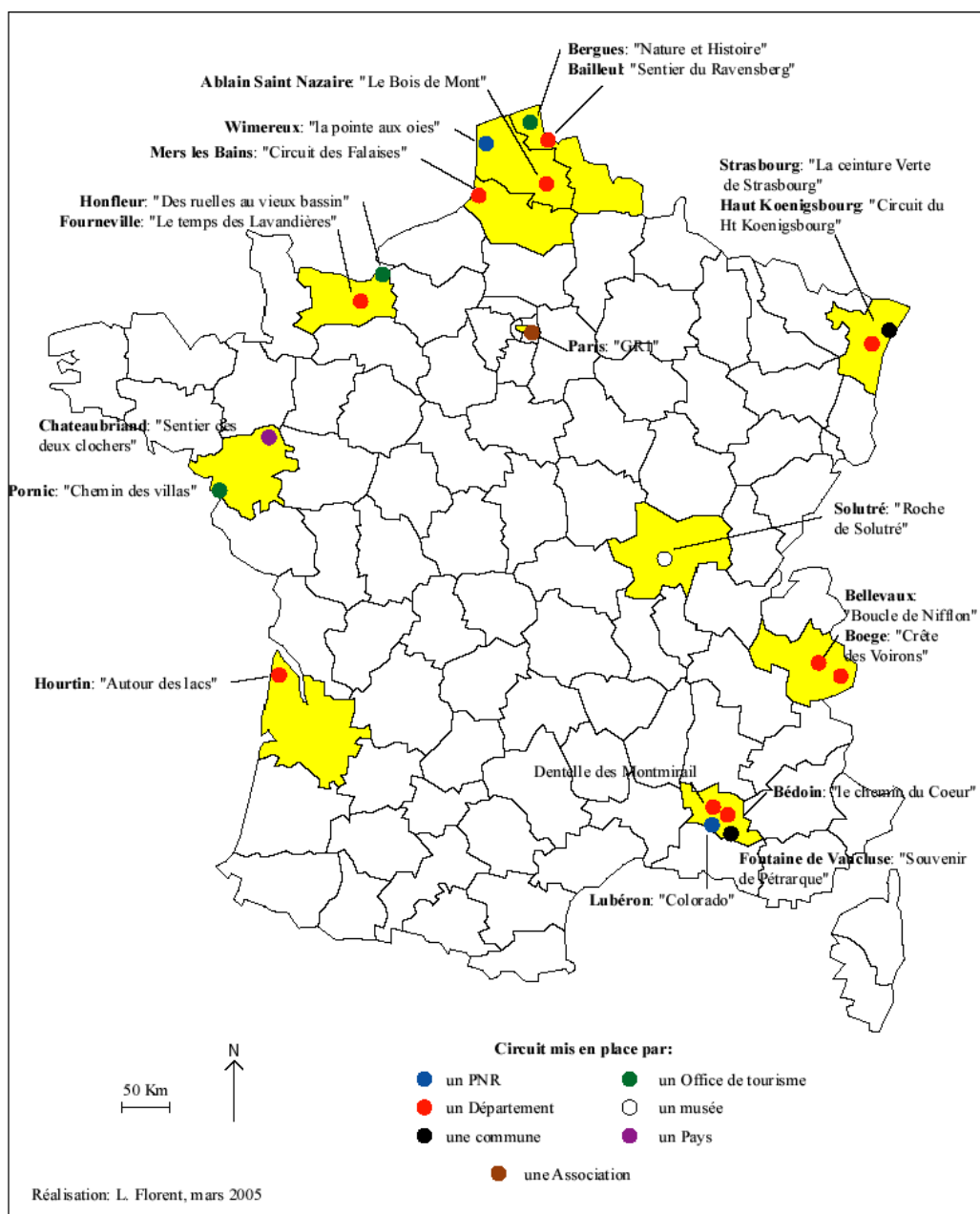
Ce travail préliminaire combiné à une bibliographie importante et originale nous a permis d'élaborer notre problématique et nos hypothèses.

Si le tourisme a fait l'objet de nombreuses recherches géographiques, les travaux sur les activités pédestres et le sport en général se font plus rares. C'est pourquoi, rapidement nous avons dû nous tourner vers d'autres disciplines. La sociologie nous a été d'une aide précieuse pour étudier les nouveaux comportements des touristes et des sportifs. De même, il nous a fallu nous plonger dans l'histoire du tourisme et des loisirs pour comprendre les nouvelles aspirations et les nouvelles pratiques mais aussi connaître l'histoire des pratiques de pleine nature. Les ouvrages juridiques ont éclairci les problèmes de responsabilité dans la gestion des activités pédestres.

Des ouvrages techniques ont aussi été consultés pour analyser l'organisation des activités pédestres en France. Nos principales sources pour ce travail sont les études réalisées par la FFR qui a publié quelques guides techniques sur le PDIPR et les études de l'Université de Lille 1 « Randonnée et Territoire » réalisées par MM Damien avec la FFR déjà évoquées plus haut. L'AFIT a également édité quelques études sur les randonneurs et les promeneurs.

Enfin, pour compléter cette bibliographie, nous nous sommes aussi penchés sur quelques travaux d'étudiants. Ceux qui portent sur les activités pédestres sont rares en France : on ne compte à l'heure actuelle que deux travaux doctoraux. Dès lors, nous avons complété ce travail par la lecture d'articles scientifiques issus des principales revues géographiques ou touristiques. Les travaux étrangers ont également été consultés pour comprendre comment était organisées la randonnée et la promenade ailleurs et les résultats obtenus.

*Carte n°1 : Les itinéraires parcourus lors des travaux préliminaires*



● Les territoires d'étude

La bibliographie et les travaux préliminaires nous ont permis d'élaborer notre problématique. Pour répondre à celle-ci, deux actions ont été menées :

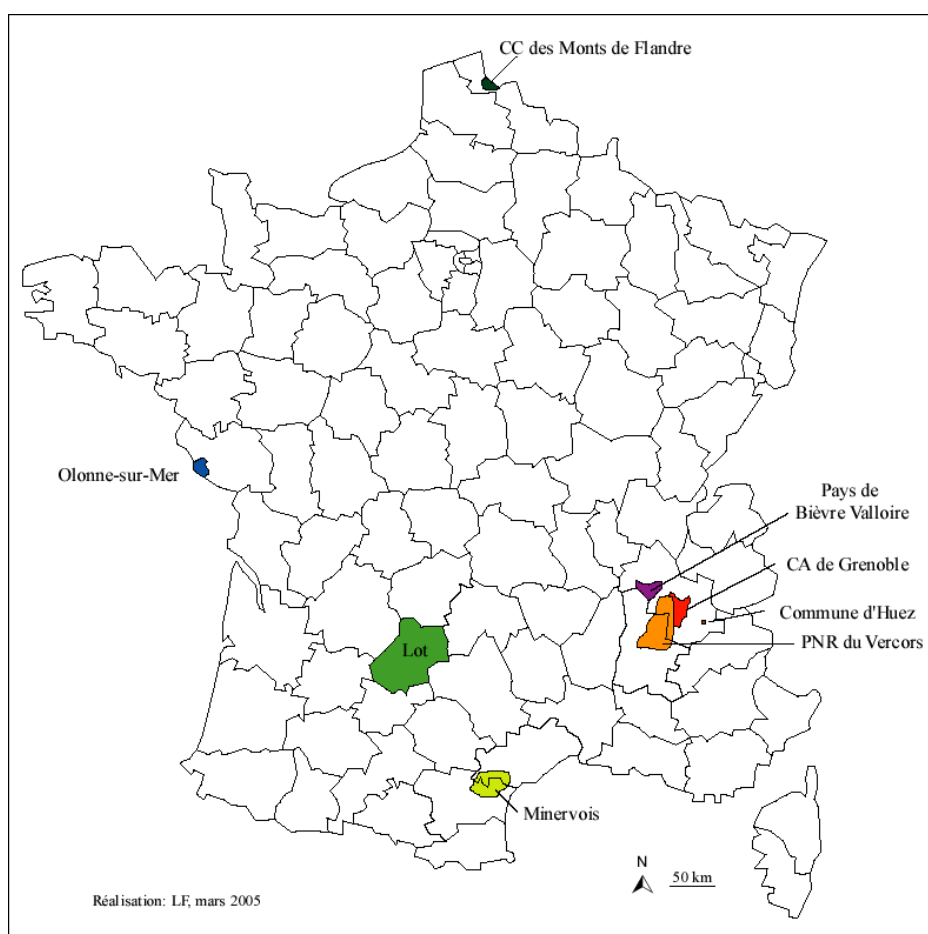
- une enquête de terrain auprès des marcheurs et des habitants locaux. La méthodologie sera évoquée précisément plus tard ;
- une rencontre des acteurs sur les différents territoires retenus.

Ces enquêtes se justifient par l'absence de données sur les marcheurs (quel est leur comportement ? Quelles sont leurs attentes ? Qui sont-ils ?) mais aussi sur le perçu des populations locales. L'entretien avec les élus locaux permet d'appréhender et d'interpréter les différents fonctionnements territoriaux.

Le choix des territoires repose sur une méthodologie que nous présenterons plus loin. Pour l'instant, nous nous contentons de citer les huit territoires d'étude retenus :

- le département du Lot ;
- le PNR du Vercors ;
- le Pays de Bièvre Valloire ;
- la Communauté d'Agglomération de Grenoble ;
- les communautés de communes des Monts de Flandre ;
- la commune d'Huez ;
- la commune d'Olonne-sur-Mer
- le Minervois.

*Carte n°2 : Les territoires d'étude*



La carte n°2 montre la diversité des territoires retenus. Les milieux étudiés vont de la plaine à la haute montagne. Certains territoires sont très ruraux (Minervois) alors que d'autres sont urbanisés (Grenoble) ou densément peuplés (Monts de Flandre). Tous ont en commun d'attirer les marcheurs par leurs caractères paysagers attrayants (Mont de Flandre) d'une part ou par leur réputation d'autre part (Vercors, Lot, Olonne-sur-Mer). Les acteurs y sont dynamiques et une véritable volonté de développer les activités pédestres existe. Enfin tous sont des territoires touristiques (Vercors, Huez, Olonne-sur-Mer) ou excursionnistes (Mont de Flandre, Bièvre Valloire) ou ayant des possibilités de le devenir facilement (Minervois). Certains ont une longue histoire de randonnée (Chemins jacquaires dans le Lot, berges du Canal du Midi dans le Minervois...). L'intérêt majeur de cette étude réside dans la diversité des jeux d'acteurs rencontrés que nous présenterons plus loin.

Avant d'effectuer les enquêtes nous avons à chaque fois participé à la réalisation d'un diagnostic de territoire pour mieux comprendre les dynamiques locales. Ces diagnostics étaient réalisés par des étudiants inscrits en DESS EURETOS de l'Université de Lille I sous la direction de MM Damien et en collaboration avec la FFR. La méthodologie du diagnostic est celle proposée par l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER. Elle repose sur une analyse des forces, faiblesses, risques et opportunités du territoire. Son utilisation courante garantit son efficacité.

### **Les comparaisons européennes**

Pour répondre pleinement à notre problématique, il nous paraissait essentiel d'effectuer une comparaison avec l'étranger. Nous avons donc souhaité compléter notre travail par l'étude de deux autres modèles européens et ainsi observer la gouvernance des activités pédestres ailleurs. Nous avons choisi comme exemples la Finlande et le Bade-Wurtemberg en Allemagne. Ce choix repose sur des éléments que nous présenterons en temps voulu.

### **Annonce du plan**

L'objectif du premier chapitre est de présenter le ou les rando-systèmes en France. Ceci ne peut être compris qu'après avoir étudié le lien qui existe entre les activités pédestres et le territoire et à partir de l'étude de terrain.

Une fois les systèmes présentés, nous chercherons à en évaluer la performance en étudiant l'action des acteurs, la réaction des marcheurs et des habitants. L'enquête sera nécessaire pour obtenir des éléments d'évaluation.

A partir de ces éléments, nous pourrons vérifier ou non notre hypothèse selon laquelle l'avenir des activités pédestres se déclinera bientôt au niveau local.



## **CHAPITRE I**

<p><b>RENAISSANCE DES ACTIVITES PEDESTRES ET REMISE EN CAUSE DU RANDO-SYSTEME ETATIQUE FRANCAIS</b></p>
---



La gestion des activités pédestres a fait l'objet d'un texte de loi en 1983. Jusqu'à cette date, elle relevait d'initiatives personnelles et de l'action d'associations de marcheurs qui se sont mises en place progressivement au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. L'objectif de cette première partie sera d'examiner les différents rando-systèmes qui se sont succédés et de comprendre les causes de cette évolution.

A partir de là nous nous intéresserons aux transformations actuelles et nous étudierons leurs impacts sur les rando-systèmes afin de vérifier notre première hypothèse par laquelle nous affirmons que les acteurs historiques assistent à une modification de leur mission.



## **1.1 Le Premier Rando-système : le rôle clé des associations**

L'histoire des activités pédestres en France ne débute réellement que durant l'Entre-deux-Guerres, même si dès le 19<sup>ème</sup> il existait déjà des clubs de randonneurs. Pendant longtemps, le monde associatif restera le seul acteur intervenant dans la gouvernance des activités pédestres. Il sera donc logiquement au cœur du premier rando-système.

Ces premières associations vont poser les fondements et les principes de l'activité pédestre mais elles vont très vite être confrontées à une politique de l'Etat néfaste pour les activités pédestres. Comment ont-elles réagi ? Qu'ont-elles fait pour permettre la pratique de la marche ?



## 1.1.1 Préhistoire des activités pédestres : initiatives personnelles et premières associations

### 1.1.1.1 La fondation des premières associations de marcheurs

La tradition du voyage à pied est aussi ancienne que l'humanité, du moins depuis que l'Homme est devenu Homo Erectus. C'est par la marche que l'homme est parti à la conquête de l'ancien monde. Les déplacements traditionnels avaient un caractère militaire, religieux (pèlerinage) ou commercial. Il faut attendre le 18<sup>ème</sup> siècle pour que l'on pratique la marche par loisir. Un des précurseurs est sans nul doute J-J. Rousseau. D'autres personnalités ont pratiqué la randonnée: R.L. Stevenson, R. Caillé, T. Monod... Bien avant eux, les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ou les Croisés n'ont-ils pas été de grands marcheurs? Certainement, mais il ne s'agissait pas alors de loisir mais de foi religieuse, ce qui est quelque peu différent. Le terme « randonnée pédestre » apparaîtra au 20<sup>ème</sup> siècle en France. Auparavant on parle d'excursion à pied. L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse sont des pays pionniers dans le balisage des chemins. En 1904, le Touring Club de France (TCF) organise la première excursion pédestre qui réunit 85 touristes sur 17km.

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, deux associations vont jouer un grand rôle dans le développement des activités pédestres en France : le Club Vosgien et le Club Alpin. Le premier est fondé alors que l'Allemagne occupe les Vosges (1872) et l'association va se donner pour mission de mettre en place des parcours de randonnée à travers tout le massif, à l'image de ce qui se faisait déjà outre-Rhin. Le Club Alpin est créé en 1874 et a pour ambition de faire connaître la montagne et de développer les activités physiques de pleine nature dans la chaîne alpine.

Jean Loiseau introduit le terme de randonnée pédestre dans ses guides « *Itinéraires des Ardennes* » et « *Itinéraires de Corse* » publiés en 1938. C'est également lui qui lancera l'idée d'un réseau de milliers de kilomètres de sentiers de randonnée. Son objectif est de baliser et d'entretenir ces itinéraires. Il participe à la création du CNSGR (Comité National des Sentiers de Grande Randonnée) en 1947 qui réalisera les premiers GR : GR1 dans la région parisienne en 1948, GR5 (Luxembourg-Méditerranée), GR3 sur les bords de Loire ou le Tour du Mont Blanc en 1952.

Lorsque naissent les premières associations, le nombre de marcheurs est très limité. La pratique ne concerne qu'une certaine élite touchée par les préceptes hygiénistes de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. La montagne est alors une destination courue par les premiers touristes, c'est pourquoi les associations n'apparaissent que dans les massifs montagneux.

Le véritable développement des activités pédestres en France remonte à l'Entre-deux-guerres. Auparavant, il n'y a ni offre ni temps libre pour pratiquer ces activités. En Allemagne et dans les pays germaniques et scandinaves d'une manière générale, l'histoire de la randonnée débute au 19<sup>ème</sup> siècle lorsque les premières associations commencent à baliser les massifs montagneux et les forêts. Par ailleurs, la législation française sur les congés payés est plus tardive que celle des pays d'Europe de l'Est. En 1930, la plupart d'entre eux ont déjà instauré des semaines de congés payés alors que la France n'octroie deux semaines qu'en 1936. C'est à partir de cette date que les activités pédestres vont se développer dans notre pays. L'espace rural attire les ouvriers qui viennent retrouver la famille laissée là lorsqu'ils sont partis s'installer en ville pour travailler dans les usines. L'offre de randonnée n'est pas

structurée, il n'existe quasiment pas d'itinéraires et les promenades se font au hasard des chemins qui entourent le lieu de vacances. Les vrais randonneurs sont plutôt rares et la pratique mais vont poser les bases de la pratique.

### *1.1.1.2 Plus qu'un sport, une philosophie*

Dans le contexte d'urbanisation croissante de l'Entre-deux-guerres, les premiers randonneurs vont développer la « philosophie » des activités pédestres. Ce sont eux qui vont en faire ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Finalement quelque soient les époques, l'idée que le marcheur se fait de son activité n'a pas tellement évolué.

Depuis cette époque, derrière chaque promenade ou chaque randonnée, il se cache toujours une motivation : s'évader du quotidien, l'appel de la nature, l'ambition de découvrir une région ou de mieux la connaître... Mais dans un monde toujours plus pressé, la marche est devenue un anachronisme. Il n'y a plus de place pour la flânerie dans nos sociétés occidentales. Les marcheurs sont des originaux.

La marche est le premier moyen de locomotion qui fut. Certains pensent même que le redressement de l'Homme en libérant la main et le visage, a favorisé la communication et donc le développement du cerveau. Pourtant aujourd'hui les pieds ne servent plus qu'à conduire. Le moindre déplacement se fait en voiture. C'est en cela qu'elle est un anachronisme.

La marche plonge dans une forme de méditation. Elle permet de s'interroger sur une foule de questions inattendues qui surgissent au fur et à mesure de la déambulation. Elle est propice à s'interroger sur soi, sur le rapport à la nature, sur le rapport aux autres... On en revient parfois changé, plus enclin à prendre son temps et à profiter de la vie. Mais cet état de grâce ne perdure que durant les quelques heures qui suivent la fin de la promenade.

La promenade met en congés les soucis du quotidien, le travail, les responsabilités... Le marcheur n'est plus là pour personne sauf pour ses éventuels compagnons et pour les personnes qu'il rencontre en chemin. Car la marche est une ouverture aux autres. Le promeneur veut comprendre ce qu'il regarde, veut connaître le nom de l'endroit où il se trouve (ne serait-ce que pour se repérer), c'est pourquoi il n'hésite pas à s'adresser aux autres, à ceux qui savent (bien souvent les habitants locaux). De plus la vulnérabilité du marcheur le pousse à saluer toutes les personnes qu'il rencontre, chose qu'il ne fait jamais lorsqu'il se promène en ville ou circule en voiture. Cette politesse suscite la sympathie de l'autre et laisse espérer l'entraide en cas de difficultés. De même, depuis les premiers alpinistes, des cairns ont été élevés pour guider les marcheurs. Chacun ajoute sa pierre à l'édifice lors de son passage afin que ces points de repère ne disparaissent pas avec le temps. Il y a donc un vrai respect de l'autre chez les randonneurs.

D'autre part la marche est une quête du silence. La plupart des marcheurs fuient le bruit des voitures. Nous ne sommes jamais complètement plongés dans le silence mais certains lieux donnent un sentiment d'approche du silence. Même certains bruits sont acceptés et assimilés à du silence tel le bruit d'une cascade, le chant des oiseaux, le crissement de la neige... Ces bruits ne sont pas dérangeants car non recouverts ceux de la civilisation. Finalement, le silence peut simplement être un horizon encore épargné par la technique. Le silence renvoie à une vie antérieure, à un univers sans voitures, sans machines, sans avions, bref sans bruits.



Le marcheur n'est donc pas un simple sportif ou un simple touriste en quête de paysage. La randonnée itinérante s'affirme comme un choix de vie avec ses règles et ses usages. La promenade n'est qu'une forme mineure de l'activité mais elle est un premier pas vers cette philosophie. Le promeneur est aussi vulnérable que le randonneur et son approche de la nature est sensiblement la même : respect, observation, humilité... Tous les deux suivent des itinéraires aménagés ou non. Mais il a fallu attendre les années 1950 pour qu'un véritable réseau d'itinéraire voit le jour grâce à l'action des associations.

## 1.1.2 Les associations face aux remembrements agricoles

### 1.1.2.1 La structuration de l'offre de randonnée et de promenade par le CNSGR

En 1947, le CNSGR voit le jour pour mettre en place une offre de randonnée et de promenade sur le territoire français. C'est lui qui va lancer les concepts d'itinéraire, de GR, GRP et PR.

#### ● L'itinéraire

**« Un itinéraire de randonnée est, au sein d'un réseau viaire, un tracé permettant d'aller d'un point à un autre, voire de revenir à son point de départ »<sup>18</sup>**

Comme le fait remarquer la FFR, « *il résulte d'une préconisation formulée par l'aménageur à l'usager, dans la mesure où le plus souvent d'autres possibilités existent<sup>19</sup>* ». Pour proposer un itinéraire, l'aménageur cherche à prendre théoriquement en compte la demande de l'usager (longueur, dénivelé, intérêt patrimonial...) mais aussi ses propres préoccupations (développement du territoire notamment...).

Actuellement, il existe en France trois grands types d'itinéraires qui ont été définis par la FFR puis repris par les Conseils Généraux lorsqu'ils ont mis en place leur PDIPR:

- le **PR** (Promenade et Randonnée) qui est généralement un itinéraire en boucle d'une durée assez courte. Il est balisé en jaune et peut parfois proposer une thématique (patrimoine, faune, flore...). Il peut être conçu par une collectivité territoriale ou encore par une association et peut recevoir l'agrément FFR (sous réserve de respecter certaines conditions) ;
- le **GR** (Grande Randonnée) a été labellisé par la FFR et permet de traverser une région ou des pays entiers. Il est balisé en rouge et blanc et porte un numéro ;
- le **GRP** (Grande Randonnée de Pays) est conçu en boucle et permet de faire le tour d'un pays, d'une vallée, d'un PNR ou de tout territoire rendu solidaire par ses hommes, sa culture et son patrimoine. Il est aussi labellisé par la FFR, est balisé en jaune et rouge et porte un nom.

Cette typologie est aujourd'hui appliquée dans la majorité des départements mais aussi sur la plupart des chemins. Ceci reflète l'influence qu'ont eu les grandes associations de marcheurs avant la mise en place des PDIPR. Ceci leur a donné une crédibilité et leur a permis de mettre en place cette charte du balisage aujourd'hui appliquée partout.

<sup>18</sup> FFRP, 2002, « *Les itinéraires de randonnée. Conception : enjeux et principe* », Paris, p24

<sup>19</sup> FFRP, 2002, « *Les itinéraires de randonnée. Conception : enjeux et principe* », Paris, p24

La création de ces itinéraires doit non seulement répondre aux besoins de loisirs des usagers mais ils ont aussi pour but de permettre la découverte d'une région ou d'un territoire et doivent participer à la préservation des chemins. Pour cela, il ne s'agit pas d'aller le plus vite possible d'un point à un autre, mais de sélectionner les chemins les plus intéressants pour la découverte des territoires. Certains itinéraires peuvent nécessiter des aménagements importants pour permettre le passage du public.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales, les associations ou des particuliers désireux de faire connaître leur territoire se sont lancés dans la création d'itinéraires de promenade et de randonnée. Ils mettent parfois en place un balisage fantaisiste qui peut être tout aussi efficace que le balisage FFR, mais il ne figure pas dans les topo-guides édités par elle. Parfois même les balisages se superposent. Les créateurs ont alors la charge de la publicité et de l'entretien. C'est le cas pour de nombreux « itinéraires patrimoine » en ville.

Un itinéraire emprunte différents types de voies : chemins, sentiers, chemins de halage, routes, chemins ruraux, chemins déferrés... Tous ne peuvent être empruntés librement par le marcheur. Il importe donc de connaître le statut juridique de chaque chemin de façon à pouvoir créer un itinéraire et surtout pouvoir en assurer la pérennité. Pour simplifier, nous qualifierons de « chemin » le linéaire où passe l'itinéraire.

- Le chemin, support de l'activité et infrastructure de base

Les chemins appartiennent soit au domaine public soit au domaine privé des communes ou à des particuliers. Les voies communales, les autoroutes et routes nationales, le sol et sous-sol de la mer territoriale, les lais et relais futurs de la mer, les fleuves et lacs navigables et flottables, ainsi que les biens du domaine propre du conservatoire du littoral appartiennent au domaine public. Ils sont donc inaliénables. L'utilisation collective est libre et gratuite traduisant le droit d'aller et venir librement inscrit dans la constitution. A l'inverse, le domaine privé se compose de tous les biens des personnes publiques qui ne constituent pas des dépendances du domaine public. Leur gestion et leur responsabilité sont soumises aux règles du droit commun de la propriété privée. De là, les chemins empruntés ont tous des statuts différents selon leur localisation et l'autorité qui les contrôle.

*« Les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés en voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune »* (Art. L 161-1 du code rural). Ils ne sont donc pas affectés au domaine public de la commune, ils appartiennent à la commune et sont affectés à l'usage public. Leur entretien par la commune n'est pas obligatoire mais le maire doit s'assurer qu'il n'y a pas d'entrave à la circulation. Elle peut déléguer l'entretien à un particulier mais risque de perdre le chemin au bout de trente ans. Pour l'inscription au PDIPR, le conseil municipal doit rendre un avis favorable. Ces chemins ne peuvent être vendus sans enquête publique.

La plupart des chemins de halage, le long des voies fluviales navigables et flottables, appartiennent au domaine public fluvial. Leur gestion a été confiée à VNF<sup>20</sup> en 1990 (loi du 29 décembre) qui a le pouvoir de réglementer ou d'interdire l'accès au chemin. La circulation autre qu'à pied est interdite sur le chemin de halage. Une convention de superposition doit être signée par le concepteur de l'itinéraire avec cet établissement public industriel et commercial (EPIC) pour pouvoir y faire passer un itinéraire et l'aménager.

---

<sup>20</sup> Sauf le long des voies qui ont été rétrocédées aux communes lors des dernières lois de Décentralisation

« *Les chemins d'exploitation servent à la communication entre divers fonds. Ils sont, en l'absence de titres, présumés appartenir aux propriétaires riverains, chacun en droit, mais l'usage en est commun à tous les intéressés. L'usage de ces chemins peut être interdit au public* » (art. L 162-1 C du code rural). Le propriétaire peut aussi bien être un propriétaire public que privé. Sans panneau d'interdiction, le passage du public est toléré. L'entretien revient au propriétaire. Les chemins forestiers sont des chemins d'exploitation. La convention est nécessaire avec les propriétaires ou l'ONF pour le cas des chemins forestiers en fonction du statut du massif forestier et du caractère de sa mise en valeur. L'ONF valorise de plus en plus ses chemins.

Les chemins privés individuels sont réservés à un usage privé. Ils peuvent être ouverts ou fermés au public au bon vouloir des propriétaires. Si le propriétaire laisse le passage, il peut aussi l'interdire à tout moment. Pour créer un itinéraire, une convention doit être signée avec le propriétaire. Ces conventions sont précaires car le propriétaire peut à tout moment les résilier de façon unilatérale. Il est donc préférable d'éviter d'y recourir.

Sur certains chemins privés, le passage est possible lorsque celui-ci est grevé de servitudes. C'est le cas notamment sur les littoraux où s'opère une servitude de passage longitudinale et une servitude transversale. La première (mise en place par Colbert et rappelée en 1976) oblige les propriétaires riverains à laisser le passage aux piétons, à ne pas modifier l'état des lieux et à laisser l'administration établir une signalisation et les travaux nécessaires au libre passage des piétons. Le passage ne peut se faire qu'à pied. Cette servitude s'étend sur une bande de 3 mètres et peut être inscrite sans formalité au PDIPR. La seconde a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer.

Enfin, il existe des dispositions particulières pour les espaces protégés. Dans les parcs nationaux, la circulation peut être interdite dans certaines zones suite à un arrêté du directeur du Parc. Les mêmes dispositions existent pour les réserves naturelles nationales et régionales.

Il existe encore bien des cas. Pour résumer, nous reprenons le tableau établi par la FFR qui répertorie tous les types de chemins et les autorisations à obtenir pour y circuler<sup>21</sup>. On constatera que les différences de statut obligent à se reporter à plusieurs codes : code civil, code rural, code de l'urbanisme, code de l'environnement, Code du Domaine Public Fluvial (CDPF), Code de la Voirie Routière (CVR), Code Forestier (CF), Code Rural (CR)...

---

<sup>21</sup> FFRP, 2002, « *Guide du droit des chemins* », p52 et suivantes.

*Tableau n°3 : Les différents chemins empruntés par les randonneurs*

TYPE D'ESPACE		STATUT JURIDIQUE		PROPRIÉTAIRE	SIGNATURE DES CONVENTIONS
Voies appartenant à des propriétaires privés		Chemin privé individuel	Art 544 et s. du C. Civ.	Particulier	Particulier
		Chemin d'exploitation	Art L. 162-1 à 5 C. Rural	Propriétaires des fonds desservis	Ensemble des propriétaires
		Chemin géré par une association ou un syndicat de propriétaire	Loi du 21 juin 1865	Commune (dom. Privé) ou ensemble des propriétaires membres	Exécutif de la structure
		Passage sur terrain privé non clôturé	Tolérance de passage	Particulier	Particulier
Passage institué par les us et coutumes locaux	Pas besoin de signature de convention sous réserve de preuve d'existence du droit coutumier				
Espaces privés grevés de servitude d'utilité publique		Servitude de passage littoral	Art. L.160-6 C. Urbanisme	Personne privée. Servitude de plein droit le long du domaine public maritime	Obligation pour le propriétaire de laisser le passage
			Art L160-6-1 Code Urbanisme	Personne privée. Servitude transversale au rivage de la mer instituée après enquête publique en cas d'absence de voie publique à moins de 500m du rivage	Obligation pour le propriétaire de laisser le passage
		Servitude de halage	Art 15 CDPF	Grève les propriétés riveraines des cours d'eau domaniaux	Signature d'une convention de superposition
		Servitude de marchepied	Art 15 et s. CDPF	Grève la berge opposée à celle supportant le chemin de hallage le long des cours d'eau domaniaux	Elle ne permet pas le passage des randonneurs. Convention de passage avec chacun de propriétaires riverains
Voies appartenant à des personnes publiques (Etat, collectivités locales, établissements publics)	Voies appartenant à leur domaine public	Route nationale	L 121-1 et s. CVR	Etat	Voie ouverte à la circulation, pas besoin d'autorisation de passage particulière
		Route départementale		Département	
		Voie communale		Commune	
	Voies appartenant à leur domaine privé	Chemin rural	Art L 161-1 à 13 du C. rural	Commune	Voie ouverte à la circulation du public, pas besoin d'autorisation de passage particulière
		Chemin appartenant au domaine privé des communes	Art 544 et s. du C. civil		Maire, après délibération du conseil municipal

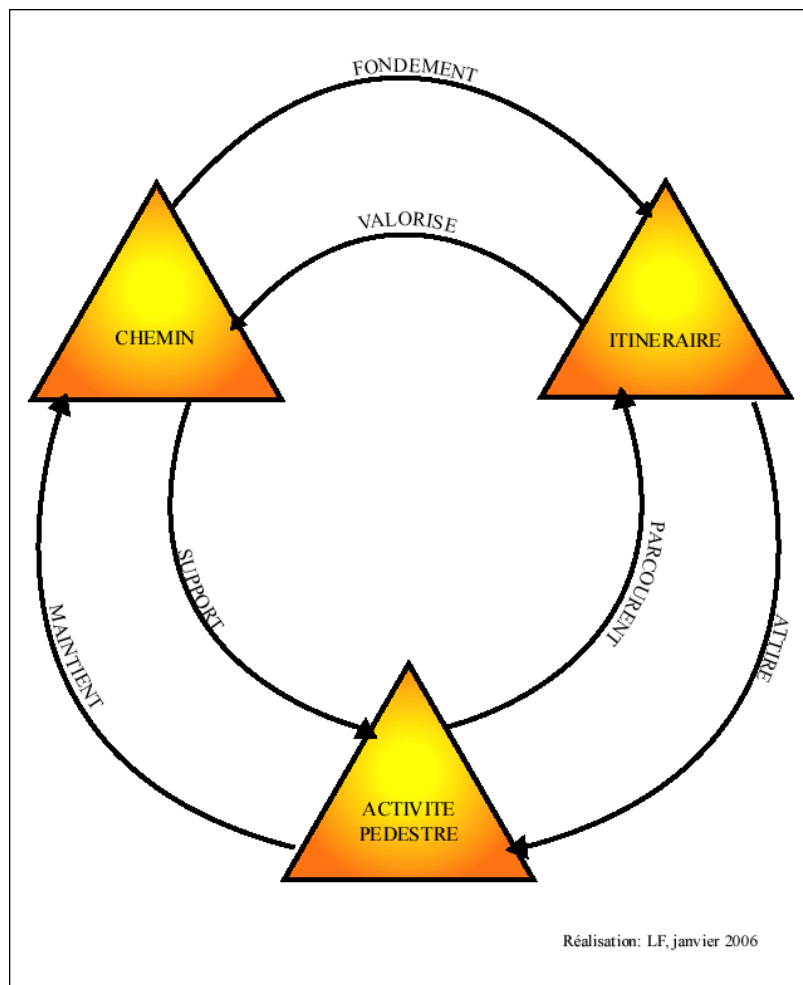
Voies appartenant à des personnes publiques (Etat, collectivités locales, établissements publics)	Espace spécifique	Itinéraires au sein des biens communaux	Art 542 du C. Civil	Commune	Maire, après délibération du conseil municipal
		Itinéraires au sein d'un bien vacant et sans maître	Art. 539 du C. Civil	Etat après arrêté préfectoral	Préfet du département
		Itinéraire au sein d'un ENS	Art L. 142-2 et s. du C. Urbanisme	Conseil Général	Président du Conseil Général
		Domaine du Conservatoire du littoral	L 322-1 et s. du C. de l'environ.	Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres	Gestionnaire du site (ex : EDEN 62)
		Domaine public maritime		Etat	Principe d'ouverture au public
		Port autonome	Code des ports maritimes. Loi du 22 Jt. 1983 et Circ. du 2 fév. 1984	Etat	Directeur du port autonome
		Autre port (commerce, plaisance...)		Collectivité ou chambre de commerce selon les cas	Exécutif de la structure gestionnaire
		Domaine public fluvial	Art 1 du CDPF et art 62 du code de navigation intérieure	Etat	Convention de superposition et servitude de marchepieds
Itinéraires au sein d'espaces forestiers (lorsqu'il ne s'agit ni d'une route nationale, départementale ou communale, ni d'un chemin rural, mais de tolérance de passage, de passages coutumiers ou de chemins de travaux forestiers)	Forêt domaniale	Art L131-1 et s. Art R121-1 et s. C. Forestier	Etat, gérée par l'ONF	Négociation avec l'ONF. Signature du préfet	
	Forêt communale	Art L141-1 et s. du CF	Commune	Forêt relevant du régime forestier : négociation avec l'ONF, signature par le maire après délibération du CM Autre : signature par le maire après délibération du CM	
	Forêt privée	Art L221-1 et s. Art R222-4 et s. du CF	Propriétaire privé	Forêt soumise à un plan simple de gestion (PSG) : propriétaire Gestion contractuelle par l'ONF : négociation avec l'ONF, signature du propriétaire	
	Forêt de protection	Art L411-1 et s. Art R412-1 et s du CF	Propriété publique ou privée	La fréquentation peut être réglementée voire interdite. Propriétaire ou ONF	
Itinéraires en montagne	Zones de restauration des terrains de montagne	Art L424-1 du CF	Propriété privée ou publique selon les lieux	Négociation avec l'ONF : passage réglementé voire interdit temporairement selon les dispositions adoptées, signature par le propriétaire du terrain	
	Terrains et pâtures mis en défens	Art L421-1 et L421-2 du CF	Propriété privée ou publique selon les lieux	Durée de 10 ans, terrains interdits au parcours.	

Source : FFRP, 2002, « guide du droit des chemins »

Les chemins les plus empruntés sont incontestablement les chemins ruraux qui sont les seuls qui permettent la découverte d'un territoire par les chemins de traverse. Une seule coupure sur le chemin et c'est l'itinéraire tout entier qui s'effondre. C'est pourquoi aujourd'hui les acteurs s'orientent vers la préservation des chemins ruraux qui ont subi de graves atteintes depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale. D'autre part, il faut savoir que la FFR ne donne l'agrément PR qu'aux itinéraires comportant moins de 30% de routes goudronnées hors milieu urbain<sup>22</sup>, ce qui bien sûr est impossible à respecter si l'on n'utilise pas les chemins ruraux.

*Activités pédestres, itinéraire et chemin sont indissociables. En effet, le chemin est le fondement de l'itinéraire et demeure le support de la marche. De la même manière, l'itinéraire permet la randonnée<sup>23</sup> et met en valeur le chemin. Sans lui, ce dernier serait amené à disparaître dans certains cas. Enfin, les activités pédestres nécessitent la création d'itinéraires et permettent la sauvegarde des chemins. Mais à partir des années 1950, le CNSGR va être confronté à la disparition d'un des composants du système : le chemin.*

Schéma n°3 : Les relations entre chemin, itinéraire, activités pédestres



<sup>22</sup> FFRP, 2003, "L'agrément FFRP des itinéraires de promenade et de randonnée", p10

<sup>23</sup> Même s'il est possible de se promener en ne suivant pas forcément un itinéraire établi, la grande majorité des marcheurs utilise des parcours balisés

### 1.1.2.2 Remembrement agricole et disparition des chemins

A partir des années 1950, alors qu'il vient de commencer son action de balisage, le CNSGR est confronté à un nouveau problème, la disparition des chemins ruraux.

A cette époque, l'agriculture est en pleine « révolution ». Cette révolution correspond à une transformation profonde de l'organisation de l'agriculture et des structures agraires qui entraînent un bouleversement des sociétés et des paysages ruraux. Entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle, l'Europe a connu sa première révolution agricole. C'est celle de l'extension des finages par défrichement des landes et des bois, accompagnée d'une intensification par élimination de la jachère remplacée par des plantes sarclées ou industrielles et l'introduction d'amendement et d'engrais. Les grands paysages d'openfield se mettent en place notamment en Beauce et en Brie avec une première opération de remembrement.

La seconde Révolution Agricole débute à la fin de la Première Guerre Mondiale et se poursuit jusqu'à la fin des années 1960. C'est la Révolution de la mécanisation. Les animaux de trait sont remplacés par les tracteurs, les moissonneuses batteuses et autres machines à vendanger, semoirs ou ramasseuse de radis... Cette mécanisation s'accompagne d'une sélection des variétés et des races, d'une artificialisation du milieu (serre, irrigation, drainage...)...

L'impact sur les paysages agraires est important. La mécanisation a conduit au remembrement. Le paysage agricole est le fruit d'une histoire longue et complexe. Les découpages du parcellaire sont le produit des ventes, successions, achats, dons... Si bien qu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, la France présente un paysage très morcelé, surtout dans les régions de bocage de l'Ouest du pays. Les champs sont petits, séparés de nombreux chemins ou entourés de haies. Or la mécanisation ne peut se faire dans de telles conditions. Les tracteurs sont souvent trop larges pour passer entre les haies, les manœuvres sont délicates dans les parcelles étroites, les distances à parcourir sont longues et font baisser la productivité. Parallèlement, les activités pédestres n'ont plus le vent en poupe : les chemins perdent de leur utilité. Pour toutes ces raisons, on assiste au remembrement des parcelles. Dans la mesure du possible, les champs sont réunis et les chemins qui les séparent sont détruits. Dans les régions bocagères, les haies sont rasées et les talus aplanis. En l'espace de quelques années, l'openfield devient le paysage le plus répandu en France.

Pour les chemins ruraux, le remembrement est une véritable catastrophe. Le kilométrage de chemin se réduit comme une peau de chagrin. P. Pinchemel distingue avant guerre trois types de chemins : « *les chemins qui courent au niveau du sol sur les sols crayeux, les chemins creux à plusieurs mètres en contrebas des champs et les chemins bordés de talus surmontés d'une haie*<sup>24</sup> ». Les deux derniers sont un obstacle à la modernisation de l'agriculture, ils seront les premiers détruits. Jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, les communes vivaient isolées et les chemins reliaient les hameaux et fermes isolées au bourg, et desservaient les diverses parties du terroir. Ils ont été progressivement améliorés à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle mais la mécanisation du 20<sup>ème</sup> siècle a entraîné leur disparition. On estime que le réseau de chemins est passé de deux millions de kilomètres avant guerre à 800 000km actuellement. Le stade de pratique des randonneurs s'est donc réduit de plus de 50% depuis 1945. En plus des opérations de remembrement, les chemins ruraux ont été victimes de la périurbanisation et de la construction de grandes infrastructures de circulation (autoroute, voie

<sup>24</sup> PINCHEMEL P., 1981, « *La France. Tome 2* », Armand Colin, coll U, Paris, p261

ferrée...) qui ont coupé en deux des itinéraires de promenade. D'autre part, l'entretien des chemins ruraux pose un problème aux petites communes à la population déclinante et au dense réseau viaire. Une partie d'entre eux disparaît sous les broussailles.

La disparition des chemins a été « encouragée » par l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui instituait un nouveau classement de la voirie des communes. Elle sépare la voirie communale et les chemins ruraux. Ceux-ci entrent dans le domaine privé des communes. Ils ne sont donc plus inaliénables et imprescriptibles. Les communes n'ont alors plus l'obligation de les entretenir et obtiennent la possibilité de les revendre ou de les supprimer après enquête publique. Dans le contexte de modernisation de l'agriculture, les impacts de cette ordonnance ont été très négatifs pour les chemins ruraux et la pratique des activités pédestres.

C'est dans ce contexte que va se mettre en place le premier rando-système.

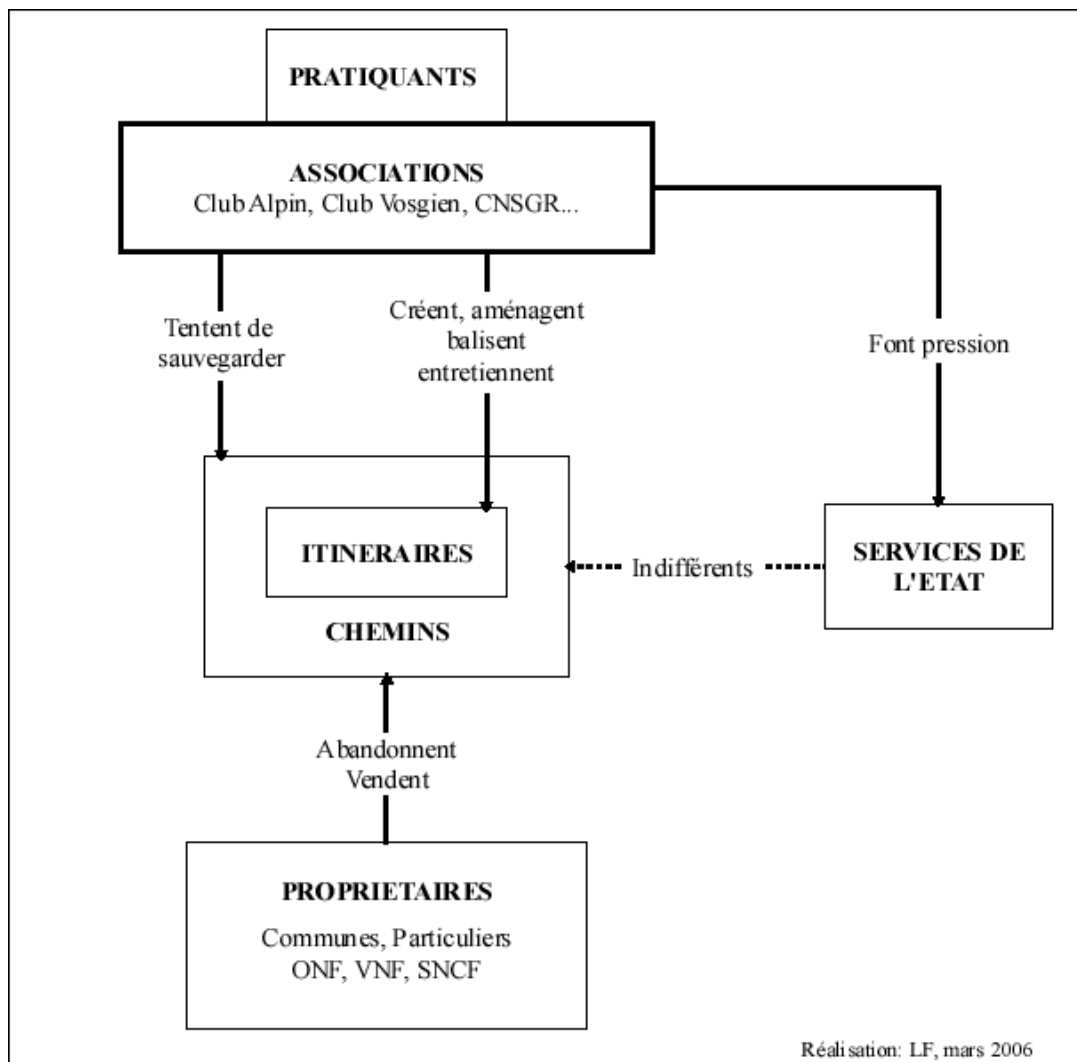
### *1.1.2.3 Le premier rando-système*

Face à la disparition des chemins et sentiers, personne ne s'intéresse aux activités pédestres. Seul le CNSGR et les autres associations tentent de sauver ce patrimoine. Elles se chargent alors de tout : balisage, entretien, aménagement, communication... Leur action porte d'abord sur les parcours de Grande Randonnée mais des PR sont également créés. L'Etat reste indifférent à la situation.

Devant cette atteinte à leur pratique, les associations de marcheurs et leurs ramifications locales, structurées autour du CNSGR, deviennent un véritable groupe de pression. Des manifestations sont même organisées pour protéger certains chemins : rassemblement du Mont Aigoual en 1972. Le CNSGR devient dans les années 1970, un interlocuteur important du gouvernement pour la protection des chemins de randonnée. Il prend le nom de FFRP en 1976. Devant les assauts répétés des associations, le gouvernement finira par prendre en 1983 des mesures législatives afin de protéger le patrimoine que constituent les chemins ruraux et d'encourager la pratique de la randonnée et de la promenade.



*Schéma n°4 : Le premier rando-système*



Deux circulaires sont signées au milieu des années 1970. Elles posent les bases de la future loi de 1983. La circulaire du 18 décembre 1974 est un premier pas pour lutter contre la fin des chemins ruraux. Elle demande aux préfets d'établir dans chaque département un Plan de tourisme équestre et pédestre qui permette le recensement des itinéraires. Celui-ci sera effectué par les grandes associations de promeneurs et de randonneurs : FFRP, Club Alpin et Club Vosgien. Mais il concerne surtout les itinéraires déjà balisés, donc plus ou moins protégés. La circulaire du 7 juillet 1977 insiste davantage sur la conservation des chemins ruraux dont on reconnaît la fonction environnementale (conservation des paysages) et sociale (loisirs et tourisme). Le plan de randonnée est étendu aux activités cyclistes. Mais ces mesures sont peu appliquées et en 1980 seuls 15 Conseils Généraux ont réellement établi un plan.

Entre temps, la loi du 31 décembre 1976 a été promulguée sous la pression de l'UE. C'est la première loi qui favorise la promenade des piétons. Elle rappelle la servitude de passage longitudinale pour les piétons sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime. « *Les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3 mètres de large d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage*

*des piétons* »<sup>25</sup>. Elle reprend en fait l'ancien chemin des douaniers institué par Colbert au 17<sup>ème</sup> siècle. En 1986, une servitude de passage transversale est ajoutée par la loi littorale. « *Cette servitude a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer ou au sentier d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence de voie publique située à moins de 500 mètres et permettant l'accès au rivage* »<sup>26</sup>. C'est une servitude facultative qui est instituée par les collectivités locales après enquêtes publiques. Elle est strictement réservée à l'usage des piétons.

*Cette première étape dans l'histoire des activités pédestres en France met en avant le monde associatif. Pendant plus d'un siècle, il sera le seul à mettre en place une offre pour satisfaire les marcheurs alors peu nombreux. L'Etat est totalement absent et après avoir octroyé les congés payés, il encourage la disparition des chemins en favorisant le remembrement. Mais peu à peu les associations vont se structurer pour devenir de véritables groupes de pressions et vont faire pression sur l'Etat en organisant des manifestations. Celui-ci s'intéressera progressivement à ces questions à partir des années 1970. Mais il faudra attendre les années 1980 pour que la gestion des activités pédestres soit structurée par la loi.*

---

<sup>25</sup> Art L160-6 du code de l'urbanisme

<sup>26</sup> Art L160-6-1 du code de l'urbanisme

## **1.2 Le deuxième rando-système : PDIPR et Conseil Général**

L'intérêt soudain de l'Etat pour les activités pédestres à partir des années 1970 doit beaucoup à la pression des associations mais pas seulement. Deux évolutions majeures vont contribuer à repenser la gouvernance des activités pédestres. Il y a d'abord la croissance spectaculaire du nombre de marcheurs liée aux transformations de la société. Parallèlement, l'Etat va repenser la logique de sa politique d'aménagement du territoire en lançant la décentralisation. La combinaison de ces deux facteurs conduit à confier la gestion des activités pédestres au Conseil Général.

Le PDIPR est alors mis en place et un nouveau rando-système voit le jour. Nous allons voir comment il s'organise et quels sont les liens qui unissent les différents acteurs qui le composent après être revenus sur les deux facteurs qui en sont à l'origine.



## 1.2.1 Renaissance des activités pédestres

Après 1945, le nombre de marcheurs stagne pour deux raisons. D'abord la mode n'est pas aux activités pleine nature mais aux pratiques balnéaires et aquatiques. Les français se ruent sur la Méditerranée en période estivale. Ensuite, l'offre en itinéraires n'est pas structurée et même menacée par les opérations de remembrement agricole<sup>27</sup>. L'intérêt pour les activités pédestres va se manifester dans les années 1970. C'est pourquoi on peut parler de renaissance des activités pédestres : il y a eu un premier décollage avant guerre puis une longue période de stagnation jusqu'aux années 1970. Plusieurs facteurs expliquent ce renouveau.

### *1.2.1.1 Le développement des sports de pleine nature*

Le nombre de personnes ayant une activité sportive n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Ainsi, selon l'INSEE, en 1967 39% des français avaient une Activité Physique et Sportive (APS). En 1987, une enquête de l'INSEP (Institut National du Sport et de l'Education Physique) montre qu'ils sont 73%. D'après l'enquête du Ministère de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec l'INSEP, ce serait 83% des Français âgés de 15 à 75 ans, qui ont exercé une APS en 2001. Pour certains, cette évolution traduit la « sportivation » de la société. En extrapolant ces résultats, on estime que ce sont 36 millions de personnes qui ont une activité sportive ou ludo-sportive au moins une fois dans l'année en 2001. L'enquête montre que parmi eux, 26 millions en ont au moins une dans la semaine. Ces premiers chiffres expliquent à eux seuls l'explosion du nombre de marcheurs. Mais d'autres arguments sont à considérer.

Cette augmentation de la pratique sportive et ludo-sportive est à mettre sur le compte d'au moins trois facteurs :

- la féminisation des pratiques : les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer une activité physique. 71% des femmes ont aujourd'hui une activité sportive ou ludo-sportive au moins une fois dans l'année. Mais certaines activités restent encore très masculines (football, rugby, chasse, canoë, kayak, escalade...) alors que d'autres sont dominées par les femmes (gymnastique, danse, patinage sur glace) ;
- l'allongement de la durée vie sportive : l'amélioration de la santé des retraités leur permet de faire davantage d'activité physique ;
- l'arrivée de nouvelles couches sociales dans les pratiques sportives. Jusque dans les années 1970, les sportifs étaient diplômés, citadins, âgés de moins de 30 ans et pour la plupart cadres. On constate aujourd'hui un rattrapage des catégories « ouvriers », « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » et « agriculteurs » qui restent cependant peu présents.

La dernière enquête du ministère des sports met en évidence le poids devenu déterminant de la pratique « hors-club ».

L'enquête de 2001 a aussi permis d'établir un classement des disciplines en fonction du nombre de pratiquants. Il ressort clairement que la marche est l'activité la plus citée (21 millions de pratiquants soit un tiers des français). Elle est suivie de la natation (14,5 millions) et du vélo (12,7 millions). Derrière ces trois dénominations, se cache une foule d'activités

---

<sup>27</sup> voir 1.1.2.2

que nous avons listées dans le tableau suivant. Ce tableau prend en compte les licenciés mais aussi les pratiquants hors club.

*Tableau n°4 : Les activités sportives et ludo-sportives des français en 2001*

FAMILLE	ACTIVITÉS	EXTRAPOLATION EN MILLIONS
Marche	Marche, randonnée, trekking	21
Natation	Natation, baignade	14,5
Vélo	Vélo, VTT	12,7
Footing	Footing, jogging	6,6
Boule	Pétanque, boule, bowling	6,1
Gymnastique	Gym, Gym d'entretien, yoga	6
Ski	Ski alpin, ski de fond, luge	5,3
Football		4,6
Tennis		3,5
Pêche		3
Musculation	Culturisme, musculation, haltérophilie	2,6
Tennis de table		2,3
Roller – skate	Roller, Skate	1,8
Badminton	Badminton, squash	1,6
Volley	Volley, beach volley	1,3
Glisse eau, neige	Ski nautique, surf	1,2
Danse		1
Chasse		1
Equitation		0,9
Voile	Planche à voile, dériveur	0,9
Arts martiaux	Judo, karaté, aikido	0,8
Escalade		0,6
Golf		0,6
Patinage sur glace		0,5
Handball		0,5
Sport de combat	Lutte, escrime	0,4
Rugby		0,4
Sports mécaniques		0,3
Aviron, kayak		0,3

Source : enquête MIS/INSEP 2001

Cette liste des activités sportives les plus pratiquées témoigne de la forte présence des activités se déroulant dans un cadre naturel et menées en dehors de tout esprit de compétition. Les disciplines arrivant en tête sont des activités de pleine nature et qui pour la plupart peuvent se réaliser seul et sans encadrant. Ceci traduit la nouvelle domination des sports loisirs parmi les activités sportives. En prenant en compte toutes les personnes ayant eu une activité physique au cours de l'année, le tableau montre aussi que les sports occasionnels sont nombreux. Ainsi le ski, la baignade ou le surf sont surtout des pratiques de vacances. Il faut surtout retenir que **la marche (quel que soit sa forme) est l'activité physique la plus pratiquée par les français**. Pourquoi ce succès ?

Les pratiquants ont été interrogés au cours de l'enquête du ministère des Sports sur leurs lieux de pratique. Il ressort de cette question que 63% déclarent pratiquer des activités en pleine nature, 47% dans des espaces aménagés (parcs, parcours santé), 34% dans la rue et 26% dans des équipements payants. Ces chiffres se justifient par le classement des pratiques sportives : celles qui comptent le plus grand nombre d'adeptes sont des activités de nature. **La recherche de la nature et de la liberté de pratique est devenue une priorité pour la**

**pratique d'une activité physique** : c'est la principale tendance actuelle qui explique le succès des activités pédestres.

Les activités de pleine nature ont bénéficié des nouvelles préoccupations en matière de santé, d'écologie et de relation sociale. Le sportif ne recherche plus la performance mais la forme, la détente, le loisir... Le stress, la pollution, l'urbanisation ont conduit à cette évolution.

Des grandes tendances qui caractérisent les pratiques sportives aujourd'hui, on retiendra notamment :

<p style="text-align: center;"><b>Une pratique individuelle plutôt que collective</b></p> <p style="text-align: center;"><b>La recherche d'un cadre de pratique d'aspect naturel rejoignant les références à l'écologie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>La recherche de structures à faible contrainte dans lesquelles l'encadrant se transforme en accompagnant</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Le choix d'une sociabilité adaptée à ses besoins (club, salle, famille, amis, groupes informels...)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>L'autorégulation plutôt que la présence d'un arbitre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>La mise en valeur d'exploits personnalisés et locaux plutôt que la recherche de performance dans un championnat</b></p>
---

Les six tendances mises en avant dans ce tableau expliquent le succès actuel des activités pédestres. La marche répond à chacune de ces exigences. Le marcheur peut-être seul ou en groupe, généralement sans encadrant, mais dans tous les cas choisit de marcher ou non en groupe. La nature est le cadre d'exercice des activités pédestres. Pour certains, terminer les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ou le GR 10 constitue un exploit personnel.

Il est clair que les pratiques de pleine nature sont celles qui aujourd'hui ont les faveurs du public en France. Les activités pédestres répondent particulièrement aux nouvelles aspirations des sportifs et ludo-sportifs :

- la recherche d'un cadre naturel (ou tout au moins verdoyant) pour l'exercice des activités physiques : même s'il existe des itinéraires en ville, la très grande majorité des parcours sont tracés en campagne;
- la pratique sans encadrant, libre, à son rythme : hormis en haute montagne qui est un terrain qui nécessite un bon entraînement et une connaissance du milieu, tous les itinéraires sont accessibles à tous et sans encadrant;
- le libre choix d'une sociabilité adaptée à ses besoins : la promenade se pratique aussi bien seul, qu'en famille, entre ami, en club...

Parce qu'elles sont porteuses de valeurs liées à l'authenticité, et s'inscrivent dans la mouvance d'une recherche de nature, d'espace et de liberté, les activités physiques liées à la nature connaissent un succès phénoménal. Il convient de rappeler que les sports de nature sont les activités qui ont pour cadre d'exercice, un espace naturel ou considéré comme tel (les forêts aménagées par exemple). Les espaces ruraux sont les plus recherchés. La présence de

la marche au sommet du classement des activités physiques les plus pratiquées par les Français illustre ce succès de l'outdoor.

Le succès des activités pédestres s'explique aussi par des changements économiques et sociaux.

### 1.2.1.2 De plus en plus de temps libre

Comme le fait justement remarquer D. Clary, « les loisirs, le tourisme, nécessitent pour leur exercice, d'une part du temps disponible, du temps libre, condition nécessaire mais non suffisante, d'autre part le besoin ou le désir d'y consacrer du temps »<sup>28</sup>.

Le tableau ci-dessous rappelle les grandes dates de l'évolution du temps de travail en France au 20<sup>ème</sup> siècle.

*Tableau n°5 : Evolution du temps de travail en France*

1919	Journée de travail limitée à 8h, semaine de 6jours
1936	2 semaines de congés payés, semaine de 40h
1945	Retraite à 65 ans
1954	3 semaines de congés payés
1969	4 semaines de congés payés
1973	Instauration du temps partiel
1981	5 semaines de congés payés, semaine de 39h
1982	Retraite à 60 ans
1999	Semaine de 35h
2003	Remise en cause de la semaine de 35h. Recul de l'âge de la retraite
2007	Poursuite de la remise en cause des 35h avec la défiscalisation des heures supplémentaires

Réalisation : L. FLORENT, juin 2007

Chaque Français dispose aujourd'hui de davantage de temps libre que les générations antérieures. Tous les moments de temps libre ne se prêtent pas aux mêmes activités de loisirs et tourisme. On peut en fait distinguer cinq périodes différentes :

- les temps libres de journée sont difficilement utilisables pour le tourisme et les loisirs car courts et morcelés. Néanmoins, ils peuvent être l'occasion d'une visite de musée ou de **promenade dans un parc**, notamment lors de la pause déjeuner ;
- les temps libres de fin de journée sont plus propices aux loisirs car beaucoup plus longs. Pour certaines personnes, ils sont occupés par des temps contraints (tâches domestiques, vie sociale, éducation des enfants...). D'autres en profitent pour faire du sport ou des activités culturelles. Parmi les activités physiques, un grand nombre de personnes choisit désormais la promenade. **Les fins de journée peuvent être occupées par une promenade ;**
- les fins de semaine sont propices aux excursions d'un jour ou au départ en week-end vers des destinations proches, dans la famille ou en résidence secondaire. Elles sont aussi occupées par les loisirs domestiques. **Elles sont particulièrement propices aux randonnées à la journée et aux promenades ;**
- les congés sont destinés, pour la grande majorité, aux pratiques touristiques. Que se soient les congés d'hiver ou d'été, nombreux sont ceux qui partent plusieurs

<sup>28</sup> D. Clary, 1993, « Le tourisme dans l'espace français », Masson géographie, Paris, p7.



jours voir plusieurs semaines en vacances. **La randonnée itinérante, la randonnée à la journée et la promenade figurent parmi les activités les plus pratiquées en vacances ;**

- la retraite est la grande période de temps libre. Elle est l'occasion de voyages plus longs ou de séjours prolongés dans une résidence secondaire. **Les personnes âgées sont particulièrement friandes des activités pédestres.** La retraite permet la dessaisonalisation de ces activités.

Cette augmentation du temps libre a participé à l'augmentation du nombre de randonneurs et de promeneurs. Pendant longtemps, tout comme le tourisme, la randonnée était réservée à une élite. En effet, peu nombreux étaient ceux qui pouvaient libérer du temps pour se balader. Dès que la population obtient du temps libre, elle le consacre aux loisirs et à la promenade entre autre. Les récentes lois sur la réduction du temps de travail ont permis la multiplication des courts séjours<sup>29</sup> comprenant parfois une séquence de randonnée.

Néanmoins cette évolution doit être relativisée car elle profite essentiellement aux classes les plus aisées de la société, celles qui comptent déjà de nombreux partants. De plus sur la centaine de jours libres dont nous disposons actuellement dans l'année, seule une trentaine est utilisée à des fins touristiques. Si les excursions à la journée, les déplacements de loisirs vers les milieux périurbains, les déplacements de week-end devraient continuer à augmenter, les longs séjours estivaux resteront la règle pour une majorité de personnes mais tendent à se raccourcir. En effet, les cadres et les professions supérieures bénéficient souvent d'une journée ou demi-journée de repos dans la semaine dans le cadre des RTT, alors que les ouvriers et les employés voient plutôt leur durée quotidienne de travail diminuer. Cette dernière solution ne permet pas la pratique de courts séjours mais plutôt de loisirs de proximité et donc de la promenade.

L'évolution actuelle du temps libre, qui donne une demi-journée de liberté supplémentaire ou du temps libre en fin de journée, explique en partie que le nombre de promeneurs est plus important que le nombre de randonneurs. **En effet, elle favorise davantage la pratique de la promenade que celle de la randonnée à la journée et de la randonnée itinérante.** Celles-ci nécessitant plus de temps restent réservées aux week-ends et aux congés dont le nombre et la durée n'évoluent plus.

### *1.2.1.3 La transformation du mode de vie*

D'autres facteurs sont venus modifier les pratiques touristiques.

Le premier grand facteur favorisant les départs en vacance est le progrès technique des moyens de transports. Le chemin de fer fut le premier mode de transport touristique. L'instauration des billets « congés payés » en 1936 va permettre le départ de nombreuses personnes aux revenus modestes. Mais la grande révolution est celle de la démocratisation de l'automobile individuelle qui autorise des déplacements plus lointains et plus souvent à partir des années soixante. Le taux de motorisation (% de ménages équipés d'une voiture) atteint aujourd'hui les 75%. La voiture permet de partir quand on veut et où on veut, favorisant l'augmentation des courts séjours, des excursions et des loisirs de proximité. La majeure partie des marcheurs utilise la voiture pour se rendre au point de départ de leur itinéraire.

---

<sup>29</sup> Le taux de départ en court séjour est passé de 49,6% en 1994 à 57,4% en 2004.

Depuis l'instauration des congés payés et la réduction du temps de travail, on constate une modification des mobilités personnelles. Les déplacements liés aux loisirs ont pris une place plus importante : +20% entre 1982 et 1994 (source INSEE - INRETS). Les distances parcourues pour les loisirs se sont allongées : le récréant privilégie la qualité du loisir à sa proximité. Cette évolution, en plus d'être liée au progrès technique, et à associer à la transformation de la société. Le consommateur est devenu hyper mobile (la longueur des déplacements quotidiens a augmenté de 30% depuis 1990). Cette révolution de l'automobile a permis la pratique accrue des loisirs de proximité et notamment des loisirs de pleine nature. La voiture permet en effet d'accéder plus facilement à la campagne pour y réaliser une promenade. D'autre part, elle a également autorisé des randonnées plus lointaines. Grâce à la voiture, il est possible d'aller se promener bien au-delà du territoire de résidence.

La durée de la vie s'étant allongée, le nombre de retraités n'a cessé d'augmenter. Ces populations bénéficient d'un temps libre immense et ils sont de plus en plus nombreux à le consacrer au tourisme<sup>30</sup>. Cette évolution est à mettre sur le compte de l'élévation de leur niveau de vie mais aussi sur leur éducation à la culture des loisirs. Lorsque se sont développés les congés payés dans les années 1950, la population aujourd'hui en retraite, constituait la population active. Elle a donc pris l'habitude de partir en vacances et continue de le faire aujourd'hui. De plus, les professionnels se sont intéressés à ces catégories sociales en leur proposant des séjours adaptés à leurs attentes. Cette augmentation du nombre de seniors sur le marché touristique a pour effet d'étaler les séjours sur toute l'année car cette population préfère partir hors saison (en juin ou septembre). Par ailleurs, c'est une clientèle demandeuse de visites de sites naturels et culturels et d'activités calmes (type promenade ou cyclotourisme,...). De plus en plus de retraités pratiquent la marche. Ceci est particulièrement intéressant car il participe à la désaisonnalisation de l'activité. Dorénavant, les itinéraires des régions touristiques sont parcourus toute l'année.

L'urbanisation n'a cessé de croître depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle. La France est devenue un pays urbain à partir de 1934, avec un retard sur ses voisins. Aujourd'hui, 74% de la population vit en milieu urbain (défini comme l'ensemble des communes de plus de 2000 habitants). Longtemps la ville a été considérée comme un lieu de progrès, de modernité et de confort. Cependant les choses ont évolué et elle est aujourd'hui devenue synonyme de violence, agressivité, pollution, stress, anonymat, exclusion, minéralité... La campagne redevient, depuis le milieu des années 1970, un espace de calme, d'authenticité, de sociabilité, de santé,... après avoir été considérée comme un espace de production agricole. Les migrations quotidiennes villes-campagnes sont devenues importantes. On préfère vivre à la campagne et travailler à la ville. Mais pour ceux qui continuent à vivre en milieu urbain, les loisirs de fin de journée ou de fin de semaine en espace rural ou périurbain leur offrent l'occasion de respirer, de se sentir en communion avec un espace qu'ils ont choisi, d'exister... D'où le succès aujourd'hui des activités de pleine nature et plus particulièrement des activités pédestres. Le milieu périurbain est devenu un endroit favorable à leur pratique. Ce développement des activités ludiques en milieu rural ne va d'ailleurs pas sans créer quelques conflits entre les populations locales et les visiteurs.

#### *1.2.1.4 Pour finir sur l'histoire des activités pédestres*

Pour résumer ce qui vient d'être dit, on peut considérer qu'il y a eu quatre phases dans l'histoire des activités pédestres (voir schéma page suivante) :

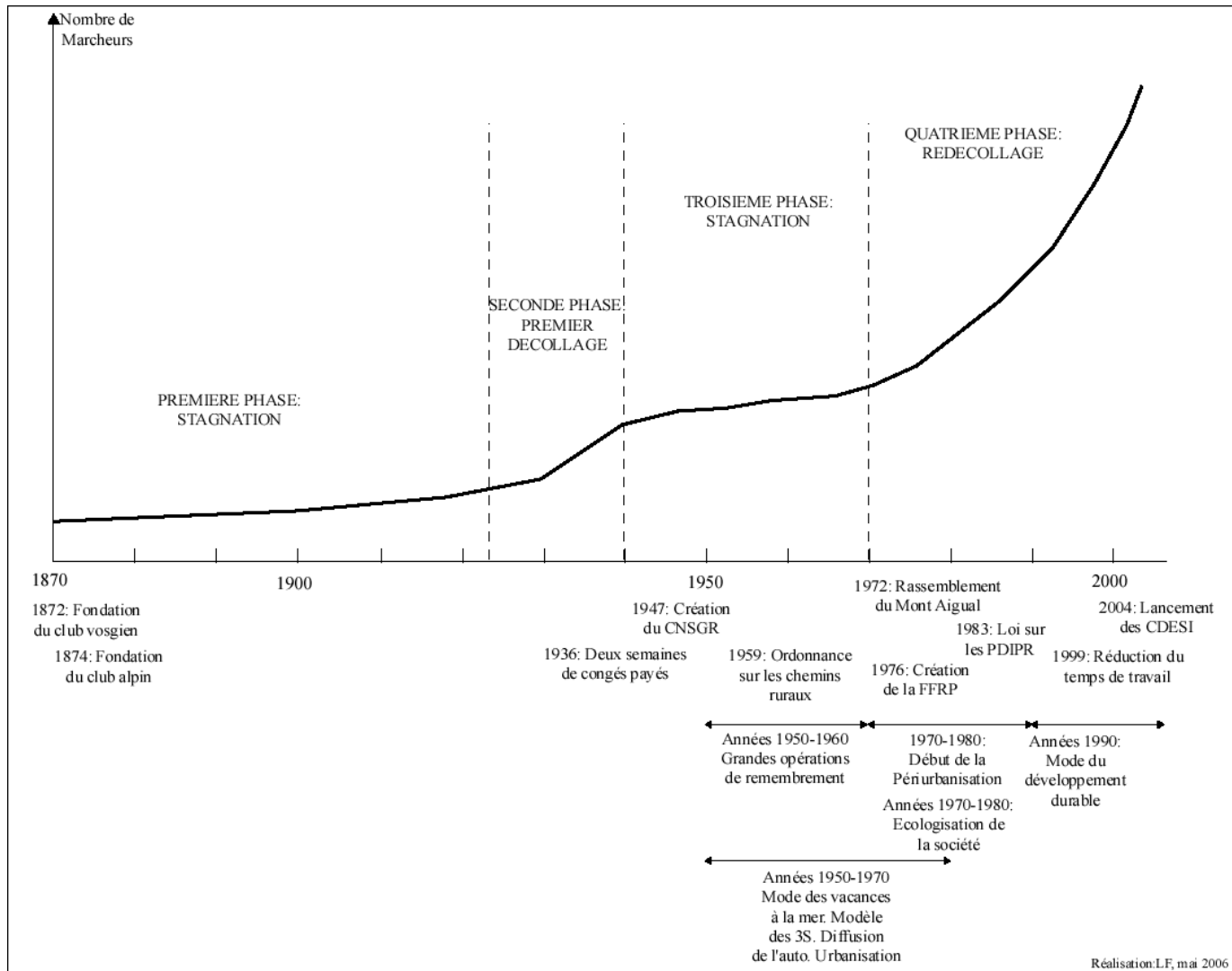
---

<sup>30</sup> Ainsi le taux de départ en vacance des 60-70 ans est passé de 30% en 1965 à 58% en 1999. Même évolution chez les plus de 70 ans (de 26% à 38% dans la même période).

- la première stagnation : avant 1936, les Français ne disposent pas de congés payés. Seuls les plus riches sont concernés par les pratiques touristiques. Les activités pédestres en tant que loisirs sont l'affaire d'une minorité. L'offre n'est pas structurée. Seul deux clubs se chargent d'aménager les itinéraires : le club vosgien et le club alpin ;
- le premier décollage : l'instauration des congés payés en 1936 permet aux classes populaires d'aller se promener et de randonner. La campagne est la destination première des touristes (essentiellement pour retrouver de la famille). L'offre d'itinéraires reste limitée sauf dans les massifs vosgien et alpin grâce à l'action des clubs. Les promenades se font autour du lieu de vacances au hasard des chemins ;
- la longue stagnation : après guerre, la mode est aux vacances sur le littoral. La baignade et les jeux de plages ont les faveurs du public. La montagne attire peu (sauf pour les sports d'hiver qui commencent à se développer). La campagne n'est pas équipée et les chemins disparaissent avec le remembrement. D'une manière générale, les activités pédestres n'ont plus le vent en poupe et les jeunes les considèrent comme des activités vieillottes en comparaison du surf qui fait son apparition ;
- la croissance spectaculaire : le mouvement écologiste qui apparaît dans les années 1970 face aux désastres environnementaux, le développement de la périurbanisation, la croissance du temps libre, l'automobilité, le changement des valeurs associées au sport... lancent la mode des loisirs de pleine nature. Les activités pédestres, accessibles à tous, deviennent le sport préféré des français. Le nombre de marcheurs ne cesse d'augmenter et continue à le faire. L'offre se structure.

Lors de cette dernière phase, l'Etat a revu sa politique d'aménagement du territoire et à lancé à partir de 1982 une vaste opération de décentralisation. On ne peut comprendre l'instauration des PDIPR qu'après avoir vu les impacts de cette réorientation.

*Schéma n°5 : L'évolution du nombre de marcheurs en France*



## 1.2.2 Réorientation de la politique d'aménagement du territoire en France

### 1.2.2.1 Une politique centralisée jusqu'alors

Jusqu'aux années 1980 la politique d'aménagement du territoire en France est marquée par le rôle clé de l'Etat. Elle débute après la seconde guerre mondiale dans le contexte des Trente Glorieuses (période de forte croissance économique). Elle commence avec le livre de J-F. Gravier, « *Paris et le désert français* » (1947), qui dresse un portrait désastreux de la France (sous-peuplement, ligne Le Havre-Marseille séparant le territoire en deux et surtout le poids écrasant de Paris sur la Province). Dès lors, dans le contexte des Trente Glorieuses, la réduction des disparités entre l'est et l'ouest du pays sera une constante, tout en s'attachant à limiter la suprématie parisienne. L'objectif majeur est donc de répartir la croissance sur tout le territoire. Les premiers travaux consistent à équiper le pays en infrastructures de transports et à améliorer les conditions de vie. L'acteur principal de cette politique sera la DATAR (devenue DIACT<sup>31</sup> en 2005). Celle-ci a pour mission d'équiper la France pour en faire un pays moderne. Mais elle est une administration de mission qui ne gère pas les projets qu'elle élabore. Elle va donc lancer une politique de grands travaux (aménagement de la côte Languedocienne, construction de barrages, d'autoroutes, de voies ferrées...). Les actions sont territorialement très ciblées. Les premières politiques d'aménagement du territoire sont exclusivement le fait de l'Etat. Tout se décide en comité interministériel et la DATAR met en place la politique. Celle-ci est très distributrice. Les territoires attendent de recevoir l'argent de l'Etat et ne s'investissent pas dans leur développement. L'Europe est ignorée, excepté peut-être dans les programmes transfrontaliers de communication. Il convient de préciser que la mondialisation n'est pas encore à l'ordre du jour et donc que les délocalisations restent impensables dans les années 1960.

La politique d'aménagement du territoire des années 1960 a pour fondement théorique, les pôles de croissance de François Perroux<sup>32</sup>. La France n'a pas été le seul pays séduit par cette théorie. Ainsi l'Italie a fait de même pour le développement du Mezzogiorno.

Dans ce contexte où l'accent est mis sur la modernisation du pays, l'Etat centralisé donne la priorité au développement des grandes industries pourvoyeuses d'emplois. En matière agricole, il encourage le remembrement et l'intensification de l'élevage et des cultures. Sur le plan du tourisme, les aménagements ont pour but de répondre à la demande : équipement du littoral méditerranéen et de la montagne pour les sports d'hiver. **Les acteurs locaux n'ont qu'un rôle mineur pour ne pas dire inexistant.** Pour les activités pédestres, les conséquences sont dramatiques. Le nombre de chemins ne cesse de diminuer ou sont coupés par le remembrement et la construction des grandes infrastructures de transport. Les

<sup>31</sup> Délégation Interministérielle à l'Aménagement Compétitif des Territoires

<sup>32</sup> Cette théorie date des années 1950. Elle a pour postulat de départ qu'il existe des différences de croissance dans le temps et dans l'espace. De plus elle ne touche pas tous les secteurs de l'économie en même temps. Certaines régions connaissent donc de la croissance car leurs secteurs économiques ont des taux de croissance plus élevés que ceux des autres régions. Il ajoute que « *la croissance n'apparaît pas partout à la fois, elle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie* » (F. Perroux, 1964, "L'économie du 20<sup>ème</sup> siècle", PUF, Paris. Cité par C. Alvergne et F. Taulelle, 2002, "Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire", PUF, Paris, page 56.). Il suffit donc qu'il y ait une unité motrice pour assurer le développement du territoire grâce aux interactions qu'elle entretient avec les unités qui se trouvent dans son environnement. L'activité motrice génère d'autres activités qui viennent s'implanter autour de celle-ci. Le rôle de l'Etat est important car il peut décider de la localisation d'une activité en tel ou tel endroit.

sentiers littoraux sont menacés avec la mise en place des stations balnéaires. Les paysages sont dégradés car la politique d'aménagement ne tient pas compte des problématiques environnementales. Même en montagne, la randonnée n'est pas prise en compte dans le développement touristique. Seules les associations de marcheurs portent un intérêt à cette activité mais leur marge de manœuvre est relativement restreinte. Cette première phase dans la politique d'aménagement du territoire est plutôt négative pour les activités pédestres qui ne sont absolument pas prises en compte.

Si cette politique est très bien adaptée aux périodes de croissance économique, elle montre rapidement ses limites en période de crise. Or les années 1970 et 1980 sont celles de la récession économique suite aux deux chocs pétroliers. Les industries traditionnelles (mines, sidérurgie, chantier naval, textile...) s'effondrent. Des régions entières sont touchées par le chômage qui va progresser jusqu'au milieu des années 1990. Les pôles de croissance lancés à la fin des années 1970 sont basés sur les industries traditionnelles (ex : Dunkerque). Ils ne peuvent donc pas s'épanouir et ne connaîtront pas le développement que l'on attendait. Les années 1970 sont aussi celles des débuts de la mondialisation. Les économies sont de plus en plus liées les unes aux autres et un « nouveau » phénomène apparaît : les délocalisations d'entreprises. Ceci est possible grâce aux progrès des transports et des communications.

### *1.2.2.2 La décentralisation des années 1980*

Dans ce contexte, la politique d'aménagement du territoire est repensée. L'objectif principal devient la défense de l'emploi tout en poursuivant le renforcement de la cohésion du territoire national. Jusqu'à présent, la politique reposait sur un principe de solidarité : les régions les plus riches aident les régions les plus pauvres. Mais avec la crise économique, c'est une logique de compétitivité des territoires qui s'impose. Tous essaient d'attirer vers eux les activités et la croissance. L'action de l'Etat est modifiée avec la décentralisation.

Jusqu'à présent, l'Etat était le principal (pour ne pas dire le seul) acteur de la politique d'aménagement du territoire. En 1982, une grande loi de décentralisation est votée, donnant à chaque échelon ses missions et compétences. La Région devient l'organe majeur pour l'aménagement et le développement du territoire. Les communes gèrent le quotidien et les Départements ont en charge l'action sociale et l'équipement rural. Les régions sont devenues des échelons de référence pour l'Europe et leurs compétences continuent de s'étoffer. **C'est dans ce contexte que la gouvernance des activités pédestres est confiée au Conseil Général.**

L'Etat conserve un rôle important mais le partage avec la Région. Les financements sont alloués dans le cadre des contrats de plan Etat-Région (CPER) qui sont négociés entre la région et le préfet de région. Les plans ne sont plus uniquement établis par l'Etat. Les initiatives et les projets commencent à partir du bas et non plus du haut comme c'était le cas auparavant. L'Europe devient un partenaire important grâce au DOCCUP, au FEDER et aux PIC (Programme d'Initiative Communautaire). **On passe d'une logique de développement national à une logique de développement local.** Le développement comme l'aménagement sont de plus en plus pensés à l'échelle d'entités identitaires. Ceci aboutira au milieu des années 1990, à la politique de pays. On passe du territoire administratif au territoire vécu.

La politique d'aménagement du territoire change de fondement théorique. Alors qu'elle s'est longtemps inspirée des théories de F. Perroux sur les pôles de croissance, elle

s'appuie désormais sur la théorie des districts industriels de Marshall<sup>33</sup>. C'est le premier à avoir étudié les processus de développement locaux ou endogènes.

Cette deuxième phase décentralisatrice de la politique d'aménagement du territoire est beaucoup plus favorable aux activités pédestres. La prise en compte de l'environnement et la décentralisation va enfin leur donner une place dans la politique d'aménagement. Le Conseil Général se voit confier la réalisation d'un PDIPR. Le nombre de marcheurs ne va cesser d'augmenter dès lors que l'offre commence à se structurer. D'autre part le tourisme est perçu désormais comme un moyen de revitalisation des campagnes en déshérence. L'Europe pousse à la diversification des activités en milieu rural. Les sentiers sont enfin protégés et certains Conseils Généraux voient en eux le moyen de redynamiser des territoires en perte de vitesse. La prise de conscience du potentiel des activités pédestres a enfin débuté. Certains acteurs locaux profitent de cette première phase de décentralisation pour s'investir dans la gestion de la randonnée et de la promenade. C'est ainsi que les PNR s'y intéressent particulièrement. Certaines communes mettent en place des syndicats mixtes et leur confient l'élaboration d'un réseau d'itinéraires pédestres. Mais les initiatives locales restent limitées et le PDIPR va permettre au Conseil Généraux de prendre en main l'activité avec l'aide des communes et des associations.

### 1.2.3 Le PDIPR : un outil au service de la protection des chemins

#### 1.2.3.1 L'impact de la loi de 1983

En 1983, il restait beaucoup à faire pour protéger les chemins ruraux. Face à la croissance du nombre de marcheurs et aux menaces sur les itinéraires, les lois de décentralisation vont permettre de franchir un pas décisif. La loi de 1983, en instituant les PDIPR reprend les deux éléments lancés par les circulaires des années 1970 :

- la continuité des itinéraires ;
- la conservation des chemins ruraux.

Cette loi vient conforter l'action des associations, et notamment celle de la FFR, qui se bat depuis les années 1950 pour la protection et la sauvegarde des chemins.

**L'activité est désormais gérée à l'échelle du territoire départemental** et un nouveau rando-système se met en place. Le monopole de l'activité n'est confié ni à la FFR ni aux autres associations de randonneurs. **Le Conseil Général devient le maître du jeu pour l'organisation de la randonnée et la promenade et reprend à son compte les activités**

<sup>33</sup> Ses travaux trouvent leur prolongement dans la théorie des Systèmes Productifs Locaux (SPL). Le développement endogène repose sur 3 principes :

- il est territorial : le territoire est clairement limité et il est à la base du développement. Ce n'est plus l'activité qui est l'agent clé ;
- il est autocentré : le but du développement est de satisfaire les besoins fondamentaux des individus ;
- il est démocratique : il ne peut y avoir de développement sans une structure politique démocratique qui permette à chacun de choisir son projet de développement.

Les caractéristiques d'un district industriel sont les suivantes : une gamme de PME spécialisée et organisées autour d'une industrie dominante, un mélange de concurrence et d'émulation, une tradition industrielle, un très bas niveau de tensions sociales... A partir de là, le district industriel peut se définir ainsi : « *bassin d'emploi, spécialisé dans une production dont les entreprises petites et moyennes sont en réseau* » (Marshall, 1898, « *Principe d'économie politique* » cité par GOUTTEBEL J-Y, 2001, « *Stratégies de développement territorial* », Economica, Paris, 234p). Les SPL présentent les mêmes caractéristiques que les districts industriels. Le rôle des réseaux est très important car ils contribuent à l'innovation et à l'adaptation permanente à l'évolution économique.

**menées jusqu'alors par les associations.** Cependant ce sont les associations qui pousseront souvent les Conseils Généraux à établir leur plan pour lequel ils mettent bien peu d'entrain dans les premières années. La FFR se dote d'ailleurs d'un pôle « aménagement » qui est chargé du suivi de l'application de la loi.

La croissance du nombre de marcheurs ne cessant pas, en 1991, une loi vient donner plus de poids aux randonnées pédestres, cyclistes et équestres en interdisant la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies du domaine public de l'Etat, des départements, des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique. D'autre part, il est demandé aux Conseils Généraux, dans l'article 7 de cette même loi, d'établir un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée<sup>34</sup>.

Une dernière loi concernant les activités pédestres est votée en juillet 2000 : la loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives<sup>35</sup>. Celle-ci institue les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Les CDESI sont placées sous l'autorité du président du Conseil Général et se composent d'un représentant du comité départemental olympique, de représentants des fédérations de sports de nature, des élus locaux, des représentants de l'Etat, des associations agréées de protection de l'environnement et des professionnels. Cependant, la composition est arrêtée par le président du Conseil Général et peut varier d'un département à l'autre en fonction des particularités locales (type d'activité possible par exemple). La loi lui donne 3 missions principales :

- établir un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- proposer des conventions et des servitudes de passages avec les propriétaires privés ;
- elle doit être consultée pour tous projets d'aménagement risquant de perturber la pratique des sports de nature.

Cependant suite à une erreur de rédaction, le texte est longtemps resté inapplicable. Il a été modifié par la loi du 9 décembre 2004<sup>36</sup>. Celle-ci permet la mise en place immédiate des CDESI. Elle précise également que les PDIPR doivent être intégrés au PDESI. Enfin, la loi de 2004 permet aux CDESI d'utiliser la TDENS (Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles) pour la mise en place des PDESI. Nous reviendrons plus loin sur cette taxe, mais il nous faut préciser ici que celle-ci est prélevée sur les constructions et qu'elle est censée aider à la préservation des chemins. Depuis 2004, elle peut être utilisée pour « *acquérir des espaces, des sites et des itinéraires figurant au PDESI sous réserves que l'aménagement ou la gestion envisagés maintiennent ou améliorent la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels*<sup>37</sup> ».

Les CDESI commencent seulement à se mettre en place dans les départements et elles sont encore peu nombreuses (Isère, Drôme, Ardèche, Puy de Dôme...). Il est donc encore difficile d'évaluer leurs actions pour le moment. Néanmoins on peut s'interroger sur son rôle futur dans la réalisation des PDIPR.

---

<sup>34</sup> Loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels. JO du 5 janvier 1991.

<sup>35</sup> Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. JO du 08 juillet 2000

<sup>36</sup> Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit

<sup>37</sup> Art L 142-2 du code de l'urbanisme



### 1.2.3.2 Le PDIPR

En 1981, un projet de loi examiné en Conseil d'Etat proposait de rendre obligatoire l'établissement de plans départementaux de randonnée. Mais il restera à l'état de projet.

Ce sont les articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat qui obligent les Conseils Généraux à se doter de PDIPR : « **le Département établi, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**<sup>38</sup> ». La loi précise les chemins que peut emprunter un itinéraire de randonnée :

- la voirie publique ;
- les chemins du domaine privé du Département ;
- les emprises de la servitude de passage longitudinal sur les propriétés riveraines du domaine public maritime ;
- les chemins ruraux, après délibération des communes ;
- les chemins appartenant à l'Etat, à d'autres personnes publiques ou à des personnes privées après conventions.

La loi de 1983 institue la continuité des itinéraires : « *Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le PDIPR doit comporter soit le maintien, soit le rétablissement de la continuité par un itinéraire de substitution*<sup>39</sup> ». Cette règle laisse présager la sauvegarde d'une grande partie des chemins dès lors qu'ils seront inscrits sur le PDIPR, mais aussi de leur qualité. En effet, la loi oblige les communes à proposer des itinéraires « appropriés à la pratique de la promenade et de la randonnée ».

Un financement du PDIPR est prévu si le Conseil Général institue la TDENS. La loi du 18 juillet 1985 relative à la politique du département en matière de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles vient préciser cette disposition. Il est reconnu aux Départements la compétence « *pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles*<sup>40</sup> ». La TDENS permet d'acquérir des terrains et d'assurer leur entretien et leur ouverture au public, de participer à l'acquisition de terrains par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et à acquérir et à gérer des chemins figurant sur le PDIPR. La taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de certains bâtiments. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 précise quant à elle que cette taxe peut être utilisée pour l'acquisition de chemins privés longeant les cours d'eau non domaniaux.

C'est le décret n°86-197 du 6 février 1986 qui fixe la date d'entrée en vigueur de cette loi au 1<sup>er</sup> janvier 1986. La circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée vient préciser les conditions selon lesquelles les dispositions de la loi doivent être mises en œuvre.

---

<sup>38</sup> Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. JO du 23 juillet 1983 (voir annexe n°1)

<sup>39</sup> Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. JO du 23 juillet 1983

<sup>40</sup> Loi du 18 juillet 1985 relative à la politique du département en matière de protection, gestion et ouverture au public des espaces naturels sensibles

Cette même circulaire vient préciser les types de randonnées concernées. La loi a voulu « *favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée pédestre et équestre* <sup>41</sup> ». Mais les autres formes de circulation (notamment les VTT) sont autorisées dans la mesure où elles ne gênent pas la promenade pédestre et équestre. Les machines agricoles ont l'autorisation de circuler sur les chemins ruraux. En revanche, les maires pourront interdire ou limiter l'accès aux autres véhicules motorisés (moto, voiture, 4x4, quad) s'ils constituent une gêne à la tranquillité publique ou s'ils dégradent le chemin emprunté. Il est précisé dans la circulaire que le PDIPR pourra comporter des itinéraires réservés à ce type de randonnée. On assiste donc pour la première fois à une certaine reconnaissance du tourisme itinérant.

La circulaire décrit ensuite la procédure à respecter pour l'élaboration d'un PDIPR. C'est une procédure en trois étapes:

- élaboration du projet;
- consultation des partenaires prévus par la loi et préparation des conventions;
- adoption du plan et signature des conventions.

La première phase passe par une délibération du Conseil Général qui décide de l'élaboration d'un PDIPR. La mise en place peut être réalisée soit par le Conseil Général lui-même soit par un organisme désigné.

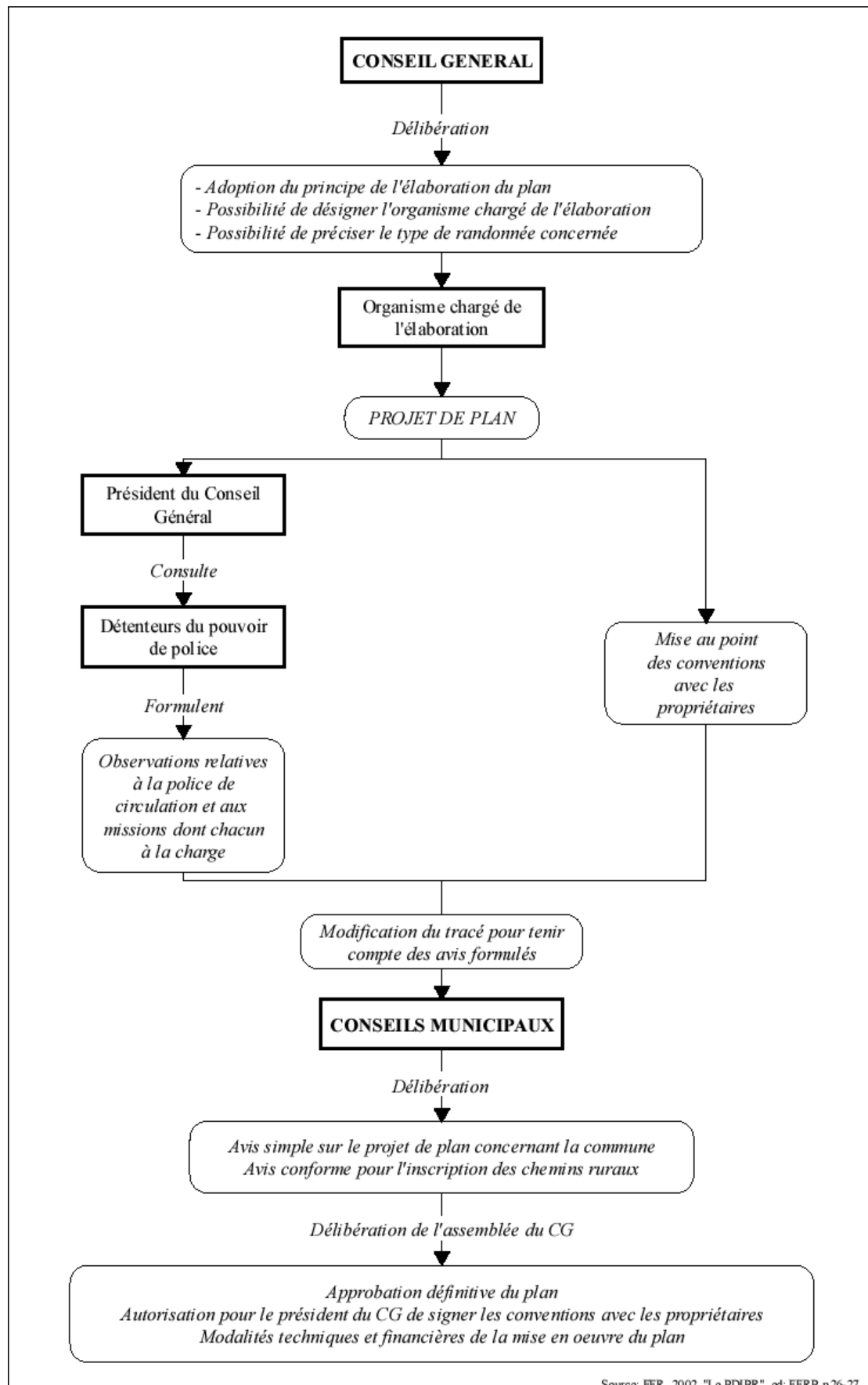
De nombreux acteurs doivent être rencontrés durant l'élaboration du plan (deuxième phase). Les détenteurs d'une autorité de police sont les premiers concernés (préfet, maires, directeurs de parc national...) pour veiller à la sécurité sur les chemins retenus. Les maires sont également consultés car ils doivent émettre un avis quant à l'inscription d'un chemin rural appartenant à leur commune au PDIPR. L'accord du Conseil Municipal est en effet indispensable. Enfin, le Conseil Général ou son délégué doit rencontrer les propriétaires de chemins (propriétaires privés, ONF, VNF...) afin de passer des conventions de passage avec eux. Celles-ci doivent préciser les signataires, l'objet de la convention, la durée, les droits des propriétaires, l'engagement des parties, les responsabilités des parties signataires et les assurances. Certains Conseils Généraux ont préféré ne pas inclure de chemins privés dans les PDIPR, ce qui présente parfois une limite à l'intérêt touristique de l'itinéraire. La grande majorité des départements a cherché un juste milieu entre chemins privés et chemins publics.

Le PDIPR est enfin adopté après délibération du Conseil Général. Le président pourra alors signer les conventions avec les propriétaires privés et publics. La part de la TDENS affectée au PDIPR sera fixée après délibération et des conventions pour l'entretien des sentiers pourront être signées avec les associations de randonneurs. Cette procédure peut être résumée sous la forme du schéma suivant (voir schéma n°6 page suivante).

---

<sup>41</sup> Circulaire du 30 Août 1988 relative aux plans départementaux de promenades et de randonnée. JO du 10 décembre 1988 (voir annexe n°2)

*Schéma n°6 : La procédure PDIPR*



Source: FFR, 2002, "Le PDIPR", ed: FFRP, p.26-27

Une fois que ces trois phases sont réalisées, le PDIPR devient opposable au tiers. Les chemins ruraux inscrits ne peuvent être vendus sans proposition d'un itinéraire de remplacement et sans enquête publique.

**La question que nous posons ici est de savoir si cette procédure s'applique telle quelle ou si au contraire il y a des adaptations selon les territoires ? Quel est aujourd'hui le rôle de chacun des acteurs ?** Le travail de terrain apportera une réponse à ces questions.

L'enquête PDIPR 2000 menée par la FFR fait le bilan de 20 ans de politique PDIPR<sup>42</sup>. En 2003, les chemins ruraux sont protégés dans 83 départements français. Il y a donc eu une réelle prise de conscience de la fragilité de ce patrimoine et de la nécessité de le protéger. Il faut préciser que cet intérêt porté par les départements aux activités pédestres a été motivé par la croissance importante des pratiques de pleine nature en France et sous la pression des associations de marcheurs. Devant cet engouement, il leur a semblé nécessaire de structurer l'offre. De cette même enquête, il ressort que la démarche PDIPR est de plus en plus inscrite dans une politique territoriale. Les PDIPR ne sont plus de simples documents administratifs de conservation des chemins, ils sont devenus un outil des politiques touristiques et opposables au tiers.

En interdisant la vente d'un chemin sans l'établissement d'un itinéraire de substitution, la loi de 1983 impose donc la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux. Cependant, la loi laisse quelques problèmes en suspens. Aucune date limite de constitution des PDIPR n'est précisée et nous verrons par la suite que certains Conseils Généraux ont traîné les pieds pour le réaliser. D'autre part, l'élaboration d'un PDIPR reste très longue du fait de la nécessité des délibérations des conseils municipaux. Enfin, l'obligation de conservation ne concerne que les chemins ruraux, ceci ne résout pas le problème de la disparition des autres types de chemins. Beaucoup se posent des questions sur l'avenir des chemins privés dans la mesure où n'importe quel propriétaire a la possibilité de résilier sa convention sans motif précis. C'est pourquoi aujourd'hui on évite d'y recourir. La loi de 1983 a au moins le mérite de clarifier plus ou moins le rôle de chaque acteur.

Insistons ici sur le fait que le PDIPR n'est qu'un outil de protection des chemins. Il n'oblige en aucun cas le Conseil Général à se lancer dans une politique de valorisation de ces chemins par le développement des activités pédestres. Néanmoins, compte tenu du travail effectué pour établir le plan, la totalité des départements proposent aujourd'hui des itinéraires qui portent leur logo. Mais cette imprécision de la loi fait qu'aujourd'hui n'importe quel acteur, public ou privé, peut baliser un chemin et proposer un itinéraire de randonnée ou de promenade, que le chemin soit ou non inscrit au PDIPR. Dans ce contexte le rando-système mis en place depuis 1983 est assez complexe et fait intervenir de nombreux acteurs.

### *1.2.3.3 Le rando-système théorique*

#### ● Le rôle central du département

Le découpage départemental est le plus vieux découpage administratif en France. Il a été établi en fonction du principe d'égalité de distance de tous les points du département à la

---

<sup>42</sup> FFRP, 2000, « *Le PDIPR, bilan de l'enquête 2000* », FFRP, Paris, 26p.

préfecture. Leur existence géographique, historique, économique et sociale est donc discutable.

La loi de 1983 fait du Conseil Général, l'organisme central dans le dispositif organisationnel de la randonnée. En effet, nous l'avons vu, il a obligation de rédiger un PDIPR. La réalisation de ce plan est conditionnée par une délibération de l'assemblée départementale, de même que sa validation.

Le Conseil Général a parfois délégué la réalisation du plan à un autre organisme comme le CDT ou le CDRP. Mais l'enquête PDIPR 2000 de la FFRP a montré que la plupart des Conseils Généraux s'en sont chargés eux même (70%). La réalisation du PDIPR n'a été confiée au CDRP que dans 4% des départements et au CDT dans 20% des cas.

Le rôle du Département est central car il dispose de moyens financiers importants et d'un personnel nombreux. En ayant la possibilité d'instituer la TDENS, il peut se donner les ressources financières nécessaires à la création du PDIPR. Avec cet argent, il peut aussi aider les propriétaires et les communes à entretenir leurs chemins, assurant ainsi la continuité des itinéraires. Il participe également à la signalisation, à la signalétique et à leur harmonisation et à l'aménagement des itinéraires. Ceux-ci sont devenus de plus en plus coûteux car les randonneurs sont devenus plus exigeants : aires de pique-nique, parkings, gîtes d'étape,... L'investissement dans un SIG est devenu courant pour mettre en place le PDIPR. L'essentiel de l'argent va dans la politique de randonnée : repérage sur le terrain, aménagement des itinéraires, balisage, signalétique, promotion...

D'autre part, il est propriétaire de la voirie départementale. A ce titre, il est responsable de l'entretien et de la continuité des itinéraires sur ces chemins. Cependant les chemins départementaux sont forts peu nombreux. Le Conseil Général n'est souvent propriétaire que des routes départementales et maintenant nationales qu'empruntent peu les marcheurs.

Seulement, il a souvent besoin d'aide pour la réalisation du PDIPR, notamment pour la connaissance des chemins à inscrire, pour l'expertise ou l'entretien. Il consulte alors souvent les associations de randonneurs, les communes, les établissements publics...

Enfin, par l'intermédiaire du CDT, le Conseil Général participe à la promotion des activités pédestres dans le département. Le CDT se charge de réaliser des plaquettes informatives, des topo-guides, des circuits ou des produits touristiques basés sur la randonnée.

Mais le rando-système prévu par la loi de 1983 repose aussi fortement sur les communes.

- Les communes, partenaires indissociables

Tout comme le Conseil Général, la commune est au cœur du dispositif PDIPR dans la mesure où elle est propriétaire des chemins ruraux. Elle a donc la possibilité de les revendre, de les céder ou de les inscrire au PDIPR. Si c'est cette option qui est retenue, le chemin ne peut être vendu sans que la commune ne propose un itinéraire de substitution. Une commune a donc la possibilité d'empêcher la protection de ses chemins sur son territoire, rendant ainsi impossible la continuité des itinéraires à l'échelle départementale. Le principe de non-tutelle

d'une collectivité sur l'autre interdit au Conseil Général d'obliger la commune à inscrire ses chemins. Rappelons que l'inscription des chemins au PDIPR est conditionnée par une délibération du conseil municipal qui doit émettre un avis conforme. De plus en plus, on note que les communes proposent elles-mêmes les chemins à inscrire au PDIPR

Ce rôle de proposition d'inscription des chemins a été pendant longtemps « réservé » au Conseil Général et aux associations. Il apparaît qu'il est de plus en plus revendiqué par les communes ou les intercommunalités depuis la fin des années 1990. La commune s'affirme désormais comme un acteur incontournable dans la randonnée et la promenade. Elle n'est plus seulement propriétaire des chemins, elle est aussi initiatrice de la politique de protection. Elle vient donc concurrencer les associations en leur confisquant plus ou moins ce rôle.

D'autre part, le maire de la commune possède un pouvoir de police. Il est le chef de la police municipale et de la police rurale (art L 131 du code des communes). Il peut interdire la circulation des véhicules à moteur sur certains chemins depuis la loi du 3 janvier 1991. Mais il peut également interdire l'accès des piétons à certains chemins pour des motifs de sécurité publique.

La commune a également en charge l'entretien de ses chemins. On constate souvent que les municipalités laissent à l'abandon les chemins les moins empruntés. L'aide du Conseil Général pour l'entretien est donc souvent nécessaire mais pas systématique. Si bien que certains sentiers sont dans un état désastreux.

D'autre part, par l'intermédiaire des offices de tourisme, la commune peut créer ses propres itinéraires et en assurer la promotion. Ici aussi, la municipalité vient prendre un des rôles des associations. Dans de nombreux départements, la FFR, par l'intermédiaire de ses CDRP, se chargeait seule de créer des itinéraires. Or les créateurs sont aujourd'hui de plus en plus nombreux. Les itinéraires se multiplient avec les problèmes d'entretien et les différences de qualité. La carte n°1 présentée en introduction avait montré la grande diversité des acteurs initiateurs.

Enfin, les communes, et de plus en plus les intercommunalités, gèrent les cadastres et les PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ces documents sont très utiles pour la mise en place du PDIPR car le premier informe sur le statut des chemins, le second sur les chemins à protéger, à modifier ou à créer.

En créant des itinéraires et en initiant la politique de protection des chemins, la commune est devenue un acteur clé dans le domaine des activités pédestres. Mais l'élément essentiel est qu'elle s'approprie désormais les missions jusqu'alors détenues par les associations. Ce font aussi d'autres acteurs publics.

- Les autres acteurs publics

L'ONF (Office National de la Forêt), RFF (Réseau Ferré de France) et VNF (Voie Navigable de France) ne doivent pas être négligés. En effet, ils sont propriétaires de certains chemins et le passage sur ces chemins ne peut se faire qu'après signature de conventions identiques à celles passées avec des propriétaires privés. L'ONF a en gestion les forêts domaniales mais aussi de très nombreuses forêts privées soumises. La signature de conventions avec ce partenaire ne pose en général pas de problème dans la mesure où il a pour mission d'ouvrir les forêts de l'Etat au public. L'ONF est aussi responsable de la police

dans ses forêts et peut à ce titre réglementer la circulation. Il doit favoriser l'accueil du public, c'est pourquoi l'ONF crée et balise ses propres itinéraires.

VNF gère le domaine public fluvial et donc les chemins de halage situés sur ce domaine. De la même manière des conventions de passage et de superposition doivent être établis avec ce partenaire. Des conventions d'occupation temporaire du domaine public sont également nécessaires lorsqu'il s'agit d'aménagements.

RFF enfin, est propriétaire des voies ferrées. De plus en plus, les Conseils Généraux ouvrent des voies de chemin de fer déferrées aux randonneurs ou aux cyclistes. Ici aussi des conventions de passage et des aménagements (suppressions des voies) sont indispensables.

VNF et l'ONF viennent également concurrencer les associations de randonneurs en créant des itinéraires de promenade sur leurs sentiers.

L'IGN est le partenaire incontournable du randonneur et de l'aménageur. Que serait la randonnée sans la carte au 1/25 000<sup>ème</sup> qui apparaît dans le topo-guide ? Avec la mise en place de SIG dans la réalisation des PDIPR, l'IGN est devenu le principal fournisseur de base de donnée des Conseils Généraux.

#### ● Les acteurs institutionnels

Les activités pédestres ayant été décentralisées, les services déconcentrés ne jouent qu'un rôle mineur dans la mise en place des PDIPR. Ainsi, les DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) sont rarement consultés. Ceci est en train de changer puisque la mise en place des CDESI se fait avec les DDJS. Cependant comme nous l'avons déjà dit, ces commissions commencent seulement à émerger, il est donc encore difficile de parler de réels changements.

Des acteurs comme la DRAC, le CAUE, la DIREN ou le Conservatoire du Littoral interviennent aussi. Les deux premiers sont des conseillers techniques importants notamment pour la valorisation du patrimoine qui borde les chemins. La DIREN peut donner des conseils pour les parcours traversant des espaces fragiles. Le Conservatoire du Littoral est propriétaire des chemins qu'il a achetés en bord de mer et doit à ce titre être consulté.

La préfecture vérifie la légalité du PDIPR et donne des conseils en matière de sécurité et de police lors de la phase d'élaboration.

Les CRT et les CDT participent souvent à la promotion des activités pédestres en éditant des brochures ou des topoguides des itinéraires mis en place par le Conseil Général. Certains vendent des « produits randonnée » par l'intermédiaire des Services Loisir Accueil.

Les PNR et les parcs nationaux sont devenus des aménageurs d'itinéraires. Ils participent à l'entretien mais aussi au balisage. De plus en plus, ils ont tendance à mettre en place leur propre balisage (expérimentation) et surtout des sentiers thématiques. Ils sont désormais de sérieux concurrents pour les associations sur leur territoire en se chargeant de la création, de la protection et du balisage des sentiers. Notons que cette dernière mission est souvent effectuée en partenariat avec la FFR, par le biais des CDRP.

On ne peut ignorer non plus les Parcs Nationaux. Ce sont des espaces idéals pour la marche car les paysages y sont préservés. Cependant, il faut rappeler que le directeur du Parc est chargé de la police dans ce périmètre. La circulation y est donc souvent réglementée voire interdite en certains endroits de protection absolue. Le PDIPR doit donc se conformer à ces décisions.

Précisons que la gestion des activités pédestres peut être prise par l'intercommunalité (communauté de communes, d'agglomération ou urbaine) qui se charge alors de créer des itinéraires, de proposer l'inscription des chemins (pour se faire une délibération dans les communes concernées est nécessaire) et de rédiger des topoguides. Les regroupements intercommunaux jouent un rôle de plus en plus important au même titre que les communes. Qu'elles soient opérationnelles ou de projet (les pays), les collectivités intercommunales mettent en place des itinéraires en partenariat avec les associations de randonneurs. Toutes, ces structures viennent nettement empiéter sur les missions des associations qui restent cependant des interlocuteurs incontournables.

#### ● Le monde associatif incontournable

Quatre associations dominent le monde de la randonnée et ont joué un rôle déterminant dans la mise en place du rando-système actuel :

- la FFR;
- le Club Alpin;
- le Club Vosgien ;
- Chamina.




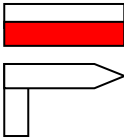
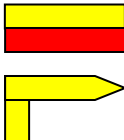
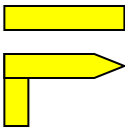


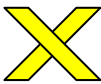
Si les Clubs Alpains et Vosgiens sont les plus anciennes associations, la FFR est celle qui regroupe encore le plus de marcheurs et qui possède le plus d'influence à l'échelle nationale. Chamina n'a pas tout à fait la même fonction que les autres. C'est pourquoi nous les présenterons dans cet ordre.

Bien avant que la gestion des activités pédestres ne soit confiée au Conseil Général, les associations de randonneurs ont balisé et aménagé des itinéraires dans toute la France. Elles ont une connaissance du terrain indiscutable et doivent être consultées pour l'élaboration du PDIPR. Ces grandes associations de randonneurs sont d'ailleurs à l'origine du rando-système actuel. Elles ont poussé à sa mise en place dans les années 1970 comme nous l'avons montré dans la partie précédente. De par leur histoire et leur connaissance du terrain, elles sont les mieux à même d'indiquer les chemins à préserver en priorité. D'autre part, les associations se chargent souvent du balisage et participent à l'entretien des chemins. **Elles se posent donc comme garantes de la qualité des itinéraires.** En ce qui concerne le balisage, la FFR a créé une charte du balisage qui permet une uniformité de la pratique sur tout le territoire français. Le tableau ci après rappelle les codes à respecter (voir page suivante).

C'est la FFR qui a créé les fameux GR et les bandes rouges et blanches qui le jalonne. Elle est aussi à l'origine des GR de pays balisés en rouge et jaune. Rappelons que ces deux marques sont déposées et protégées au titre de la propriété industrielle. Elles ne peuvent être utilisées sans l'accord écrit de la FFR. En revanche les marques jaunes balisant les PR ne sont pas déposées et peuvent être utilisées par n'importe qui. La Charte Officielle du Balisage précise comment baliser correctement un itinéraire : accord du propriétaire du support indispensable, marquage discret et efficace, type de peinture, entretien du balisage...



*Tableau n°6 : Code du Balisage*

	<b>GR</b>	<b>GR DE PAYS</b>	<b>PR</b>
Continuité du sentier			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Source : code du balisage, FFR

La FFR, par l'intermédiaire des Comités départementaux de la randonnée pédestre (CDRP) fait remonter au Conseil Général les demandes des marcheurs et les problèmes rencontrés au cours de leur pratique. Elle assure également la promotion de l'activité en organisant des séjours, des manifestations et en éditant de nombreux topo-guides (plus de 260 topo-guides qui se sont vendus à 340 000 exemplaires en 2005).

Les missions de la FFR sont :

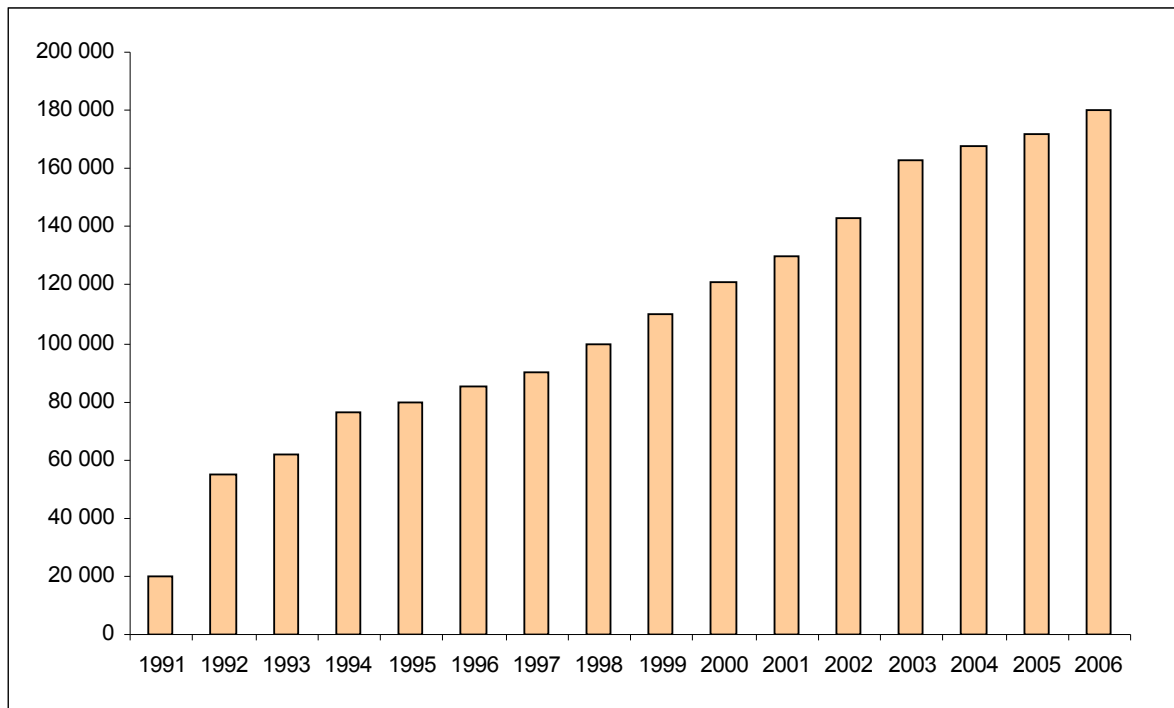
- l'organisation des itinéraires GR, GRP et PR : repérage, conception, aménagement, balisage, homologation ;
- de représenter les intérêts des randonneurs auprès des pouvoirs publics (aide juridique) et garantir l'accès aux itinéraires ;
- la promotion des sentiers : édition de 260 topoguides ;
- la protection des itinéraires, de la nature et de l'environnement : lancement du réseau éco-veille (mise en place de fiches-alerte sur les anomalies constatées sur le terrain). 49 départements adhèrent à ce réseau ;
- le développement de la pratique de la randonnée : organisation de manifestations (rando-challenge, un chemin-une école, rando campagnarde...) ;
- la formation des animateurs, baliseurs et dirigeants ;
- l'assistance technique aux associations (aide juridique) ;
- l'information des membres.

Elle est représentée en région par les Comités Régionaux de la Randonnée Pédestres (CRRP) qui se chargent de la formation des animateurs, organisent des concours et des manifestations (par exemple Les Journées de la Randonnée), donnent leurs avis sur l'homologation des GR et GRP. Au niveau des départements les CDRP conseillent les Conseils Généraux pour la mise en place des PDIPR, créent des itinéraires GR, GRP et PR par l'intermédiaire de leur Commission Sentier, interviennent auprès des organismes qualifiés

lorsqu'il y a menace sur l'environnement ou les chemins, rédigent et mettent à jour les topo-guides.

La FFR compte en 2006 plus de 180 000 licenciés et regroupe 2 400 associations. 180000km de chemins ont été balisés.

*Graphique n°1 : Nombre d'adhérents à la FFR depuis 1991*



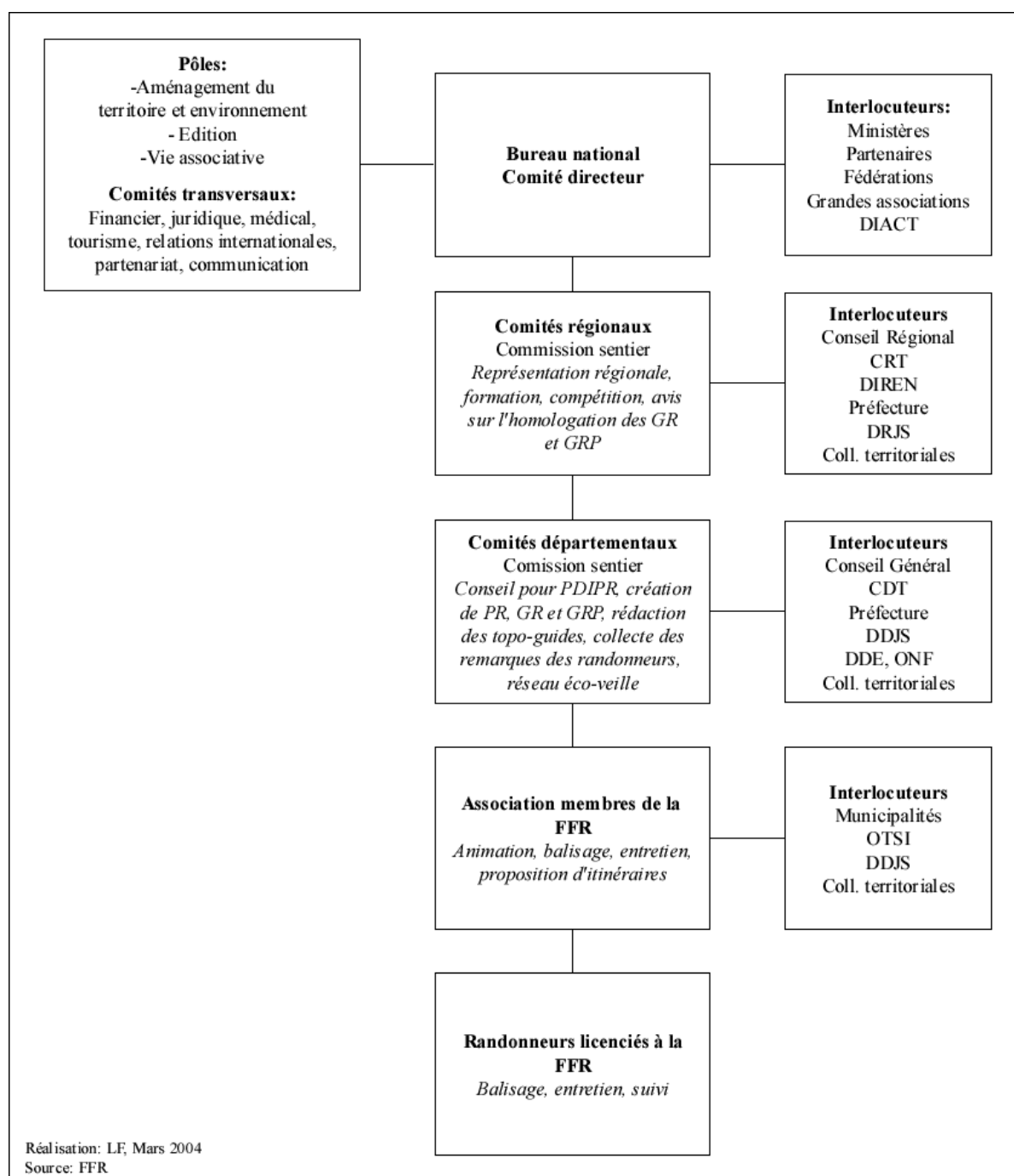
Réalisation : LF, juin 2006  
Source : FFR

Le nombre d'adhérents à la FFR n'a cessé d'augmenter (voir graphique n°1) mais entre-temps, les habitudes de vacances ont changé, la France s'est urbanisée et les campagnes se sont vidées. A partir du milieu des années 1980, le nombre d'utilisateurs des sentiers devient plus nombreux que le nombre d'adhérents à une association de randonnée pédestre. La diffusion des idées de retour à la nature et du sport doux pour entretenir sa santé a fait son œuvre. Les promeneurs deviendraient plus nombreux que les randonneurs. **Aujourd'hui les randonneurs itinérants sont devenus minoritaires. La FFR estime qu'ils représentent 4% de la clientèle.**

Elle est encore très présente sur le terrain et se fait connaître en organisant des manifestations sportives (Rando-Challenge) ou des manifestations culturelles (un chemin – une école : création d'un itinéraire par une école).

Jusqu'aux années 1980, la FFR se chargeait de faire inscrire les chemins au PDIPR, de créer des itinéraires, de les baliser, de les entretenir (dans 37% des cas) et de les aménager. Elle était la seule à remplir cette mission en partenariat avec le Conseil Général. Or aujourd'hui, nous l'avons vu, elle est confrontée à l'arrivée d'autres acteurs (commune, intercommunalité, PNR, établissement public) qui viennent à leur tour remplir ces missions.

Schéma n°8 : L'organisation de la FFR



Trois autres associations doivent être citées car elles ont joué un rôle majeur dans le développement des activités pédestres en France :

- le Club Vosgien ;
- le Club Alpin Français ;
- Chamina.

Comme son nom l'indique, le Club Vosgien se charge essentiellement du massif vosgien. C'est la plus ancienne association de randonneurs de France puisque le club a été

fondé en 1872 alors que l'Alsace et la Lorraine étaient allemandes<sup>43</sup>. Le Club Vosgien s'est donné pour objectif :

- de promouvoir et de développer le tourisme pédestre et les autres activités de pleine nature dans les Vosges ;
- faire connaître le Massif Vosgien, son patrimoine naturel, historique et culturel ;
- contribuer à la protection des beautés naturelles de ce massif, défendre celui-ci contre toutes les atteintes ;
- éditer des cartes et des guides touristiques.

Pour cela il se charge de l'aménagement, de la signalisation et de l'entretien de plus de 16 500km de sentier. Il rassemble actuellement 34 000 randonneurs répartis dans 110 associations locales. Le club est présent dans sept départements : le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Moselle, la Meurthe et Moselle, les Vosges, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort. Le Club Vosgien a mis en place sa propre charte du balisage qui repose sur quatre couleurs (rouge, bleu, jaune, vert) et sur neuf symboles (disque, anneau, rectangle, rectangle bicolore, croix, croix couchée, triangle, losange et bâton). Ce balisage est complété de panneaux signalétiques apposés aux points difficiles. Pour aider les randonneurs et les promeneurs, le Club Vosgien édite des cartes au 1/25 000<sup>ème</sup> en partenariat avec l'IGN et des cartes au 1/50000<sup>ème</sup> couvrant la totalité du massif. Enfin, il a en gestion 26 refuges et 69 abris pour l'accueil des randonneurs et a passé des conventions avec les restaurateurs locaux pour favoriser l'accueil des marcheurs. Son organisation est proche de celle que l'on observe dans les associations de randonneurs allemandes.

Le Club Alpin a pour objectif de promouvoir la connaissance et la protection de la montagne. Cette association a été créée en 1874 sous le nom de Club Alpin Français. Depuis 2004, le CAF est devenue la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne. Il ne se charge plus seulement des Alpes, il est désormais présent dans tous les massifs montagneux. Il encadre toutes les activités de nature (randonnée, ski, alpinisme, escalade, raquette, sport aérien, vélo, canyoning et spéléologie). Contrairement au Club Vosgien, le Club Alpin ne crée pas d'itinéraires mais encadre les activités pédestres en Haute Montagne et gère plus de 133 refuges, chalets et autres centres d'activités. Il a joué un grand rôle dans la création d'itinéraires en montagne grâce à sa connaissance du milieu. Aujourd'hui, il continue ce travail en réalisant des cartes de randonnée des massifs en partenariat avec l'IGN et les pays frontaliers. Une collection de cartes a ainsi été éditée pour permettre le franchissement des Alpes de la France vers l'Italie. Rappelons enfin que des Clubs alpins ont été créés dans tous les pays de l'Arc Alpin afin de valoriser et de protéger ce milieu rare et fragile.

Ces deux dernières associations ont été agréées par le Ministère de l'Environnement en 1978 pour la protection de la Nature. Elles encouragent donc l'application des théories du développement durable. Elles s'investissent aussi énormément dans la sensibilisation et l'information du public sur la fragilité de la Nature. Les Clubs Alpin et Vosgien promeuvent également les actions de préservation et financent les expérimentations sur la protection de l'environnement en milieu montagnard. Cet esprit se retrouve chez les associations de marcheurs des pays germaniques et scandinaves et de plus en plus dans le reste de l'Europe.

Une troisième association doit être citée, il s'agit de Chamina. Elle voit le jour en 1974 et ses premières actions portent sur la mise en place de gîtes d'étape le long des itinéraires de grande randonnée. Puis peu à peu, Chamina met en place des itinéraires dans le Massif Central et un premier topoguide voit le jour en 1976 : « *25 circuits dans les Dômes* ».

---

<sup>43</sup> Cette précision a son importance car elle permet de comprendre la philosophie et le fonctionnement du club qui sont comparables à ce que l'on observe Outre-Rhin (voir à ce propos 3.2.1).

L'objectif de l'association change et désormais elle veut participer au développement économique du Massif Central en faisant de la randonnée un des moyens d'y parvenir. Ce n'est pas une association de randonneurs mais un opérateur dont le but est de développer les activités pédestres. L'association intervient auprès des collectivités locales pour concevoir et aménager des itinéraires. Elle est à l'origine de 15 000km de sentiers balisés. Elle a également créé des chemins accessibles aux personnes à mobilité réduite (les Chemins Douce Heure) et gère différents types d'hébergements adaptés à la pratique de la marche (gîte, camping, hôtel...). Enfin, Chamina a mis en place sa propre charte de balisage (bleu pour les itinéraires de moins de 2h00, jaune pour les itinéraires de 2h15 à 3h45 et vert pour les itinéraires de plus de 7h00). Dans la mouvance de Chamina sont nés « Les amis des Chamina », une association de 150 bénévoles qui balisent les itinéraires essentiellement dans le Puy-de-Dôme et organisent des sorties. Chamina est présente dans le Massif Central, le Morvan, les plateaux du Jura, les Préalpes, la Sologne, le Cher, la Haute Marne et l'Aisne. On le voit, hormis, ces trois départements, l'association réfléchit plutôt en terme d'unités naturelles, à l'image de ce qui se fait outre-Rhin.

Les associations de marcheurs ont poussé à la mise en place des PDIPR. A force de manifestations et de pression sur les pouvoirs publics, elles ont réussi à obtenir la protection des chemins. A l'origine, les associations étaient seules à animer l'activité : elles créaient, aménageaient et balisaient les itinéraires. Avec l'institution des PDIPR, elles ont partagé leurs compétences avec les Conseils Généraux. Avec les lois de décentralisation, les communes, les intercommunalités et certains établissements publics viennent à leur tour se mêler de randonnée. Le rôle des associations s'en trouve concurrencé. Aujourd'hui, elles sont les garantes d'une pratique de qualité. La création d'une charte de balisage à l'échelon national en est l'illustration. Cette uniformisation des marques de peinture joue un rôle essentiel pour la sécurité du marcheur. L'homologation PR de la FFR est un gage de qualité : pas plus de 30% de chemins goudronnés et parcours supérieur à 3km balisé avec des marques jaunes. D'autre part, elles sont devenues des experts techniques incontournables qui peuvent conseiller efficacement les porteurs de projets. Ce rôle est tel que certains Départements confient au CDRP la réalisation des PDIPR (exemple des départements de l'Yonne et de l'Ain). L'implication des CDRP est extrêmement variable d'un département à l'autre. Il est des cas où la FFR est complètement exclue de la procédure PDIPR (exemple de la Loire-Atlantique) alors que dans 37% des départements le milieu associatif se charge de l'entretien (exemple des Bouches-du-Rhône).

Finalement la démarche PDIPR repose sur un réseau d'acteurs relativement complexe dont les rôles principaux sont détenus par le Conseil Général, les communes et le monde associatif autour duquel gravitent d'autres acteurs comme les intercommunalités, les établissements publics, les OTSI, les services de l'Etat... Les pratiquants ne doivent pas être ignorés car ce sont souvent eux qui relèvent les dysfonctionnements.

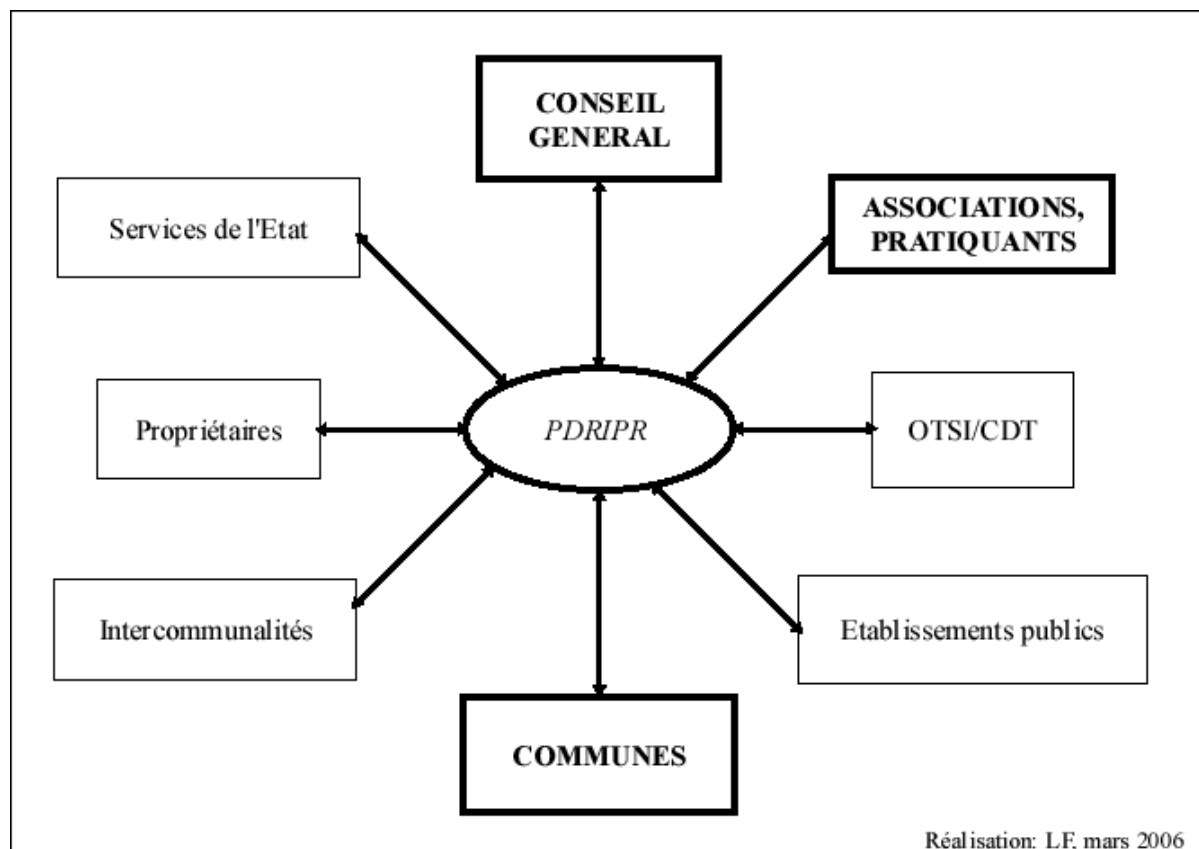
#### ● Les pratiquants

Ce sont des acteurs incontournables. Ce sont eux qui font vivre les itinéraires. Sans eux la politique de randonnée n'aurait aucun sens. Le nombre de marcheurs ne cesse d'augmenter. Ainsi entre 1981 et 1996, il y aurait eu une augmentation de 85% du nombre de promeneurs et de 72% du nombre de randonneurs à la journée<sup>44</sup>. A priori cette évolution devrait se poursuivre compte tenu des nouvelles orientations données aux loisirs actuellement par les Français.

<sup>44</sup> Séquence marketing, 1996, « *Sport, tourisme, nature : étude omnibus* »,

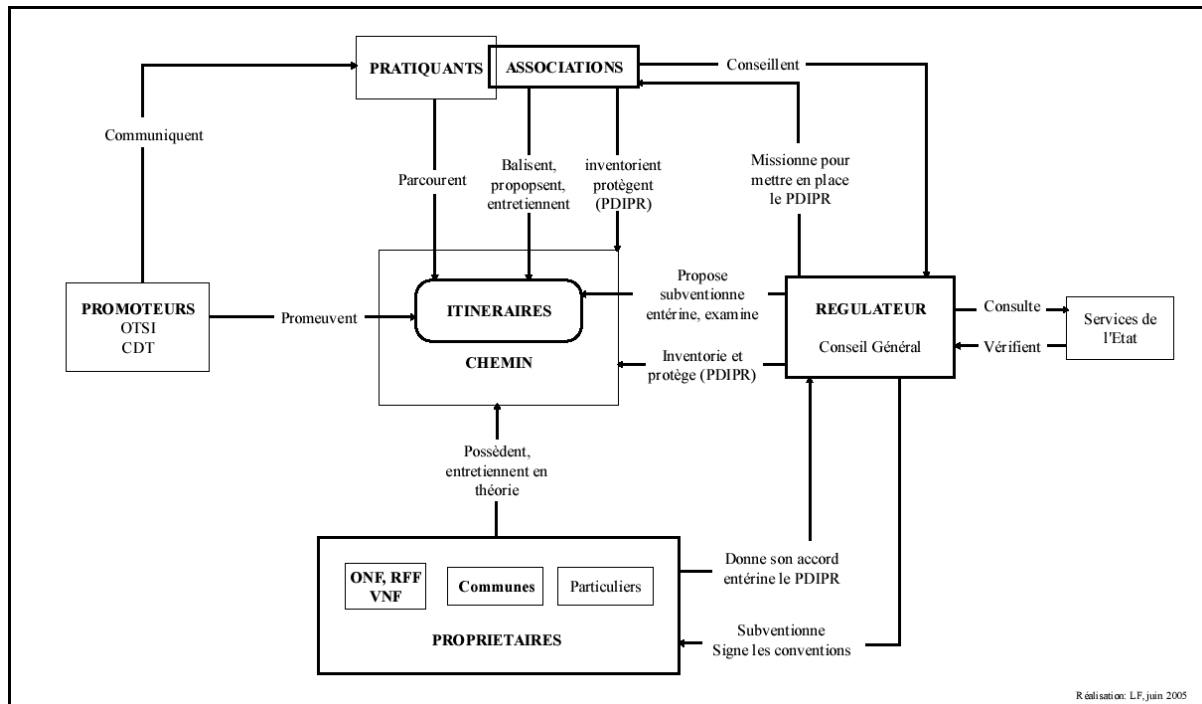
Les pratiquants ne jouent pas un rôle direct dans la gouvernance des activités pédestres mais par leurs remarques issues de la pratique de l'activité, ils font évoluer la qualité des itinéraires. Ils expriment leur opinion sur la signalétique, le balisage ou l'entretien des chemins. L'acteur aménageur intervient alors en fonction de ces observations.

*Schéma n°9 : Le réseau d'acteurs dans le fonctionnement PDIPR*



Finalement le rando-système voulu par la loi de 1983 peut-être schématisé ainsi (voir page suivante) :

Schéma n°10 : La gouvernance des activités pédestres en France dans le cadre du fonctionnement PDIPR depuis la loi de 1983



*1.2.3.4 Un exemple de fonctionnement PDIPR : le département du Pas-de-Calais*

La gouvernance des activités pédestres dans le Pas-de-Calais est représentative de ce qui se fait dans la majorité des départements français : ici, comme souvent, le fonctionnement théorique n'est pas respecté scrupuleusement. L'initiative du PDIPR n'est pas venue du Conseil Général mais du monde associatif. C'est lui qui propose à la fin des années 1980 un projet de PDIPR que le Conseil Général adoptera par la suite.

En 1985, le Département confie à l'association départementale de la randonnée l'élaboration du PDIPR (inventaire et proposition d'itinéraires). En 1990, le projet est adopté par le Conseil Général. Il concerne 1 700km de linéaires (GR, itinéraires de liaison entre les espaces naturels, itinéraires équestres). En 1997, avec le CDRP une charte départementale de promenade et de randonnée est adoptée. En 2000, 1 200km d'itinéraire sont inscrits (70% du projet initial).

Le Conseil Général a institué la TDENS et en a affecté une partie à l'élaboration du PDIPR. Deux agents sont chargés de la gestion technique du plan. Le Conseil Général assure la maîtrise d'ouvrage en accord avec les communes et les associations. Il a ainsi aménagé d'anciennes voies ferrées (la ligne Auxi-le-Château - Frévent notamment), d'anciens cavaliers des houillères, le GRP « Ceinture de Boulogne » et le GRP « Canche – Authie »... Grâce à la TDENS, le Conseil Général a acquis 76km de voie ferrée. Les travaux d'aménagement sont en général réalisés par des sociétés de réinsertion.

Comme souvent ailleurs, les communes sont chargées de l'entretien des itinéraires (avec subventions départementales). Elles sont aussi parfois à l'initiative de certains itinéraires, tout comme les intercommunalités. En 2002, le Conseil Général a signé une convention avec le PNR des Caps et Marais d'Opale pour le développement des activités pédestres sur le territoire du parc.

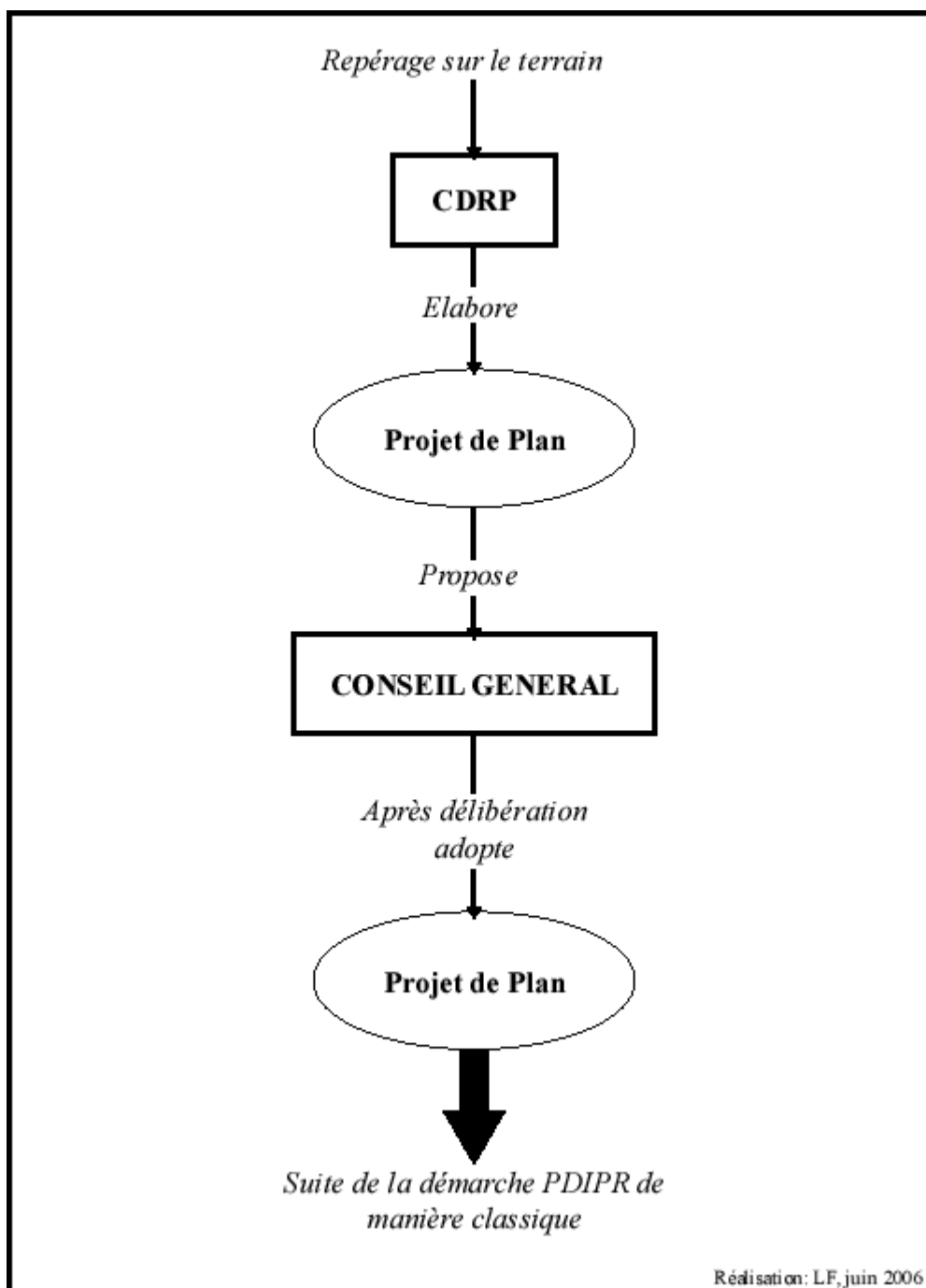
Le CDRP62 se charge du balisage des itinéraires. Il applique pour cela la charte du balisage élaborée par la FFR. Il contrôle la qualité des aménagements et surveille au quotidien la praticabilité des chemins (réseau éco-veille). Il peut aussi donner son agrément aux itinéraires aménagés par des collectivités en dehors du PDIPR, ce qui garantit une qualité pour le pratiquant.

Enfin, en collaboration avec le Conseil Général et le CDT, le CDRP62 a édité en 2002 une brochure présentant 24 sentiers de petite randonnée distribuée gratuitement par les OTSI. Il existe également des topo-guides par petites régions.

L'exemple du Pas de Calais montre que la démarche voulue par la circulaire de 1988 n'est pas respectée (voir schéma page suivante). En effet, ce n'est pas le Conseil Général mais le milieu associatif qui est à l'origine du PDIPR. Cette situation était fréquente dans les années 1980. Les associations, alors fortes de leur expérience dans ce domaine, se sont souvent imposées face au Conseil Général pour mettre en place les plans. Il était fréquent le Conseil Général déléguait la réalisation du PDIPR au milieu associatif ou au CDT. Cette démarche reposait sur une ébauche de plan préparée par les associations qui ensuite le soumettait au Conseil Général pour que soit lancée la démarche PDIPR classique (ce que résume le schéma suivant). Qu'en est-il aujourd'hui ? Les associations jouent-elles toujours ce rôle initiateur ? Le bilan effectué par la FFR apporte quelques éléments de réponse.



*Schéma n°11 : La démarche PDIPR dans les années 1980*



*Tableau n°7 : Le rôle des différents acteurs dans le Pas-de-Calais*

ACTEUR	RÔLE	OUTIL	TERRITOIRE D'INTERVENTION
Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination de la politique PDIPR</li> <li>- Maîtrise d'ouvrage pour certains itinéraires</li> <li>- Aménagement des itinéraires</li> <li>- Communication</li> </ul>	TDENS	Territoire départemental
CDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication</li> </ul>		Territoire départemental
CDRP62	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiative du PDIPR</li> <li>- Balisage</li> <li>- Contrôle</li> <li>- Communication</li> </ul>		Territoire départemental
Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien</li> <li>- Proposition d'itinéraires</li> </ul>	Subventions départementales	Territoire communal
OTSI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication</li> </ul>		Local
Intercommunalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'itinéraire</li> </ul>		Territoire intercommunal

Réalisation : LF, juin 2006

*Le rando-système que nous venons de décrire à travers l'exemple du Pas-de-calais a été résumé sous la forme d'un schéma (voir schéma n°11) qui rappelle le rôle de chacun vis-à-vis des itinéraires et des chemins. Cette organisation a particulièrement bien fonctionné tant que l'intérêt des acteurs territoriaux pour les activités pédestres était limité. A l'origine, les associations géraient seules les activités pédestres. Depuis 1983, elles partagent cette compétence avec le Conseil Général. La commune était l'autre partenaire incontournable car propriétaire des chemins ruraux. Or depuis le milieu des années 1990, il semblerait que celle-ci commence à s'intéresser aux activités pédestres et se soit mise à créer ses propres itinéraires. Elle n'est pas la seule à le faire. En effet, les établissements publics comme VNF ou l'ONF feraient de même. Ils sont aujourd'hui rejoints dans ce mouvement par les intercommunalités qui ont pris une nouvelle dimension depuis les lois de 1999. Comment se positionnent désormais les associations devant cette profusion d'acteurs ? Quels sont les rapports entre le Conseil Général et les nouveaux intervenants ?*

## **1.3 Premières remises en cause des PDIPR**

Le PDIPR fonctionne donc officiellement depuis 25 ans. Le Conseil Général est venu prendre la place des associations dans l'organisation des activités pédestres mais ne les a pas écartées pour autant. Elles sont, avec les communes, devenues deux partenaires essentiels. A priori donc, le rando-système repose sur un triptyque Conseil Général-Associations-Communes.

On peut néanmoins s'interroger sur les résultats concrets de l'action des Conseils Généraux et sur l'évolution des PDIPR depuis 1983. C'est pourquoi nous allons en dresser le bilan à partir des études de la FFR.



### 1.3.1 Bilan de 25 ans de fonctionnement des PDIPR.

Ce Bilan s'appuie sur les différentes enquêtes menées par la FFR auprès des Conseils Généraux :

- Grevêche-Audy/FFRP, enquête sur les PDIPR en 1995 ;
- De Witte, enquête sur les PDIPR auprès des Conseils Généraux en 2000 ;
- De Witte-Cristache, enquête sur les PDIPR auprès des Conseils Généraux en décembre 2002 et janvier 2003.

#### *1.3.1.1 Un travail partenarial*

Avant la mise en place des PDIPR, les associations (FFR, Club Vosgien, Club Alpin...) géraient seules l'organisation des activités pédestres en liaison lointaine avec les services de l'Etat.

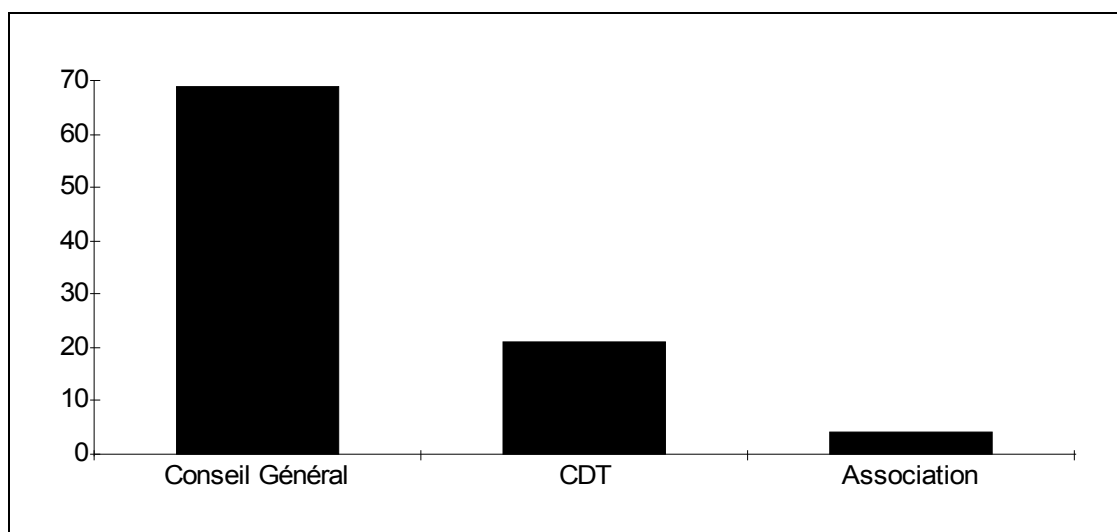
C'est la loi du 22 juillet 1983 qui institue les PDIPR et qui donne un rôle central aux Conseils Généraux dans l'organisation des activités pédestres. Cependant le flou de la législation n'a pas suscité un vif engouement de la part des Conseils Généraux pour ce nouvel outil. C'est seulement avec l'augmentation du nombre de marcheurs et la possibilité pour certains Départements de développer une activité touristique que la rédaction des PDIPR a débuté. Pour aider les acteurs départementaux dans leur travail, la circulaire du 30 août 1988 est venue préciser une méthode de rédaction que nous avons présentée précédemment sous la forme d'un schéma<sup>45</sup>.

Le travail commence par un vote de l'assemblée départementale qui nomme, entre autre, un organisme chargé de l'élaboration du plan. Sa mission principale est de recenser l'ensemble des chemins à inscrire au plan et d'obtenir l'accord des propriétaires (communes, établissements publics, propriétaires privés...) pour cette inscription qui se matérialise sous la forme de conventions. C'est l'étape la plus longue mais qui doit être la plus rigoureuse possible pour le bon fonctionnement des futurs itinéraires. C'est aussi l'occasion de créer un réseau d'acteurs qui s'avèrera utile par la suite (dans la mesure où le statut juridique des chemins doit être vérifié) et qui aujourd'hui est indispensable. Une fois ce travail d'inventaire terminé, le Conseil Général, après délibération, adopte le plan et les chemins sont alors protégés (à l'exception des chemins privés qui malgré les conventions restent dépendants de la volonté du propriétaire d'ouvrir ou non son chemin au public). L'élaboration des PDIPR a principalement été menée par le Conseil Général.

---

<sup>45</sup> Voir schéma n°6p67

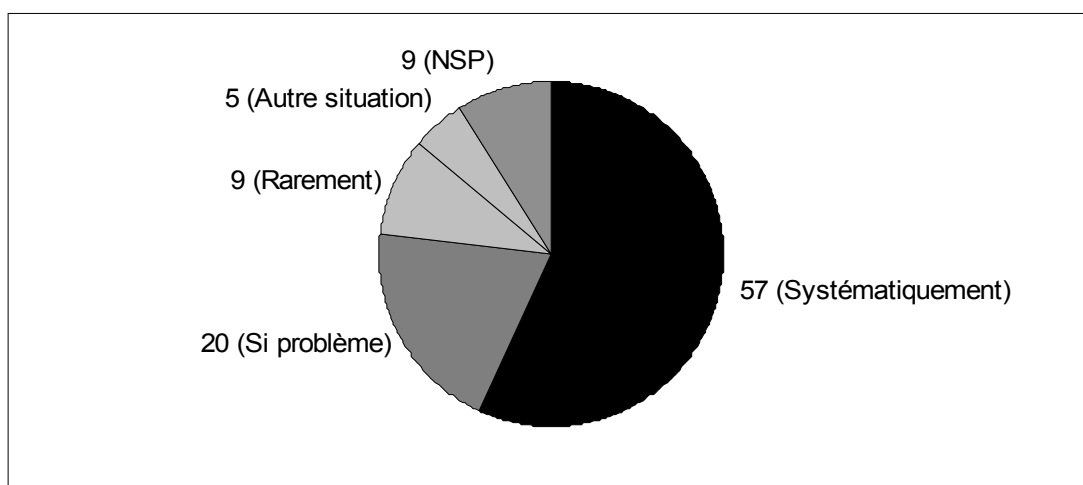
Graphique n°2 : Qui a mené la réalisation du PDIPR en 2000 ?



Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2000

Dans la mise en place du PDIPR, le Conseil Général n'est pas le seul acteur important. En effet comme nous l'avons dit précédemment, les communes jouent un rôle majeur. Ceci est particulièrement visible dans le graphique ci-dessous qui précise le rôle des communes. Il apparaît que dans 61% des cas les communes sont visitées systématiquement. Aucun Conseil Général n'a établi de PDIPR sans consulter les communes. Il faut dire que les municipalités doivent nécessairement donner leur avis pour l'inscription des chemins ruraux sur le PDIPR. On ne peut donc passer outre une rencontre.

Graphique n°3 : Dans quelle mesure les communes ont-elles été visitées ?

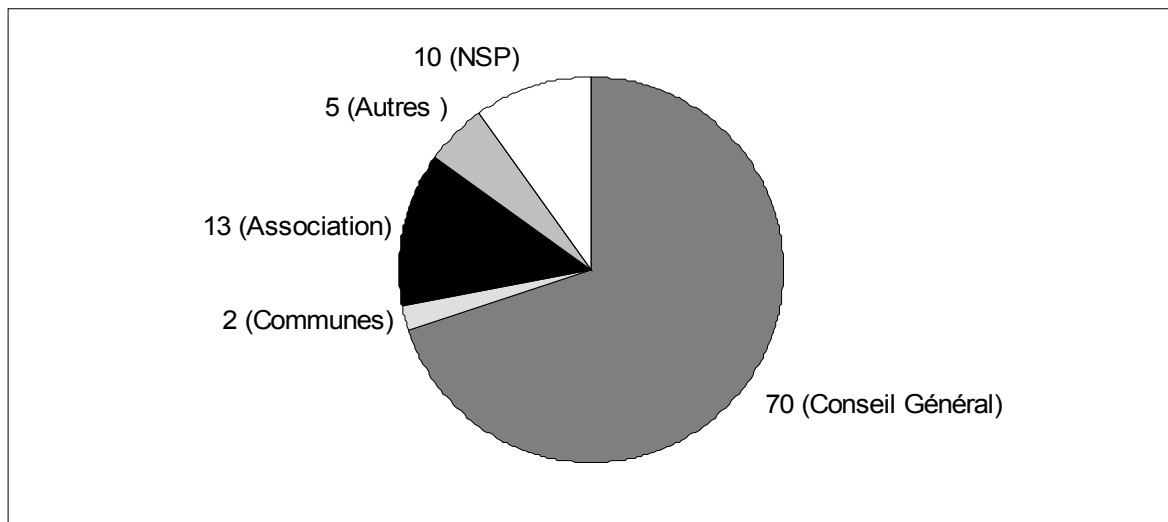


Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2000

Enfin le troisième membre du partenariat est le monde associatif. En effet celui-ci a souvent été à l'initiative du PDIPR. Son influence se retrouve aujourd'hui dans le type de chemin qui a été inscrit. Ainsi dans 72 départements, les GR ont été inscrits au PDIPR. Les GRP ont été inscrits dans 58 départements. Ceci témoigne bien de l'influence des associations dans la réalisation des PDIPR puisque les itinéraires que la FFR a créés et

aménagés sont aujourd'hui protégés dans un grand nombre de cas. Le milieu associatif intervient également en amont puisque c'est lui qui réalise l'inventaire initial des chemins dans 13% des départements (cette mission étant essentiellement réalisée par le Conseil Général).

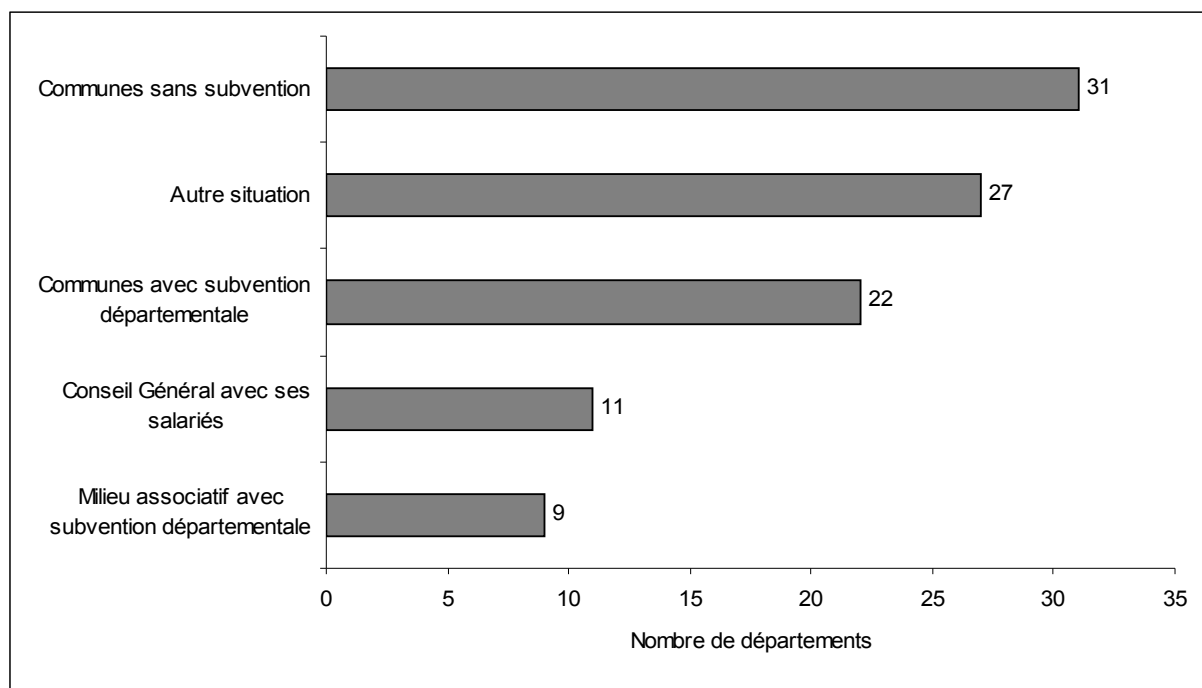
Graphique n°4 : Qui a réalisé l'inventaire initial des sentiers ?



Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2000

Le rôle important des associations et des communes s'observe aussi dans l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR. Ainsi comme l'illustre le graphique ci-après, dans 53% des cas, les communes se chargent de l'entretien avec ou sans subvention du Conseil Général (respectivement 22% et 31%). Les associations s'en chargent dans 9% des cas. Les services du Conseil Général et d'autres acteurs (entreprise de réinsertion, VNF, ONF...) entretiennent les chemins dans les autres départements.

Graphique n°5 : Les organismes chargés de l'entretien des itinéraires



Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2000

Il est donc évident que la démarche PDIPR repose sur un partenariat entre trois grands acteurs : le Conseil Général, la Commune et le monde associatif. Mais il semblerait que depuis quelques années, ce partenariat s'effrite et que certains acteurs perdent leur fonction.

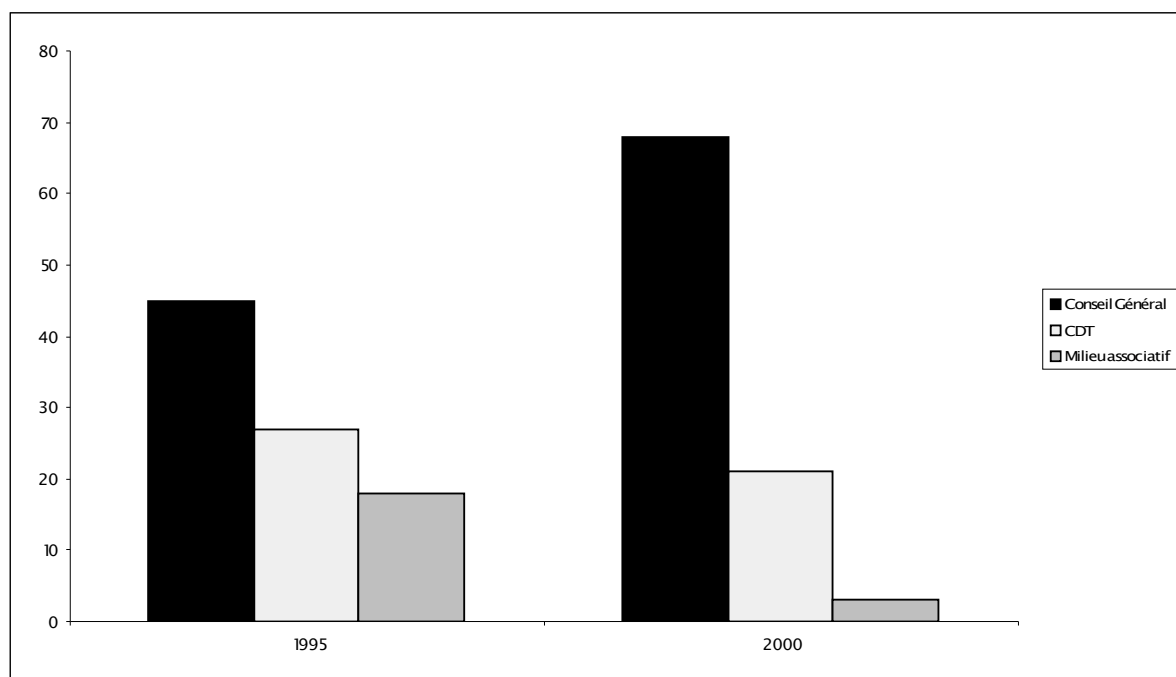
*1.3.1.2 L'effacement progressif du monde associatif face à la montée en puissance des communes et la reprise en main du PDIPR par le Conseil Général.*

En comparant les différentes enquêtes réalisées par la FFR, on constate une évolution quant à la place de chacun des acteurs intervenant dans la mise en place du PDIPR. Ainsi les associations perdent pieds dans la réalisation du PDIPR. Alors qu'elles se chargeaient de ce travail dans 19 départements en 1995, elles ne sont plus présentes à ce niveau que dans 4 départements (voir graphique page suivante).

Le même constat doit être fait en ce qui concerne l'entretien des itinéraires. Les associations s'en chargent dans 9 départements aujourd'hui. Elles en étaient responsables dans 37 cas en 2000. Auparavant, l'entretien était souvent partagé entre plusieurs acteurs (associations et communes en général). Aujourd'hui, on constate que les communes s'occupent seules de cette tâche. Les associations s'effacent alors que certains Conseils Généraux font travailler leurs propres services techniques (voir graphique précédent).



Graphique n°6 : Qui a mené la réalisation du PDIPR ?

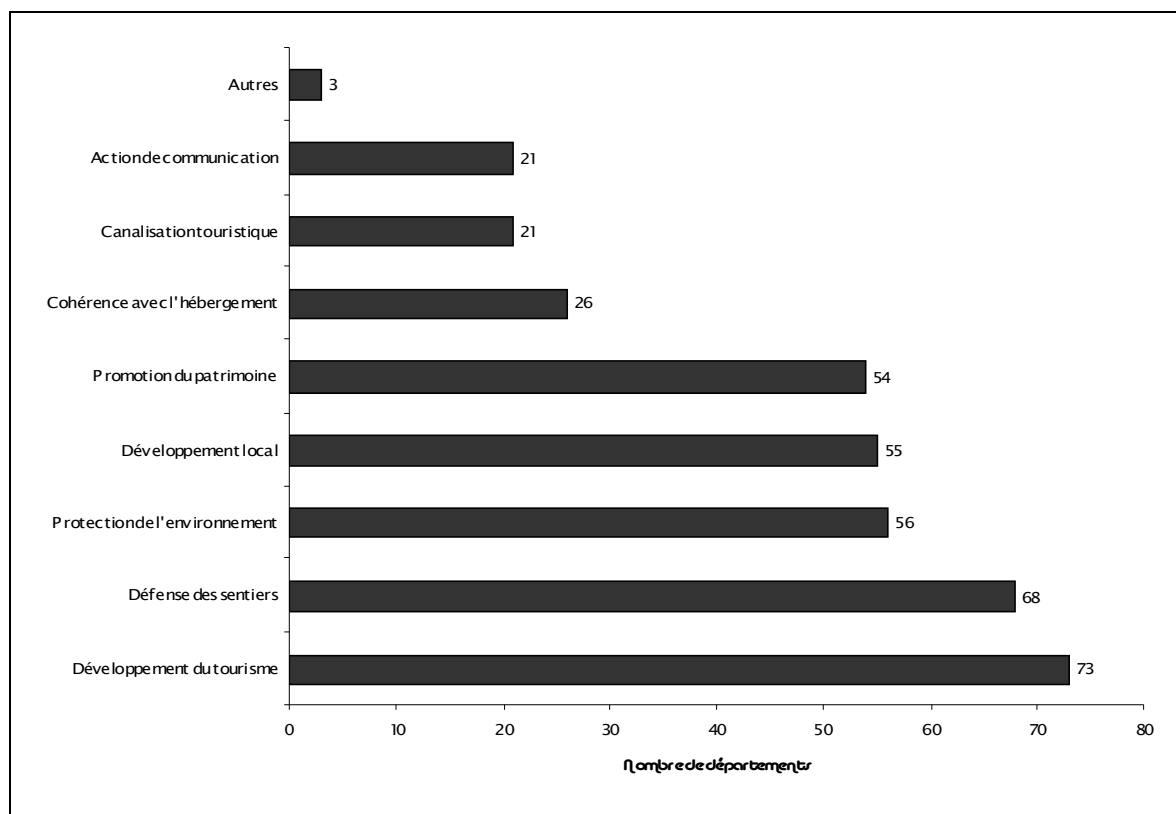


Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2000

Parallèlement au recul des associations et à la montée en puissance des communes, nous assistons également à un investissement plus important des Conseils Généraux dans le PDIPR. Ceci se traduit à plusieurs niveaux. Ils sont d'abord plus nombreux à se charger de la réalisation du PDIPR. Le temps de la délégation au CDT ou au milieu associatif est révolu (voir graphique n°6).

Le Conseil Général a également dû intégrer le PDIPR dans une politique territoriale plus vaste. Ceci s'est fait sous la pression des structures intercommunales et locales qui étaient confrontées à l'afflux massif de marcheurs sur leur territoire. Elles ont souhaité faire des activités pédestres, un outil de développement du territoire. Les Conseils Généraux ont répondu à ces demandes en intégrant le PDIPR dans la politique départementale de développement du tourisme. Certains ont préféré en faire un volet de leur politique de protection de l'environnement, de développement local ou de protection du patrimoine local. Cependant, le PDIPR reste un document administratif dont la vocation première est la défense des sentiers. Il continue à incarner cette notion dans 68 départements.

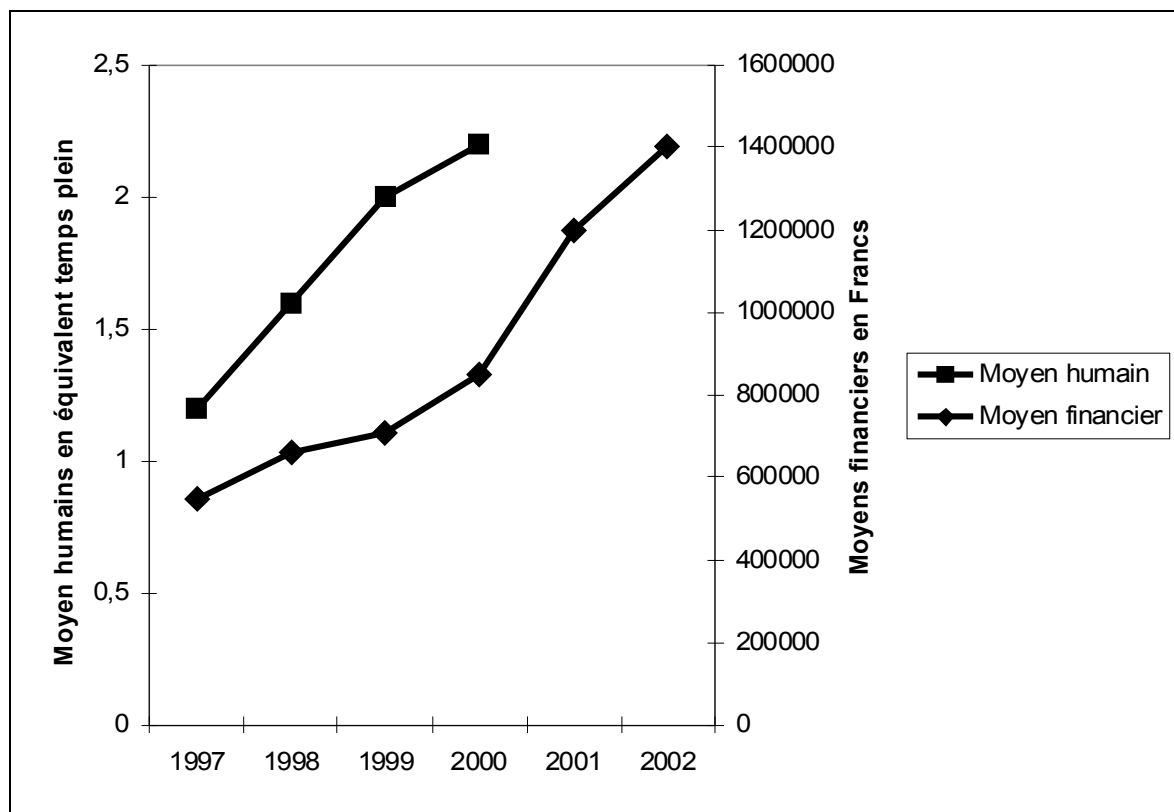
*Graphique n°7 : L'intégration des PDIPR aux politiques départementales*



Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2003

La nouvelle ambition des Conseils Généraux s'observe également dans l'augmentation des moyens humains et financiers alloués aux activités pédestres. Certains d'entre eux ont doublé ou triplé leur financement. Les moyens qui ont été consacrés à la randonnée et à la promenade sont pourtant importants. Le budget moyen que consacre le Conseil Général au PDIPR est de 210 000€ (voir graphique n°8). Mais de grandes disparités existent puisque 8 départements consacrent plus de 570 000€ et sept moins de 10 000€. Le Conseil Général bénéficie en effet de la TDENS instaurée par la loi du 18 juillet 1985. Cette taxe n'est pas obligatoire et son institution dépend de la volonté du Conseil Général de la mettre en place. Près de 80 départements l'avaient instituée en 1999. Avec l'argent dégagé par cette taxe, le Conseil Général peut acquérir des chemins, assurer la gestion du PDIPR (acquisition de SIG, véhicule 4x4...) ou l'entretien des chemins. L'essentiel du budget part dans les subventions aux communes et aux associations pour l'entretien et le balisage des itinéraires. Une autre part importante est destinée à la gestion informatique du PDIPR. Les SIG sont devenus des outils nécessaires à la gestion des activités pédestres. Ils permettent d'accumuler de nombreuses informations que l'on peut ensuite faire figurer sur une carte. Cependant, l'ordinateur et le logiciel informatique coûtent encore très chers (plus de 15 000€ en moyenne). De plus il faut acquérir les fonds de carte IGN qui sont aussi très onéreux. Mais ces outils simplifient considérablement le travail et permettent une présentation claire et efficace du PDIPR. Trois quarts des départements sont aujourd'hui dotés d'un tel équipement pour la gestion des activités pédestres. Enfin, le reste de la somme peut être utilisé pour l'acquisition de matériels nécessaires à l'entretien (débroussailleuse, 4x4...).

*Graphique n°8 : L'évolution des moyens financiers et humains alloués au PDIPR*



Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2003

Cette manne financière n'étant pas obligatoire, elle traduit souvent le dynamisme du Conseil Général dans la gestion des activités pédestres. Sans cela, le budget reste faible et la politique menée ne peut avoir de grandes ambitions. En plus de la TDENS, le Département peut obtenir des financements complémentaires de la Région, de l'Etat ou même de l'Europe dans le cadre de la protection de l'environnement ou la valorisation du territoire (programme Leader). Mais les mécanismes étant complexes et nombreux nous ne nous attarderons pas sur ce point.

Compte tenu de son budget important, le Conseil Général a la possibilité de déployer un personnel nombreux pour la réalisation et la gestion du PDIPR. Au moins une personne travaille sur ce dossier dans chaque département. Mais dans certains cas 10 personnes peuvent être mobilisées (exemple des Landes)<sup>46</sup>. La moyenne nationale est de 2,2 postes et tend à augmenter ces dernières années. Cette moyenne était de un équivalent temps plein en 1997.

Il faut donc insister ici sur l'effacement des associations dans la mise en place des PDIPR. Les missions de la FFR sont en train de se transformer. Son action n'est plus aussi importante que par le passé. Il nous faudra définir par la suite qu'elle peut-être son rôle dans le monde de la randonnée et de la promenade demain.

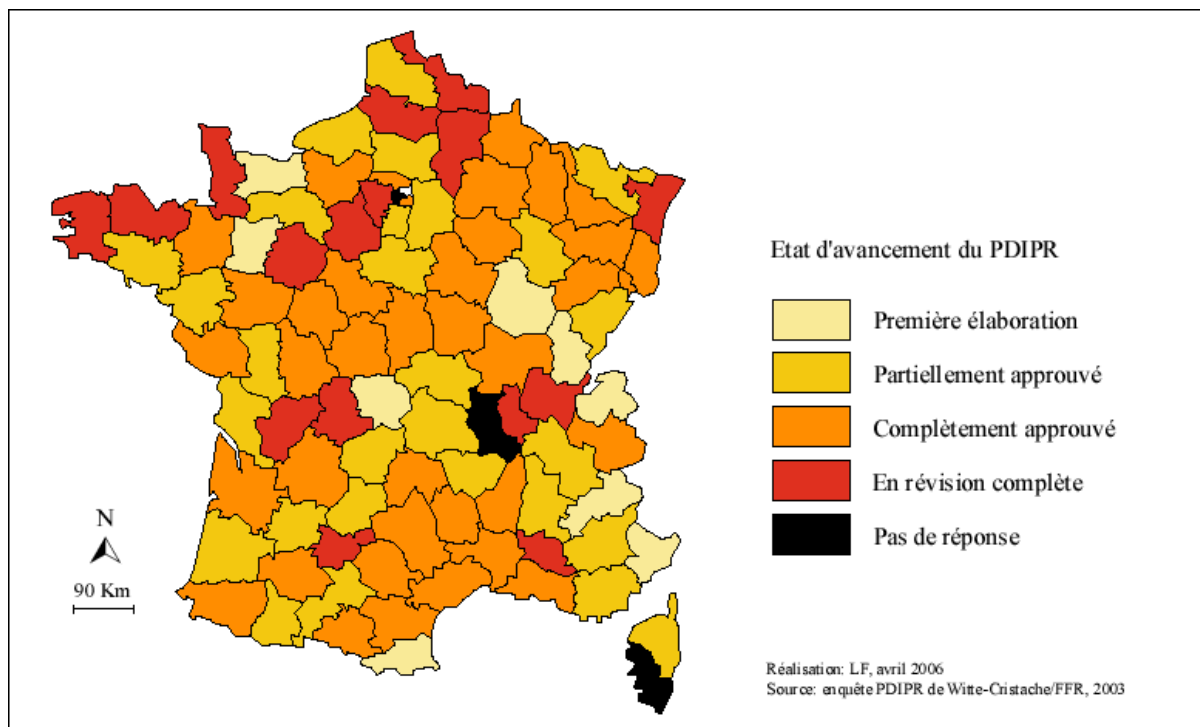
<sup>46</sup> FFRP, 2000, « *Le PDIPR, bilan de l'enquête 2000* », FFRP, Paris, 26p.

### 1.3.1.3 Les limites de la démarche PDIPR.

Après 20 ans de fonctionnement, plus de 250 000km de chemins étaient protégés par les PDIPR. Ils ont donc rempli leur fonction première qui était celle de la protection des itinéraires. Cependant un bémol doit être apporté à cette affirmation.

L'imprécision de la loi n'a pas encouragé les Conseils Généraux à se mettre au travail. Après la publication de la loi, beaucoup d'entre eux y ont vu une contrainte supplémentaire et une surcharge de travail à l'intérêt limité. Profitant des imperfections de la législation qui ne fixait pas de délai, nombreux sont les exemples de départements qui ont laissé traîner les choses. Ainsi dans les Alpes-Maritimes, le Conseil Général a initié une procédure PDIPR en 1984. En 2001, il n'était toujours pas approuvé. En 1995, soit 12 ans après le vote de la loi, sept départements n'avaient même pas lancé la démarche (Marne, Ardèche, Pyrénées Orientales, Mayenne, ...) et seulement la moitié avait achevé leur PDIPR (Nord, Finistère, Dordogne,...)<sup>47</sup>. En 2000, la Loire, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et Paris n'avaient toujours pas de PDIPR. En 2003, alors que certains viennent seulement d'achever leur premier plan, d'autres commencent à réviser leur PDIPR (Nord, Finistère, Rhône...). Il y a donc des disparités très importantes d'un lieu à l'autre. Si les Conseils Généraux n'ont pas toujours mis de la bonne volonté à ce travail, il faut aussi rappeler qu'ils ont parfois rencontré des difficultés liées à la logique de la démarche.

*Carte n°3 : Etat d'avancement des PDIPR en 2003*

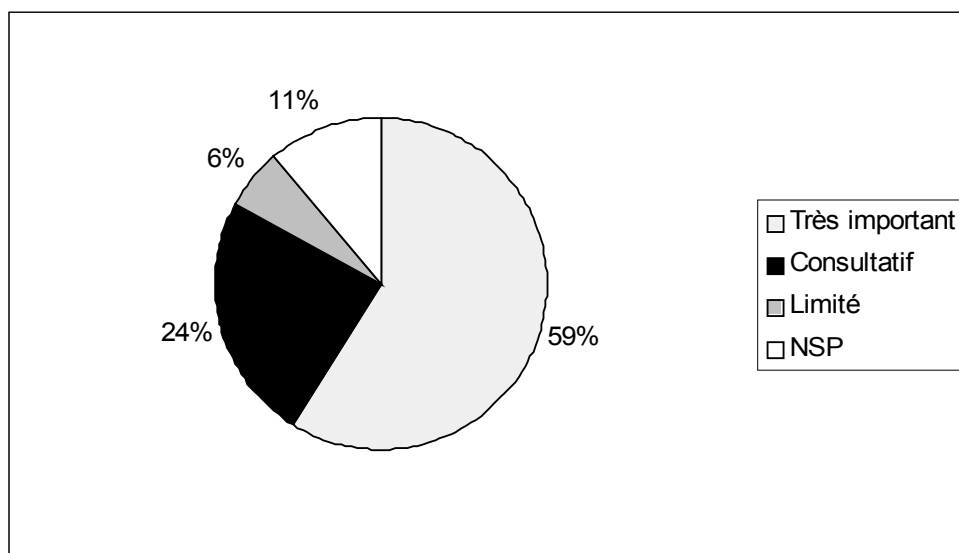


La démarche PDIPR, telle que décrite dans la circulaire de 1988, est clairement descendante, c'est-à-dire qu'elle part du niveau administratif le plus élevé (le département) vers le niveau le plus bas (la commune). Dans certain cas, le Conseil Général ou son délégué s'est contenté d'une étude à petite échelle lors de laquelle il a sélectionné des

<sup>47</sup> GREVECHE MP, 2002, « *Le PDIPR* », FFRP, Paris, 151p.

itinéraires à inscrire. Il a ensuite rencontré les communes et les propriétaires pour obtenir leur accord (qu'il n'a pas toujours reçu), puis a validé son plan par un vote de son assemblée. En 1995, une cinquantaine de Conseils Généraux ne consultait les communes qu'une fois le plan terminé et 23 départements ne diffusaient pas leur PDIPR aux communes. Une telle démarche a peu de chance d'aboutir. En effet, les communes se sentent oubliées et dépouillées de leur autorité. En réaction, elles se sont opposées à l'inscription. Beaucoup d'élus n'ont pas voulu que le développement de leur territoire soit organisé par une autorité extérieure qui ne connaisse pas la réalité de leur territoire. Dès lors on se retrouve avec des PDIPR dans lesquels certaines zones sont ignorées. Certaines communes ne se reconnaissant pas dans le projet ont accepté l'inscription mais n'assurent pas l'entretien. Pourtant celui-ci leur est confié dans 53 départements (voir graphique n°5 page 88). Cette situation de conflit se retrouve dans de nombreux territoires. Il suffit pour s'en convaincre de prendre le département du Lot en exemple : 3% des communes ont refusé d'inscrire leurs itinéraires parce qu'elles ne comprenaient pas le sens de la démarche, d'autres adhèrent par dépit mais laissent les chemins sans entretien puisque ne se sentant pas partie prenante du projet. L'écoute, le dialogue et la négociation sont indispensables dans un tel travail. Sans partenariat le projet court à l'échec. Ceci explique aujourd'hui le retard de certains départements dans la démarche PDIPR. Pour autant, il nous faut signaler que la situation tend à évoluer vers une plus grande prise en compte des acteurs locaux. Les enquêtes menées en 2000 et 2003 par la FFR montrent que les communes sont de plus en plus intégrées dès le début de la procédure PDIPR dans deux tiers des départements. Seulement 6 départements ne consultent toujours pas les communes. Dans 27% des départements, les communes sont même à l'initiative de l'inscription des sentiers au PDIPR. Cette évolution semble aller dans le bon sens, mais montre aussi l'intérêt que portent les acteurs locaux à cette activité.

*Graphique n°9 : Le rôle des communes dans la démarche PDIPR en 2000*



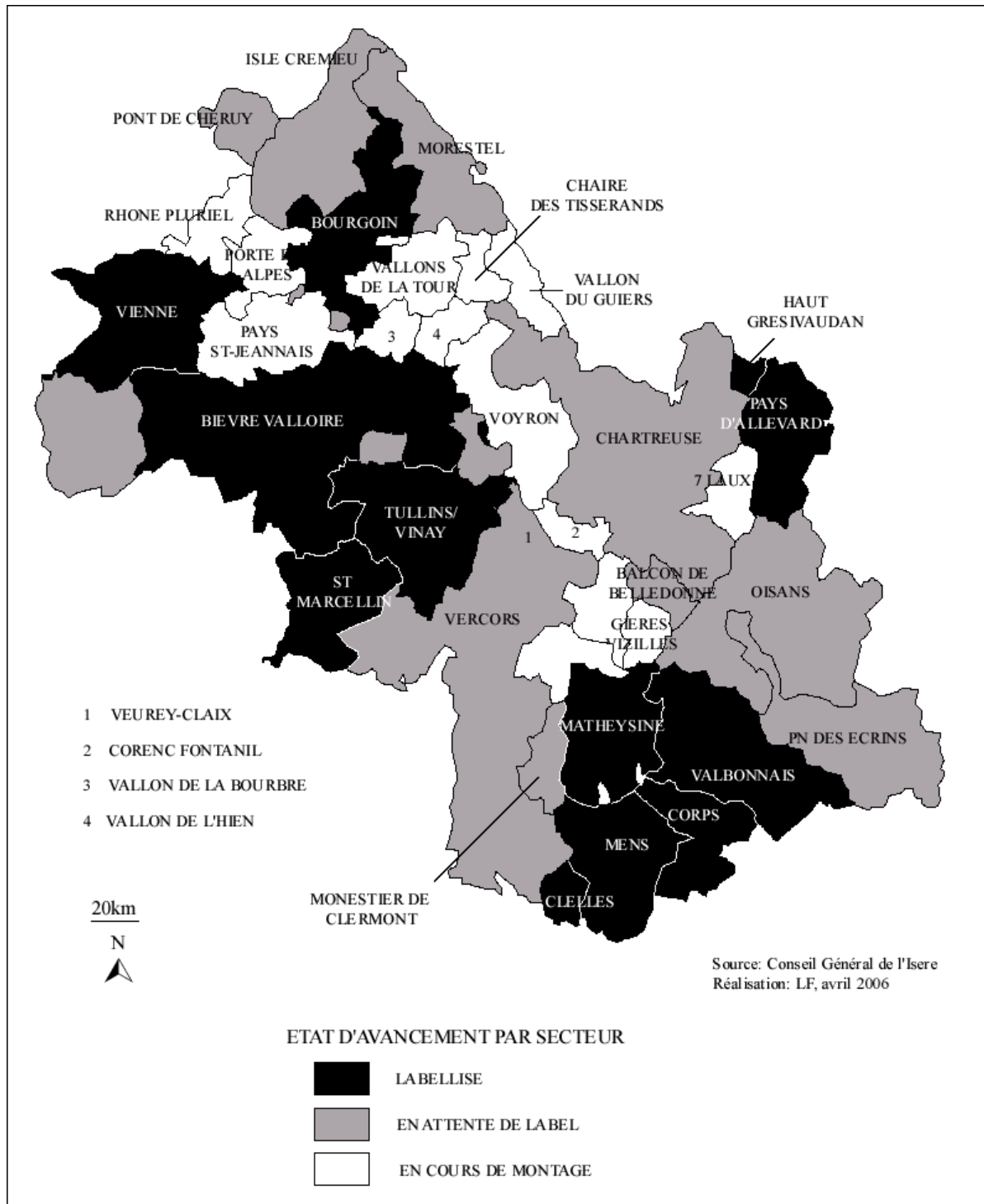
Réalisation : LF, avril 2006  
Source : FFR, enquête PDIPR 2000

La loi présente un autre handicap : elle manque de précision quant au rôle des différents acteurs. S'il est précisé que le Conseil Général doit établir un PDIPR, les missions des acteurs locaux et des associations sont peu claires. D'autre part, les établissements intercommunaux sont complètement ignorés. Or les lois de décentralisation leur donnent de plus en plus de pouvoir au niveau local. C'est finalement le Conseil Général qui choisit les

relations qui l'unissent aux différents acteurs. Il existe autant de fonctionnements territoriaux que de départements et celui que nous avons présenté n'est que théorique.

Cependant, d'autres territoires entendent gérer eux-mêmes les activités pédestres et établissent leurs propres itinéraires. On observe même des cas où les communes refusent d'inscrire leurs chemins au PDIPR pour conserver leur autonomie de décision. Ainsi dans le Cantal, dans les Hautes-Pyrénées ou dans l'Eure-et-Loir, plus de 15% des communes refusaient la démarche PDIPR en 2000. On peut prendre en exemple le département de l'Isère : la carte page suivante montre très bien que l'avancement du PDIPR est très inégal sur le territoire. Le massif de l'Oisans, pourtant réputé pour ses chemins de randonnée, n'a toujours pas protégé ses chemins. Le PNR du Vercors ne l'a fait qu'en 2005 alors que la démarche PDIPR est lancée depuis le milieu des années 1990.

*Carte n°4 : Etat d'avancement du PDIPR de l'Isère en 2004*



Enfin, on peut s'interroger sur la pertinence de l'échelon départemental pour organiser les activités pédestres. Certains ont pu dire qu'il n'était ni trop grand ni trop petit et qu'il constituait l'échelon idéal entre la région et la commune. Cependant, on reprochera au département son manque de réalité identitaire. Leur logique de création reposait sur la distance qui sépare le chef lieu au reste du territoire départemental (24h à cheval). Comment peut-il alors constituer un territoire au sens identitaire du terme ? De nombreux départements regroupent des ensembles aux identités très marquées et très différentes l'une de l'autre. On citera à titre d'exemple le Nord qui regroupe la Flandre et le Hainaut, deux territoires qui ont une histoire et une identité qui n'ont rien en commun, ou le Minervois à cheval sur l'Hérault et l'Aude ou encore la Seine-Maritime associant Pays de Caux et Pays de Bray. Alors qu'aujourd'hui le touriste recherche l'authenticité et l'identité, faut-il toujours confier la gouvernance des activités pédestres à un territoire sans assises identitaires, comme l'est le département ? Les Conseils Généraux ne sont pas toujours conscients des réalités identitaires et créent des chemins qui ne trouvent aucune justification et donc aucun intérêt. Population locale et touristes ne se reconnaissent pas dans ces itinéraires.

*Ce bilan effectué après 20 ans de fonctionnement PDIPR semble mettre en évidence un effacement progressif du monde associatif dans la démarche PDIPR. On note également que les communes jouent un rôle de plus en plus important. En effet, elles sont de plus en plus intégrées en amont de la démarche PDIPR. Elles sont même pour certaines d'entre elles à l'origine de l'inscription de certains itinéraires sur le plan. On observe enfin que le Conseil Général semble s'investir davantage dans les activités pédestres et reprendre en main la gouvernance de ces activités mais qu'il est confronté à une « fronde » des acteurs locaux (refus des communes d'inscrire les chemins au PIPR). Cependant, il convient de préciser que ces enquêtes ont été réalisées auprès des Conseils Généraux. L'avis des communes et des associations n'est pas pris en compte. Nous comptons maintenant confronter ces résultats à la réalité du terrain.*

*Il semblerait que les PDIPR aient rempli leur rôle de protection puisque plus de 250000km de sentiers étaient protégés en 2003. Ce qui était, rappelons-le, leur vocation première. Cependant la réussite n'est pas totale puisque de nombreux secteurs ne sont pas encore protégés pour l'heure.*

*Les évolutions en cours dans la politique d'aménagement du territoire en France explique peut-être les mutations du PDIPR.*

## 1.3.2 Nouvelles évolutions de la politique d'aménagement du territoire

### 1.3.2.1 Vers un poids croissant des territoires locaux

Le recensement de 1990 fait apparaître un nouveau visage du pays. Les déséquilibres persistent : le nord-est s'appauvrit, le Centre se vide, l'ouest et le sud attirent, Paris reste dominant. La périurbanisation s'est développée. Les banlieues sont en crise. La mondialisation est maintenant en cours et l'axe dynamique de l'Europe ne fait que frôler la France. Les SPL sont en croissance et semblent ne pas connaître la crise. Devant ce constat et



en s'appuyant sur les théories économiques de développement endogène, l'Etat va développer une nouvelle politique d'aménagement du territoire.

La loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 crée les communautés de villes et les communautés de communes. L'objectif est de simplifier les procédures de coopération intercommunale mais les résultats sont plutôt inverses. Le CIAT de Mende, réuni en 1993, pose les bases de la nouvelle politique : « *le gouvernement décide de réhabiliter une politique ambitieuse d'aménagement du territoire, destinée à rétablir l'égalité entre les citoyens et à leur permettre le même accès à l'éducation, la formation, l'emploi, la culture et la sécurité*<sup>48</sup> ». Il reprend les anciens thèmes : combattre la métropolisation et appuyer le développement et la survie de la campagne. La LOADT (Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire) est votée en 1995. Elle lance la politique de pays. L'article 22 précise qu'un pays est un territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. Le pays n'est qu'un territoire de projet ; la maîtrise d'œuvre revient aux collectivités territoriales membres du pays.

Parallèlement à la politique de pays, la loi Pasqua crée le SNADT (Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire) qui « *fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable*<sup>49</sup> ». Mais surtout il propose une organisation du territoire fondée sur les notions de bassins de vie, organisés en Pays, et de réseaux de ville. Il est donc parfaitement complémentaire de la politique de pays. Le plan est établi pour une durée de cinq ans. Les pays sont donc désormais lancés et certains vont très vite s'investir dans la gestion des activités pédestres puisque la loi leur donne la possibilité de gérer leur développement territorial. C'est ainsi que le Pays de Bièvre Valloire met en place son réseau d'itinéraires.

En mai 1999, à Postdam, les ministres de l'aménagement du territoire des pays membres de l'UE, vote le SDEC (Schéma de développement de l'Espace communautaire) qui sera approuvé par la Commission un peu plus tard. Ce schéma définit les règles de l'aménagement de la politique d'aménagement du territoire en Europe. Il précise que l'objectif est d'atteindre un développement équilibré des différents territoires européens. Pour y répondre, l'accent doit être mis sur un développement polycentrique de l'UE, sur de nouvelles relations ville-campagne, la durabilité et surtout sur **un développement endogène des espaces ruraux**. Le schéma indique que ces espaces sont des lieux économiques, naturels et culturels et que les stratégies de développement spatial doivent être fondées sur les conditions, les spécificités et les besoins locaux et régionaux. « *La région est le niveau d'intervention et de mise en œuvre dans la plupart des cas et aussi le niveau adéquat pour l'analyse de bon nombre de questions de du développement spatial*<sup>50</sup> ». La Région est donc confirmée dans son rôle d'acteur clé de la politique d'aménagement du territoire. D'autre part, il est également demandé aux états membres de mettre en place de nouveaux espaces de coopération entre les espaces ruraux et les villes qui reposent sur **la participation des acteurs locaux**. Enfin, le SDEC encourage le développement d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et par-là même, la promotion des activités de nature comme la randonnée et la promenade. L'UE pousse donc clairement les états membres à s'engager dans la voie du développement local. Ceci va aussi permettre aux acteurs locaux de prendre en main la gouvernance des activités pédestres.

---

<sup>48</sup> Relevé de décision du CIADT de Mende, cité par B. Leurquin, 1997 « *La France et la politique de pays* », Syros, Paris, p12

<sup>49</sup> Art. 2 de la Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

<sup>50</sup> Commission européenne, 1999, « *SDEC* », p26

Le changement de majorité en 1997 et la pression de l'UE vont amener une réforme de la politique initiée par la LOADT. Cette réforme est indispensable pour se mettre en conformité avec le SDEC. Le 25 juin 1999, la LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) est votée. La loi Voynet vient compléter et modifier la loi Pasqua. Une nouvelle dimension est donnée au développement et à l'aménagement du territoire : la durabilité<sup>51</sup>. L'aménagement du territoire est désormais articulé autour de trois niveaux : la Région, le Pays et l'Agglomération. L'échelon régional est conforté dans son rôle d'aménageur. Celui-ci a d'ailleurs la responsabilité d'établir un schéma régional d'aménagement et de développement (SRADT) qui doit être conforme aux SSC. Les deux autres échelons sont chargés du développement et de l'aménagement local. Les pays permettent de se conformer au SDEC qui propose **un développement endogène de l'espace rural**. Les acteurs locaux vont pouvoir prendre en main leur destinée.

La loi Voynet fait partie d'un arsenal législatif destiné à réformer la politique d'aménagement du territoire. La même année, 1999, les lois Chevènement et Gaysot sont votées. La première réforme l'intercommunalité. Les formes d'intercommunalité sont désormais limitées à trois possibilités : les Communautés d'Agglomération, les Communautés de Communes et les Communautés Urbaines. Elles ont la possibilité, voire l'obligation pour certaines, d'adopter une fiscalité commune. La loi Gaysot quant à elle, réforme les documents d'urbanisme. Les POS (Plan d'occupation des sols) deviennent des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). Les communautés urbaines et les communautés d'agglomération doivent se doter d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui vient remplacer les schémas directeurs. Ces trois lois introduisent encore plus de décentralisation dans la politique d'aménagement du territoire de la France.

La notion de **développement durable** fait tardivement son entrée dans la définition de la politique d'aménagement du territoire en France. Le concept de développement durable est né en 1972 à la conférence des Nations Unies de Stockholm. Suite aux dégradations de l'environnement, de la poussée démographique, des interrogations quant à la durée de vie des ressources énergétiques et de la constatation du sous-développement, les Nations Unies s'interrogent sur la possibilité de trouver un nouveau mode de développement qui permettrait de préserver les ressources de notre environnement tout en assurant un développement socioéconomique équitable. On crée alors le concept de Sustainable Development, traduit en développement durable<sup>52</sup>.

<sup>51</sup> Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- contrebalancer la suprématie parisienne par le développement des métropoles à vocation internationales ;
- le développement local par la politique des pays ;
- le soutien des territoires en difficulté : territoires ruraux, zones urbaines sensibles, territoires de montagne... ;
- la création d'agglomérations qui gèrent leur développement.

Le SNADT initié par la LOADT est abandonné et remplacé par 9 schémas de service collectif (SSC) établis dans une perspective à long terme (20 ans).

<sup>52</sup> Ce concept ne va cesser d'évoluer et ses principes vont s'affirmer. Le rapport Brundtland va en donner la définition actuelle : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988, « *Notre avenir à tous* », les éditions du fleuve, Québec, p51). La conférence de Rio de 1992 formule les trois conditions d'un développement durable :

- il doit être équitable : lutter contre les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres ;
- il doit être vivable : tout le monde a le droit de vivre et non de survivre ;
- il doit être viable : il doit s'inscrire dans la durée ; les générations futures doivent pouvoir assurer leur développement.

L'agenda 21, établi à cette même conférence, propose un nouveau mode de gouvernance fondé sur **la participation des citoyens aux décisions** qui engagent le présent et l'avenir. La France ayant ratifié ce traité, se devait de mettre en place une nouvelle forme de développement des territoires. C'est ce qu'elle essaie de faire en créant les pays, c'est-à-dire en donnant plus de poids au local et en donnant une dimension durable aux politiques de développement et d'aménagement.

La LOADDT adopte ce principe du développement durable dès son premier article : « *au sein d'un ensemble européen cohérent et solidaire, la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire permet un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement. Elle tend à créer les conditions favorables au développement de l'emploi et de la richesse nationale, notamment en renforçant la solidarité des entreprises avec leur territoire d'implantation, et à réduire les inégalités territoriales tout en préservant pour les générations futures les ressources disponibles ainsi que la qualité et la diversité des milieux naturels*<sup>53</sup> ».

L'introduction de la durabilité, la simplification de l'intercommunalité et la naissance des pays ont eu des impacts sur les activités pédestres. Le renforcement du poids de l'intercommunalité a modifié la donne dans leur organisation en France. Alors que le Conseil Général, les communes et les associations se partageaient le travail hier, aujourd'hui ils doivent composer en plus avec les structures intercommunales. La lisibilité s'en trouve perturbée pour le marcheur. On entre dans une nouvelle étape dans l'organisation de la randonnée et de la promenade en France. On assiste à une remise en cause du rôle des départements et des associations par les communes et les structures intercommunales qui sortent renforcées des lois Chevènement et Voynet.

### *1.3.2.2 Vers une nouvelle étape dans la décentralisation ?*

Une nouvelle réforme de la décentralisation est en cours. Le 1<sup>er</sup> mars 2003, le Congrès réunis à Versailles, modifie l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution. Il est depuis formulé ainsi : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son organisation est décentralisée*<sup>54</sup> ». L'organisation décentralisée du pays est reconnue, 20 ans après les premières réformes. La Région fait également son entrée dans la Constitution (art 72) et devient ainsi une collectivité territoriale de la République au même titre que la commune et le département. Cette réforme constitutionnelle s'accompagne d'un nouveau transfert de compétence aux collectivités locales par une loi d'avril 2004. Les responsabilités sont clarifiées :

- l'Etat a un rôle de régulation et d'animation globale ;
- la Région est confortée dans son rôle d'orientation et de programmation ;
- le Département gère les politiques de solidarité et les infrastructures de proximité ;
- la Commune dirige la politique de proximité.

Au niveau local, l'Etat reste acteur en matière de sécurité, de justice, d'emploi, d'éducation, de fiscalité et de santé publique. Il garde aussi ses compétences sur les grands équipements structurants, l'équilibre des territoires et les interventions en cas de crise. Il

<sup>53</sup> Art. 1<sup>er</sup> LOI no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, J.O n° 148 du 29 juin 1999 page 9515

<sup>54</sup> Art. 1<sup>er</sup> de la Constitution Française

conserve donc un rôle dans l'aménagement et le développement des territoires. Mais la Région est bien devenue l'acteur majeur.

Enfin, la réforme constitutionnelle inscrit le principe de subsidiarité dans la Constitution : pas de tutelle d'une collectivité locale sur une autre. Elle donne naissance au **droit à l'expérimentation**. Il est désormais possible pour le législateur, le gouvernement ou les collectivités locales de procéder à des expérimentations en matière de transferts de compétences aux collectivités territoriales. L'autonomie financière des collectivités locales est renforcée. Elles ont la faculté de recevoir tout ou partie des impositions de toute nature. Elles ont aussi la possibilité de fixer le taux et l'assiette de ces impositions. Enfin, la démocratie directe est inscrite dans la Constitution. Les collectivités ont la possibilité d'organiser des référendums décisionnels et non plus consultatifs. Le « droit de pétition » des électeurs pour obtenir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de leur circonscription d'une question relevant de sa compétence est reconnu.

Cette politique de décentralisation s'est poursuivie en 2004 et 2005. Le 13 août 2004 la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales est votée<sup>55</sup>. Celle-ci opère un transfert de compétences par bloc aux collectivités locales. Elle soutient et amplifie le dynamisme intercommunal. Les principales compétences transférées sont les suivantes :

- aux Régions : aide économique individuelle aux entreprises, crédit de formation professionnelle, personnel d'entretien des lycées, inventaire du patrimoine culturel ;
- aux Départements : réseau routier national, aide à la pierre, personnel d'entretien des collèges, RMI ;
- aux communes : la possibilité d'acquérir et de gérer des monuments historiques, possibilité de créer des OT sous la forme d'EPIC.

**Les collectivités locales prennent donc un poids important dans la gestion de l'aménagement du territoire.** Le transfert prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005<sup>56</sup> vise à donner un nouvel élan aux territoires ruraux. Pour cela, elle actualise le zonage des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), cherche à favoriser l'emploi en favorisant la pluriactivité, cherche à développer les activités équestres tout en renforçant les services en milieu rural et en favorisant la réhabilitation du patrimoine rural. Dans le domaine des activités pédestres, elle donne plus de pouvoir aux maires. Désormais, ils peuvent réglementer l'utilisation des itinéraires de promenade et de randonnée où la circulation des piétons s'effectue librement. Désormais la responsabilité des propriétaires n'est plus engagée en cas de dommages causés à l'occasion de la circulation des piétons. Les collectivités locales voient donc leurs compétences en matière d'activités pédestres renforcées avec cette loi.

Cette nouvelle étape dans la politique d'aménagement du territoire donne davantage de moyens aux intercommunalités qui redécouvrent leur territoire et qui peuvent désormais mener des projets de développement. Celles-ci peuvent alors s'investir dans les activités pédestres et à leur tour proposer des itinéraires de randonnée ou de promenade dans le cadre d'une politique de développement du tourisme. Le droit à l'expérimentation leur donne plus de largesses quant à l'organisation qu'elles souhaitent mettre en place pour les activités pédestres.

---

<sup>55</sup> Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, JO du 17 août 2004

<sup>56</sup> Loi n° du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, JO du 24 février 2005.

### 1.3.2.3 Conclusion

D'une politique d'aménagement du territoire, nous sommes passés à une politique d'aménagement des territoires avec les nouvelles lois de réforme de l'intercommunalité et la LOADDT. Cette évolution s'est faite avec la prise de conscience de l'échec des politiques interventionnistes centralisées de l'Etat en période de crise. Les collectivités locales sont depuis de plus en plus sollicitées pour des interventions d'animation ou de stimulation du tissu économique. Les décisions prises en matière d'aménagement du territoire ont une influence considérable sur la vie des populations. Cet aspect a longtemps été ignoré mais aujourd'hui les collectivités locales sont consultées sur l'aménagement de leur territoire. Cette prise en compte du local répond aux demandes exprimées à la fin des années 1970 par l'intermédiaire du mouvement « Vivre et mourir au pays ». En plus de vouloir vivre au pays, les populations locales veulent décider de l'aménagement et du développement de leur territoire.

Parallèlement à cette orientation donnée aux politiques d'aménagement du territoire, on note le passage d'une logique de guichet à une logique de projet. Jusqu'au milieu des années 1980, la politique de développement du territoire est descendante, c'est-à-dire que les décisions viennent d'en haut et qu'elles sont appliquées sans discussion sur le terrain. On est dans une logique de guichet dans la mesure où les collectivités locales n'ont qu'à attendre l'argent venu d'en haut. Avec les lois de décentralisation et les lois Pasqua et Voynet, on entre dans une politique ascendante ; des projets sont émis par les autorités locales et après discussion et signature de contrat, sont financés par l'Etat ou la Région. L'article 1<sup>er</sup> de la loi Voynet précise que la politique d'aménagement du territoire est « *déterminée au niveau national par l'Etat, après consultation des partenaires intéressés, des régions ainsi que des départements, elle participe, dans le respect du principe de subsidiarité, à la construction de l'Union européenne et est conduite par l'Etat et par les collectivités territoriales dans le respect des principes de la décentralisation*<sup>57</sup> ». La mobilisation du tissu local permet d'obtenir souvent des résultats bien meilleurs que ceux des projets imposés d'en haut.

Cette logique de projet s'accompagne d'une remise en cause des territoires de travail. Les territoires administratifs sont abandonnés au profit des territoires vécus. La LOADDT puis la LOADDT propose un redécoupage du territoire national (sans faire disparaître le découpage ancien) pour la politique de projet. L'agglomération et le pays deviennent les deux échelons pour l'aménagement et le développement du territoire. Ce redécoupage est basé sur les espaces vécus des populations. Le découpage institutionnel de la France est hérité de la Révolution Française. Les limites ne correspondent plus aux espaces de vie de la population. C'est pourquoi un redécoupage était nécessaire. En matière de randonnée, les réflexions se font aussi à ces échelles et non plus systématiquement à l'échelle départementale. Les intercommunalités sont devenues des acteurs à prendre en compte dans ce domaine, ce que la législation de 1983 ne fait pas.

---

<sup>57</sup>LOI no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, art 1<sup>er</sup>, J.O n° 148 du 29 juin 1999 page 9515

*Tableau n°8 : La politique d'aménagement du territoire en France*

	<b>1<sup>ÈRE</sup> PHASE : POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CENTRALISÉE</b>	<b>2<sup>ÈME</sup> PHASE : POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DÉCENTRALISÉE</b>	<b>3<sup>ÈME</sup> PHASE : DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE DES TERRITOIRES</b>
<i>Période</i>	1950 à 1970	1970 à 1990	Depuis 1990
<i>Contexte</i>	Croissance économique forte : Trente Glorieuses	Crise économique et délocalisation	Croissance faible à modérée entrecoupée de périodes de crise. Mondialisation
<i>Acteur principal</i>	Etat (DATAR)	Etat et la Région	Etat, Région et structures intercommunales (pays notamment)
<i>Objectif</i>	Réduction des disparités entre les deux côtés de la ligne « Le Havre-Marseille », Modernisation du pays	Défense de l'emploi	Développement local, aide aux territoires en difficultés
<i>Moyen</i>	Politique de grands travaux : autoroutes, stations touristiques languedociennes, remembrement agricole, sidérurgie sur l'eau	Aides financières aux régions en difficulté	Financement de projets montés par les acteurs locaux. CPER
<i>Rôle de l'Europe</i>	Nulle	Moyen à Important	Important
<i>Logique</i>	Guichet	Guichet	Projet
<i>Fondement théorique</i>	Pôle de Croissance de François Perroux	Districts Industriels de Marshall et SPL	Développement durable
<i>Territoire d'action</i>	Le territoire national	Les régions en difficulté	Les pays et intercommunalités
<i>Conséquences sur la pratique des activités pédestres</i>	<b>Très négatives : disparition des chemins. Seules les associations se battent pour sauver l'activité et son terrain de pratique</b>	<b>Positives : lancement des PDIPR en 1983, territorialisation de l'activité. Cependant l'intérêt des acteurs pour l'activité reste limité.</b>	<b>Mitigées : nouvel intérêt porté à l'activité par les acteurs en vertu du développement durable mais perturbation du jeu d'acteurs avec la création des intercommunalités et la promotion du développement local</b>

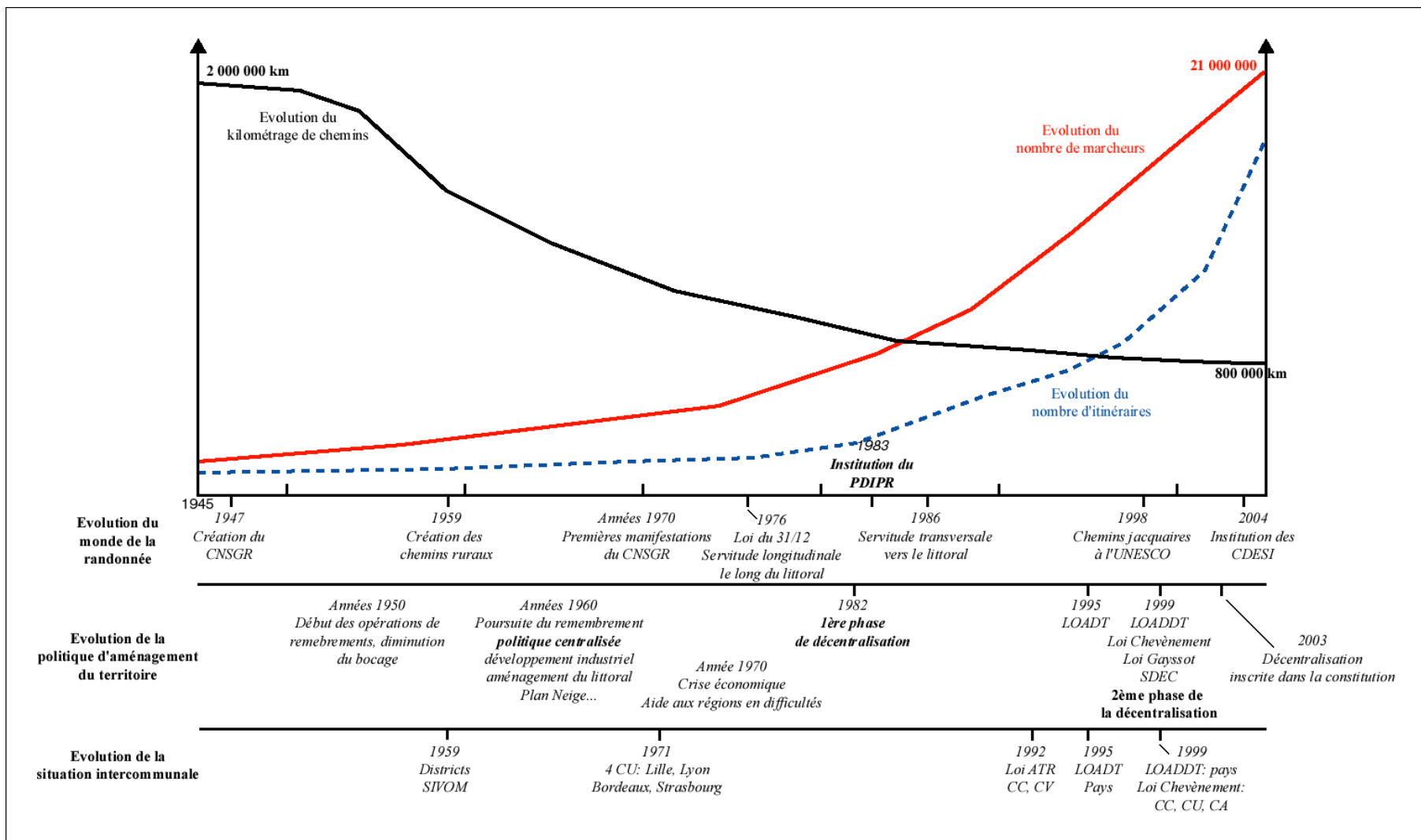
Réalisation : LF, avril 2006

Sur le plan des activités pédestres, la première phase de la politique de l'aménagement du territoire a plutôt été néfaste à l'activité : les chemins ont disparu avec le remembrement. Les associations étaient alors les seules à s'investir dans la gestion des activités pédestres. C'est dans ce contexte qu'est né le premier rando-système que nous avons présenté dans la partie précédente (voir schéma n°4 page 49). Le nombre de marcheurs étant alors limité, les

acteurs locaux et nationaux ne se sont pas intéressés à ces activités. A partir des années 1970, les activités pédestres deviennent à la mode. La décentralisation a permis, sous la pression des associations, de mettre en place le PDIPR qui a relancé l'activité. Le Conseil Général se charge alors de la gestion de la promenade et de la randonnée avec les communes et les associations de marcheurs. Il n'existe pas encore de véritables territoires intermédiaires entre le département et la commune. Seuls les PNR et quelques syndicats mixtes peuvent élaborer des itinéraires. Si bien qu'il n'y a pas de concurrence et que le rando-système PDIPR s'impose. L'adoption de la durabilité et du concept du développement local, encouragée par l'Europe, donne plus de place à l'échelon local. La mise en place progressive de l'intercommunalité au cours des années 1990 va permettre l'émergence de nouveaux acteurs. Les pays et les intercommunalités vont désormais pouvoir s'investir dans la gouvernance des activités pédestres. Disposant de moyens financiers, pour la plupart, le nombre d'itinéraires ne va cesser d'augmenter parallèlement à l'augmentation du nombre de marcheurs (voir schéma ci-dessous). La loi de 1983 restant imprécise quant aux compétences en matière d'activités pédestres, de nouveaux rando-systèmes vont apparaître et concurrencer le modèle départemental.

La perturbation du rando-système s'explique en partie par la montée en puissance des intercommunalités. Les Conseils Généraux ont longtemps développé les activités pédestres car contraints par la loi. Il s'agissait alors de susciter un développement touristique. Mais aujourd'hui, les acteurs locaux peuvent légitimement attendre davantage des activités pédestres. Ceci expliquera aussi leur implication grandissante.

*Schéma n°12 : L'évolution du terrain de jeu des marcheurs et la politique d'aménagement du territoire*





### 1.3.3 Evolution du lien entre activités pédestres et territoire

#### 1.3.3.1 Qu'est ce que le territoire ?

Depuis quelques années, une majorité de géographes s'accorde à dire que la Géographie est la science de l'organisation de l'**espace** et des pratiques spatiales qui en résultent. L'espace est donc au cœur de la discipline. Il succède à la notion de milieu qui primait jusqu'aux années 1950 dans l'acceptation idiographique de la Géographie. On laisse de côté l'étude des particularités pour s'intéresser aux phénomènes réguliers et universels. L'espace est considéré comme un plan dont les points sont autant de lieux à étudier. La définition que formule R. Brunet montre le poids qu'a pris l'étude des interactions entre les lieux et entre les hommes et les lieux : « *l'espace géographique est fait de l'ensemble des populations, de leurs œuvres, de leurs relations localisées, c'est-à-dire considérées dans leur étendue et dans leur lieu. Il ne saurait être réduit au visible : il contient l'ensemble des relations localisées et localisables, à la fois les rapports des lieux entre eux et les rapports aux lieux qu'entretiennent les individus et les groupes*<sup>58</sup> ». C'est une abstraction constituée pour les besoins d'un raisonnement.

Or l'espace est aujourd'hui divisé, mesuré, peuplé, habité et aménagé, il est donc socialisé, c'est à dire qu'il dépend d'une société et que cette société se reconnaît en lui. On ne peut plus le considérer comme une abstraction. Il devient **un territoire**. Celui-ci se définit comme un "*espace d'appartenance, reconnu, délimité, investi, finalisé, institutionnalisé*"<sup>59</sup>. La notion de territoire contient deux dimensions: une dimension matérielle et une dimension immatérielle<sup>60</sup>. En effet, sur un espace vide de sens, les sociétés humaines ont inventé leur territoire. Dans tous les cas, il repose sur la surface terrestre, il a des caractéristiques physiques, une longitude, une latitude dans la mesure où il est délimité. Mais il a aussi une dimension idéale car il relève d'un sentiment d'appartenance. Ainsi R. Brunet le définit comme "*un espace approprié avec conscience de son appropriation*"<sup>61</sup>. C-P. Péguy fait de même en précisant qu'il est « *une portion de la surface terrestre appropriée par un groupe social et aménagé pour son fonctionnement en tant que système*<sup>62</sup> » Il est donc chargé d'histoire, de sens, d'émotions pour celui qui appartient à ce territoire. L'appropriation est une des caractéristiques clés du territoire.

Par définition, le territoire est occupé et exploité dans le but d'assurer la reproduction de la société<sup>63</sup>. Il est le lieu de l'affirmation de l'identité et de l'affectif. Les hommes se donnent une représentation de leur territoire et de sa singularité. C'est aussi une portion d'espace délimité, nommée par un groupe ou une société : c'est le cadre du fonctionnement politique. L'appropriation se fait par un processus d'aménagement.

Morceau d'espace délimité et aménagé avec sentiment d'appartenance, le territoire s'affirme comme un autre concept fondamental de la Géographie. Bien évidemment, la production de territoires ne se fait pas au hasard. Elle est le fruit du travail des acteurs. Comme R. Brunet, on peut distinguer six catégories d'acteurs : l'individu, le groupe,

<sup>58</sup> BRUNET R, 1992, « *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique* », Reclus, Paris, p179-180

<sup>59</sup> BAILLY S, FERRAS, « *Eléments d'épistémologie de la géographie* » p120

<sup>60</sup> DI MEO, 1998, « *Géographie sociale et territoire* », Nathan, Paris, p90

<sup>61</sup> BRUNET R, 1992, « *Les mots de la géographie, dictionnaire critique* », Reclus, Paris, p435-436.

<sup>62</sup> PEGUY C-P, 2001, « *Espace, temps, complexité* », Belin, Paris, p274

<sup>63</sup> SCHEIBLING J., 1996, « Qu'est ce que la Géographie ? », Hachette, Paris, p 145.

l'entreprise, l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations internationales<sup>64</sup>. Ce processus de transformation d'un espace sans limites précises et sans sentiment d'appartenance de la part de la population qui y vit en un territoire bien délimité et auquel les habitants sont attachés prend le nom de **territorialisation**. La collectivité s'approprie le territoire, le contrôle et s'identifie à celui-ci sur lequel elle construit un certain nombre de représentations spatiales. L'appropriation s'appuie sur des aménagements, supports de pratiques territorialisées parmi lesquelles les activités pédestres.

Les activités pédestres peuvent en effet intervenir dans le processus de territorialisation et de plusieurs manières. Il faut pour le comprendre rappeler la nature du lien qui unit activités pédestres et territoire.

### *1.3.3.2 Activités pédestres et territoire*

- Le lien matériel entre activités pédestres et territoire

Le chemin en tant que construction humaine mise en place au cours de l'histoire est un élément à part entière du territoire. Servant de support à la randonnée et à la promenade, ces activités ont donc indiscutablement un lien matériel avec le territoire et constituent de fait un objet d'étude géographique. On ne peut cependant pas se limiter à ce seul aspect. Il faut rappeler également que le sentier est un des éléments constituant du paysage : ils sont notamment fondamentaux dans les paysages de bocage.

Les chemins ruraux ont d'autres fonctions que la seule fonction touristique. Leur utilité première était de faire la liaison entre plusieurs communautés villageoises. L'utilisation dans ce but a décliné avec la multiplication des voitures et l'aménagement de routes goudronnées. Néanmoins ils ont conservé un de leur usage premier, à savoir l'usage agricole. La plupart des sentiers servent encore aujourd'hui à desservir les différentes parcelles de production qui le bordent. D'autre part, les chemins ont un intérêt patrimonial reconnu par l'UNESCO depuis que cette organisation a inscrit une partie des chemins de Saint-Jacques de Compostelle sur sa liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité en 1998. Leur rôle historique est désormais admis par tous. Enfin, les sentiers jouent un grand rôle dans la structuration des paysages ruraux, particulièrement dans les régions de bocage où « *l'éparpillement de l'habitat en innombrables écarts a pour conséquence l'existence d'un réseau très dense de chemins ruraux*<sup>65</sup> ».

La fonction écologique n'est pas à négliger. Les chemins permettent l'écoulement des eaux, les haies qui les bordent sont des abris pour la faune. Enfin, ils peuvent prendre une dimension pédagogique lorsque les enfants participent à la création d'itinéraires de randonnée dans le cadre des programmes « un chemin – une école » lancés par la FFR.

Si le chemin est lié au territoire, l'itinéraire l'est également dans la mesure où le chemin reste le support de celui-ci. Par ailleurs, l'itinéraire unit le territoire aux autres, participant ainsi aux emboîtements d'échelles. A partir de là il est indiscutable que les activités pédestres sont intimement liées au territoire dans la mesure où ces trois éléments

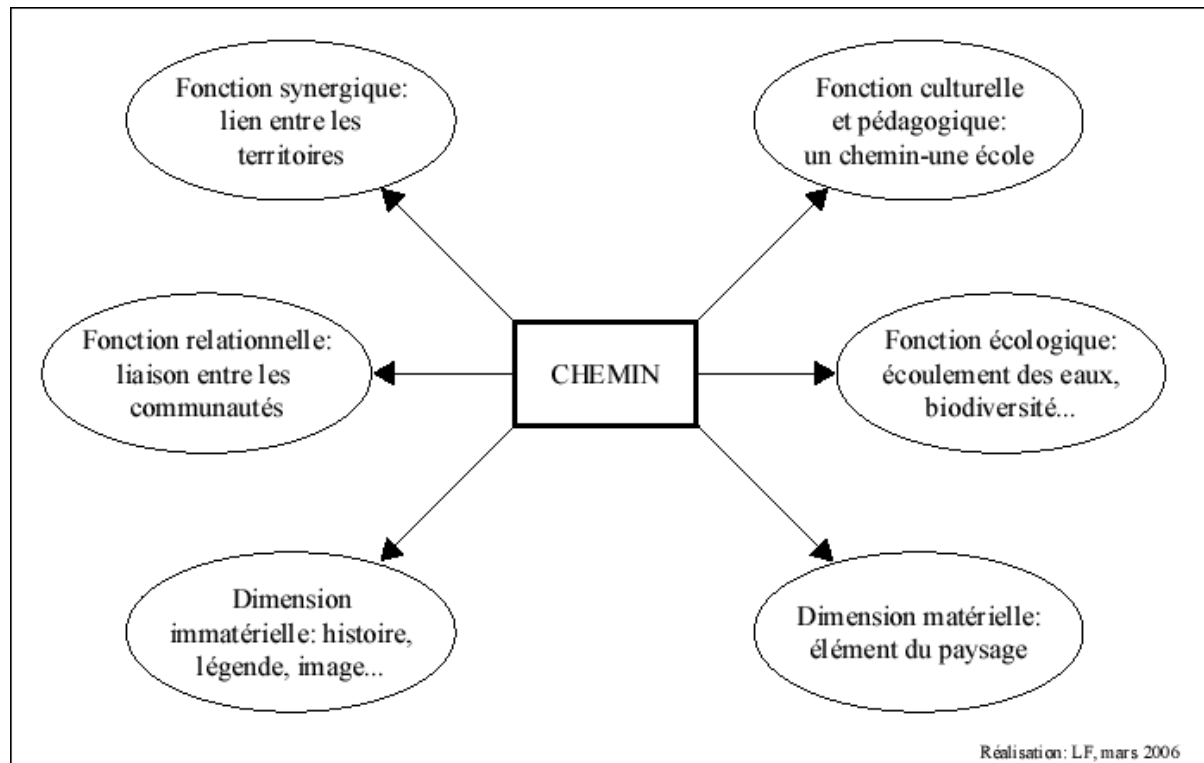
---

<sup>64</sup> BRUNET R., 2004, « *Le développement des territoires : formes, lois, aménagement* », Editions de l'Aube, p26-29.

<sup>65</sup> LEBEAU R., 2000, 7<sup>ème</sup> édition, « *Les grands types de structure agraire dans le monde* », Armand Colin, Paris, p60.

sont indissociables les uns des autres comme nous l'avons montré dans la partie précédente. Mais au-delà de cette liaison matérielle, il faut aller chercher aussi une relation immatérielle.

*Schéma n°13 : L'inscription du chemin dans le territoire*



● Le lien immatériel entre activités pédestres et territoire

Avant de partir sur les chemins, le promeneur et le randonneur se documentent et se renseignent sur l'itinéraire qu'ils vont parcourir. Il y a donc une interprétation du territoire qui s'effectue avant même le début de l'activité. Ils imaginent les paysages traversés et les sites découverts sur leur route. En réalité, ils se font **une image du territoire** qu'ils vont traverser. Tous les territoires dégagent une image avant même d'avoir été visités. M. Proust confie dans Du côté de chez Swann « *quand je pensais à Florence, c'était comme une ville miraculeusement embaumée et semblable à une corolle, parce qu'elle s'appelait la cité des lys et sa cathédrale, Sainte-Marie-des-Fleurs*<sup>66</sup> ». Cette image que véhiculent parfois les brochures touristiques contribue au développement des territoires car aujourd'hui les choix de résidence se portent vers des territoires ayant une image de nature préservée et d'authenticité. Devant l'intérêt que portent les marcheurs à un territoire et à son patrimoine, les populations peuvent se lancer dans une politique de mise en valeur et de réappropriation, et redécouvrent leur territoire. Comme le font remarquer J-M Dewailly et E. Flament, "*le tourisme est facteur de reterritorialisation*".<sup>67</sup> Les activités pédestres peuvent contribuer à la construction de l'image des territoires.

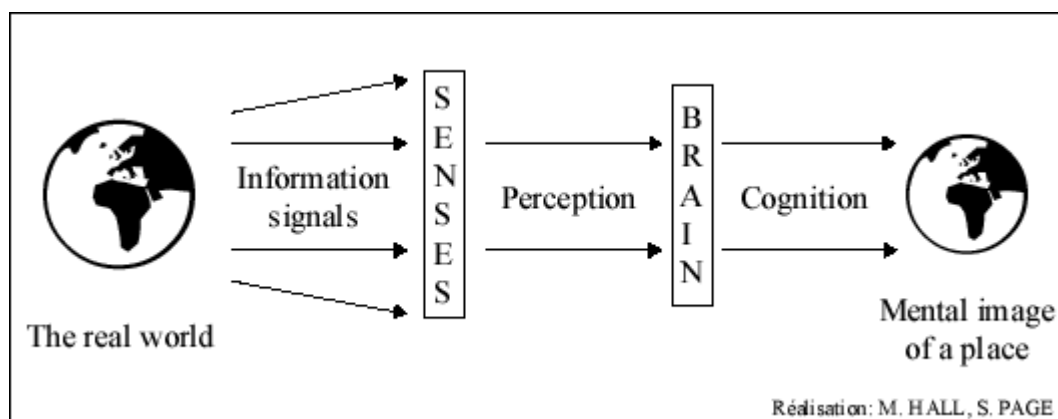
<sup>66</sup> Cité dans Di Méo, 1998, « *Géographie Sociale et territoire* », Nathan, Paris, p31.

<sup>67</sup> J-M. Dewailly et E. Flament, 1993, « *Géographie du tourisme et des loisirs* », SEDES, Paris, p218.

Sur le terrain, au cours de son excursion, le marcheur interprète le paysage et se représente l'espace. Il s'immerge dans les composantes idéelles et matérielles du territoire. Cette immersion est plus forte encore s'il se restaure ou passe la nuit sur le territoire.

La cognition est caractérisée à la fois par les représentations mentales et par les traitements réalisés sur celles-ci. Ceux-ci s'opèrent sur les représentations initiales et génèrent de nouvelles représentations qui seront à leur tour l'objet de traitements ultérieurs. Les traitements peuvent se baser sur ce qui est observé au cours de la promenade et la randonnée : paysage, balisage, signalétique, aménagement, entretien... C'est ainsi que se constitue l'image finale du territoire. Le schéma ci-dessous résume ceci :

*Schema n°14: Perception of place<sup>68</sup>*



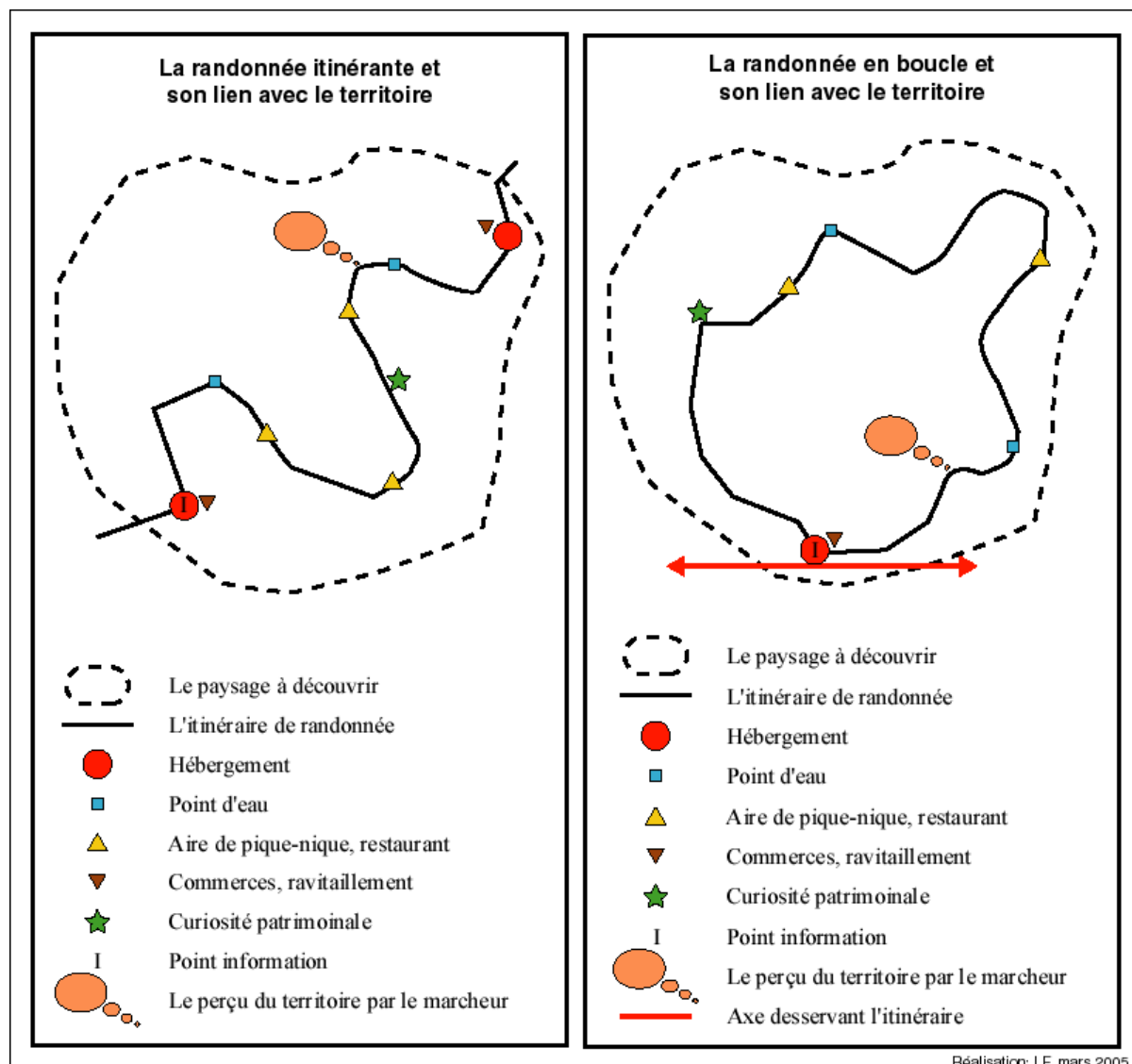
Cette image finale est fondamentale pour les territoires car elle va influencer sur les intentions de retour et l'appropriation de ce territoire. « *The mental image of a place are an individual's own view of reality, but they are important to the individual and group when making decisions about their experience of a destination, whether to visit again, and their feelings in relation to the tourist experience of place<sup>69</sup>* ». Elle va donc participer au processus de construction territoriale.

Le lien entre les activités pédestres et le territoire intègre les trois dimensions de l'espace : le linéaire (le chemin), le ponctuel (hébergement, lieu de pique-nique, point d'eau...) et le zonal (le paysage), et y ajoute le perçu qui permet la construction des territoires (voir schéma n°15 page suivante).

<sup>68</sup> HALL M, PAGE S, 2002, « The Géography of tourisme and recreation », London, p195.

<sup>69</sup> Idem

*Schéma n°15 : Le lien entre activités pédestres et territoire*



● L'évolution du lien entre activités pédestres et territoire

Les activités pédestres de loisir se sont développées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec la création des Clubs Vosgien (1872) et Alpin (1874). Ces associations sont les premières à baliser les massifs montagneux français. Ces initiatives ont toujours été très localisées et très liées à un territoire (massif vosgien et massif alpin). Les clubs prennent exemple sur leurs voisins européens alors beaucoup plus en avance à cette époque. L'objectif de ces associations est de promouvoir des pratiques sportives dans un environnement sain. Les classes aisées qui sont alors les seules à avoir des pratiques touristiques, cherchent à fuir les villes polluées par l'industrie naissante. Le lien entre randonnée et territoire est teinté d'hygiénisme. Certains territoires sont considérés comme sains et donc destinés à accueillir des marcheurs. Seules les montagnes répondent à ces attentes et feront alors l'objet d'aménagements pour les activités pédestres.

Le développement des congés payés à partir de 1936 va changer la nature du lien entre randonnée et territoire. Désormais, il faut des vacances pour tous. Le Comité National des

Sentiers de Grande Randonnée (CNSGR) fondé en 1947, se donne pour ambition de mettre en place un réseau d'itinéraire à l'échelle de la France. Cela nécessite évidemment de parcourir, de repérer, d'aménager, de baliser et d'entretenir des milliers de kilomètres. Ce travail est entièrement effectué par des bénévoles. Le randonneur devient alors acteur territorial. Deux logiques guident leur action :

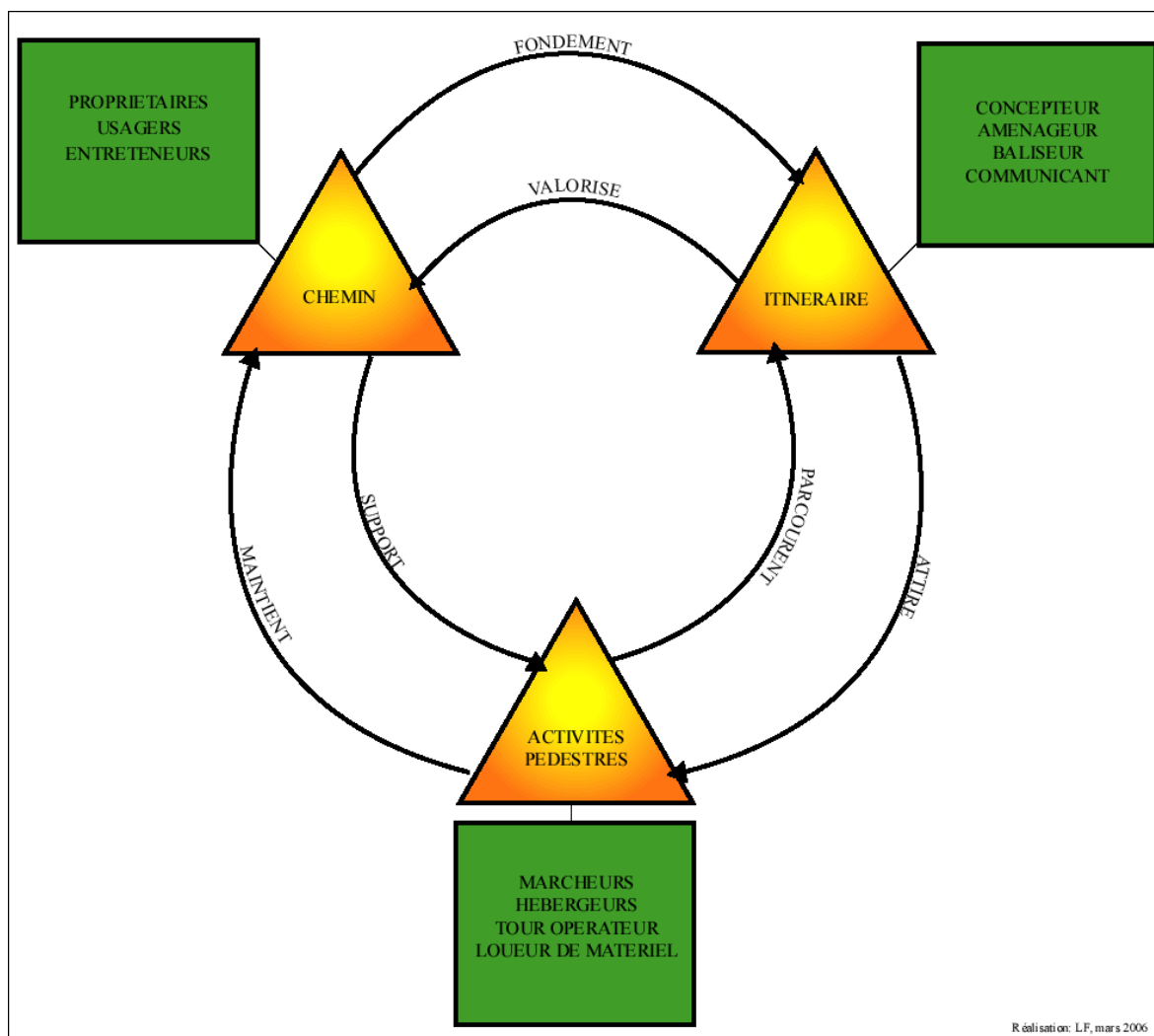
- une logique de diffusion sociale : ouverture de l'activité à tous ;
- une logique de diffusion territoriale : ouverture de nouveaux territoires à la randonnée pour éviter les espaces de tourisme de masse.

Le lien entre les activités pédestres et le territoire prend une valeur écologique et environnementale. Il faut désormais lutter contre le remembrement agricole qui détruit les chemins et entraîne des catastrophes naturelles (inondation dans les régions bocagères notamment). Le développement de la promenade et de la randonnée permet de sauver le patrimoine des chemins et avec lui une partie des identités locales, car nous l'avons dit les chemins sont associés à l'histoire, aux légendes, aux mythes... Le lien est également social : la création d'itinéraires permet à tous d'avoir une pratique ludique peu onéreuse. C'est dans ce contexte que se développe le tourisme vert et rural en opposition au tourisme de masse des grandes stations balnéaires.

Le lien prend rapidement une dimension touristique lorsque dans les années 1970 les marcheurs deviennent de plus en plus nombreux. De nouvelles activités voient le jour : animateurs, guides, aménageurs, tours opérateurs spécialisés, hébergeurs, loueurs de matériel, fabricants de matériel... Les territoires sont désormais aménagés pour les activités pédestres. Certains voient dans le tourisme vert et les activités de pleine nature, un moyen de lutter contre la crise économique qui touche le pays dans les années 1970-1980. Cette dimension touristique du lien entre activités pédestres et territoire est devenue dominante à la fin des années 1980.

Le jeu d'acteurs associé au chemin, à l'itinéraire et aux activités pédestres semble assez simple dans le contexte de relation touristique entre le territoire et les activités pédestres. Ainsi, l'itinéraire fait intervenir des concepteurs, des aménageurs, des baliseurs et des communicants. Le chemin met en scène des propriétaires, des entreteneurs et des usagers de toute nature. Les activités pédestres enfin font apparaître des marcheurs, des hébergeurs, des loueurs de matériel et des tours opérateurs spécialisés (voir schéma page suivante).

*Schéma n°16 : Les acteurs liés au chemin, à l'itinéraire et aux activités pédestres*



Mais ce lien tend à évoluer aujourd'hui dans la mesure où beaucoup voient dans les activités pédestres un outil au service de la construction territoriale. Dans le contexte de décentralisation accrue et de renaissance des territoires locaux, on peut espérer que le développement de la promenade et la randonnée contribue à l'affirmation des territoires locaux.

### *1.3.3.3 Activités pédestres et territorialisation*

La production de territoires est étroitement dépendante du travail des acteurs et des aménagements qui en découlent mais aussi de l'implication des habitants. En tant que fruit d'une réflexion menée par les collectivités locales, les associations et d'autres acteurs, il semble donc que les activités pédestres puissent intervenir dans le processus de territorialisation. Elles peuvent de toute évidence influencer sur les pratiques spatiales et sur les représentations qui constituent la dimension idéelle du territoire. D'autres avant nous ont montré le rôle du tourisme dans la construction d'image territoriale<sup>70</sup>.

<sup>70</sup> Voir R. KNAFOU, 1992, « La force de l'image dans le champ du tourisme n'est plus à démontrer. Elle explique qu'un des développements importants de la géographie du tourisme se fasse en liaison avec les approches et les problématiques de la géographie des représentations. Il est impossible de vouloir comprendre

La randonnée comme la promenade permettent aux marcheurs de se forger une certaine image du territoire traversé. En théorie le balisage doit permettre de randonner en toute quiétude. Néanmoins, étant donné le nombre croissant de promeneurs, et donc de néophytes, il est parfois insuffisant. C'est pourquoi de plus en plus les aménageurs mettent en place une signalétique en complément du balisage traditionnel. Celle-ci peut évidemment jouer un rôle majeur dans la construction territoriale et de plusieurs manières :

- elle renseigne sur le nom des lieux et leur donne donc une existence pour le visiteur. Elle permet ainsi de les intégrer au territoire<sup>71</sup>. Tel ou tel carrefour prend alors un nom et permet de borner le territoire. C'est un premier pas vers son identification du territoire ;
- elle permet aussi à l'acteur aménageur d'affirmer son existence. Il est possible d'apposer le logo de l'aménageur sur les panneaux. L'existence de tel ou tel territoire est ainsi rappelée à chaque carrefour.

La signalétique ne comprend pas uniquement les panneaux de fléchage. Il faut y adjoindre les panneaux implantés au départ de l'itinéraire. Beaucoup d'entre eux présentent en général une carte de l'itinéraire et du territoire traversé. Ces cartes permettent évidemment de borner le territoire mais aussi d'en préciser les richesses et les marqueurs identitaires. Préciser la présence des églises romanes, des châteaux forts, des chapelles ou encore des moulins sont autant de moyens de raconter l'histoire du territoire. Un résumé historique du lieu ou un texte de présentation du territoire permet de plonger le marcheur au cœur du territoire et de son identité. Les panneaux peuvent aussi être l'occasion de présenter les actions des acteurs locaux et de montrer leur implication dans le développement territorial. Chaque chemin est évidemment le fruit des choix de l'aménageur qui le marque de sa propre lecture de l'identité. C'est donc aux acteurs de proposer des itinéraires permettant de lire le territoire. Il n'y a qu'eux qui puissent autoriser le marcheur à pénétrer l'identité du lieu. Pour se faire, ils utilisent les éléments patrimoniaux (matériels et immatériels) pour construire l'image du territoire qu'ils pourront promouvoir au travers de leurs chemins de randonnée. C'est ainsi qu'ils se servent :

- du paysage : relief, cours d'eau, forêts... ;
- du patrimoine bâti : habitat typique, monuments, patrimoines vernaculaires... ;
- du patrimoine immatériel : fêtes locales, coutumes, légendes, manifestations agricoles... ;
- du patrimoine naturel : faunes, flores...

Tous ces éléments permettent aux marcheurs d'identifier le territoire et font des activités pédestres des vecteurs de l'identité locale. C'est ainsi qu'aujourd'hui, la plupart des itinéraires mis en place se rattachent à un élément de l'identité locale. On peut ainsi citer à titre d'exemple :

- « Le chemin des lavandes » dans le Vaucluse (à Sault) ;
- « Le téton de Vénus » dans le Cantal (à Font Alagnon) ;
- « Sur la trace des Tancrede » dans la Manche (à Hauteville-la-Guichard) ;
- « Les ruines du Moulin » dans le Finistère (à Saint-Divy) ;
- « Les cadoles champenoises » dans l'Aube (à Courteron) ;

---

*le fonctionnement des espaces touristiques si on ne s'attache pas, à la fois, aux images qu'ils produisent [...] et aux pratiques induites par l'ensemble des images relatives au tourisme et aux loisirs, à l'origine des différentes perceptions du territoire touristique » dans BAILLY A, FERRAS R., PUMAIN D., « Encyclopédie de Géographie », p859.*

<sup>71</sup> Guy Di Meo précise d'ailleurs que « Territorialiser un espace consiste pour une société à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques ». Di Méo, 1998, « Géographie Sociale et territoire », Nathan, Paris, p41



- « Au pays des Claudel » dans l'Aisne (à Villeneuve-sur-Fère) ;
- « Châteaux et vignobles » en Corrèze (à Curemonte)<sup>72</sup> ;
- ...

La mise en œuvre de tels outils est récente et rapide. L'AFIT l'affirmait déjà en 1994 : « *Le concept de tour ou de GR de Pays (GRP) fait recette, et de nouvelles créations sont chaque année enregistrées, parfois à partir d'itinéraires existants. [...] Les tours de pays, labellisés ou non semblent parfois friser la saturation du fait de l'ardeur des associations locales ou de l'ambition des élus locaux, soucieux de laisser à la postérité un tour du canton dûment balisé* ». <sup>73</sup> Le succès de ce type d'itinéraires montre que les thématiques de randonnée et promenade se rattachent au territoire. L'activité n'est pas perçue comme une simple traversée d'un espace mais plutôt comme un vecteur de l'identité locale. C'est parce que les chemins traversent des espaces révélateurs de l'identité territoriale, que les marcheurs vont pouvoir conserver une image territorialisée.

La communication est un élément fondamental dans la construction territoriale puisqu'elle vient nourrir l'image territoriale par des photos, des dessins, des anecdotes... Que ce soit par des topoguides, des cartoguides ou des fiches-rando, elle aide le marcheur à s'orienter mais l'informe aussi sur les richesses et l'identité locale. Alors que la signalétique n'intervient qu'au moment de la pratique, les guides de randonnée agissent en amont sur les représentations spatiales puisque beaucoup de marcheurs choisissent leurs itinéraires avant de partir. La communication permet de constituer une « pré-image » du territoire que l'activité pédestre vient confirmer ou détruire.

Incontestablement, les activités pédestres influent sur la perception des marcheurs qui sont aussi bien des résidents locaux que des populations extérieures. Mais le tracé des itinéraires permet aussi de faire découvrir le territoire. Le choix de faire passer le marcheur par tel ou tel endroit n'est pas innocent et ne donne à voir que certains lieux du territoire. Mais ceci contribue à s'appropriier l'espace et à le border et donc à le territorialiser. L'appropriation ne concerne pas uniquement les marcheurs. Elle touche aussi les autres acteurs.

Comme le constate P. Violier, « *La mobilisation des acteurs trouve parfois d'emblée un cadre territorial, au contraire dans d'autres cas le territoire en est le produit*<sup>74</sup> ». Il est donc possible que la mobilisation des acteurs autour d'un projet de développement des activités pédestres débouche sur la création d'un territoire, ou tout au moins vienne en consolider l'existence. Les activités pédestres permettent aux acteurs de travailler ensemble à l'échelle de territoires identitaires car un réseau d'itinéraires digne de ce nom ne peut se concevoir à l'échelle communale du fait de la petite taille des communes françaises. Elles jouent un rôle fédérateur pour les autorités communales. Les activités pédestres présentent l'énorme avantage de satisfaire tout le monde car elles sont peu onéreuses et nécessitent la participation de tous (entretien, valeur juridique des chemins...). De là naît l'habitude de travailler ensemble et le sentiment d'appartenir à un territoire commun. C'est aussi pour beaucoup l'occasion d'affirmer l'identité territoriale. La construction territoriale à partir des activités pédestres dépend essentiellement du dynamisme des acteurs locaux et de leur capacité à s'investir dans un projet commun de développement. Ils doivent quitter les frontières administratives étroites pour passer à une logique de territoire géographique. Le

<sup>72</sup> Source : site Internet des CDT des départements cités

<sup>73</sup> AFIT, 1994, « *La randonnée pédestre en France* », AFIT, p36

<sup>74</sup> VIOLIER P., 1999, « *L'espace local et les acteurs du tourisme* », PUR, p11.

travail en synergie avec toutes les composantes de la vie locale (acteurs institutionnels, acteurs privés, associations...) est une des clés du succès. Les concurrences sont plutôt un frein à la territorialisation. V. Delignières a montré que les concurrences entre les acteurs départementaux étaient un obstacle à la construction territoriale du PNR du Morvan<sup>75</sup>. Les activités pédestres sont une occasion d'annihiler les rivalités de clocher.

D'autre part, les activités pédestres nécessitent l'implication de la population locale. Le monde associatif a joué un grand rôle dans le développement de la randonnée et de la promenade, et continue à le faire aujourd'hui. C'est lui qui a balisé et aménagé les premiers sentiers. La logique de durabilité qui s'impose aujourd'hui dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire pousse nécessairement à l'étude des résidents. Le développement durable impose en effet de réfléchir à l'échelle locale et d'intégrer les populations locales aux projets. Leur prise en compte et leur intervention directe sont devenues deux enjeux inéluctables. Comme d'autre l'ont constaté avant nous, « *faute d'un consensus social et de l'adhésion des populations permanentes, une politique véritablement efficace de développement local manque d'assise réelle et ne pourra être menée à bien*<sup>76</sup> ». C'est aussi la position de l'UE qui dans son guide technique pour l'évaluation du potentiel touristique des territoires, recommande de s'intéresser à la population locale et en fait un acteur clé dans le développement local<sup>77</sup>. Les activités pédestres offrent facilement la possibilité d'intégrer les habitants aux politiques locales. La territorialisation n'en est que plus efficace.

Il faut enfin rappeler que la randonnée et la promenade peuvent participer au développement économique des territoires. Si la pratique de la marche est libre et gratuite (sauf sur quelques sentiers payants), le marcheur doit se loger, se nourrir, s'équiper, utilise les services d'un guide... Les retombées indirectes sont donc potentiellement importantes. Mais il faut alors encourager la création d'hébergements, la restauration du patrimoine, la préservation de l'environnement... C'est encore un moyen de construire le territoire en intervenant sur différents éléments constitutifs de son identité.

On peut donc dire pour conclure que les activités pédestres peuvent contribuer à la territorialisation d'au moins quatre manières :

- ***elles permettent de révéler et d'affirmer l'identité territoriale ;***
- ***elles fédèrent les acteurs autour de projets de développement commun ;***
- ***elles contribuent au développement économique ;***
- ***elles font participer la population locale au projet de développement par le biais des associations qui balisent les itinéraires et conseillent les acteurs.***

L'image véhiculée au travers des itinéraires renforce le sentiment d'appartenance et donc la territorialisation.

Le lien entre activités pédestres et territoire ne peut donc plus seulement être considéré comme touristique. La promenade et la randonnée n'ont plus pour seule fonction de permettre le développement touristique. Elles peuvent pleinement contribuer à l'affirmation et à la naissance des territoires locaux. Dans le contexte actuel de décentralisation accrue des compétences d'aménagement du territoire, mais aussi de concurrence des territoires à

<sup>75</sup> DELIGNIERES V., 1999, « *Les acteurs territoriaux du tourisme dans le Morvan. Evaluation des cohérences et des dysfonctionnements en matière de développement touristique local* », in VIOLIER P., « *L'espace local et les acteurs du tourisme* », PUR, p19-29

<sup>76</sup> DE ARRIBA C.G., 1999, « *Tourisme rural en Europe, nouveau sens et nouveaux rôles assignés aux populations locales. Premier bilan* », in P. VIOLIER « *L'Espace local et les acteurs du tourisme* », p132

<sup>77</sup> Leader II, 1996, « *Evaluer le potentiel touristique d'un territoire* », Ed : UE, Bruxelles

l'échelle mondiale, le développement des activités pédestres peut permettre à certains de tirer leur épingle du jeu en dégageant une image positive et attractive pour les populations et les activités économiques.

*Comme la plupart des activités touristiques, la promenade et la randonnée participent à la construction territoriale. Elles influent notamment fortement sur l'image des territoires, permettant de véhiculer leur identité. Le lien entre activités pédestres et territoire n'est donc plus seulement touristique, il est devenu beaucoup plus profond puisque les premières peuvent aider à la constitution du second. Ceci serait-il l'une des clés des recompositions qui sont en cours dans la gouvernance de ces activités ? On sent aujourd'hui le décalage entre cette notion de territoire au cœur des activités pédestres et une gestion de celles-ci par des acteurs plus ou moins lointains que sont les Conseils Généraux. Comment les acteurs locaux vivent-ils ce mode de gestion ? Les outils mis en place, alors que le lien était touristique, sont-ils toujours adaptés à ces nouvelles réalités ? Le rando-système mis en place en 1983 n'est-il pas profondément remis en cause ?*



## 1.4 Conclusion

Pendant longtemps l'offre en activités pédestres a été limitée. Seules les associations s'intéressaient à la randonnée et à la promenade en France jusqu'aux années 1980. LA FFR, le Club Vosgien, Chamina et le Club Alpin se sont donc battus pour que l'on préserve les sentiers qui disparaissaient sous les assauts des opérations de remembrement. Elles s'occupaient de tout dans le domaine des activités pédestres (aménagement, balisage, entretien, ...)<sup>78</sup>. Malgré leur volontarisme, elles n'ont pu que freiner la diminution du kilométrage de chemins. Manquant du soutien de l'Etat et disposant de ressources limitées leur action n'a pu être que parcellaire et limitée aux parcours les plus importants.

Cependant, à force de manifestations et de pressions répétées sur l'Etat et face à la croissance du nombre de marcheurs, le PDIPR fut mis en place en 1983. Un nouveau rando-système est même institué reposant sur les Conseils Généraux et l'échelle départementale. La politique de randonnée est animée depuis par trois acteurs majeurs : Conseil Général (coordination), communes (propriétaires) et associations (conseil, balisage). Il faut rappeler qu'alors les activités pédestres sont devenues à la mode. Il ne s'agit plus désormais d'une activité ludique désuète mais bien d'un nouveau secteur touristique en pleine expansion et capable de dynamiser un territoire. Des emplois se créent et les itinéraires se multiplient. L'objectif est d'attirer les marcheurs pour développer les territoires.

La situation est vraisemblablement en train d'évoluer aujourd'hui. Le réseau d'acteurs issu de la loi de 1983 commence à être perturbé. Comme le montre les enquêtes de la FFR, les communes et les regroupements intercommunaux s'investissent de plus en plus dans le domaine des activités pédestres. Les municipalités proposent toujours plus de chemins à l'inscription sur le PDIPR. Le rôle des associations s'amointrit. Elles sont désormais reléguées à une fonction de conseiller et deviennent les garants de la qualité en matière d'activités pédestres. Dans certains cas, elles se chargent encore de l'entretien et du balisage. Mais leur rôle exact suscite des interrogations (voir schéma n°17 page suivante). Les communes refusent la tutelle des Conseils Généraux et beaucoup ne veulent plus inscrire leurs chemins sur les PDIPR.

Comme nous en formulons l'hypothèse en introduction, **il semble que les acteurs historiques (associations) assistent aujourd'hui à une modification de leurs missions tandis que de nouveaux interlocuteurs apparaissent (regroupements intercommunaux, communes)**. Mais ceci doit encore être précisé par une étude de terrain plus approfondie.

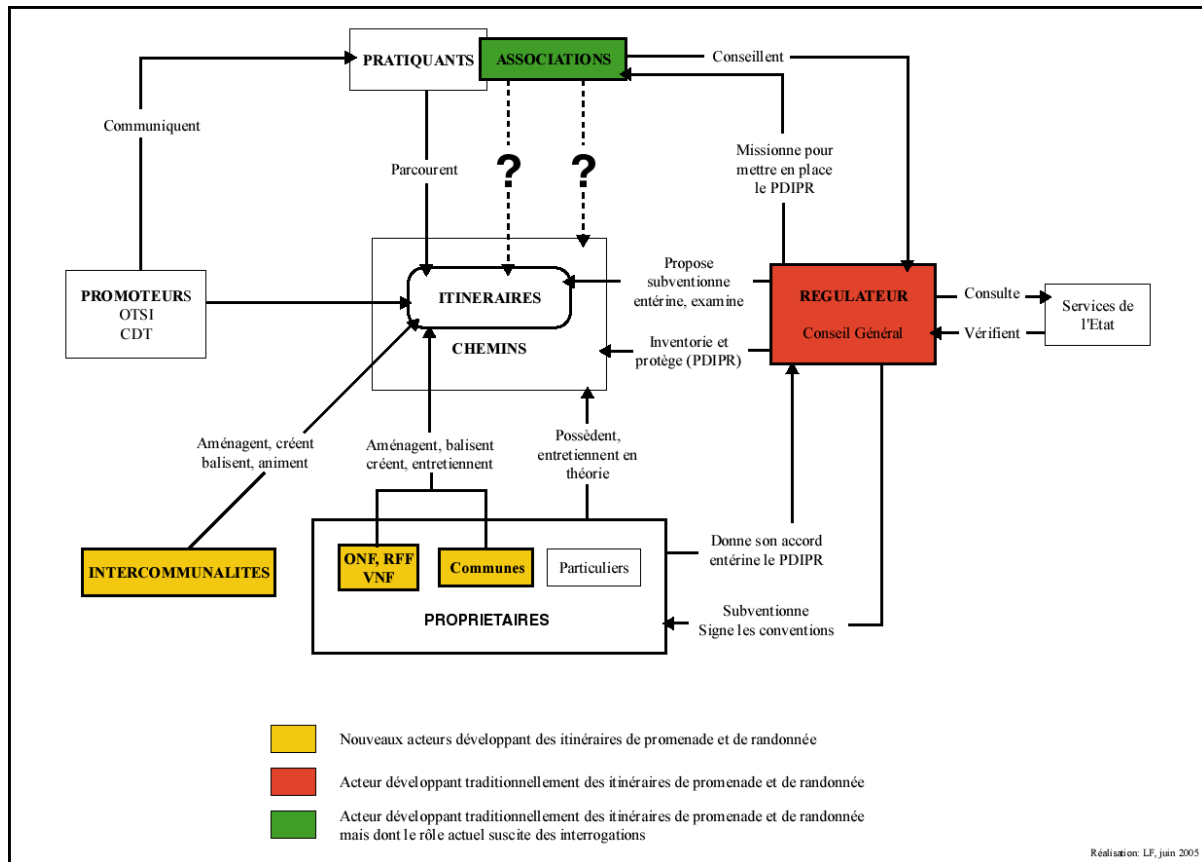
Cette évolution peut s'expliquer par les limites du rando-système PDIPR et par l'évolution du lien entre randonnée et territoire. Plusieurs problèmes ont en effet été mis en avant. L'imprécision de la loi quant aux missions de chacun a en effet encouragé les communes et les intercommunalités à s'investir dans les politiques de randonnée puisque rien ne les en empêchait. Le caractère descendant de la démarche voulu par la circulaire de 1988 a provoqué le refus d'inscrire les chemins ruraux au PDIPR faute d'intégration des communes aux politiques départementales. Les Conseils généraux se sont parfois peu investis dans le développement des activités pédestres, vivant ces nouvelles politiques comme une contrainte. Enfin, la pertinence de l'échelon départementale pour l'organisation et la gouvernance de la promenade et la randonnée suscite des interrogations du fait de son absence de réalité

---

<sup>78</sup> Voir schéma n°4 p49

identitaire. Tous ces problèmes ont favorisé l'émergence de l'échelon local dans le domaine des activités pédestres.

*Schéma n°17 : Le rando-système théorique en question*



Mais on peut aussi s'interroger sur le rôle de l'évolution du lien entre activités pédestres et territoire dans la transformation du rando-système. Car en effet, tant que les activités pédestres n'ont concerné qu'une infime fraction de la population, les associations pouvaient encadrer leur développement. Il s'agissait alors de satisfaire le besoin d'air pur des classes les plus aisées de la société. Seules les montagnes attiraient les marcheurs et l'action d'associations locales comme le Club alpin ou le Club vosgien suffisait. Dès lors que le lien a pris une dimension sociale et environnementale, les associations ont du se regrouper pour pouvoir agir à l'échelle de la France entière. Il fallait alors permettre à tous d'accéder à des loisirs peu coûteux mais aussi protéger un patrimoine de chemins grandement menacé. C'est dans ce contexte qu'a été créée le CNSGR puis la FFR pour organiser les activités pédestres à l'échelle nationale. Le succès de la promenade et de la randonnée a été tel que le lien est devenu clairement touristique à partir des années 1970. L'intervention de l'Etat devenait nécessaire. Dans le contexte de décentralisation du début des années 1980, la décision fut prise de confier l'organisation des activités pédestres aux Conseils Généraux aidés des communes et des associations.

On s'est aperçu que le lien entre activités pédestres et territoire devenait plus profond et que la première était au service de l'affirmation du second. Ne faut-il pas y voir là une des origines de l'émergence des acteurs locaux dans les politiques de randonnée ?

Deux questions sont donc en suspend ici :

- Quelle est aujourd'hui la réalité du terrain ? Quels sont les rapports qui unissent les différents acteurs ? Une étude de terrain sur plusieurs territoires choisis dans toute la France nous permettra d'y répondre.
- Pourquoi les acteurs locaux interviennent-ils de plus en plus dans les politiques de randonnée ? Que cherchent-ils ? Les réponses seront fournies par l'entretien avec ces acteurs.

C'est donc à ces deux questions que nous allons nous employer à répondre désormais.





## **CHAPITRE II**

**L'APPROCHE TERRITORIALE CONFORTE-T-  
ELLE CETTE EVOLUTION ?**



Le bilan réalisé par la FFR sur les PDIPR laisse entrevoir une nouvelle évolution du rando-système. Il semblerait en effet que les associations, acteurs historiques, sont peu à peu écartées de la gestion de l'activité. D'autre part, les Conseils Généraux seraient désormais confrontés à la concurrence d'acteurs locaux. Quelle est donc la réalité du terrain ?

N'étudier qu'un seul département ne permettrait pas de généraliser les conclusions. C'est pourquoi nous avons choisi de porter notre regard sur différents territoires répartis dans toute la France afin de mieux cerner les évolutions en cours. Nous nous intéresserons particulièrement aux liens qui unissent les acteurs et aux moyens mis en œuvre pour élaborer leur politique de randonnée.



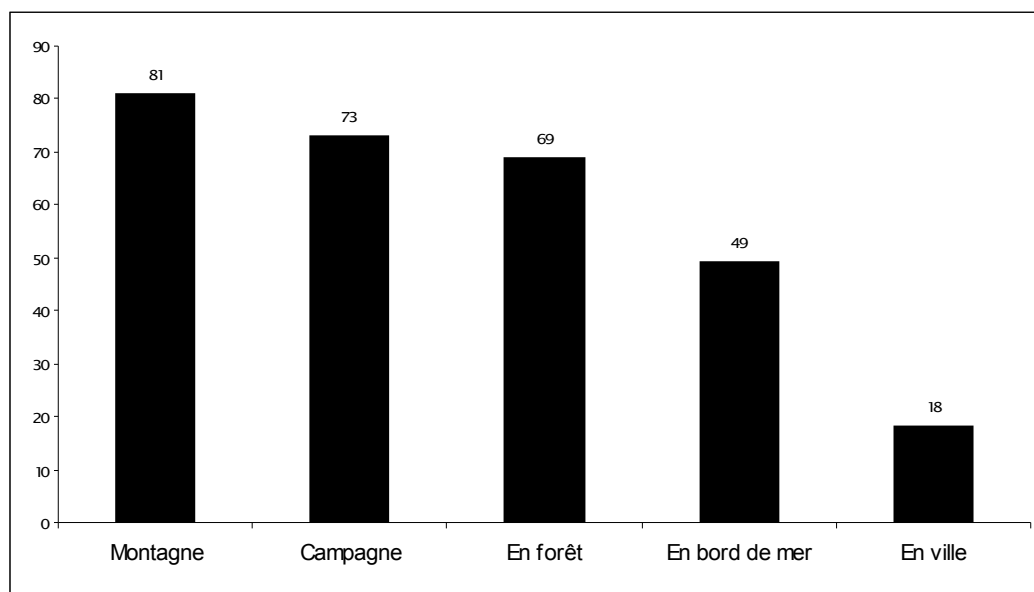
## 2.1 Le choix des territoires d'étude.

Les objectifs de l'étude de terrain sont pluriels. En effet, il s'agit d'identifier le jeu d'acteurs et de comprendre la place occupée par chacun. Ensuite, l'étude de terrain doit également permettre de préciser les interrelations qui existent aujourd'hui entre le territoire et les activités pédestres. Enfin, il s'agira d'expliquer les évolutions dans le jeu d'acteurs. A partir de là, nous avons essayé de choisir des territoires représentatifs de la situation nationale.

Pour ce faire, nous avons décidé de sélectionner nos territoires d'études à partir d'une grille de critères. Ces critères ont été établis à partir du travail bibliographique. Deux études ont particulièrement guidé notre réflexion :

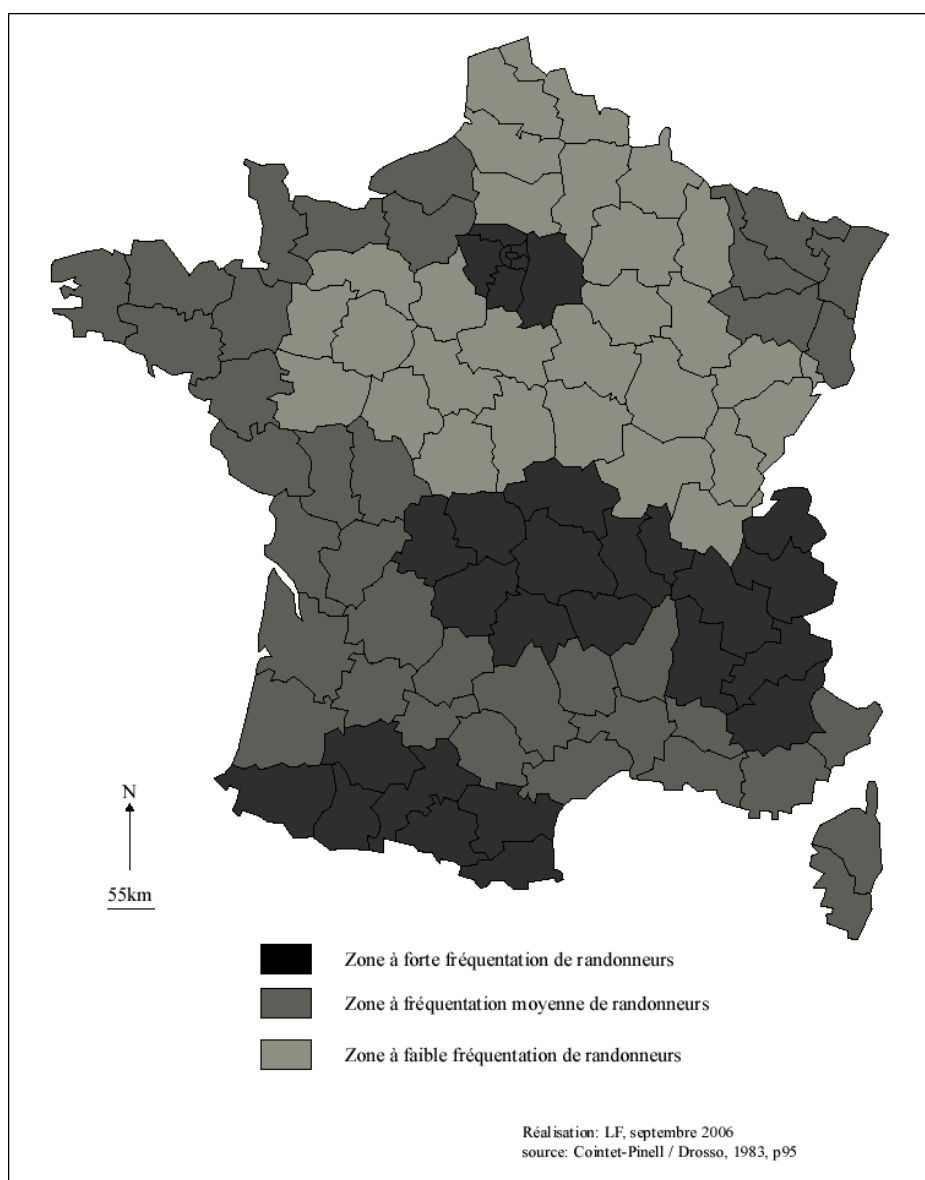
- « *la pratique de la randonnée pédestre en séjour touristique* » réalisée par l'AFIT en 2003. Cette étude porte sur les comportements des marcheurs. A partir de ces enquêtes, l'AFIT a dégagé une répartition des marcheurs selon les types d'espaces (voir graphique n°10)
- « *Chemin de terre-Chemins de fer. Pour une sociologie de la randonnée pédestre* » réalisée par O. COINTET-PINELL et F. DROSSO. Cette étude réalisée en 1983 a délimité trois types d'espaces en fonction de leur niveau de fréquentation (voir carte n°5 page suivante). Leur typologie a été établie à partir d'un sondage des randonneurs.

*Graphique n°10 : Les milieux fréquentés par les randonneurs (en%)*



Source : AFIT, 2003

*Carte n°5 : Typologie des zones de randonnée selon Cointet-Pinell / Drosso*



On identifie ainsi des critères ayant trait aux potentialités du territoire quant à l'accueil des marcheurs. Mais nous y ajoutons une troisième catégorie de critères : celui du découpage administratif. Cherchant à identifier le poids de l'échelle locale, nous avons choisi de considérer différents types de territoires administratifs. C'est ainsi qu'il nous semble pertinent d'observer les politiques de randonnée à différentes échelles :

- une commune ;
- un territoire intercommunal type communauté de communes ;
- un territoire intercommunal de projet type pays ;
- un territoire intercommunal type PNR ;
- un territoire intercommunal urbain de type communauté d'agglomération ou communauté urbaine ;
- un territoire départemental ;

A partir de là, nous nous appuyons une liste de 9 critères regroupés en quatre catégories :

- Critères naturels et paysagers :
  - o Le type de milieu : d'après les typologies vues précédemment, la haute et la moyenne montagne sont les territoires qui plairaient le plus aux marcheurs ;
  - o La préservation du milieu : les espaces les plus « naturels » seraient ceux qui attirent le plus ;
  - o La météorologie : l'héliotropisme
- Critères historiques
  - o La présence de chemins réputés : les grands GR ou les chemins connus font une publicité importante au territoire : chemin de Saint Jacques de Compostelle, tour du Mont Blanc...
  - o La présence de curiosités touristiques naturelles et patrimoniales, compléments à l'offre de randonnée
- Critères géostratégiques
  - o L'accessibilité : le territoire doit être accessible par voie routière pour permettre aux marcheurs d'accéder aux itinéraires ;
  - o La proximité d'un grand centre urbain : cette proximité permet la présence d'excursionnistes et de visiteurs. Ainsi il n'est pas surprenant de constater que l'Ile-de-France est considérée comme une région fortement fréquentée par les marcheurs dans la mesure où les parisiens vont se promener en périphérie (notamment dans les forêts dont celle de Fontainebleau)
- Critères touristiques
  - o L'image touristique du territoire : un territoire réputé accueillant est favorisé par les marcheurs ;
  - o La touristicité du territoire : la présence d'une population touristique et excursionniste est souhaitable. Ceci permet de disposer d'une clientèle déjà présente.

A ces critères relevant des aptitudes du territoire à accueillir des marcheurs, nous ajoutons une série d'indicateurs plus politiques qui nous permettent de répondre à notre problématique. Car en effet, il nous faut des territoires disposant d'atouts pour développer les activités pédestres mais surtout des territoires qui les développent. C'est pourquoi nous ajoutons les indicateurs suivants :

- le dynamisme des acteurs ;
- la présence d'une structure dédiée aux activités pédestres ;
- le développement de nombreux chemins ;
- l'élaboration de chartes du balisage et de la signalétique.

En croisant les 13 critères et en fonction des contacts locaux, sept territoires ont été retenus. Il s'agit :

- de la commune d'Olonne sur Mer en Vendée ;
- de la commune d'Huez en Isère ;
- des communautés de communes des Monts de Flandre dans le Nord ;
- de la communauté d'agglomération de Grenoble en Isère ;
- du pays de Bièvre Valloire en Isère
- du PNR du Vercors à cheval sur l'Isère et la Drôme ;
- du département du Lot.

Le tableau ci-dessous confronte les territoires aux indicateurs sélectionnés. Nous avons considéré qu'un territoire était « sélectionnable » à condition qu'il réponde à au moins 10 critères.



*Tableau n°9 : La sélection des territoires d'étude*

		DÉPARTEMENT DU LOT	PNR DU VERCORS	PAYS BIÈVRE VALLOIRE	CA DE GRENOBLE	CC DES MONTS DE FLANDRE	COMMUNE D'OLONNE-SUR- MER	COMMUNE D'HUEZ
Conditions favorables aux activités pédestres	Haute Montagne							
	Moyenne Montagne							
	Espace préservé							
	Zone touristique							
	Zone d'excursionnisme							
	Proximité d'un centre urbain							
	Bonne accessibilité							
	Image touristique							
	Chemin réputé							
	Curiosités naturelles							
	Curiosités patrimoniales							
	Climat propice							

Dynamisme politique	Acteur dynamique :							
	Structure dédiée							
	Nombreux chemins créés et aménagés							
	Charte de balisage							
	Charte signalétique							
Nombre de points positifs		13	14	11	12	10	10	11

Réalisation : LF, septembre 2005

Il faut constater que parmi ces sept territoires, quatre sont situés en zone de montagne ou de moyenne montagne (Vercors, Grenoble, Bièvre Valloire et Huez). Ce choix est volontaire. En effet, comme nous l'avons précisé plus avant, la montagne reste le terrain de pratique préféré des marcheurs lors de leurs vacances. La randonnée est la première activité de loisir pratiquée à la montagne en période estivale : 38,6% pratiquent la promenade et 21,7% la randonnée<sup>79</sup>. D'autre part, à l'exception de Grenoble, tous nos territoires sont ruraux car la campagne est l'autre grand espace de jeu des marcheurs. Elle attire beaucoup les promeneurs. Olonne-sur-mer constitue notre zone littorale. Ce milieu est l'un des moins fréquenté par les promeneurs. L'arrière pays littoral est beaucoup plus intéressant à observer car c'est là que vont marcher les touristes. Un huitième territoire, situé en arrière pays littoral sera donc ajouté à notre étude. Si on reprend la typologie Cointet-Pinell/Drosso, on observe que nos différents terrains d'étude se situent dans des zones fortement fréquentées par les marcheurs (Isère), des zones moyennement fréquentées par les marcheurs (Olonne-sur-Mer, Lot) et une zone peu fréquentée par les marcheurs (Monts de Flandre).

On notera également que nous n'étudions que six types d'entités administratives : Conseil Général, pays, PNR, communauté d'agglomération, communauté de communes et commune. Pourquoi avoir exclu de fait les communautés urbaines ? Celles-ci sont peu nombreuses en France (14). D'autre part, les problématiques sont sensiblement les mêmes que pour les communautés d'agglomération. Il s'agit dans tous les cas d'un territoire urbain dont les franges périphériques sont susceptibles d'attirer les marcheurs. C'est pourquoi nous nous contenterons de l'agglomération grenobloise.

Enfin, il nous paraissait important de nous intéresser à un territoire identitaire susceptible d'attirer les marcheurs mais pour lequel il n'existait pas encore de structure administrative unique. C'est pourquoi nous avons ajouté un huitième territoire à notre étude : celui du Minervois. Il répond à la plupart des critères cités dans le tableau n°11 et représente un territoire en arrière pays littoral (à moins de 50km des plages narbonnaises).

Le département du **Lot** est un des hauts lieux du tourisme de randonnée avec ses chemins vers Saint-Jacques de Compostelle, ses paysages splendides (Causse, vallées du Lot et de la Dordogne) et son patrimoine réputé (Cahors, Figeac, Rocamadour, Saint-Cirq-Lapopie,...). La politique qui y est menée est représentative de ce que réalisent la majorité des Conseils Généraux. Mais le Conseil Général du Lot est aujourd'hui confronté aux pays, aux communes et aux intercommunalités qui s'investissent de plus en plus dans les activités pédestres. D'autre part, il doit composer avec la FFR qui gère les chemins jacquaires. Le jeu d'acteurs s'y révèle donc particulièrement intéressant.

Le **pays de Bièvre Valloire** dans l'Isère mène une politique touristique ambitieuse axée sur le tourisme vert et la randonnée pédestre par l'intermédiaire de son syndicat mixte. C'est un espace récréatif pour les populations des agglomérations viennoise, lyonnaise et grenobloise. Les paysages vallonnés permettent la promenade et la randonnée à la journée.

A cheval sur les départements de l'Isère et le Drôme, certains considèrent le **PNR du Vercors** comme le paradis du Randonneur. Les paysages grandioses associés à une faune et une flore diversifiée et à un patrimoine important ont permis de faire de la randonnée une activité importante dans le Vercors. Cependant nous nous limiterons à l'étude de la partie nord du massif (les Quatre Montagnes) qui est la plus touristique. Il sera intéressant

---

<sup>79</sup> D'après Secrétariat d'Etat au tourisme, mars 1999, « *La demande touristique en espace montagne* », secrétariat d'Etat au Tourisme, Paris, 67p.

d'observer sur ce territoire à la tradition touristique pédestre ancienne les aménagements mis en place par le PNR depuis sa création dans les années 1970.

Les communautés de communes sont souvent de petite taille, ne regroupant généralement qu'une dizaine de communes. Nous nous sommes intéressés au cas des **communautés de communes des « Monts de Flandre »** (CC des monts de Flandre et Plaine de la Lys et CC rurale des monts de Flandre) où la randonnée joue un rôle fédérateur. Ces collectivités travaillent ensemble sur les questions touristiques au sein de l'office de tourisme des Monts de Flandre. Ce territoire peut-être propice au développement des activités pédestres car situé dans la grande périphérie de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing. Cet espace vallonné du Nord et relativement vert dans ce département urbain est tout indiqué pour la promenade. C'est enfin un territoire transfrontalier dans lequel des itinéraires pédestres sont réalisés en partenariat avec les voisins belges.

Il existe également des communes isolées qui développent leurs propres itinéraires de promenade. Nous avons retenu celle d'**Huez** en Isère pour notre étude. Le tourisme y est principalement hivernal (station de l'Alpe d'Huez). Mais confronté au besoin de développer une saison estivale pour rentabiliser les équipements, la commune met en avant son potentiel naturel. La marche et le VTT sont les deux principales activités estivales sur ce territoire de haute montagne.

**Olonne-sur-Mer** est une autre commune isolée qui a conçu ses propres itinéraires. C'est une commune littorale qui profite de la proximité de la grande station touristique des Sables-d'Olonne. Le développement des cheminements pédestres s'avère nécessaire pour relier la plage au village afin de préserver les espaces fragiles présents sur le territoire (espace dunaire, forêt domaniale, marais).

Parmi les communautés d'agglomération qui s'impliquent dans les activités pédestres, nous trouvons **Grenoble**, préfecture de l'Isère. Des itinéraires de promenades ont été mis en place en périphérie de l'agglomération et rencontrent aujourd'hui un certain succès. Une structure a même été mise en place pour gérer ces chemins : le SIPAVAG<sup>80</sup>. Les circuits sur les contreforts de la Chartreuse, de l'Oisans et du Vercors permettent d'avoir une vue panoramique sur la ville. C'est ici la gestion par une structure dédiée qui nous intéressera particulièrement.

Le territoire que nous avons choisi d'ajouter est celui du **Minervois** à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. Ce territoire qui s'étend le long du Canal du midi bénéficie de la présence de randonneurs le long du canal. L'offre y est importante. La proximité de Carcassonne et des plages narbonnaises est peut-être un atout.

---

<sup>80</sup> Syndicat Intercommunal Pour la mise en valeur des franges Vertes de l'Agglomération Grenobloise

*Tableau n°10 : Comparaison des territoires étudiés*

	DÉPARTEMENT DU LOT	PNR DU VERCORS (SECTEUR DES QUATRE MONTAGNES)	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	CA DE GRENOBLE	CC DES MONTS DE FLANDRE	COMMUNE D'OLONNE-SUR-MER	COMMUNE D'HUEZ	MINERVOIS
<i>Structure administrative</i>	Conseil Général du Lot	Syndicat mixte du PNR du Vercors	Syndicat mixte du Pays de Bièvre Valloire	SIPAVAG	Communautés de Communes	Commune	Commune	Territoire identitaire sans construction administrative unique
<i>Territoire</i>	Département du Lot	Territoire des Quatre Montagnes au nord du PNR	Pays de Bièvre Valloire	Territoire du SIPAVAG	CC des Monts de Flandre et Plaine de la Lys et CC rurale des Monts de Flandre	Commune d'Olonne-sur-Mer	Commune d'Huez	Minervois historique
<i>Milieu Naturel</i>	Plateaux entaillés de rivières. Collines à l'est.	Moyenne montagne	Collines séparées par une large plaine	Confluence de l'Isère et du Drac cernée de massifs montagneux	Collines et plaine	Plaine littorale	Haute Montagne	Plaine de l'Aude et Montagne Noire
<i>Superficie</i>	5 228 km <sup>2</sup>	270 km <sup>2</sup>	754 km <sup>2</sup>	430 km <sup>2</sup>	230 km <sup>2</sup>	45 km <sup>2</sup>	14 km <sup>2</sup>	1 016 km <sup>2</sup>
<i>Nombre d'habitants</i>	164 413	10 000	58 423	396 792	43 896	10 609	1 700	43 663
<i>Densité</i>	31 hab/km <sup>2</sup>	37 hab/km <sup>2</sup>	77 hab/km <sup>2</sup>	922 hab/km <sup>2</sup>	190 hab/km <sup>2</sup>	235,7 hab/km <sup>2</sup>	121 hab/km <sup>2</sup>	42 hab/km <sup>2</sup>
<i>Caractéristiques</i>	Territoire rural dominé par quelques villes centres (Cahors, Figeac)	Territoire rural dans l'orbite de Grenoble	Territoire rural dans l'orbite de Lyon et Grenoble	Territoire urbain	Territoire périurbain dans l'orbite de Lille	Territoire urbain avec habitat dispersé marqué par le tourisme	Station touristique	Territoire rural dans l'orbite de Carcassonne, Narbonne et Béziers
<i>Principaux secteurs économiques</i>	Primaire : agriculture Secondaire : agroalimentaire, aéronautique Tertiaire : tourisme,	Primaire : agriculture Tertiaire : tourisme	Primaire : agriculture Secondaire : métallurgie, plasturgie, textile, menuiserie	Secondaire : nouvelles technologies Tertiaire : commerce, administration, service, tourisme	Primaire : agriculture Secondaire : textile, agroalimentaire Tertiaire : commerce,	Primaire : agriculture Tertiaire : tourisme	Primaire : agriculture Tertiaire : tourisme	Primaire : viticulture Tertiaire : tourisme, commerce

	service, commerce		Tertiaire : transport, tourisme		services, tourisme			
<i>Principales agglomérations</i>	Cahors, Figeac, Sarlat	Villard-de-Lans	Beaurepaire, La Côte Saint-André, Roybon	Grenoble et son agglomération Vizille	Bailleul, Nieppe	Olonne-sur-Mer	Huez	Trèbes, Olonzac, Puichéric, Laredote
<i>Fréquentation touristique</i>	Moyenne mais en croissance	Forte en hiver, moyenne en été	Faible mais de nombreux excursionnistes	Moyenne	Faible mais de nombreux excursionnistes	Forte. Station touristique	Forte. Station hyper touristique	Faible excepté sur le Canal du Midi
<i>Situation</i>	Traversé depuis peu par une autoroute mais encore isolé des grands centres urbains	Massif voisin de Grenoble et à moins de 100km de l'agglomération lyonnaise avec liaison autoroutière	A moins de 100km des agglomérations grenobloise, lyonnaise et viennoise avec liaison autoroutière	400 000 habitants à Grenoble et proximité de Lyon avec liaison autoroutière	Moins de 50km des agglomérations lilloise, dunkerquoise et du bassin minier du Pas de Calais avec liaison autoroutière.	A 100km de l'agglomération nantaise et à 90km de La Rochelle	Proximité de Grenoble. Réputation mondiale	Moins de 50km de Carcassonne et des plages du littoral languedocien
<i>Acteurs intervenant dans les activités pédestres</i>	Département, FFR, CC, communes, PNR, ONF...	PNR, FFR	Pays	SIPAVAG, FFR	Département, CC	Commune, ONF	Commune	Départements, PAT du Lézignanais, FFR, communes, CC, VNF...

Réalisation : LF, janvier 2006

Comme nous l'avons montré dans notre premier chapitre, la gouvernance des activités pédestres a grandement évolué au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. D'abord entièrement gérées par les associations, la promenade et la randonnée sont ensuite passées sous la coupe des Conseils Généraux lorsque furent lancés les PDIPR. Pour autant, certains territoires avaient initié leur politique de randonnée avant 1983 et avaient déjà élaboré d'autres rando-systèmes. Ceux-ci existent toujours aujourd'hui. Dans la mesure, où nous nous intéressons particulièrement à l'évolution du rando-système, nous avons fait le choix de présenter nos territoires d'étude dans l'ordre chronologique de lancement de leur politique de randonnée.

Le plus ancien des rando-systèmes est celui du PNR du Vercors qui apparaît dès le début des années 1970. C'est encore l'époque où l'Etat n'intervient pas et où se développe le mouvement naturophile. A peine créé, le PNR va prendre en main sa politique de randonnée, en concertation avec le CDRP 38, pour développer son territoire.

Le SIPAVAG est mis en place en 1979 pour élaborer des itinéraires de promenade dans les franges vertes de l'agglomération. Il aura déjà beaucoup travaillé lorsque le département de l'Isère lancera sa démarche PDIPR.

Le Lot a été un des départements les plus réactifs après le vote de la loi de 1983 puisque son PDIPR est validé dès 1986. Le rando-système théorique y a été appliqué à la lettre mais connaît aujourd'hui des évolutions.

La commune d'Huez s'est lancée dans le développement des activités pédestres au début des années 1990 pour développer sa saison d'été. Elle refusait déjà la démarche PDIPR que le Conseil Général de l'Isère avait bien du mal à lancer.

Dans le Nord, les communautés de communes des Monts de Flandre se sont investies dans la politique de randonnée peu de temps après leur constitution suite à la loi ATR de 1992. Elles n'ont pas pour autant rejeté l'action du Conseil Général mais témoigne comme Huez des premières volontés d'indépendance du milieu local.

Le lancement des pays en 1995 a permis à celui de Bièvre Valloire de proposer un nouveau rando-système. La loi confie alors la responsabilité de l'aménagement du territoire aux acteurs locaux. L'action des Conseils Généraux commence à rencontrer de sérieuses concurrences.

A Olonne-sur-Mer, la commune se lance dans l'élaboration d'itinéraires de promenade et de randonnée à la fin des années 1990. L'opposition au Conseil Général est désormais très forte.

Le Minervois ne dispose toujours pas de réel rando-système propre au territoire. Il en coexiste en réalité plusieurs. C'est un bon exemple de ce qui se passe actuellement sur la plupart des territoires identitaires qui ne se sont toujours pas mis en place institutionnellement.

En étudiant précisément les différents rando-systèmes dans cet ordre, nous aurons un bon aperçu de l'évolution des rando-systèmes depuis ces 40 dernières années.





## 2.2 Des politiques de randonnée différentes d'un territoire à l'autre

### 2.2.1 Le PNR du Vercors

S'étendant du Massif Central aux Hautes Alpes et de la Bresse au nord de la Provence, la région Rhône Alpes présente une grande diversité de territoires et n'a pour seule unité que le Rhône qui traverse tous les départements. On trouve donc une grande variété de milieux naturels et une grande richesse biologique. Le département de l'Isère illustre bien cette diversité :

- le nord ouest est une région de plateau et de collines ondulées (Chambarans, Terres Froides) ;
- le massif cristallin de l'Oisans présente des hautes montagnes enneigées et des vallées étroites ;
- les massifs du Vercors et de la Chartreuse sont moins élevés avec leurs falaises de calcaires blancs ;
- les massifs alpins sont séparés par le sillon alpin où coule l'Isère.

Le PNR du Vercors, créé en 1970, couvre l'ensemble du massif du même nom. Il compte 76 communes dont seulement Die dépasse les 4 000 habitants. Il s'étend sur 65km du Nord au Sud et sur 35km d'Est en Ouest et regroupe plus de 35 000 habitants. C'est l'un des plus vieux PNR de France mais aussi l'un des plus grand. C'est pourquoi nous n'avons pas étudié le parc dans son ensemble. Nous nous sommes limités à la partie nord du massif qui porte le nom de Quatre Montagnes (voir annexe 5). C'est la partie la plus touristique du Vercors et la plus réputée pour la randonnée pédestre. Elle regroupe 8 communes : Villard de Lans, Lans en Vercors, Méaudre, Autrans, Saint-Nizier du Moucherotte, Montaud, Corrençon en Vercors et Engins. Le territoire des Quatre Montagnes compte près de 10 000 habitants.

La population locale parle de plateau pour ce territoire. Le géographe ne peut accepter un tel terme pour cette région qui voit se succéder des vallées en berceau d'ouest en est. On ne pénètre cette région que par trois itinéraires : ceux du nord ou celui du sud. La route de Sassenage implique d'emprunter les gorges du Furon pour entrer dans la vallée de Lans en Vercors. C'est une vallée en berceau cernée à l'est par des falaises calcaires et à l'ouest par un massif qui culmine à 1700m. Elle s'incline au Nord-est, vers Grenoble. La vallée s'élargit au niveau de Lans en Vercors et vers Villard et Corrençon pour devenir le paradis des skieurs de fond. L'autre accès à cette vallée et la route de Saint-Nizier du Moucherotte qui offre une vue panoramique sur Grenoble. La route du sud est celle des gorges de la Bourne qui permet d'entrer dans la vallée d'Autrans. Les gorges sont très encaissées et la route est entourée de hautes falaises, formant un paysage impressionnant. La vallée d'Autrans est plus fermée que la vallée de Lans en Vercors. C'est également une vallée en berceau qui s'incline du nord vers le sud suivant le cours du Méaudret. Elle est séparée de Montaud depuis que le tunnel du Mortier a été fermé suite à des glissements de terrain. Le fond de la vallée mollement vallonné est un endroit rêvé pour les fondeurs. Les deux vallées sont séparées par le col de la Croix Perrin. A l'extrême nord, la commune de Montaud est installée sur une terrasse qui surplombe l'Isère. Si les itinéraires routiers sont touristiques, ils n'en sont pas moins difficiles et limitent l'accès au massif (voir carte n°6)

On trouve donc trois grands types de paysages sur le territoire des Quatre Montagnes :

- les vallées en berceau sont le lieu d'implantation des communautés villageoises (voir photo n°1). Les fonds de vallées sont occupés par des prairies vouées à l'élevage bovin. Les versants quant à eux sont colonisés par la forêt quand la verticalité des parois n'interdit pas toute vie végétale et animale. Quelques prairies en altitude permettent une petite transhumance ;
- les gorges de la Bourne et du Furon sont les voies d'entrée dans la région. Elles sont étroites et cernées de hautes falaises ;
- la terrasse de Montaud, plus basse (700m) est cultivée et ne voit la forêt que sur le versant qui la sépare de la vallée d'Autrans.

Carte n°6 : Les Quatre Montagnes, un territoire forestier peu peuplé qui peut répondre aux nouvelles attentes des touristes



Photo n°1 : La vallée d'Autrans

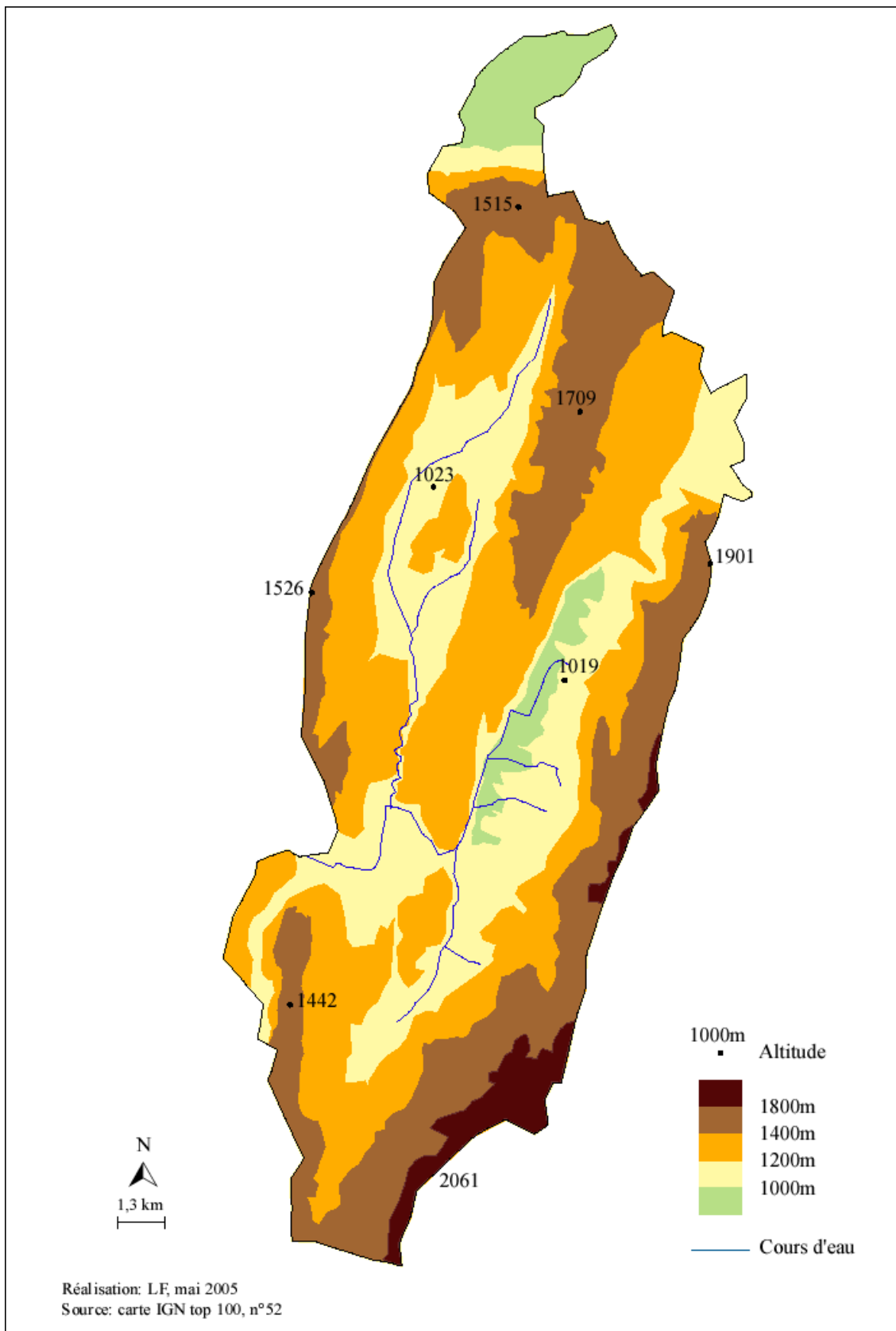
*La vallée d'Autrans est l'une des deux vallées en berceau qui forment le secteur des Quatre Montagnes dans le PNR du Vercors. Elle est réputée pour le ski de fond mais depuis longtemps les touristes y viennent l'été pour pratiquer la marche à pied.*



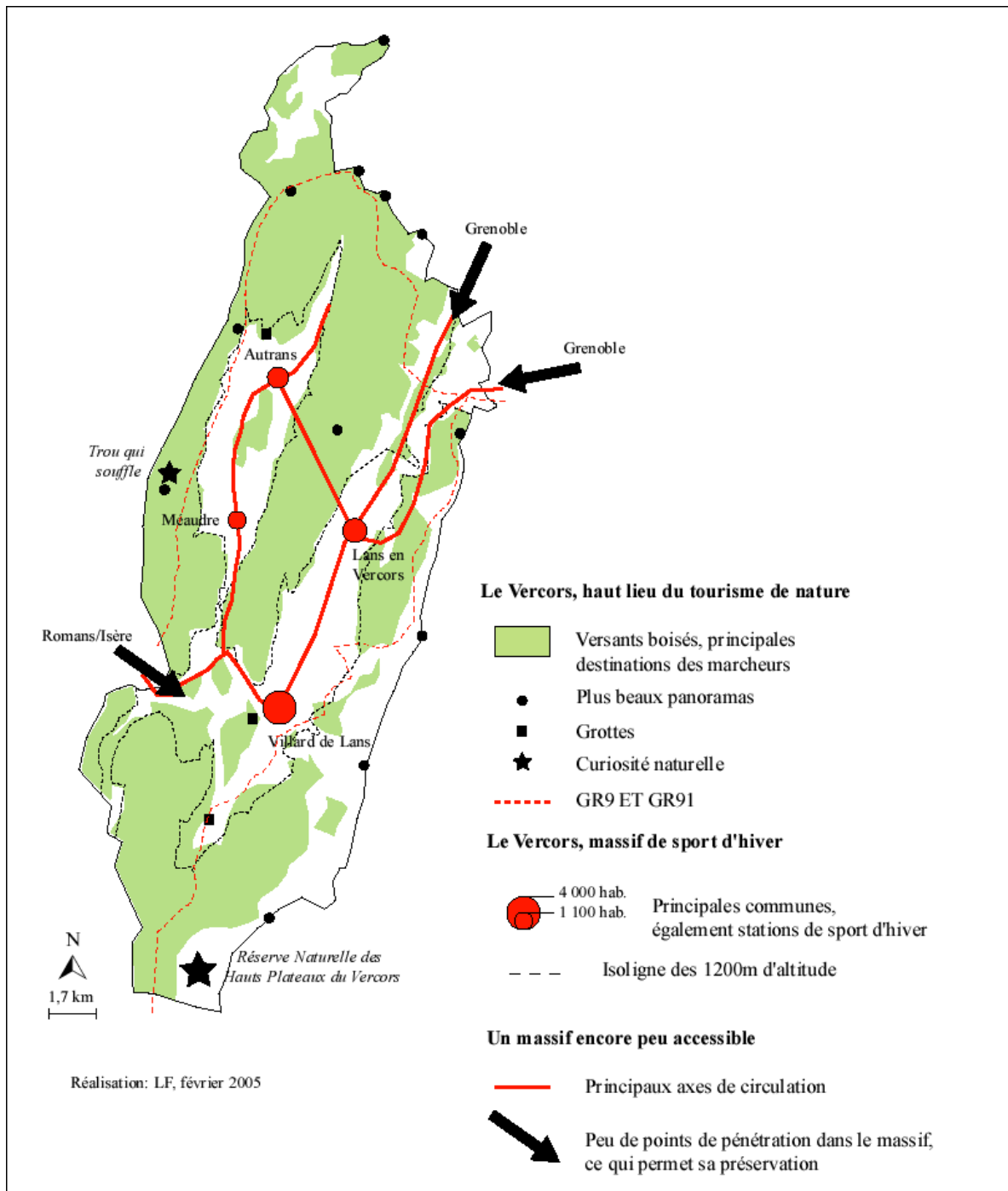
Réalisation : LF, Autrans septembre 2005

Le tourisme dans le Vercors est ancien. Profitant de la proximité de Grenoble, la région des Quatre Montagnes est le premier territoire touché par cette activité. Les premiers touristes sont les bourgeois grenoblois qui fuient la ville surchauffée l'été pour gagner les hauteurs fraîches du Vercors. Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle les villages sont tous des stations d'estivage et l'équipement en hébergement se fait rapidement. Le syndicat d'initiative de Villard de Lans ouvre en 1909. Aux touristes de proximité succède la vogue du climatisme. Le Vercors accueille surtout des enfants malades venus des milieux urbains pollués. Les centres d'accueil fleurissent et constituent aujourd'hui un patrimoine qu'il faut réhabiliter. La randonnée se développe dès l'Entre-deux-Guerres. Le massif va ensuite se faire un nom chez les skieurs. En accueillant les épreuves de saut des Jeux Olympiques de Grenoble de 1968, les villages s'équipent en téléskis et télésièges et en hébergements. Aujourd'hui le Vercors est connu pour être un site idéal pour le ski de fond. La Foulée Blanche et la Grande Traversée du Vercors sont deux épreuves qui attirent de plus en plus de monde. Ayant pris conscience de la nécessité de développer la saison estivale pour rentabiliser les équipements, le Vercors s'est fait un nom chez les sportifs et les adeptes du tourisme sportif. Toutes les activités sportives sont possibles dans le nord du massif. Mais la plus répandue de toutes est la randonnée pédestre. Les paysages grandioses, leur caractère préservé, la réserve naturelle et les nombreux chemins et refuges répartis dans tout le massif favorisent grandement la marche.

*Carte n°7 : Le relief du Vercors, un atout potentiel pour les activités pédestres*



*Carte n°8 : Le Vercors, un territoire de récréation pour les grenoblois et de tourisme pour les autres*



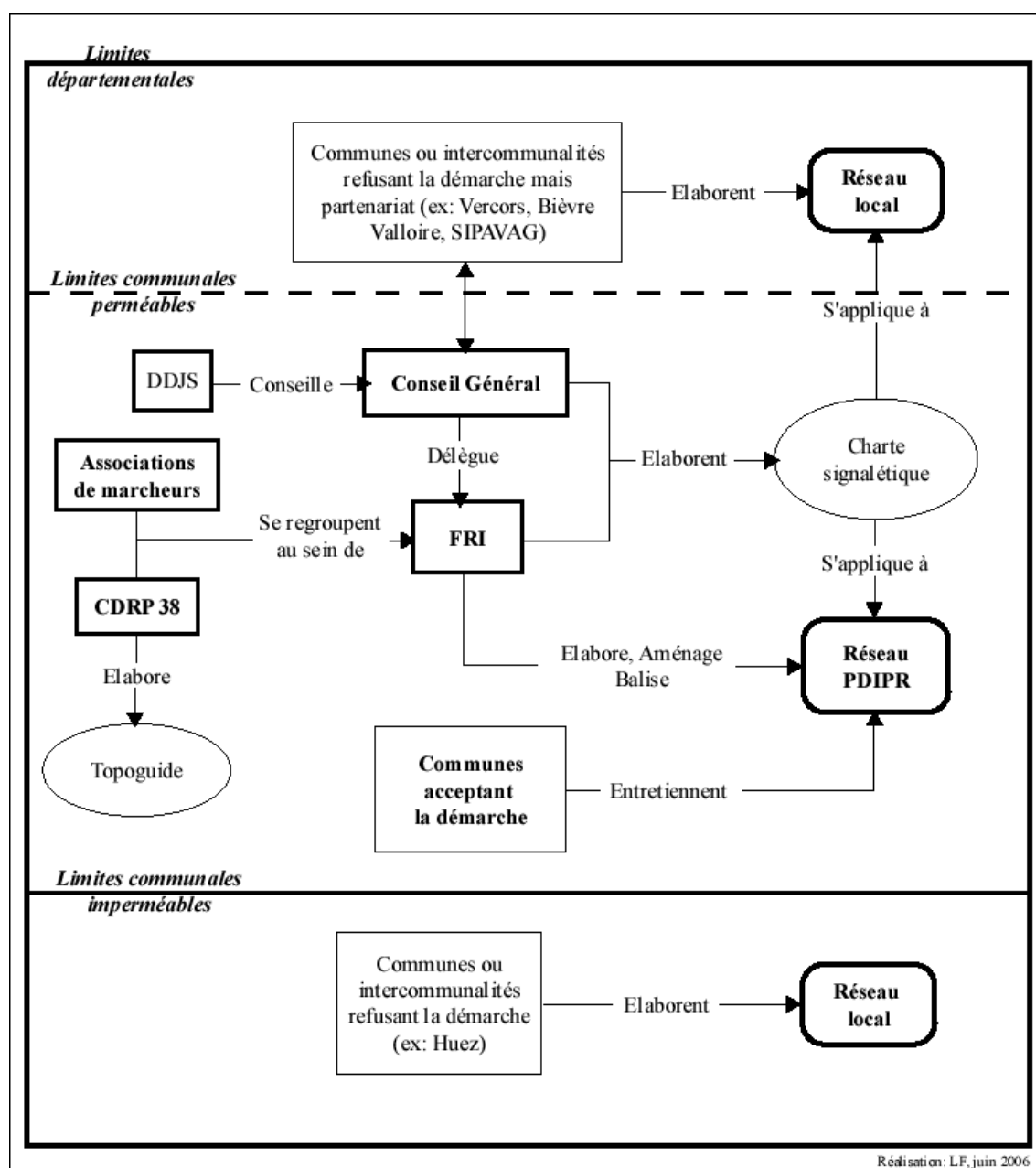
A l'heure actuelle, le parc estime accueillir chaque année près de 8 millions de touristes et excursionnistes. La zone des Quatre Montagnes est de loin la plus fréquentée car la plus proche de l'agglomération grenobloise. Elle est d'ailleurs devenue l'aire de jeu de week-end des grenoblois (voir carte n°8). En plus de son potentiel en matière de loisir de pleine nature, le Vercors possède un intéressant patrimoine archéologique et surtout un patrimoine lié au souvenir du maquis du Vercors de 1944.

Les activités de pleine nature sont de loin celles qui attirent le plus les touristes. Devant cette affluence, le parc a développé de nombreux itinéraires de randonnée pédestre qui viennent compléter le GR et le GRP mis en place par la FFR. Notons qu'il est également possible de traverser l'ensemble du PNR en suivant la Grande Traversée du Vercors (GTV), itinéraire de 150km accessible à pied, à cheval, en VTT ou à ski. Tout ceci fait du Vercors un des lieux les plus réputés chez les marcheurs.

Comme partout en France avant l'institution des PDIPR, la randonnée en Isère a longtemps été une affaire d'associations. La FFR, par l'intermédiaire de ses CRRP, ses CDRP et ses associations membres, mais aussi le club alpin, balisaient et entretenaient un réseau d'itinéraires. La situation s'est complexifiée dans les années 1980 (voir schéma page suivante). Le Conseil Général est tenu d'élaborer un PDIPR. Mais nous sommes dans un territoire où la randonnée est une activité déjà fortement développée. Les massifs de l'Oisans, de Belledonne ou du Vercors ont une solide réputation. Les itinéraires y sont déjà mis en place et beaucoup de responsables locaux ne voient pas l'intérêt d'un tel document. C'est pourquoi le PDIPR a pris beaucoup de retard. Celui-ci a été mis en place par la Fédération des Randonnées de l'Isère (FRI) qui s'est créée en 1978 et qui regroupe des associations de marcheurs. Le CDRP n'a pas joué un grand rôle dans l'élaboration du plan. En réalité, le comité départemental s'est contenté de donner des conseils et des avis. Aujourd'hui, il s'est associé avec la FRI (depuis 2006) pour l'élaboration du plan. Ce manque de lisibilité dans les acteurs a poussé chaque territoire à développer sa propre politique de randonnée avec ou sans partenariat départemental. Si bien qu'en 1997, le Conseil Général prévoyait d'inscrire 5000km d'itinéraire au PDIPR et qu'en 2004 seul 2270km étaient labellisés. Seulement 70% des communes acceptaient la démarche PDIPR. Aujourd'hui, le PNR du Vercors et de la Chartreuse ont accepté d'inscrire leurs sentiers au plan en 2005 et 2006. La FRI et le CDRP38 essaient actuellement d'opérer une sélection des itinéraires sur des critères qualitatifs (longueur, type de sentiers, intérêt...).

Il y a donc en fait trois rando-systèmes en Isère. Le premier repose sur la démarche PDIPR et est mené par la FRI qui se charge du balisage et de l'élaboration du réseau PDIPR. Le Conseil Général, par l'intermédiaire du CDT élabore des cartoguides pour communiquer sur les réalisations. Les communes acceptant la démarche sont responsables de l'entretien. La DDJS intervient pour conseiller le Conseil Général et faire le lien avec les autres activités de pleine nature. Certaines communes refusent complètement la démarche et élaborent leur propre réseau d'itinéraires de randonnée avec ou sans les conseils de la FFR (voir plus loin l'exemple d'Huez). Enfin, dans certains cas, des communes ou des intercommunalités ont longtemps refusé l'inscription des chemins au PDIPR et développent leur propre politique de randonnée mais acceptent la charte signalétique mise en place par la FRI.

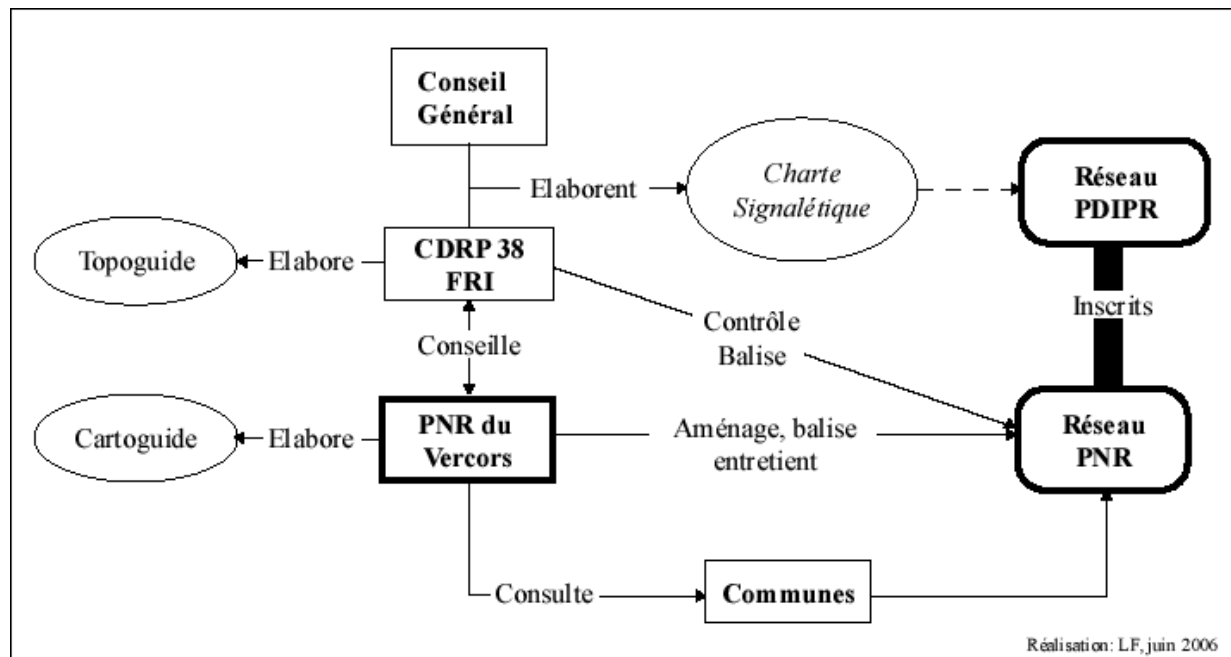
*Schéma n°18 : Trois rando-système en Isère : entre coopération et individualisme*



Au sein de l'Isère, les situations sont donc inégales. La montagne a toujours été le terrain de jeu privilégié des marcheurs. Très tôt, le massif alpin a fait l'objet d'aménagements en vue de les accueillir. Le club alpin a été le premier à baliser et à construire des refuges. Puis d'autres organismes ont pris le relais. Ainsi dans les années 1970, dès sa création, le PNR du Vercors a repris le balisage et l'aménagement du massif. Les activités pédestres ont donc une assise ancienne dans ce territoire. Ce qui explique en partie l'importante présence de marcheurs.

Au moment où nous avons étudié ce territoire (2003), le PNR du Vercors gérait seul, avec les conseils du CDRP38<sup>81</sup>, sa politique de randonnée et de promenade<sup>82</sup>. Il n'y avait pas de délégation de l'entretien des chemins aux communes. **Le parc assure seul la gestion, l'aménagement, le balisage et l'entretien des chemins** (voir schéma n°19). Les communes ne sont consultées que pour la sélection des sentiers. Un travail étroit est cependant mené avec les associations de marcheurs (filiales de la FFR) qui ont notamment contribué à l'élaboration d'une charte de la signalétique à l'échelle du parc. Le PNR participe également à la réalisation d'étude sur les activités pédestres avec le CDRP, le Conseil Général ou la DDJS.

*Schéma n°19 : Le rando-système du PNR du Vercors*



Il faut rappeler que la loi du 25 avril 1988 donne aux PNR quatre objectifs :

- protéger le patrimoine naturel et culturel notamment par une gestion adaptée des milieux naturels ;
- contribuer au développement économique et social de son territoire ;
- promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et participer à des programmes de recherche.

<sup>81</sup> Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Isère

<sup>82</sup> Depuis, les itinéraires du Vercors ont été inscrits au PDIPR.



Pour atteindre le troisième objectif, le PNR a développé une politique de randonnée dynamique. Elle s'appuie sur des chemins de grande qualité dotés d'une signalétique exemplaire. Cette signalétique a été établie de concert avec les associations (FFR par le biais du CDRP). Celle-ci en plus d'indiquer des directions, fournit des renseignements sur l'altitude, les distances-temps, les distances kilométriques et le nom du lieu dit. Chaque départ de randonnée est équipé d'un parking sur lequel est apposé un panneau présentant un plan des circuits. Tout au long des sentiers il existe des aménagements de confort (bancs, tables, poubelles, table d'orientation...). La politique de randonnée du PNR est financée à partir des subventions que reçoit le parc. Comme tous les parcs naturels régionaux, le PNR a institué un syndicat mixte ouvert regroupant le Conseil Régional de Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de l'Isère et de la Drôme, les communes membres et les chambres consulaires. Son budget est donc alimenté par les contributions statutaires des collectivités membres<sup>83</sup>, une dotation forfaitaire de l'Etat et des recettes en fonctionnement sur opération<sup>84</sup>. Une partie de ce budget est affectée à la création, l'aménagement et l'entretien d'itinéraires de promenade et de randonnée. Depuis que les chemins sont inscrits au PDIPR, il reçoit également une subvention du Conseil Général de l'Isère qui peut représenter jusque 50% des frais de création des itinéraires.

*Photo n°2 : Chemin lauzé du Vercors*

*Les chemins lauzés (c'est-à-dire entourés de pierres plates appelées lauzes) sont typiques du Vercors. Ils ont pour fonction de délimiter les parcelles et d'en assurer l'accès. Ils sont aujourd'hui utilisés par les marcheurs.*



Réalisation : LF, Autrans, septembre 2005

Les itinéraires sont présentés dans un cartoguide édité par le PNR sur lequel figure également les sites touristiques intéressants. Il existe une carte par secteur du PNR. 2 850km

<sup>83</sup> Le Conseil Régional étant le principal contributeur pour ce poste de recette

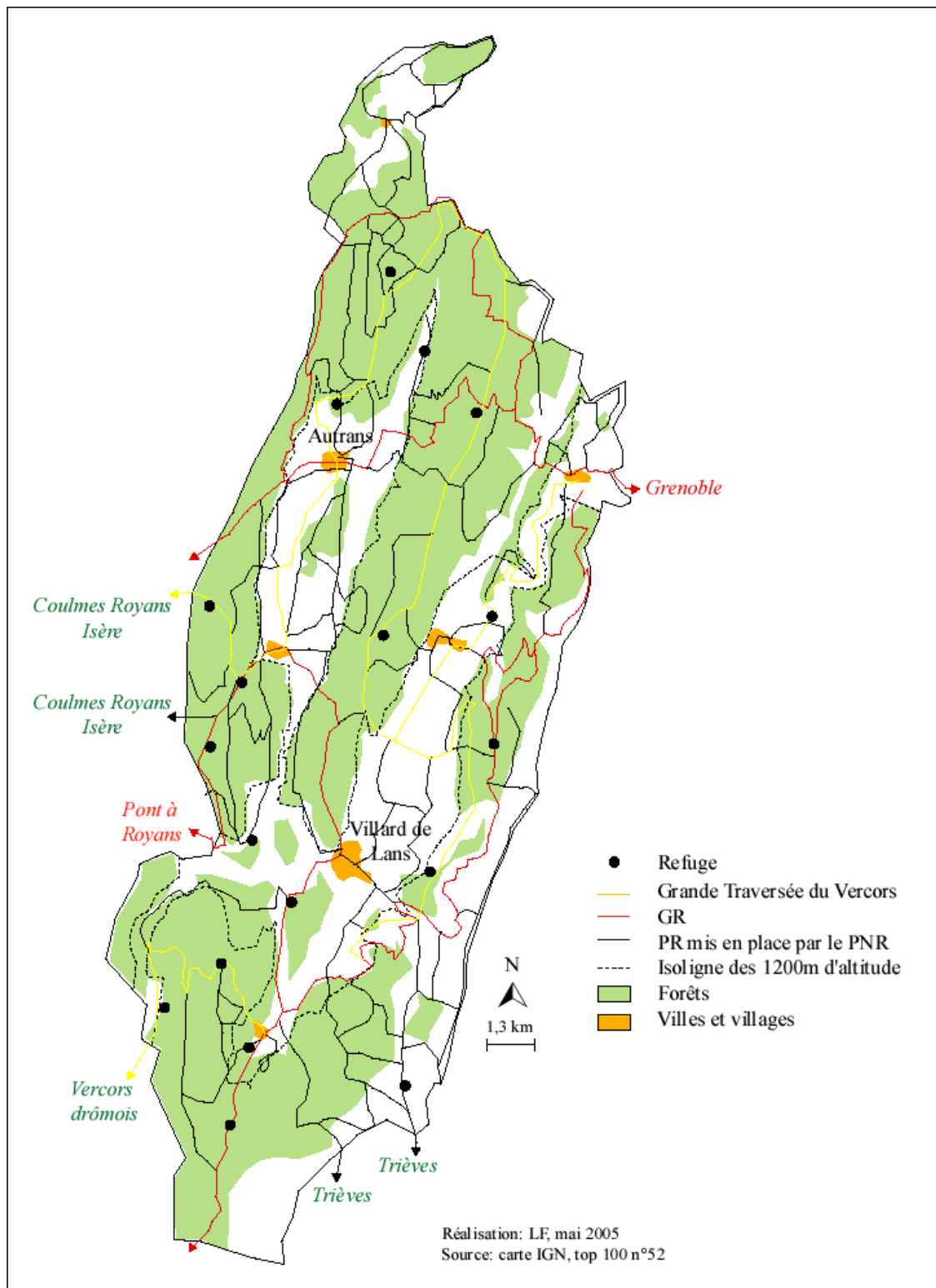
<sup>84</sup> Poste alimenté par l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les communes, les EPCI...

d'itinéraire de randonnée pédestre sont ainsi présentés dans les différents cartoguides dont 300km sur le territoire des Quatre Montagnes. Pour la communication, le massif fait aussi l'objet d'un topoguide FFR "*Tours et itinéraires dans le massif du Vercors*" qui reprend les chemins du PNR.

Cette politique s'accompagne d'un hébergement de qualité particulièrement destiné aux randonneurs : les gîtes Pandas. Le parc a encouragé, en coopération avec les intercommunalités, la rénovation et l'ouverture des refuges situés en altitude. Ils offrent aujourd'hui un grand confort. Le gîte panda est un produit élaboré en partenariat avec le WWF. Ce sont des hébergements Gîtes de France qui sont situés au cœur des plus beaux paysages et qui sont directement reliés aux sentiers de randonnée. Ils offrent aux clients du matériel et la documentation (voir carte n°9).

Les activités pédestres sur ce territoire bénéficient d'un fonctionnement en réseau des acteurs. Le vient d'inscrire ses chemins au PDIPR. Cependant, la politique est pensée à l'échelle du massif par les acteurs locaux et non à l'échelle du département. Le Conseil Général n'est intervenu qu'après le lancement de cette activité car nous sommes dans un territoire anciennement touristifié. La démarche est clairement ascendante : les initiatives partent d'en bas et remontent vers le haut. Le CDRP n'a qu'un rôle de conseil, de balisage et de contrôle

Carte n°9 : Le maillage des itinéraires de randonnée et les refuges du PNR du Vercors



Les politiques actuelles vont dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'hébergement et vers le tourisme durable.

*Tableau n°11 : Les itinéraires du PNR du Vercors*

COMMUNE	NOM	KM	CARACTÉRISTIQUE	NIVEAU
<i>Villard de Lans</i>	Lac des Prés par la Forge	6,7	Nature	Moyen
	Pont de l'Amour	4,3	Nature	Facile
	Croix des Lombards	5,3	Nature	Facile
	Col Vert	9,6	Nature	Difficile
	Valchevrière	8,3	Patrimoine	Moyen
	Col de l'Arc	13,2	Nature	Difficile
	Pas de l'Oreille	4,8	Nature	Moyen
<i>Corrençon en Vercors</i>	Le Peuil	4	Nature	Facile
	Le Clariant	3,3	Nature	Facile
	Le Pas de la Balme	8,2	Nature	Difficile
	Le 45 <sup>ème</sup> parallèle	10,3	Nature/Patrimoine	Moyen
	Le Sapin Bellier	6,8	Nature	Moyen
<i>Méaudre</i>	Gros Martel	10,8	Nature	Difficile
	Col de la Croix Chabaud	10	Nature	Moyen
	Bois de Claret	7,7	Nature	Facile
	De village à village	17	Nature/Patrimoine	Moyen
	Pas de Pertuson	12,2	Nature	Difficile
	Les Chaberts	4,8	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Autrans</i>	La forêt de Claret	5,7	Nature/Patrimoine	Facile
	A l'Orée du bois	13	Nature	Moyen
	La Molière	5	Nature	Facile
	Le Pas de la Clé	6,7	Nature	Moyen
	Le Signal de Nave	15,3	Nature	Difficile
<i>Montaud</i>	Champ de la Clé	7,4	Nature/Patrimoine	Difficile
	Le Bois Vert	11	Nature	Moyen
	Autour du Village	7	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Engins</i>	La Grande Combe	7	Nature	Facile
	La dent du loup	7,2	Nature	Difficile
	La Molière	11,8	Nature	Difficile
<i>St-Nizier du Moucherotte</i>	Pas du Curé	5	Nature	Difficile
	La Ferme Durand	11,6	Nature	Moyen
	Le Moucherotte	11,9	Nature	Difficile
	Le Tour du village	2	Nature/Patrimoine	Facile
	La Combe de l'Ours	8,8	Nature	Difficile
<i>Lans en Vercors</i>	Le Bruyant	13,6	Nature	Difficile
	Le Moucherotte	10,9	Nature	Moyen

Réalisation : LF, avril 2005, Source : PNR du Vercors

Le rando-système du PNR du Vercors traduit bien l'émergence des territoires locaux dont nous supposons l'existence au terme de notre premier chapitre. Il ne s'agit pas ici d'une opposition au Conseil Général, mais d'une volonté de prendre en main le développement du territoire par des acteurs locaux. D'autre part, la politique du PNR est nettement antérieure à celle du Conseil Général. Les relations entre ces deux acteurs ne sont pas mauvaises puisque le parc a fini par inscrire ses itinéraires au PDIPR. Le rando-système que nous venons de décrire est clairement partenarial puisqu'il essaie de faire participer tous les acteurs du territoire. La situation n'est pas la même à Grenoble.

## 2.2.2 La Communauté d'agglomération de Grenoble et le SIPAVAG

### *Photo n°3 : Grenoble au pied du massif de Belledonne*

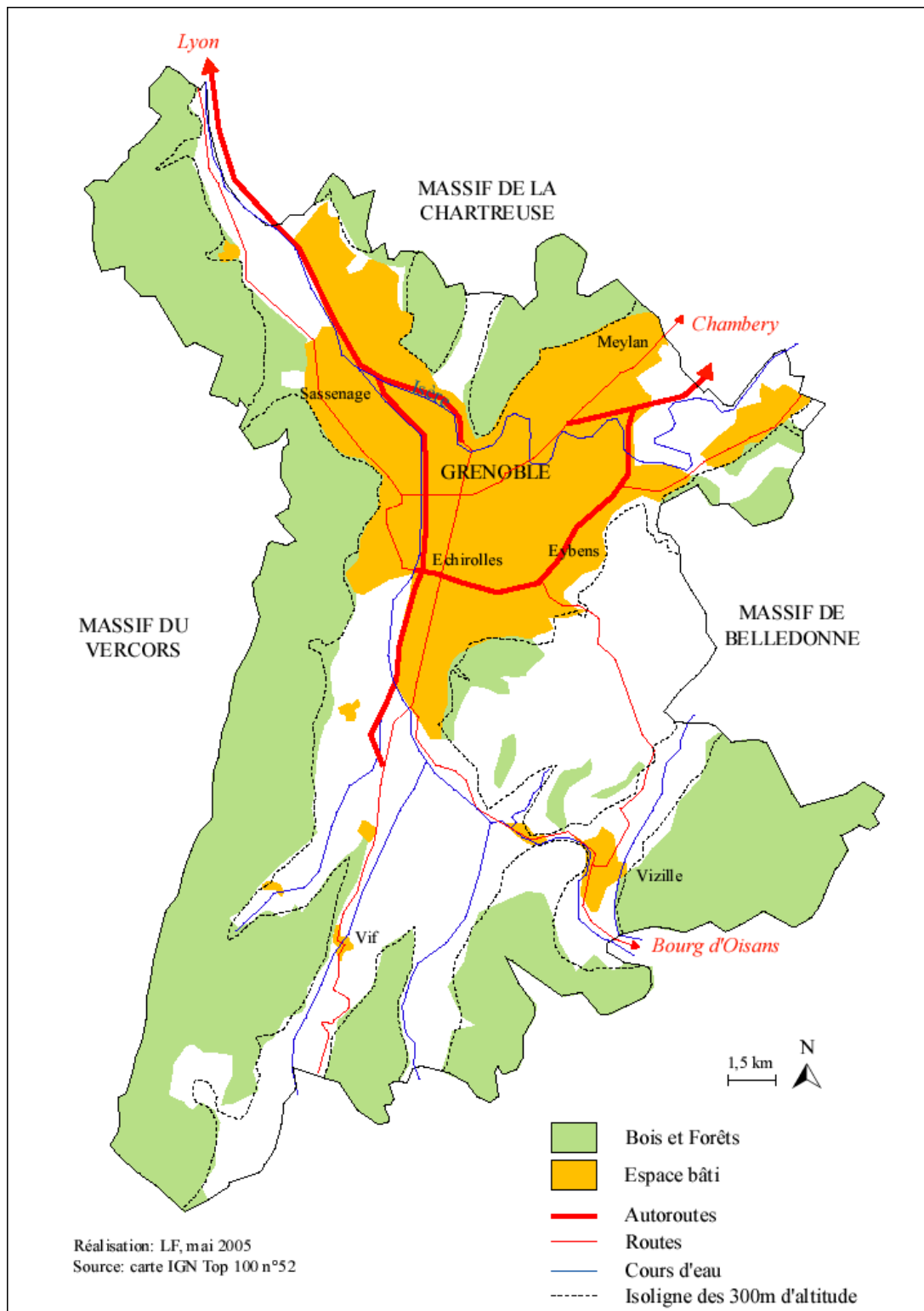
*L'agglomération grenobloise s'étale entre les massifs de Belledonne, du Vercors et de la Chartreuse. Les périphéries sont donc particulièrement indiquées pour les sports de nature dont la randonnée et la promenade*



Réalisation : LF, Sassenage ; mars 2006

L'échelle de la recherche ne coïncide pas exactement avec celle de l'agglomération grenobloise. En effet, avant l'existence de celle-ci, un syndicat mixte avait été mis en place en 1979 pour entreprendre l'aménagement, l'entretien, le balisage et l'animation d'un réseau périurbain de sentiers inscrits au PDIPR. En plus de l'aménagement, le SIPAVAG (Syndicat pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes de l'Agglomération Grenobloise) essaie de développer l'animation sur ses chemins (randonnées accompagnées, animations ponctuelles, randonnées « culturelles », parcours thématiques, produits touristiques...). La mise en place d'une telle structure est une exception en France. Peu d'agglomérations en sont dotées. L'originalité des itinéraires proposés par le SIPAVAG est liée à leurs points de départ qui sont ceux d'arrêts de bus, ce qui les rendent accessibles à une clientèle privée de voiture et participe à la politique de développement durable de la ville. Le syndicat regroupe l'agglomération de Grenoble (la Métro) et la communauté de commune du Sud grenoblois (voir annexe n°6). L'agglomération grenobloise est le deuxième ensemble urbain de la région Rhône Alpes avec près de 400 000 habitants.

*Carte n°10 : Des franges vertes boisées pour la récréation des grenoblois*

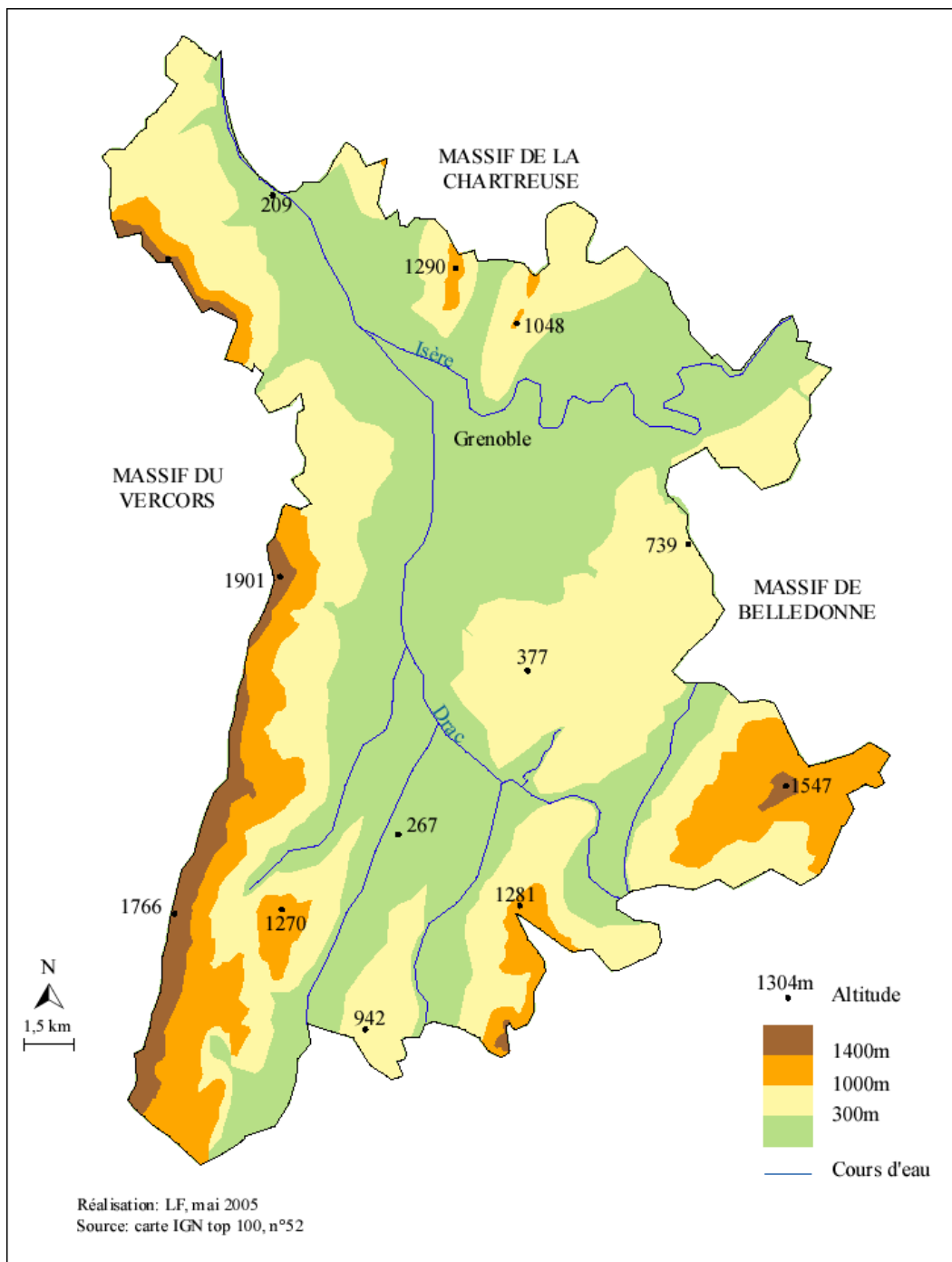


Située à la confluence du Drac et de l'Isère, Grenoble est entourée par les massifs de la Chartreuse, du Vercors et de Belledonne (voir carte n°10). Il en résulte une grande diversité de paysages propices à la promenade et à la randonnée. La ville occupe la vallée au fond de la cuvette et est particulièrement plate. L'ensemble est complètement urbanisé et n'a d'intérêt

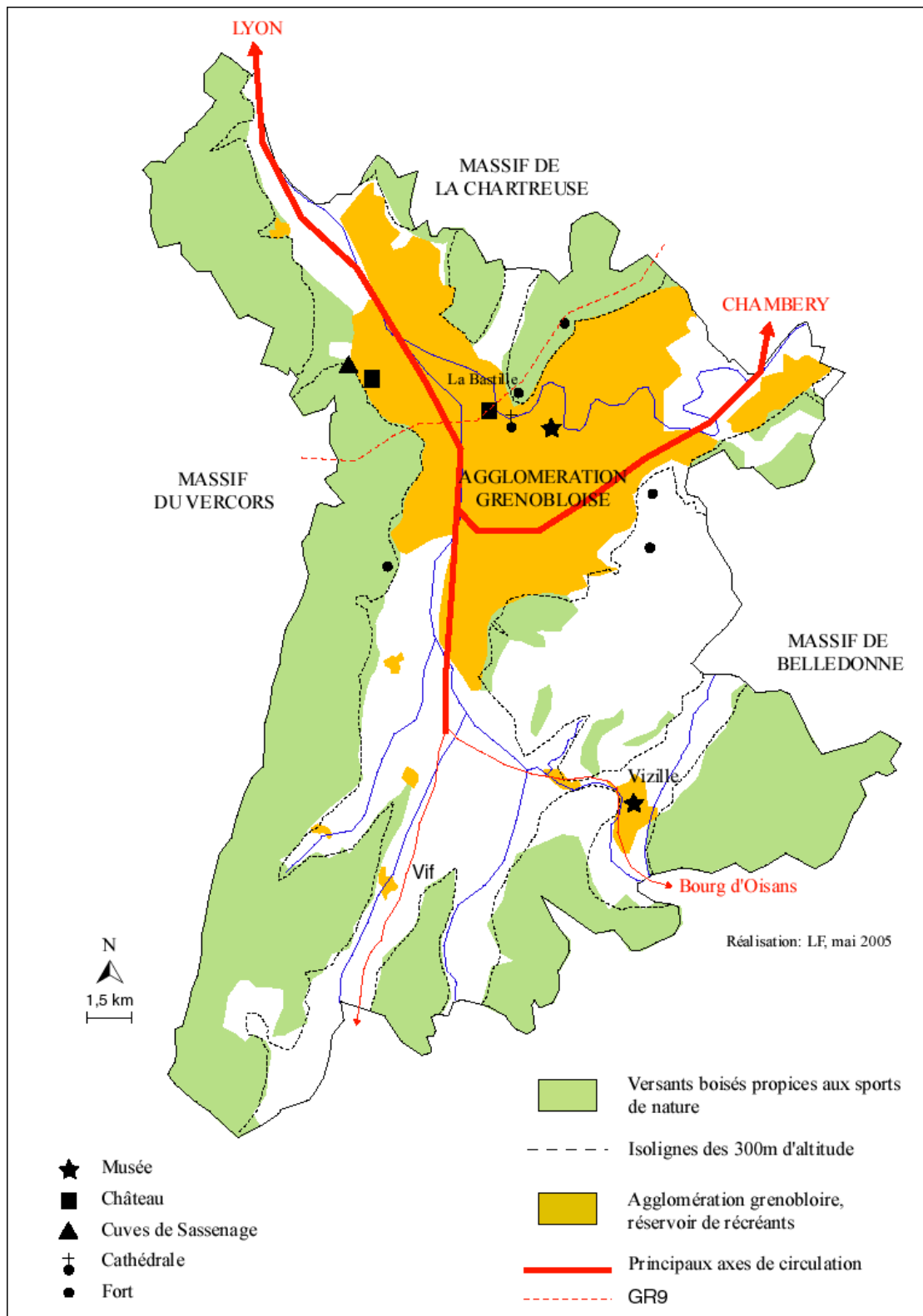
pour le promeneur que de par son patrimoine. Les rares espaces non urbanisés sont dévolus à l'agriculture et à la forêt de type alluviale sur les rives des rivières.

Les franges de l'agglomération sont en revanche plus intéressantes. En effet, la périphérie de Grenoble est difficilement constructible du fait de l'élévation rapide du relief (voir carte n°11). La forêt est bien présente sur les contreforts des massifs préalpins et est un espace propice à la marche. C'est une forêt basse sous forme de taillis. Les coteaux sont aussi des espaces d'agriculture (arboriculture, élevage, viticulture...). L'élévation permet d'avoir de beaux points de vue sur la ville. Les espaces les plus fragiles ont été protégés par des mesures ZNIEFF et ZICO.

*Carte n°11 : Un cadre naturel grandiose et offrant des conditions de randonnée variée*



*Carte n°12 : Un potentiel naturel et patrimonial pour le développement des activités pédestres*



La croissance démographique a été intense dans les années 1960 avec le baby boom, l'exode rural des montagnes et le formidable développement économique qu'a connu Grenoble. Vantant son statut de « ville à la montagne », elle s'est spécialisée dans la haute



technologie. Elle connaît aujourd'hui un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. Avec plus de 400 000 habitants, la clientèle potentielle pour les loisirs est importante.

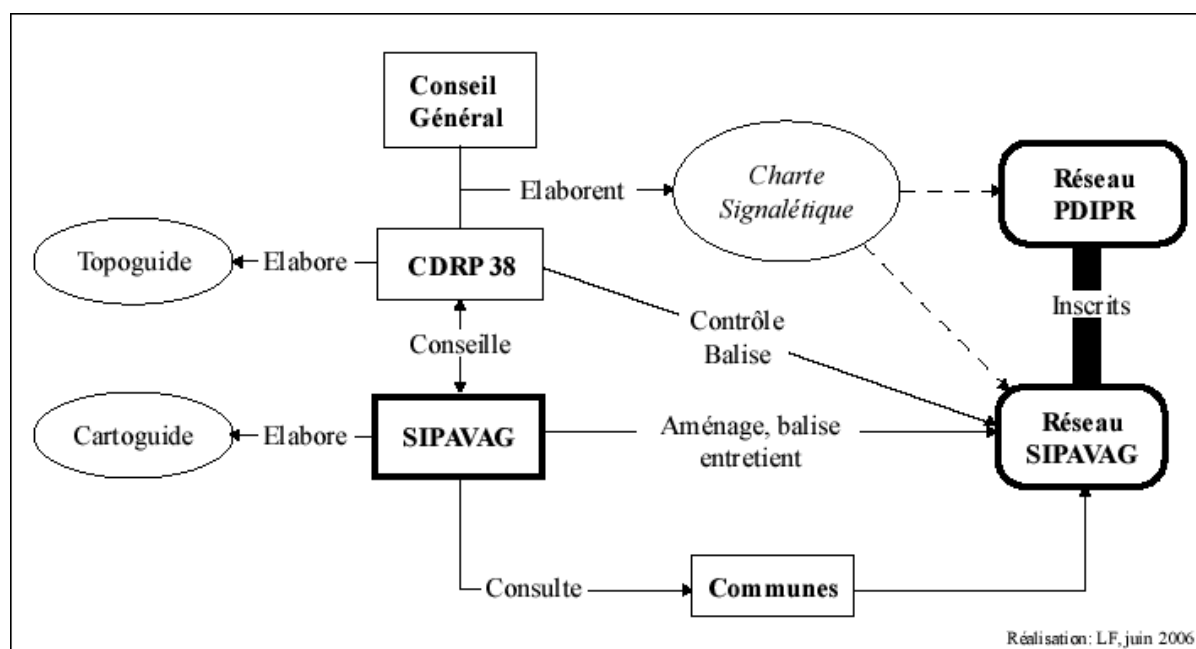
Sur le plan touristique Grenoble jouit pour le moins de deux atouts, en plus de ses paysages propices au tourisme. Il faut d'abord citer l'accessibilité. La ville est reliée à Lyon par l'A48 et à Valence par l'A49. Elle bénéficie aussi d'une liaison TGV vers Paris, Bruxelles, Genève... Son deuxième atout est le formidable bassin de population qui entoure l'agglomération. Pas moins de 14 millions de personnes vivent dans un rayon de 250km autour de Grenoble. Sa position de « porte d'entrée des Alpes » en fait un point de passage incontournable pour quiconque partant aux sports d'hiver ou en vacances à la montagne. Elle est aussi la ville porte des PNR du Vercors et de la Chartreuse et du Parc National des Ecrins.

Pour attirer ces clientèles, l'agglomération grenobloise compte sur un gisement touristique diversifié et un riche patrimoine. Parmi ce dernier, le site de la Bastille, site fortifié dans un espace naturel préservé qui offre un panorama remarquable sur l'agglomération (voir carte n°12 page précédente) est sûrement le plus réputé. Les autres éléments du patrimoine sont moins connus : cathédrale, collège des jésuites, maison natale de Stendhal... et souffrent d'une insuffisante mise en valeur. A proximité de la ville centre, le château de Vizille est un des hauts lieux de l'histoire de France où commença la Révolution Française avec Barnave. Les cuves et le château de Sassenage, la tour sans venin ou le fort du Mûrier à Gières suscitent aussi l'intérêt des touristes. Les différentes communes ont créé des itinéraires patrimoine pour les faire connaître. L'agglomération compte aussi de nombreux musées dont le musée Dauphinois et le musée des beaux-arts. Le Conseil Général favorise leur découverte en les ouvrant gratuitement. De plus grâce à sa spécialisation dans les nouvelles technologies, la ville attire de nombreux touristes d'affaire.

Contrairement aux autres territoires étudiés en Isère, les itinéraires créés par la CA de Grenoble ont été très tôt inscrits au PDIPR (milieu des années 1980). Cependant, leur gestion a été déléguée au SIPAVAG. C'est grâce à une équipe de dix personnes qu'il parvient à remplir ses missions. Comme tout syndicat mixte, le budget du SIPAVAG est alimenté par les contributions des communes membres. Cet argent lui permet de mener à bien sa politique. Il bénéficie aussi de l'aide financière du Conseil Général puisque les chemins sont inscrits au PDIPR. Le Conseil Général n'intervient que pour inscrire les chemins au PDIPR. La TDENS lui permet de financer une partie de l'entretien et de l'aménagement des itinéraires. Le SIPAVAG est tenu de respecter la signalétique mise en place par le Conseil Général en concertation avec la FRI (voir partie précédente). Son travail se limite aux franges périurbaines de l'agglomération grenobloise. Pour remplir son rôle d'animation, le SIPAVAG organise des promenades guidées. Enfin, pour contribuer à la réduction de la pollution, les itinéraires sont tous accessibles en transport collectif (tramway ou bus). C'est là une initiative originale dans un contexte de mise en avant du développement durable. Le CDRP est régulièrement consulté pour la création des itinéraires et leur balisage.

La communication sur les itinéraires reste succincte : elle se limite à un cartoguide localisant les sentiers et quelques curiosités touristiques. Il est cependant possible de télécharger des fiches présentant certains itinéraires sur Internet, mais les cartes qui y sont proposées sont de piètre qualité.

*Schéma n°20 : Le rando-système du SIPAVAG*

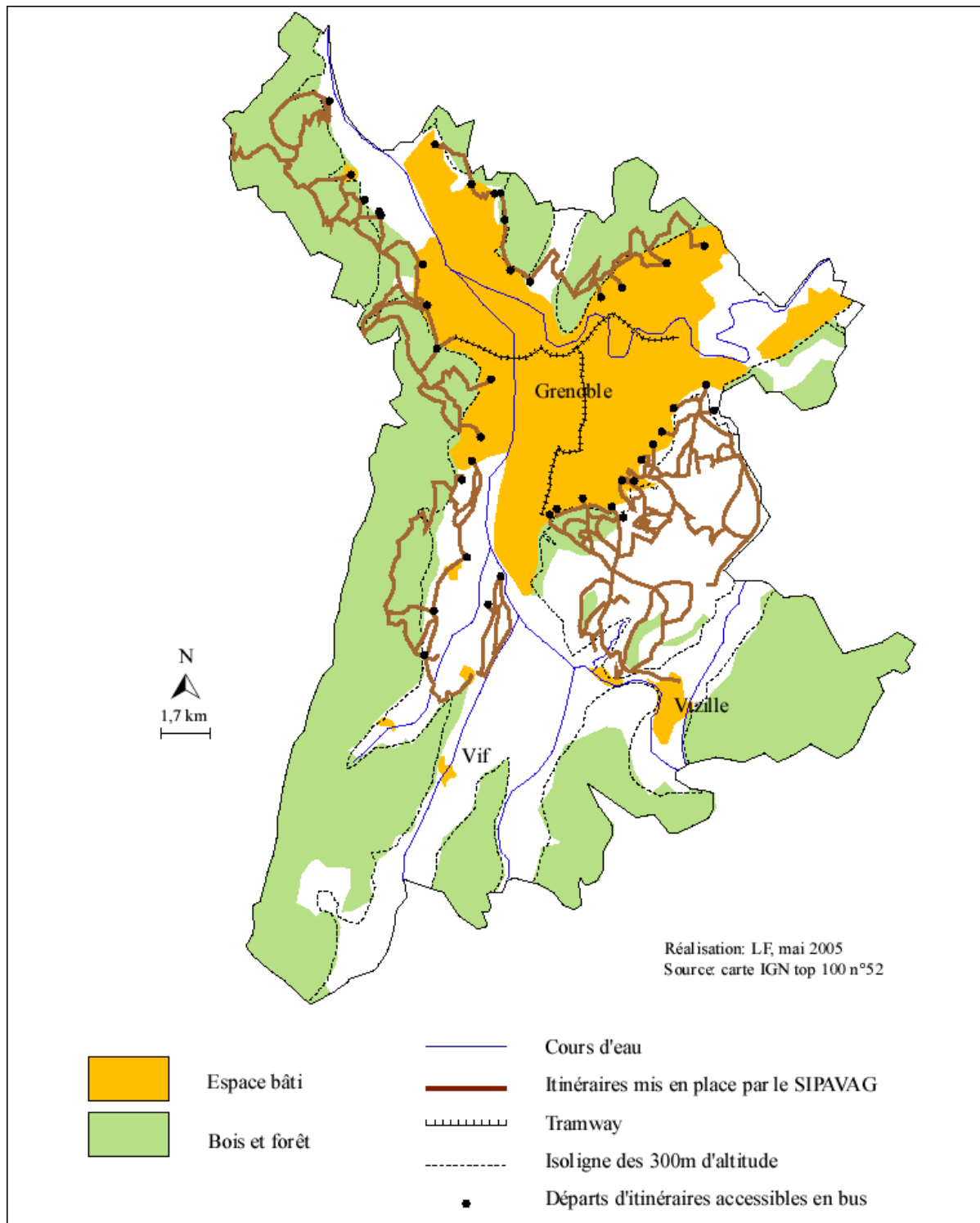


Le SIPAVAG veut apporter une réponse à la demande croissante en loisirs verts et en loisirs de proximité. Grenoble est densément bâtie et souffre d'une pollution chronique<sup>85</sup>, ces itinéraires sont un bon moyen de s'oxygéner et de profiter de la nature sans avoir à parcourir plusieurs kilomètres en voiture. On compte au moins 13 itinéraires autour de Grenoble, mais les possibilités sont multiples tant les boucles et traverses sont nombreuses (voir carte n°13 et tableau n°12). Notons que deux GR traversent l'agglomération.

L'objectif aujourd'hui est de poursuivre la création de chemins de randonnée en développant des itinéraires sur les parties sud de l'agglomération où ils font encore cruellement défaut. D'autre part, l'agglomération comptant beaucoup de non natifs, le SIPAVAG réfléchit à l'élaboration de chemins thématiques sur l'identité de l'agglomération. Ce travail se fait en concertation avec les associations de marcheurs.

<sup>85</sup> En 2003, un tiers de l'année a été classé en indice 5 à 7 (médiocre à mauvais) par l'organisme de surveillance de la qualité de l'air.

*Carte n°13 : Des itinéraires accessibles en bus mais concentrés dans la partie nord de l'agglomération*



*Tableau n°12 : Les itinéraires du SIPAVAG*

NOM DE LA COMMUNE	NOM	DURÉE	CARACTÉRISTIQUES	NIVEAU
<i>Corenc</i>	Balade de la Tronche	2h00	Nature	Moyen
<i>Meylan</i>	Balade de Meylan	2h00	Nature	Moyen
<i>St Martin le Vinoux</i>	Balade du Mont Jalla	30 minutes	Patrimoine	Facile
<i>Sassenage</i>	Balade de la Combe chaude	3h00	Patrimoine/Nature	Facile
<i>Claix</i>	Balade de Claix à Sessins	2h00	Nature	Facile
<i>Seyssins</i>	Boucle du Belvédère	40 minutes	Nature	Facile
<i>Seyssins</i>	Parcours des crêtes	40 minutes	Nature	Difficile
<i>Claix</i>	Balade de Sessins à Claix	4h30	Nature	Moyen
<i>Noyarey</i>	Balade de Noyarey à Ezy	5h00	Nature	Moyen
<i>Fontaine</i>	Balade dans les bois de Vouillands	2h00	Patrimoine/Nature	Moyen
<i>Herbeys</i>	Balade des crêtes d'Herbeys	6h00	Patrimoine/Nature	Facile
<i>Eybens</i>	Balade d'Eybens à Tavernolles	2h30	Patrimoine	Facile
<i>Gières</i>	Balade de Gières à Romange	4h30	Patrimoine/Nature	Facile
<i>Champagnier</i>	Balade du saut du moine	1h30	Patrimoine	Facile

Réalisation : LF, avril 2005 Source : SIPAVAG

La particularité du rando-système grenoblois est l'existence d'une structure dédiée, chargée de gérer la politique de randonnée de la Communauté d'Agglomération. Comme pour le PNR, la démarche se veut partenariale et tous les acteurs sont impliqués. Cependant, le Conseil Général a dû se résigner à déléguer la gestion des activités pédestres à la Communauté d'Agglomération désireuse de prendre en main son développement touristique. En Isère, le Conseil Général semble devenir une chambre d'enregistrement des chemins au PDIPR sans réels pouvoirs sur les politiques qui sont menées localement. Qu'en est-il pour le Lot ?

### 2.2.3 Le département du Lot

Le département du Lot, situé dans le Sud-Ouest de la France au nord de la région Midi-Pyrénées, se confond plus ou moins avec le Quercy. Bien que situé à proximité de Toulouse, Bordeaux et Limoges, le Lot a longtemps été un département peu accessible. En effet, l'A20 qui relie Paris à Toulouse n'est ouverte que depuis 2001. Elle met le département à 5h de Paris et à 1h de Toulouse. Les liaisons ferroviaires sont peu nombreuses. L'accessibilité est donc encore limitée mais a suffi cependant à développer une fréquentation touristique de plus en plus importante.

Le Lot est l'un des départements les plus rural de France. 90% des communes sont rurales et Cahors, ville la plus importante, dépasse péniblement 21 000 habitants. La densité est de 31 hab./km<sup>2</sup>, c'est donc un territoire sous-peuplé. Les plateaux quercynois sont vides alors que les vallées du Lot et de la Dordogne concentrent la population (Cahors, Rocamadour, Figeac...). L'agriculture est encore importante pour l'économie lotoise. Cependant, dans le contexte actuel où les touristes recherchent des lieux calmes et authentiques, le département possède là un atout majeur.

Le faible développement industriel et urbain du Lot a permis la préservation des paysages. Bien que le département corresponde à peu près au Quercy, il est possible d'y distinguer cinq ensembles paysagers (le Causse se divisant en trois ensembles).

Il faut d'abord isoler au Nord-ouest, le Ségala (voir photo n°4). C'est le premier pallier du Massif Central qui constitue une zone de collines aux altitudes modeste (780m au sommet de Labastide du Haut Mont). L'ensemble se distingue des Causses du Quercy par son socle cristallin. Le bois, dont l'essence principale est le châtaignier, est partout présent, le Ségala servant de transition entre Quercy et Châtaigneraie auvergnate. Le climat y est plus froid et plus humide. L'influence cantalienne se ressent dans les maisons aux hautes toitures en lauzes de schiste. C'est un territoire riche d'un petit patrimoine rural lié à la culture de la châtaigne (séchoir) et à l'élevage bovin.

Plus à l'ouest, on entre sur les terres de la Limargue. Elle contraste avec les Causses voisins par ses aspects verdoyants. C'est une dépression étroite parcourue de nombreux cours d'eau. Les sols sont riches et permettent une agriculture de qualité. La forte présence de bois donne un aspect bocager au paysage. Les versants de la vallée sont dissymétriques : à l'est les collines molles du Ségala, à l'ouest les falaises des Causses quercynois. L'habitat occupe préférentiellement les quelques buttes témoins qui parsèment le fond de la dépression.

*Photo n°4 : Le Ségala*

*Plus vallonné et plus vert que le Quercy, le Ségala fait transition avec la Châtaigneraie Auvergnate. C'est un espace rural dont la principale activité est l'élevage.*



Réalisation : LF, Labastide du Haut-Mont septembre 2005

Au centre du département, le Causse occupe un tiers du territoire. C'est un vaste plateau calcaire entrecoupé des vallées de la Dordogne au nord et du Lot au sud. Il faut distinguer en réalité 3 Causses (voir carte n°15) :

- le Causse Martel au nord de la Dordogne est le plus fertile des trois ;
- le Causse de Gramat au centre est le plus sauvage ;
- le Causse de Limogne au sud de la vallée du Lot.

On doit noter cependant une certaine unité paysagère : les Causses présentent des bois de chênes isolés les uns des autres par des pelouses sèches. Les sols peu épais et l'absence d'eau en surface ne permettent pas de grandes cultures et l'espace est voué à l'élevage ovin (l'agneau à lunette du Quercy). Pour enfermer les moutons, les paysans ont depuis des siècles édifiés des murets de pierres sèches. Ces murets et les cazelles (cabane de pierre servant d'abris au berger) qui leur sont associées sont des éléments essentiels dans le paysage. La forêt a aujourd'hui tendance à occuper les espaces laissés vierges. Les hommes se concentrent surtout dans les deux vallées aux paysages agricoles riches (voir photo n°5).

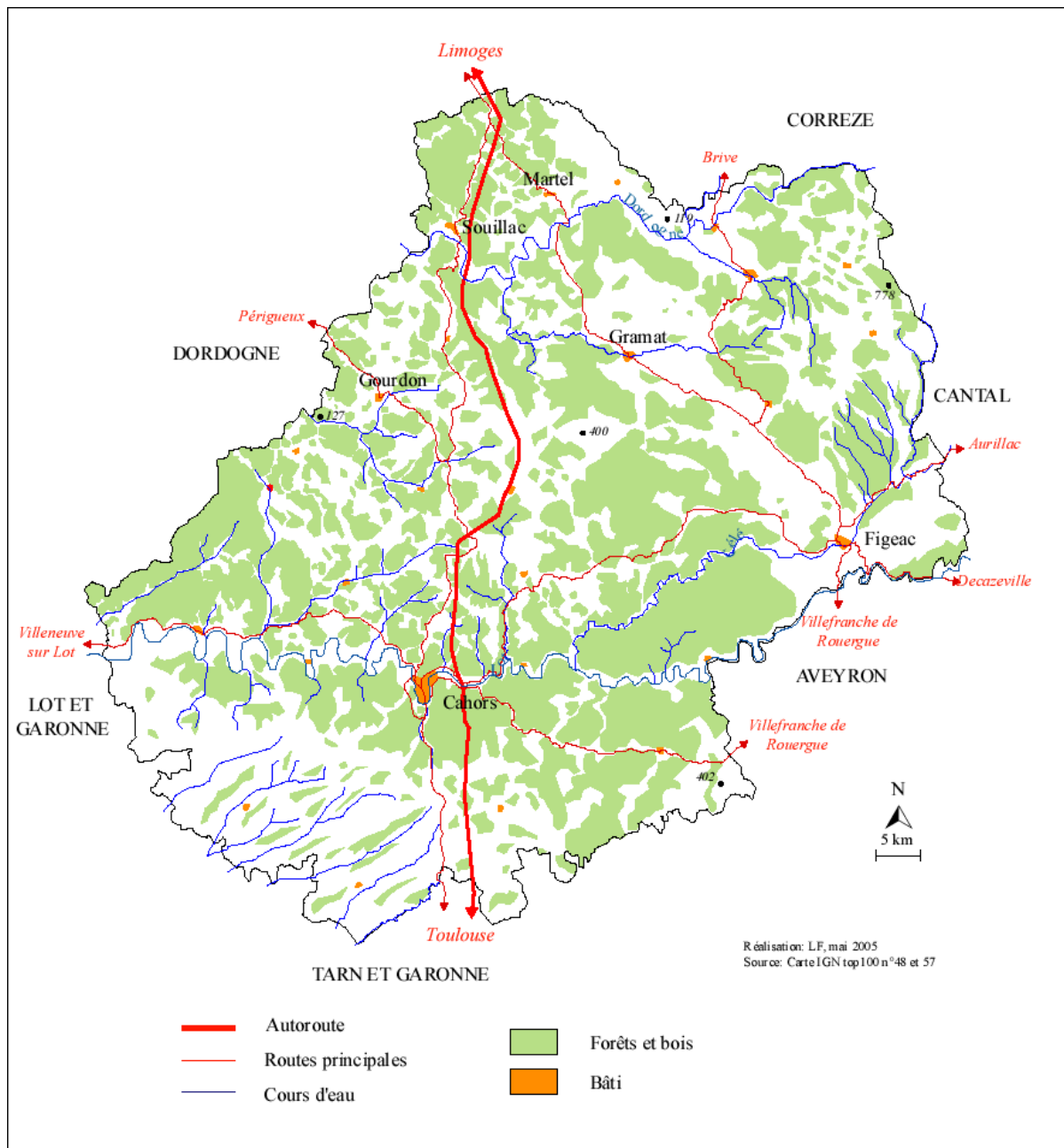
*Photo n°5 : La vallée du Lot*

*Les grandes vallées du Lot et de la Dordogne séparent les Causses Martel, de Gramat et de Limogne. Elles concentrent les hommes et les activités. Elles sont aussi les principaux espaces touristiques du département.*



Réalisation : LF, Saint-Cirq Lapopie, septembre 2005

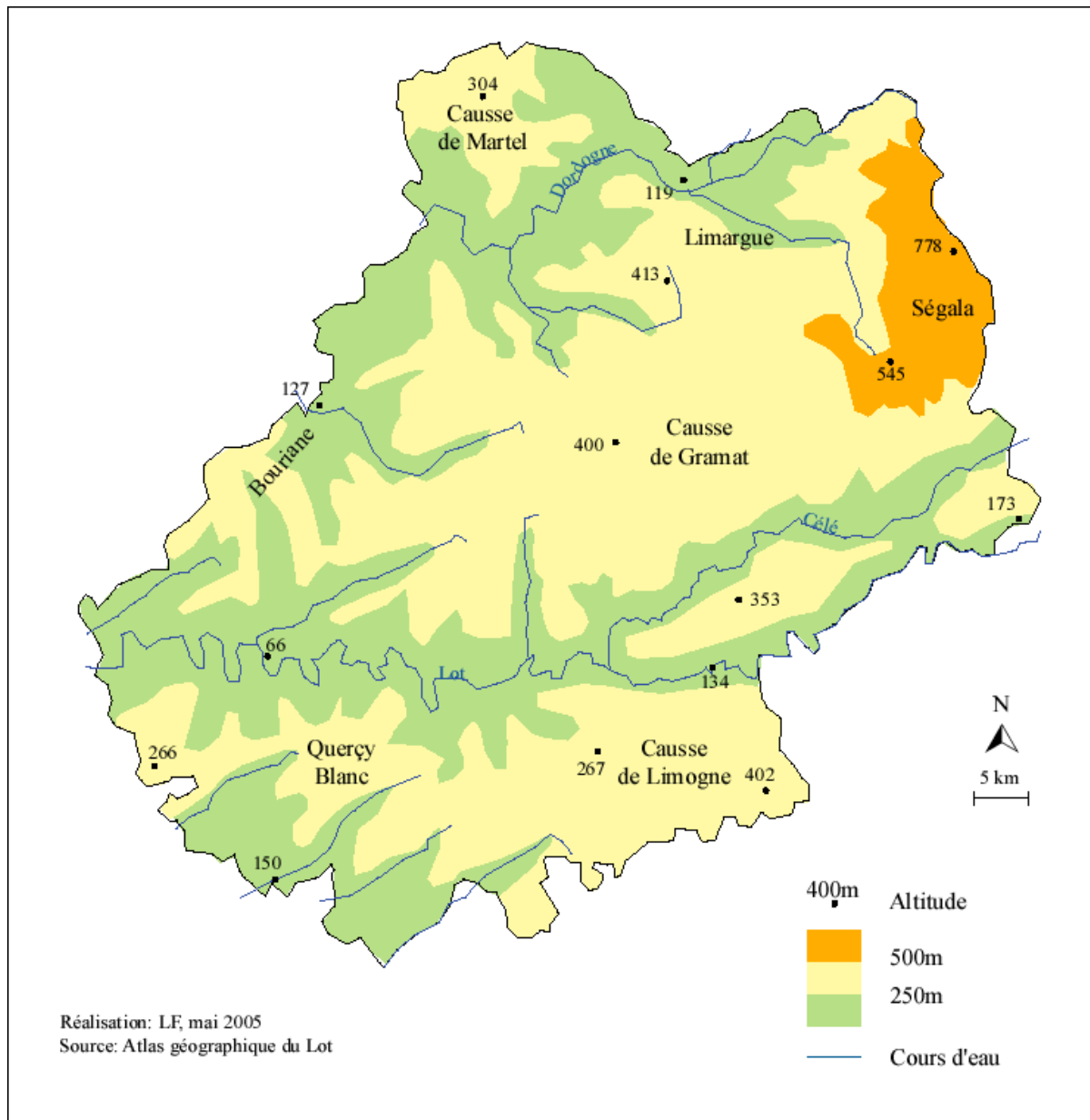
*Carte n°14 : Le Lot, un département rural et forestier*



A l'extrême ouest, la Bouriane annonce le Périgord. Elle rompt avec les Causses par son aspect verdoyant. Les sols sont plus épais et le calcaire moins présent, ce qui autorise une culture beaucoup plus intensive. La présence de l'eau explique le grand nombre de moulins. La Bouriane se distingue également par le grand nombre d'églises romanes.

Enfin au sud-ouest, le Quercy blanc, plateau au relief mou, se distingue par la blancheur de ses sols et chemins. Lui aussi est moins sec que le reste du Quercy et le paysage est verdoyant.

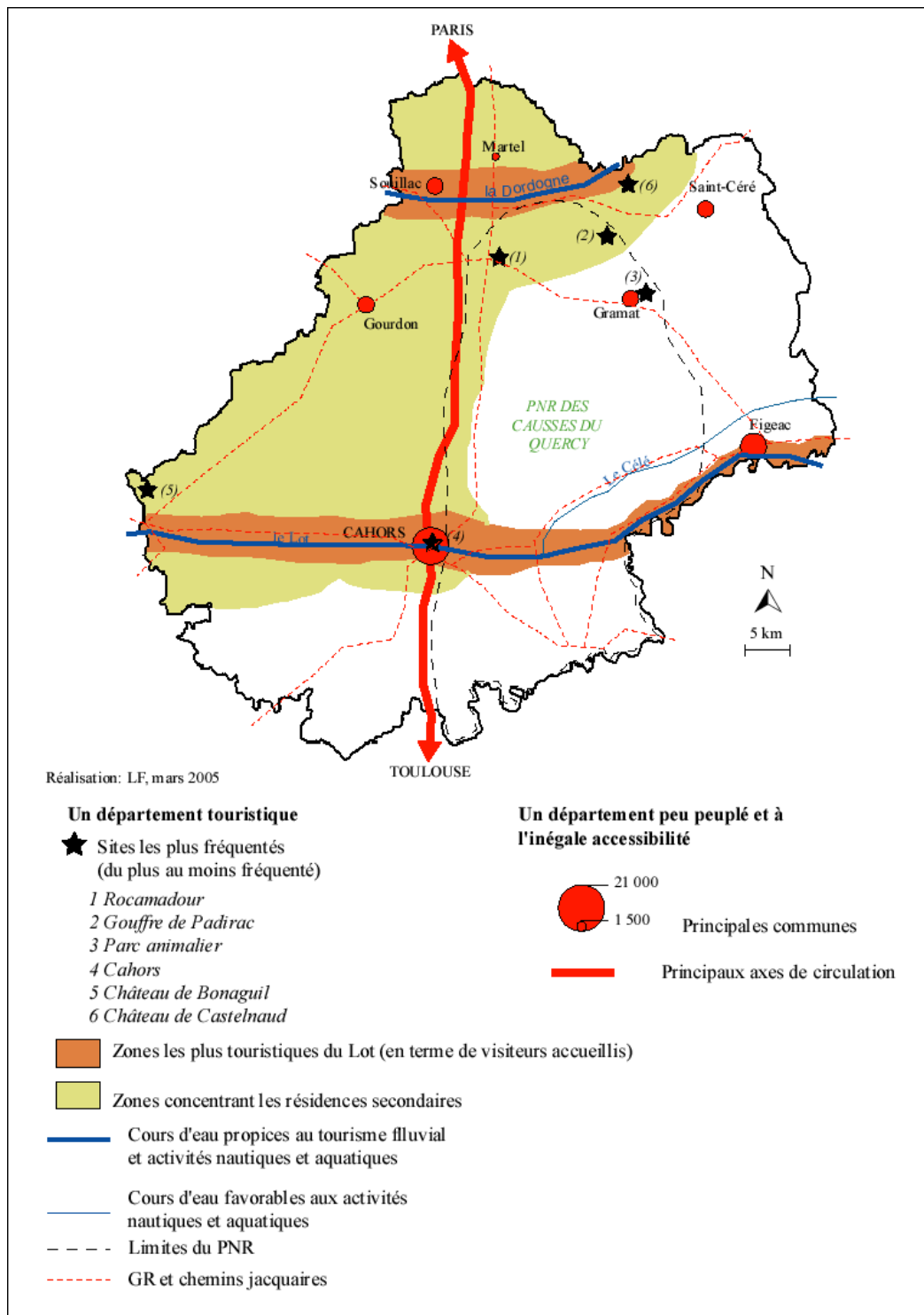
*Carte n°15 : Les Causses, les vallées fluviales et le Ségala principales unités naturelles du Lot, offrant un paysage varié.*



Cette diversité paysagère associée à un patrimoine diversifié rend ce département attractif pour les touristes. Le patrimoine rural est en effet notoire (moulins, cazelles, maisons à bolet, fournils, séchoirs à châtaignes, ponts, chapelles...) mais on y trouve aussi des réalisations beaucoup plus imposantes : châteaux forts, châteaux renaissance, cathédrale, maisons urbaines, grottes ornées,... Il faut ajouter à cela un patrimoine à la valeur universelle: pont Valentré à Cahors, Chemins de Compostelle, Rocamadour, Cathédrale de Cahors... Les nombreuses manifestations culturelles, les activités sportives, les sites naturels prestigieux (gouffre de Padirac) sont d'autres atouts pour le développement touristique. Le tourisme est aujourd'hui marqué par la prolifération des résidences secondaires acquises notamment par les anglais et néerlandais (voir carte suivante).



*Carte n°16 : Tourisme fluvial, randonnée et patrimoine*



Possédant 12 000km de chemins et sentiers en tout genre et s'appuyant sur l'inscription d'une partie des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (notamment la Via Podiensis) sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998, le Conseil Général a fait des activités pédestres un produit touristique majeur pour la découverte du territoire. Il y a aujourd'hui sur le territoire, plus de 500 itinéraires de randonnée et de promenade pédestre de qualité très différente. Tous n'ont pas été conçus par le Conseil Général et beaucoup ne sont

pas inscrits au PDIPR. Sept GR parcourent le Lot, dont le GR 65 qui mène à Saint-Jacques de Compostelle. Enfin, une partie du GRP Midi Quercy traverse le territoire.

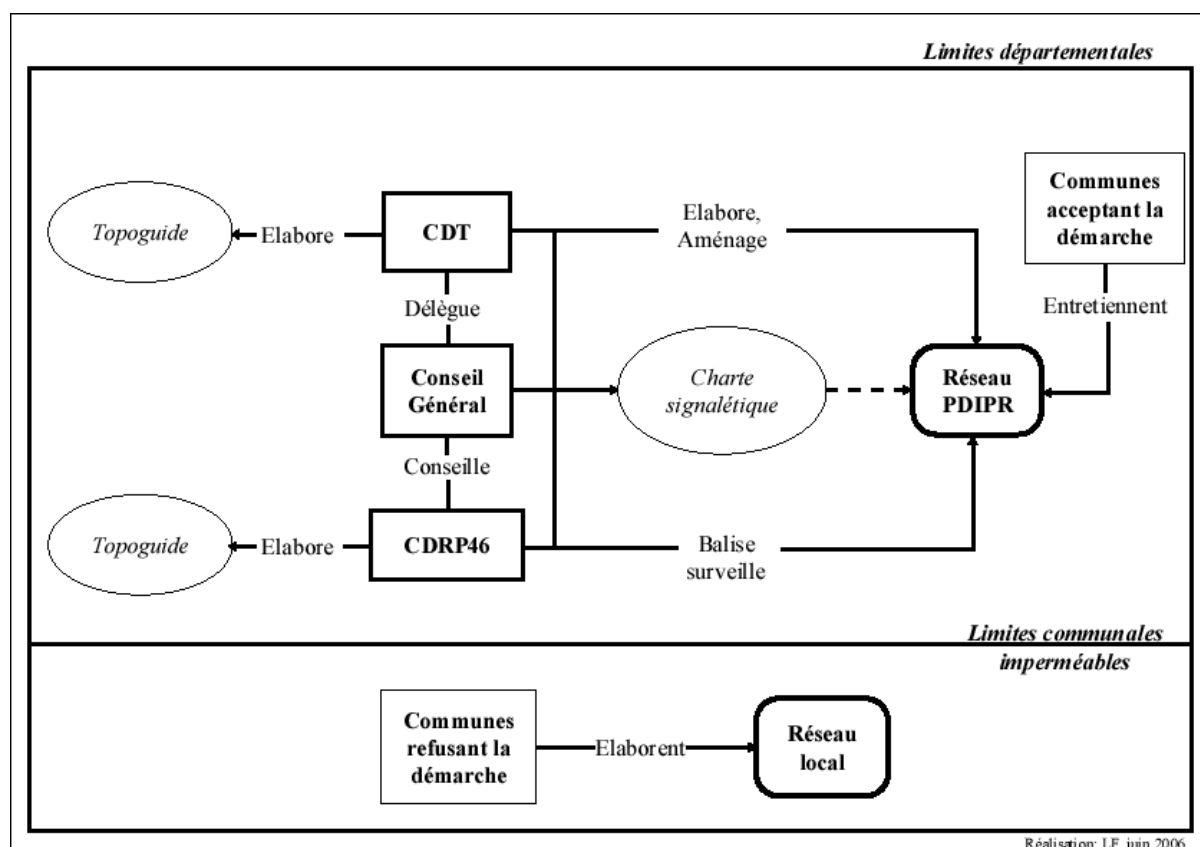
L'organisation des activités pédestres dans le Lot est semblable à celle qui existe dans les autres départements français (voir schéma n°21) :

- le Conseil Général, par l'intermédiaire du CDT, inventorie et inscrit les chemins sur le PDIPR ; organise et gère les activités pédestres sur le territoire départemental ;
- les communes sont propriétaires des chemins et ont la charge de l'entretien ;
- les associations (notamment la FFR par le biais des CDRP) donnent des conseils et participent au balisage, à l'aménagement et à l'entretien des itinéraires. Il y a une trentaine d'associations de marcheurs affiliées à la FFR dans le Lot regroupant un peu plus de 800 adhérents. Elles participent également à l'élaboration des topoguides et ont mis en place les sept GR qui traversent le département (GR6, 64, 36, 46, 65, 651 et 652) depuis 1983, date de création du CDRP

Le PDIPR dans le Lot a été lancé en 1986 et sa concrétisation a été confiée au CDT. Avant cette date, les initiatives relevaient du CDRP. Celui-ci a surtout pris en compte le développement de la randonnée itinérante et dès 1970 s'est lancé dans la réhabilitation des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Pendant longtemps, ils ont été les seuls itinéraires de randonnée et de promenade existants dans le Lot, même si les associations avaient mis en place quelques itinéraires de promenade. Sous la pression de la FFR, le Conseil Général a donc commencé sa politique dans ce domaine en travaillant avec elle, mais a confié la gestion du PDIPR au CDT. La délégation au CDT s'explique par le fait que son président a pendant longtemps été conjointement le président du CDRP du Lot.

Depuis 1986, 86% des communes ont validé le plan. 4 500km de sentier ont été inscrits sur le PDIPR. Même si le Conseil Général s'affirme comme l'organisateur des activités pédestres sur le territoire départemental, rien n'empêche les collectivités locales de mettre en place leurs propres itinéraires de promenade sur leur territoire de compétence. Mais seul le Conseil Général avec l'accord de la FFR délivre l'appellation PR aux chemins. Cette habilitation permet aux itinéraires qui en bénéficient d'être vantés dans les publications départementales. A l'heure actuelle près de 800km ont été labellisés FFR. L'entretien de ces chemins a été confié aux collectivités locales. Le Conseil Général subventionne l'entretien et l'aménagement des chemins inscrits au PDIPR à hauteur de 50% grâce à la TDENS. Le balisage est effectué en collaboration étroite avec le CDRP.

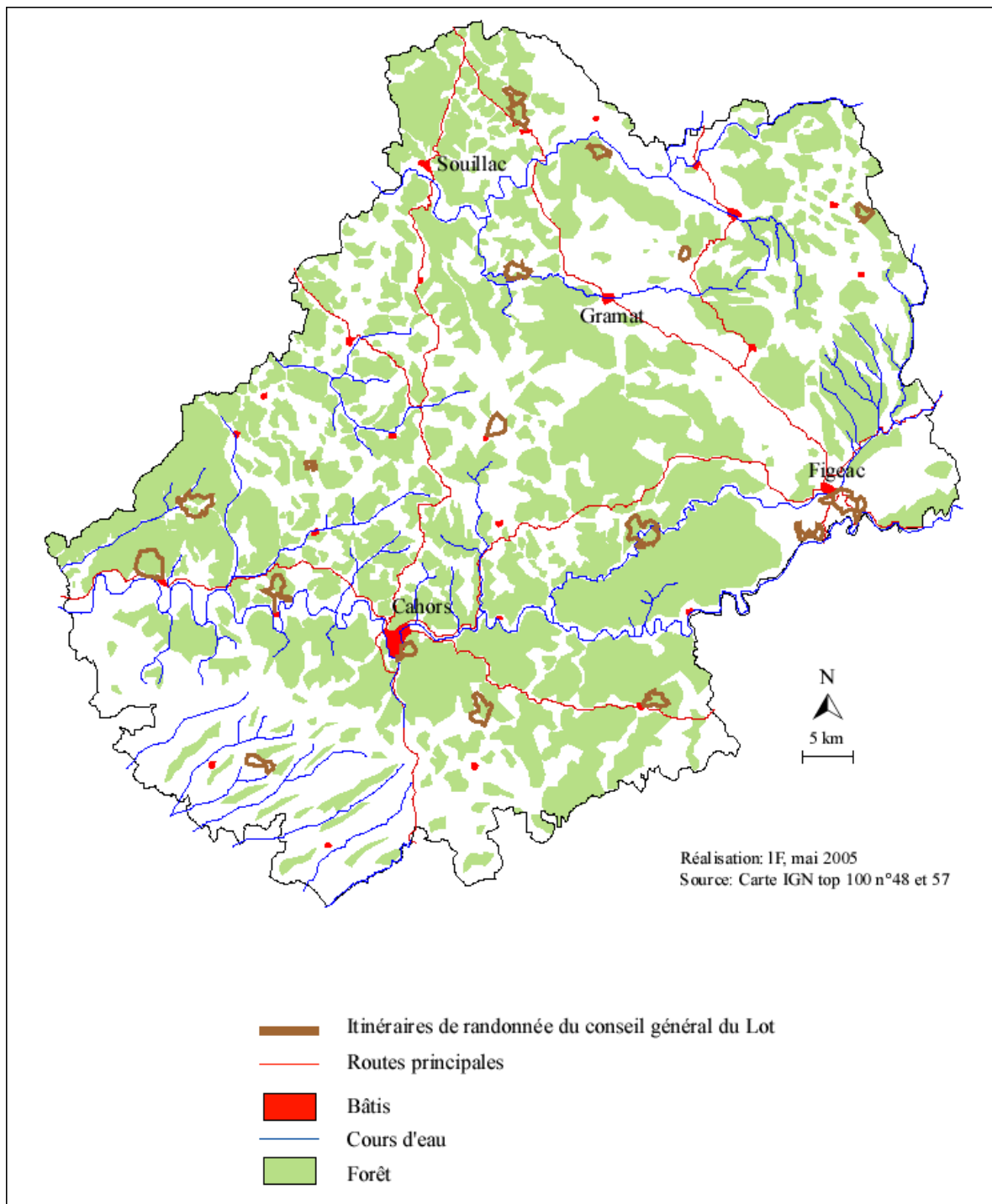
*Schéma n°21 : Le rando-système du Lot*



Enfin le fonctionnement territorial de la randonnée dans le Lot ressemble fortement à celui que nous avons décrit en Isère, à ceci près que le rôle de la FRI est occupé par le CDRP.

Il existe aujourd'hui dans le Lot, près de 500 itinéraires de randonnée et de promenade pédestre. Il faut dire que le territoire avec ses 12 000km de sentier est particulièrement propice à cette activité. En réalité seulement une cinquantaine d'itinéraires a été balisée avec l'accord du Conseil Général (voir carte n°17). Les communautés de communes, les pays, le PNR, les communes ou les associations sont à l'origine des 450 autres : la gouvernance du territoire départemental échappe donc en partie au Conseil Général. Il y a donc un certain saupoudrage sur le territoire et une diffusion à appréhender par une enquête de terrain afin d'en vérifier la pertinence.

*Carte n°17 : Les itinéraires de randonnée et de promenade sélectionnés pour l'étude dans le département du Lot*



*Photo n°6 : Chemin de randonnée dans le Lot*

*Les murets de pierres sont caractéristiques du Quercy. Afin de faciliter la culture, les parcelles ont été épierrées. Les pierres sèches ont été utilisées pour enfermer les moutons dans les parcelles. Les murets bordent aujourd'hui de nombreux itinéraires*



Réalisation : LF, Labastide-Murat, septembre 2005

Cette confusion s'exprime surtout dans la signalétique, le balisage et la communication. Le CDT, qui gère les activités pédestres pour le compte du Conseil Général, a élaboré une charte de la signalétique constituée de panneaux en bois indiquant la direction, le nom du circuit et le kilométrage total du circuit. Le balisage est quant à lui matérialisé par une bande jaune typique des PR labellisés par la FFR. Les itinéraires créés par les autres institutions présentent une signalétique différente, variable d'un territoire à l'autre. Il faut également préciser que le Conseil Général gère les itinéraires de découverte des ENS traversant des ZNIEFF. Sur ces chemins, des bornes, dans lesquelles le marcheur insère une fiche délivrée dans les offices de tourisme, expliquent le paysage. Enfin des sentiers d'interprétation existent sur des milieux particuliers comme celui du marais de Bonnefont : ils sont l'œuvre du PNR des Causses du Quercy. Le marais a été complètement aménagé pour recevoir les promeneurs (escaliers, passerelles, parking, toilettes...). L'offre est donc très inégale.

La communication est assurée par des topoguides. Le département étant traversé par les célèbres chemins de Saint-Jacques de Compostelle, il en existe plusieurs : un par GR soit 6. Ils sont édités par la FFR et présentent les itinéraires accompagnés d'une carte IGN avec le tracé du parcours. Les informations touristiques contenues dans le guide sont assez limitées: seules les plus grands sites font l'objet de pages spéciales. Certains itinéraires établis par le Conseil Général empruntent des segments de GR et figurent donc dans ces guides. D'autres (10) bénéficient d'une promotion nationale car figurant dans le guide « *Midi-Pyrénées à pied* » édité par la FFR. Celui-ci est plus complet sur le plan touristique. Les descriptions patrimoniales accompagnent l'itinéraire. Mais l'outil le plus important pour les promeneurs

reste le topoguide réalisé par le CDT du Lot « *Le Lot : promenades et randonnée* ». Il se vend à plus de 4 000 exemplaires chaque année. Il s'agit essentiellement d'un descriptif des parcours agrémenté d'informations touristiques, historiques et patrimoniales. Les collectivités qui ont élaboré leurs propres itinéraires, développent leur communication d'où la publication de nombreux topoguides locaux gênant un peu la lisibilité pour les touristes. Les formes sont variées et la qualité diverse: photocopie, fiche accompagnée de cartes, petit livret... L'enjeu aujourd'hui pour répondre à la demande du marcheur actuel est d'apporter une information de qualité. C'est d'ailleurs ce que commencent à faire le CDT et le CDRP en élaborant des topoguides par pays. Le Lot a été divisé en cinq pays:

- le pays de la vallée de la Dordogne lotoise;
- le pays Est Quercy;
- le pays Bourian;
- le pays de Cahors et du sud du Lot;
- le PNR des Causses du Quercy.

Chacun de ces territoires fera l'objet d'un topoguide présentant des itinéraires sélectionnés par le Conseil Général, illustrés de photographies et accompagnés d'informations touristiques. Le premier d'entre eux est sorti en août 2005: « *Guide pays du PNR des Causses du Quercy* ». Le deuxième est paru en mars 2006: « *Guide du pays Bourian* ». Ils sont édités par le CDT.

Nous avons observé les 47 itinéraires gérés par le CDT. Il était impossible d'enquêter sur l'ensemble de ces derniers. C'est pourquoi seulement 18 ont été retenus pour l'enquête. Dans le souci d'évaluer l'action du Conseil Général nous avons sélectionné les itinéraires inscrits au PDIPR et aménagé par le CDT. Et parmi ces derniers seuls les chemins mentionnés dans deux guides différents ont été choisis. Enfin nous avons retenu également ceux ayant une partie commune avec un GR (pour pouvoir interroger « les pèlerins »), ceux passant par un site touristique important et ceux traversant un ENS car un balisage particulier y a été mis en place. Au total, nous sommes parvenus à un échantillon de 18 itinéraires qui sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°13 : Les itinéraires pédestres sélectionnés du Département du Lot

NOM DE LA COMMUNE	NOM	KM	CARACTÉRISTIQUES	NIVEAU
<i>Frayssinet le Gélat</i>	Circuit des 3 villages	12	Nature/Patrimoine	Moyen
<i>Limogne</i>	La fontaine de Malecargue	10	Nature	Facile
<i>Marcilhac/Célé</i>	Circuit des Cazelles	17	Patrimoine	Facile
<i>Carennac</i>	Circuit de Mézels	10	Nature	Facile
<i>Rocamadour</i>	Circuit des résurgences de l'Ouyse	17	Nature	Moyen
<i>Lascabanes</i>	Circuit de St-Jean de Froid	6	Nature	Facile
<i>Cahors</i>	Circuit du Mont St-Cyr	6	Nature	Facile
<i>Luzech</i>	Circuit de l'Oppidum	13	Nature/Patrimoine	Moyen
<i>Puy l'évêque</i>	Circuit de Martignac	13	Nature/Patrimoine	Moyen
<i>Faycelles</i>	Circuit des mulets	9	Nature	Facile
<i>Sousceyrac</i>	La forêt de la Luzette	7,5	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Marcilhac/Sélé</i>	Circuits de Monteils	5,5	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Figeac</i>	Figeac-Capdenac-Lunan	20	Nature/Patrimoine	Moyen
<i>Labastide-Murat</i>	Circuit de Goudou	4,5	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Lavercantière</i>	Circuit du Frau	8	Nature	Facile
<i>Marynhac-Lentour</i>	Marais de Bonnefont	1,8	Nature	Facile
<i>Martel</i>	Le moulin de Murel	12,5	Nature	Facile
<i>Aujols</i>	Circuit des puits et lavoirs	11	Patrimoine	Facile

Réalisation : L. Florent, avril 2005  
Source : CDT du Lot

Le CDT s'emploie aujourd'hui à réduire le nombre d'itinéraires proposés sur son territoire. Son objectif est de passer de 500 à 150 itinéraires. Pour ce faire, il développe des partenariats avec les collectivités locales et ne retient que les chemins les plus intéressants. La sélection se fait sur la base de l'intérêt de l'itinéraire, de sa qualité, de l'assurance de sa pérennité et de l'existence ou non d'hébergements. Ceux-ci bénéficient alors de la promotion et de la signalétique départementale. Face à la montée en puissance des collectivités intercommunales, le Conseil Général réfléchit donc aujourd'hui en terme de pays. La communication se fait d'ailleurs désormais à l'échelle de ces territoires. Le CDT souhaite également désengorger le GR65 (le plus fréquenté des itinéraires jacquaires) en mettant en place une déviation. Ceci passe par une communication et une signalétique efficace.

Parallèlement le Département du Lot s'emploie à améliorer la qualité de l'hébergement. Un label « rando-étape » a été créé pour valoriser les hébergements accueillant des marcheurs.

Nous sommes donc en présence d'un rando-système partenarial qui se rapproche du rando-système théorique voulu par la loi de 1983. Le Conseil Général tient le rôle et travaille en bonne intelligence avec les associations de marcheurs et la plupart des communes. Cependant, sa démarche descendante suscite aujourd'hui des rejets de la part de certaines communes et intercommunalités. Le Conseil Général doit essayer de les intégrer dans le rando-système ou leur déléguer la compétence randonnée. Contrairement au Conseil Général isérois, il parvient à superviser le développement des activités pédestres sur son territoire.

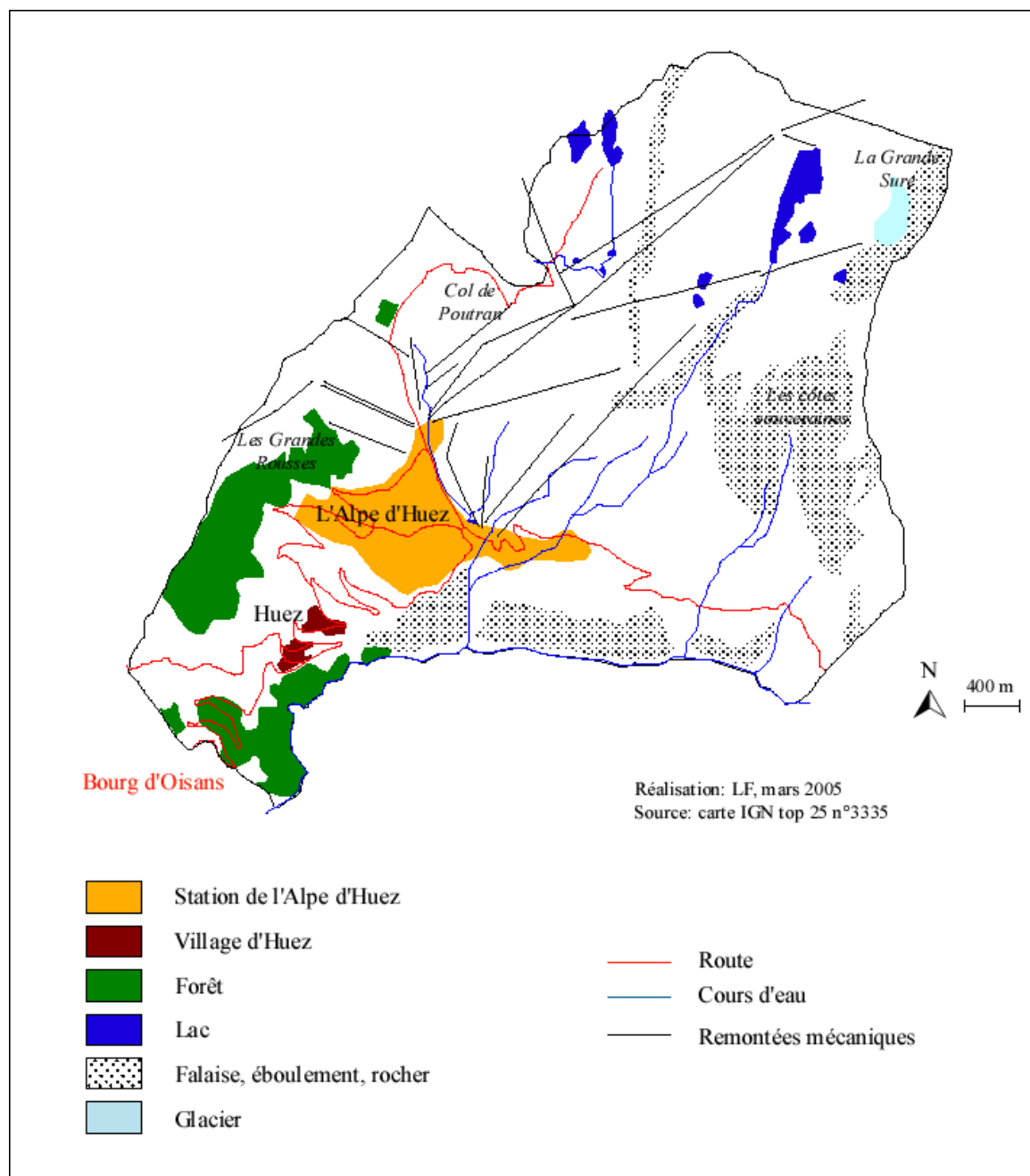
#### 2.2.4 La commune d'Huez

Huez est une commune de haute montagne. Situé sur le versant sud du massif des Grandes Rousses, le village originel est installé à 1450m d'altitude et surplombe la vallée de la Romanche. Elle appartient à l'Oisans qui correspond au bassin hydrographique de la Romanche

A l'heure actuelle, le sud-est du département de l'Isère n'est pas doté de réelle intercommunalité. En montagne, les regroupements sont parfois peu aisés : les espaces sont cloisonnés et les affinités se font par vallées ou par massifs mais les rivalités et ressentiments sont marqués. La commune d'Huez gère et conduit seule sa politique touristique. Cependant cette commune a su s'associer pour agrandir son domaine skiable. Les forfaits y sont valables pour les stations reliées par télésiège.

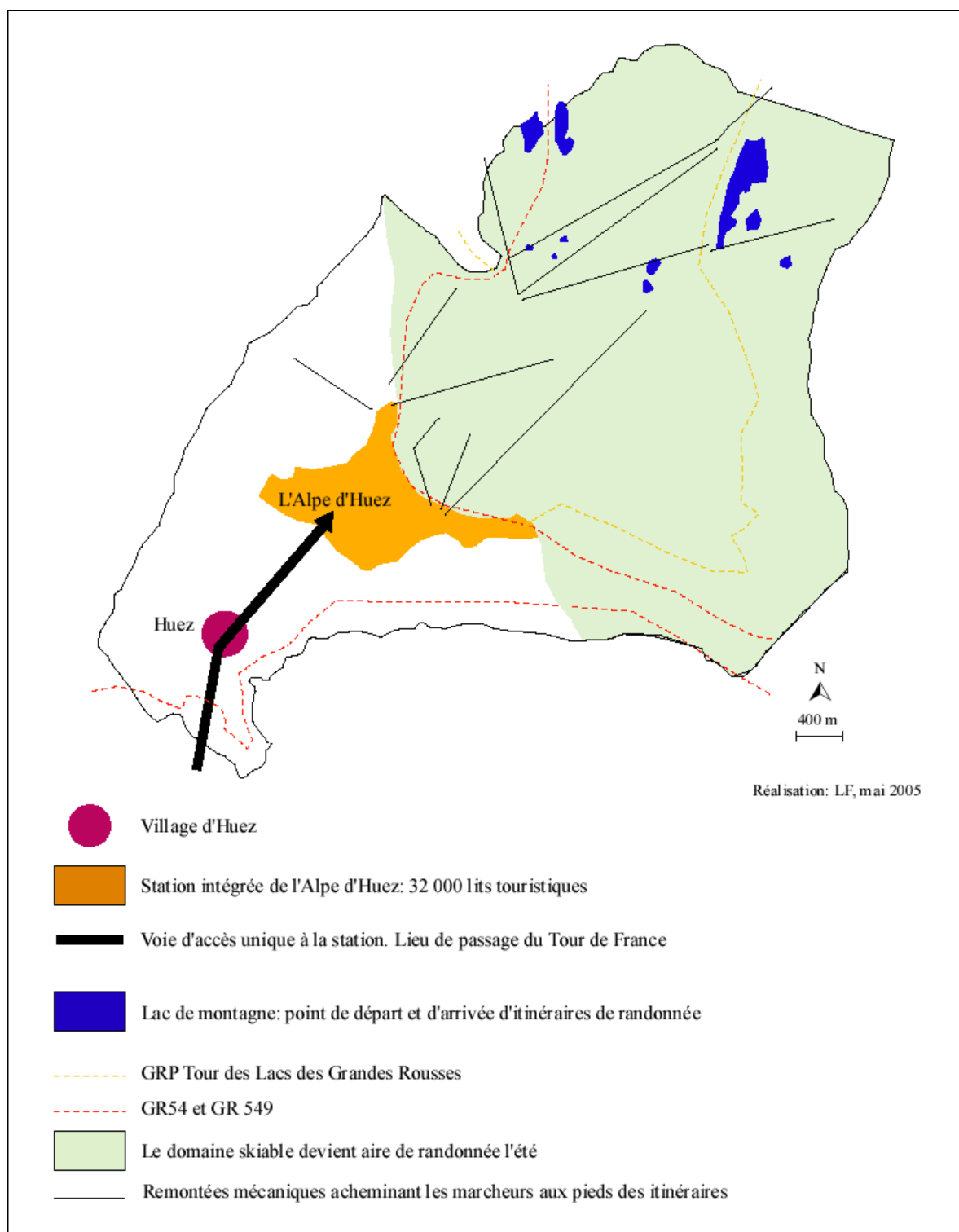
Le paysage d'Huez est typique de la haute montagne : les dénivelés sont marqués et la végétation étagée (au dessus de 2000m d'altitude, les arbres disparaissent progressivement au profit de la prairie). Les altitudes culminent à 3117m dans la partie nord-est de la commune. Un petit glacier (glacier de l'Herpie) coiffe le sommet du Pic de l'Herpie. Ce décor de haute montagne est particulièrement propice aux activités pédestres car il offre de merveilleux panoramas sur le massif des Ecrins, le massif de Belledonne, le pic de la Meije ou encore sur le Mont Blanc. Le village est aujourd'hui couplé à une station de troisième génération construit dans les années 1960 à 1860m d'altitude. Pour accéder à cette dernière, il faut emprunter les 21 lacets qui relient l'Alpe d'Huez au Bourg d'Oisans. S'ouvre alors un vaste amphithéâtre centré sur la station. Les Côtes Souveraines et la Grande Sure constituent les versants occidentaux de l'amphithéâtre, le col de Poutran ferme la partie nord et les Grandes Rousses forment la partie orientale (voir carte n°18 p166).

Carte n°18 : Huez, une commune bipolaire au pied d'un amphithéâtre montagneux





*Carte n°19 : Ski l'hiver, sport de nature l'été à Huez*

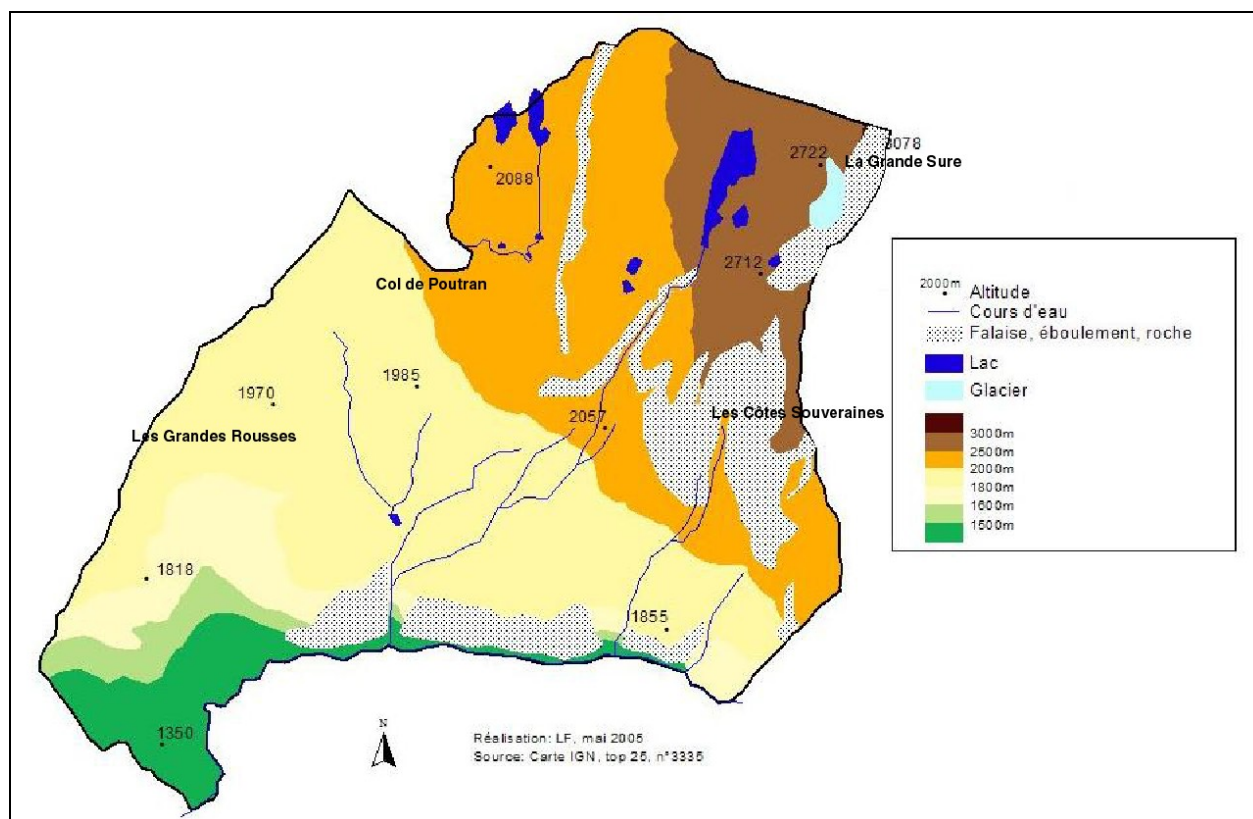


A l'origine Huez n'était qu'un simple village de montagne vivant de l'élevage de moutons grâce aux alpages situés à l'endroit appelé déjà l'Alpe d'Huez. Il y existait même du 12<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> siècle, un deuxième noyau villageois, Brandes, qui vivait de l'exploitation des mines d'argent du Pic de l'Herpie. De ce dernier il ne reste aujourd'hui que des vestiges

archéologiques exposés dans un musée. Le site magnifique de l'Alpe d'Huez ne pouvait laisser les aménageurs indifférents dès que commença la ruée vers l'or blanc.

En 1936, un premier télésiège fut installé en altitude et les premiers touristes arrivèrent dans ce qui deviendra dans les années 1960 l'une des plus grandes stations intégrées de France. La guerre stoppa la construction de la station qui ne reprendra que dans la décennie 1950-1960. C'est l'époque où la France lance le Plan Neige qui a alors pour ambition d'équiper et d'aménager la montagne pour accueillir les touristes de toute l'Europe. L'objectif étant de lutter contre le déclin démographique et économique de la montagne. Les sites de construction sont choisis en fonction de critères fonctionnels : pentes régulières, enneigement important, site en amphithéâtre, substrat géologique stable... Le site de l'Alpe d'Huez y répond (voir carte n°20) et est aménagé à grand coup de bulldozers.

*Carte n°20 : Huez, une commune de haute montagne aux portes du massif de l'Oisans*



Contrairement aux stations de première et de deuxième génération qui se sont construites en continuité avec le bourg existant, la station est construite ex-nihilo et est dite « intégrée ». Comme toutes ses sœurs bâties à la même époque (les Arcs, Tignes, Flaine, la Plagne...), l'Alpe d'Huez présente un habitat en hauteur concentré au pied des pistes. L'hébergement est essentiellement locatif ou en résidence secondaire sous forme de studios ou d'appartements (de taille modeste le plus souvent). Le rez-de-chaussée est occupé par les services et les commerces : poste, office de tourisme, supermarché, restaurant, discothèque... Les appartements donnent directement sur les pistes et les télésièges. La circulation automobile est très limitée au sein de la station. Aujourd'hui Huez compte 1700 habitants mais a une capacité de 32 000 lits (voir photo n°7).

Photo n°7 : Huez, une station de troisième génération

*Comme un grand nombre de stations alpines, l'Alpe d'Huez a vu le jour dans les années 1960. Aujourd'hui le paysage est fortement marqué par les équipements de sport d'hiver, mais les sommets des montagnes restent très prisés des marcheurs.*



Réalisation : LF, l'Alpe d'Huez, septembre 2005

Située à moins d'une heure de Grenoble et à moins de 5h de Paris, le succès de l'Alpe d'Huez a été immédiat. Bien qu'en perte de vitesse, elle fait encore partie des grandes stations de sports d'hiver françaises, d'autant plus que son domaine skiable est aujourd'hui relié à celui des stations voisines : Auris en Oisans, Oz en Oisans, Villard Reculas et Vaujany.

Cependant, une telle structure ne peut être rentable que si elle parvient à devenir une station des quatre saisons. Les infrastructures de ski coûtent très cher à entretenir et la saison estivale permet souvent de rentabiliser ces équipements en les ouvrant notamment aux marcheurs. L'Alpe d'Huez peut aujourd'hui compter sur plusieurs points forts pour développer le tourisme d'été. Il y a d'abord un événement majeur qui attire une foule impressionnante mais de façon très temporaire et irrégulièrement : l'ascension des 21 lacets par le peloton du Tour de France. Chaque passage du Tour déclenche une arrivée massive de touristes. Mais cet événement ne saurait à lui seul suffire. C'est pourquoi, la station s'est équipée pour séduire les visiteurs de 2 piscines, d'une patinoire olympique, d'un palais des sports (où toutes les activités sportives sont possibles), d'un circuit automobile, de 2 salles de cinéma, d'un musée, d'un golf, d'un centre équestre, d'un altiport-héliport... Enfin, elle a su

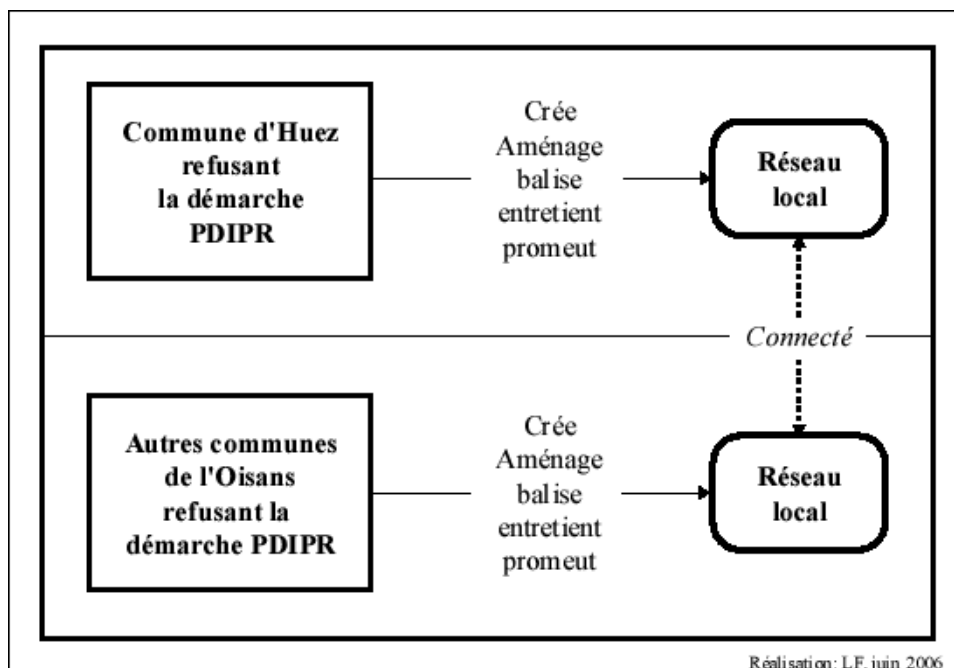
aménager son environnement naturel magnifique pour favoriser la pratique des sports de nature : randonnée, VTT, escalade... Elle joue aujourd'hui la carte des sports de nature pour rentabiliser les équipements touristiques en période estivale.

Il n'est pas surprenant que le Conseil Général de l'Isère rencontre des résistances pour établir son PDIPR dans les territoires de haute montagne où chaque station développe elle-même les pratiques sportives pour valoriser leurs équipements. L'Oisans a une solide tradition touristique basée sur le ski et la randonnée. Ayant depuis fort longtemps développé leurs propres chemins de randonnée, les communes de ce massif restent pour l'instant réfractaires quant à l'inscription dans le plan. Huez ne fait pas exception et à partir de sa station et en collaboration plus ou moins étroite avec les communes voisines, a créé son réseau.

**La ville d'Huez gère l'ensemble de la politique de randonnée : création, aménagement, entretien, balisage, signalétique** (voir schéma n°22). Elle s'est associée aux autres communes du massif pour connecter son réseau aux leurs et assurer la promotion afin de réaliser des économies d'échelle. La communication s'effectue au travers d'une carte et d'un topoguide décrivant les itinéraires. Elle travaille en partenariat avec les associations de randonneurs et les guides de haute montagne pour la sélection des chemins. La politique est financée par le budget communal. Elle ne bénéficie pas de l'aide départementale, ayant refusé d'inscrire ses itinéraires au PDIPR.

Parallèlement à cette politique dynamique en matière d'activités pédestres, la station a lancé un projet ambitieux dans le domaine du VTT : un vaste réseau d'itinéraires présentant tous les niveaux a été élaboré (voir tableau n°14 et carte n°21). La station de sports d'hiver veut s'affirmer comme une station de VTT en saison estivale. Pour affirmer cette image, en plus de l'accueil régulier du Tour de France, une grande descente en VTT, « la mégavalanche », est organisée chaque année au mois de juillet.

*Schéma n°22 : Le rando-système d'Huez*



Si son action porte essentiellement sur le VTT<sup>86</sup>, elle n'a pas oublié les marcheurs attirés par les panoramas offerts par l'altitude, la faune, la flore et par les promenades au bord des lacs subglaciaires (voir photo n°8). 11 itinéraires ont été balisés auxquels viennent s'ajouter 2 via ferrata.

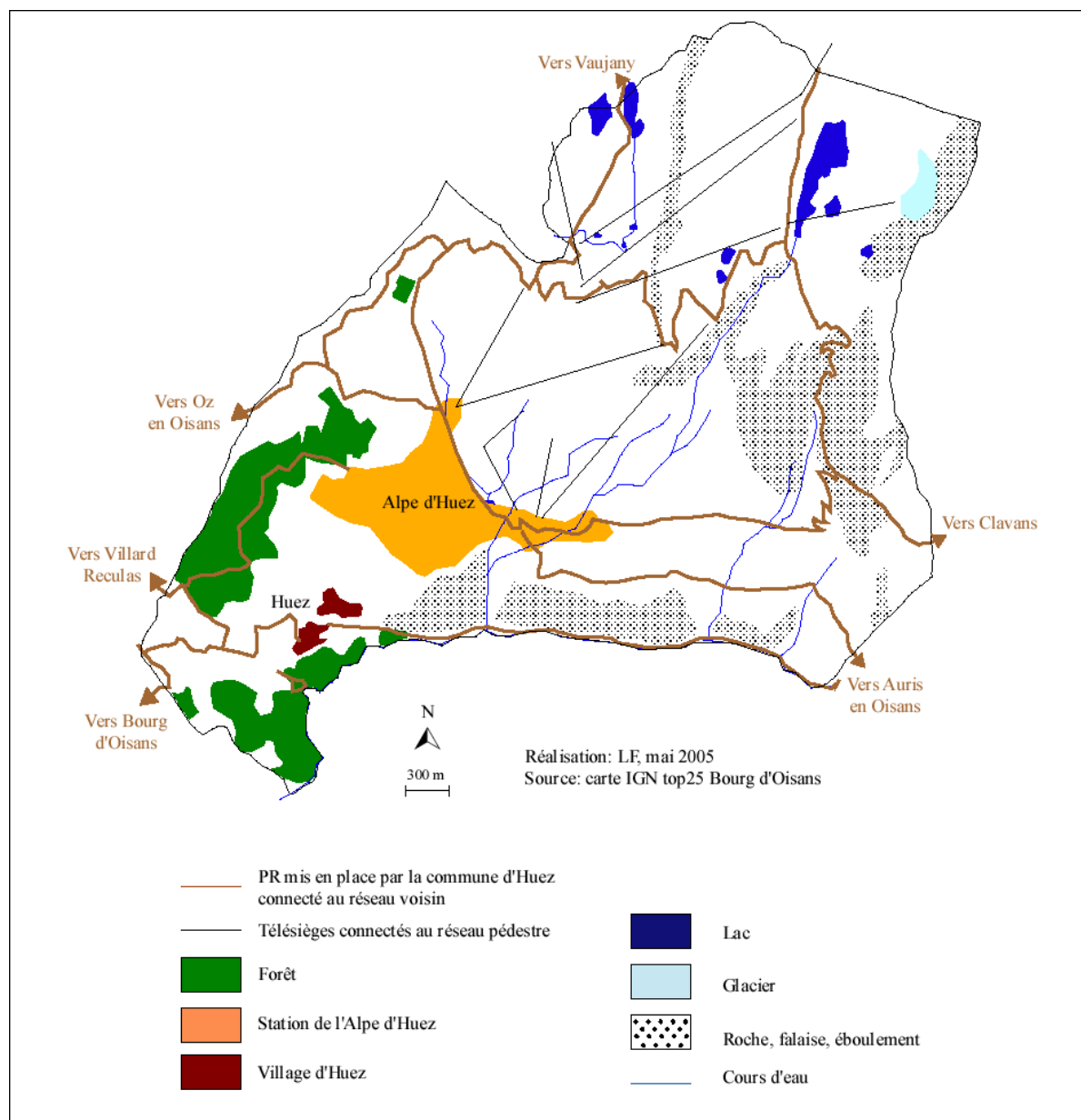
*Tableau n°14 : Les itinéraires de randonnée autour d'Huez*

NOM	DURÉE	CARACTÉRISTIQUES	NIVEAU
L'Alpe d'Huez - Lac du Besson	1h45	Nature	Facile
Alpe d'Huez – Villard Reculas	2h20	Nature	Moyen
Forêt d'Huez – Grande Sure	2h10	Nature	Facile
Mine de l'Herpie – Lac blanc	3h30	Nature/Patrimoine	Moyen
Gare 1 <sup>er</sup> tronçon – gare du 2 <sup>ème</sup> tronçon	3h15	Nature	Moyen
Huez – Mine de l'Herpie	2h15	Nature/Patrimoine	Moyen
Huez – Pont Romain	50 minutes	Nature/Patrimoine	Facile
Pont Romain – Col de Sarenne	4h30	Nature	Facile
Huez – Villard Reculas	2h00	Nature	Facile
Chapelle St Antoine – Cascade de la Piche	1h15	Nature	Facile
Forêt d'Huez	1h30	Nature	Moyen

Réalisation : L. Florent, mai 2005  
Source : commune d'Huez

<sup>86</sup> L'Alpe d'Huez veut se vendre en tant que station de VTT (200km de piste ont été ouverts et 23 itinéraires balisés ont été créés qui descendent du sommet à la vallée de la Romanche)

*Carte n°21 : Des itinéraires de haute montagne connectés aux communes voisines et aux télésièges*



Le rando-système d'Huez s'oppose donc aux précédents par l'absence de partenariat. En effet, ici la commune travaille seule. Elle collabore avec ses voisines pour la communication et pour offrir un réseau plus étendu, mais la gestion du réseau est municipale. Le Conseil Général n'est pas du tout partie prenante de la démarche et les associations n'interviennent pas. On peut donc qualifier ce rando-système d'autonome. Il diffère nécessairement de celui des communautés de communes des Monts de Flandre, que nous allons présenter maintenant, puisque ici le réseau est conçu en partenariat entre les communes.

*Photo n°8 : Les lacs, principales destinations des marcheurs à Huez*

*Les lacs d'altitude sont les seuls endroits de la station qui ne soient pas trop marqués par les équipements touristiques de sport d'hiver. Ils sont donc recherchés par les marcheurs*



Réalisation : LF, l'Alpe d'Huez, septembre 2005

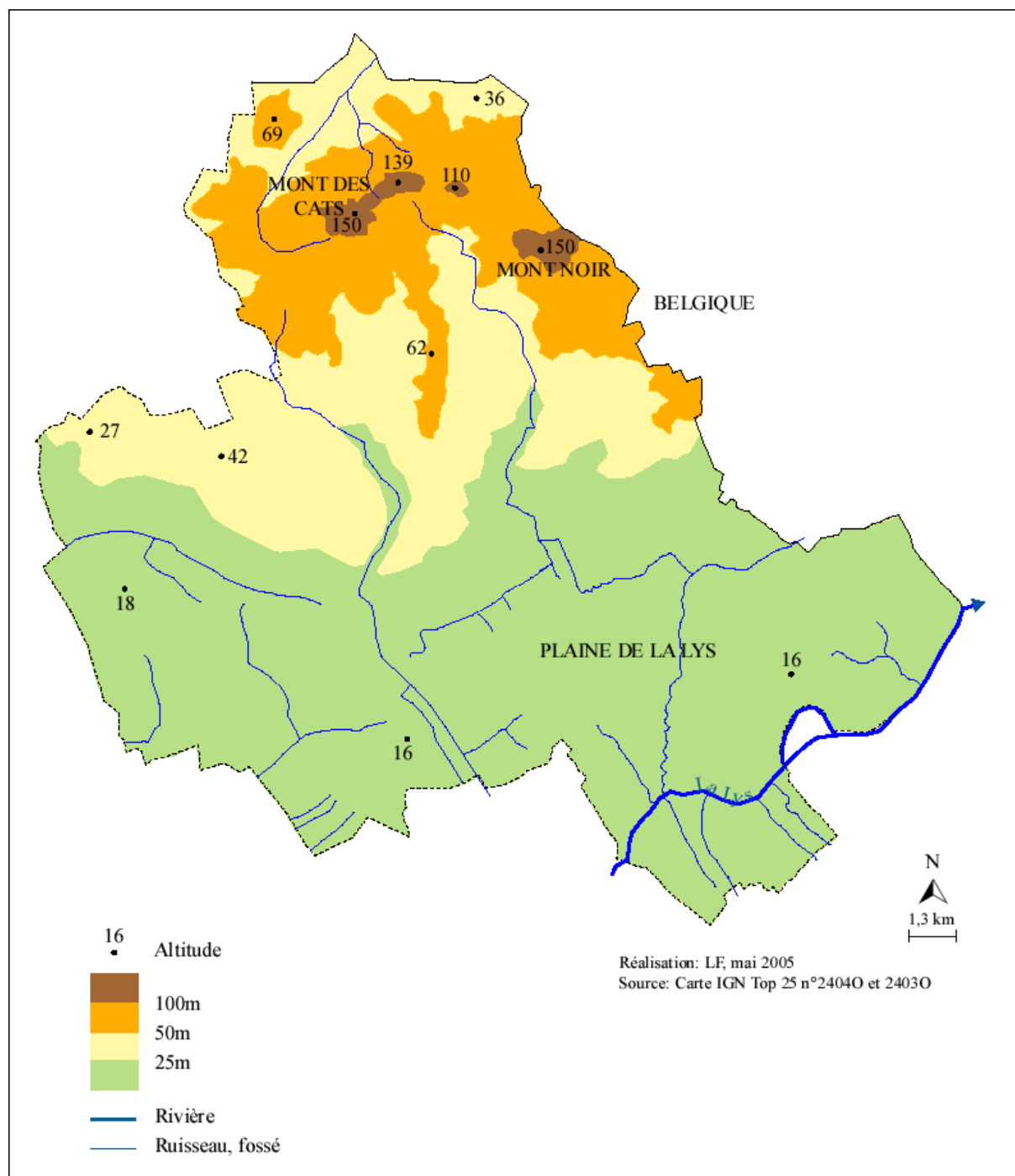
## 2.2.5 Les communautés de communes des Monts de Flandre

Le Nord-Pas-de-Calais a la réputation d'être un pays plat. Or la réalité géographique est toute autre. En effet, le territoire de cette région peut être divisé en deux ensembles :

- un Haut Pays qui s'étend du Boulonnais à la Thiérache en passant par le seuil de Bapaume. C'est un espace de collines et de plateaux où les altitudes excèdent 280m par endroit ;
- un Bas Pays qui court du littoral de la Mer du Nord à l'Escaut. Cet ensemble est plat et constitue l'extrémité ouest de la grande plaine d'Europe du Nord-Ouest. La monotonie de cette plaine est rompue en son centre par la « chaîne » des monts de Flandre qui culmine à 176m.

C'est ce relief qui nous intéresse. Les monts de Flandre constituent les principaux massifs d'argile yprésienne qui s'étendent d'ouest en est entre le marais audomarois et la frontière belge. Ils opposent des collines étagées sur le versant nord à une basse plaine sur le versant sud. La rupture avec la plaine de la Lys est brusque alors que les collines du nord diminuent progressivement vers la plaine maritime. Ce qu'ici on appelle des monts, porte ailleurs le nom de collines. Car en effet les altitudes sont basses : le mont Cassel point culminant de « la chaîne » atteint 176m, les autres sommets ne dépassent pas 165m (voir carte n° 22).

Carte n°22 : « Monts de Flandre » et Plaine de la Lys, des paysages variés pour les marcheurs



Le territoire englobe aussi une partie de la plaine de la Lys. La communauté de communes des Monts de Flandre et de la plaine de la Lys s'étend en effet sur ces deux ensembles naturels. La plaine de la Lys est humide. Son altitude moyenne est de 16m et elle s'incline d'ouest en est suivant une pente de 0,5%. L'eau est omniprésente et les champs sont entourés de fossés drainant l'eau vers la rivière. Seul le bombement des champs vient perturber cette platitude : ces micro reliefs facilitent l'écoulement des eaux.



Si la plaine de la Lys présente un paysage d'openfield, les Monts de Flandre sont caractérisés par un semi-bocage. Dans les deux cas, l'habitat se concentre dans de gros villages mais de nombreuses fermes à cour carrée ou à cour ouverte sont isolées dans la campagne (voir carte n°23). Le trait commun à ces deux espaces naturels est la petite taille des exploitations qui s'adonnent à la polyculture (céréales, plantes industrielles, pomme de terre, élevage, houblon...).

Nous limiterons notre étude à « la chaîne » des Monts de Flandre qui fait frontière avec la Belgique. Les deux communautés de communes concernées, la CC des Monts de Flandre – Plaine de la Lys et la CC rurale des Monts de Flandre, sont situées dans ce que certains appellent la Flandre Intérieure (par opposition à la Flandre Maritime). Elles regroupent 17 communes à cheval sur les monts et la plaine de la Lys (voir carte en annexe 4).

*Photo n°9 : Les Monts de Flandre*

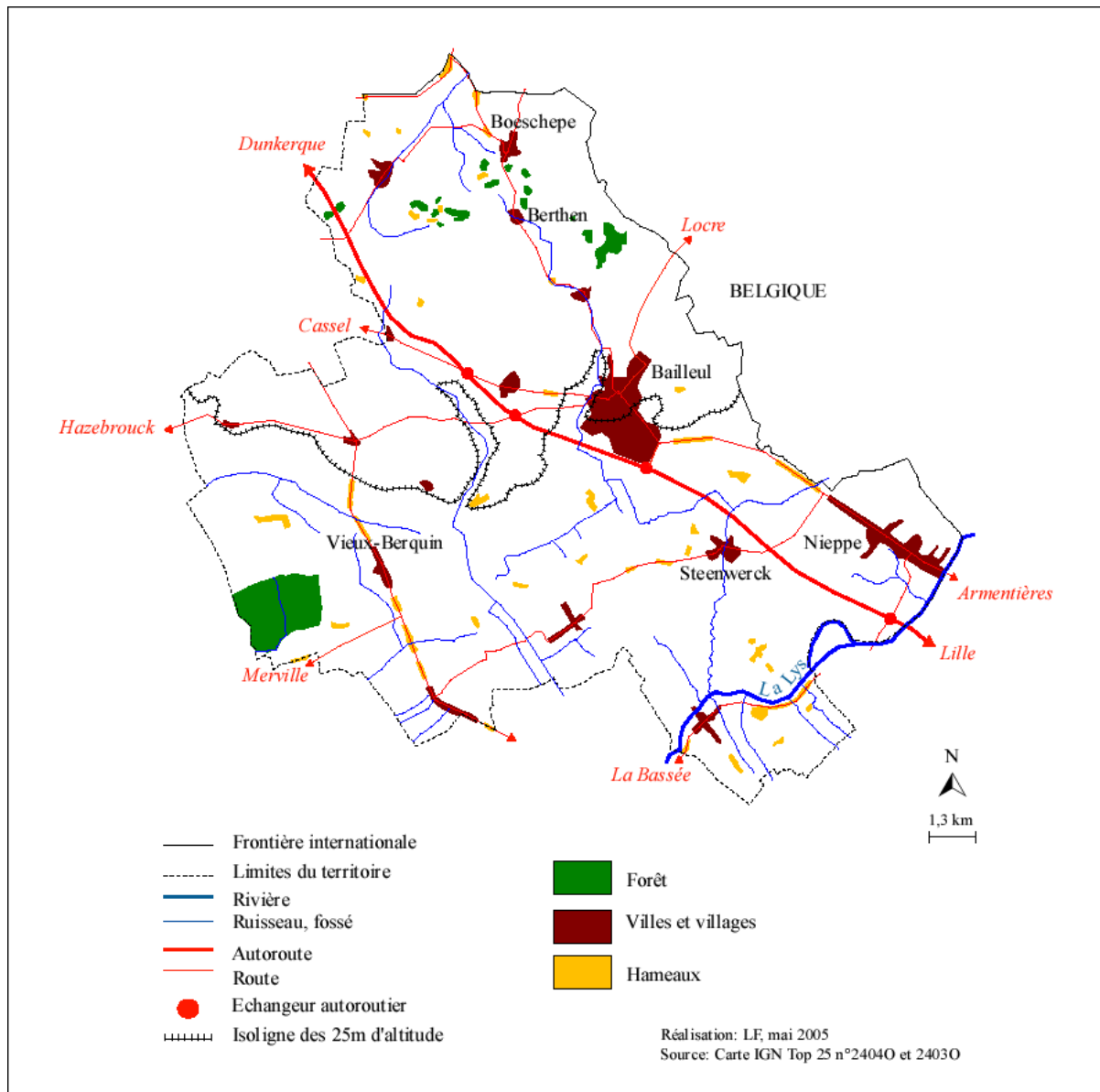
*La zone des Monts de Flandre est une région rurale fortement peuplée. Les traditions y sont vivaces (carnaval, estaminet, danse folklorique...). Les paysages vallonnés et verdoyants associés à un patrimoine rural riche attirent les visiteurs et les excursionnistes.*



Réalisation : JF, Berthen, novembre 2005

Les villes sont petites et Bailleul fait figure de « capitale informelle » pour cet ensemble. La plupart des villes ont souffert des deux guerres mondiales : Bailleul a été rasé en 1917. Pour autant, il existe un patrimoine bâti important : maisons de style flamand, beffroi (aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO), moulins, censes, hallekerques (église halle)... La Flandre intérieure est aussi le dernier territoire du Nord où l'on parle le flamand et où les traditions sont encore très vivaces (carnaval, géant, boule flamande, tir à l'arc, estaminet, bal folk...).

*Carte n°23 : Bourgs et villages aux portes de la métropole lilloise*

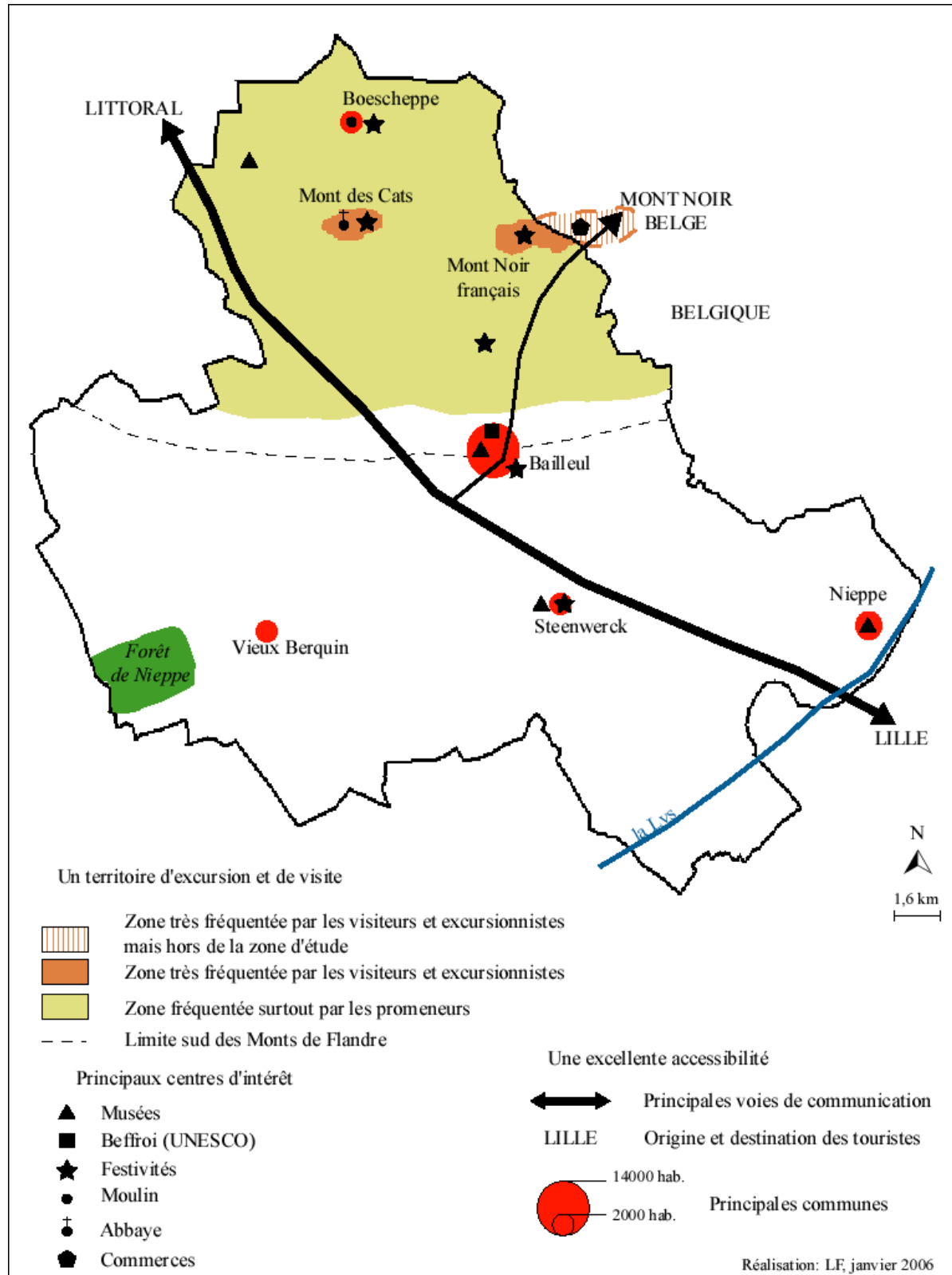


Les « Monts de Flandre » bénéficient également d'une position stratégique pour le développement du tourisme et de l'excursionnisme. Ils sont depuis longtemps un territoire de détente pour les lillois. En effet, la région est située à moins de 20 minutes de Lille, à 35 minutes du littoral nordiste et à 20 minutes du bassin minier du Pas-de-Calais. La proximité de la frontière belge est un autre atout, mais est aussi un handicap : les prix pratiqués de l'autre côté de la frontière sont attractifs et font des « Monts de Flandre » une zone de passage. Si une partie de la clientèle profite de son passage pour visiter la zone, la grande majorité ne fait que la traverser (voir carte n°24). Tous les points de ce territoire sont situés à moins de 10 minutes de l'autoroute A25, ce qui nous fait dire que l'accessibilité est excellente contrairement à d'autres territoires étudiés.

Seule zone vallonnée à proximité de Lille, au caractère rural préservé, aux traditions vivantes, aux patrimoines attractifs, aux hébergements diversifiés, les « Monts de Flandre » sont une région privilégiée pour la promenade et la randonnée pédestre dans le département

du Nord. En partenariat avec ce dernier et les communes belges, l'office de tourisme des Monts de Flandre (installé à Bailleul) a mis au point 11 itinéraires de promenade. Le GR 128 qui traverse le territoire vient compléter l'offre de randonnée.

*Carte n°24 : Les Monts de Flandre, un territoire d'excursionnistes*



Dans le département du Nord, le PDIPR est approuvé depuis longtemps. Il avait été précédé d'un schéma directeur de la randonnée établi au début des années 1990. Depuis 1993, le CDT fait la promotion des itinéraires créés. L'organisation des activités pédestres est donc ancienne dans ce département. Cette organisation est des plus classiques qui soit : le Conseil Général, par l'intermédiaire du CDT et de concert avec le CDRP, inventorie, inscrit au PDIPR, aide au balisage, achète des sentiers et assure la promotion ; les communes proposent et sont chargées de l'entretien ; les communautés de communes et les PNR sont consultés ; les associations de randonneurs (CDRP et ses filiales) conseillent, aident au balisage et à l'entretien et repèrent les dysfonctionnements. La TDENS a été établie pour favoriser l'acquisition de sentiers et leur aménagement. La communication s'effectue au travers de fiches-rando présentant l'itinéraire sur une carte IGN et des informations touristiques et culturelles<sup>87</sup>. La signalétique départementale se limite à des panneaux en bois sur lesquels figurent le nom et la longueur de l'itinéraire (signalétique FFR).

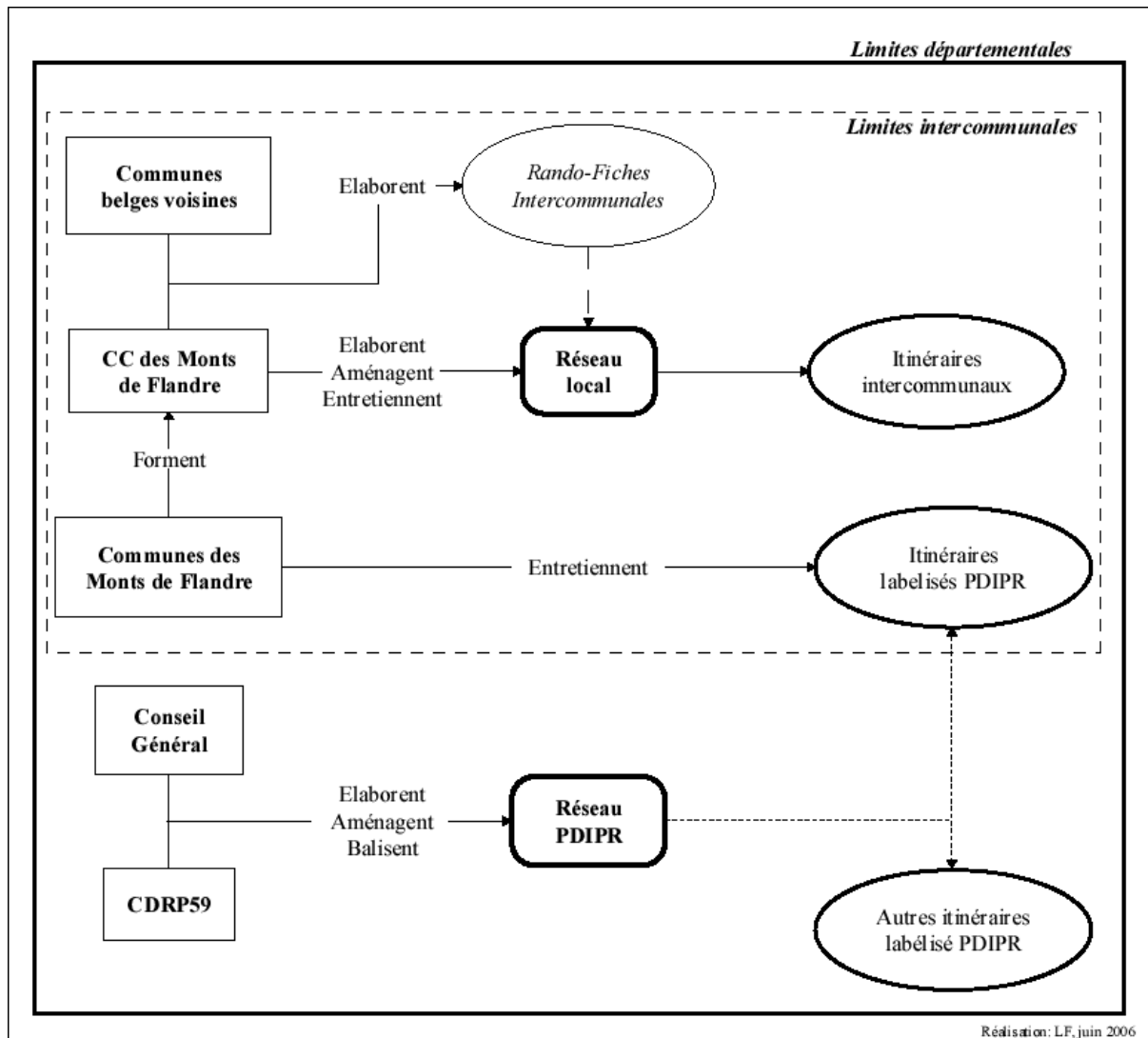
Avant que ne soit mis en place ce fonctionnement, les itinéraires aménagés étaient rares dans le département du Nord celui-ci n'apparaissant alors pas comme un département de loisir. La FFR avait balisé seule quelques GR.

Cette organisation départementale montre aujourd'hui ses limites. Certaines communes souhaitent reprendre en main cette activité qu'elle juge importante pour leur territoire. Elles ne veulent plus se contenter du seul entretien des itinéraires créés par le Conseil Général. C'est le cas des communes adhérant aux deux communautés de communes des Monts de Flandre. En plus du réseau inscrit au PDIPR, ces communes ont développé leurs propres itinéraires et en assurent la promotion. Ce travail a été effectué par l'office de tourisme des Monts de Flandre (voir schéma n°23). Celui-ci a également travaillé avec les communes belges voisines mais sans pour autant proposer d'itinéraires transfrontaliers, seule la communication est commune. Celle-ci est assurée des deux côtés de la frontière en langue française et flamande. Il y a donc sur le territoire intercommunal, des itinéraires inscrits au PDIPR et qui bénéficient de la communication départementale et des itinéraires intercommunaux à la communication indépendante. Les ressources fiscales, les revenus des biens meubles et immeubles, les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et des communes permettent de financer la politique de randonnée. Chaque intercommunalité alimente le budget de l'Office de tourisme pour qu'il réalise les itinéraires de randonnée et de promenade. Les communes ont reçu des subventions départementales pour l'entretien des itinéraires qui sont inscrits au PDIPR.

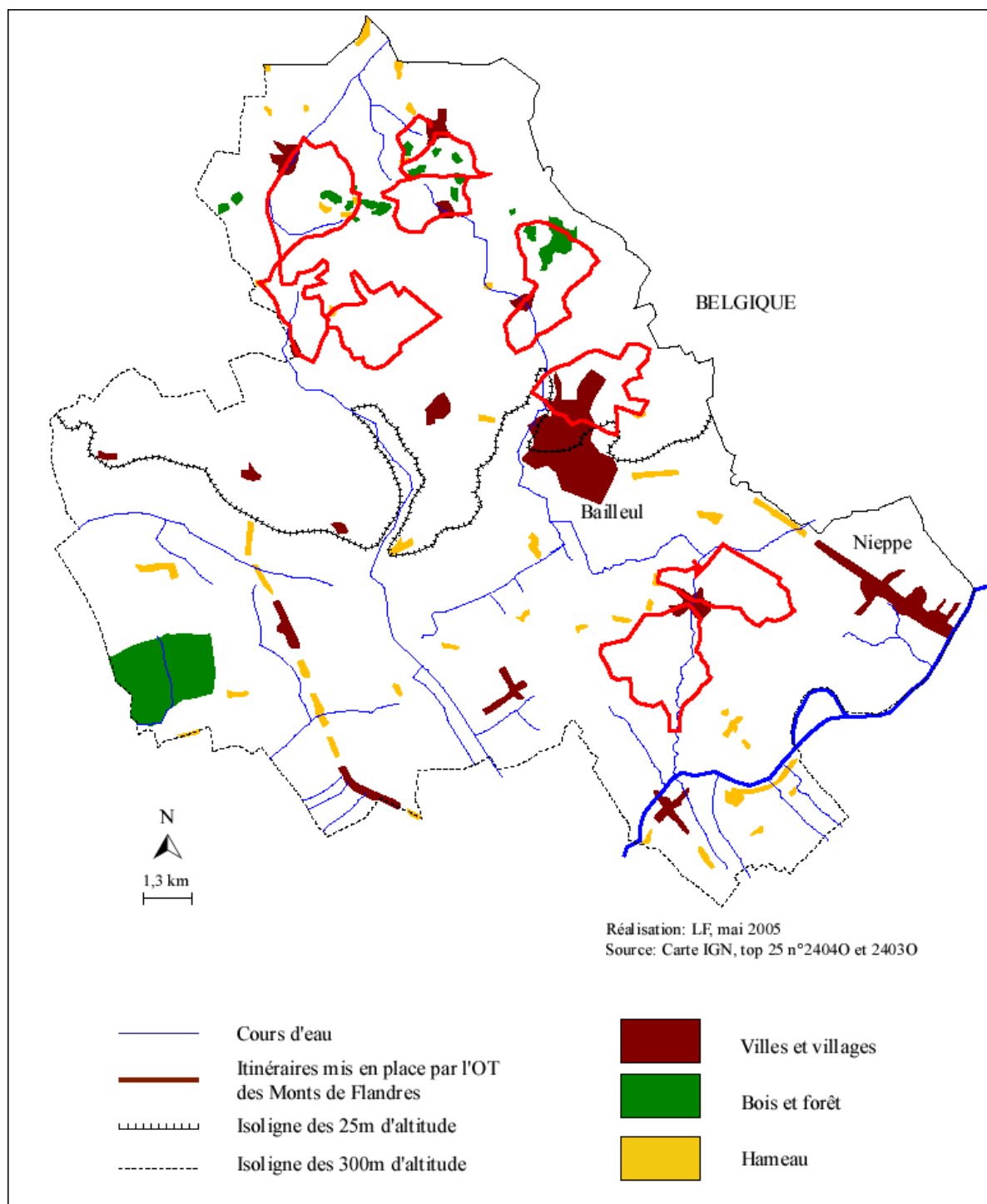
---

<sup>87</sup> Gratuite pendant longtemps, ces fiches sont désormais regroupées par territoires identitaires et vendus en lot.

*Schéma n°23 : Le rando-système dans les Monts de Flandre*



Carte n°25 : La randonnée dans les « Monts de Flandre » pour la découverte du territoire



Côté français, onze itinéraires ont ainsi été créés (voir carte n°25 et tableau n°15). Certains sont inscrits au PDIPR, d'autres non. Deux topo-guides (un côté français, un côté belge) ont été élaborés et édités par l'office de tourisme des Monts de Flandre et présentent ces circuits. Ce sont des rando-fiches avec une carte et des informations touristiques et culturelles. La FFR a édité un topoguide, « *la Flandre à pied* », qui ne prend pas en compte ces itinéraires. L'office de tourisme se charge de l'animation en organisant régulièrement des

promenades guidées. Les communes, aidées par les communautés de communes, s'occupent de l'entretien et du balisage.

*Tableau n°15 : Les itinéraires de randonnée des CC des Monts de Flandre*

NOM DE LA COMMUNE	NOM	KM	CARACTÉRISTIQUES	NIVEAU
<i>Boeschepe</i>	Le mont Kokereel	8	Nature	Facile
<i>Godewaersvelde</i>	Le sentier des Cats	10	Nature/Patrimoine	Facile
<i>St Jans Cappel</i>	Le sentier du Mont Noir	11	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Godewaersvelde</i>	Le sentier des fraudeurs	10	Nature	Facile
<i>Bailleul</i>	Le sentier du Ravensberg	14,5	Nature	Facile
<i>Berthen</i>	Le sentier de Berthen	8	Nature	Facile
<i>Flêtre</i>	Le sentier du Bois Greffier	12	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Méteren</i>	Le sentier des 4 fils Aymon	11	Nature	Facile
<i>Steenwerck</i>	Le sentier de Boudrelle	4,7	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Steenwerck</i>	Le sentier du pont de Pierre	13	Nature/Patrimoine	Facile
<i>Boeschepe</i>	Le sentier du moulin	5	Nature/Patrimoine	Facile

Réalisation : L. Florent, mai 2005  
Source : OT des Monts de Flandre

L'originalité du rando-système des Monts de Flandre est la coexistence sur un même territoire d'itinéraires locaux et d'itinéraires départementaux. Cet exemple illustre parfaitement la situation que l'on rencontre dans de nombreux départements : le Conseil Général est aujourd'hui concurrencé par les acteurs locaux. Sans atteindre le degré de partenariat observé dans le PNR du Vercors, les communes des Monts de Flandre collaborent efficacement entre elles. Cependant, il manque encore l'implication d'associations locales qui permettraient l'implication de la population locale. Cet aspect le différencie du Pays de Bièvre Valloire que nous allons observer.

## 2.2.6 Le Pays de Bièvre Valloire

Le Pays de Bièvre Valloire créé en 1994, s'inscrit dans le triangle du Bas Dauphiné. Il regroupe 4 communautés de communes qui sont Bièvre Est, Bièvre Liers, Pays de Beaurepaire et Bièvre Toutes Aures (voir annexe n°6). Cette dernière ne fait pas partie du Pays mais elle participe à la rédaction de la charte en vue d'une adhésion future. Nous l'incluons donc dans notre espace d'étude, d'autant plus que certains chemins de randonnée créés par le Pays traversent cette zone. Au total le Pays regroupe 70 communes et 55 000 habitants

Le Bas Dauphiné est un triangle de 80km de côté en plan incliné vers le Rhône. Il s'inscrit entre les villes de Lyon, Valence et Voiron. C'est un vaste cône de débris arrachés aux Alpes par les cours d'eau et lors des glaciations tertiaire et quaternaire. Les glaciers venaient en effet jusqu'à Lyon et l'Isère coulait en ligne droite vers le Rhône dans la plaine de Bièvre Valloire. Les pentes sont fortes : l'altitude passe de 800m à l'est à 500m au niveau du Rhône. Les plateaux sont fortement découpés par les cours d'eau. L'Isère a laissé une vaste dépression plane entre le plateau de Chambarans et celui des Terres Froides (voir photo n°10 et n°11, carte n°26).

*Photo n°10 : La plaine de Bièvre Valloire*

*La plaine sépare les plateaux de Chambarans et des Terres Froides. Cet ancien lit de l'Isère est devenu une région agricole fertile*



Réalisation : LF, Beaurepaire, septembre 2005

*Photo n°11 : Le plateau de Chambarans*

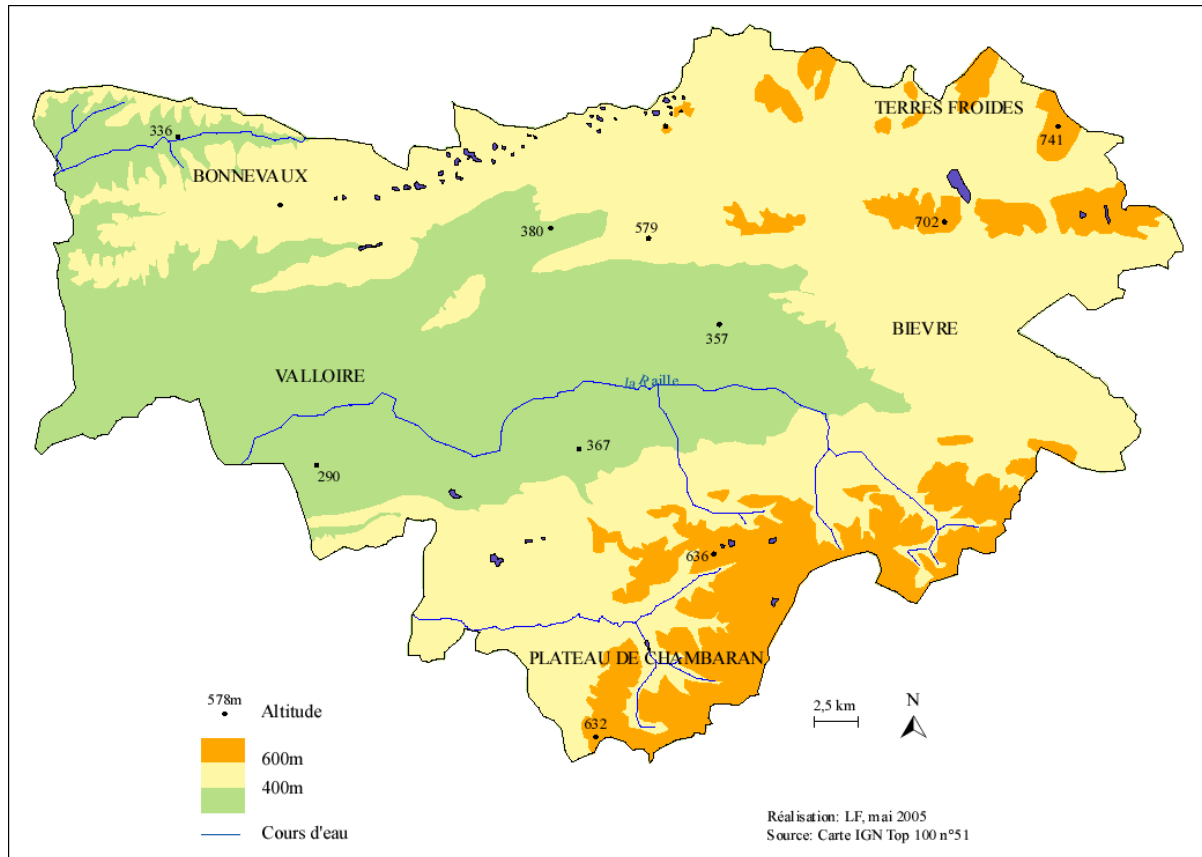
*Le plateau de Chambarans est fortement boisé mais laisse de la place à l'élevage. Le petit patrimoine et les paysages verdoyants attirent les marcheurs*



Réalisation : LF, Saint Siméon de Bressieux, septembre 2005



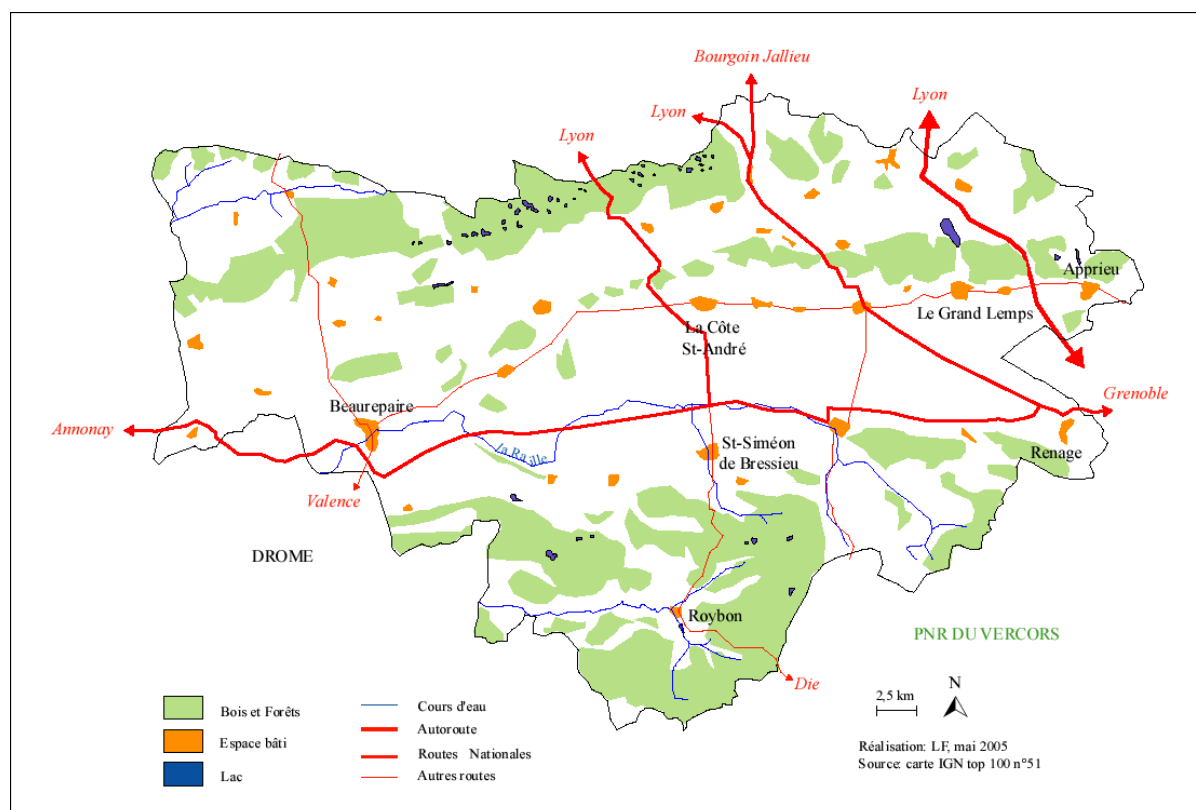
Carte n°26 : La plaine de Bièvre Valloire entourée des plateaux de Chambaran et des Terres Froides



C'est à l'intérieur de cet ensemble géomorphologique que prend place le pays de Bièvre Valloire à mi-chemin entre les villes de Lyon et de Grenoble. Ce pays compte trois entités paysagères :

- au nord les contreforts du plateau des Terres Froides. Ce sont des collines argileuses occupées par la forêt. Les terroirs sont de mauvaise qualité sur le plateau de Bonnevaux, la forêt de châtaigniers occupe la quasi-totalité de l'espace. L'élevage ovin profite des rares espaces laissés en landes. Le climat est frais l'hiver et relativement humide. Les étangs sont nombreux. C'est la faible fertilité des terroirs qui a donné le nom de Terres Froides à la région ;
- au centre, la plaine de Bièvre et de Valloire (voir photo n°10) est une large bande céréalière, vide d'habitants, les villages se concentrant sur la périphérie de la plaine. La Bièvre à l'est est caillouteuse et occupée par les céréales, le tabac et l'élevage bovin. La Valloire à l'Ouest est un ensemble de terrasses limoneuses plus fertiles qui permet de diversifier les productions (céréales, betteraves). Le climat plus chaud permet la culture de la vigne et des vergers (poires...) ;
- le plateau de Chambarans (voir photo n°11) au sud est très découpé. Comme celui des Terres Froides, il est occupé par la forêt de feuillus. Les sols sont acides et rendent difficile l'agriculture. Les noyers permettent aux agriculteurs de survivre. Les cours d'eau ont creusé des vallons où les populations villageoises sont venues s'installer.

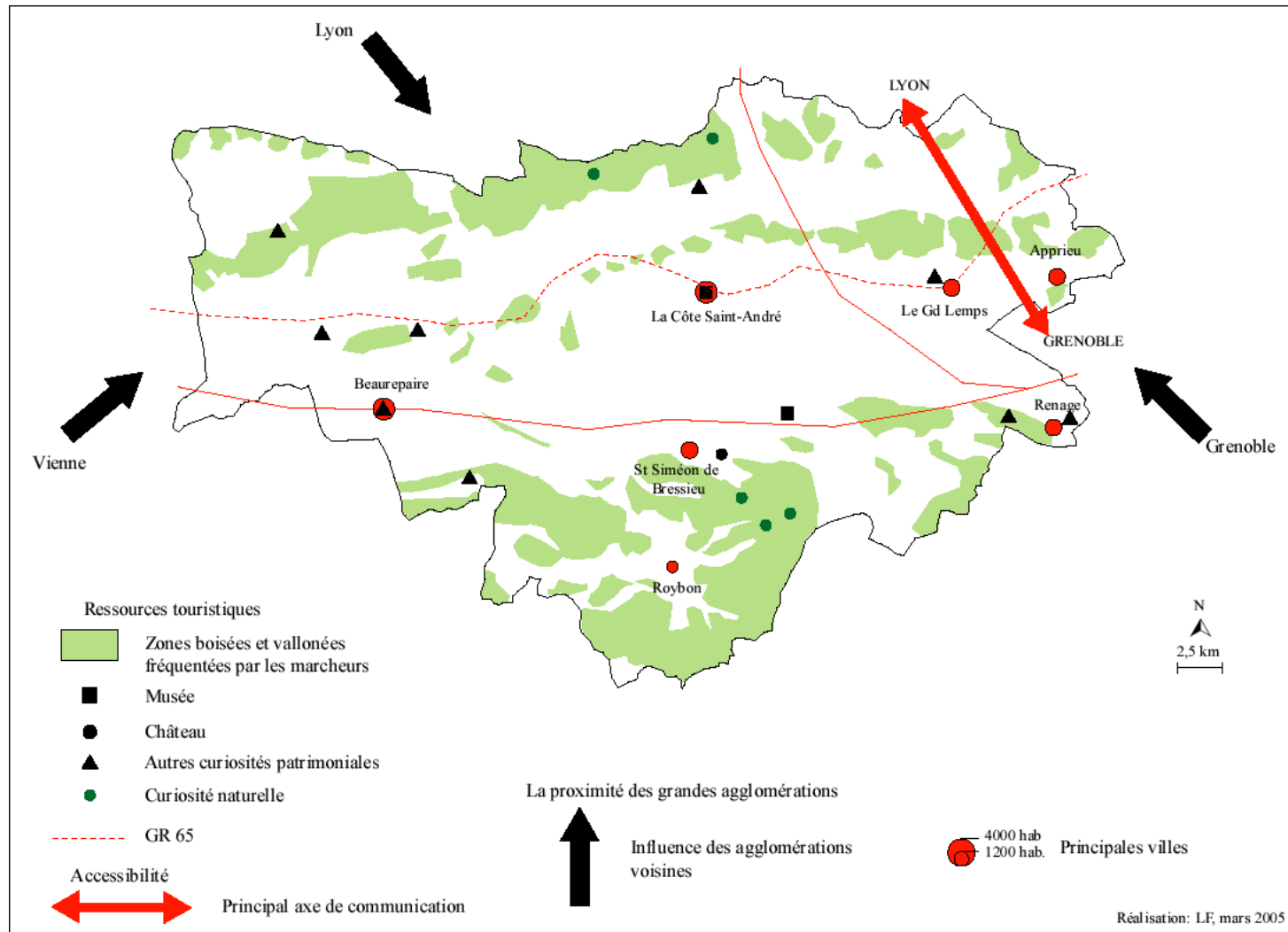
*Carte n°27 : Le Pays de Bièvre Valloire, un territoire rural aux portes de Lyon, Grenoble et Valence*



L'absence d'une agriculture intensive a permis la sauvegarde des paysages. Ceci fait du pays de Bièvre Valloire, une région privilégiée pour la randonnée et la promenade. Sa situation à mi-chemin entre les trois grandes agglomérations régionales (Lyon, Grenoble et Valence) est un atout. La région est facilement accessible grâce à l'autoroute A48 (Lyon-Grenoble) qui propose une sortie au niveau de Rives (périphérie est du pays). Les distances temps la séparant de ces deux grandes villes sont raisonnables (de 30 minutes jusque Grenoble et de 45 minutes jusque Lyon). Dès lors le pays possède une clientèle potentielle de près de 2 millions de personnes inscrites dans un cercle de 100km de rayon.

La présence d'un patrimoine rural diversifié et important est un autre atout favorable au développement du tourisme et surtout de l'excursionnisme (voir carte n°28). Le Pays de Bièvre Valloire compte encore de nombreuses églises au caractère préservé, des chapelles, des lavoirs, des puits, des poids publics... La région a pour caractéristique d'avoir su développer une industrie rurale. Il reste donc encore plusieurs petites usines disséminées sur tout le territoire. Elles étaient spécialisées dans deux activités : la verrerie (présence de sable dans le plateau de Chambarans) et la soierie naturelle (élevage de vers à soie). Certaines ont été réhabilitées ou reconverties en petit centre culturel. Le pays possède aussi plusieurs musées et quelques châteaux. Bièvre Valloire peut également compter sur le festival Berlioz de la Côte Saint-André réputé bien au-delà de la seule région Rhône-Alpes.

Carte n°28 : Un territoire propice à l'excursion : le Pays de Bièvre Valloire



Les structures d'accueil se sont développées mais l'hébergement reste de mauvaise qualité et mal réparti sur l'ensemble du territoire. A l'inverse, la restauration met en valeur les produits locaux et est également présente dans tout le pays. Région rurale, le pays de Bièvre Valloire ne compte qu'une seule ville de plus de 2 000 habitants : Beaurepaire. C'est le bourg centre du territoire. Mais les autres communes comme celles de la Côte Saint-André, Roybon, Saint-Étienne de Saint-Geoir conservent encore des commerces et des services à la population dynamiques. Le territoire subit aujourd'hui la périurbanisation, surtout dans l'est, ce qui tend à dénaturer un peu le paysage traditionnel.

Le patrimoine, la diversité du paysage et leur caractère préservé ou encore la situation à proximité des deux principales agglomérations de la région Rhône-Alpes sont autant d'atouts qui contribuent au succès des activités pédestres dans le pays. La randonnée et la promenade sont des pratiques récentes sur ce territoire. Les chemins n'ont été balisés que très récemment (fin des années 1990) mais attirent un public croissant. Le tourisme est perçu aujourd'hui dans ce territoire comme un moyen de diversification de l'activité économique et notamment de l'agriculture.

Le Pays de Bièvre Valloire est l'un des précurseurs de la politique de pays. En effet, Bièvre Valloire faisait partie des pays de préfiguration lancés dans le cadre de la LOADT en 1995. En 2002, son périmètre est délimité par le préfet de la région Rhône-Alpes. Comme tous les pays de France, le pays de Bièvre Valloire est un territoire de projet qui n'a pas la possibilité de mettre en œuvre ce qu'il propose. Pour contourner cette limitation, le pays s'est organisé en syndicat mixte, ce qui lui permet de contractualiser avec l'Etat par l'intermédiaire de la Région et d'engager de l'argent public. C'est donc le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire (SMPBV) qui gère la politique de randonnée à l'échelle du pays. C'est à son action que nous nous intéresserons. Un conseil de développement local permet à tous les acteurs de s'exprimer. Réunissant près de 70 communes, le SMPBV s'est fixé pour mission de développer « un projet d'aménagement et de développement des communes du pays ». Il a choisi pour ce faire de suivre trois grands axes de travail :

- relancer la dynamique de l'emploi ;
- améliorer la qualité des services et du cadre de vie ;
- protéger l'environnement et renforcer l'identité.

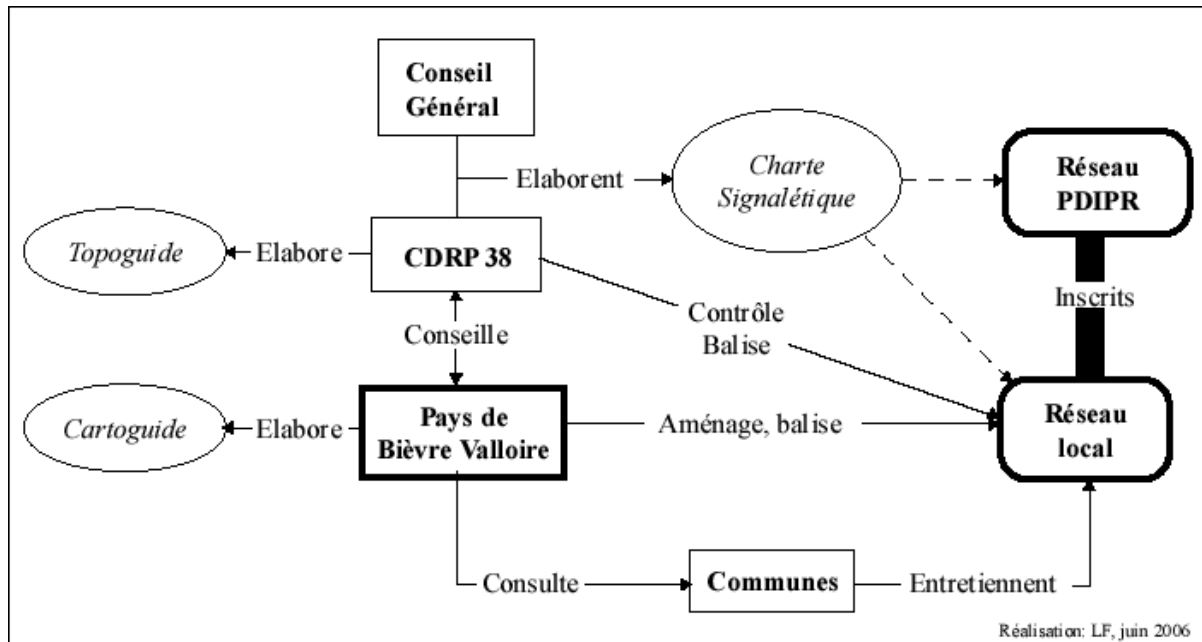
Ce dernier axe se traduit notamment par le développement des « activités touristiques douces » et donc par la mise en place d'itinéraires de randonnée et de promenades de tous types.

Profitant du manque d'efficacité du Conseil Général de l'Isère, le SMPBV a réussi à développer 600km d'itinéraires pédestres. Le travail s'est effectué en concertation avec les communes du pays et le CDRP notamment pour la sélection des sentiers (voir schéma n°24). Le syndicat se charge (avec le CDRP) de l'aménagement et du balisage des sentiers. Il s'appuie sur le Conseil Général pour l'inscription des chemins, ce qui lui permet de bénéficier de subventions départementales pour l'entretien et l'aménagement. Envisageant cette inscription rapidement<sup>88</sup>, le pays a adopté la charte signalétique du département. Elle présente donc les mêmes caractéristiques que celles du Vercors et de la plupart des régions de l'Isère. L'entretien est assuré par les communes avec l'aide financière du pays et du Conseil Général. Le budget du SMPBV est alimenté par ses fonds propres mais aussi par la contribution des communes membres<sup>89</sup>. Le CDRP se charge également du contrôle des itinéraires. Finalement la gouvernance des activités pédestres dans le Pays est la même que celle du PNR du Vercors.

---

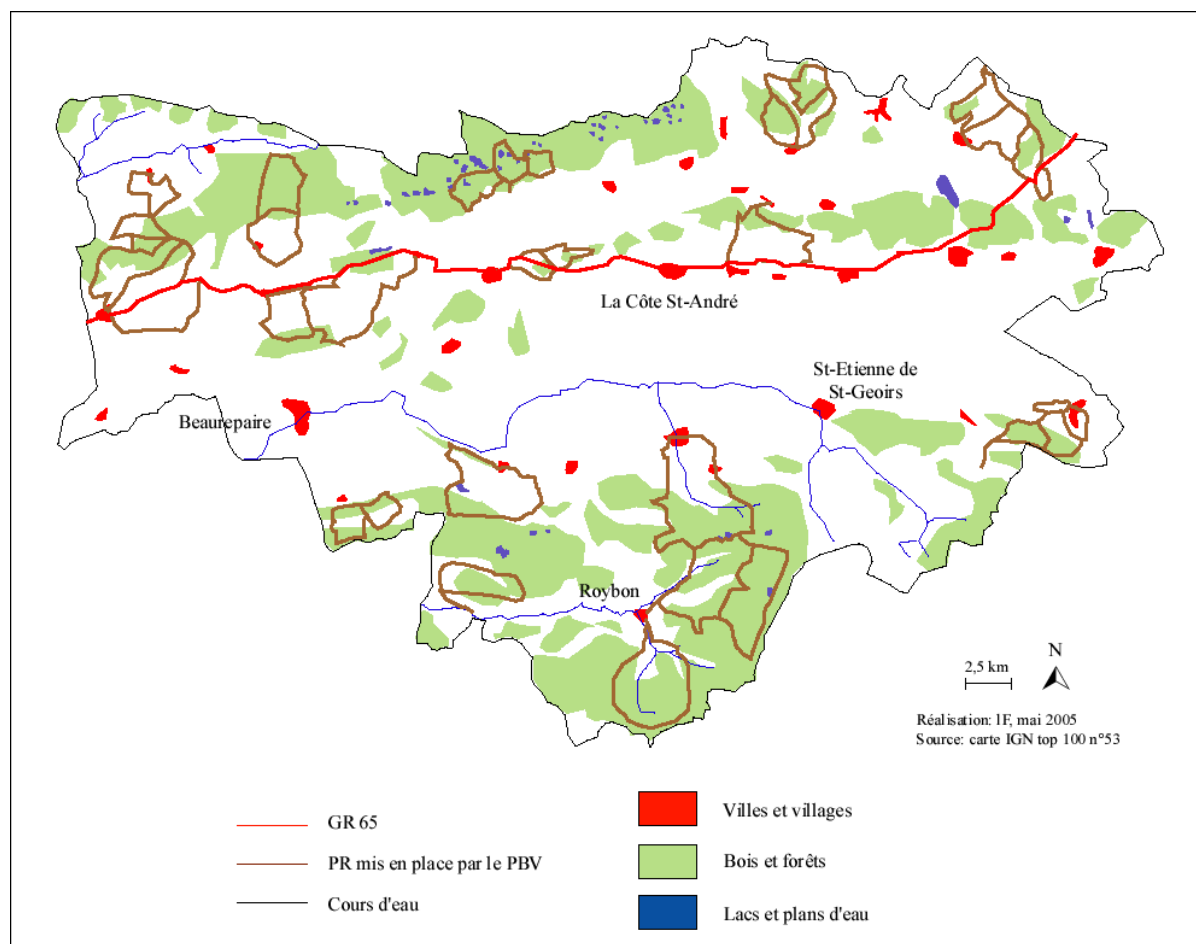
<sup>88</sup> Ce qui est fait aujourd'hui

*Schéma n°24 : Le rando-système du Pays de Bièvre Valloire*



<sup>89</sup> A noter que la région des Chambarans a constitué un groupement d'action local (GAL) pour bénéficier du programme européen Leader+. Bien que ce programme aurait pu servir à financer la politique de randonnée, il s'agit ici de valoriser les produits locaux (notamment le bois).

*Carte n°29 : Des itinéraires de randonnée qui ne couvrent pas les espaces de plaine*



Le SMPBV a également développé une communication très complète et performante. En plus d'un topoguide présentant les 16 itinéraires mis en place (voir carte n°29 et tableau n°16), il a édité avec l'aide du Conseil Général un cartoguide qui localise les itinéraires et les attractions touristiques.

Les activités pédestres, et plus généralement le tourisme, sont considérées par le SMPBV comme un bon moyen de diversifier l'activité économique sur ce territoire rural. C'est pourquoi les initiatives sont nombreuses en ce domaine sur ce territoire. Pour parfaire l'offre, le pays encourage la création d'hébergements de type « gîte rural » et concourt à la rénovation de l'hébergement hôtelier. Parallèlement, un inventaire du patrimoine a été lancé ; il s'accompagne d'une politique d'aide à la restauration des édifices les plus dégradés. Le topoguide de randonnée pédestre a été suivi d'un topoguide VTT puis équestre qui présentent les itinéraires créés par le SMPBV. Enfin, une vaste opération de signalétique touristique a été effectuée pour faire connaître le territoire aux touristes et surtout aux habitants et renforcer l'identité locale.

Ayant pris conscience de la valeur touristique de son territoire, le pays de Bièvre Valloire a donc développé 600km de sentiers de randonnée pédestre, équestre et VTT en complément du GR et du GRP qui traversent le pays. 16 boucles de randonnée pédestre ont été créées avec des thématiques différentes. On peut aussi les distinguer en fonction de leur difficulté. Nous vérifierons par la suite si les parcours proposés répondent aux demandes actuelles des marcheurs.

*Tableau n°16 : Les itinéraires du Pays de Bièvre Valloire*

NOM DE LA COMMUNE	NOM	Km	CARACTÉRISTIQUES	NIVEAU
<i>Moissieu/Dolon</i>	Sur les traces de l'ogresse	13	Patrimoine	Moyen
<i>Montseveroux</i>	La Font du Loup	11,9	Patrimoine	Moyen
<i>Primarette</i>	Nature et Vieilles Pierres	11,4	Nature	Moyen
<i>Revel Tourdan</i>	Saut du Chevalier	19,2	Patrimoine	Difficile
<i>Boissieux</i>	Moines et Etangs	17	Nature	Difficile
<i>Faramans</i>	Sentier de Béatrix	8,3	Patrimoine	Facile
<i>Mottier</i>	Sentier médiéval de Bocsozel	11,7	Patrimoine	Moyen
<i>Flachères</i>	Des hauts de Gourand à Ragèes	12,6	Nature	Moyen
<i>Châbons</i>	Source de la Bourbre	20,3	Patrimoine	Difficile
<i>Beaucroissant</i>	Sentier de Parménie	12	Nature	Difficile
<i>St Siméon</i>	De Chambaran à Bressieux	18,9	Nature / Patrimoine	Difficile
<i>Roybon</i>	Les traces des verriers	21,2	Nature	Difficile
<i>Roybon</i>	Chemin secret de Gargamelle	15	Nature	Moyen
<i>Montfalcon</i>	Le Montclair	11,6	Nature	Moyen
<i>Thodure</i>	Thodure et ses collines	13,7	Nature	Moyen
<i>Lentiol</i>	Les Feytaux	8,8	Nature	Facile

Réalisation : LF, avril 2005  
Source : Pays de Bièvre Valloire

Comme le rando-système du PNR du Vercors, celui du Pays de Bièvre Valloire repose sur un partenariat entre le pays, les associations et les communes. Le Pays occupe en fait la place du Conseil Général. Celui-ci n'est pas exclu du jeu puisque les chemins sont inscrits au PDIPR et la charte signalétique départemental s'applique sur le territoire du pays. Cependant, le Conseil Général n'intervient pas dans la définition des itinéraires.

### 2.2.7 La commune d'Olonne-sur-Mer

Le pays des Olonnes constitue l'extrémité sud du Massif Armoricaire. Entouré du Bocage Vendéen, le pays s'individualise par son contact avec l'Océan, sa forêt et ses marais. C'est finalement une image de la Vendée en échelle réduite : on retrouve sur une seule commune (celle d'Olonne-sur-Mer) le cordon littoral sableux suivi de sa forêt de pins maritimes, les marais rétro-littoraux et le paysage de semi-bocage qui annonce le bocage.

Le pays des Olonnes est occupé depuis l'Antiquité. Le hameau des Chaumes (au sud d'Olonne) est connu depuis le 3<sup>ème</sup> siècle. Le site prospère avec les opérations de défrichement conduites par les moines au 7<sup>ème</sup> siècle qui permettaient la création de marais salants au nord du territoire. Les courants marins vont se trouver perturbés par cet aménagement et les sables alors évacués par l'Océan s'amoncellent désormais à l'embouchure de la Vertonne pour former le site des Sables-d'Olonne. Au 13<sup>ème</sup> siècle, le port des Sables se développe à partir de la pêche à la baleine et à la morue. Il est le plus puissant port morutier du royaume durant tout le 17<sup>ème</sup> siècle. Mais son déclin sera rapide à partir du 18<sup>ème</sup> siècle suite aux conflits perpétuels avec la bourgade voisine de La Chaume et aux guerres insurrectionnelles de Vendée au moment de la Révolution. Le littoral restera d'ailleurs fidèle à la République contrairement aux campagnes intérieures qui se soulèveront après la mise en place de la Constitution Civile du Clergé. Ceci explique en partie la difficulté qu'ont les communes littorales et les communes intérieures à travailler ensemble (sauf pour quelques évènements bien précis comme celui du Vendée Globe Challenge). Les mentalités y sont très différentes.

Malgré le déclin du port, le pays va savoir rebondir en se lançant dans le développement du tourisme. Les Sables-d'Olonne est l'une des plus anciennes stations

balnéaires de France. Elle se développe dès le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle et bénéficie d'une liaison ferroviaire avec Paris dès 1871. D'abord station de luxe, elle se tourne de plus en plus vers un tourisme familial dans les années 1960 à l'image de toute la côte vendéenne. Une partie du port de pêche est reconvertie en port de plaisance pour accueillir les nombreux voiliers qui fréquentent cette côte. Le lancement du Vendée Globe Challenge a fait la renommée de la station et lui permet d'accueillir tous les deux ans une foule considérable qui s'étale sur plusieurs mois (départ différé des multicoques et des monocoques, retour échelonné des navigateurs...). Malgré tout Les Sables restent un grand port de pêche : le cinquième de France en tonnage. Mais l'activité agroalimentaire tend à diminuer sensiblement.

*Photo n°12 : La plage d'Olonne-sur-Mer*

*Olonne-sur-Mer est avant tout une station balnéaire. La plage est donc la première attraction pour les touristes. Le sable et les vagues ont permis de développer toutes les activités aquatiques traditionnelles (baignade, surf, voile...).*



Réalisation : LF, Olonne-sur-Mer juin 2006

Olonne-sur-Mer est le berceau historique du pays d'Olonne mais a vu se détacher au 11<sup>ème</sup> siècle La Chaume, les Sables-d'Olonne en 1622 et le Château-d'Olonne en 1790. Elle cède son rang de chef-lieu de canton aux Sables en 1806. La cité vit de ses marais et de son agriculture maraîchère puis s'ouvre à l'industrie depuis la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Sa situation littorale lui a permis de développer le tourisme. Le cordon littoral est sableux et offre la possibilité de pratiquer toutes les activités balnéaires traditionnelles (baignade, bain de soleil, jeux de plage...). Les courants et les vagues permettent également la pratique du surf. Le pavillon bleu obtenu par la ville depuis longtemps lui offre une renommée nationale et internationale. La Forêt Domaniale d'Olonne et le marais sont propices aux activités pédestres.

La forêt a été plantée sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire pour maintenir les dunes. Elle occupe plus de 1 000ha. Elle est essentiellement plantée de pins maritimes et de chênes verts mais d'autres essences sont visibles (charmes, érables, hêtres, yeuses...). Le site est géré par l'ONF puisque la forêt est propriété de l'Etat. Les itinéraires pédestres ont été établis pour faciliter l'accueil du public et empêcher celui-ci de dévaster la forêt. Les flux sont ainsi canalisés.



Les marais sont parallèles à la forêt. Ils sont longtemps restés inaccessibles au public mais une route des salines permet aujourd'hui de les découvrir. Ces marais salants ont été peu à peu abandonnés au début du 20<sup>ème</sup> siècle au profit de l'élevage du poisson mais on assiste à son renouveau depuis une dizaine d'années (voir photo n°13). Ils couvrent une surface de 1000ha. Le sel a été à l'origine de la prospérité de la commune compte tenu du rôle qu'il jouait dans la conservation des aliments jusqu'à la Révolution. Aujourd'hui une partie des marais est classée en réserve ornithologique que traverse un itinéraire de randonnée mis en place par la commune en collaboration avec la commune voisine de l'Ile-d'Olonne.

*Photo n°13 : Les marais d'Olonne-sur-Mer*

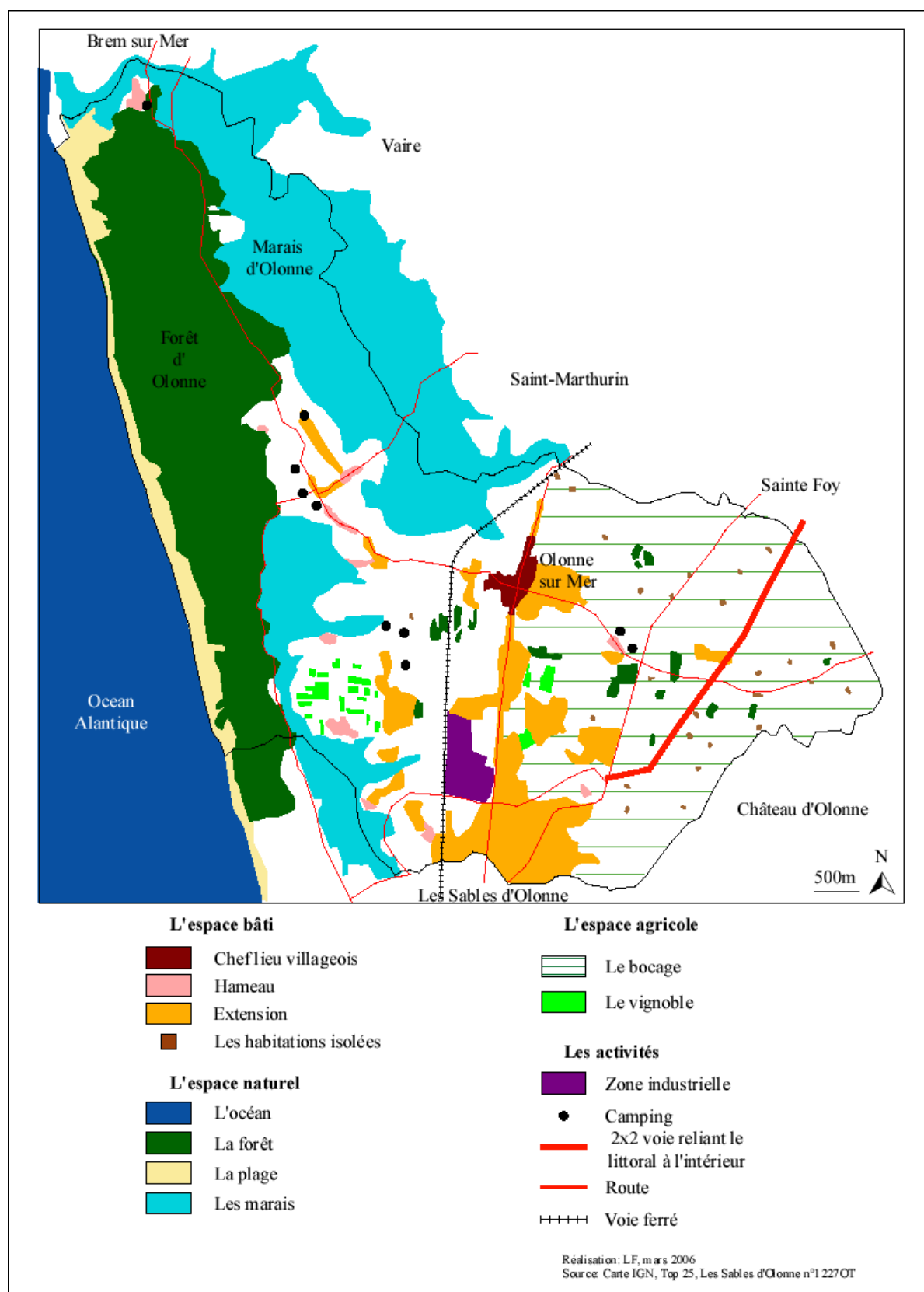
*Ces anciens marais salants datant du Moyen Age ont été progressivement abandonnés à partir de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui l'activité renaît sous forme de marais salants ou de marais poissons alors qu'une partie est classée en réserve ornithologique.*



Réalisation : LF, Olonne-sur-Mer, juin 2006

La partie orientale de la commune est occupée par un semi-bocage (voir carte n°30) qui annonce le grand bocage vendéen. Les chemins creux entourés de haies d'épineux et d'arbres têtards existent toujours mais moins nombreux que par le passé du fait des opérations de remembrement, même s'ils sont en cours de reconstitution. Ils restent cependant de bons sites de promenade permettant de découvrir les activités agricoles locales (élevage et vignoble).

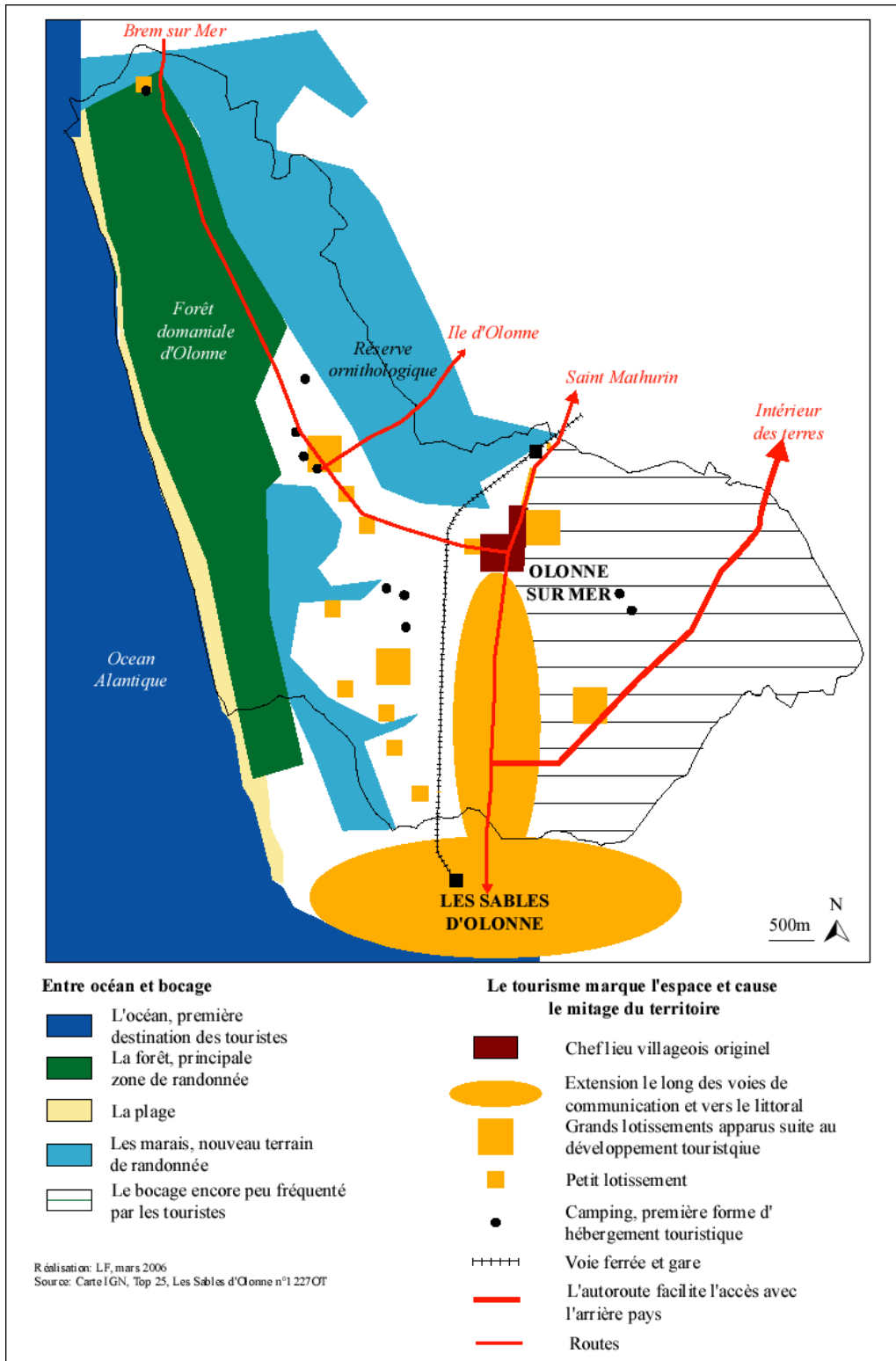
*Carte n°30 : La commune d'Olonne-sur-Mer : entre littoral et bocage vendéen*



Olonne-sur-Mer est indiscutablement devenue une commune touristique balnéaire avec 13% de résidences secondaires et une dizaine de campings (voir carte n°31). Elle essaie

de valoriser l'intérieur de son territoire en développant les activités pédestres, cyclistes et équestres. La réhabilitation du GR qui traverse la forêt est d'ailleurs l'objet d'après négociations entre l'ONF et le CDRP. La proximité de la station des Sables-d'Olonne lui permet d'attirer un public important désireux de jouir d'un espace de promenade dans le massif forestier.

*Carte n°31 : Olonne-sur-Mer, une destination balnéaire du fait du voisinage des Sables d'Olonne*



Pour répondre à ces demandes, le département de Vendée a été l'un des premiers à mettre en place son PDIPR. Dès la fin des années 1980, une bonne partie des chemins était déjà inscrite sur le plan. Cependant le rôle du Conseil Général est bien moindre que celui de l'Isère. En effet, en Vendée, le Conseil Général n'a qu'un rôle de coordination et de financement. Il a mis au point les critères d'inscription des itinéraires avec le CDRP85. Il se contente aujourd'hui de valider les propositions émanant des communes ou des intercommunalités. Son rôle financier se traduit par une aide aux communes pour qu'elles assurent l'entretien des itinéraires. Devant l'augmentation du nombre de parcours, le soutien financier se réduit afin que toutes les municipalités puissent en profiter. On peut également préciser que le Conseil Général est maître d'ouvrage pour le balisage des itinéraires du littoral et uniquement ceux-là. Son intérêt se porte de plus en plus sur les itinéraires cyclistes et équestres. Enfin, il édite en 2005 un topo-guide<sup>90</sup> en collaboration avec le comité départemental. Le PDIPR a été revu en 2005, 1100km de chemins y sont inscrits.

Finalement l'acteur clé à l'échelon départemental en Vendée est le Comité départemental de la randonnée pédestre. Il conseille le Conseil Général dans sa politique de randonnée. Cependant son action principale consiste à encourager et à aider les communes à monter leur dossier d'inscription des itinéraires en faisant en sorte qu'ils respectent les critères de sélection départementaux établis par la FFR. C'est lui qui balise les GR et les GRP et selon les cas les PR. Néanmoins, un certain flou règne dans ce domaine. Le CDRP n'a pas réussi à imposer la charte de la FFR sur tout le territoire départemental. Si bien que les balisages sont multiples (couleurs et symboles différents d'un territoire à l'autre), cette fonction étant laissée au concepteur de l'itinéraire (commune, intercommunalité, association...). Il encourage aujourd'hui l'amélioration du balisage. Il n'existe pas non plus de signalétique pensée à l'échelle départementale. Aujourd'hui le CDRP estime qu'il existe assez de chemins en Vendée et tend à limiter les créations d'itinéraires. Plus classiquement, le CDRP forme les baliseurs, organise des manifestations (rando-challenge<sup>91</sup>, Journée de la marche...), gère le réseau éco-veille, communique auprès des licenciés au travers d'un journal. Il regroupe aujourd'hui 26 associations affiliées à la FFR (soit 1200 licenciés) auxquelles il faut ajouter 25 associations associées (sans licenciés à la FFR)

Les communes sont chargées de l'entretien, du balisage et de l'aménagement des itinéraires : pose des panneaux au départ des sentiers, aménagement de parking... Ce sont elles qui proposent les sentiers à inscrire au PDIPR au Conseil Général. Nous sommes donc face à une démarche ascendante qui tend à se généraliser en France.

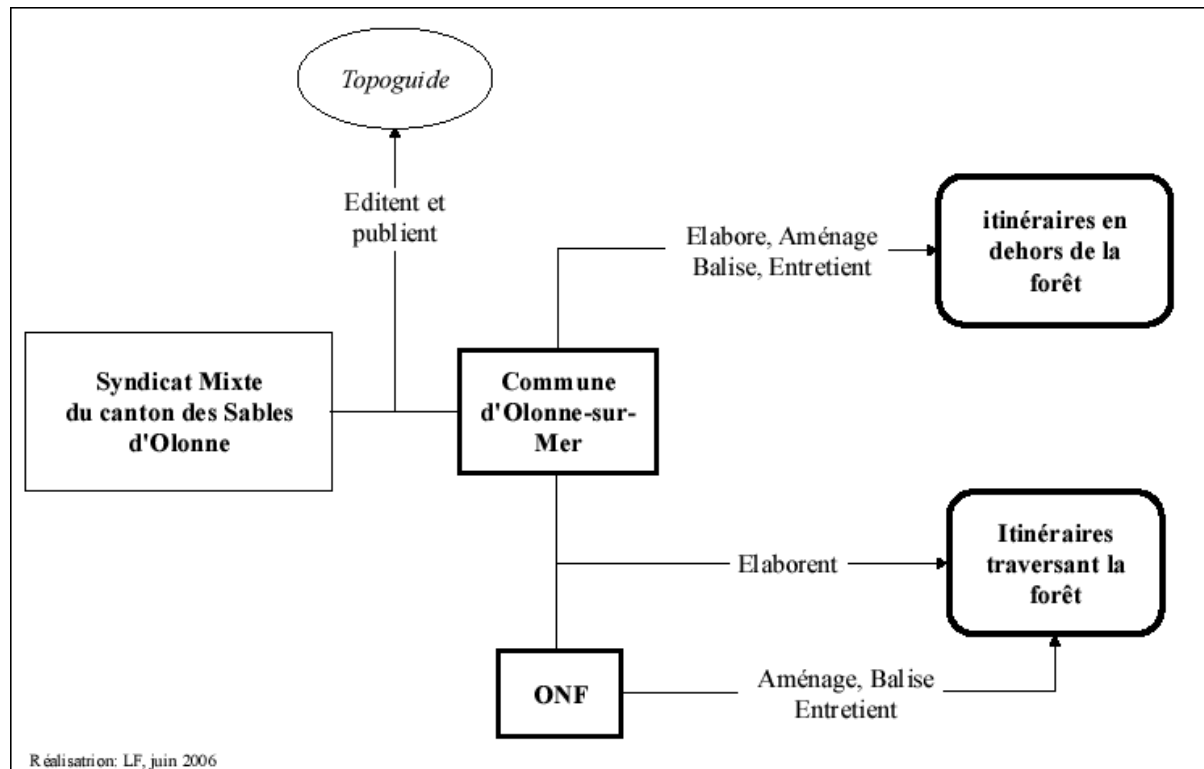
Cependant malgré cette organisation qui laisse une large place à l'échelon local, certaines communes refusent d'inscrire leurs itinéraires au PDIPR. C'est le cas d'Olonne-sur-Mer qui joue cavalier seul. La municipalité a mis en place ses propres itinéraires. Elle a voulu valoriser son arrière pays en complément des activités balnéaires pour désengorger le littoral dans un souci de durabilité. Comme nous l'avons vu précédemment, un tiers du territoire communal est occupé par la forêt domaniale d'Olonne qui est gérée par l'ONF. La municipalité a donc dû travailler avec cet établissement public pour aménager cet espace propice aux activités pédestres (voir schéma n°25). Les 5 itinéraires traversant la forêt ont donc été élaborés en concertation entre la mairie et l'ONF et leur aménagement, leur entretien, leur balisage et leur gestion ont été confiés à ce dernier avec le soutien financier de la municipalité. Cependant, si les aménagements d'accueil (parking, panneau d'information aux départs des itinéraires, aires de pique-nique) sont nombreux et bien conçus, le balisage et

<sup>90</sup> Conseil Général de Vendée et FFR, 2005, « *Vendée Randonnée* », 256p.

<sup>91</sup> Activité pour laquelle le CDRP de la Vendée est l'un des précurseurs

la signalétique sont défaillants. Le premier est loin d'être uniforme sur tout le territoire (7 couleurs différentes sont utilisées) quant à la signalétique elle est absente ou succincte (panneau indiquant les directions). Il est facile de se perdre dans la forêt car les marques de peinture ne sont pas toujours visibles et bien positionnées. En refusant, d'inscrire ses chemins au PDIPR, la commune se prive d'un soutien financier important. Elle utilise pour financer sa politique, le budget communal et celui de l'ONF pour ce qui concerne la forêt. On retiendra enfin qu'un sentier thématique sur les arbres a été élaboré par l'ONF en collaboration avec les élèves du collège d'Olonne-sur-Mer.

*Schéma n°25 : Le rando-système de la commune d'Olonne-sur-Mer*



Trois autres itinéraires ont été créés sur le reste du territoire (voir carte n°32 et tableau n°17). L'un d'entre eux traverse le marais, les deux autres cheminent autour du village. La commune est ici chargée de l'entretien, du balisage et de la signalétique sur ces itinéraires. Ils ne sont pas balisés mais parsemés de panneaux qui indiquent les directions à suivre. On trouve donc sur la commune deux acteurs majeurs dans le domaine des activités pédestres : la municipalité et l'ONF. La première a finalement le rôle de coordinateur (et un peu celui d'aménageur) et le deuxième se charge de l'aménagement. D'autre part, la communication est menée à l'échelle du Syndicat Mixte du Canton des Sables-d'Olonne qui réunit toutes les communes du pays des Olonnes (les Sables-d'Olonne, Olonne-sur-Mer, Château-d'Olonne, l'Ile-d'Olonne, Vairé, Sainte-Foy). Il s'agit d'un topo-guide présentant une carte de chacun des itinéraires avec un bref commentaire. Mais la politique de randonnée n'est en aucun cas pensée à l'échelle de ce territoire. Chaque commune met en place ses itinéraires sans se soucier réellement de ce que fait le voisin. Le Syndicat Mixte essaie aujourd'hui de coordonner les actions à l'échelle intercommunale.

Pour des raisons essentiellement politiques (forte opposition avec le Conseil Général), Olonne-sur-Mer refuse l'inscription de ses chemins au PDIPR. Elle ne bénéficie donc ni des subventions ni de la communication départementale. Elle parvient néanmoins à s'entendre avec lui pour ce qui est des pistes cyclables. En effet la commune s'est lancée dans une vaste politique d'aménagement d'itinéraires cyclistes qui permettent de relier la ville à la plage. Les aménagements proposés sont de bonne qualité. Le Département est maître d'œuvre pour ce qui est des itinéraires littoraux et uniquement ceux-là. Mais on constate que de nombreux piétons empruntent ces chemins.

A l'heure actuelle, la commune d'Olonne-sur-Mer réfléchit à relancer ses aménagements pédestres dans le cadre d'un Contrat Environnement Littoral (CEL). Pour cela, elle cherche à se rapprocher du CDRP afin de reprendre le balisage de la FFR et de l'uniformiser sur tout le territoire. Elle prévoit également de réaménager les sentiers qui traversent la forêt et la création de deux sentiers d'interprétation dans le Marais de la Foy et la Bourbe de l'Allerie.

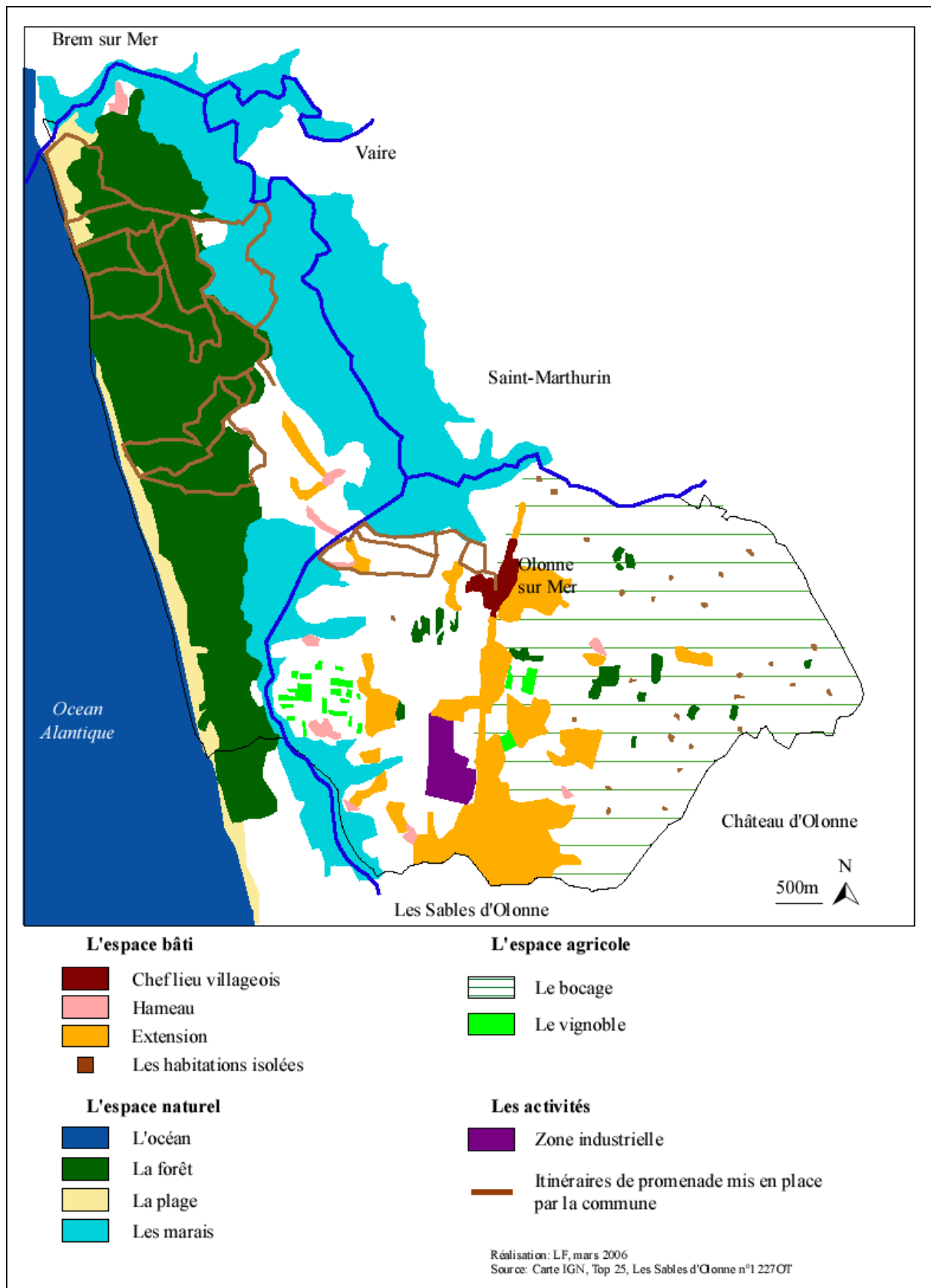
*Photo n°14 : La forêt d'Olonne-sur-Mer*

*La forêt d'Olonne-sur-mer est une forêt domaniale. A ce titre, elle est gérée par l'ONF. En collaboration avec la commune, l'office a aménagé de nombreux itinéraires qui traversent la forêt*



Réalisation : LF, juin 2006

*Carte n°32 : La forêt d'Olonne, première zone de promenade de la commune*



Il existe donc aujourd'hui 8 itinéraires sur le territoire d'Olonne-sur-Mer qui couvrent seulement le marais et la forêt. Le bocage est pour l'instant laissé à l'écart. Le rando-système d'Olonne-sur-Mer est proche de celui d'Huez : la commune travaille quasiment seule. Ici, il existe un partenariat avec l'ONF du fait de la présence de la forêt domaniale. Mais dans les deux cas, le Conseil Général est laissé de côté. La station alpine ne voit pas l'intérêt de la démarche PDIPR et préfère donc s'isoler. Comme nous l'avons dit, l'autonomie d'Olonne s'explique uniquement pour des raisons politiques. C'est un cas intéressant qui témoigne des difficultés d'une politique conçue au niveau départemental.

*Tableau n°17 : Les itinéraires de randonnée pédestres sur la commune d'Olonne-sur-Mer*

NOM	KM	CARACTÉRISTIQUE	NIVEAU
Le marais-le pont de la Salaire	8 km	Nature / Patrimoine	Facile
Le marais-les Loirs	6 à 8 km	Patrimoine	Facile
La Sainte-Emilienne	6 km	Nature	Moyen
La Butte de Ski	6 km	Nature	Facile
L'étang Bourdin	6 km	Nature	Facile
Les Avocettes	7 à 11 km	Nature	Facile
Les p'tits villages	6 km	Nature / Patrimoine	Facile
Les Sternes	6 km	Nature	Facile

Réalisation : LF, juin 2006

Sources : Guide des sentiers de Randonnée, les Sables-d'Olonne

## 2.2.8 Le Minervois

Le Minervois est un territoire identitaire pour lequel aucune structure « politique » unique n'a été mise en place. Il existe plusieurs types de regroupement intercommunal mais tous travaillent individuellement sans envisager une politique de développement commune à ce territoire. On compte :

- deux communautés d'agglomération : celles de Carcassonne et de Narbonne ;
- neuf communautés de communes : Haut Minervois, Haut Cabardès, Lézignan, Canal du Midi en Minervois, Piémont d'Alaric, Minervois-Cabardès, Saint-Chinianais, Entre Lirou et Canal du Midi, Pays de Saint-Ponais ;
- 16 communes n'adhérant à aucune forme d'intercommunalité (voir annexe n°5).

Le Minervois se localise dans le sud-est de la France à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. C'est une région de transition entre la Montagne Noire au nord et les Corbières au sud. Il convient de distinguer trois paysages dans ce territoire (voir carte n°33) :

- au nord, les contreforts de la Montagne Noire. C'est une région de collines occupée par la forêt méditerranéenne : chêne liège, chêne rouvre,... (voir photo n°15) ;
- le centre est occupé par un plateau calcaire, appelé Causse par la population locale. Ce dernier est entaillé de rivières qui ont creusé de véritables défilés. Les grottes sont nombreuses. La garrigue et les broussailles occupent cet espace peu peuplé ;
- la basse vallée de l'Aude constitue la partie sud du territoire. Au-delà de la rivière s'étendent les Corbières. La plaine est peuplée et vouée à la viticulture (voir photo n°16). Le Canal du Midi traverse en partie cet ensemble.



Photo n°15 : La Montagne Noire

*Le massif de la Montagne Noire est couvert par la forêt, ce qui lui donne son aspect sombre et impénétrable. Les villages y sont petits et peu nombreux*



Réalisation : LF, septembre 2005

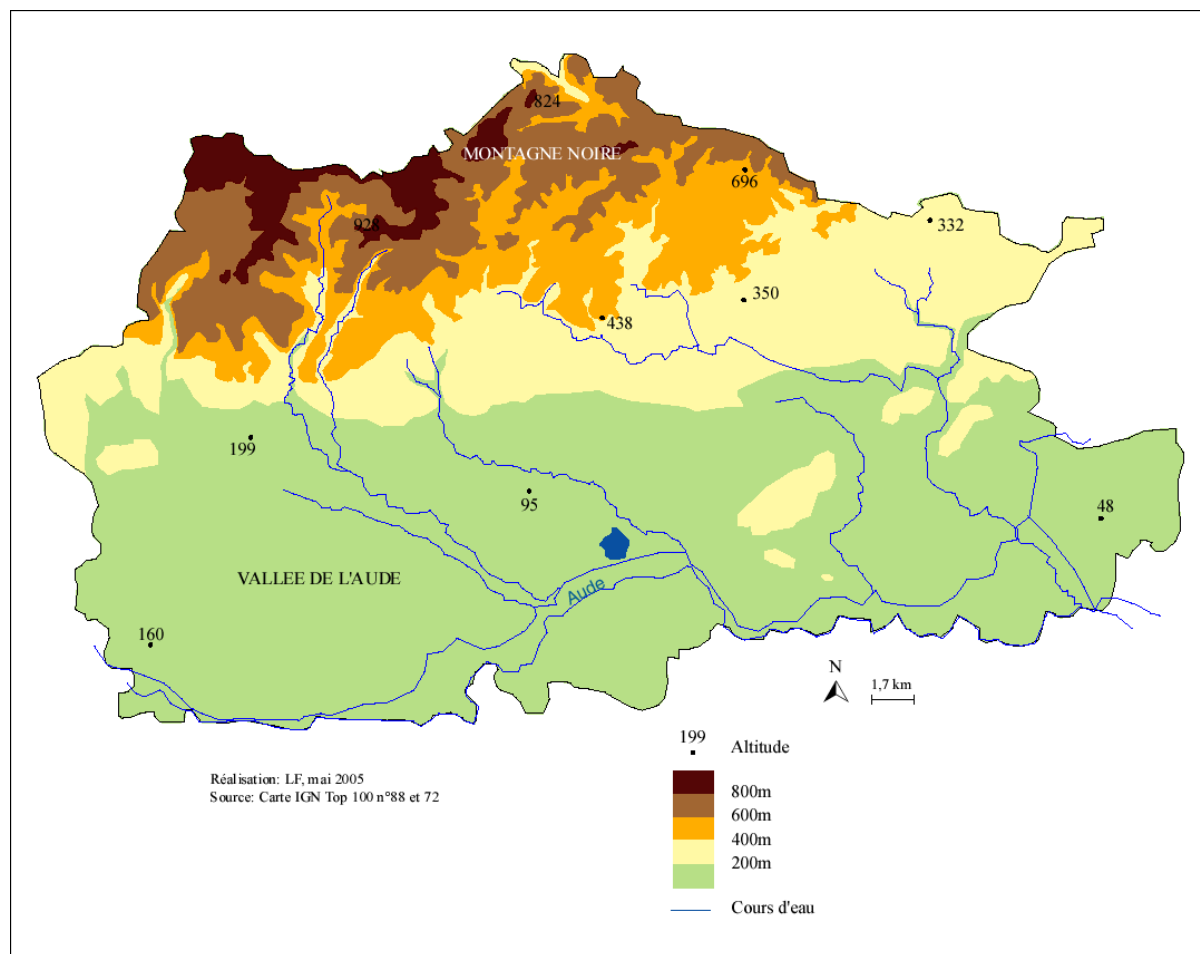
Photo n°16 : La plaine de l'Aude

*La plaine de l'Aude est exclusivement dévolue à la viticulture mais elle possède un joyau patrimonial : le Canal du Midi. Le long de celui-ci les promeneurs et les cyclistes sont nombreux.*



Réalisation : LF, septembre 2005

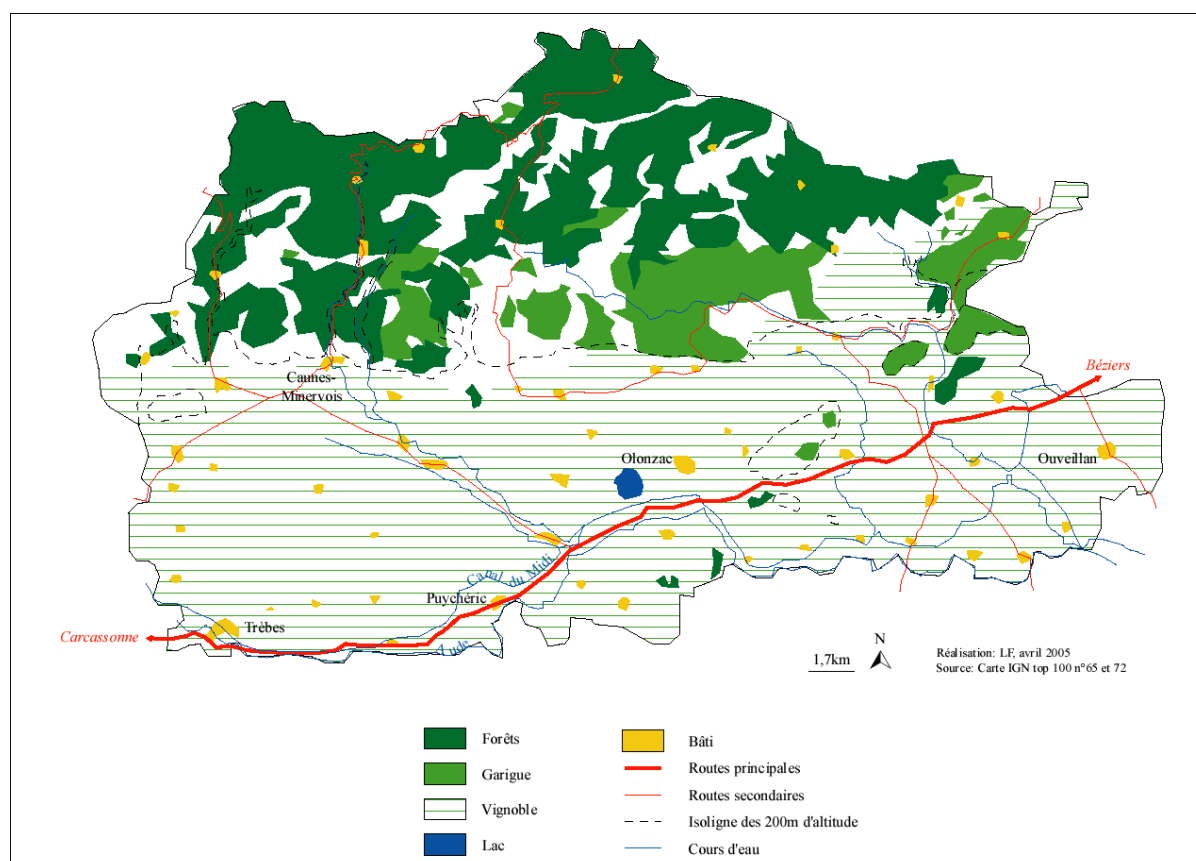
*Carte n°33 : Entre Montagne Noire et Aude, le Minervois présente des paysages variés*



Région méditerranéenne, le climat est chaud et sec l'été, plutôt doux l'hiver (la température descend rarement en dessous de 12°). La montagne au nord est un peu plus fraîche et plus arrosée. La partie ouest subit une petite influence océanique mais dans l'ensemble les précipitations sont rares et souvent orageuses. De ce fait, l'Aude est une rivière imprévisible qui déborde de son lit fréquemment en automne. Le climat en fait une région touristique mais les risques naturels sont nombreux : canicule, orages violents, crues, inondations, feux de forêts, vents violents (Tramontane)...

Hormis les conditions climatiques, le Minervois jouit d'un patrimoine riche et varié. Occupé depuis les débuts de l'humanité, les traces préhistoriques et antiques y sont très nombreuses. La région n'a pas connu les destructions des deux guerres mondiales, le bâti ancien est donc encore important. Les châteaux, remparts, églises romanes, abbayes, chapelles, maisons anciennes, petit patrimoine rural, patrimoine fluvial sont partout présents. De plus le Minervois est traversé par le Canal du Midi inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO. Chaque année, le canal voit passer plusieurs milliers de touristes en bateau ou le long des berges. C'est un lieu propice à la promenade et les systèmes techniques élaborés au 17<sup>ème</sup> siècle méritent l'attention.

*Carte n°34 : Vignobles et forêts constituent le paysage minervois*

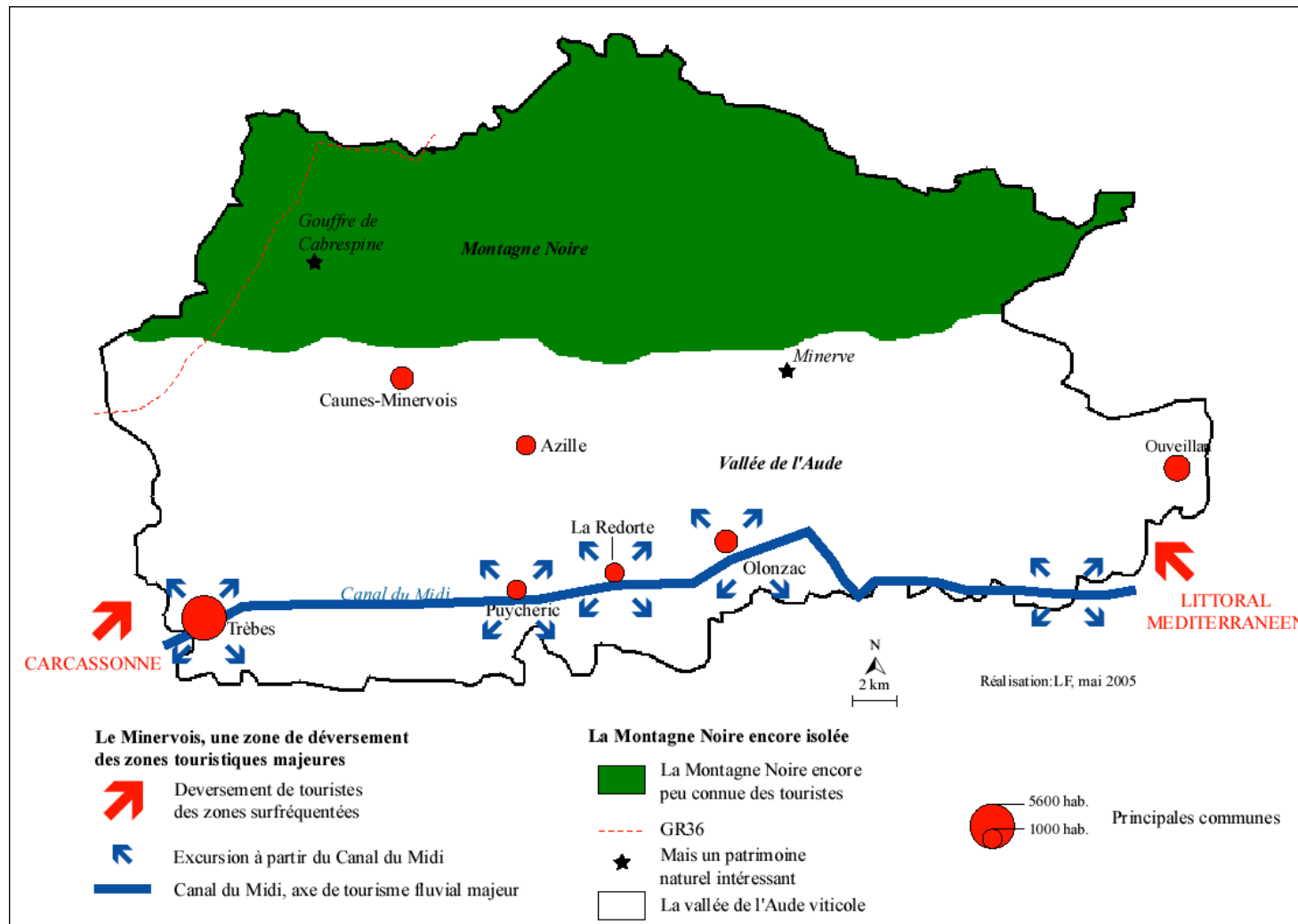


Le Minervois est situé entre deux grandes zones touristiques : Carcassonne et la côte méditerranéenne. Il peut donc faire office d'arrière pays touristique pour la côte Languedocienne et accueillir les touristes fuyant la foule et les prix élevés du littoral. Les hébergements et la restauration y sont particulièrement bien développés. Le Minervois peut également attirer une clientèle recherchant un tourisme vert en jouant la carte des activités de pleine nature (voir carte n°35).

Le sud du territoire bénéficie d'une excellente accessibilité car proche de l'A61 qui relie Bordeaux, Toulouse et Narbonne. En revanche, la Montagne Noire est plus isolée et il est encore assez difficile de la traverser du Nord au Sud et encore plus d'Est en Ouest.

Le Minervois est donc un territoire propice au tourisme et à l'excursionnisme. La diversité de ses paysages et sa richesse patrimoniale en font également une zone privilégiée pour les activités pédestres. Les promenades le long du Canal du Midi sont les plus prisées mais l'ensemble du territoire n'est pas dépourvu d'intérêt pour le promeneur. Il existe donc un grand nombre d'itinéraires pédestres sur ce secteur.

Carte n°35 : Le Minervois : un territoire touristique malgré lui ?



Le Minervois constitue un territoire identitaire à cheval sur deux départements : l'Aude et l'Hérault. Il n'y a pour l'instant aucune politique coordonnée pour les activités pédestres. Chaque département a élaboré son propre PDIPR dans les années 1990 en suivant la démarche prévue par la loi sans se soucier de ce que faisait le voisin. Si bien qu'il est aujourd'hui impossible de découvrir le Minervois à pied.

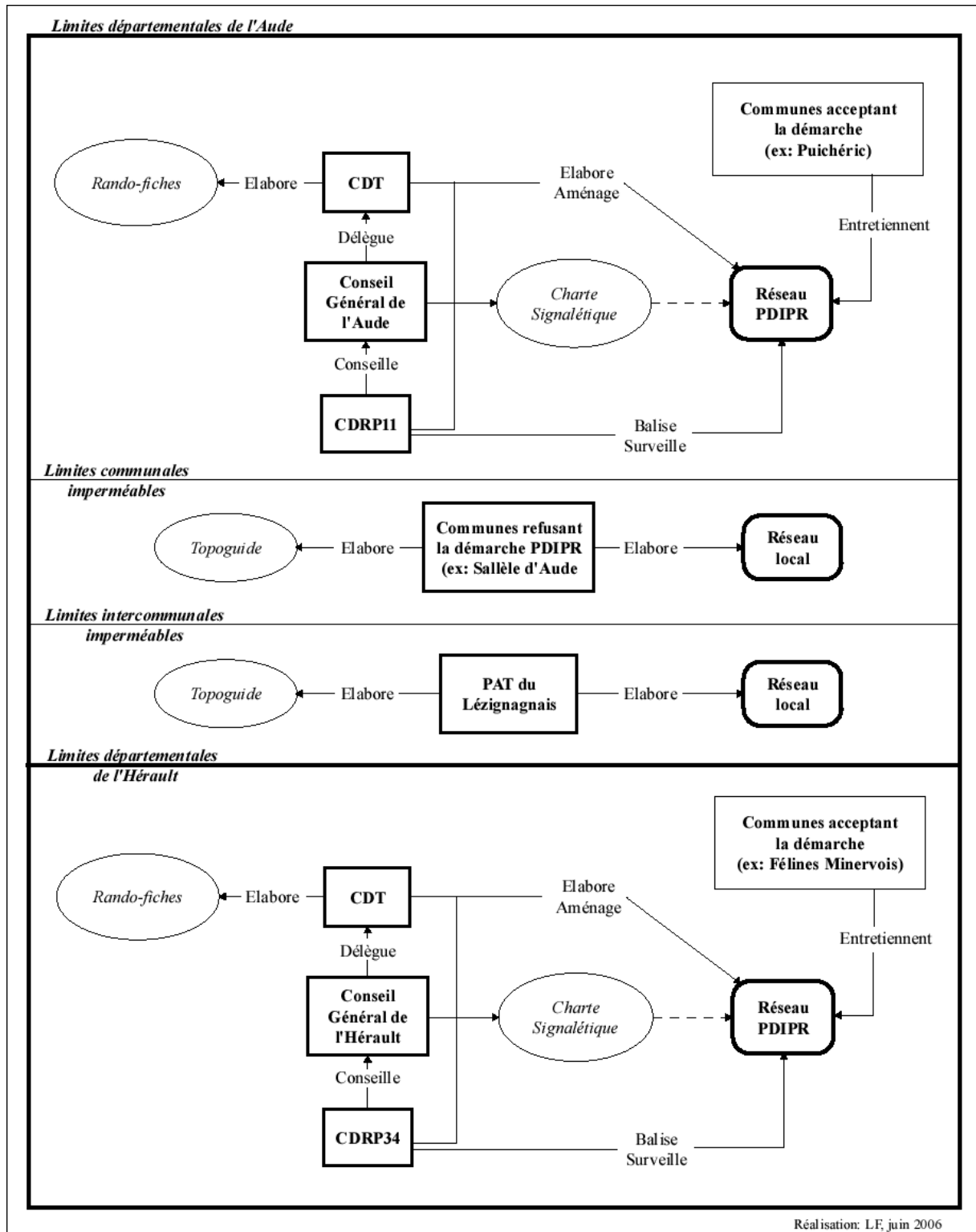
En parallèle de nombreux territoires locaux ont développé leur propre politique et leurs propres aménagements sans aucun esprit de concertation avec les voisins. Des communes, un pays d'accueil touristique, VNF ou encore des intercommunalités et des associations ont élaboré des itinéraires avec ou sans partenariat.

La politique menée par chacun est loin d'être efficace. La signalétique est inexistante dans l'Hérault et peu présente dans l'Aude. Les chemins sont inégalement répartis, certains espaces sont complètement oubliés. Si les rives du canal du Midi sont propices à la promenade et plutôt bien aménagés par VNF, il n'en est rien des versants de la Montagne Noire. Dès lors, les communes oubliées ont mis au point leurs propres itinéraires (cas de Saint-Marcel ou de Sallèle-d'Aude). Le Conseil Général, les communautés de communes, les offices de tourisme ou encore les associations se font concurrence en créant leurs propres itinéraires. Sept acteurs ont retenu notre attention : les départements de l'Aude et de l'Hérault, le Pays d'accueil touristique du Lézignanais et les communes de Sallèle-d'Aude et Saint-Marcel. Ceci représente 31 itinéraires (voir tableau n°18 et carte n°36) auxquels il faut ajouter 2 GR.

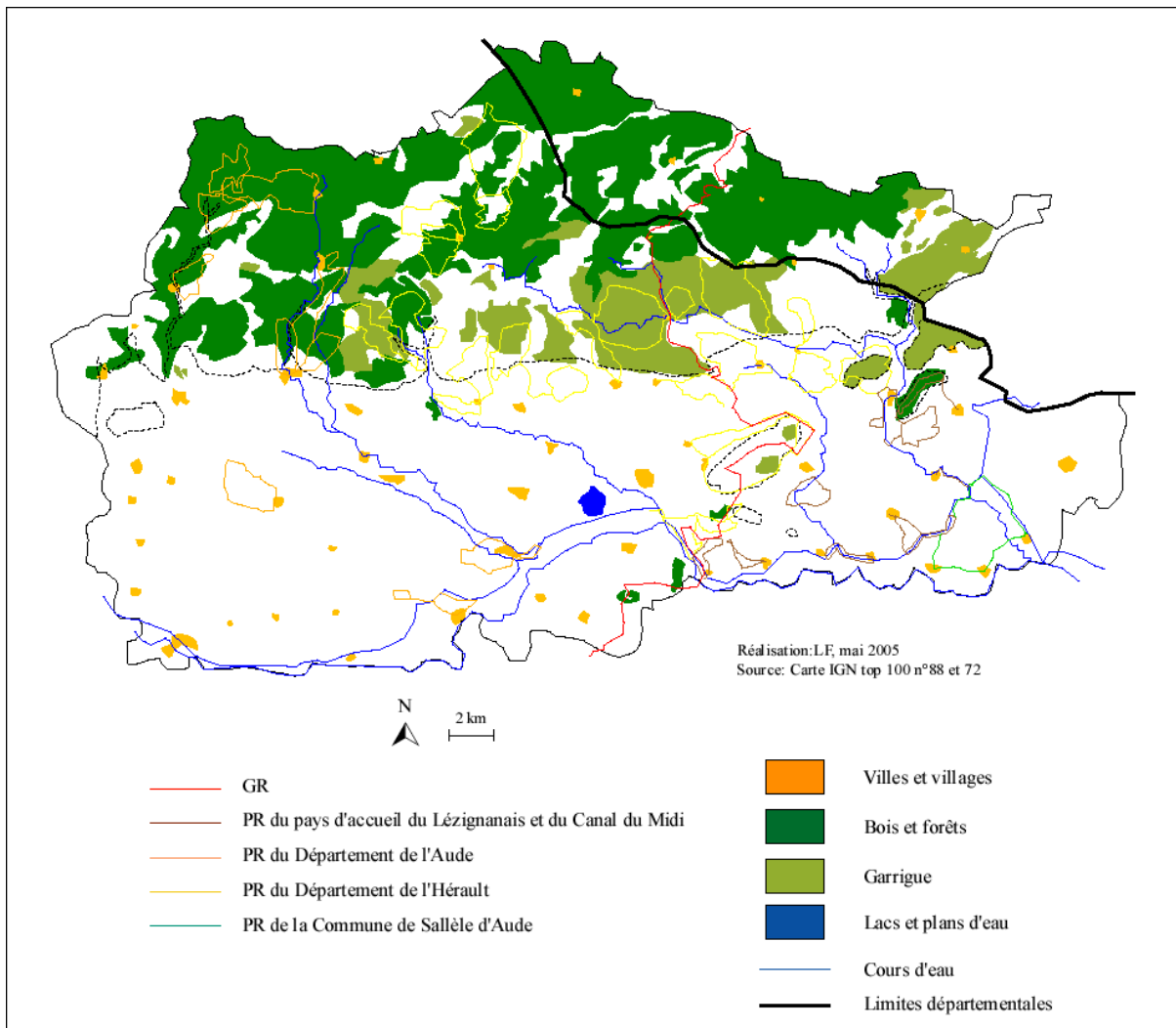
Chaque acteur a mis en place son propre balisage, sa propre signalétique et sa propre communication. Les départements ont opté pour le balisage jaune de la FFR, la commune de Sallèles-d'Aude a choisi une marque jaune et bleu et celle de Saint-Marcel un trait rouge. Il est d'ailleurs très difficile pour les offices de tourisme de faire la promotion de cette activité tant les topoguides sont nombreux. La communication est variable d'un territoire à l'autre: topoguide, fiche-rando, photocopie... C'est plus la quantité qui est recherchée que la qualité. En effet, certains chemins mis en place par les départements sont peu entretenus. Le balisage est d'ailleurs parfois difficile à repérer.

La gestion de cette activité est donc fort complexe. Les chemins des départements sont gérés par les Conseils Généraux avec les conseils des CDRP et entretenus par les communes ; les chemins mis en place par les autres collectivités sont créés et entretenus par ces collectivités. Les associations sont souvent sollicitées pour le balisage et les conseils (voir schéma n°26).

Schéma n°26 : Le rando-système du Minervois



*Carte n°36 : La itinéraires en Minervois ou l'absence d'acteur fédérateur*



*Tableau n°18 : Les itinéraires de randonnée dans le Minervois*

ORGANISATEUR	COMMUNE	NOM	KM	CARACTÉRISTIQUES	NIVEAU
<i>Département de l'Aude</i>	Puichéric	L'écluse de l'aiguille	11	Patrimoine	Facile
	La Redorte	L'épanchoir et les 12 ponts	15	Patrimoine	Moyen
	Laure-Minervois	Sentier des Capitelles	10	Nature/Patrimoine	Moyen
	Caunes-Minervois	Le Plateau de la Matte	10	Nature	Facile
	Caunes-Minervois	Les Soulanes	20	Nature/Patrimoine	Moyen
	Cabrespine	Le Pas de l'Aube	11	Nature	Moyen
	Castans	Les Panoramas	21,5	Nature	Difficile
	Lespinassière	Les deux vallées	24	Nature	Difficile
<i>Département de l'Hérault</i>	Olonzac	La Pierre du Touril	10,5	Patrimoine	Facile
	Oupia	La Tour de la Serre	6,5	Nature/Patrimoine	Moyen
	Beaufort	Le Mont Segonne	16,5	Nature/Patrimoine	Facile
	Aigues Vives	St Jean de Caps	7,3	Nature/Patrimoine	Facile
	Aigne	St Abdon	9,6	Nature/Patrimoine	Moyen
	La Caunette	Entre schiste et calcaire	15,5	Nature	Difficile
	Minerve	La Malvoisine	5,2	Nature	Moyen
	Siran	La route des moutons	8,6	Nature/Patrimoine	Moyen
	Félines	Ventajou	12	Nature	Moyen
	Cassagnoles	Les Sagnes	7	Nature	Difficile
<i>Pays d'accueil touristique du Lézignanais</i>	Argens	Le Pech Laurier	5	Patrimoine	Facile
	Roubia	Les 3 bosquets	5	Nature	Facile
	Ventenac	Le pont du Répudre	7	Patrimoine	Facile
	Ginestas	Autour du Canal	10	Patrimoine	Moyen
	Mirepeisset	Au fil de l'eau	5,5	Patrimoine	Facile
	Argeliers	Le Pech	7	Nature	Facile
	Pouzols	Le Pech Mige	3	Nature/Patrimoine	Facile
	Bize-Minervois	Le paradis de l'olivier	15	Nature	Moyen
<i>St Marcel</i>	St Marcel	Vers la Païssière de Férioles	2,5	Nature	Moyen
	St Marcel	Le Vieux St Marcel	0,5	Patrimoine	Facile
<i>Sallèles d'Aude</i>	Sallèles	Rives de l'Aude	18	Nature/Patrimoine	Facile

Réalisation : LF, avril 2005. Sources : CG de l'Aude, de l'Hérault, PAH du Lézignanais, Sallèles-d'Aude



Photo n°17 : Le Canal du Midi

*Le Canal du Midi est un lieu de promenade mais aussi le lieu de départ de nombreux marcheurs. En effet les « touristes fluviaux » n'hésitent pas à quitter leur bateau pour découvrir l'arrière pays.*



Réalisation : LF, septembre 2005

A l'heure actuelle, la randonnée ne fait pas partie des axes prioritaires dans le développement touristique. Il semble donc improbable que l'on assiste à une unification des politiques de randonnée dans le Minervois.

Le rando-système que nous venons de décrire résume assez bien ce qui passe dans les départements français : le Conseil Général est de plus en plus confronté à l'émergence des acteurs locaux. Il essaie tant bien que mal de mener une politique de randonnée mais rencontre l'opposition de certains territoires. Alors que des communes appartenant à des territoires identitaires arrivent à travailler ensemble pour proposer une offre cohérente (exemple du pays de Bièvre Valloire), la situation est encore bien confuse pour le Minervois.

## 2.2.9 Conclusion : une pluralité de rando-systèmes

Cette étude de terrain nous permet de faire ressortir les particularités de chacun des rando-systèmes observés (résumées dans les deux tableaux pages 209-213). On peut ainsi constater que dans l'ensemble, il est rare qu'un acteur travaille seul. Dans la majorité des cas, il y a toujours des partenariats qui sont noués avec d'autres acteurs institutionnels ou des associations. Seul deux territoires échappent à la règle : Olonne-sur-Mer et Huez. Ce sont deux stations touristiques importantes qui ont choisi de travailler seules. La station vendéenne refuse tout partenariat avec le Conseil Général du fait d'une grande opposition politique. A Huez, la raison de cet isolement tient plutôt à l'histoire de la station et au souci de valoriser les équipements de la station. Ici, les activités pédestres sont développées depuis longtemps et la commune ne voit pas l'intérêt d'inscrire ses chemins au PDIPR. Ceci représenterait plutôt

une contrainte qui l'empêcherait d'agir à sa guise pour le développement de la saison estivale. Pour autant, constatant que l'offre qu'elles proposaient était trop restreinte, les deux communes n'ont eu d'autre choix que de s'associer avec leurs voisines pour la communication. Ceci donne une impression d'abondance alors qu'en réalité il ne s'agit que d'une juxtaposition d'offres différentes. Enfin, Olonne-sur-Mer n'a pu faire autrement que de travailler avec l'ONF, propriétaire de la forêt rétro-littorale. On peut donc dire que les partenariats existent toujours pour la gouvernance des activités pédestres.

Par ailleurs, on constatera que les acteurs territoriaux cherchent à gérer les activités pédestres eux-mêmes. La délégation à un organisme dédié est rare. La seule exception notable est celle de la Communauté d'agglomération de Grenoble. Elle a institué le SIPAVAG, syndicat mixte dépassant le périmètre de la CA, pour qu'il mette en œuvre la politique de randonnée dans les espaces périphériques de l'agglomération. Le département du Lot a choisi de confier la gestion des activités pédestres au CDT (mais on ne peut pas réellement parler d'organisme dédié dans la mesure où le CDT est un organe départemental). Ailleurs, la responsabilité relève de l'acteur territorial. Ainsi la politique de randonnée du Vercors est gérée par un des services du PNR, celle d'Huez et d'Olonne est confiée à un service municipal, celle de Bièvre Valloire relève du syndicat mixte du pays de Bièvre Valloire...

Les conclusions de notre première partie tendent à se confirmer ici : les associations historiques perdent pied dans la gouvernance des activités pédestres. Certains acteurs locaux travaillent sans les consulter : communautés de communes des Monts de Flandre, Huez, Olonne-sur-Mer... Dans d'autres cas, elles sont reléguées à la fonction de conseiller : PNR du Vercors, Pays de Bièvre Valloire... Le balisage leur échappe de plus en plus souvent. Cette activité est en générale exercée par l'acteur responsable de la gestion des activités pédestres. Leur mission doit indéniablement évoluer. Les seules associations qui conservent un rôle important sont celles qui sont parvenues à obtenir un mécénat. Gaz de France soutient l'action de la FFR en alimentant son budget. Ceci lui permet de rester un acteur crédible dans le rando-système. En revanche, le club alpin est de moins en moins présent dans le domaine de la randonnée même s'il reste un acteur important pour les sports de nature.

L'action du Conseil Général est clairement remise en cause. Certains territoires refusent de travailler avec lui : c'est le cas d'Olonne et d'Huez. D'autres ont élaboré leurs réseaux d'itinéraires avant d'accepter tardivement de les inscrire au PDIPR (voir le cas du PNR du Vercors). D'autres enfin, comme les Monts de Flandre, créent des itinéraires concurrents de ceux du Conseil Général. Son rôle est donc vraisemblablement à repenser. Doit-il toujours être l'organisateur des activités pédestres en France ?

*Tableau n°19 : Le potentiel de chacun des sept territoires d'étude en matière de randonnée*

	DÉPARTEMENT DU LOT	PNR DU VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	SIPAVAG	CC DES MONTS DE FLANDRE	COMMUNE D'HUEZ	COMMUNE D'OLONNE-SUR-MER	MINERVOIS
<i>Milieu</i>	Plateaux, vallées et collines: diversité des milieux mais pas de grandes difficultés	Vallée en berceau, massif surplombant la vallée de l'Isère: milieu de moyenne montagne pour tout public avec certaines zones plus difficiles	Zones de collines séparées par une vaste plaine: pas de difficultés majeures	Vallée de l'Isère entourée de massifs montagneux élevés: les franges de l'agglomération proposent des chemins pour tous niveaux	Basses collines et plaine: aucune difficulté	Haute montagne: les difficultés peuvent être limitées mais aussi accentuées	Littoral sableux. L'intérieur est marqué par la forêt, le marais et le bocage. Pas de difficultés pour les marcheurs	Moyenne montagne et plaine: pas de grandes difficultés
<i>Caractère préservé du milieu naturel</i>	Milieu naturel et paysages ruraux préservés	Milieu naturel préservé même si certaines zones sont marquées par les équipements de sport d'hiver	La périurbanisation est la seule atteinte aux paysages ruraux	Les franges de l'agglomération sont encore très vertes	Dans ce département très peuplé, les Monts de Flandre sont perçus comme un territoire préservé : peu d'industrie	La station de troisième génération et ses équipements sont fortement visibles dans ce territoire de montagne. Mauvaise intégration paysagère	Le littoral n'est pas bétonné comme aux Sables-d'Olonne et l'intérieur garde un aspect rural (même si les lotissements pavillonnaires ont fait leur apparition)	Si la plaine de l'Aude est totalement vouée à la culture intensive de la vigne, la Montagne Noire garde un aspect sauvage
<i>Fréquentation touristique</i>	Forte sur certains territoires, le Lot attire de plus en plus et notamment une clientèle de marcheurs	Forte l'hiver et l'été. Le Vercors s'affirme comme un lieu de long séjour dont la marche est l'une des principales motivations	Faible. Le pays de Bièvre Valloire reste relativement méconnu hormis pour le festival Berlioz	Faible. Grenoble n'est pas une grande destination de tourisme mais clientèle qui vient pour le tourisme urbain	Faible. Peu de longs séjours mais quelques courts séjours qui peuvent contenir une séquence de marche	Forte l'hiver et moyenne l'été. La station est très réputée pour les sports d'hiver mais commence à attirer les touristes estivaux pour les sports de nature	Forte en période estivale. La station est réputée pour les activités balnéaires	Moyenne, le territoire bénéficie du passage du Canal du Midi d'où partent quelques randonneurs et promeneurs.
<i>Fréquentation excursionniste</i>	Limitée car le département n'est pas proche	Forte grâce à la proximité de Grenoble et de	Forte du fait de la proximité de Lyon et	Faible, Grenoble attire peu	Forte. Les Monts de Flandre sont une zone de	Faible à moyenne en période de	Forte. La station est proche de Nantes	Forte du fait de la proximité de Carcassonne,

	de grandes zones très peuplées. Les promeneurs sont surtout des régionaux	Lyon. Le Vercors est une zone de "promenade du dimanche"	Grenoble. Zone de promenade		récréation pour les Lillois qui viennent s'y oxygéner	vacances. Huez est surtout une destination de long séjour		Béziers et des plages languedociennes.
<i>Proximité d'un grand centre urbain</i>	Non	Grenoble (400000hab) est voisine, Lyon (1,3M)	Lyon (1,3Mhab), Grenoble (400000), Valence (110000)	Grenoble (400 000 hab), Lyon (1,3M d'hab)	Lille (1M d'habitants)	Grenoble (400000hab)	Nantes (550 000 habitants)	Carcassonne (45000 hab), Narbonne (45 000 hab)
<i>Accessibilité</i>	Moyenne. Les liaisons nord-sud sont bonnes, celles est-ouest plus difficiles	Moyenne, seules deux routes sinueuses permettent de pénétrer le massif	Bonne. Les liaisons avec Grenoble et Lyon se font par autoroutes	Bonne grâce à plusieurs autoroutes	Bonne, l'A25 irrigue tout le territoire	Moyenne, une seule route permet d'accéder à Bourg d'Oisans, ville porte d'Huez	Bonne, la ville est accessible par une 2x2 voies	Moyenne, la Montagne Noire reste peu accessible
<i>Présence de Chemins réputés</i>	Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle	La Grande Traversée du Vercors	Aucun	aucun	aucun	aucun	Le sentier du littoral	Le chemin de halage qui longe le Canal du Midi
<i>Curiosité Naturelle</i>	Nombreuses grottes, ENS, marais...	Réserve naturelle des Hauts Plateaux, grotte, gorge, falaise, panorama...	Forêt	Cuves de Sassenage, forêt	Forêt	Lac, panorama	Forêt, marais	Lac, forêt, grotte, gouffre, Minerve
<i>Curiosité patrimoniale</i>	Rocamadour, Cahors, Bonaguil, Figeac, Castelnaud, nombreux châteaux et villages	Patrimoine lié à la Résistance, petit patrimoine	Eglise, château, usine, petit patrimoine, festival Berlioz	Site de la Bastille, musée, château de Vizille, fort...	Beffroi de Bailleul, moulin, ferme, brasserie, petit patrimoine, carnaval, fêtes traditionnelles	Ruines de la mine de l'Herpie	Menhir, église, musée, château	Canal du Midi, château, dolmen, petit patrimoine
<i>Climat</i>	Climat doux et sec l'été	Climat de Montagne: froid l'hiver, chaud l'été	Climat océanique dégradé	Climat de montagne	Climat océanique humide	Climat de Montagne	Climat océanique très ensoleillé	Climat méditerranéen

Réalisation: LF, mars 2006

*Tableau n°20 : Le dynamisme des acteurs étudiés*

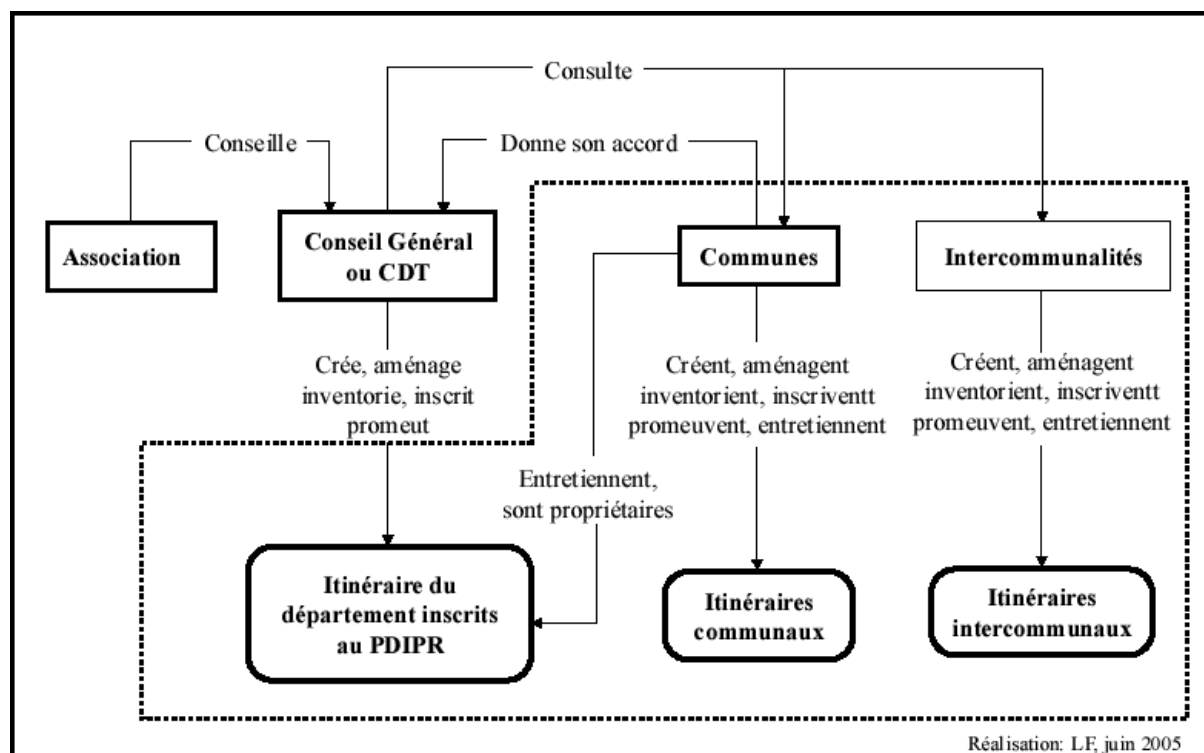
	DÉPARTEMENT DU LOT	PNR DU VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	SIPAVAG	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE FLANDRE	COMMUNE D'HUEZ	COMMUNE D'OLONNE-SUR-MER	MINERVOIS
<i>Politique antérieure</i>	Aménagement des chemins jacquaires par la FFR (CDRP 48) à partir des années 1950	Aménagement des sentiers par le club alpin et les associations locales dès l'Entre deux Guerres	Aucun aménagement avant la loi PDIPR	Absence d'aménagement avant la création du SIPAVAG en 1979	Balisage des GR par la FFR dans les années 1970	Aménagement de sentiers par le club alpin durant l'Entre deux Guerres	Aménagement du sentier du littoral par la FFR	Selon les territoires, quelques initiatives isolées
<i>Ancienneté du projet</i>	PDIPR approuvé en 1986.	Politique lancée dans les années 1970	Politique lancée en 1997	Politique lancée en 1979	PDIPR lancé dans les années 1980. Action des communes à partir de 1993	Huez n'a fait que reprendre l'activité dans les années 1990.	La politique de randonnée a été lancée à la fin des années 1990.	Quel que soit le territoire considéré, les politiques de randonnée sont récentes
<i>Mode de gestion</i>	Un service du CDT s'occupe de la gestion du PDIPR	Une équipe du PNR est chargée du développement de la randonnée dans le parc	Une équipe du pays est chargée du développement de la randonnée	Le SIPAVAG organise l'activité pour la CA	L'OT des Monts de Flandre met en place les itinéraires	Un service municipal est chargé de développer les sports de nature	L'ONF gère l'aménagement dans la forêt. Les agents techniques municipaux se chargent des autres	La gestion de l'activité dépend du territoire considéré
<i>Partenariat</i>	Travail avec le CDRP et les communes	Travail avec le CDRP et le Conseil Général	Travail avec le Conseil Général	Travail étroit avec le CDRP. Et le Conseil Général	Travail avec le Conseil Général	Aucun	Travail avec l'ONF.	Différent selon les territoires
<i>Ressources financières</i>	TDENS, budget départemental, budget communal pour l'entretien	Budget du PNR, subvention départementale pour les chemins inscrits PDIPR	Budget du SMPBV, subvention départementale pour les chemins inscrits PDIPR	Budget du SIPAVAG, subvention départementale pour les chemins inscrits PDIPR		Budget communal	Budget communal, ONF	Différent d'un territoire à l'autre.
<i>Travail avec les territoires</i>	Non	Travail à l'échelle du	Non	Non	Travail avec les communes belges	Travail avec les communes	Travail à l'échelle du pays	Non

<i>voisins</i>		Massif				voisines de l'Oisans	des Olonnes pour la communion	
<i>Couverture du territoire</i>	L'ensemble du département est balisé	L'ensemble du PNR est balisé	La plaine est moins équipée que les plateaux	La partie sud de l'agglomération reste à aménager	La plaine de la Lys est oubliée	L'ensemble de la commune est balisé	La zone bocagère n'est pas balisée	La Montagne Noire est oubliée
<i>Charte du balisage</i>	Charte de la FFR valable à l'échelle départementale	Charte de la FFR valable à l'échelle départementale	Charte de la FFR valable à l'échelle départementale	Charte de la FFR valable à l'échelle départementale	Charte de la FFR valable à l'échelle départementale	Charte de la FFR valable à l'échelle départementale	Pas de Charte	Charte de la FFR valable à l'échelle départementale
<i>Charte de la signalétique</i>	Charte départementale	Charte du PNR	Charte départementale	Charte départementale	Signalétique différente de la charte départementale	Pas de charte	Pas de charte	Pas de charte
<i>Inscription des chemins au PDIPR</i>	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui pour certains territoires.
<i>Produit autour de la randonnée</i>	Séjour randonnée, sortie à la journée	Séjour randonnée, sortie à la journée	Sortie à la journée	Sortie à la journée	Sortie à la journée	Séjour randonnée, sortie à la journée	Aucun	Séjour randonnée, sortie à la journée

Huit territoires étudiés et autant de rando-systèmes. Malgré cette disparité, il existe des similitudes d'un territoire à l'autre qui nous offrent la possibilité de réaliser une typologie qui compterait trois grandes catégories.

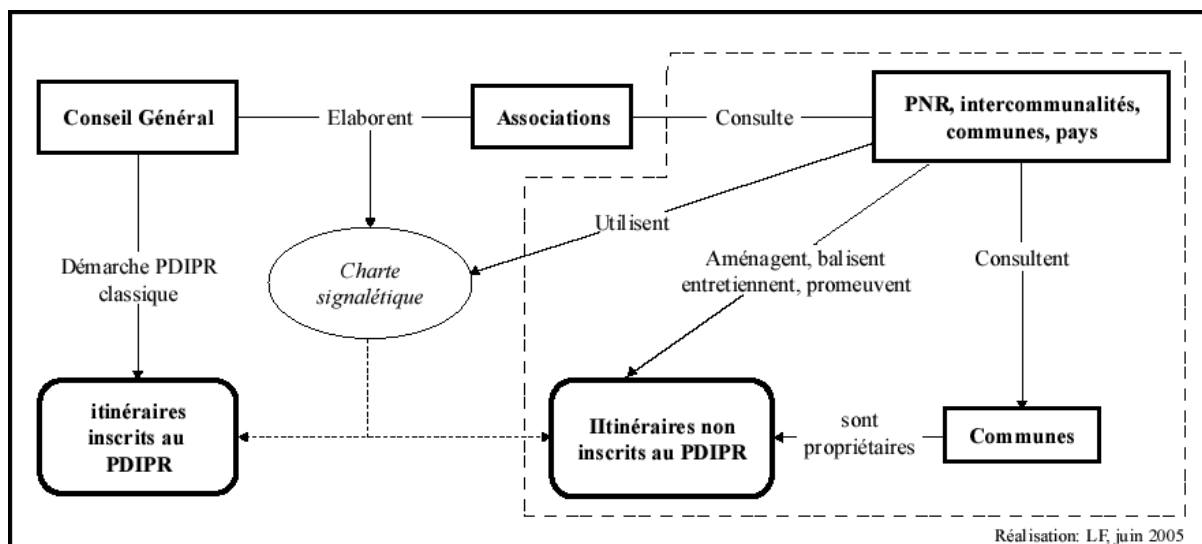
La première catégorie est celle du **rando-système théorique** (voir schéma n°27), celui qui est prévu par la loi de 1983. Le Conseil Général en est apparemment l'acteur principal. Il inscrit les chemins au PDIPR avec l'accord des communes, développe des itinéraires et en assure la promotion par l'intermédiaire du CDT. Cependant il ne choisit pas toujours les chemins et inscrit aussi ceux qui sont proposés par les communes, les collectivités intercommunales et les associations. Les communes sont chargées de l'entretien, qu'elles n'assurent pas toujours cependant, restent propriétaires des chemins et doivent valider les décisions du Conseil Général. Les associations de randonneurs par l'intermédiaire des CDRP sont des conseillers importants en matière de balisage, de signalétique et d'aménagement. Il est des cas où elles se chargent du balisage, le Conseil Général se chargeant de la signalétique qui est commune à tout le territoire départemental. Enfin, les intercommunalités et les PNR sont des partenaires secondaires qui donnent leur avis quant aux projets qui traversent leurs territoires. Néanmoins, il est fréquent que ceux-ci créent leurs propres itinéraires, en mettant en place leur propre signalétique et balisage tout en prenant en compte les recommandations de la FFR. Ce rando-système est celui qui est en vigueur dans la majorité des départements français et pour ce qui nous concerne dans le Lot, le Minervois et les Monts de Flandre. Dans le Lot nous étudierons les chemins du Conseil Général, dans les Monts de Flandre nous nous intéresserons à ceux des communautés de communes. **Dans ce fonctionnement les acteurs clé sont le Conseil Général, les associations et les communes.**

*Schéma n°27 : Le rando-système « théorique »*



La deuxième catégorie est celle du **rando-système partenarial** (voir schéma n°28). Le système est possible dans les départements qui n'ont pas encore achevé leur PDIPR et où il existe des territoires attractifs depuis longtemps pour les marcheurs. C'est le cas du département de l'Isère. Les massifs montagneux sont depuis longtemps des espaces de randonnée. Les associations ont été les premières à les aménager. Lorsque les PDIPR ont été institués, le Conseil Général a du faire face à des territoires déjà bien équipés et des acteurs locaux très impliqués dans le développement des activités pédestres<sup>92</sup>. C'est pourquoi le Département a laissé chaque acteur développer sa propre politique de randonnée et ceux-ci ont tenu compte de ce que faisait le Conseil Général. Ainsi, le PNR du Vercors, le SIPAVAG ou le pays de Bièvre Valloire ont aménagé, créé et aujourd'hui entretiennent leurs chemins. Ils en assurent également la promotion et l'animation. Les communes présentes sur ces territoires sont associées à la démarche en tant que propriétaires. Elles sont consultées pour tous les projets et sont parfois chargées de l'entretien comme c'est le cas dans le Pays de Bièvre Valloire. Les associations de randonneurs sont également consultées et sont considérées comme des partenaires indissociables. Leur aide et leur conseil en matière balisage et de signalétique sont toujours demandés. Néanmoins, à l'échelle du Département, une charte de la signalétique a été établie par le Conseil Général avec les associations. On retrouve ainsi les mêmes panneaux sur la plupart des territoires intercommunaux de l'Isère. L'acteur départemental n'est donc pas complètement exclu de la démarche mais il n'en a pas la maîtrise d'œuvre. Il est un partenaire comme les autres et n'a pas de responsabilité. Cette organisation est actuellement en place dans le PNR du Vercors, le Pays de Bièvre Valloire et la CA de Grenoble. Ici **les acteurs clé sont les regroupements intercommunaux et les associations**.

*Schéma n°28 : Le rando-système partenarial*



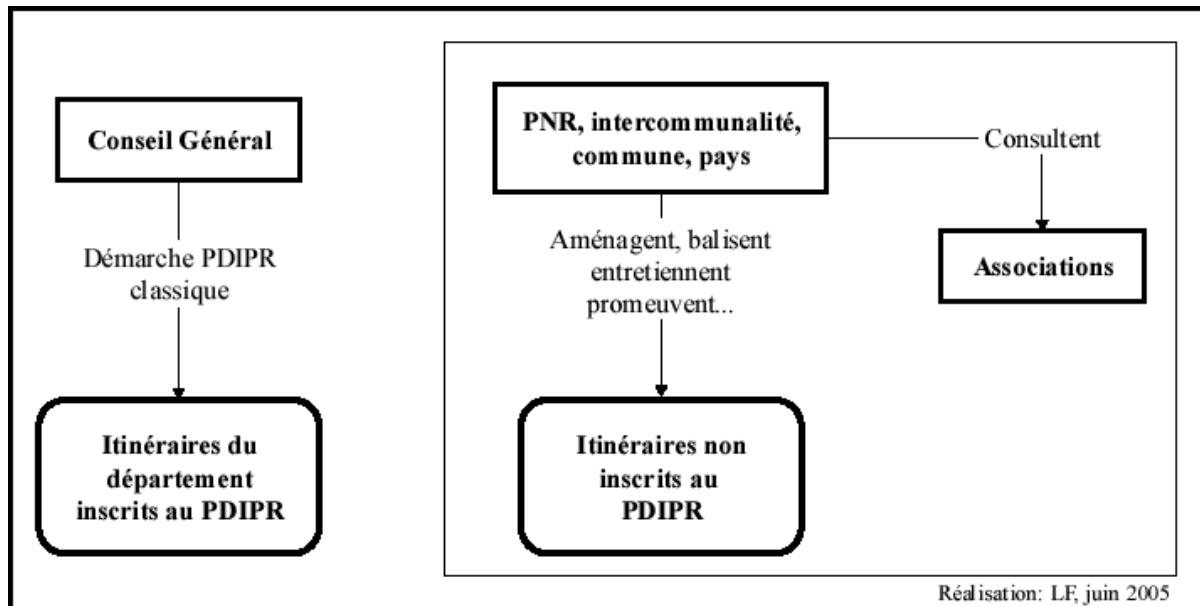
La troisième catégorie enfin, est celle du **rando-système autonome** (voir schéma n°29). Chaque acteur travaille séparément sans se soucier de ce qui est fait chez le voisin malgré le caractère identitaire du territoire. Ainsi, le Conseil Général développe ses chemins, sa signalétique et sa promotion, charge les communes de l'entretien et demande conseil aux associations. Les intercommunalités quant à elles font de même sur leur territoire. Il est même des cas où le Conseil Général ne peut pas développer d'itinéraires sur certaines communes :

<sup>92</sup> Le PNR du Vercors a commencé à aménager ses sentiers dès le début des années 1970 et le SIPAVAG a été mis en place en 1979 alors que la réalisation du PDIPR n'a commencé que dans les années 1980.



l'Alpe d'Huez et Olonne-sur-Mer en sont des exemples édifiants car elles refusent l'inscription de leurs chemins. Cependant, Huez a réussi à travailler avec les communes voisines et Olonne-sur-Mer avec l'ONF. Dans les deux cas, la promotion des itinéraires est assurée à l'échelle intercommunale sans que la politique ne soit pensée à cette échelle. On retrouve ce fonctionnement dans le Minervois en certains territoires (commune de Sallèle-d'Aude ou Pays d'Accueil Touristique du lézignanais). **L'acteur principal est ici la commune ou l'intercommunalité.**

*Schéma n°29 : Le rando-système autonome*



Après avoir été organisées au niveau départemental, les activités pédestres sont donc de plus en plus conçues au niveau local. Dans les années 1990, les acteurs locaux se sont progressivement intéressés aux activités pédestres et sont venus prendre les missions du Conseil Général et des associations.

**Cette deuxième partie vient définitivement confirmer le recul du mouvement associatif dans la gouvernance des activités pédestres mais aussi la remise en cause du fonctionnement PDIPR.** Quel que soit le territoire considéré, l'action du Conseil Général est toujours concurrencée par les acteurs locaux. Les exemples de l'Isère, du Lot, du Nord, de la Vendée, de l'Aude et de l'Hérault ont illustré cette réalité. Partout, des collectivités intercommunales ou communales élaborent leur propre réseau d'itinéraires sans toujours les inscrire au PDIPR (voir le cas d'Huez ou des Monts de Flandre).

Cette profusion d'acteurs, issue de l'évolution de la politique d'aménagement, a entraîné l'apparition de nouveaux rando-systèmes. Au sein d'un même département peuvent désormais coexister plusieurs modes de gouvernance des activités pédestres. Ainsi en Isère, trois modèles cohabitent : le rando-système théorique sous la direction du Conseil Général, le rando-système partenarial qui donne une large place aux intercommunalités et le rando-système autonome excluant le Conseil Général. On retrouve ce triptyque un peu partout en France avec des organisations variant légèrement d'un territoire à l'autre.

Il faudra donc à l'avenir compter avec les communes et les intercommunalités. Celles-ci sont de plus en plus présentes depuis les dernières lois de décentralisation qui leur ont

donné plus de pouvoirs et les moyens financiers pour mener leurs actions. Que ce soient les PNR, les pays ou les communautés de communes, tous ont mis en place des itinéraires. On peut s'interroger sur leurs motivations. Qu'est ce qui les pousse à s'investir autant dans la gestion des activités pédestres ?

Il s'agit pour nous désormais de comprendre pourquoi nous assistons à une remise en cause du fonctionnement PDIPR. Nous allons donc interroger les acteurs sur leurs motivations et leurs espoirs, pour ensuite vérifier la cohérence de leur action. Nous verrons aussi comment réagissent les marcheurs et les habitants à ces transformations. S'impliquent-ils davantage dans les nouveaux rando-systèmes ? De fait, ceux-ci sont-ils plus durables que le rando-système PDIPR ?

## **CHAPITRE III**

**CETTE EVOLUTION ENTRAINE-T-ELLE LA  
TERRITORIALISATION?  
LA REACTION DES ACTEURS, MARCHEURS  
ET HABITANTS**



Il apparaît donc que le rando-système mis en place par la loi de 1983 et qui repose sur le PDIPR est aujourd'hui remis en cause par les acteurs locaux. Ils sont tous les jours plus nombreux à s'investir dans les activités pédestres et à baliser de nouveaux itinéraires. Pourquoi une telle frénésie ? Qu'espèrent-ils gagner en menant une politique de développement de la randonnée et de la promenade ?

Pour répondre à ces questions, il faut questionner les acteurs locaux (pays, PNR, communautés de communes...) sur leurs motivations. Une fois celles-ci connues, il faudra s'interroger sur la pertinence de la mise en place de nouveaux rando-systèmes. La constitution de nouveaux fonctionnements territoriaux laisse supposer que le rando-système PDIPR ne permet plus aux acteurs locaux d'atteindre leurs objectifs. Si tel est le cas, les rando-systèmes partenarial et autonome le permettent-ils ? Nous tenterons donc ici de vérifier la cohérence de l'action des aménageurs et des concepteurs d'itinéraires.

Mais il faut aussi s'intéresser aux marcheurs et aux habitants. Comment réagissent les premiers à cette évolutions ? Y sont-ils seulement sensibles ? Par ailleurs, la prise en main des activités pédestres par les acteurs locaux se traduit-elle par une plus grande participation de la population locale ? Comment est-elle intégrée dans les projets ?



## 3.1 Le développement des territoires par les activités pédestres, principale motivation des acteurs locaux

### 3.1.1 Les enjeux du développement des activités pédestres

La partie précédente a montré une implication très large et de plus en plus marquée des acteurs locaux dans la gouvernance des activités pédestres. Les itinéraires sont maintenant conçus à l'échelon local même si le Conseil Général est toujours très présent. Qu'est ce qui incite aujourd'hui les collectivités locales à développer sur leur territoire les activités de randonnée ?

Le graphique n°7 p montrait que les départements cherchaient surtout à développer le tourisme : 73 départements intègrent leur PDIPR à la politique de développement touristique. Mais ils sont aussi 55 à considérer que la randonnée contribue au développement local.

Nous avons fait le même travail d'enquête auprès des acteurs de nos huit territoires sélectionnés et les résultats sont finalement assez comparables. Au-delà du seul aspect touristique, tous espèrent ainsi dynamiser leur territoire (voir tableau n°21).

*Tableau n°21 : Les objectifs des différentes politiques de randonnée*

TERRITOIRES	MOTIVATIONS
<i>Département du Lot</i>	Développement touristique Développement local Protection des sentiers Valorisation du patrimoine
<i>PNR du Vercors</i>	Développement local et durable Protection de l'environnement Image du territoire
<i>Pays de Bièvre Valloire</i>	Développement local touristique Valorisation du patrimoine
<i>Monts de Flandre</i>	Développement local Image du territoire
<i>Huez</i>	Diversifier les activités, désaisonnalisation Protection de l'environnement Image du territoire : « l'île au soleil » Développement local
<i>Olonne-sur-Mer</i>	Relier le littoral à l'intérieur Diversifier les activités Canaliser les flux en forêt
<i>SIPAVAG</i>	Valoriser les franges vertes Offrir de nouveaux espaces de loisirs et de respiration Rôle social Développement durable
<i>Minervois</i>	<i>Pour les départements</i> : développement touristique, distribuer les touristes sur tout le territoire <i>Pour les communes</i> : développement local

Réalisation : LF, juin 2006

Source : enquête auprès des acteurs locaux

Le tableau ci-dessus résume l'objectif du développement des activités pédestres de chacun des acteurs locaux. Ils sont présentés dans l'ordre dans lequel ils ont été cités au cours des différents entretiens. Le développement local est donc clairement l'une des principales

motivations (sauf pour Olonne-sur-Mer). Tous espèrent que les activités pédestres généreront des retombées économiques et qu'elles contribueront au développement durable du territoire. Beaucoup mettent aussi en avant la construction de l'image territoriale (Monts de Flandre, Huez, Vercors) en souhaitant que la randonnée et la promenade permettent de donner une image dynamique et « verte ». Huez et Olonne sont dans des logiques de stations : toutes deux visent à rentabiliser leur équipement et attirer toujours plus de touristes par la diversification des activités. Pour Huez, il y a en plus la volonté d'étaler la fréquentation touristique sur toute l'année. Mais toutes deux inscrivent leur action dans une optique de protection de l'environnement.

Ces éléments nous incitent à penser que les acteurs locaux espèrent que les activités pédestres vont les aider à construire leur territoire. Tous y voient une possibilité de prendre en main leur développement et de s'affranchir de la tutelle des collectivités supérieures (dans ce cas précis, celle du Conseil Général). **Ils considèrent que les activités pédestres vont contribuer à la territorialisation et au développement durable de leur territoire.** En créant leur propre rando-système, les acteurs locaux pensent pouvoir renforcer la construction territoriale en fédérant les acteurs des nouvelles communautés. Ils cherchent par là à se réapproprier leur territoire et à prendre en main leur développement tout en affirmant leur identité. Ceci n'est d'ailleurs pas propres à nos territoires d'étude. En 1999, le président de la Communauté de communes de Bandiat-Tardoir en Charente affirmait que « *la mise en place d'itinéraires a été, pour nous, un trait d'union entre toutes les communes de notre communauté. L'idée présente tous les avantages : pas très chère, possible partout, nécessitant une grande concertation... Bref, le projet a joué un rôle fondamental dans le développement de l'esprit communautaire.*<sup>93</sup> »

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les activités pédestres, comme toutes activités humaines peuvent contribuer à la construction territoriale. Cependant, le processus n'est connu que dans les grandes lignes, il reste à identifier les ressorts du système. Avant d'y venir, rappelons la manière selon laquelle les activités pédestres participe à la territorialisation de l'espace.

Les marcheurs se construisent une image des territoires traversés et dès lors naît un sentiment d'appartenance, premier pas vers la territorialisation. Les topoguides, les cartoguides mais aussi la signalétique sont autant d'éléments qui permettent de véhiculer une certaine image du territoire. Ces équipements offrent également à l'aménageur la possibilité d'affirmer l'existence de son territoire en apposant son logo sur ses panneaux. A partir de ce qu'il observe, des aménagements et des informations qui lui sont délivrées, le marcheur se forge peu à peu une image du territoire (qui peut être différente de l'image initiale). Un attachement au territoire voit progressivement le jour. C'est donc aux acteurs d'utiliser les activités pédestres pour construire leur image territoriale auprès de la population extérieure.

Si l'acteur doit bien sûr viser le touriste, il doit aussi associer les habitants locaux. Eux aussi doivent connaître et sentir l'identité de leur lieu de vie pour se le réapproprier et s'en faire une image, regarder le territoire autrement. Ceci crée le sentiment d'appartenance. Les chemins de randonnée leur permettent souvent de redécouvrir leur histoire et leur patrimoine qu'ils pourront partager et véhiculer auprès des « étrangers ». La politique de randonnée peut aussi avoir pour but de réveiller un sentiment d'appartenance chez les habitants. C'est pourquoi un itinéraire doit exprimer une image valorisante du territoire et doit permettre au

---

<sup>93</sup> MIQUEL S, LEYGOUTE P., 1999, « Dix conseils pour créer et gérer des sentiers de randonnée », Le journal des maires n°9, 4p.



visiteurs et aux habitants de se faire leur propre image. L'implication des résidents dans la politique touristique est une étape essentielle dans le processus de construction territoriale. La participation entraîne l'appropriation : celui qui s'implique dans un projet s'attache nécessairement à son territoire. Or, l'implication de la population locale dans la politique de randonnée peut prendre différentes formes : participation directe, indirecte, consultation, association... Quelle est la plus efficace ?

Les acteurs locaux sont donc au cœur du processus de territorialisation car « *toute construction territoriale est l'objet d'intentions, de discours, d'actions de la part d'acteurs qui existent, se positionnent, se mobilisent, qui développent des stratégies pour parvenir à leurs fins*<sup>94</sup> ». Ils ont à charge d'impliquer les habitants et de séduire les touristes. Ils sont aussi responsables de la communication et des aménagements, et sont donc à l'origine de l'image territoriale. Les activités pédestres peuvent servir de déclencheur à la construction territoriale en obligeant les acteurs à travailler en synergie. Elles peuvent être une première étape précédant une politique de développement global commune.

Rappelons également, que le chemin participe pleinement à la structuration paysagère. Longtemps tombées dans l'oubli, les activités pédestres leur redonnent une seconde vie. Il retrouve son rôle premier de moyen de communication entre les villes et villages. Les activités pédestres permettent de les patrimonialiser. Ils contribuent ainsi pleinement à valoriser l'identité du territoire en offrant des itinéraires historiques, traductions de pratiques ancestrales (transhumance, pèlerinage, route de commerce, ...).

De nombreux acteurs développent aussi les activités pédestres pour générer des retombées économiques. Les retombées sont réelles et peuvent être importantes. Dans le Val de Giffre, elles sont supérieures à celles des activités de sport d'hiver (compte tenu du fait que les coûts d'aménagement sont nettement moindres)<sup>95</sup>. L'activité pédestre peut apporter des ressources complémentaires à des territoires qui savent diversifier leurs activités.

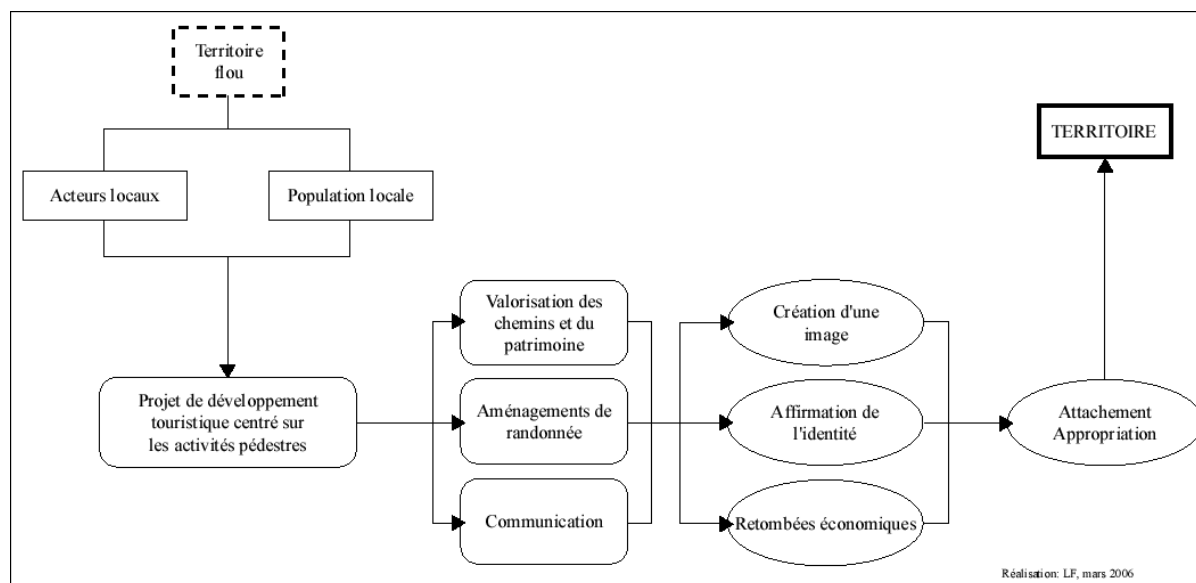
On peut schématiser la contribution des activités pédestres à la territorialisation (voir page suivante). Un espace ne devient territoire qu'à partir du moment où les acteurs territoriaux établissent une politique de développement des activités pédestres à laquelle la population locale participe. La communication et les aménagements proposés permettent alors de véhiculer l'identité du territoire. Un sentiment d'appartenance voit le jour aussi bien chez les habitants que chez les acteurs et les touristes. Les retombées économiques issues des activités pédestres confortent la construction territoriale.

---

<sup>94</sup> GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, « *Les acteurs, ces oubliés du territoire* », anthropos, p169.

<sup>95</sup> DAMIEN MM, 2001, « *Randonnée dans le Val de Giffre* », pour le syndicat mixte du Val de Giffre

*Schéma n°30 : Le principe théorique de la contribution des activités pédestres à la territorialisation*



Cependant, de nombreux éléments manquent à ce schéma théorique. Le mode de la participation de la population locale n'est pas précisé : doit-elle intervenir en amont ou en aval du projet ? De quelle manière ? De même, nous supposons que les activités pédestres génèrent des retombées mais nous en ignorons le volume. Sont-elles capables de revitaliser un territoire en difficulté ? à quelles conditions peuvent-elles le faire ? Il convient également d'apporter des précisions sur les aménagements et la communication, leur forme, leur nombre... D'où la nécessité d'une confrontation avec le terrain qui seule nous permettra d'analyser et de valider le processus de territorialisation par les activités pédestres mais aussi de vérifier si l'action des acteurs locaux va dans ce sens. Ceci passe donc par l'évaluation des différents rando-systèmes à partir du critère de territorialisation.

### 3.1.2 Méthodologie de l'évaluation

- Problématique de l'évaluation

**La territorialisation correspond au processus qui transforme un espace sans limites précises et sans sentiment d'appartenance de la part de la population qui y vit, en un territoire bien délimité et auquel les habitants sont attachés.** Un territoire se construit à partir d'un espace, d'images véhiculées par la population locale, les touristes et les médias, des aménagements qui y sont mis en place, des politiques qui y sont menées... Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre<sup>96</sup>, la notion d'**appropriation** différencie un espace d'un **territoire**. Le territoire géographique est un espace géographique approprié par la société, c'est-à-dire par les acteurs institutionnels, sociaux et économiques, avec une conscience de cette appropriation. Cette notion d'appropriation conscientisée est capitale car elle marque la prise de pouvoir d'un espace où le sentiment d'appartenance est important. L'identité y est forte et confère au territoire une grande cohérence. Le territoire est encore plus senti, vécu et perçu que l'espace.

<sup>96</sup> Voir 1.3.3 .1

Pour beaucoup, les activités pédestres sont perçues comme une alternative au tourisme de masse et comme une activité touristique durable. La fédération des PNR d'Europe définit le tourisme durable comme « *toute forme de développement, d'aménagement ou d'activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans ces espaces*<sup>97</sup> ». L'objectif des politiques de randonnée n'est donc pas seulement la rentabilité économique. Elles visent aussi à la création d'emplois, à la préservation de l'environnement et au bien-être de la population locale et à son épanouissement socioculturel. Il s'ensuit donc un fort intérêt aux problèmes d'environnement et à la mise en œuvre de projets destinés à valoriser les ressources touristiques tout en affirmant une identité, facteur de cohésion et de différenciation par rapport aux territoires proches. Dès lors plusieurs questions se posent. Quels sont les acteurs qui interviennent ? Quel est leur statut ? A quelle échelle travaillent-ils ? Quelle image du territoire véhiculent-ils ? Les habitants participent-ils la démarche ? Comment s'approprient-ils les aménagements ? Ces aménagements participent-ils à la construction d'une image du territoire ? Le processus d'appropriation s'étend-il à un territoire plus vaste ? Les marcheurs s'approprient-ils aussi le territoire ?...

Nous chercherons donc à savoir comment les aménagements touristiques liés aux activités pédestres satisfont ceux pour qui ils ont été mis en place et les aident à construire leur territoire. Il faudra s'intéresser bien évidemment aux concepteurs et aux gestionnaires des outils, mais aussi aux marcheurs (touristes ou résidents) et à la population locale qui en supporte la présence. Car en effet, ce n'est que si les acteurs institutionnels travaillent en association avec tous les autres acteurs du territoire, que les activités pédestres peuvent contribuer à une dynamique de construction territoriale. Celles-ci sont alors censées favoriser un développement socioculturel et des synergies locales dans le cadre d'une logique de développement durable qui permet aux aménagements d'être bien acceptés par la population locale. Le choix d'une politique de développement durable conduit à mettre en adéquation un produit touristique avec ceux qui le consomment, mais aussi avec ceux qui y contribuent, à savoir la population locale. C'est donc à partir d'une série d'indicateurs traduisant la durabilité des politiques mise en place par les acteurs locaux, l'implication des habitants et la perception des marcheurs que nous évaluerons la contribution à la territorialisation des différents rando-systèmes. On le voit, nous allons travailler essentiellement sur des critères qualitatifs, c'est pourquoi nous allons nous appuyer sur plusieurs enquêtes et entretiens réalisés sur nos territoires : entretiens avec les acteurs concepteurs et gestionnaires, enquête auprès des habitants, enquête auprès des marcheurs. L'absence de données qualitatives sur les différents territoires (notamment sur la satisfaction des utilisateurs et la perception de la population locale) nous a poussé à réaliser ce travail de terrain. La méthodologie propre à ce travail est présentée plus loin.

Nos questionnaires cherchent à déterminer l'apport de la politique de randonnée et des aménagements qui en découlent au développement durable du territoire qui est censé faire croître la conscience de ce même territoire. Nous avons donc porté notre intérêt sur les quatre dimensions du développement durable : l'environnemental, l'éthique, le socioculturel et l'économique au travers :

- des potentialités du milieu d'accueil : ressources touristiques, qualité de l'environnement et du patrimoine...

---

<sup>97</sup> AFIT, 2002, « *Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises* », Paris, p21

- de l'action des acteurs : le nombre d'acteurs intervenant, les synergies, les projets... ;
- des équipements proposés : leur qualité, l'image utilisée, ... ;
- des retombées générées : nombre d'emplois, dépenses... ;
- de la participation de la population locale : forme d'implication, degré de participation, qualité de l'accueil... ;
- de la perception des utilisateurs : accueil, aménagements, image perçue...

Les nombreuses données recueillies ne permettant pas une lecture aisée, nous avons fait le choix d'indicateurs qui permettent de cerner facilement la contribution des activités pédestres à la territorialisation. Considérant que le territoire est un espace peuplé et productif, un espace support d'une identité collective, un espace institutionnel dominé par des pouvoirs et un espace aménagé<sup>98</sup>, nous avons retenu des indicateurs qui permettent d'évaluer l'apport de la randonnée et de la promenade à ces quatre dimensions du territoire. Nous les avons divisés en six grandes catégories :

- la valorisation de l'identité du territoire dans le projet de développement des activités pédestres qui traduit l'aspect identitaire du territoire ;
- le mode de gestion de la politique de randonnée pour mesurer la dimension institutionnelle du territoire ;
- les équipements proposés pour évaluer la dimension «espace aménagé» du territoire ;
- la participation de la population locale et l'appropriation de la clientèle de marcheur pour l'aspect « peuplé » du territoire ;
- les retombées économiques des activités pédestres pour l'aspect « productif » du territoire.

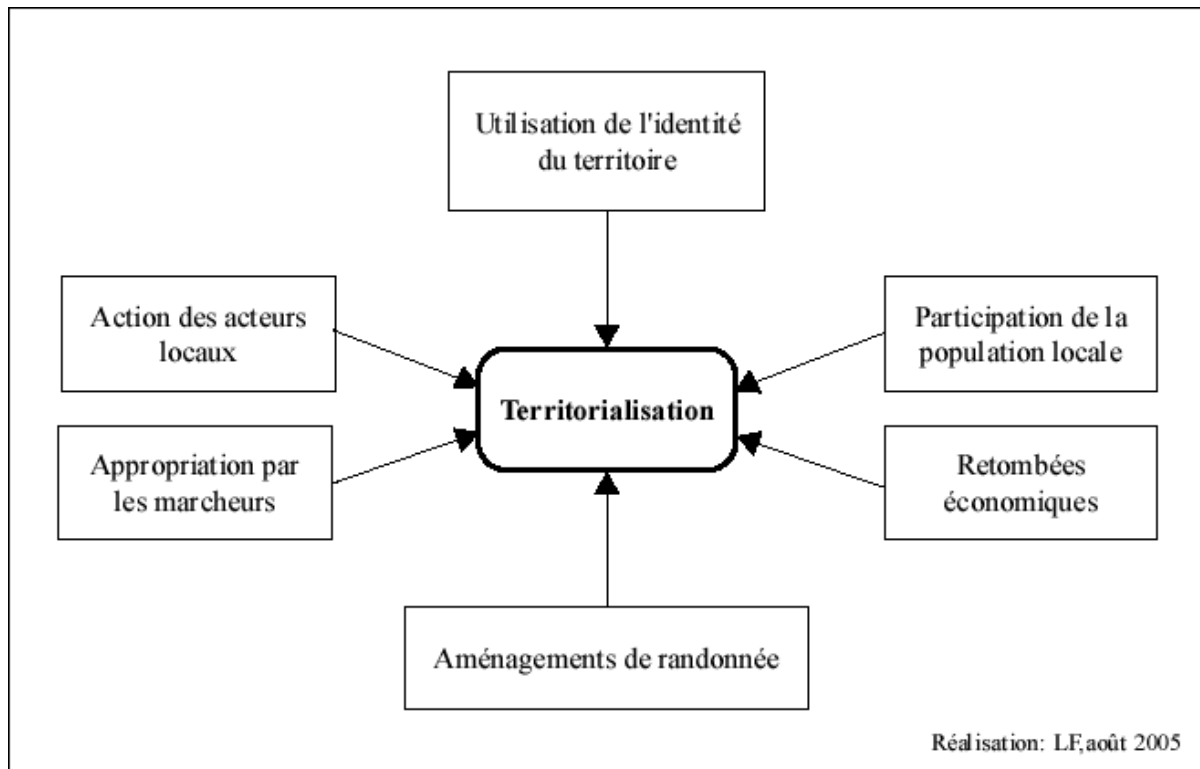
La définition des indicateurs repose sur plusieurs travaux de l'AFIT, du ministère du tourisme, de l'UE et de la FFRP<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Voir 1.3.3.1

<sup>99</sup> AFIT, 2002, « *Piloter le tourisme durable* », AFIT, Paris  
 Ministère du tourisme, Ministère de l'environnement, 1993, « *Aménager des sentiers de promenades* », Paris  
 LEADER II, 1996, « *Evaluer le potentiel touristique d'un territoire* », UE, Bruxelles  
 LEADER II, 2001, « *La valorisation du tourisme de randonnée dans les territoires ruraux* », UE, Bruxelles  
 FFRP, 1999, « *49 fiches pour le développement de la randonnée dans les pays* », FFRP, Paris

*Schéma n°31 : Les indicateurs de territorialisation*



● Les indicateurs utilisés

La construction d'itinéraires de promenade et de randonnée repose sur la qualité de l'environnement et l'identité du territoire. On peut logiquement supposer qu'un paysage dégradé n'attire pas les marcheurs. Mais il faut considérer que la pratique de la randonnée et de la promenade a des impacts sur le milieu d'accueil (piétinement, parking sauvage, déchets...). C'est pourquoi, il nous faut choisir des indicateurs qui traduisent à la fois les potentialités du milieu mais aussi les mesures existantes pour sa préservation. Nous allons donc utiliser quatre indicateurs :

- **le périmètre d'action** : nous travaillons sur le critère de territorialisation, il faut donc qu'il existe une base à la construction territoriale. Nous observons ici sur quel périmètre la politique de randonnée est menée. Avec le retour en grâce des politiques locales, nous considérerons qu'une politique menée à l'échelle d'un territoire local identitaire offre de meilleures bases à un processus de territorialisation. Nous privilégierons donc ces territoires ;
- **la valorisation de l'esthétique paysagère** : il s'agit bien sûr d'un critère subjectif mais on doit tenir compte de la qualité des paysages pour attirer les marcheurs. D'autre part, les activités pédestres doivent préserver cette qualité et peut-être même contribuer à l'améliorer. Nous considérerons donc qu'un paysage préservé est un paysage que les constructions humaines ne sont pas venues défigurer ;
- **la valorisation de la ressource patrimoniale** : le patrimoine qu'il soit « naturel », immatériel ou matériel est une composante fondamentale du territoire. Sa valorisation dans la construction des itinéraires permet de favoriser le processus de construction territoriale ;

- **la répartition des itinéraires sur le territoire** : pour faire découvrir la diversité du territoire aux marcheurs, il faut que l'ensemble de celui-ci soit parcourus de sentiers de randonnée ou de promenade. Sans cela, la territorialisation ne sera que partielle ;

Le développement des activités pédestres est directement lié à l'action des acteurs. Ce sont eux qui, par la politique élaborée, sont responsables de la contribution de la promenade et de la randonnée au développement durable du territoire et à sa construction. Il faut donc naturellement évaluer leur action pour voir si elle s'inscrit dans une logique de durabilité qui favorise la territorialisation. Pour cela nous allons utiliser dix indicateurs qui sont :

- **le statut de l'acteur initiateur de la politique** : il apparaît évident qu'un acteur ancré dans le territoire local semble plus à même de traduire un souci de durabilité. En effet, un acteur privé, extérieur au territoire sera susceptible de s'en aller si la rentabilité n'est pas au rendez-vous. C'est pourquoi, nous privilégierons les acteurs territorialisés ;
- **la fédération de tous les acteurs** : un climat de confiance et de solidarité rompt la notion de concurrence au profit de la coopération. Ceci évite l'éparpillement de l'offre et favorise sa construction logique et cohérente ;
- **le nombre de partenaires** : plus les partenaires sont nombreux, plus les mises en réseau et les synergies seront potentiellement importantes. En plus de l'acteur initiateur, il peut s'agir du Conseil Général, des associations, des communes, de VNF, de RFF, de l'ONF, des pays, des PNR, des intercommunalités, de la DDJS, de la DRAC... La participation de tous est indispensable dans une logique de développement durable ;
- **le mode de gestion** : une structure intercommunale exprime une meilleure territorialisation du projet. Lorsque le projet est géré par des acteurs privés, la territorialisation fonctionne moins bien ;
- **la capacité financière à gérer le projet** : la mise en place d'une politique de développement des activités pédestres nécessite des moyens financiers importants pour pouvoir garantir la pérennité et la qualité des aménagements. Les structures les plus petites ont parfois des difficultés budgétaires ;
- **la capacité humaine à gérer le projet** : de la même manière qu'il faut de l'argent, il faut aussi des compétences. La création d'un itinéraire impose des connaissances juridiques mais aussi du personnel pour aménager et entretenir les équipements. Ici aussi les grosses structures semblent avantagées ;
- **l'ancienneté de la démarche** : un projet ancien traduit une politique dynamique précoce et donc une volonté de prendre en main le développement rapidement ;
- **la présence de projets concurrents sur le territoire** : l'absence de concurrence traduit une volonté de développement partagé au sein d'un territoire reconnu. Un seul projet signifie plus de lisibilité pour les touristes et pour les habitants ;
- **les projets en cours** : la durabilité impose le renouvellement constant des politiques et leur adaptation aux évolutions de la demande. C'est pourquoi des acteurs qui ont des projets d'extension ou d'amélioration s'inscrivent davantage dans une démarche de durabilité ;
- **la globalité du projet** : la randonnée doit servir de moteur de développement mais elle ne peut le faire seule. Elle doit être intégrée dans une politique plus vaste (développement touristique, protection de l'environnement, réhabilitation du patrimoine, hébergements...). Rappelons que le développement durable est un développement global qui profite à tous ;

Au-delà de la seule implication des acteurs, il faut aussi s'intéresser aux aménagements réalisés. Ce sont eux qui sont au contact du public et ce sont eux qui véhiculent l'image et l'identité du territoire. Ils sont des éléments clés dans le processus de construction territoriale. Selon nous, treize indicateurs permettent d'évaluer leur contribution au développement durable et à la construction territoriale :

- **la promotion de l'identité locale sur l'itinéraire** : dans la mesure où nous supposons que les activités pédestres contribuent à la construction territoriale, il est important d'observer si les acteurs locaux utilisent les éléments constitutifs de l'identité territoriale dans la création des itinéraires. Ceci s'observe notamment sur les panneaux implantés au début et au long du parcours ;
- **la promotion de l'identité locale dans la communication** : de la même manière, nous allons observer si l'identité est utilisée dans les brochures de randonnée et de quelle manière elle est employée ;
- **la communication sur Internet** : le web est devenu un outil important dans le monde du tourisme. Beaucoup de personnes choisissent leur destination sur leur ordinateur. Internet permet aux collectivités de véhiculer l'image de leur territoire mais aussi de distribuer le tracé des itinéraires sans avoir à éditer un topoguide souvent coûteux ;
- **l'accessibilité physique des itinéraires** : dans le cadre d'une politique de développement durable, il peut-être intéressant que les itinéraires soient accessibles autrement qu'en voiture ;
- **les aménagements de confort** : les tables, les bancs, les poubelles sont utiles aux marcheurs, à condition qu'ils soient entretenus ;
- **la diversité de l'offre** : afin d'éviter les risques d'une trop grande spécialisation, il est préférable d'offrir une diversité d'itinéraires (promenade, itinéraires à la journée, GR...) ;
- **la diversité des activités** : toujours dans le but d'éviter la monoactivité, il est souhaitable de proposer d'autres possibilités de loisirs aux marcheurs (d'où la nécessité d'un projet global). La spécialisation peut aboutir à la dégradation de la ressource ;
- **l'offre d'hébergement** : les touristes étant très hétérogènes, il faut pouvoir répondre à toutes les demandes. Ceci permet de diversifier les clientèles. Il faut néanmoins privilégier les hébergements de petites dimensions qui sont aujourd'hui recherchés par les clientèles touristiques ;
- **la connexion des hébergements aux itinéraires** : il ne peut y avoir de randonnée itinérante sans hébergements proches des chemins. Par ailleurs, afin de limiter les déplacements motorisés, il est souhaitable de rapprocher les chemins des lieux d'hébergement ;
- **les services offerts** : les marcheurs peuvent avoir besoin de guides, de matériels de randonnée, de portage de bagage entre les hébergements. Tous ces services génèrent des retombées et valorisent l'image du territoire ;
- **les animations et les produits autour de la randonnée** : les randonnées guidées, les courses organisées ou les randonnées thématiques attirent de nombreuses personnes et sont le signe d'une politique volontariste en matière d'activités pédestres. Les produits touristiques liés à la randonnée permettent de faire connaître les chemins et génèrent de fortes retombées économiques ;
- **la connexion des chemins aux sites touristiques majeurs** : en incitant les marcheurs à visiter les principaux sites, on leur permet de découvrir des éléments constitutifs de l'identité territoriale et on augmente les retombées économiques ;

- **l'ouverture sur les territoires voisins** : les marcheurs n'ont que faire des limites administratives. Il faut donc envisager les connexions avec les territoires voisins tout en leur précisant que l'on change de territoire.

La construction territoriale ne peut se faire sans la participation de la population locale. C'est la dimension éthique du développement durable. Il s'agit ici d'observer la gouvernance mise en place et si celle-ci permet à tous les acteurs de s'exprimer. Nous serons sensibles aussi à l'étude de la prise en compte de ce que proposent les citoyens et comment ceux-ci sont intégrés à l'élaboration et à la réalisation du projet. Pour ce faire nous avons retenu cinq critères qui nous semblent fondamentaux :

- **la consultation de la population** : l'information et la consultation de la population locale sont fondamentales pour qu'elle se sente partie prenante du projet. Il est préférable que la consultation se fasse directement lors de réunions publiques ou de rencontres ;
- **la participation des habitants à la politique de randonnée** : plus le nombre de résidents participant au développement des activités pédestres est élevé, mieux la territorialisation fonctionne ;
- **la perception des aménagements touristiques et de l'accueil par la population locale** : les résidents sont souvent les premiers utilisateurs des équipements de loisirs. Ils doivent en être satisfaits pour en faire ensuite la promotion parmi leurs relations ;
- **la satisfaction de la population locale** : les résidents sont aussi très nombreux à marcher à proximité de leur domicile. Leur satisfaction conditionne le bouche-à-oreille ;
- **l'acceptation des touristes** : si la population locale n'accepte pas la venue de touristes sur son territoire, la territorialisation par le tourisme est impossible. C'est ici tout l'enjeu de l'information de la population locale ;

Les marcheurs sont un autre élément clé de l'évaluation. C'est à eux que s'adressent les chemins de randonnée. C'est à partir des itinéraires et des aménagements qu'ils vont se construire une image du territoire et se l'approprier. On ne peut parler de territoire touristique si les touristes ne se sentent pas attachés à leur lieu de pratiques. Sur les chemins, on rencontre aussi des résidents qui se promènent ou randonnent. Ces activités sont pour eux l'occasion de se réapproprier leur territoire en en percevant les limites, les richesses, l'identité... Nous mesurerons l'appropriation des marcheurs par dix critères :

- **l'éventail de la clientèle** : ne posséder qu'un seul type de clientèle est toujours un risque pour un territoire. Le développement durable impose la diversification : promeneurs, randonneurs à la journée, randonneurs itinérants... ;
- **l'origine géographique de la clientèle** : là encore il est préférable de privilégier la diversification ;
- **les caractéristiques socio-économiques de la clientèle** : idem ;
- **la durée du séjour** : plus le séjour est long, plus les retombées économiques sont importantes pour le territoire ;
- **l'étalement de la saison** : une fréquentation touristique désaisonnalisée permet des retombées économiques étalées sur toute l'année et donc une meilleure rentabilité des équipements et des services ;
- **la satisfaction de la clientèle** : il est vraisemblable qu'une clientèle insatisfaite de l'offre s'attache difficilement à son territoire de pratique ;
- **la motivation** : savoir pourquoi le marcheur est venu sur le territoire est fondamental. S'il est venu pour la réputation des chemins, alors ceci prouve que la



politique de randonnée est un succès. Elle a permis de donner une nouvelle image au territoire ;

- **la fidélité au territoire** : le retour fréquent sur le lieu de pratique traduit un certain attachement au territoire ;
- **l'intention de retour** : idem ;
- **l'image perçue du territoire** : elle traduit la réussite ou l'échec de la territorialisation. Si l'identité et l'image qui se dégagent n'ont aucun lien avec le territoire, on peut considérer qu'il y a échec de la territorialisation.

Le dernier aspect du développement durable est économique. Le tourisme de randonnée doit contribuer au développement économique du territoire. Il doit créer des emplois, améliorer les conditions de vie de la population, maintenir ou créer des services... Mais il peut aussi y avoir des impacts négatifs qui peuvent dégrader les conditions de vie de la population. Quatre indicateurs permettent de mesurer ces impacts :

- **les dépenses des marcheurs** : les principales dépenses des marcheurs sont indirectes puisque la pratique est gratuite. Nous tenterons une estimation de ces dépenses. Plus elles sont élevées, plus elles contribuent au développement du territoire ;
- **le nombre d'emplois directs** : la population locale attend que le tourisme de randonnée crée des emplois. Les emplois directs sont ceux des aménageurs, des guides, du personnel chargé de l'entretien des itinéraires... ;
- **les retombées indirectes** : Il ne peut ici s'agir que d'une estimation car il est difficile de savoir quels sont les impacts indirects réellement créés par les activités pédestres. Il peut bien sûr y avoir des emplois (hébergement, restauration, BTP...), le maintien de services publics (bureau de poste, pompe à essence...), un changement d'image ou une dynamisation de l'économie locale ;
- **les impacts négatifs de la randonnée pédestre** : comme toute activité touristique, la pratique de la randonnée et de la promenade n'est pas neutre pour le territoire. La circulation automobile comme le coût du foncier peuvent augmenter, le milieu naturel peut souffrir d'une sur-fréquentation. Un développement durable doit limiter ces impacts.

Au total, nous obtenons 46 indicateurs qui permettent de rendre compte de la contribution des activités pédestres à la construction territoriale. Chacun d'entre eux va être noté sur quatre selon le barème que nous allons présenter maintenant (voir tableau n°22). Une échelle de 0 à 4 semble suffisante pour rendre compte des différences entre les territoires. Pour les questions quantitatives (ex : retombées économiques), les classes ont été établies à partir des observations de terrain. Quant aux questions qualitatives (les plus nombreuses), il apparaît inutile de multiplier les classes considérant l'imprécision de nombreuses réponses et la subjectivité de celles-ci. Evidemment, les notes que nous attribuons sont parfois contestables mais le grand nombre d'indicateurs (46) permet de pondérer relativement les erreurs ou imprécisions. Le choix de nos critères donne aussi plus de poids aux équipements de randonnée et à la politique des acteurs puisqu'ils disposent respectivement de treize et dix indicateurs. Cette décision est volontaire puisque nous avons montré que c'est à partir des aménagements, eux-mêmes fruits de la politique des acteurs, que les marcheurs et la population locale se construisent l'image du territoire. Il était donc normal de les évaluer avec plus de précision.

*Tableau n°22 : Le barème appliqué aux 46 indicateurs retenus*

	<i>INDICATEURS</i>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b><i>La prise en compte de l'identité du territoire</i></b>	<i>Le périmètre d'action</i>	Absence de données	Pas de territoire	Plusieurs territoires	Morceau de territoire	Un territoire dans son ensemble
	<i>L'esthétique paysagère et sa valorisation</i>	Absence de données	Les itinéraires traversent des paysages dégradés	De nombreux points noirs sont visibles le long des itinéraires	Quelques points noirs sont visibles le long des itinéraires	Les itinéraires traversent des paysages préservés
	<i>La ressource patrimoniale et sa valorisation</i>	Absence de données	Pas de prise en compte du patrimoine	Peu d'itinéraires prennent en compte le patrimoine	Certains itinéraires prennent en compte le patrimoine	Le patrimoine est intégré aux itinéraires
	<i>La répartition des itinéraires sur le territoire</i>	Absence de données	Une seule zone est équipée	Plusieurs parties du territoire sont oubliées	Une partie du territoire est oubliée	Tout le territoire est couvert
<b><i>L'action des acteurs locaux</i></b>	<i>Le statut de l'acteur initiateur</i>	Absence de données	Association extérieure	Institutionnel extérieur	Association locale	Institutionnel local
	<i>La fédération de tous les acteurs</i>	Absence de données	non			oui
	<i>Le nombre de partenaires</i>	Absence de données	Pas de partenaire	1 ou 2	3 ou 4	5 et plus
	<i>Le mode de gestion</i>	Absence de données	Structure privée	Structure publique extérieure	Commune	Intercommunalité
	<i>La capacité financière à gérer le projet</i>	Absence de données	Financement avec subvention			Financement sans subvention
	<i>La capacité humaine à gérer le projet</i>	Absence de données	L'entretien et le balisage sont effectués par des acteurs extérieurs	L'entretien et le balisage sont délégués aux associations	L'entretien est délégué aux communes	Service dédié aux activités pédestres dans la structure organisatrice
	<i>L'ancienneté de la démarche</i>	Absence de données	Moins de 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	Plus de 15 ans
	<i>La présence de projets concurrents</i>	Absence de données	Nombreuses concurrences sur le territoire et travail individuel	Concurrences nombreuses mais travail partenarial	Peu de concurrence et travail partenarial	Aucune concurrence sur le territoire
	<i>Les projets en cours</i>	Absence de données	Pas de projet	Extension du réseau	Protection et aménagement du réseau existant	Extension du réseau, protection du réseau existant, développement de partenariats
	<i>La globalité du projet</i>	Absence de données	Non			Oui

<b>La participation de la population locale</b>	<i>La consultation et information de la population locale</i>	Absence de données	Ni consultation, ni information	Consultation et information irrégulière	Consultation et information régulière	Consultation et information permanente
	<i>La participation des habitants</i>	Absence de données	Moins de 10% participent à l'activité touristique	10% à 30% participent à l'activité touristique	30% à 50% participent à l'activité touristique	Plus de 50% participent à l'activité touristique
	<i>La perception des aménagements et de l'accueil touristique</i>	Absence de données	Moins de 25% de satisfaits	Entre 25 et 50% de satisfaits	Entre 50 et 75% de satisfaits	Plus de 75% de satisfaits
	<i>La satisfaction de l'offre</i>	Absence de données	Moins de 25% de satisfaits	Entre 25 et 50% de satisfaits	Entre 50 et 75% de satisfaits	Plus de 75% de satisfaits
	<i>L'acceptation des touristes</i>	Absence de données	Moins de 20% de la population acceptent les touristes	20 à 50% de la population acceptent les touristes	50 à 80% de la population acceptent les touristes	Plus de 80% de la population acceptent les touristes

<b>Les aménagements proposés</b>	<i>L'accessibilité physique des itinéraires</i>	Absence de données	Chemins inaccessibles	Parking	Parking et accès direct par chemin piétonnier	Parking voiture, accès direct par chemin piétonnier, connexion au TC, parking-vélo
	<i>La promotion de l'identité locale dans la communication</i>	Absence de données	Pas de promotion de l'identité locale	Informations limitées au strict minimum	Quelques informations	Nombreuses informations et illustrations dans les guides de randonnée
	<i>La communication sur Internet</i>	Absence de données	Pas de présentation du territoire	Présentation du territoire	Présentation du territoire et invitation à sa découverte par la rando	Présentation du territoire, de ses particularités. Invitation à sa découverte par la rando. Téléchargement de parcours
	<i>Les aménagements de confort</i>	Absence de données	Bancs, tables, poubelles mal situés et mal entretenus	Bancs, tables, poubelles bien situés et mal entretenus	Bancs, tables, poubelles mal situés mais bien entretenus	Bancs, tables, poubelles bien situés et bien entretenus
	<i>La diversité de l'offre de randonnée</i>	Absence de données	Un seul type de parcours	Domination des sentiers de grande randonnée	Domination des sentiers de promenade	Tous types de parcours
	<i>La diversité des activités</i>	Absence de données	Aucune activité	Autres activités mais peu diversifiées	Développement des sports de nature	Large panel d'activités
	<i>L'offre d'hébergement</i>	Absence de données	Pas d'hébergement	Pas de diversité	Diversité mais pas d'équilibre	Tous types d'hébergement
	<i>La connexion des hébergements aux itinéraires</i>	Absence de données	Absence d'hébergement	Hébergements éloignés des chemins	Hébergements à proximité des chemins	Hébergements présents sur les chemins
	<i>Les services offerts</i>	Absence de données	Aucun service	Guide accompagnateurs	Guide accompagnateur, magasins spécialisés	Guide accompagnateur, magasins spécialisés, portage de bagage
	<i>Les animations et les produits autour de la randonnée</i>	Absence de données	Pas d'animation et pas de produit	Peu d'animations, concentrées l'été	Nombreuses sorties réparties sur toute l'année	Plusieurs manifestations réparties sur toute l'année, séjour randonnée
	<i>La connexion des chemins aux sites touristiques</i>	Absence de données	Aucun site n'est situé sur un itinéraire	Seuls les grands sites sont situés sur les itinéraires	Quelques sites touristiques sont situés sur un itinéraire	Tous les sites touristiques sont situés sur un itinéraire
<i>L'ouverture sur les territoires voisins</i>	Absence de données	Non	Connexion avec un seul territoire voisin	Connexion avec certains territoires voisins	Connexion avec tous les territoires voisins	

<b>La perception de la clientèle</b>	<i>L'éventail de la clientèle</i>	Absence de données	Promeneur	Promeneurs et randonneurs mais domination des promeneurs	Promeneurs et randonneurs mais domination des randonneurs	Promeneurs, randonneurs et randonneurs itinérants en proportion égale
	<i>L'origine géographique de la clientèle</i>	Absence de données	Locale	Régionale	Nationale	Nationale et internationale
	<i>Les caractéristiques socio-économiques de la clientèle</i>	Absence de données	Un seul type de clientèle	Sur-représentation d'un type de clientèle	Mixité mais déséquilibre	Tous types de clientèle
	<i>La durée du séjour</i>	Absence de données	Domination des marcheurs à la journée	Domination des courts séjours	Mixité mais pas d'équilibre	Tous types de séjours
	<i>L'étalement de la saison</i>	Absence de données	Une saison	Deux saisons	Trois saisons	Quatre saisons
	<i>Les motivations</i>	Absence de données	Hasard	Présence d'amis ou de famille sur le territoire	Réputation touristique du territoire	Réputation des chemins de randonnée
	<i>La satisfaction de la clientèle</i>	Absence de données	Plus de 30% de personnes insatisfaites	Entre 20 et 30% de personnes insatisfaites	Entre 10 et 20% de personnes insatisfaites	Moins de 10% de personnes insatisfaites
	<i>La fidélité au territoire</i>	Absence de données	Moins de 10% de clients fidèles	10 à 30% de clients fidèles	De 30% à 50% de clients fidèles	Plus de 50% de clients fidèles
	<i>L'intention de retour</i>	Absence de données	Moins de 70% de oui	De 70% à 80% de oui	De 80% à 90% de oui	Plus de 90% de oui
	<i>L'image perçue du territoire</i>	Absence de données	Image non territoriale dominante	Image territoriale mais forte proportion d'image non territoriale	Image territoriale avec faible proportion d'image non territoriale	Image territoriale dominante
<b>Les retombées</b>	<i>Les dépenses des marcheurs</i>	Absence de données	Aucune dépense	Faible	Moyenne	Forte
	<i>Le nombre d'emplois directs</i>	Absence de données	Aucun ou très peu d'emplois créés	Peu d'emplois créés	Nombreux emplois créés.	Nombreux emplois créés qui sont importants pour l'économie locale
	<i>Les retombées indirectes</i>	Absence de données	Aucune retombée	Création d'emplois	Création d'emplois, maintien de services	Création d'emplois, maintien de service, dynamisme économique
	<i>Les impacts négatifs des activités pédestres</i>	Absence de données	Nombreux impacts négatifs entraînant une dégradation des conditions de vie	Impacts importants	Impacts limités	Aucun impact négatif

Réalisation : LF, août 2005

## ● Les entretiens auprès des acteurs locaux

Une partie des indicateurs que nous venons de lister ne peut être évalué qu'après avoir interrogé les acteurs locaux. C'est la raison pour laquelle nous avons rencontré chacun d'entre eux. Dans tous les cas, nous avons toujours interviewer l'acteur qui a en charge la politique de randonnée : SIPAVAG, PNR du Vercors, SMPBV, intercommunalités des Monts de Flandre, CDT du Lot, Mairies d'Olonne et d'Huez. Pour le Minervois, nous avons interrogé les Conseils Généraux de l'Aude et de l'Hérault, le PAT du Lézignanais, les mairies de Sallèle d'Aude et Saint-Marcel<sup>100</sup>. La grille d'interview est commune à tous les acteurs. Les questions portaient sur la politique menée, les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvres (financiers et humains), les partenariats, les projets, la globalité de la politique mais aussi sur les aménagements offerts ou encore la signalétique.

Par ailleurs, nous avons également fait le choix d'interroger les associations locales de marcheurs (et particulièrement les CDRP) pour connaître exactement la place qu'elles occupent encore dans la politique de randonnée puisque nous nous interrogeons sur l'évolution de leur mission. Nous nous sommes enfin adressés aux principaux partenaires pour évaluer précisément les liens qui les unissent aux acteurs responsables.

En multipliant les rencontres, nous avons ainsi pu nous faire une idée précise du fonctionnement des différents rando-systèmes étudiés mais aussi de la réalité des politiques de randonnée. Les informations obtenues sont utilisées dans l'évaluation de certains critères.

## ● Retour sur la méthodologie des enquêtes

Pour évaluer nos différents indicateurs, il nous a fallu collecter des informations sur le terrain. Certaines d'entre elles ont été obtenues facilement par la simple observation ou le parcours de chemins (c'est le cas pour les aménagements proposés aux marcheurs). D'autres ont été acquises en consultant les documents locaux (la communication, les politiques locales...). Pour le reste, nous avons dû aller à la rencontre de la population et des marcheurs. Nous avons donc réalisé une enquête par questionnaire.

L'absence de données quantitatives et qualitatives sur les activités pédestres justifie la réalisation de notre enquête. Le nombre de pratiquants est difficile à connaître car contrairement aux autres types de touristes et de visiteurs, le marcheur ne paie pas de droits d'entrée pour accéder au site. Alors qu'il est facile d'évaluer la fréquentation d'un musée ou d'un parc de loisir, l'évaluation des randonneurs et des promeneurs reste incertaine. De plus, une partie d'entre eux n'utilise pas les hébergements marchands des territoires étudiés car beaucoup sont des résidents locaux et les autres passent leurs vacances chez des amis ou dans la famille. Dès lors, on ne peut pas les compter à partir d'enquêtes réalisées dans les hébergements. Enfin, les écompteurs, technique la plus utilisée pour recenser les marcheurs ont souvent montré leurs limites : comptage des animaux empruntant le sentier, mauvais réglage, dégradation car non surveillés, imperfection technique (comptage des phares de voitures)... Sur le plan quantitatif, on ne pourra donc se reposer que sur des évaluations imparfaites. Quant à l'aspect qualitatif, il est bien souvent ignoré dans les études qui ont été menées sur les territoires étudiés.

Les travaux en matière de randonnée sont surtout des travaux portant sur les retombées économiques de la randonnée et de la promenade. Peu de données sur les aspects qualitatifs

---

<sup>100</sup> La liste des personnes rencontrées et le questionnaire figure en annexe n°16 et n°17

existent<sup>101</sup>. Dès lors, il nous a fallu mettre au point un questionnaire capable de nous fournir des données qualitatives. Nous avons besoin entre autre d'informations sur le perçu que les randonneurs se font des territoires traversés ou parcourus ainsi que de l'offre. S'approprient-ils ces territoires ou le consomment-ils distraitement comme n'importe quel objet de consommation courante ?

Sur ce point, il nous a fallu faire de même avec les populations locales. Comment vivent-elles l'arrivée des touristes ? S'investissent-elles dans le projet de développement touristique ? Dans la plupart des enquêtes, les résidents sont oubliés et l'attention ne se porte que sur les visiteurs. Pourtant, le vécu et le perçu des populations locales doivent être connus pour pouvoir évaluer la réussite ou l'échec d'un projet de développement touristique.

Deux enquêtes ont été réalisées pour cette étude. La première sur les marcheurs, la seconde sur la population locale et les touristes au cœur des villages et des bourgs centres.

Le questionnaire randonneur nous a fourni quatre types d'informations :

- l'identification du randonneur : qui est-il ? quelles sont ses motivations ?... ;
- le perçu des aménagements : comment fonctionnent-ils ? suffisent-ils ?... ;
- l'impact économique de la randonnée : dépense pendant le séjour... ;
- le perçu sur la région traversée et son appropriation.

Le questionnaire centre de bourg apporte des précisions sur :

- le perçu des aménagements : comment les résidents évaluent-ils l'offre touristique ? ;
- la participation de la population locale ;
- l'acceptation des touristes.

Les deux questionnaires, conçus en partenariat avec les acteurs locaux, étaient tous les deux assez longs (voir annexes n°18 et 19). Néanmoins les personnes interrogées ont pris le temps de répondre jusqu'au bout et la quasi-totalité d'entre eux ont pu être traités. Il nous faut ici préciser que ces enquêtes ont été administrées par des étudiants de Licence Professionnelle « Valorisation et Protection du Patrimoine » et par des étudiants du DESS EURETOS de l'Université de Lille 1. Ces enquêtes ont été faites dans le cadre de leur stage de fin d'année qu'ils ont effectué sur les différents territoires sélectionnés afin d'y réaliser un diagnostic touristique dans le cadre d'une convention passée avec la FFR. Leurs travaux ont apporté beaucoup à cette étude.

Nos objectifs définis, il nous fallait identifier la population que nous allions interroger. Le choix d'une méthode d'échantillonnage repose sur l'existence ou non d'une liste exhaustive de la population de référence. Ne disposant pas d'une telle liste pour l'enquête « randonneur », nous avons retenu un échantillon aléatoire simple non probabiliste. La sélection des marcheurs a été faite au hasard des rencontres. L'étude portant sur tous les types d'activités pédestres, la seule condition de sélection était le motif de déplacement à savoir le loisir. La taille de l'échantillon est fixée arbitrairement, ne disposant pas de chiffres sur le nombre de marcheurs. Les enquêtes ont été réalisées également le week-end afin de rencontrer le maximum de personnes. Les sites d'enquête ont été choisis en fonction de leur fréquentation. Les enquêteurs ont passé plus de temps sur les sites les plus fréquentés et les sites majeurs, et un peu moins sur les autres en allant à la rencontre des marcheurs. Dans la mesure du possible, les enquêtes ont été faites sur tous les chemins du territoire concerné sauf

---

<sup>101</sup> Hormis les études « *Randonnée et Territoires* » dont nous avons déjà parlées en introduction

pour le Lot où une sélection a été nécessaire (voir page n°163). Elles se sont déroulées aussi bien sur les PR que sur les GR dès lors que ces derniers se superposaient en partie au premier. Nous pourrions ainsi connaître l'avis des randonneurs itinérants. On ne pouvait exclure les GR dans la mesure où les communes participent souvent à leur entretien<sup>102</sup>.

Pour l'enquête « centre de bourg », la constitution d'un échantillon probabiliste supposait que l'on dispose d'une liste de tous les habitants de chacun des territoires considérés pour que chacun d'entre eux est la même chance que les autres d'être interrogés. Ceci aurait demandé une main d'œuvre et une durée d'exercice plus importante. C'est pourquoi nous avons fait le choix, discutable, de la méthode non probabiliste reposant sur les quotas. Nous avons fait en sorte que sur chacun de nos territoires, l'échantillon corresponde à la structure sexuelle et par âge de la population locale, connue par les recensements de l'INSEE. La taille de l'échantillon a également été fixée arbitrairement, l'objectif étant d'interroger le plus de personnes possibles dans le laps de temps disponible tout en respectant les quotas. Les enquêtes ont donc été réalisées sur les places des villes et villages, lieux les plus passants. Nous n'avons retenu que les villes les plus importantes dans les territoires étudiés. Il n'y a pas eu d'enquête « centre de bourg » réalisées à Olonne-sur-Mer et en Minervois faute de temps et de personnel disponible.

Si la base du questionnaire est commune à tous les territoires, un travail a été fait avec chacun des partenaires des huit zones étudiées afin de l'adapter et d'ajouter quelques questions spécifiques au territoire donné. Une fois le questionnaire administré, il est traité sur le logiciel DESTIN. Les enquêtes se sont déroulées comme suit:

- juillet 2001 : Olonne-sur-Mer
- juillet et août 2003: le Vercors, Grenoble, Bièvre Valloire, Huez, Minervois;
- juillet et août 2004: le département du Lot;
- mai et juin 2005 : les Monts de Flandre.

A l'exception des Monts de Flandre, tous les territoires ont été étudiés en période estivale, période où l'on rencontre le maximum de marcheurs (voir tableau n°23)

---

<sup>102</sup> Dans le Vercors, le PNR entretient les GR et la GTV. Dans le Lot, le Conseil Général participe à la mise en place, à l'aménagement et à l'entretien des chemins jacquaires.



*Tableau n°23 : Nombre de questionnaires par territoires*

TERRITOIRES	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES « CENTRE DE BOURG »	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES « RANDONNEURS »
<i>Huez</i>	334	176
<i>CC des monts de Flandre</i>	153	107
<i>CA de Grenoble</i>	371	160
<i>Pays de Bièvre Valloire</i>	309	144
<i>PNR du Vercors</i>	196	227
<i>Département du Lot</i>	200	207
<i>Minervois</i>	0	160
<i>Olonne-sur-Mer</i>	0	212
<b>TOTAL</b>	<b>1726</b>	<b>1393</b>

Réalisation: L. FLORENT, juin 2005

Il existe des disparités en fonction des territoires sur le nombre de questionnaires réalisés. Ceci s'explique par les conditions météorologiques dans lesquelles ont été réalisées les enquêtes et par l'inégale fréquentation des espaces concernés. Dans le Nord, les conditions météorologiques n'ont pas toujours été aussi clémentes et propices aux activités pédestres. C'est pourquoi le nombre de questionnaires est sensiblement plus faible qu'ailleurs. Néanmoins ce chiffre reflète bien la situation de la région. La représentativité de l'enquête ne peut être mesurée dans la mesure où l'échantillon est non probabiliste. Nous rappelons seulement que les quotas ont été respectés sur tous les territoires pour l'enquête « centre de bourg ». Il s'agit avant tout d'une enquête exploratoire qui nous donne les grandes lignes de la perception des individus

Les questionnaires ont été traités avec le logiciel DESTIN. Ceci nous a permis d'obtenir les résultats généraux de l'enquête. On a ainsi pu découvrir qui étaient les randonneurs, quels étaient leurs perçus sur les aménagements proposés et le territoire traversé. Nous avons pu aussi établir une moyenne en rassemblant tous les questionnaires, tout en dégagant les particularités de chacun des territoires. Ces résultats sont présentés sous forme graphique dans la partie qui suit.

A partir de ce travail de terrain, nous allons pouvoir évaluer la contribution des activités pédestres à la territorialisation.



## **3.2 Evaluation de la contribution des activités pédestres à la territorialisation**

Nous allons maintenant appliquer la méthodologie que nous venons de décrire à nos huit territoires. Nous allons présenter pour chacun d'eux, les résultats qui justifient la note que nous leur attribuons. Certains éléments n'ont pu être récoltés sur le terrain car les acteurs n'ont pas toujours voulu répondre à nos questions. D'autres sujets n'ont pu être abordés faute de temps. Néanmoins, les réponses sont assez nombreuses pour permettre une évaluation de chacun des rando-systèmes.

Les acteurs agissent de manière différente d'un territoire à l'autre. L'offre n'est vraisemblablement pas la même non plus. Comment réagissent les marcheurs à cette diversité ? Qu'en est-il de la population ? Les retombées attendues sont-elles aussi importantes que le pensent certains responsables ? Nous tenterons de répondre à ces questions. Nous chercherons par-là à vérifier le modèle théorique de contribution des activités pédestres à la construction territoriale que nous venons d'élaborer.



### 3.2.1 Evaluation de la potentialité des territoires

#### ● Le périmètre d'action

Pour permettre le processus de territorialisation, il faut que la politique soit conçue à l'échelle d'un territoire cohérent. La mise en place d'itinéraires à l'échelle communale aura du mal à déboucher sur un véritable territoire dans la mesure où les paysages et le patrimoine sont souvent identiques à ceux de la commune voisine donnant l'idée au marcheur qu'il ne s'agit que d'un seul et même territoire. A l'inverse, le territoire départemental apparaît trop grand car présentant souvent de grandes différences paysagères et patrimoniales : quoi de commun entre la Flandre maritime et l'Avesnois dans le Nord ? On ne peut espérer lancer un processus de construction territoriale que si le périmètre d'action est cohérent sur le plan identitaire.

On observera dans ce domaine de grandes différences entre nos territoires. Le Lot ne peut-être considéré comme un territoire cohérent dans la mesure où il regroupe les plateaux des Causses, les rebords de la Châtaigneraie et l'est du Périgord. Les deux communautés de communes des Monts de Flandre ne sont qu'un morceau du territoire des Monts de Flandre : Cassel et Steenvoorde en sont exclues. Huez n'est qu'une partie du territoire de l'Oisans, de même qu'Olonne n'est qu'un petit fragment du pays des Olonnes. En revanche, le Minervois est un territoire cohérent (les communes se revendiquent comme appartenant à ce territoire) comme le pays de Bièvre Valloire. Le Vercors l'est tout autant même si nous n'en étudions qu'un seul secteur. Le SIPAVAG est a priori un territoire regroupant toutes les communes de la confluence du Drac et de l'Isère entourée des massifs du Vercors, de la Chartreuse et de Belledonne.

#### ● L'esthétique paysagère et sa valorisation par les activités pédestres

Dans l'ensemble, nos huit territoires offrent des paysages préservés et vraisemblablement attractifs pour les marcheurs. Notre échantillon a le mérite de présenter les grands types de milieu naturel de France<sup>103</sup> :

- le milieu littoral à Olonne-sur-Mer ;
- la haute montagne à l'Alpe d'Huez ;
- la moyenne montagne dans le Vercors ;
- un paysage collinaire pour le Pays de Bièvre Valloire ;
- un paysage méditerranéen dans le Minervois ;
- un paysage urbain pour le SIPAVAG ;
- la plaine au pied des Monts de Flandre ;
- les plateaux calcaires et vallées fluviales dans le Lot ;

Hormis l'agglomération grenobloise, nos territoires sont à dominante rurale (voir photos n°18). Ils sont cultivés pour la plupart, donnant naissance à une grande variété de paysages agricoles : bocage en Vendée et dans le Lot, semi-bocage dans les Monts de Flandre, openfield pour le Pays de Bièvre Valloire, culture permanente en Minervois, alpage à Huez... Ceci offre donc de multiples possibilités de promenades et de randonnées.

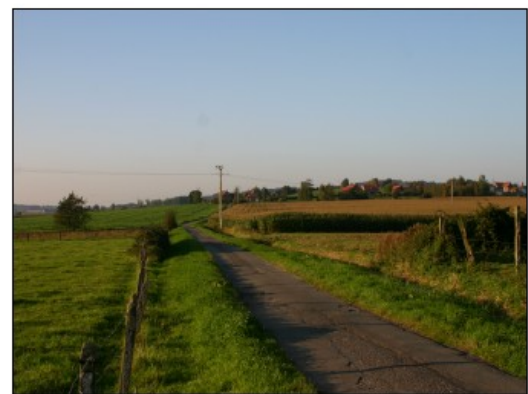
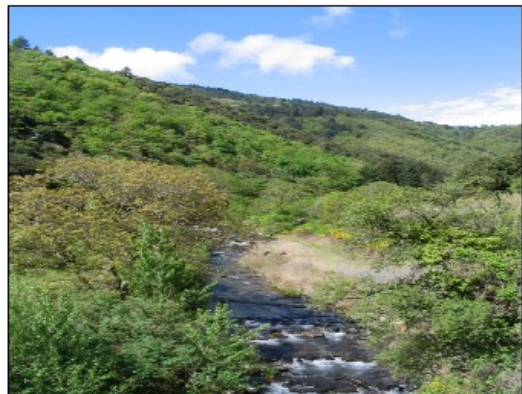
Pour autant, il existe quelques points noirs sur certains territoires. Ainsi, la station de l'Alpe d'Huez, station intégrée de troisième génération, marque profondément le paysage par ses équipements de sports d'hiver. Certains versants ont été profondément remaniés pour la

<sup>103</sup> Les planches photographiques présentée en annexe n°8 à n°15 illustrent ces propos

pratique du ski, gommant les aspects « sauvages » de la montagne. On peut en dire autant à Olonne-sur-Mer où les lotissements modernes ont fleuri de manière anarchique dans le bocage rendant moins lisible le paysage. En ce qui concerne le SIPAVAG, seules les franges de l'agglomération présentent un intérêt pour le marcheur, le fond de la vallée étant complètement urbanisé. Les autoroutes jouxtent les usines et font de Grenoble l'une des villes les plus polluées de France. Sur les autres territoires, les dégradations sont plus localisées et moins visibles.

*Photos n°18 : La diversité paysagère*

*Entre les hautes montagnes d'Huez, les collines du Pays de Bièvre Valloire, les falaises calcaires du Vercors, les marais d'Olonne, la Montagne Noire et les riches terres agricoles des Monts de Flandre, il n'y a pas de point commun. Tous ces sites sont susceptibles d'attirer les marcheurs.*



Réalisation : LF, 2005-2006

La prise en compte de l'esthétique paysagère lors de la conception des itinéraires est fondamentale. Il est difficile de construire une image territoriale à partir de paysages dégradés où celle-ci sera négative voir répulsive. C'est pourquoi, il convient de privilégier les espaces les plus agréables. Sur ce point, Huez est peut-être le territoire qui s'en sort le moins bien puisque les chemins démarrent ou traversent tous la station et les zones de ski. Les autres territoires ont tous retenus des espaces plus ou moins préservés, éloignés des grands axes de communication et des zones industrielles.

- la valorisation de la richesse patrimoniale par les activités pédestres

*Photos n°19 : Quatre exemples de richesses patrimoniales valorisées par les itinéraires de randonnée et de promenade*

*Les forts de la périphérie grenobloises, la cathédrale de Cahors, les fortifications médiévales du Minervois ou encore les maisons rurales du Vercors sont tous situés sur un itinéraires pédestres*



Réalisation: L.F, septembre 2005

Chacun de nos huit territoires d'étude possède sa propre identité patrimoniale. Tous disposent de richesses dites « naturelles » : les marmottes du Vercors, les étangs du pays de Bièvre Valloire, la forêt et les marais d'Olonne, les lacs de l'Alpe d'Huez, les Causses du Lot en sont des exemples parmi d'autres. On peut en dire autant du patrimoine bâti : moulins des

Monts de Flandre, soieries du pays de Bièvre Valloire, cazelles du Lot, Canal du Midi dans le Minervois, forts du SIPAVAG... Les nombreux contes et légendes permettent également de donner une thématique aux itinéraires. Comment ces richesses, parties prenantes de l'identité, sont-elles utilisées dans les itinéraires ?

L'étude des itinéraires présentés dans le deuxième chapitre nous montre que les acteurs prennent en compte le patrimoine dans la conception de leurs itinéraires :

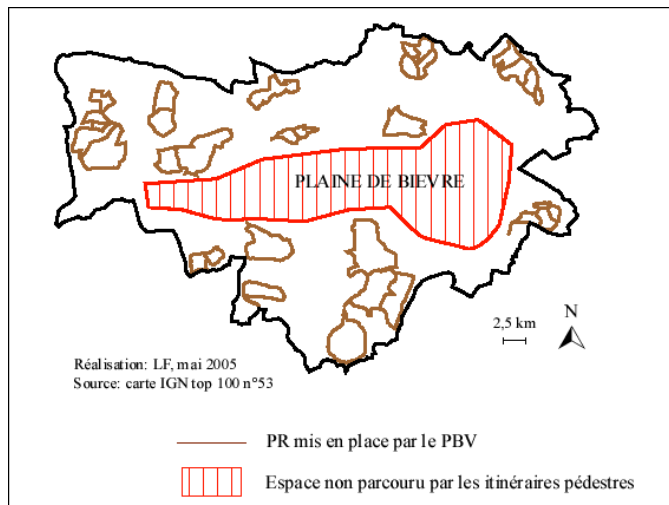
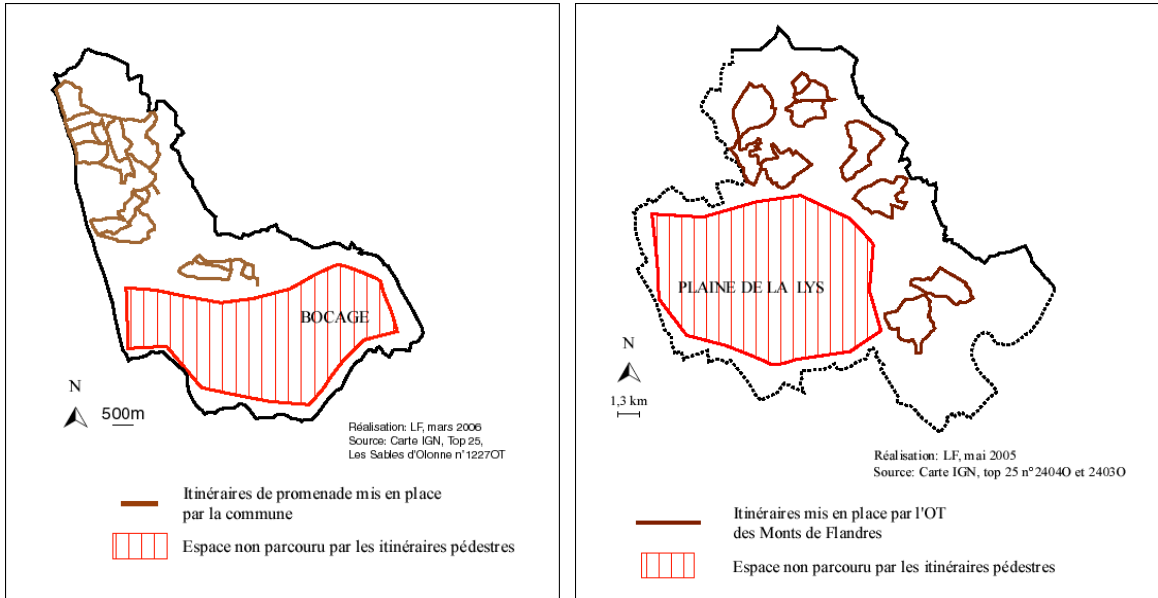
- on peut dans le Vercors emprunter le chemin de Valchevrière qui permet de découvrir un village resté en l'état après les combats de la seconde guerre mondiale ;
- a Olonne, les circuits qui traversent les marais permettent de découvrir les techniques artisanales de l'exploitation du sel ;
- le sentier de l'épanchoir à La Redorte dans le Minervois relie un pont canal, un aqueduc, l'épanchoir du 17<sup>ème</sup> et une halte pour les bateliers ;
- dans les Monts de Flandre, l'itinéraire de Boudrelle est jalonné de fermes flamandes, de chapelles, d'une motte féodale et d'un musée ;
- comme son nom l'indique, le sentier des Cazelles à Marcillac sur Célé permet de découvrir les cazelles (petites habitations en pierre pour les bergers) ;
- le sentier des moines et des étangs en pays de Bièvre Valloire relie les étangs du plateau de Bonnevaux et les ruines de l'abbaye...

Cette liste ne prend que quelques exemples parmi l'ensemble des itinéraires proposant la découverte du patrimoine aux marcheurs. Les ressources patrimoniales sont différentes d'un territoire à l'autre et ne peuvent être utilisées de la même manière. Néanmoins sur tous nos terrains d'étude, il est assez facile de découvrir le patrimoine bâti, naturel et immatériel à pied. D'ailleurs, tous les acteurs rencontrés affirment le prendre en compte lors de la conception des itinéraires.



● La répartition des itinéraires sur le territoire

*Carte n°37 : La répartition des itinéraires à Olonne, dans les Monts de Flandre et en Bièvre-Valloire*



On peut aussi s'intéresser à la répartition des itinéraires sur le territoire. La randonnée et la promenade étant des activités de découverte des territoires, l'offre en itinéraires doit permettre de visiter l'ensemble d'une région. Les cartes ci-dessus montrent que les Monts de Flandre et le Pays de Bièvre Valloire délaissent leurs espaces de plaine. Il est vrai que ces deux ensembles sont cultivés de façon intensive et qu'ils sont moins "intéressants" pour le marcheur. Néanmoins, ils font partie intégrante du territoire et doivent faire l'objet de la même valorisation. A Olonne la partie bocagère, bien que très riche, est laissée de côté puisque l'objectif des chemins est de relier la plage aux hébergements touristiques. Ailleurs la répartition sur le territoire est plutôt homogène, excepté pour le SIPAVAG (voir carte n°13 p152) où l'agglomération de Grenoble est oubliée. Il faut cependant rappeler que le SIPAVAG a été créé pour équiper les périphéries et de ce point de vue, il a plutôt bien réussi. La variété des paysages n'est pas toujours garantie dans les Monts de Flandre, à Olonne-sur-Mer et dans le Pays de Bièvre Valloire et les activités pédestres gommant une partie de l'identité du territoire dans le processus de territorialisation. Le marcheur peut éventuellement ignorer que la plaine de Bièvre est partie intégrante du pays. Les limites du territoire sont alors moins précises pour les promeneurs et les randonneurs et le processus de territorialisation peut s'en trouver faussé.

● Bilan de l'évaluation de l'utilisation des potentialités territoriales

Les commentaires que nous venons d'apporter justifient les notes présentées dans le tableau ci-dessous. Le Vercors valorisant le patrimoine et le paysage dans les itinéraires de randonnée reçoit une note maximale pour chacun des indicateurs. Seuls les territoires identitaires reçoivent une note de quatre pour le premier indicateur. Huez est handicapé par sa station de sport d'hiver qui défigure le paysage.

*Tableau n°24 : L'évaluation de l'utilisation des potentialités territoriales*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>Périmètre d'action</i>	4	4	2	3	3	4	3	4
<i>Valorisation de l'esthétique paysagère</i>	4	4	4	3	4	4	4	4
<i>Valorisation de la richesse patrimoniale</i>	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Répartition des itinéraires sur le territoire</i>	4	3	4	4	3	4	3	4

Réalisation : LF, juin 2006

*Cette première partie de l'analyse met en évidence un souci de « vendre » le territoire de la part des acteurs locaux. Le patrimoine est pris en compte dans la définition des itinéraires pour construire ou renforcer l'image. Dans l'ensemble les paysages dégradés sont évités et une bonne partie du territoire est ouverte aux marcheurs. Sur ces bases, le processus de territorialisation peut fonctionner dans la mesure où l'on offre à voir aux marcheurs. Mais ce n'est évidemment pas la seule condition : il faut voir comment ces*

*éléments sont utilisés et quel est le ressenti et le perçu des pratiquants. Nous allons donc maintenant observer le travail des acteurs et les réactions des résidents et des marcheurs.*

*On ne peut ici faire de différence entre les rando-systèmes puisque les notes sont bonnes pour tous les territoires.*

### 3.2.2 Evaluation de l'action des acteurs locaux

- Le statut de l'acteur initiateur

La gestion de activités pédestres par un acteur institutionnel territorialisé traduit un meilleur enracinement local. A l'inverse la gestion par un acteur extérieur au territoire marque un manque de dynamisme et un territoire « sous tutelle » privé d'initiatives. La politique de randonnée doit être issue d'une volonté des acteurs locaux. Rappelons qu'un territoire est, entre autre, un espace institutionnel dominé par un pouvoir. C'est l'une de ces composantes majeures. Il est le fruit de ce pouvoir et s'apparente au cadre du fonctionnement du politique. Dès lors, il est impossible de construire un territoire si les actions sont pilotées de l'extérieur.

De plus, si les actions relèvent d'acteurs institutionnels, ceux-ci peuvent disposer de moyens financiers et humains importants. Une association, bien que souvent pleine de bonnes intentions, est tributaire du bénévolat. L'épuisement du groupe peut conduire à la disparition des itinéraires mis en place faute de relève.

Sur nos terrains d'étude, les situations sont diverses. Dans le Vercors, l'acteur qui gère la politique de randonnée est le PNR. Son action s'inscrit sur tout le territoire du Vercors. On peut donc considérer qu'il y a cohérence. La situation est identique dans l'agglomération grenobloise, où le SIPAVAG met en place les itinéraires sur ce même territoire. On peut en dire autant du Pays de Bièvre Valloire où le SMPBV conçoit les parcours. La situation est plus problématique dans le Minervois où la politique est largement pilotée par les deux Conseils Généraux de l'Aude et de l'Hérault dont les territoires d'action s'étendent au delà du seul Minervois. On peut affirmer qu'ils sont extérieurs au territoire. Il en est de même pour le Lot où le CDT gère la politique de nombreux petits territoires. Ailleurs les problèmes ne se posent pas puisque ce sont toujours des acteurs territorialisés (Mairie d'Olonne et d'Huez, Communautés de Communes des Monts de Flandre) qui gèrent la politique de randonnée.

- Le degré de fédération des acteurs

Le développement de synergies est un élément fondamental du processus de territorialisation. C'est pourquoi il est souhaitable que tous les acteurs participent à la définition de la politique de randonnée. Il faut évidemment mobiliser les acteurs locaux susceptibles d'apporter leur soutien financier ou technique : intercommunalité, commune, office de tourisme, association de randonneur, association de protection de la nature, professionnels du tourisme, propriétaires de chemins, ... Mais il ne faut pas non plus oublier certains acteurs extérieurs très importants comme le Conseil Général chargé de la préservation des chemins ou VNF pour la circulation sur les chemins de hallage. Il s'agit bien de fédérer ces acteurs pour que tous travaillent dans le même but et éviter ainsi les concurrences et les rivalités stériles qui nuisent à la construction territoriale.

Le tableau ci-dessous résume les partenariats existants sur nos terrains d'étude. Les liens qui les unissent ont été présentés dans le deuxième chapitre.

*Tableau n°25 : Les acteurs participant à la politique de randonnée*

	ACTEURS PARTICIPANT À LA POLITIQUE	ACTEURS REFUSANT DE PARTICIPER À LA POLITIQUE BIEN QUE SOLLICITÉ	ACTEURS VOLONTAIREMENT EXCLUS DE LA DÉMARCHE
<i>Vercors</i>	PNR, intercommunalités, communes, ONF, Conseil Général, CDRP 38, OTSI, DDJS		
<i>Bièvre Valloire</i>	Pays, intercommunalités, communes, Conseil Général, CDRP 38, OTSI, DDJS		
<i>Lot</i>	Conseil Général, CDRP 46, OTSI, communes, intercommunalités	Certaines communes et intercommunalités	
<i>Huez</i>	Commune, DDJS		Conseil Général, FRI
<i>Monts de Flandre</i>	Communautés de communes, Conseil Général, OTSI, communes		
<i>SIPAVAG</i>	SIPAVAG, intercommunalités, communes, Conseil Général, CDRP 38, OTSI, DDJS		
<i>Olonne</i>	Commune, ONF, communauté de communes, OTSI		Conseil Général, CDRP85

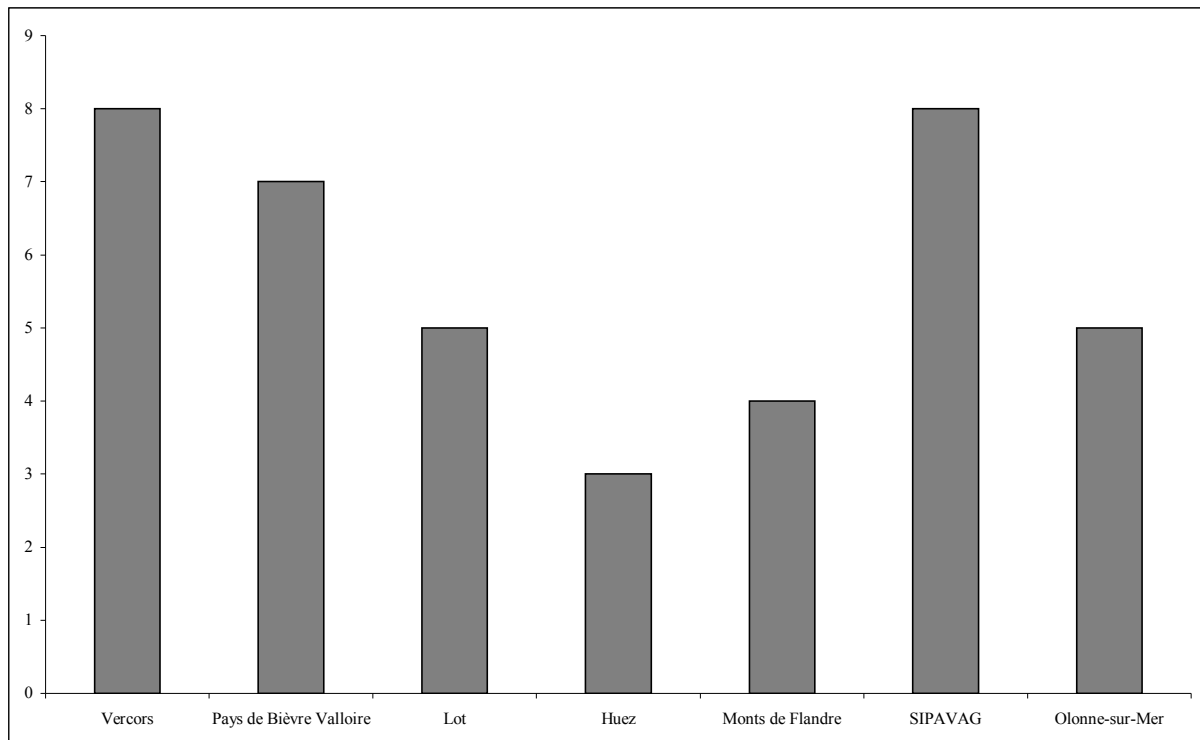
Réalisation : LF, juin 2006

La situation est donc variable d'un territoire à l'autre. Dans l'ensemble, la fédération de tous les acteurs est réalisée. Le département du Lot rencontre cependant l'opposition de certaines communes qui refusent de participer à la politique départementale de randonnée. A l'opposé, Olonne et Huez « refusent » de travailler avec leur Conseil Général. Pour la première ce sont des raisons politiques qui expliquent ces dissensions. A Huez, c'est une volonté de conserver l'indépendance de la station qui pousse au rejet du Conseil Général. Dans le Minervois, que nous avons volontairement exclu du tableau, la situation est inextricable : chacun travaille dans son coin sans se soucier des autres. Il n'y est en aucun cas question de développer une politique commune de randonnée. Pour ces trois derniers cas, l'individualisme empêche la constitution d'un véritable territoire. On notera aussi que d'autres acteurs pourraient être associés à la démarche et ne le sont pas encore : DRAC, CAUE, DDJS (bien qu'associée en Isère),... La mise en place des CDESI pourrait nécessiter leur présence.

● Le nombre de partenaires

Plus les partenaires sont nombreux, plus les synergies et les mises en réseau sont importantes a priori. Ceci favorise la construction des territoires. D'un autre côté, un nombre élevé de partenaire occasionne des conflits et des rivalités qui peuvent nuire au processus de territorialisation. Nous privilégions tout de même les territoires qui réunissent autour d'un même projet de nombreux partenaires. Le Vercors et le SIPAVAG font travailler ensemble 8 partenaires différents (voir graphique ci-dessous). A l'opposé les Monts de Flandre et Huez ne réunissent que 4 et 3 partenaires. Les autres territoires sont dans une situation intermédiaire.

*Graphique n°11 : le nombre de partenaires dans le rando-système*



- Le mode de gestion

Les théories du développement durable mettent en avant les territoires locaux d'échelle infra-régionale. La France a fait récemment des intercommunalités, les principales échelles des politiques d'aménagement et de développement des territoires. C'est pourquoi nous considérons que la prise en main de la politique de randonnée par une intercommunalité exprime une meilleure territorialisation. Si la gestion est effectuée par un échelon supérieur, la territorialisation sera plus difficile car la population locale aura le sentiment d'être dépossédée d'une partie de ces compétences et de son territoire.

La gestion est intercommunale dans le Vercors, le SIPAVAG, le Pays de Bièvre Valloire et les Monts de Flandre. Elle est départementale dans le Lot et dans le Minervois, communale à Huez et Olonne-sur-Mer.

- La capacité financière à gérer le projet.

La politique de randonnée peut avoir un coût très élevé. La majeure partie du budget est destinée aux dépenses de fonctionnement (salaires des personnels). Les dépenses d'équipement peuvent être importantes lorsque qu'il existe une signalétique abondante, une communication efficace, des parkings ou des aménagements de confort (table, banc...)... Plus la politique est ambitieuse, plus les dépenses sont coûteuses. Le Conseil Général bénéficie de rentrées d'argent importantes s'il institue la TDENS. En revanche, les structures intercommunales, communales ou associatives doivent se servir de leur budget. Elles peuvent aussi recevoir des subventions du Départements mais sont alors plus ou moins dépendante de celui-ci. Elles peuvent aussi recevoir le Fond nationale de Développement du Sport (FNDS)

mais les sommes sont souvent réduites. Il est donc préférable qu'elles financent elles-mêmes leur politique.

*Tableau n°26 : Les ressources financières des acteurs locaux*

TYPE DE STRUCTURE	RECETTES BUDGÉTAIRES	AUTONOMIE FINANCIÈRE
<i>Commune</i>	FNDS DGF DGE (pour certaines communes) Dotation de compensation Taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, professionnel) Taxes particulières (taxe de séjour, remontée mécanique, casino) Emprunt Recettes tarifaires et patrimoniales Fonds européens <ul style="list-style-type: none"> <li>- structurel (pour les régions en période transitoire)</li> <li>- INTERREG (pour les projets transfrontaliers)</li> <li>- LEADER+ (pour les communes appartenant à un GAL)</li> </ul>	Oui
<i>Communauté d'agglomération</i>	FNDS TPU Taxe d'enlèvement des ordures ménagères DGF DGE Fonds de compensation de la TVA Revenu des biens meubles et immeubles Fonds européens (idem que les communes)	Oui
<i>Communauté de communes</i>	FNDS TPU si instituée Revenus des biens meubles et immeubles Subventions nationales, départementales et régionales. DGF DGE Fonds européens (idem)	Oui
<i>Syndicat mixte</i>	Contributions des membres (fiscalisées ou budgétaires) Fonds européens (idem)	Non
<i>PNR</i>	Contributions des membres Dotation de fonctionnement de l'Etat Recettes propres Subvention d'opération (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI...) Fonds européens (idem)	Non
<i>Association</i>	Cotisation des bénévoles FNDS Vente de produit Subventions (nationale, régionale, départementale, communales, autres...) Mécénat	Non

Les structures intercommunales de projet ne disposent pas de l'autonomie financière. Leur budget est alimenté par les contributions des communes membres et par des financements extérieurs (voir tableau n°26). A l'inverse, les regroupements de communes issus de la loi de 1999 et les communes sont autonomes et le financement d'une politique de randonnée ne pose pas de problème. L'Europe est devenue un partenaire financier à ne pas négliger de part ses fonds structurels et ses programmes d'initiatives communautaires. Mais dans tous les cas, les collectivités qui sollicitent ces fonds doivent apporter une partie du financement (20 à 30%), l'Etat apportant le reste. Les associations sont aussi pleinement dépendantes des subventions dans la mesure où leur ressources propres sont souvent limitées. Elles recourent de plus en plus au mécénat : la FFR bénéficie du soutien de Gaz de France et des supermarchés Leclerc. On peut donc considérer qu'une politique menée par un pays ou un PNR reste dépendante de l'extérieur alors que les autres acteurs ont la maîtrise pleine et entière de leur budget.

- La capacité humaine à gérer le projet

Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre, la réglementation de la circulation sur les chemins et la voirie est relativement complexe (voir tableau n°3). Le tracé d'un itinéraire nécessite donc quelques connaissances en droit. D'autre part, une fois que l'itinéraire est déterminé, il faut l'aménager, le baliser, l'entretenir... Une politique de randonnée nécessite donc du personnel. Les capacités financières des petites structures et des associations ne leur permettent pas d'employer beaucoup de personnes pour la gestion des activités pédestres. C'est pourquoi, elles sont nombreuses à déléguer une partie du travail à d'autres. Pour que la territorialisation fonctionne bien, il est préférable que le porteur de projet mène toutes les missions, ceci traduit une plus grande implication. Dans le cas où il en serait incapable, l'entretien doit être délégué aux communes membres ou aux associations locales (sachant que ces dernières sont plus « volatiles » car soumises au bénévolat et au mécénat). Si l'entretien ou l'aménagement est effectué par une structure extérieure au territoire, on peut considérer que le processus de construction territoriale fonctionne moins bien.

Le SIPAVAG, Huez, Olonne, les Monts de Flandre et le Vercors gèrent l'intégralité de leur politique. Le Pays de Bièvre Valloire et le Minervois délèguent l'entretien aux communes membres. Le Lot passe des conventions avec les associations locales.

- L'ancienneté de la démarche

Une politique de randonnée précoce traduit un souci ancien de prendre en main le développement du territoire. Les territoires qui ont agi avant même que ne soit votée la loi sur le PDIPR ont marqué leur volonté de s'investir pour assurer le dynamisme de leur lieu de vie. Ils sont peu nombreux dans ce cas : le Vercors et le SIPAVAG. D'autres, comme le Lot, ont attendu le vote de la loi pour agir mais ont tout de suite réagi. Les lois sur l'intercommunalité du début des années 1990 ont permis à certains de s'investir dans les politiques de randonnée : Monts de Flandre. Les autres ont été plus attentistes et leurs initiatives sont plus récentes dans le domaine des activités pédestres : Olonne, Minervois et Pays de Bièvre Valloire.

- La présence de projets concurrents

L'absence de projets concurrents traduit la volonté de travailler ensemble dans l'objectif de développer le territoire. Ceci permet aussi d'offrir plus de lisibilité aux

marcheurs et le sentiment d'une plus grande unité. Lorsque les panneaux se multiplient, les promeneurs et les randonneurs ne savent pas vraiment où ils sont et ne parviennent pas à identifier le territoire.

Le SIPAVAG, le Vercors, le Pays de Bièvre Valloire, Olonne-sur-Mer et Huez ont réussi à annihiler les « itinéraires dissidents ». Ils sont parvenus à faire travailler ensemble tous les acteurs du territoire afin de proposer une offre cohérente. En revanche dans les Monts de Flandre, on peut suivre les chemins des communautés de communes et ceux du Conseil Général du Nord. Dans le Minervois, toutes les structures disposent de leurs chemins : Conseils Généraux, intercommunalités, communes, associations... Dans le Lot la situation est identique et tout aussi illisible.

#### ● Les projets en cours

La demande touristique évolue rapidement. Dès lors qu'une mode est lancée, le nombre de pratiquants s'élève très vite mais diminue tout aussi vite lorsque le phénomène de mode est passé. C'est pourquoi, les acteurs doivent constamment faire évoluer leur offre car celle-ci s'use. Le nombre de marcheurs ne cesse de croître et certains sites sont déjà saturés. Il revient aux responsables locaux d'augmenter le nombre d'itinéraires et d'encourager l'éparpillement des promeneurs et des randonneurs pour éviter la dégradation des espaces les plus fragiles. L'absence de projet traduit un attentisme et le peu de préoccupation pour la protection et le développement durable du territoire.

Le SIPAVAG et le Lot sont aujourd'hui ceux qui ont le plus de projets. Le premier veut étendre son réseau (notamment sur la partie sud) et développer des chemins thématiques. Le Lot, essaie de réduire le nombre d'itinéraires (plus de 500 actuellement) selon un critère qualitatif. Il tente de conduire sa politique de randonnée à l'échelle des pays et non plus du département entier pour donner une meilleure cohérence à son action. Il s'investit enfin dans l'amélioration de l'hébergement destiné aux marcheurs en proposant un label « rando-étape ».

Le Vercors et le Pays de Bièvre Valloire continuent d'investir pour améliorer les itinéraires existants. L'essentiel de leur territoire étant couvert, ils ne peuvent plus créer de chemins et concentrent donc leur action sur ceux qui sont déjà fonctionnels. Le Vercors vient également d'inscrire ces chemins au PDIPR pour en assurer la pérennité. Les autres territoires ne développent pour l'heure aucun nouveau projet.

#### ● La globalité du projet

Le développement des activités pédestres ne peut être une fin en soi. Si elles doivent contribuer à la construction territoriale, elles doivent s'inscrire dans un projet plus ambitieux et plus global. Une politique de randonnée va de paire avec une politique de protection du patrimoine et du paysage (à quoi sert une promenade s'il n'y a rien à voir ?), avec le développement des équipements touristiques (le marcheurs doit pouvoir se restaurer et dormir), avec le développement des activités ludiques, culturelles et sportives (il faut pouvoir proposer d'autres activités aux marcheurs)... Il faut donc voir large et inclure les activités pédestres dans une politique globale de développement du territoire.

Certains de nos terrains d'étude ont suivi cette démarche. Ainsi pour le PNR du Vercors ou le Pays de Bièvre Valloire, les activités pédestres sont des outils parmi d'autres de la politique de développement du territoire : elles sont inscrites dans des projet de protection



de l'environnement, de valorisation du patrimoine et des paysages,... A Olonne, elles sont utilisées pour protéger le massif forestier des piétinements. Pour Huez, elles doivent permettre de développer la saison d'été et contribuer à rentabiliser la station en dehors de la saison hivernale. Malheureusement, le SIPAVAG, le Minervois, les Monts de Flandre et le Lot ne font pas de même et il est difficile de croire que les activités pédestres participent à une politique de développement global. Dans le Lot, elles sont inscrites dans le schéma de développement touristique mais il n'y a pas de liaison avec les autres politiques départementales.

● Bilan de l'évaluation de l'action des acteurs

*Tableau n°27 : L'évaluation de l'action des acteurs*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>Le statut de l'acteur initiateur</i>	4	4	2	4	4	4	4	2
<i>La fédération de tous les acteurs</i>	4	4	1	1	4	4	1	1
<i>Le nombre de partenaires</i>	4	4	4	2	3	4	4	1
<i>Le mode de gestion</i>	4	4	2	3	4	4	3	2
<i>La capacité financière à gérer le projet</i>	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>La capacité humaine à gérer le projet</i>	4	3	2	4	4	4	4	3
<i>L'ancienneté de la démarche</i>	4	2	4	3	3	4	2	2
<i>La présence de projets concurrents</i>	4	4	1	4	3	4	4	1
<i>Les projets en cours</i>	3	3	4	1	1	4	1	1
<i>La globalité du projet</i>	4	4	1	1	1	1	1	1

Réalisation : LF, juin 2006

*L'étude de l'action des acteurs montre que certaines politiques contribuent plus efficacement à la construction territoriale. Sur certains territoires, les acteurs n'ont pas réussi à se réunir autour d'un projet commun et chacun met en place sa propre politique de randonnée (voir le Lot ou l'Isère). A l'inverse, d'autres comme le Pays de Bièvre Valloire ou le SIPAVAG ont pu fédérer tous les partenaires potentiels. Ceci facilite la lecture du territoire et donne un sentiment d'unité.*

*Par ailleurs, aujourd'hui, tous nos acteurs ont la capacité financière et humaine à gérer leur politique. Cependant, certains n'ont pas l'autonomie financière : leur budget est alimenté par les contributions des membres ou par des subventions. Ceci est plutôt un handicap pour la territorialisation dans la mesure où les acteurs ne sont pas complètement maîtres de leur politique.*

*On notera aussi que parmi nos terrains d'étude, il y en a de plus dynamiques que d'autres. Le PNR du Vercors ou le SIPAVAG ont pris très tôt en main leur politique de randonnée alors que d'autres ont attendu quelques années avant de se lancer (ex : d'Huez ou d'Olonne). En outre, ce sont les territoires qui se sont le plus anciennement investis qui développent aujourd'hui de nouveaux projets alors que les autres vivent sur leurs acquis.*

*On peut donc dire que dans le Vercors et dans l'agglomération grenobloise, la politique de randonnée et la manière dont elle est gérée, est favorable à la territorialisation. En revanche, la gouvernance morcelée qui est mise en place dans le Minervois, de même que le manque d'ambition de la politique sont plutôt défavorables. La lecture du territoire est très difficile dans le Minervois. Le marcheur peut avoir l'impression d'une grande division. Dans le Lot c'est la présence de projets concurrents qui est un handicap. L'action du Conseil Général est torpillée par des communes « dissidentes » qui proposent leurs propres itinéraires rendant illisible l'offre globale et brouillant la perception du territoire départemental. Nous devons considérer que les échelles intercommunales et les modes de gouvernance qu'elles autorisent semble plus à même de faire des activités pédestres de véritables outils d'affirmation ou de construction territoriale.*

*Il apparaît enfin que le rando-système partenarial offre de meilleures conditions à la territorialisation. A l'inverse, le rando-système théorique comme le modèle autonome, semblent moins propices à la construction territoriale. Les principales différences se trouvent dans la capacité à fédérer le maximum d'acteurs, dans la globalité du projet et dans l'ambition de la politique. Les territoires qui ont opté pour un rando-système partenarial se sont en général investis dans la politique de randonnée plus précocement que les autres. Leur dynamisme est plus grand.*

*Il faut maintenant savoir si sur le terrain, les aménagements proposés vont aussi dans ce sens.*

### 3.2.3 L'évaluation des aménagements proposés

- La marque de l'identité locale sur l'itinéraire

Le balisage est un élément essentiel en randonnée comme en promenade. C'est lui qui guide le marcheur et lui évite de se perdre. Il doit être le plus efficace possible. Comme nous l'avons vu dans la première partie, la FFR a mis en place une charte de balisage adoptée par les Conseils Généraux et surtout par la plupart des territoires étudiés. Dès lors tous les chemins de petite randonnée (les PR) sont censés être marqués de deux traits de peinture jaune superposés. Le cas du Minervois est un peu particulier dans la mesure où il n'y a pas de politique commune à l'ensemble du territoire, si bien que chaque acteur a balisé comme il l'entendait : traits jaunes pour les chemins de l'Aude et du Pays d'accueil touristique du Lézignanais, jaunes mais aussi bleus pour ceux de l'Hérault, bleus pour ceux de Sallèles d'Aude, rouges pour ceux de Saint-Marcel ... En revanche, les GR sont tous balisés en rouge et blanc car entretenus par la FFR. A Olonne-sur-Mer, l'ONF a également choisi un balisage « fantaisiste » : ainsi, certains chemins sont marqués en bleu, d'autres en noir, en jaune ou en vert (voir tableau n°28).

*Tableau n°28 : Les balisages choisis sur les différents territoires*

TERRITOIRE	BALISAGE	TERRITOIRE	BALISAGE	
<i>PNR du Vercors</i>	Jaune et vert pour tous les PR	<i>Huez</i>	Jaune pour tous les PR	
<i>SIPAVAG</i>	Jaune pour tous les PR	<i>Olonne sur Mer</i>	Foret	Jaune, bleu, noir, jaune et vert
			Ailleurs	Pas de balisage
<i>Pays de Bièvre Valloire</i>	Jaune pour tous les PR	<i>Monts de Flandre</i>	Jaune pour tous les PR	
<i>Lot</i>	Jaune pour les itinéraires du CG	<i>Minervois</i>	Aude	Jaune
			PAT	Jaune
			Hérault	Jaune et bleu
			Sallèle	Bleu
			Saint-Marcel	Rouge

Réalisation : LF, juin 2006

Le tableau montre (cellules grisées) que l'influence de la FFR est encore grande puisqu'une majorité des territoires étudiés a choisi d'appliquer la charte qu'elle a mise en place.

En théorie le balisage doit permettre de randonner ou de se promener en toute quiétude. Néanmoins, étant donné le nombre croissant de promeneurs, et donc de néophytes, il est parfois insuffisant. Certaines personnes veulent plus que de simples marques de peinture. C'est pourquoi de plus en plus les aménageurs mettent en place une signalétique en complément du balisage traditionnel. Dans ce domaine, les pratiques sont extrêmement différentes d'un endroit à l'autre. Ainsi, le PNR du Vercors, le Pays de Bièvre Valloire et le SIPAVAG ont installé à chaque carrefour des panneaux indiquant la position, la distance et le temps jusqu'au prochain carrefour, l'altitude et la direction. Dans les Monts de Flandre et le département du Lot, des panneaux en bois indiquent la direction, le nom du circuit et la distance totale du parcours en quelques points particuliers de l'itinéraire. Dans le Lot, tous les chemins ne sont pas encore équipés. Dans le Minervois, les situations sont diverses : les départements de l'Aude et de l'Hérault se contentent d'un balisage à la peinture, les communes de Sallèles d'Aude et de Saint-Marcel ont implanté des panneaux semblables à ceux que l'on trouve dans les Monts de Flandre. A Huez enfin, les panneaux sont en bois et donnent le nom du parcours et la distance kilométrique. Il semblerait que les panneaux les plus complets soient en général subventionnés par le Conseil Général : c'est le cas en Isère sauf pour Huez qui refuse la démarche PDIPR. La signalétique joue évidemment un rôle majeur dans la construction territoriale et ce de plusieurs manières :

- elle renseigne sur le nom des lieux et leur donne donc une existence. Elle permet ainsi de les intégrer au territoire. Tel ou tel carrefour prend alors un nom et permet de borner le territoire. C'est un premier pas vers l'identification du territoire ;
- elle permet aussi à l'acteur aménageur d'affirmer son existence. Sur certains territoires, les panneaux sont surmontés du logo de l'aménageur. C'est le cas notamment du PNR du Vercors. L'existence du parc est ainsi rappelée à chaque intersection.

La signalétique a un coût financier important mais traduit un souci de qualité. A partir de là, il est possible de distinguer 3 types de territoires (voir tableau n°29 et photo n°20) :

- les territoires qui offrent une signalétique informative complète : Vercors, Bièvre Valloire et SIPAVAG ;

- les territoires qui proposent une signalétique directionnelle : Mont de Flandre, Lot, Olonne-sur-Mer, Huez et certains territoires du Minervois ;
- les territoires sans signalétique : Aude et Hérault.

*Tableau n°29 : Les signalétiques choisies sur les différents territoires*

TERRITOIRE	SIGNALÉTIQUE	TERRITOIRE	SIGNALÉTIQUE	
<i>PNR du Vercors</i>	Altitude, lieu-dit, direction, distance temps, distance kilométrique jusqu'au carrefour suivant	<i>Huez</i>	Direction	
<i>SIPAVAG</i>	Lieu-dit, direction, altitude, distance kilométrique jusqu'au carrefour suivant	<i>Olonne sur Mer</i>	Foret	Direction
			Ailleurs	Direction
<i>Pays de Bièvre Valloire</i>	Idem	<i>Monts de Flandre</i>	Direction, longueur du circuit	
<i>Lot</i>	Longueur du circuit, direction	<i>Minervois</i>	Aude	Aucun
			PAT	Aucun
			Hérault	Aucun
			Sallèle	Direction, longueur du circuit
			Saint-Marcel	Idem

Réalisation : LF, juin 2006

Photo n°20 : Exemples de signalétiques rencontrées sur le terrain

1 : Lot, 2 : Pays de Saint-Céré (Lot), 3 : Minervois  
4 : Pays de Bièvre Valloire, 5 : PNR du Vercors, 6 : Huez



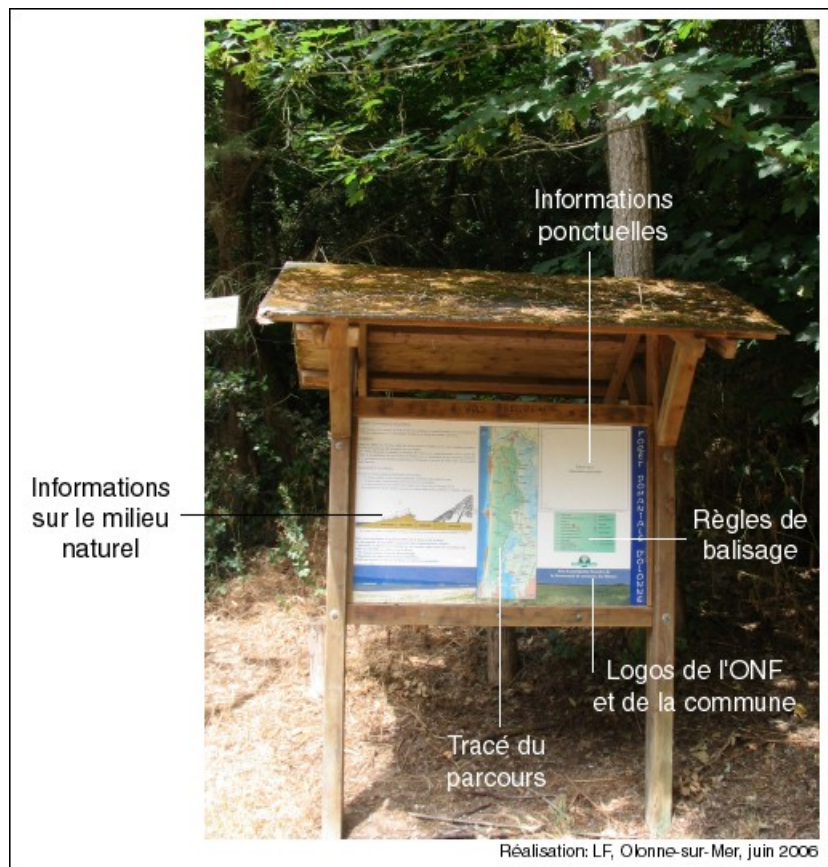
Comme le fait remarquer le guide de l'aménagement des sentiers de randonnée : « *il faut qu'il y ait sur le sentier suffisamment d'indications pour que l'utilisateur puisse l'emprunter en toute connaissance de cause quant à ses caractéristiques et son niveau de difficulté* <sup>104</sup> ». C'est pourquoi il est souhaitable qu'un panneau soit implanté au départ du sentier pour préciser la longueur du parcours, la difficulté, les précautions à prendre, les règles qui en régissent l'utilisation. A Olonne-sur-Mer, dans le PNR du Vercors, dans le SIPAVAG et le Pays de Bièvre Valloire, la majorité des chemins sont équipés d'un panneau au départ de l'itinéraire qui donne des indications sur le parcours, l'hébergement et les curiosités locales. Ailleurs ils sont absents. Cet outil est encore un moyen aidant à la territorialisation.

A Olonne-sur-Mer, une carte de localisation permet d'identifier les limites du territoire. Les autres éléments affichés sur le panneau informe le marcheur sur les richesses culturelles et naturelles du territoire. C'est l'occasion de présenter les éléments clés de l'identité locale. Il est ainsi précisé sur ce panneau « [...] *la persévérance de plusieurs générations d'hommes a permis de créer cette remarquable forêt littorale* ». Cette phrase ancre la forêt dans le territoire et explique son origine anthropique, tout en affirmant sa difficile implantation. C'est tout un pan de l'histoire territoriale qui est résumé dans ces quelques mots. Le panneau est aussi l'occasion de rappeler les responsabilités : les logos de

<sup>104</sup> Ministère du tourisme, Ministère de l'environnement, 1993, « *aménager des sentiers de promenade* », p53

l'ONF et de la commune sont suffisamment grands pour affirmer l'investissement de ces deux acteurs (voir photo n°21).

*Photo n°21 : Panneau au départ du sentier à Olonne-sur-mer*



La promenade ne doit plus être envisagée comme un simple cheminement à travers la campagne par les aménageurs, mais comme un moment à dimension culturelle et un outil du processus de territorialisation. Dès lors, il faut proposer au public des aménagements donnant des informations sur ce qu'il regarde, ce qu'il traverse, ce qu'il entend... Un des meilleurs vecteurs d'informations reste le panneau en bois avec dessins et explications pour comprendre des phénomènes ou identifier une espèce végétale ou animale. En ce qui concerne l'observation des paysages, rien ne remplacera la table d'orientation sur les hauteurs. Ces aménagements sont également fondamentaux pour la construction territoriale puisqu'ils délivrent de nombreuses informations sur les éléments constitutifs du territoire.

Face à ce type d'aménagements, les situations sont également fort diverses sur nos territoires. Dans la grande majorité des cas, peu d'aménagements de découverte ont été mis en place. On doit pourtant retenir que le PNR du Vercors a installé plusieurs tables d'orientation sur ses chemins, tandis que le Conseil Général du Lot avec le PNR des Causses du Quercy a mis en place un sentier d'interprétation autour du Marais de Bonnefont. A Olonne-sur-Mer, il existe également un sentier d'interprétation de la forêt élaboré par les collégiens et l'ONF. Ce sont à peu près les seules initiatives que nous avons relevées sur nos territoires. De nombreux efforts sont donc encore à mener dans ce domaine pour qu'ils contribuent réellement à la territorialisation.

Des associations ou des professionnels organisent des promenades ou des randonnées guidées sur tous les territoires. Dans le Vercors, de nombreux professionnels travaillent dans ce domaine : au moins 24 personnes et 5 entreprises d'encadrement de sport de nature employant plusieurs personnes dans la randonnée. Le PNR estime qu'il faut prendre en compte aussi une partie des 600 saisonniers qui travaillent dans le tourisme chaque été. On retrouve la même situation à Huez et dans le Lot. Dans les autres territoires ce sont surtout les associations ou les offices de tourisme qui proposent des randonnées thématiques assez régulièrement. Ainsi tous les ans le Rando-club des Monts de Flandre organise la traversée des Monts de Flandre le troisième dimanche de janvier et l'Office de tourisme encadre plusieurs fois par mois des sorties-nature. Les encadrants sont de plus en plus souvent brevetés d'Etat pour des raisons de responsabilité. Ces randonnées et ces promenades guidées sont aussi de bons moyens de communication sur le territoire à condition que leur objectif en soit la découverte.

Tous ces éléments de repérages sont donc fondamentaux dans le processus de territorialisation. Ils sont l'occasion de rappeler régulièrement les limites territoriales, l'identité, les caractéristiques du territoire, le jeu d'acteurs... Ils ancrent l'itinéraire dans un espace plus large et le situe par rapport aux autres. Ils véhiculent une certaine image du territoire puisqu'elle est le fruit de la réflexion des acteurs.

Tous les éléments de repérages permettent donc d'affirmer une certaine identité du territoire que vient conforter la communication.

- La promotion de l'identité locale dans la communication

En matière d'activités pédestres, il y a trois outils classiques de communication :

- le cartoguide : carte du territoire avec l'ensemble des itinéraires le parcourant. En plus de renseigner sur le relief, de nombreuses informations peuvent y être apportées : sites touristiques, hébergements, panoramas, parkings... ;
- le topoguide : livret décrivant l'ensemble des itinéraires proposés aux marcheurs. En général, une double page par parcours avec une carte, localise le circuit. Cet outil permet d'intégrer des informations sur l'histoire, les traditions ou les paysages observables ;
- les fiches-rando : ensemble de fiches dont chacune présente un itinéraire. C'est en fait un topoguide non relié. L'avantage de cette formule est la souplesse de leur utilisation : le marcheur n'emporte que la fiche qui l'intéresse pour son excursion.

Si le topoguide et la fiche-rando sont utilisables par tout le monde, le cartoguide s'adresse préférentiellement aux randonneurs avertis. En effet, son utilisation nécessite de savoir lire une carte. Cet outil doit venir en complément d'un topoguide.

Chaque territoire a mis en place sa propre communication lui permettant d'informer le public sur leurs activités propres. Les documents sont de nature diverse : topoguide dans le Lot, dans le pays d'accueil du lézignanais et du Canal du midi, à Huez..., fiches-rando dans les Monts de Flandre et en Pays de Bièvre Valloire, cartoguide dans le Vercors et dans le SIPAVAG. La communication est un outil essentiel dans le processus de construction territoriale. Elle permet au visiteur, mais aussi au résident de prendre conscience des richesses du territoire. A condition évidemment que les brochures délivrent des informations en ce sens. Les cartes délimitent le territoire.

Afin de mieux comprendre la façon dont chaque territoire communique, il nous a semblé intéressant de réaliser une analyse des documents (voir tableau n°30 pages suivantes). Nous avons travaillé sur 12 documents que nous nous sommes procurés dans les offices de tourisme. La plupart de ces documents sont aujourd'hui payants.



*Tableau n°30 : Etude des topoguides et cartoguides vendus sur les différents territoires*

TYPE DE DOCUMENT	TITRE	AUTEUR	DATE D'ÉDITION	FORMAT	ELEMENTS IDENTITAIRES MIS EN AVANT	INFORMATIONS DÉLIVRÉES	ILLUSTRATIONS	AVIS
<b>Cartoguide</b>	Promenade et randonnée en Vercors : les Quatre Montagnes	PNR du Vercors	Juillet 2002	Carte. Echelle : 1,5cm=500m vendue 5,34euros	Le patrimoine naturel : col, cascade, falaise...	Durée, distance, dénivelé, difficulté, tracé de l'itinéraire, curiosités touristiques, conseils	13 photos encadrent la carte et mettent l'accent sur le patrimoine naturel du massif	Nombreuses informations sur les itinéraires et les curiosités à voir. Mais <b>nécessité d'initiation à la lecture de carte</b>
	Pays de Bièvre Valloire à pied, à cheval, à VTT	Conseil Général de l'Isère	2002	Carte à l'échelle 1/50000 <sup>ème</sup> vendue 4euros	Le patrimoine bâti et naturel	Durée, distance, dénivelé, difficulté, tracé de l'itinéraire, curiosités touristiques, conseils	27 photos présentent le patrimoine naturel et bâti du PBV	Présentation succincte des itinéraires. <b>Nécessité d'initiation à la lecture de carte</b> Accent mis sur les richesses patrimoniales
	La carte des sentiers des franges vertes de l'agglomération grenobloise	SIPAVAG	2003	Carte au 1/50000 <sup>ème</sup> gratuite	Faune, flore, paysage, patrimoine bâti	Tracés, curiosités touristiques, faune et flore	14 photos encadrent la carte et présentent le patrimoine du SIPAVAG. Des dessins de la faune et de la flore accompagnent l'ensemble	Carte peu lisible. Pas de description des itinéraires mais nombreuses informations sur le patrimoine naturel et bâti. <b>Peu utile pour marcher</b>
	La carte des sentiers : Eau-d'Olle - Sarenne	Association Oisans Accueil	2003	Carte sans échelle	Aucun	Tracés des itinéraires, dénivelé, altitude maximum, durée	Aucune photo, juste la carte	Carte dessinée qui reproduit le relief. <b>Accompagne le guide</b>
<b>Fiches-rando</b>	Randonnées pédestres en Pays de Bièvre Valloire	Pays de Bièvre Valloire	Juin 2000	16 fiches au format A4 pliées en 4 rassemblées dans une pochette cartonnée vendue 7euros	Patrimoine naturel, bâti et immatériel (légende)	Durée, distance, dénivelé, difficulté, tracé de l'itinéraire, curiosités touristiques, conseils	1 tracé de l'itinéraire par fiche. 3 à 4 photos illustrent chaque fiche et présentent le patrimoine bâti et naturel visible sur le parcours	Carte compréhensible de tous, des photos et des textes présentant les curiosités. <b>Facile d'utilisation</b>
	Ballades et Randonnées dans le Haut Minervois	CDT de l'Aude	Inconnue	13 fiches en papier glacé rassemblées dans une pochette cartonnée vendue 3 euros	Patrimoine bâti	Altitude, dénivelé, tracé, balisage, curiosités touristiques, carte de référence	Un itinéraire dessiné et une ou deux photos en noir et blanc	Cartes peu utiles. La description de l'itinéraire compense. Absence de commentaires <b>Outil basique</b>
	Randonnées pédestres à la découverte des Monts de Flandre	OT des Monts de Flandre	Inconnue	Ensemble de 11 fiches en papier glacé réunies dans une pochette plastifiée vendue 4 euros	Patrimoine bâti et naturel	Balisage, longueur, durée, tracé, curiosités touristiques	Tracé de l'itinéraire avec deux ou trois photos du patrimoine par fiche	La carte et les commentaires associés et <b>faciles d'utilisation</b>

<b>Topoguide</b>	Topoguide FFR (ex : « L'Isère à pied <sup>105</sup> »)	FFR	Mars 2003	Livret en papier glacé vendu 8€	Patrimoine bâti, naturel et immatériel	Balisage, longueur, durée, tracé, curiosités touristiques, difficultés	Tracé de l'itinéraire sur carte IGN, photographie et dessin pour chaque itinéraire	La carte comme les commentaires sont très bien fait. <b>Utile pour tous les marcheurs</b>
	Le Lot : promenades et randonnées	CDT du Lot	Avril 2003	Livret en papier glacé gratuit	Patrimoine bâti	Durée, longueur, balisage, curiosités touristiques, restaurants et ravitaillement	Une carte IGN avec le tracé de l'itinéraire par page et une photo d'un élément du patrimoine	Les cartes demandent une culture cartographique. le texte permet de suivre l'itinéraire sans problème. <b>Facile d'utilisation</b>
	Rando découverte en famille de Corbières en Minervois	Pays d'accueil du lézignanais et du Canal du Midi	2001	Livret vendu 8euros	Le petit patrimoine rural est largement mis en avant (cabane, lavoir...)	Durée, distance, dénivelé, difficulté, tracé de l'itinéraire, curiosités touristiques, conseils	Carte IGN en noir et blanc avec tracé de l'itinéraire, un dessin en noir et blanc et une photo couleur par page	La description de l'itinéraire et les commentaires sur le patrimoine sont bien faits. <b>Utile</b>
	L'échappée belle en minervois	CDT de l'Hérault	1998	Livret en papier glacé venu 5 euros	Patrimoine bâti et naturel	Longueur, durée, dénivelé, tracé, curiosités touristiques	Carte simplifiée de l'itinéraire et dessin en couleur	La carte et les commentaires sont associés et <b>faciles d'utilisation</b>
	Le topoguide des sentiers : Eau-d'Olle - Sarenne	Association Oisans Accueil	2003	Livret en papier glacé vendu 6euros avec la carte	Patrimoine naturel	Durée, balisage, état du sentier, date de fréquentation, intérêt, carte de référence, services...	Aucune photo ou carte. Coupe du tracé	Le livret ne va pas sans la carte présentée ci-avant. Nombreuses informations pratiques. <b>Indispensable pour marcher en montagne</b>
	Guide des sentiers de randonnée	Syndicat mixte du Canton des Sables d'Olonne	Inconnue	Livret en papier glacé distribué gratuitement	Le patrimoine naturel domine mais le bâti n'est pas oublié	Longueur, durée, difficulté, tracé de l'itinéraire curiosités touristiques	Tracé de l'itinéraire accompagné d'une photo	Informations patrimoniales succinctes. Informations sur le parcours pas toujours précises. <b>Peu utile</b>

Réalisation : LF, mars 2006

<sup>105</sup> Nous n'avons étudié qu'un seul topoguide de la FFR, bien qu'il en existe un pour chacun de nos territoire, dans la mesure où leur réalisation répond aux mêmes normes à l'échelle nationale

Dans l'ensemble les documents sont souvent richement illustrés. Il n'y a pas de règles pour les formats ou pour les types de documents. Mais l'essentiel est de savoir s'ils répondent aux attentes des marcheurs, à savoir présenter les itinéraires et aider à la pratique de la randonnée (à vérifier lors de l'enquête). Mais nous sommes ici particulièrement attentif à l'image territoriale véhiculée par les différentes brochures.

Le Cartoguide du Vercors est très agréable à l'œil mais son utilisation demande une culture cartographique. Les informations complémentaires sont très intéressantes. Ce type de document s'adresse a priori à des marcheurs chevronnés. L'accent est largement mis sur le patrimoine naturel et le Vercors apparaît comme un territoire préservé.

Le Pays de Bièvre Valloire a également édité avec le Conseil Général de l'Isère un cartoguide de bonne qualité mais l'a complété d'un ensemble de fiches-rando qui permettent à tous de marcher en toute sécurité. De ces deux documents, une image de campagne paisible aux portes des grandes agglomérations ressort. Le territoire semble ne pas avoir subi de trop grandes modifications et apparaît préservé dans l'ensemble. Qu'il soit naturel ou bâti, le patrimoine soulève la curiosité. La construction territoriale est renforcée par la narration des légendes locales.

Huez propose une carte et un topoguide mais son document vise surtout à avertir des difficultés de la marche en haute montagne. Les illustrations sont absentes. Les commentaires sur le patrimoine sont succincts. Il est difficile de se faire une idée du territoire à partir de ces documents.

Les Monts de Flandre distribuent un ensemble de fiches-rando très simples d'utilisation et assez complètes en ce qui concerne les informations sur les curiosités. L'image qui ressort est proche de celle du pays de Bièvre Valloire : territoire rural pour les loisirs de proximité.

Le CDT du Lot a choisi de vendre un topoguide avec le tracé de l'itinéraire sur une carte IGN et accompagné d'un texte très complet. Cependant l'accent est largement porté sur le patrimoine bâti. Au final, le Lot apparaît comme un territoire rural. Les photos ne donnent à voir que de vieilles bâtisses ou les murets qui entourent les parcelles.

Le topoguide d'Olonne-sur-Mer est assez succinct : les informations sur le patrimoine sont peu nombreuses. Les tracés permettent au marcheur de se guider quel que soit son niveau. La forêt et la plage occupent une large place dans les descriptions. Le marais ressort lui aussi. Mais l'arrière-pays bocager est oublié. L'image de station balnéaire en sort renforcée.

En Minervois, la situation est plus complexe. Plusieurs documents sont disponibles et présentent parfois des itinéraires identiques. Dans tous les cas, le patrimoine rural et le canal du Midi sont mis en avant. Le territoire dégage une image rurale.

Le document qui apparaît être le moins utile au promeneur est sans nul doute le cartoguide du SIPAVAG qui est peu lisible. Il est difficile de suivre la carte en marchant car elle manque de commentaires et les chemins sont tracés trop grossièrement. En revanche les informations sur le patrimoine sont très intéressantes. Mais l'accent est porté sur le patrimoine naturel. Peut-être pour contrebalancer l'image de ville pollué ? Les descriptions sur la faune et

la flore sont très précises et donnent une impression d'abondance. Le patrimoine bâti n'est pas oublié et là aussi la sensation d'un foisonnement de richesses est nette.

On trouve dans chacun de ces documents, une liste de coordonnées en cas d'urgence, des consignes de sécurité et des conseils pour randonner. Ce sont de vraies sources d'informations pour le visiteur comme pour l'habitant local. Certains acteurs profitent de ces brochures pour expliquer leurs actions et leurs missions, ce qui permet de territorialiser l'activité. : c'est le cas du Vercors, d'Huez, du Pays de Bièvre Valloire et du Lot.

Dans l'ensemble, les différentes brochures sont utilisées pour présenter le territoire et ses richesses. Beaucoup permettent d'inscrire l'activité pédestre dans le territoire et contribuent à la construction territoriale. Mais certaines brochures sont conçues comme des outils de guidage pour le marcheur. C'est le cas notamment pour le topoguide d'Huez qui ne délivre que peu d'informations territoriales. On peut l'opposer au cartoguide du Vercors qui fournit de très nombreux éléments informatifs sur les richesses locales.

#### ● La promotion de l'identité locale sur Internet

Aujourd'hui, le développement des nouvelles technologies fait d'Internet un autre vecteur d'informations important pour les activités pédestres. Il est souvent possible de découvrir les parcours et de les imprimer. Les sites web sont aussi l'occasion de fournir un grand nombre d'images et de renseignements sur le territoire. C'est un outil qui influence la construction territoriale en amont de la promenade. Il permet de se forger une pré-image du territoire que la promenade ou la randonnée viendra conforter ou modifier.

On peut donc étudier les sites Internet de nos différents acteurs (voir tableau n°31 page suivante) de la même manière que nous avons étudié les brochures. Aucun des acteurs, hormis le SIPAVAG, n'utilise cet outil dans le but de ne présenter que les itinéraires de randonnée. Dans tous les cas, les parcours sont noyés dans une multitude d'informations touristiques et le marcheur doit naviguer pour trouver ce qui l'intéresse. Certains de nos acteurs ne donnent pas d'indications propres aux activités pédestres : les sites des CDT de l'Hérault et de l'Aude par exemple. Les autres fournissent au moins un plan présentant les chemins qui parcourent le territoire. Dans le meilleur des cas, il est possible de télécharger des fiches-rando (Vercors, Lot). L'outil informatique a l'avantage d'offrir aux visiteurs de nombreuses illustrations qui permettent de se forger une image du territoire avant de s'y rendre. Sur le site du pays de Bièvre Valloire, les photos n'ont aucun intérêt pour le processus de construction territoriale et sur celui du Vercors elles sont peu nombreuses. Pour les autres, les illustrations sont nombreuses et présentent les particularités territoriales.

Le site du pays de Bièvre Valloire est peut-être celui qui contribue le moins à la construction territoriale : les photos et les textes sur les particularités du territoire font défaut. Pour le Minervois, il ne s'agit que d'une présentation du territoire et les activités pédestres sont oubliées. Seuls les sites web du Vercors, du Lot et du SIPAVAG permettent réellement de découvrir le territoire tout en invitant le marcheur à le parcourir. Les Monts de Flandre, Huez et Olonne-sur-Mer sont dans une situation intermédiaire.

*Tableau n°31 : Etude des sites Internet en juin 2007*

ADRESSE DU SITE	THÈMES MIS EN AVANT	ILLUSTRATIONS	PRÉSENTATION DE L'ACTEUR ET DE SES ACTIONS	POSSIBILITÉ DE TÉLÉCHARGER LES ITINÉRAIRES	INFORMATIONS DÉLIVRÉES PAR LE SITE
<i>www.parc-du-vercors.fr</i>	Patrimoine naturel (faune, flore) et paysage	Peu d'illustration	Oui	Oui mais seulement 7 itinéraires	Nombreuses infos touristiques. Pour la rando : liste des prestataires, recommandation, GTV, les modifications d'itinéraires
<i>www.bievre-valloire.fr</i>	L'identité du territoire ne ressort pas	Aucune	Oui	Non	Aucune et le site n'a pas été mis à jour depuis 2005
<i>www.alpedhuez.com</i>	Nature, sport, famille	Nombreuses photos (nature et sport)	Non	Carte des itinéraires	Infos touristiques. Infos sur les parcours et descriptif sommaire du patrimoine
<i>www.sipavag.fr</i>	Patrimoine, nature. Le SIPAVAG	Une photo pour chaque itinéraire	Oui	Idée de ballades mais les cartes sont de mauvaise qualité	Infos sur les parcours uniquement
<i>www.montsdeflandre.fr</i>	Patrimoine bâti et naturel	Nombreuses photos (photothèque)	Non	Non	Infos sur les fiches-rando et les activités touristiques
<i>www.olonnesurmer.fr</i>	Histoire du territoire. Patrimoine naturel (forêt, plage) et bâti	Nombreuses photos (littoral et forêt)	Oui	Plan des parcours	Infos touristiques. Conseil pour la randonnée
<i>www.tourisme-lot.fr</i>	Patrimoine bâti et naturel	Nombreuses photos	Oui	Tracé des itinéraires et description du parcours	Infos touristiques
<i>www.audetourisme.com</i>	Patrimoine bâti mais le Minervois est peu décrit	Nombreuses photos	Oui	Non	Aucune information sur les activités pédestres
<i>www.hérault-en-languedoc.com</i>	Patrimoine bâti et naturel	Nombreuses photos	Oui	Non	Aucune information sur les activités pédestres
<i>www.paysdaccueil.nexenservices.com</i>	Patrimoine bâti. Le pays d'accueil du Lézignanais	Peu d'illustration	Oui	Non	Présentation des topoguides

Réalisation : LF, juin 2006

## ● L'accessibilité physique des itinéraires

Comme nous l'avons dit plus haut, la politique de randonnée s'inscrit en général dans une politique de développement durable. Les aménageurs encouragent donc les usagers à se rendre sur les chemins par des modes de transport dit « doux » (marche, vélo). Ceci n'est pourtant pas toujours possible. En effet, lorsque le chemin traverse un village ou démarre d'une agglomération, il est aisé pour les résidents de partir à pied. Mais dans certain cas, l'itinéraire débute en pleine nature. C'est souvent le cas en montagne ou pour la découverte de sites isolés. Dès lors, il est nécessaire d'aménager les sites pour accueillir les voitures des marcheurs. Dans le cas contraire, on observe des stationnements anarchiques détruisant flores et cultures ou gênant la circulation.

Il est possible de noter deux situations :

- les territoires où les itinéraires traversent tous des villages et où l'accès aux itinéraires peut se faire à pied ;
- les territoires où certains itinéraires sont isolés et nécessitent des aménagements. La qualité de ces aménagements d'accessibilité peut alors être évaluée.

Les cartes réalisées dans le chapitre précédent montrent que les chemins des Monts de Flandre, de la commune d'Huez et du SIPAVAG partent tous des villes et villages, lieux où se regroupent les hébergements touristiques. A Huez, dans la volonté de favoriser la marche à pied, la station de l'Alpe ouvre les remontées mécaniques pour amener les randonneurs au pied des itinéraires. Ceci permet une exploitation des télésièges et leur meilleure rentabilité. A Grenoble, les chemins sont tous accessibles en transport collectif (voir carte n°13 p152). Dans ces deux cas, la volonté de promouvoir une « randonnée durable » est bien visible. Dans ces trois territoires, les visiteurs qui souhaiteraient utiliser leur voiture pour gagner les chemins de randonnée peuvent se garer au cœur des villages (souvent près de l'église) sur les parkings municipaux.

En ce qui concerne les autres territoires, certains itinéraires proposés démarrent en pleine campagne. Le PNR du Vercors, l'ONF à Olonne-sur-Mer et le SMPBV ont aménagé des parkings avec quelques services (poubelle, signalisation des parkings). La plupart sont ombragés, ce qui est un point positif pour ces régions ensoleillées. En revanche, le département du Lot a créé au départ du circuit « le Marais de Bonnefont », un parking équipé pour recevoir toute sorte de clientèle. Ce parking propose des places pour personnes à mobilité réduite, des parkings de bus, des sanitaires, un coin pique-nique, des jeux pour enfants... Malheureusement c'est le seul exemple que l'on trouve dans le département. Ailleurs les aménagements sont inexistantes. Dans le Minervois, nous n'avons noté aucun aménagement remarquable : les parkings sont souvent inexistantes et seuls les abords du Canal du Midi ont réellement été aménagés. Mais il reste beaucoup à faire. Ce ne sont souvent que des aménagements de base.

La différence entre ces derniers territoires réside dans le caractère systématique de ces aménagements d'accueil : le Vercors, Olonne-sur-Mer et le SMPBV ont aménagé tous les sentiers isolés, alors que dans le Lot, seuls quelques lieux ont été aménagés.

Il nous est donc possible de classer nos territoires en fonction de l'accessibilité proposée :

- les territoires à accessibilité directe simple (c'est à dire au départ du village) : Monts de Flandre ;

- les territoires à accessibilité directe améliorée (c'est à dire accessibilité en transport collectif) : SIPAVAG et Huez ;
- les territoires à accessibilité indirecte (chemins isolés équipés de parking) avec aménagement nombreux : Vercors, Olonne-sur-Mer et Bièvre Valloire ;
- les territoires à accessibilité indirecte avec des aménagements insuffisants (absence de parking) : Lot et Minervois

● Les aménagements de confort

Ce sont tous les aménagements non-indispensables qui rendent la promenade ou la randonnée plus agréables (bancs, tables, poubelles...). En ce qui concerne les aménagements de confort, les différences entre nos huit territoires sont moins marquées. Hormis dans certains territoires du Minervois, la plupart des chemins sont équipés de bancs, de tables et de poubelles. En revanche les toilettes sont toujours absents sauf pour le marais de Bonnefont dans le Lot, tout comme les points d'eau excepté sur les sentiers jacquaires du Lot.

Si ces équipements peuvent être absents sur les itinéraires de grande randonnée, ils répondent à une forte demande des promeneurs notamment à proximité des stations et des sites touristiques. Pour certains, les lieux de pique-nique sont parfois le but de la promenade. Comment évaluer leur qualité ? Plusieurs éléments peuvent être pris en compte leur répétitivité tout au long de l'itinéraire, leur implantation en des lieux à l'intérêt paysager (panorama, cours d'eau...) ou encore leur propreté (ramassage des ordures, absence de dégradation...)... Nous avons choisi de ne retenir que la propreté et l'intérêt du site d'implantation qui nous semble être les deux éléments essentiels. En croisant ces deux variables nous obtenons le tableau suivant (justifiant les aspects négatifs).

*Tableau n°32 : La qualité des aménagements complémentaires*

	<b>BONNE IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS : VUE PANORAMIQUE, CALME, ESPACE NATUREL</b>	<b>MAUVAISE IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS : AUCUN INTÉRÊT VISUEL, BRUIT, ...</b>
<b>GRANDE PROPRETÉ DES AMÉNAGEMENTS (POUBELLES VIDÉES, ABSENCE DE DÉCHETS ET DE DÉGRADATION)</b>	<i>Vercors Pays de Bièvre Valloire Huez Lot Monts de Flandre</i>	<i>Olonne-sur-Mer (de nombreuses tables sont à proximité de la grande route)</i>
<b>SALETÉ DES LIEUX, POUBELLES DÉBORDANTES, DÉGRADATION (TAGS, ÉQUIPEMENT ABÎMÉS...)</b>	<i>Minervois (les ordures ne sont pas toujours ramassées le long du Canal du Midi) SIPAVAG (de nombreux équipements sont tagués ou brisés)</i>	

Réalisation : LF, novembre 2006

Nous pouvons donc affirmer que les aménagements sont de bonne qualité dans le Vercors, le Pays de Bièvre Valloire, Huez, le Lot et les Monts de Flandre. En revanche certains aspects pourraient être améliorés pour les trois autres territoires mais sur des plans différents : il faut les déplacer à Olonne alors qu'il faut les entretenir dans le Minervois et le SIPAVAG. On retiendra enfin que les équipements sont souvent incomplets puisque nous n'avons jamais rencontré de toilettes (sauf dans le Lot autour du Marais de Bonnefont) et que

les points d'eau sont encore peu nombreux. Ce sont des points noirs qui ternissent l'image du territoire pour les étrangers.

*Photo n°22 : Exemple d'aire de pique-nique à Olonne-sur-Mer*

*Chaque parking de la forêt d'Olonne est équipé d'aires de pique-nique. Leur principal défaut est la proximité de la D80 très passante et donc très bruyante.*



Réalisation : LF, Olonne-sur-Mer, juin 2006

● La diversité de l'offre de randonnée

En ne proposant qu'un seul type d'itinéraires, par exemple des sentiers de promenade faciles, le territoire ne s'ouvre qu'à un seul type de clientèle. Les randonneurs itinérants et les randonneurs à la journée ne le fréquenteront pas. Le choix d'une telle politique présente au moins deux inconvénients : d'une part elle limite les retombées économiques en ne s'adressant qu'aux seuls promeneurs, d'autre part elle s'expose au risque de la spécialisation. Si demain, la mode vient à la randonnée itinérante, le territoire verra sa fréquentation diminuer. Dans une logique de durabilité, il est souhaitable que l'offre pédestre soit diversifiée. On doit ainsi proposer différents niveaux de difficultés, différentes longueurs de circuits et différents types d'itinéraires.

Nous proposons pour commencer d'étudier la longueur moyenne des itinéraires proposés aux marcheurs pour savoir quel type de clientèle est visé. Seuls sont pris en compte ici les itinéraires de promenade et de randonnée à la journée. Ne disposant pas toujours de la longueur kilométrique des chemins, nous avons pour certains territoires (SIPAVAG et Huez) pris en compte la distance-temps annoncée dans les brochures. Le tableau ci-dessous présente les résultats.



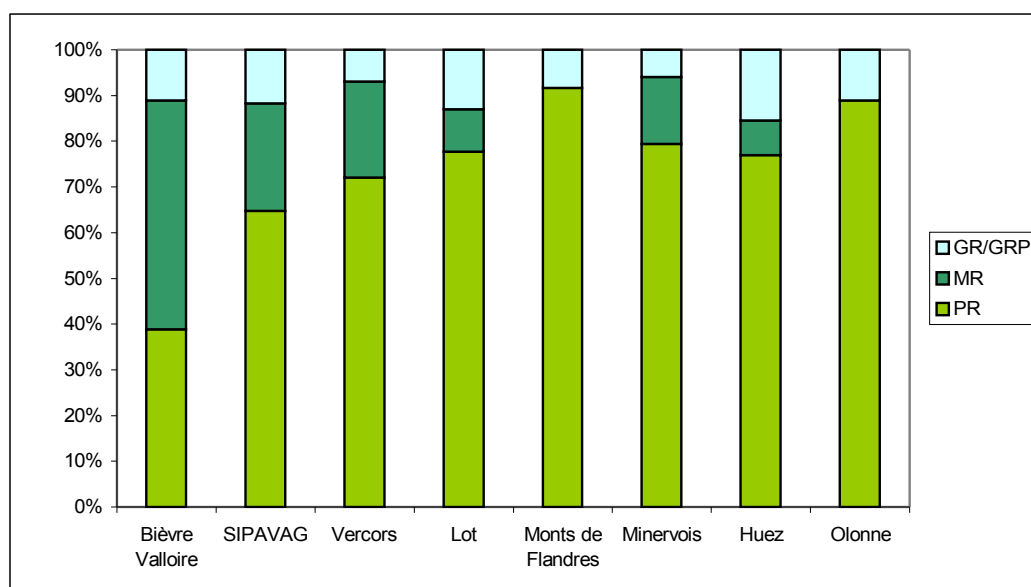
Tableau n°33 : Les longueurs moyennes des parcours de promenade et de randonnée à la journée

TERRITOIRE	LONGUEUR MOYENNE DES PARCOURS	TERRITOIRE	DISTANCE-TEMPS MOYENNE DES PARCOURS
<i>Lot</i>	10,2 km	<i>SIPAVAG</i>	2 h 43
<i>Vercors</i>	8,5 km	<i>Huez</i>	2 h 05
<i>Monts de Flandre</i>	9,7 km		
<i>Pays de Bièvre Valloire</i>	14,16 km		
<i>Olonne sur Mer</i>	7,1 km		
<i>Minervois</i>	10,3 km		

Réalisation : LF, juin 2005

De ce tableau, il ressort une grande différence entre les deux extrêmes : les itinéraires d'Olonne-sur-Mer sont deux fois plus courts que ceux du pays de Bièvre Valloire. Ce dernier propose donc plusieurs itinéraires de randonnée à la journée. A l'opposé la commune d'Olonne apparaît comme un territoire de promenade familiale. Rappelons qu'Olonne-sur-Mer est avant toute une commune de tourisme balnéaire et qu'à ce titre elle attire un public familial important en période estivale. Les autres territoires sont dans des situations intermédiaires. L'offre y est plus équilibrée entre itinéraires de promenade et de randonnée à la journée. Ceci peut être confirmé par l'étude des types de parcours proposés (voir graphique n°12).

Graphique n°12 : Les types d'itinéraires proposés (par rapport à l'offre totale d'itinéraires)



Réalisation : LF, juin 2005, Source : PNR du Vercors, Monts Flandre, SIPAVAG, Lot, Huez, Minervois, PBV

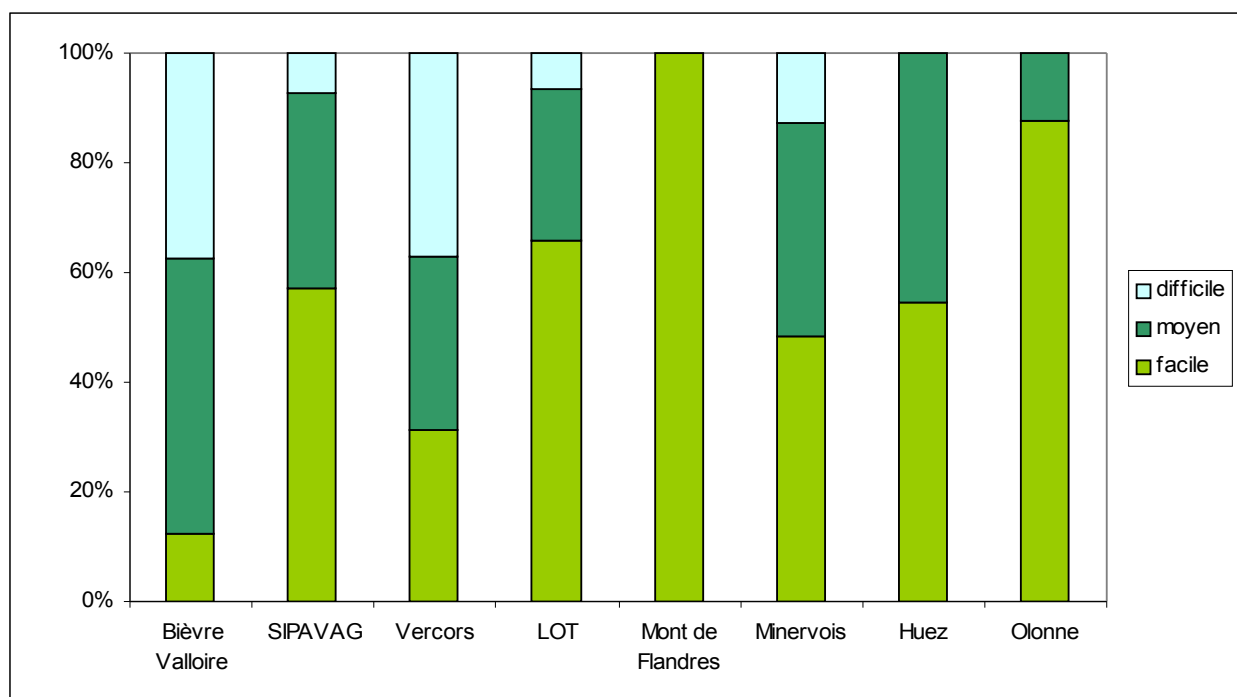
Rappelons que l'on distingue trois grands types de marche en fonction de la durée de pratique: la promenade (moins de 4h), la randonnée à la journée (plus de 4h mais moins d'une journée) et la grande randonnée ou randonnée itinérante (plusieurs jours). Nous avons intégré

à cette étude les GR car dans la plupart des cas, les collectivités départementales et locales ont participé à leur mise en place. A partir du graphique, on peut établir une typologie des territoires :

- les Monts de Flandre délaissent les itinéraires de randonnée à la journée et s'orientent clairement vers les loisirs périurbains en proposant presque exclusivement des itinéraires de promenade (leur longueur excède rarement 10km). Olonne-sur-Mer propose surtout des petits itinéraires mais ceci tient à la taille du territoire considéré (dans la mesure où la commune travaille seule, elle ne peut proposer de longs itinéraires) mais aussi à sa clientèle familiale ;
- le Pays de Bièvre Valloire présente une offre équilibrée visant tous les types de visiteurs : 40% de PR et 40% d'itinéraires de randonnée à la journée ;
- le SIPAVAG, le Vercors, Huez et le Minervois peuvent contenter tout le monde grâce à une offre diversifiée mais qui privilégie les petites randonnées ;
- le département du Lot valorise sa situation sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle en comptant plusieurs GR

Cependant, le promeneur porte peu d'attention au type d'itinéraire qu'il est en train de suivre. Ce qui l'importe c'est de retourner à son point de départ. Il n'hésite donc pas à suivre une portion de GR si celui-ci est sur son parcours. En revanche, le randonneur itinérant est particulièrement sensible au balisage. S'il s'écarte du GR, il risque de se perdre ou de faire un détour. On peut supposer que la présence ou non de GR sur le territoire importe peu pour le promeneur puisqu'il suivra n'importe quel itinéraire pour peu que celui-ci réponde à ses attentes. En revanche, leur présence s'impose si l'on veut attirer une clientèle de marcheurs itinérants. Ceci devra être vérifié au travers des enquêtes auprès des marcheurs.

*Graphique n°13 : La difficulté des itinéraires proposés (en % d'itinéraires offerts)*



Réalisation : LF, juin 2005 Source : PNR du Vercors, Monts Flandre, SIPAVAG, Lot, Huez, Minervois, PBV

L'étude de la difficulté des itinéraires est également un point intéressant (voir graphique n°13). La difficulté évaluée est celle qui est proposée dans les topoguides, cartoguides et

fiches disponibles dans les offices de tourisme. La difficulté est essentiellement fonction du relief et de la longueur des itinéraires. On constate ainsi que :

- le PNR du Vercors vise tous les types de publics en présentant une offre aux difficultés équilibrées, malgré un relief très accidenté ;
- le Pays de Bièvre Valloire tente de faire de même mais en privilégiant les parcours jugés « moyens » (présentant quelques difficultés) ;
- le Lot, le Minervois, Huez et le SIPAVAG cherchent plutôt à attirer un public familial en donnant plus de poids aux itinéraires « faciles ». Notons cependant qu'Huez propose deux via ferrata qui s'adressent à un public sportif
- les Monts de Flandre ne sont parcourus que par des sentiers « faciles » du fait du peu de relief mais surtout de la volonté de devenir un espace de loisirs périurbains et de proximité. Olonne-sur-Mer du fait de l'absence de relief ne propose que des itinéraires accessibles à tous. Seule la marche sur le sable constitue une difficulté.

L'étude de la longueur des itinéraires, de leur type et de leurs difficultés nous renseigne sur la pratique des activités pédestres et leur rôle dans la construction territoriale. En choisissant de développer des itinéraires familiaux plutôt faciles et courts, les acteurs donnent à leur territoire une image de territoire de loisir de proximité et de territoire à taille humaine. C'est le cas dans tous les espaces périurbains : Monts de Flandre, SIPAVAG, Pays de Bièvre Valloire mais aussi pour les territoires de tourisme familial comme Olonne-sur-Mer ou Huez. En revanche, d'autres essaient plutôt de s'affirmer comme territoires de grande randonnée ; c'est la politique du Lot et du PNR du Vercors. Le choix d'un type d'aménagement a nécessairement une influence sur l'image du territoire. Nous le vérifierons par la suite en interrogeant les marcheurs.

Enfin, en ce qui concerne l'aspect des chemins et leurs autres caractéristiques, les situations sont très variables d'un territoire à l'autre :

- pour la largeur : les itinéraires de montagne sont plus étroits que ceux situés en plaine ou dans les zones de collines ;
- pour le revêtement : partout le revêtement naturel domine. Les portions goudronnées sont un peu plus présentes dans les zones de plaines mais dans l'ensemble les aménageurs privilégient les sentiers de terre ;
- pour leur implantation : les itinéraires de haute montagne sont évidemment plus dangereux que les autres mais des aménagements sont apposés ;
- pour le type de sentier : dans la majorité des cas, le sentier en boucle est préféré. Seuls quelques itinéraires linéaires permettent l'accès à des sites précis.

Pour conclure sur ce point, on peut retenir que tous les territoires étudiés offrent dans l'ensemble une bonne diversité d'itinéraires. Cependant quelques particularités doivent être mises en exergue :

- Olonne-sur-mer est clairement un territoire de promenade familiale compte tenu de la longueur moyenne de ces chemins (7km). De plus la majorité de ces chemins se concentre en forêt et rejoint la plage. Leur principale fonction est bien de permettre aux touristes de gagner le littoral depuis la station sans utiliser leur voiture tout en protégeant le massif forestier ;
- le Pays de Bièvre Valloire propose des chemins bien adaptés à la randonnée à la journée.

Certains territoires ont donc logiquement choisi la diversification des activités alors que d'autres « s'enferment » dans la mono-activité.

## ● La diversité des activités

Au-delà des seules activités pédestres, une politique de développement touristique durable doit aussi viser une diversification des activités. L'objectif est toujours de lutter contre la mono-activité aux conséquences dramatiques en cas de crise du secteur. De plus, le marcheur, lors de son séjour, ne fait pas que marcher. Il peut aussi chercher à pratiquer d'autres activités sportives ou culturelles. C'est pourquoi, il est indispensable d'offrir d'autres possibilités de loisirs. Le panel d'activités doit être le plus large possible pour satisfaire tout le monde. L'accent doit être mis sur les sports de pleine nature qui ont aujourd'hui le vent en poupe.

Tous nos territoires proposent plusieurs activités sportives. Les itinéraires cyclistes et équestres complètent les itinéraires pédestres partout. En montagne, il est possible de faire de l'escalade ou des sports aériens type parapente. Les sports aquatiques sont souvent présents. La mer, les lacs et cours d'eau permettent la baignade, et lorsqu'ils sont absents des piscines existent. D'autres activités physiques sont partout possibles : tennis, football, footing... Le SIPAVAG et Huez offrent une très grande diversité d'activité. Le premier profite des infrastructures de l'agglomération grenobloise, le second a développé une alternative aux sports d'hiver. Le Vercors est de tous, celui qui s'est le plus spécialisé dans les sports de pleine nature.

Les activités culturelles sont moins bien réparties. Le Lot est sûrement le mieux doté de par la richesse de son patrimoine. Les moins bien pourvus sont Huez et Olonne-sur-Mer qui sont spécialisés dans les activités physiques. Dans le Vercors aussi, les activités culturelles manquent. Ailleurs, l'offre est importante et peut répondre aux attentes.

## ● L'offre d'hébergement

L'hébergement et la restauration sont à considérer dans une politique de développement de la randonnée. Il ne peut y avoir de randonneurs itinérants sur un territoire, s'il n'existe pas de structures d'hébergement appropriées. La restauration et l'hébergement amènent des retombées économiques au territoire, c'est pour cela qu'ils doivent être pris en compte. Dans tous les cas, il est préférable que ces équipements se situent à proximité des chemins afin d'attirer un maximum de clientèle et ne pas allonger le circuit.

Dans ce domaine, il existe de grandes inégalités entre les territoires. Les territoires de montagne sont dans l'ensemble bien équipés en refuges : c'est le cas du Vercors (voir carte n°9 p144). Le Lot grâce aux chemins jacquaires en possède beaucoup lui aussi. Les territoires touristiques offrent également de nombreux hébergements très variés : Vercors, Huez, Lot, Olonne-sur-Mer et Minervois. En revanche, les territoires périurbains comme les Monts de Flandre ou le Pays de Bièvre Valloire souffrent d'un manque d'équipements dans ce domaine. Ils ne peuvent compter que sur une clientèle excursionniste. Le SIPAVAG pourrait profiter des nombreux équipements hôteliers de l'agglomération grenobloise s'il parvenait à attirer les touristes.

Les différences entre les territoires peuvent être illustrées avec les Taux de fonction touristiques (TFT)<sup>106</sup> de chacun des territoires considéré. Ce taux représente le nombre de lit

---

<sup>106</sup> Le Taux de fonction touristique est calculé de la manière suivante : Nombre de lits touristiques/Nombre d'habitant du territoire considéré x 100 (voir Equipe MIT, 2000, « La mise en tourisme des lieux : un outil de diagnostic », Mappemonde 2000-1, p3)

par rapport au nombre d'habitants du territoire et permet de donner une idée de la « touristicité » des territoires. Les TFT obtenus sont les suivants :

- 3% en Bièvre Valloire ;
- 2% pour le SIPAVAG ;
- 4% pour les Monts de Flandre ;
- 3% pour le Minervois ;
- 399% pour Huez ;
- 25% pour le Lot ;
- 146% pour le Vercors.
- 62% pour Olonne-sur-Mer

Le Vercors et Huez s'affirment nettement comme des territoires touristiques alors que les autres ont un nombre de lit par habitant assez faible sauf Olonne qui se détache de ces derniers.

En matière de restauration, l'ensemble des territoires est plutôt bien équipé et offre une grande diversité de restaurants. Certains n'ont pas réussi à faire passer les itinéraires à proximité et perdent ainsi une partie de la clientèle qui ne fait que rarement un détour.

Comme pour les itinéraires, la diversité est impérative pour attirer tous les types de marcheurs. Il faut pouvoir répondre aux attentes de chacun. Le tableau ci-après montre cette diversité. Dans tous les cas, un type d'hébergement domine largement les autres : ce sont les campings dans le Lot, les Monts de Flandre, Olonne-sur-Mer et le pays de Bièvre Valloire, les meublés dans le Vercors et à Huez, les gîtes ruraux dans le Minervois et les hôtels pour le SIPAVAG. Néanmoins, il y a toujours un choix pour le marcheur. Le mode d'hébergement le moins présent reste le gîte d'étape : preuve du peu d'intérêt que portent les territoires aux randonneurs itinérants. Les meublés ne sont présents que dans les espaces touristiques (Huez, Olonne, Vercors, Lot), ils sont absents ailleurs.

*Tableau n°34 : Diversité des hébergements sur les territoires d'étude (en nombre de lits)*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>Hôtels</i>	1756	302	6469	684	288	6836	20	167
<i>Campings</i>	1908	1380	21154	0	1224	1100	6334	375
<i>Gîtes ruraux</i>	739	84	4706	43	104	89	26	741
<i>Meublés</i>	7000	0	3764	4795	12	965	246	0
<i>Hébergements collectifs</i>	2924	364	3720	1266	156	108	0	0
<i>Chambres d'hôtes</i>	132	36	1162	6	14	30	14	285
<i>Gîtes d'étape</i>	226	0	472	0	0	0	0	0
<i>Total</i>	14685	2166	41447	6794	1798	9128	6640	1568

Réalisation : LF, juin 2006 Source : Offices de tourisme

#### ● La connexion des hébergements aux itinéraires

Connecter les hébergements aux itinéraires de randonnée et de promenade répond à deux objectifs. Le premier est d'attirer les randonneurs itinérants. Cette activité est impossible si les lieux de couchage sont trop éloignés des chemins et imposent un détour important. L'autre objectif est la durabilité : permettre aux marcheurs de pratiquer sans avoir à utiliser la voiture pour gagner le départ du parcours est une démarche plus durable.

Les territoires, dont les itinéraires traversent les villes et villages (qui concentrent souvent les hébergements) sont ici avantagés. On retrouve donc ce que nous avons constaté pour l'évaluation du critère d'accessibilité des chemins (voir page 270) : Huez et le SIPAVAG ont l'avantage a priori, loin devant le Minervois et le Lot. Mais ce dernier profite ici de ses chemins de grande randonnée qui sont équipés de refuges. Le Vercors a aussi cet avantage. En revanche à Olonne-sur-Mer, les parcours débutent loin des hébergements et un déplacement automobile ou cycliste est souvent nécessaire pour s'y rendre. Les chemins du Pays de Bièvre Valloire et des Monts de Flandre sont à proximité des hébergements.

#### ● Les services offerts

Les guides accompagnateurs, les magasins spécialisés dans les articles de randonnée ou encore les services de portage de bagages entre les étapes sont autant de services susceptibles d'intéresser les marcheurs. Ce sont surtout des emplois que l'on crée pour le territoire. Si ceux-ci sont occupés par les habitants, les contraintes liées à l'augmentation de la fréquentation touristique seront mieux supportées. Ce sont aussi des retombées financières pour la collectivité sous forme d'impôts. Les bénéfices dégagés peuvent être utilisés pour améliorer les conditions de vie des résidents ou les conditions d'accueil des marcheurs. De plus les guides accompagnateurs peuvent participer à la construction territoriale en fournissant aux promeneurs et aux randonneurs de nombreuses informations relatives à l'identité, à l'histoire ou au patrimoine. Ces éléments ne doivent donc pas être négligés.

L'étude de terrain montre qu'il n'existe aucun service de portage de bagages sur nos territoires. Les magasins spécialisés ne se rencontrent que dans le Vercors, à Huez, dans le Lot et dans le SIPAVAG. Ailleurs il est impossible de trouver des chaussures de marche, sac à dos ou bâton pour marcher. Il faut nécessairement quitter le territoire pour se fournir. Les guides accompagnateurs se rencontrent partout mais n'ont pas tous les mêmes fonctions. Ainsi dans le Vercors et à Huez on trouve des guides de haute montagne qui proposent des séjours guidés à travers les massifs montagneux ou des excursions à la journée. Dans le Lot, il est également possible de disposer des services d'un guide pour un séjour randonnée mais ils sont surtout présents sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Ailleurs, il n'y a pas de guide privé organisant des séjours. En revanche, les offices de tourisme et les collectivités locales proposent des excursions de découverte du territoire ou de portions du territoire sur une journée ou une demi-journée. Il s'agit bien souvent de « sorties nature » centrées sur la présentation du milieu naturel et de ses richesses.

#### ● Les animations et les produits autour des activités pédestres

L'organisation de randonnées ou de promenades guidées permettent de faire découvrir le territoire et de véhiculer de nombreuses informations, images et représentations. Si elles sont payantes, ces activités génèrent en plus des retombées économiques. Elles peuvent être proposées aussi bien par les collectivités locales, les associations ou des guides privés.

Comme nous l'avons vu précédemment, toutes les collectivités organisent des promenades guidées. Celles-ci ont essentiellement lieu pendant les vacances scolaires. Cependant dans les Monts de Flandre, des sorties sont proposées par l'OT le week-end tout au long de l'année. Parallèlement, le club de randonneur des Monts de Flandre organise chaque année une randonnée à la journée à l'assaut des principaux « sommets » des Monts de Flandre. Dans le Lot, le CDT propose des séjours-rando et des sorties nature toute l'année. Le CDRP46 et les OT font de même. Dans le Vercors, des séjours randonnée sont vendus par le

PNR. A Huez, l'offre de séjour est essentiellement le fait des guides privés. Le SIPAVAG organise tout au long de l'année des sorties dans les franges périphériques de l'agglomération grenobloise. Les territoires les moins dynamiques sont ceux d'Olonne-sur-Mer et du Minervois : seules quelques promenades sont proposées en été par l'OT.

- La connexion des chemins aux sites touristiques

Les sites touristiques de réputation nationale et internationale sont des marqueurs forts de l'identité locale. Les chemins de randonnée et de promenade doivent les desservir. Ceci offre la possibilité d'augmenter les retombées si les sites sont payants et de favoriser la construction territoriale en donnant à voir des éléments importants de l'identité locale.

Deux sites bénéficient d'une reconnaissance internationale sur nos terrains d'étude : le Canal du Midi dans le Minervois et Rocamadour dans le Lot. Les plages d'Olonne-sur-Mer, la station de l'Alpe d'Huez et le massif du Vercors sont également connus au delà de nos frontières. Le site de la Bastille et le château de Vizille du SIPAVAG, le pont Valentré à Cahors et le château de Castelnaud dans le Lot ont une réputation nationale. Le beffroi de Bailleul et le Moulin de Boescheppe dans les Monts de Flandre ont une réputation régionale. Tous les autres sites que nous ne listerons pas ici ont plutôt une réputation locale.

L'ensemble des sites reconnus internationalement sont connectés à des circuits de promenade et de grande randonnée : circuit des résurgences de l'Ouyse à Rocamadour, le circuit de l'épanchoir et les 12 ponts à la Redorte autour du Canal du Midi... Dans l'ensemble, les autres lieux majeurs sont également situés sur un parcours pédestre. Seul le château de Vizille est pour l'heure oublié.

- L'ouverture sur les territoires voisins

Le marcheur ne tient pas compte des limites administratives. Il suit les chemins quel que soit les lieux où ils passent. Travailler avec les territoires voisins et proposer des itinéraires « transfrontaliers » peut être l'occasion de montrer les particularités et les similitudes entre deux territoires voisins. Ce peut-être l'occasion de rapprocher deux espaces identiques afin de construire un vrai territoire. Ainsi dans les Monts de Flandre, un partenariat existe avec les communes belges voisines car les monts se poursuivent bien au delà de la frontière franco-belge. En revanche, l'OT n'a pas su travailler avec les communautés de communes françaises voisines (celles de Cassel et de Steenvoorde) qui font aussi pleinement partie du territoire des Monts de Flandre.

Huez a connecté ses itinéraires avec ceux des autres communes de l'Oisans pour en permettre la découverte. En revanche il n'y a pas d'entente avec les communes du massif des Ecrins situées de l'autre côté de la vallée. A Olonne, les chemins ne sont pas reliés à ceux des communes voisines mais la communication se fait dans le cadre d'un partenariat. Les autres territoires travaillent seuls et les itinéraires ne franchissent pas les frontières.

- Bilan de l'évaluation des aménagements proposés aux marcheurs

*Tableau n°35 : L'évaluation des aménagements proposés aux marcheurs*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>La promotion de l'identité locale sur l'itinéraire</i>	4	4	3	2	3	4	3	1
<i>La promotion de l'identité locale dans la communication</i>	4	4	3	1	3	4	2	3
<i>La communication sur Internet</i>	4	1	4	3	3	4	3	2
<i>L'accessibilité physique des itinéraires</i>	3	3	2	4	3	4	3	2
<i>Les aménagements de confort</i>	4	4	4	4	4	2	3	2
<i>La diversité de l'offre de randonnée</i>	4	2	2	3	1	3	3	3
<i>La diversité des activités</i>	3	3	4	3	3	4	3	3
<i>L'offre d'hébergement</i>	3	3	3	3	3	3	3	3
<i>La connexion des hébergements aux itinéraires</i>	4	3	3	4	3	4	2	2
<i>Les services offerts</i>	3	2	2	3	2	2	2	2
<i>Les animations et les produits autour de la randonnée</i>	4	3	4	4	3	3	2	2
<i>La connexion des chemins aux sites touristiques</i>	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>L'ouverture sur les territoires voisins</i>	1	1	1	2	2	1	1	1

Réalisation : LF, juin 2006

Le tableau n°35 montre clairement de grandes disparités entre les territoires avec des écarts conséquents dans la notation. Ainsi, l'offre proposée par le PNR du Vercors semble d'une grande qualité, seule l'offre complémentaire (hébergement, diversités des activités, services...) est à améliorer. A l'opposé, le Minervois est dans une situation délicate : l'offre de randonnée et de promenade est nettement inférieure à celle des autres territoires. La communication est défailante, les aménagements proposés sont insuffisants et les services complémentaires quasiment inexistantes. Les autres territoires se positionnent entre ces deux extrêmes. Olonne-sur-Mer obtient une note moyenne qui nécessite aussi des améliorations. Le pays de Bièvre Valloire et les Monts de Flandre s'intéressent trop aux clientèles excursionnistes et de proximité mais la qualité est là. Le SIPAVAG se place juste derrière le Vercors mais doit travailler davantage sa politique complémentaire (qui n'est malheureusement pas de son ressort).



*Nous avons vu dans la partie précédente que les acteurs valorisaient les ressources patrimoniales et naturelles dans les itinéraires de randonnée. Mais l'étude des aménagements mis en place montre clairement qu'il existe de grande différence dans l'offre. Si certains territoires proposent des aménagements de qualité, tel le Vercors, d'autres ont encore du chemin à faire pour accueillir les marcheurs. L'utilisation de l'identité locale n'est pas non plus la même partout. Certains profitent pleinement des activités pédestres pour véhiculer une certaine image du territoire au travers des brochures de randonnée, des sites Internet et des panneaux qui jalonnent leurs parcours. C'est le cas du Vercors et du SIPAVAG. A l'opposé, Huez et le Minervois distribuent peu d'informations.*

*Il est plus difficile de dire quel est le rando-système qui propose les aménagements les plus propices à la construction territoriale. En effet, le Vercors et le SIPAVAG qui ont opté pour des systèmes partenariaux sont en avance sur les autres alors que le Pays de Bièvre Valloire est dépassé par Huez et le Lot qui ont choisi d'autres modèles.*

*Ce manque de qualité dans les aménagements pourrait nuire au processus de territorialisation. C'est ce que nous allons vérifier maintenant au travers des enquêtes administrées aux marcheurs.*

### 3.2.4 L'évaluation du perçu de cette offre par les marcheurs

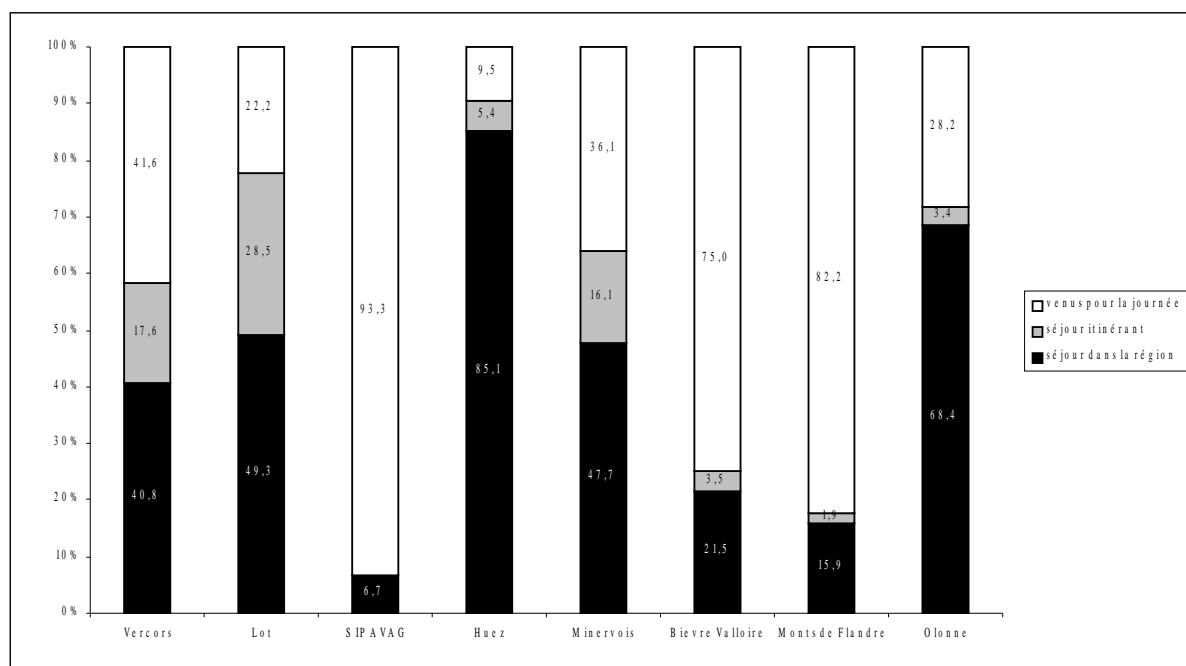
- L'éventail de la clientèle

La diversité des clientèles de marcheurs est garante d'une durabilité du projet. Les sources de retombées sont diversifiées et la fréquentation est plus importante.

Pour identifier le type de marcheur qui fréquente chacun des territoires, on peut étudier la durée de son séjour, son équipement, son temps de pratique et son origine géographique et socioculturelle. En croisant toutes ces données nous pourrions préciser si nous sommes face à des promeneurs, à des randonneurs à la journée ou à des randonneurs itinérants.

Le graphique n°14 montre des différences entre les territoires. Ainsi, l'Alpe d'Huez et Olonne-sur-Mer s'affirment comme des territoires de séjour touristique compte tenu de la forte fréquentation de personnes en séjour dans la région. Les Monts de Flandre, Bièvre Valloire et SIPAVAG sont des territoires d'excursion puisqu'ils accueillent plus de 75% de personnes venus pour la journée qui ne dorment pas sur place. Le Lot et le Minervois comptent un nombre important de touristes en séjour itinérant : « pèlerins » sur le chemin de Saint-Jacques pour le premier, plaisanciers suivant le Canal du midi pour le second (et donc pas forcément des randonneurs itinérants). Le Vercors est dans une situation intermédiaire avec des visiteurs et des touristes en proportion égale et une proportion relativement importante de touristes itinérants.

*Graphique n°14 : Les types de marcheurs sur les différents territoires<sup>107</sup>*



Réalisation : LF, juin 2005, Source : Enquête Randonneur

Ces premières constatations donnent quelques indications sur le type de marcheurs fréquentant le territoire. Il est vraisemblable que les randonneurs itinérants seront plus nombreux sur les territoires fréquentés par des touristes en séjour itinérant. Pour vérifier ces affirmations, on peut s'intéresser à l'équipement des marcheurs sur les différents sites d'enquête. Il apparaît évident qu'un randonneur itinérant sera équipé d'un gros sac à dos (sauf s'il utilise le portage de bagage, mais il n'y en a pas sur nos territoires d'étude) alors que le promeneur n'utilisera pas cet équipement ou au mieux un petit sac et ne portera pas nécessairement de chaussures de randonnée (voir photo n°23, n°24 et n°25).

<sup>107</sup> Pour certaines réponses, nous n'avons pas jugé utile de présenter les réponses « Ne se prononce pas » lorsque celles-ci étaient très peu nombreuses. On trouvera le détail des résultats des enquêtes en annexe 20 et 21.

Photo n°23 : Randonneurs à la journée à l'Alpe d'Huez

*Chaussures de marche et sac à dos de bonne contenance constituent l'équipement de base du marcheur parti pour la journée.*



Réalisation : LF, Alpe d'Huez, Septembre 2006

Photo n°24 : Promeneurs en Finlande

*A l'inverse, le promeneur n'est pas équipé de chaussures de marche (ici bottes en caoutchouc), son sac et dos est modeste et il n'hésite pas à emmener des enfants en bas âge.*



Réalisation : LF, Teijo, novembre 2005

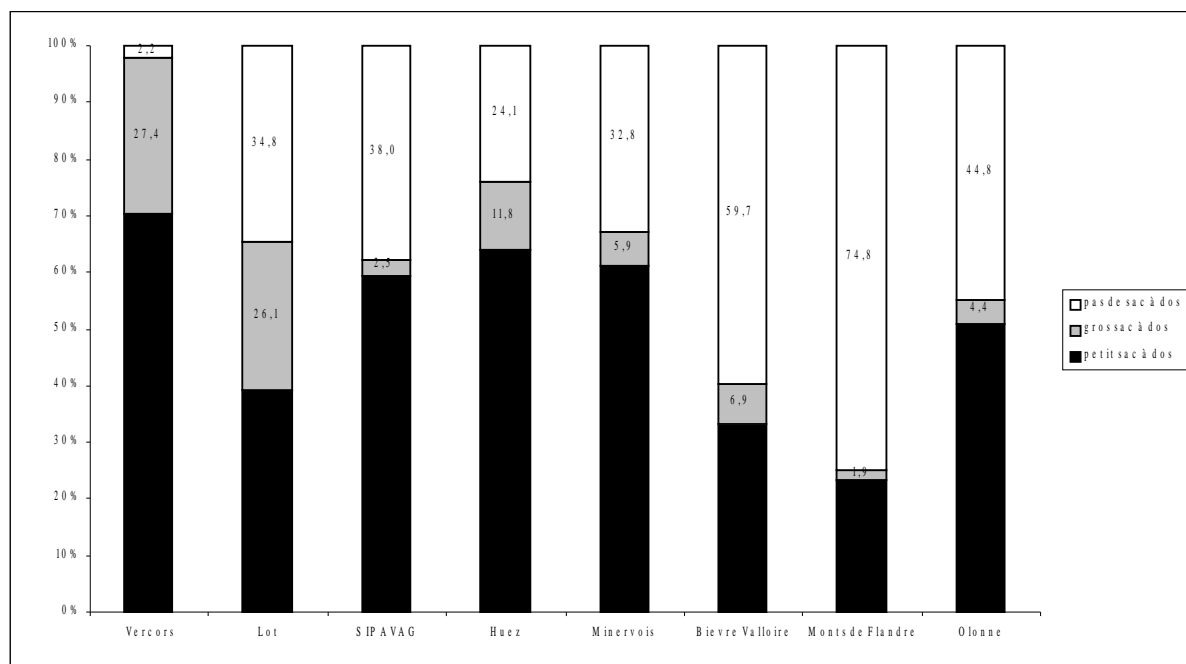
Photo n°25 : Randonneurs itinérants dans le massif des Grandes Rousses

*Le randonneur itinérant enfin porte un gros sac à dos qui contient ses vêtements de rechange et son matériel de couchage. La chaussure de randonnée est indispensable.*



Dans les Monts de Flandre comme en pays de Bièvre Valloire, peu de personnes sont équipées d'un sac à dos (moins de 40%). A Olonne-sur-Mer, cette proportion atteint presque 45%. On peut donc estimer que l'on a affaire majoritairement à des promeneurs. En revanche, dans le Vercors et le Lot, plus de 20% des personnes interrogées portaient un gros sac à dos. On y trouve donc un nombre non négligeable de randonneurs itinérants. Le petit sac à dos est plus approprié pour la promenade et la moyenne randonnée pour transporter un vêtement de pluie ou un éventuel pique-nique pour les randonnées les plus longues. Il constitue l'équipement de la majorité de la clientèle dans le Vercors, l'Alpe d'Huez et le SIPAVAG (voir graphique n°15).

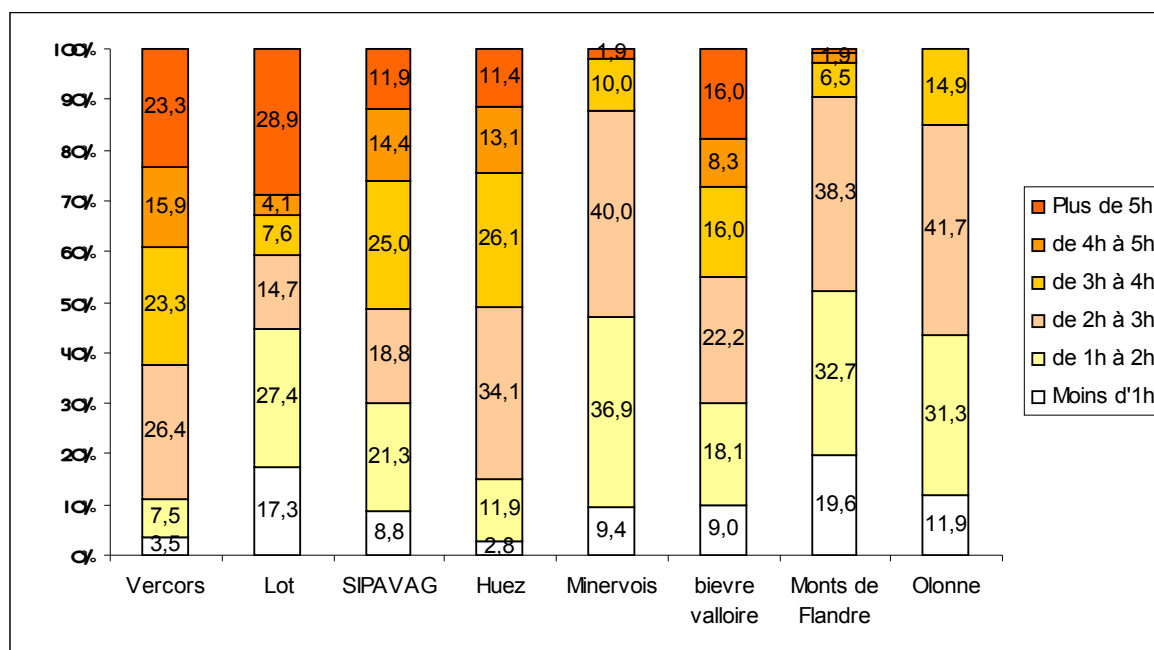
*Graphique n°15 : L'équipement des randonneurs (sac à dos)*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : enquête Randonneur

Afin de vérifier nos hypothèses, ces données peuvent être croisées avec les temps moyens de pratique des personnes interrogées (voir graphique n°16) .

*Graphique n°16 : Les temps moyens de pratique des marcheurs interrogés*

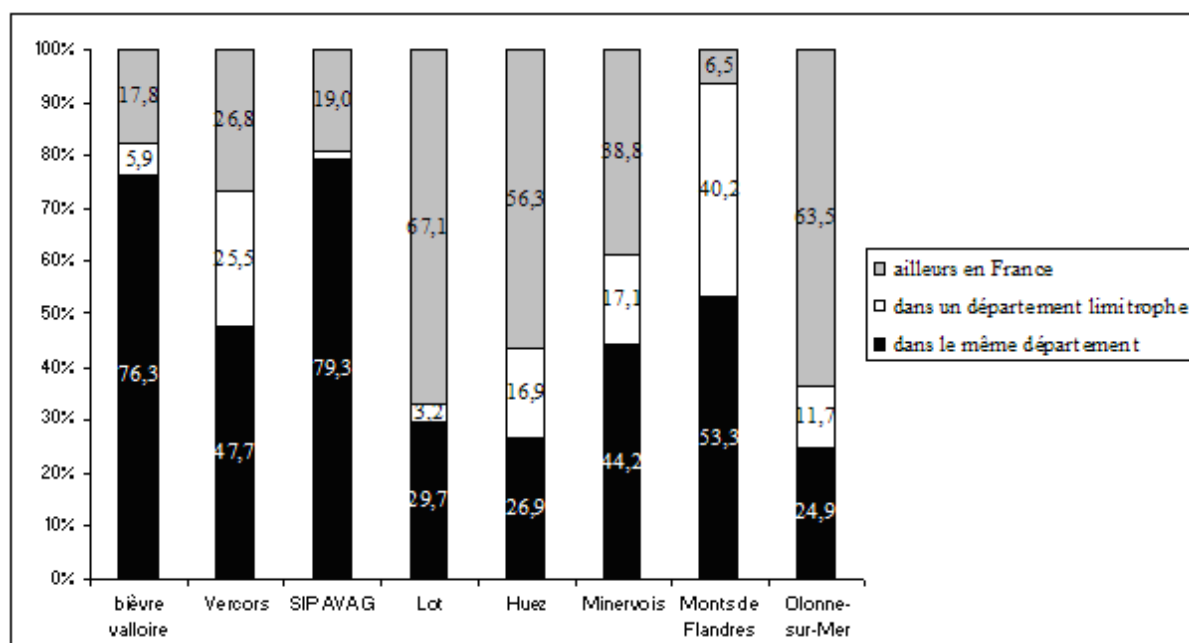


Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête Randonneur

Il semble que dans le Vercors et le Lot, les marcheurs marchant plus de 5h soient plus nombreux qu'ailleurs (en effet au moins 20% marchent plus de 5h). Ce sont incontestablement des randonneurs itinérants ou au moins des randonneurs à la journée (voir graphique n°16). En Minervois, comme dans les Monts de Flandre et à Olonne-sur-Mer, la durée de pratique est relativement courte : près de 85% marchent moins de 3h. Ceci tient à une importante clientèle de proximité (à Olonne-sur-Mer, il s'agit évidemment de la clientèle touristique qui se rend à la plage en marchant), juste venue pour se promener. Ceci permet déjà de distinguer des territoires de randonnée et des territoires de promenade.

L'analyse des origines géographiques (voir graphique n°17) de nos marcheurs confirme que les Monts de Flandre, le SIPAVAG et le Pays de Bièvre Valloire sont des territoires d'excursion : plus de 75% de la population enquêtée est originaire du même département que le territoire étudié<sup>108</sup>. Les chemins de Grenoble sont fréquentés à 80% par des personnes résidant dans la métropole grenobloise. Dans le Lot, Olonne-sur-Mer et l'Alpe d'Huez, on trouve au contraire de nombreux touristes : plus de 55% viennent d'assez loin<sup>109</sup>. Enfin dans le cas du Vercors et du Minervois, la population locale est la plus nombreuse (plus de 40%) mais il y a une forte proportion de touristes (25% dans le Vercors, 38% dans le Minervois).

*Graphique n°17 : Origine géographique des randonneurs et promeneurs interrogés*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : enquête randonneurs

<sup>108</sup> Pour les Monts de Flandre, 40% viennent d'un département limitrophe : il s'agit exclusivement de personnes originaires du Pas de Calais. Les cartes placées plus loin illustrent ces propos.

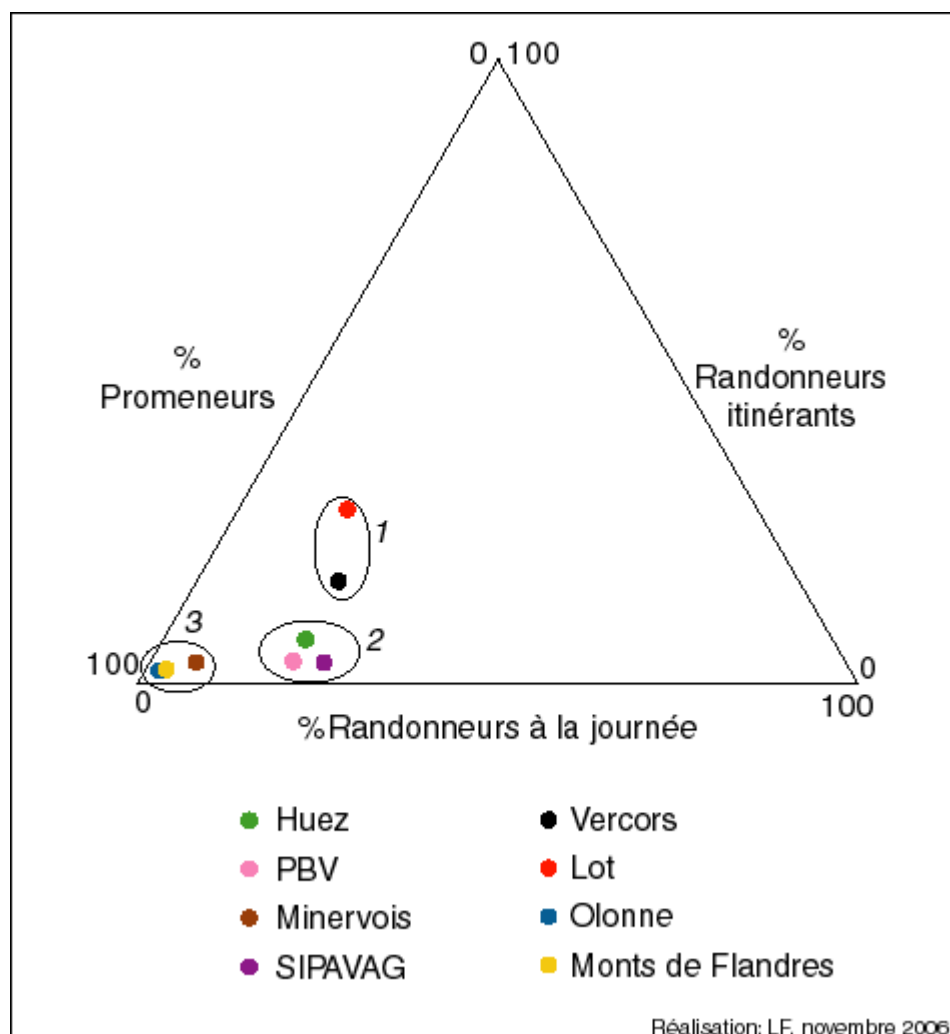
<sup>109</sup> Ceci sera précisé plus loin

*Tableau n°36 : Tableau de synthèse sur la fréquentation des territoires*

	<b>VERCORS</b>	<b>PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE</b>	<b>LOT</b>	<b>HUEZ</b>	<b>MONTS DE FLANDRE</b>	<b>SIPAVAG</b>	<b>OLONNE</b>	<b>MINERVOIS</b>
<i>% de touristes</i>	54%	25%	78%	90%	18%	7%	78%	64%
<i>% de touristes itinérants</i>	7,5%	3,5%	28,5%	5,4%	1,9%	0%	3,8%	16,1%
<i>% de personnes équipées d'un gros sac à dos</i>	27%	7%	26%	12%	2%	2,5%	4%	21%
<i>% de personnes marchant plus de 5h</i>	23%	16%	29%	11%	<1%	12%	0%	2%
<i>% de personnes marchant moins de 3h</i>	37%	49%	59%	49%	81%	48%	86%	86%
<i>% de personnes venant d'un autre département (autre que limitrophe)</i>	27%	18%	67%	56%	6%	19%	63%	39%
<b><i>SYNTHESE</i></b>	Territoire touristique et de loisirs de proximité. Environ 20% de randonneurs itinérants	Territoire de loisirs de proximité. 5% de randonneurs itinérants	Territoire touristique. 30% de randonneurs itinérants	Territoire touristique. 7% de randonneurs itinérants	Territoire excursionniste et loisirs de proximité. 2% de randonneurs itinérants	Territoire de loisirs de proximité. 3% de randonneurs itinérants	Territoire touristique. 2% de randonneurs itinérants	Territoire touristique. 5% de randonneurs itinérants.

Réalisation : F, juin 2006

Graphique n°18 : Proportion de randonneurs, randonneurs itinérants et promeneurs dans les territoires d'étude



On peut donc conclure à partir du graphique triangulaire ci-dessus que :

- le Lot et le Vercors (1) comptent un grand nombre de randonneurs itinérants et attirent beaucoup de randonneurs à la journée : clientèle touristique et lointaine, temps de pratique excédant 4h pour plus de 30% d'entre eux, équipement lourd. Dans le Lot, les randonneurs itinérants représenteraient près de 30% des personnes enquêtées et près de 20% dans le Vercors ;
- l'Alpe d'Huez, le SIPAVAG et le Pays de Bièvre Valloire (2) possèdent un public plus varié où les randonneurs à la journée sont relativement nombreux. Ce sont à la fois des territoires touristiques et des territoires excursionnistes. Ce qui explique cette diversité dans les pratiques. Les randonneurs itinérants représentent entre 3 et 7% de l'échantillon alors que les randonneurs à la journée sont estimés à plus de 20%.
- les Monts de Flandre, le Minervois et Olonne-sur-mer (3) attirent surtout les promeneurs : clientèle de proximité, pas d'équipement, durée de pratique n'excédant pas trois heures pour plus de 50% des marcheurs. Dans ces trois territoires, les randonneurs itinérants n'excéderaient pas les 5%. Le Minervois et Olonne-sur-Mer ont une clientèle de promeneurs (estimée à plus de 90%) mais il



ne s'agit pas d'une clientèle de proximité comme pour les Monts de Flandre mais d'une clientèle touristique qui profite de son séjour pour marcher ;

Cette typologie trouve plusieurs justifications. Il faut d'abord prendre en compte l'offre mise en place pour accueillir les randonneurs itinérants. En effet pour pouvoir se déplacer, le randonneur itinérant a besoin de GR et d'un hébergement installé à proximité de ces chemins (type gîte d'étape). Tous les territoires sélectionnés sont traversés par au moins un GR. Mais il en est de plus réputés que d'autres. Ainsi, il n'est pas surprenant de rencontrer des randonneurs itinérants dans le Lot, le département étant traversé par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Ce chemin prestigieux équipé de nombreux gîtes d'étape bien organisés attire chaque année de plus en plus de marcheurs. Il en est de même pour le Vercors, territoire très réputé chez les randonneurs itinérants, notamment pour sa célèbre « traversée du Vercors ».

Il faut également considérer la situation géographique et le contexte touristique de ces territoires. Il faut distinguer ici les territoires voués aux loisirs de proximité et ceux ayant une vocation touristique affirmée. Le Vercors et le Lot appartiennent aux grands sites de randonnée français. Dès lors, il est logique de rencontrer sur ces territoires de nombreuses personnes venues pratiquer la randonnée plutôt que la promenade. A l'opposé, les franges périphériques de Grenoble, les Monts de Flandre et la plaine de Bièvre Valloire sont moins connus des touristes et ne sont pas des destinations touristiques à proprement parler. En revanche, étant tous situés à proximité de grandes agglomérations urbaines<sup>110</sup>, ils peuvent compter sur une clientèle urbaine en mal de campagne venant passer la journée ou un week-end sur leur territoire. Les promeneurs sont donc plus nombreux que les randonneurs. Olonne-sur-Mer est une destination touristique mais n'est pas réputée auprès des randonneurs itinérants puisqu'il s'agit d'une station balnéaire, les promeneurs sont majoritaires. Le Minervois quant à lui, est dans une situation intermédiaire. Il est à la fois un espace touristique car traversé par le Canal du Midi qui attire de plus en plus de plaisanciers, et un espace de loisir de proximité pour les habitants de Narbonne, Béziers ou Carcassonne mais aussi pour les touristes en villégiature sur la côte méditerranéenne. Huez est une destination touristique mais la station développe une image multi-sport et familiale, si bien que les randonneurs itinérants sont finalement assez peu nombreux en proportion.

#### ● L'origine géographique de la clientèle

Toujours dans un esprit de durabilité du projet de développement des activités pédestres, il est préférable de jouer la carte de la diversité. Une clientèle à l'origine lointaine est obligée de dormir sur place et souvent de dépenser de l'argent (sauf si elle dort chez la famille ou les amis). De plus la présence de touristes internationaux donne une autre dimension au territoire.

La proportion de touristes étrangers rencontrés sur les chemins étant assez faible<sup>111</sup>, nous avons fait le choix de la supprimer de cette partie de l'étude.

---

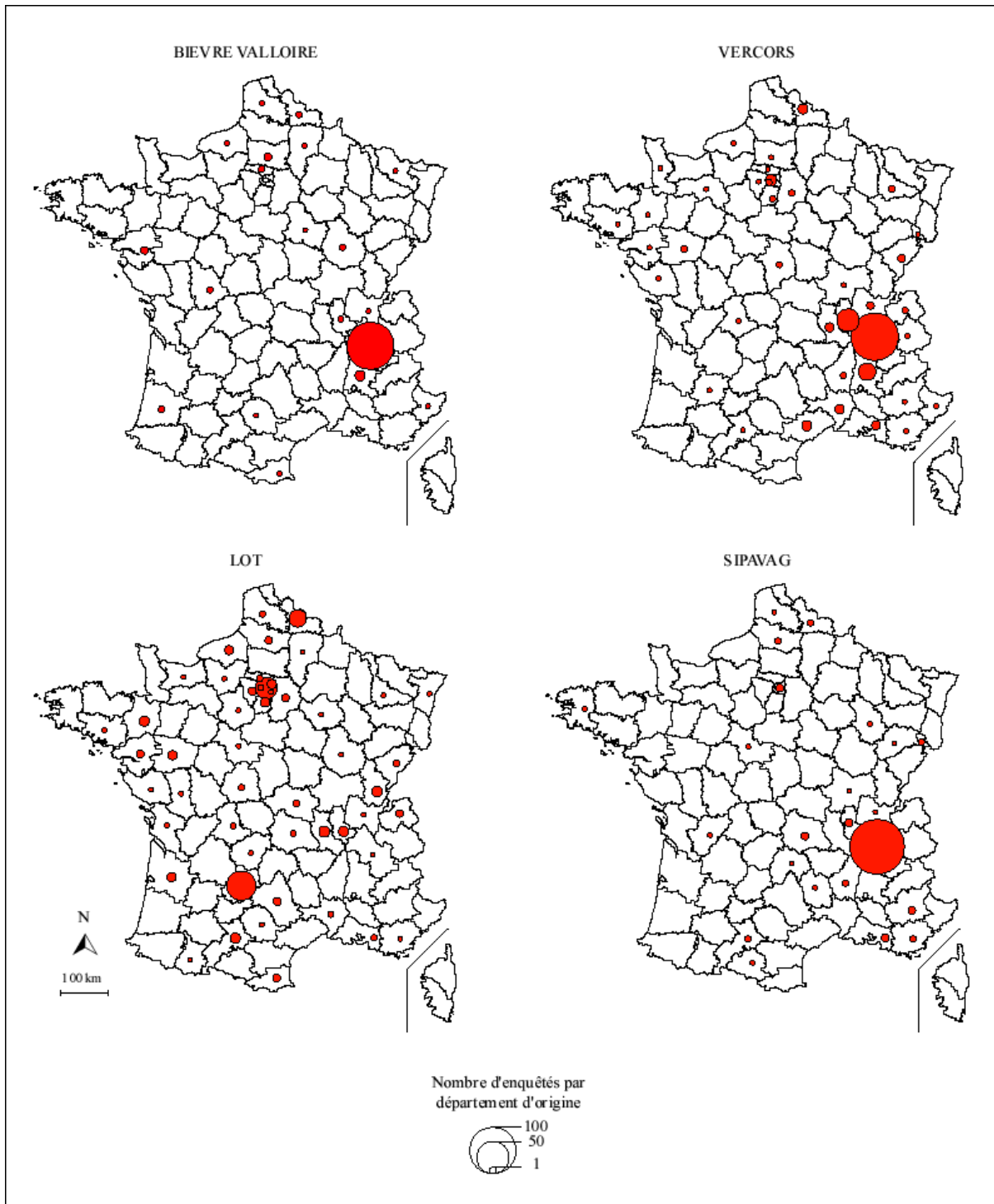
<sup>110</sup> Les Monts de Flandre sont à 20 minutes de la métropole lilloise et à 40 minutes du bassin minier du Pas de Calais. La plaine de Bièvre Valloire se situe à égale distance de Lyon, Grenoble et Valence. Les chemins du SIPAVAG sont joints à Grenoble par les transports collectifs.

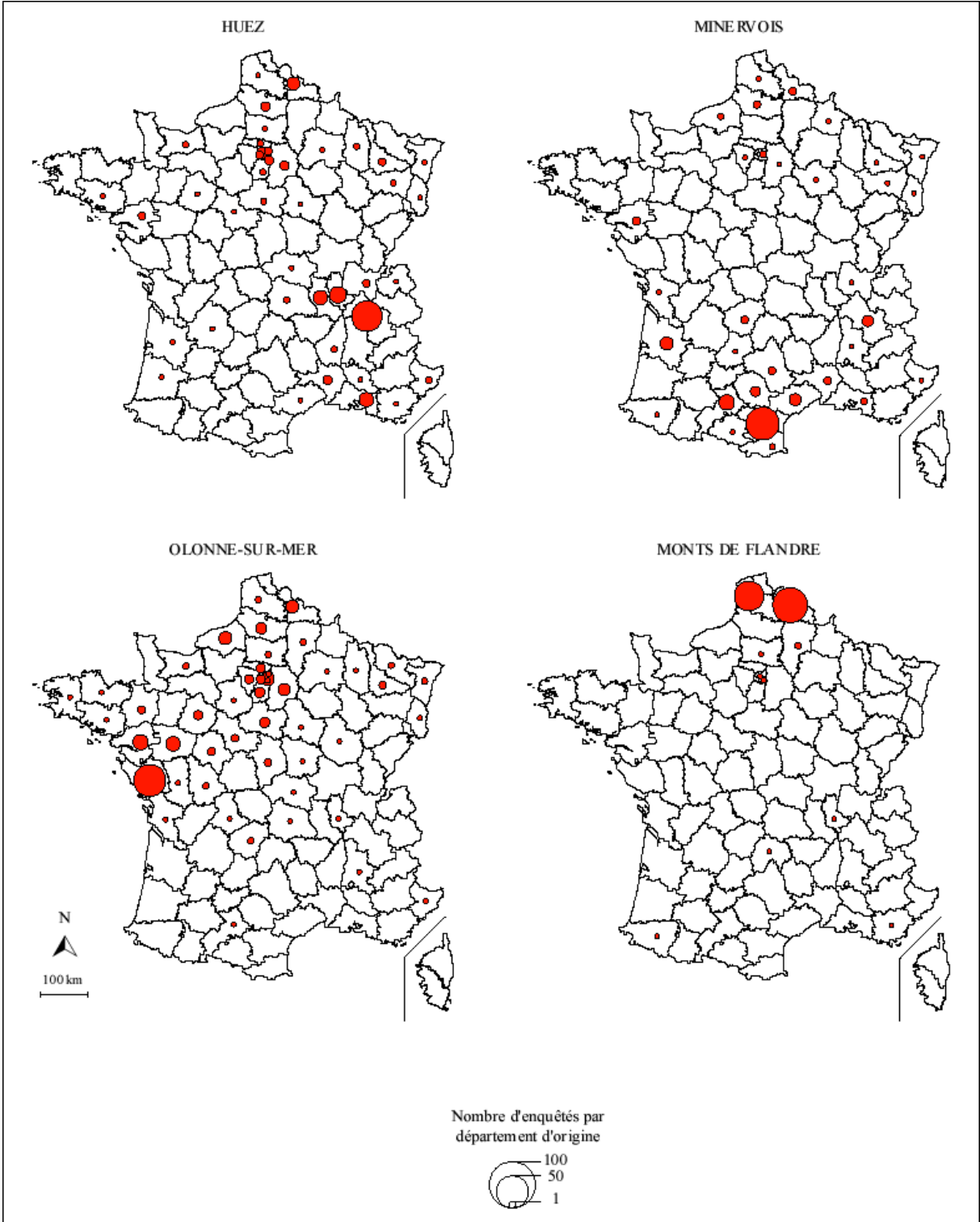
<sup>111</sup> Réalité ou biais lié aux enquêteurs ne maîtrisant pas les langues étrangères ? L'observation des plaques d'immatriculation sur les parkings au départ des itinéraires semble confirmer leur très faible proportion.

Si on s'intéresse plus précisément aux origines géographiques des randonneurs et des promeneurs (voir cartes n °38 pages suivantes) de chacun des territoires considérés, on peut mettre en évidence trois éléments :

- l'indiscutable « effet proximité » : tous les terrains étudiés attirent d'abord leur population locale puis dans celle des départements voisins. Ainsi, les territoires isérois rayonnent sur tout le sud-est, Olonne-sur-Mer sur tout le quart nord-ouest et les Monts Flandre sur le Nord et le Pas-de-Calais ;
- le rôle clé de l'accessibilité. Chacun des territoires intéressent d'abord les marcheurs qui peuvent s'y rendre facilement. Ainsi, en Isère on ne trouve que peu de personnes originaires du sud-ouest car cette partie du pays est mal reliée au sud-est (traversée du Massif Central). La réciproque est vraie pour le Lot ;
- le rôle de l'image du territoire. Le Pays de Bièvre Valloire, le SIPAVAG et les Monts de Flandre ne sont guère connus que dans leur région (voir leur département), si bien qu'ils n'attirent qu'une clientèle locale ou de proximité. Les autres territoires étudiés sont réputés nationalement voir internationalement (Vercors, Olonne-sur-Mer ou Huez) et font venir des marcheurs de toute la France et de l'étranger sans pour autant être des hauts lieux de cette activité (le Mont Blanc par exemple attirent beaucoup plus d'étrangers).

*Carte n°38 : L'origine géographique des randonneurs interrogés*



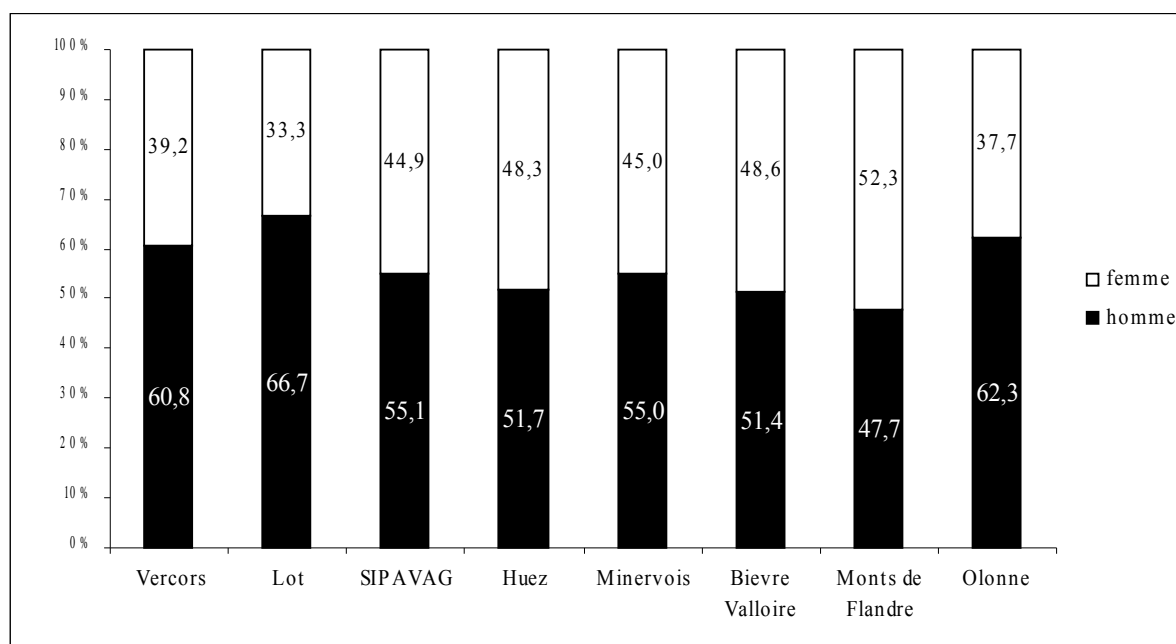


Les cartes montrent assez clairement que les territoires qui bénéficient de la clientèle la plus variée sont avant tout les territoires touristiques. Ainsi les marcheurs d'Olonne, du Lot, du Vercors et d'Huez viennent de toute la France. A l'opposé, les Monts de Flandre et le Pays de Bièvre Valloire attirent avant tout une clientèle régionale : l'essentiel des promeneurs et des randonneurs viennent du département. Le SIPAVAG et le Minervois sont dans une situation intermédiaire avec des marcheurs de proximité nettement majoritaires mais dont la proportion d'extérieurs n'est pas négligeable. Le premier profite du rayonnement de l'agglomération grenobloise qui est fréquentée par des français de toute origine, le second bénéficie du déversement de clientèle à partir de Carcassonne, des plages méditerranéennes et du Canal du Midi.

● Les caractéristiques socio-économiques de la clientèle

Ici aussi nous privilégierons les territoires qui attirent une clientèle socialement et économiquement variée dans une optique de durabilité.

*Graphique n°19 : Le sexe des personnes interrogées*



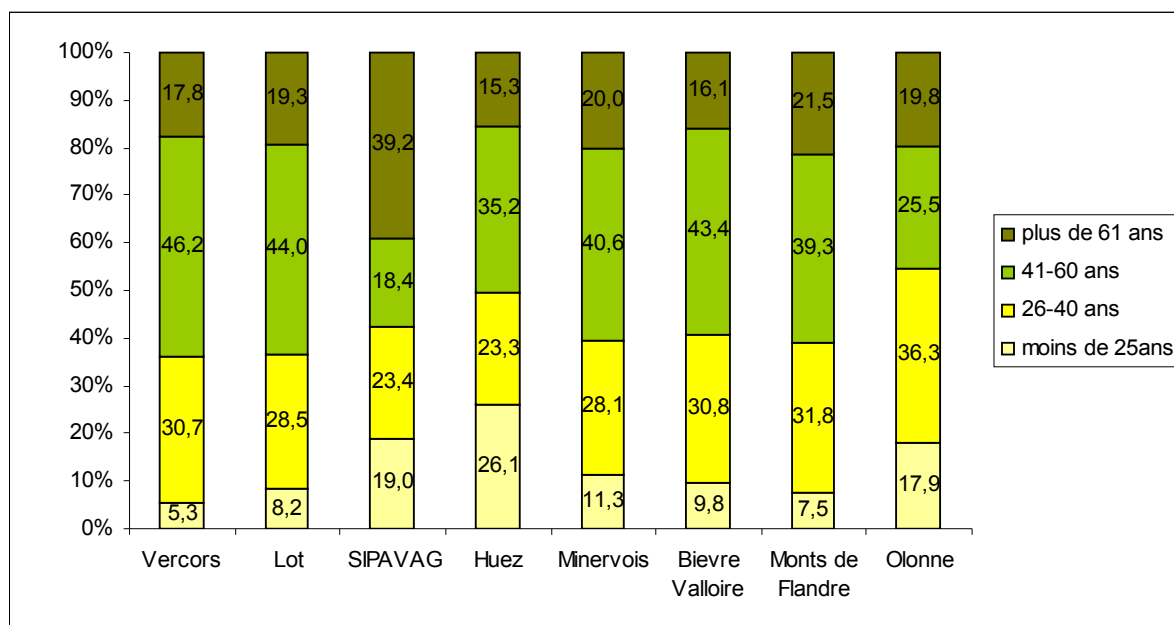
Réalisation : LF, juin 2005  
Source : enquête randonneur

Les territoires qui connaissent la plus grande proportion d'hommes (voir graphique n°19) sont les territoires qui sont les plus fréquentés par les randonneurs itinérants (Lot et Vercors). Ceux-ci sont en effet plus masculins que les autres types de randonneurs. Ailleurs l'équilibre est plus ou moins respecté même si les hommes sont toujours plus nombreux. Il faut préciser que les hommes ont tendance à répondre lorsque l'on interroge un couple.

Les différences dans la composition par âge tiennent plus aux particularités des territoires étudiés. Ainsi l'Alpe d'Huez compte plus de jeunes que les autres (26% contre 10% en moyenne) car la station est très fréquentée par les populations jeunes attirées par les multiples activités proposées. A l'inverse, les chemins du SIPAVAG voient passer plus de personnes âgées (40% contre 20% en moyenne) que les autres car ils conviennent parfaitement à cette population se déplaçant moins en voiture que les autres et à la recherche

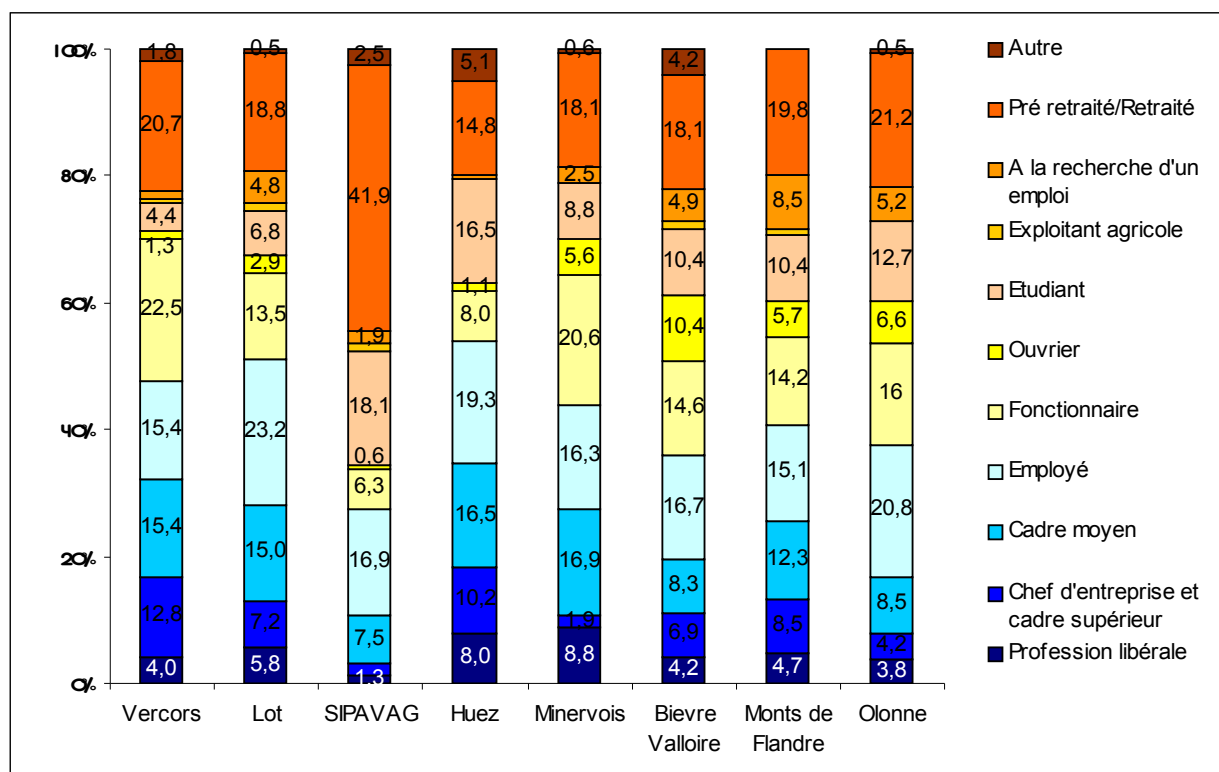
d'espaces de détente à proximité de leur domicile. A Olonne-sur-Mer, la clientèle familiale de la station explique que la proportion de moins de 40 ans soit plus importante qu'ailleurs. D'une manière générale, les caractéristiques les plus importantes sont les suivantes : peu de jeunes (10% en moyenne), une forte proportion d'actifs (70% en moyenne) et une présence importante des personnes âgées (20% en moyenne) (voir graphique n°20). La marche reste un sport peu attractif pour les moins de 25 ans qui lui préfèrent les sports de glisse ou les sports collectifs plus à la mode.

*Graphique n°20 : La répartition par âge des randonneurs*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : enquête randonneur

Graphique n°21 : Les CSP des personnes interrogées



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête Randonneurs

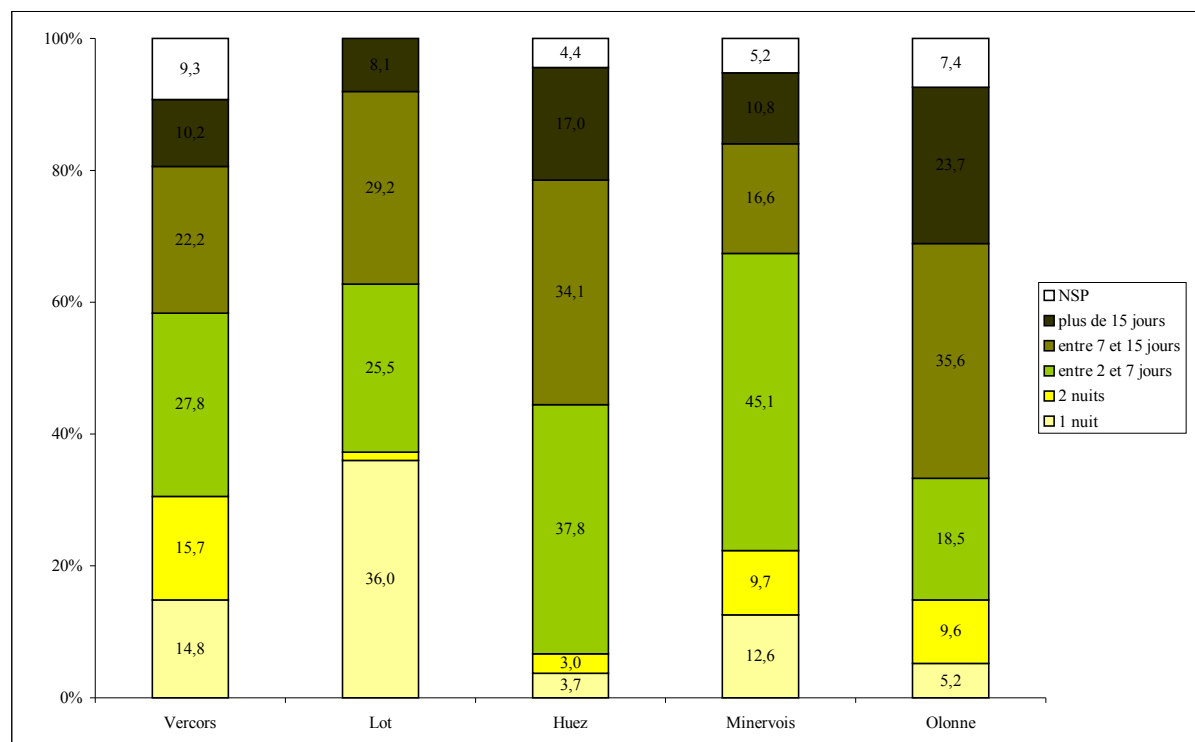
Les professions favorisées (cadre supérieur, cadre moyen,...) sont nettement plus représentées que les autres, et ce sur tous les territoires (voir graphique n°21). Elles représentent dans la plupart des cas plus de 50% de l'effectif. Les ouvriers, exploitants agricoles et chômeurs sont peu nombreux sur les chemins et ne représentent à eux trois que 10% de l'effectif total. Notons cependant que le nombre de retraités, comme celui d'étudiants, est particulièrement élevé sur les chemins du SIPAVAG. Ceci est la conséquence de la composition par âge. On retrouve le même phénomène ailleurs : chaque territoire présentait à peu près 20% de personnes âgées de plus de 60 ans, on retrouve donc 20% de retraités.

Finalement, hormis pour le SIPAVAG, la population de marcheurs est globalement partout la même. Il apparaît que **les marcheurs sont essentiellement issus des CSP aisées**. En effet, les professions libérales, cadres, fonctionnaires et chefs d'entreprise représentent plus de 40% de l'effectif. On retiendra également que **les adeptes de la marche sont âgés**: les plus de 40 ans constituent 60% de notre échantillon. Enfin, la majorité des personnes enquêtées sont **des excursionnistes venus passer la journée sur le territoire d'enquête**.

Le marcheur est donc un adulte urbain appartenant à une classe moyenne, promeneur ou randonneur plutôt que randonneur itinérant. **Il est donc très difficile pour un territoire de choisir sa clientèle dans la mesure où celle-ci est assez formatée.**

● La durée des séjours

*Graphique n°22 : La durée des séjours des marcheurs<sup>112</sup>*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête Randonneurs

Plus les séjours sont longs, plus les retombées économiques sont importantes pour le territoire. Ceci permet de compenser en partie les aspects négatifs du développement touristique. Deux territoires disposent d'une forte proportion de longs séjours : Huez et Olonne-sur-Mer : plus de 50% des séjours durent plus d'une semaine. Dans le Lot, 36% des touristes ne viennent passer qu'une nuit et 63% restent moins d'une semaine. Le Vercors a une clientèle plus équilibrée attirant aussi bien les courts séjours que les moyens séjours.

● L'étalement de la saison

Tout comme la durée des séjours, l'étalement de la saison conditionne aussi l'importance des retombées économiques. Si les marcheurs fréquentent le territoire toute l'année, les impacts sont aussi étalés sur toute l'année. Ceci permet de créer des emplois permanents (et non saisonniers), de maintenir en fonctionnement des services aux particuliers ou des activités économiques.

Le graphique ci-dessous présente les périodes de l'année à laquelle les marcheurs fréquentent le territoire. On constate nettement que l'été est la principale période de randonnée et de promenade. Le SIPAVAG confirme son rôle de territoire de promenade de proximité par une fréquentation qui s'étale sur toute l'année pour plus de 50% des personnes interrogées.

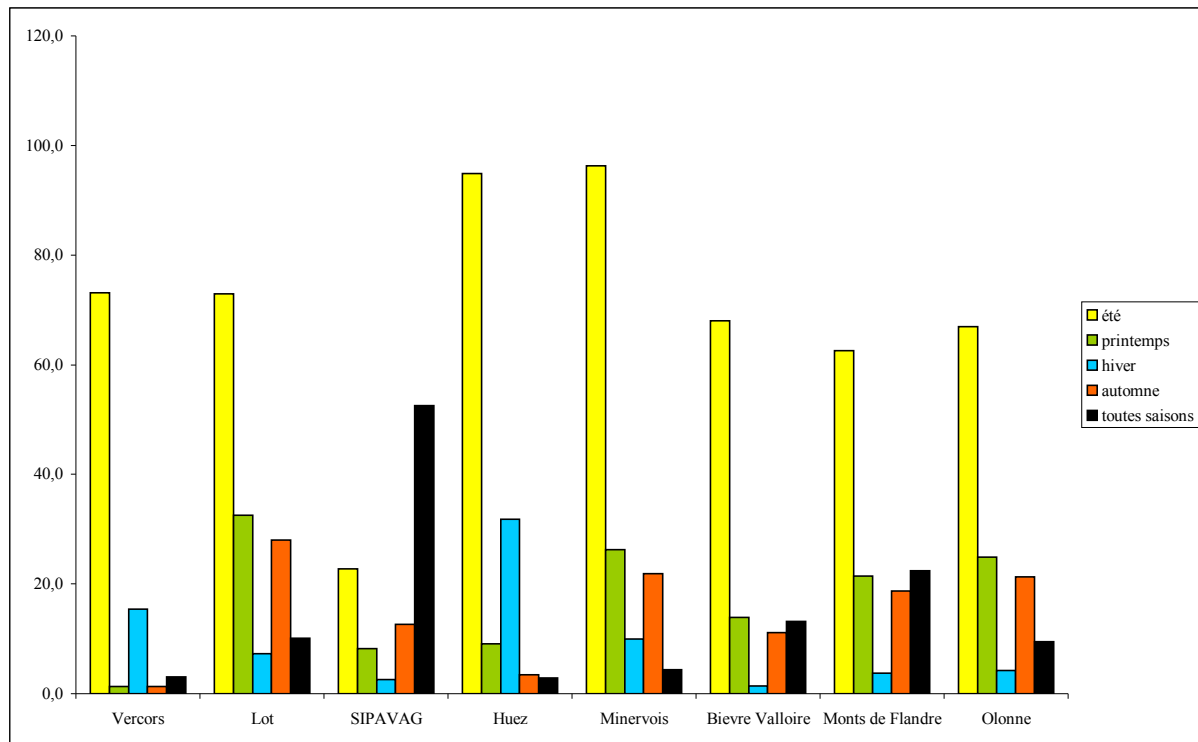
<sup>112</sup> La question n'a pas été posée dans le Minervois. Les réponses ne sont pas statistiquement représentative pour les pays de Bièvre Valloire, les Monts de Flandre et le SIPAVAG compte tenu de la faible proportion de touristes. Tous les trois seront notés 1.



Huez et le Vercors, en tant que territoires de montagne, sont les plus concernés par la fréquentation hivernale, mais il s'agit alors de randonnée en raquette. Dans les Monts de Flandre, en Bièvre Valloire et Minervois, la promenade s'effectue en toutes les saisons sauf en hiver où moins de 10% de la clientèle est présente.

Ces chiffres montrent que les territoires de promenade peuvent espérer des retombées étalées sur toute l'année alors que dans les territoires de randonnée elles sont plutôt concentrées au période de vacances. D'où l'intérêt d'y accueillir une clientèle diversifiée.

*Graphique n°23 : Période de fréquentation du territoire pour la pratique de la marche*



Réalisation : LF, novembre 2006

On peut considérer que les marcheurs présents sur le territoire du SIPAVAG sont des marcheurs des quatre saisons. Le Vercors et Huez ne sont fréquentés que l'été et l'hiver. Les autres sont parcourus durant 3 saisons (l'hiver étant la saison la plus basse).

● La satisfaction de la clientèle

Si la randonnée est considérée comme un produit touristique par les aménageurs, alors l'offre se doit d'être la plus attractive possible. Il ne peut en aucun cas s'agir d'une simple juxtaposition d'itinéraires qui une fois mis en place ne font plus l'objet d'attention. Un itinéraire de randonnée comme de promenade se doit d'être balisé : le balisage est au marcheur ce que le fil d'Ariane était à Thésée. Il est donc nécessaire qu'il soit efficace. La charte du balisage élaborée par la FFR a permis de simplifier bien des situations et d'unifier les codes de couleurs<sup>113</sup> sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, les collectivités locales sont libres de choisir leur propre balisage, l'important étant qu'il soit clair et qu'il facilite la pratique. Les problèmes se posent lorsque les balisages se superposent sur un même territoire.

<sup>113</sup> Voir première partie p73

Les marques de peinture ne suffisent plus aujourd'hui. Elles sont de plus en plus souvent accompagnées de panneaux signalétiques qui guident le randonneur tout au long de son parcours. Ces panneaux sont aussi un moyen pour l'aménageur de « marquer son territoire » : on y trouve souvent une plaque précisant le nom du concepteur de l'itinéraire comme nous l'avons vu précédemment. Il témoigne donc de l'intention des acteurs de proposer une offre de qualité. A l'inverse, si la signalétique est mal conçue, les marcheurs se feront une image négative du territoire et sauront à qui ils la doivent... Nous avons vu également que les panneaux et la signalétique sont des aménagements qui participent à la construction et à l'affirmation de l'image du territoire. Ceci est d'autant plus vrai que les marcheurs portent un grand intérêt à la signalétique : quel que soit le territoire considéré, les panneaux sont remarqués par une majorité de randonneurs et de promeneurs. Ce sont donc des aménagements à ne pas négliger.

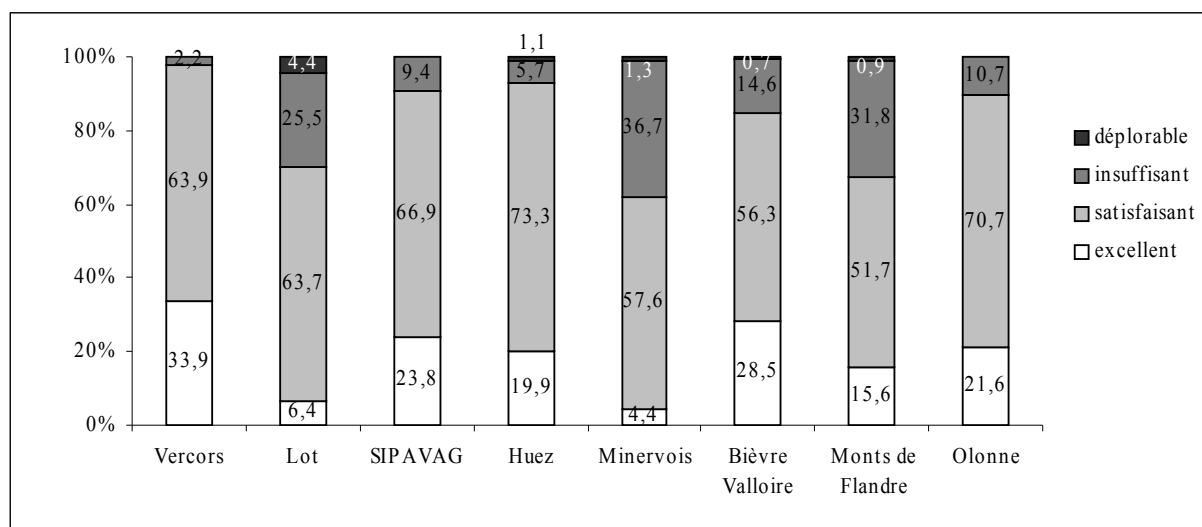
Fort de ces constats, on comprend pourquoi il est important d'évaluer la perception qu'ont les promeneurs et les marcheurs des aménagements mis en place. Les graphiques ci-dessous traduisent ce perçu<sup>114</sup>.

L'image que le randonneur se fait d'un itinéraire est d'abord fondée sur l'entretien apporté à cet itinéraire (voir graphique n°24). Un chemin perpétuellement impraticable ou envahi par la végétation contribue pour beaucoup à donner une image négative d'un aménagement. Le graphique ci-dessous montre que dans l'ensemble, les marcheurs sont plutôt satisfaits de l'entretien sur les territoires étudiés (90% d'entre eux le jugent au moins satisfaisant). Les Monts de Flandre et le Minervois sont les territoires qui concentrent le plus de personnes insatisfaites de l'entretien (plus d'un tiers). Rappelons qu'ils sont surtout fréquentés par les promeneurs. Il faut préciser aussi que les chemins du Minervois ne sont pas tous en très bon état. C'est également ce qui explique que 30% des personnes enquêtées dans le Lot portent un jugement négatif sur l'entretien des chemins. Certains d'entre eux sont en effet peu entretenus et envahis par la végétation. Dans ce département, l'entretien des chemins inscrits au PDIPR est en partie assuré par les bénévoles des associations. Mais tous les chemins ne sont pas protégés et l'entretien relève alors du propriétaire. Ces territoires doivent donc redoubler d'efforts pour assurer un maximum de confort aux marcheurs. Des améliorations doivent être effectuées rapidement.

---

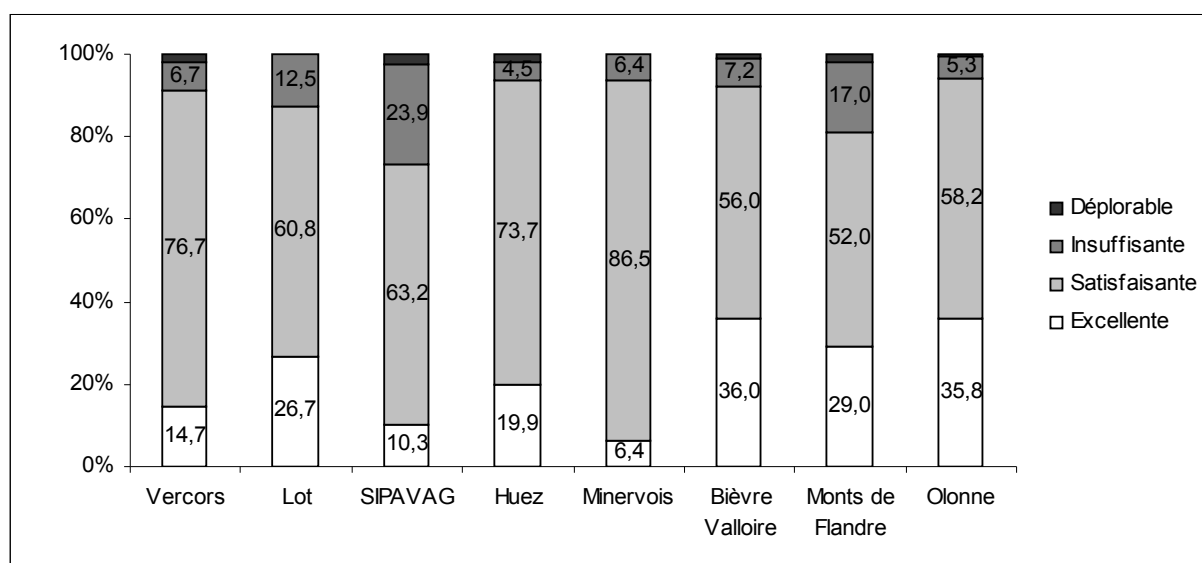
<sup>114</sup> Le Minervois ne sera pas intégralement étudié dans cette partie car ces questions ont été supprimées dans la mesure où il n'y avait pas de panneaux signalétiques sur les chemins étudiés.

*Graphique n°24 : Jugement sur l'entretien des itinéraires*



Réalisation : LF, juin 2005 Source : enquête randonneurs

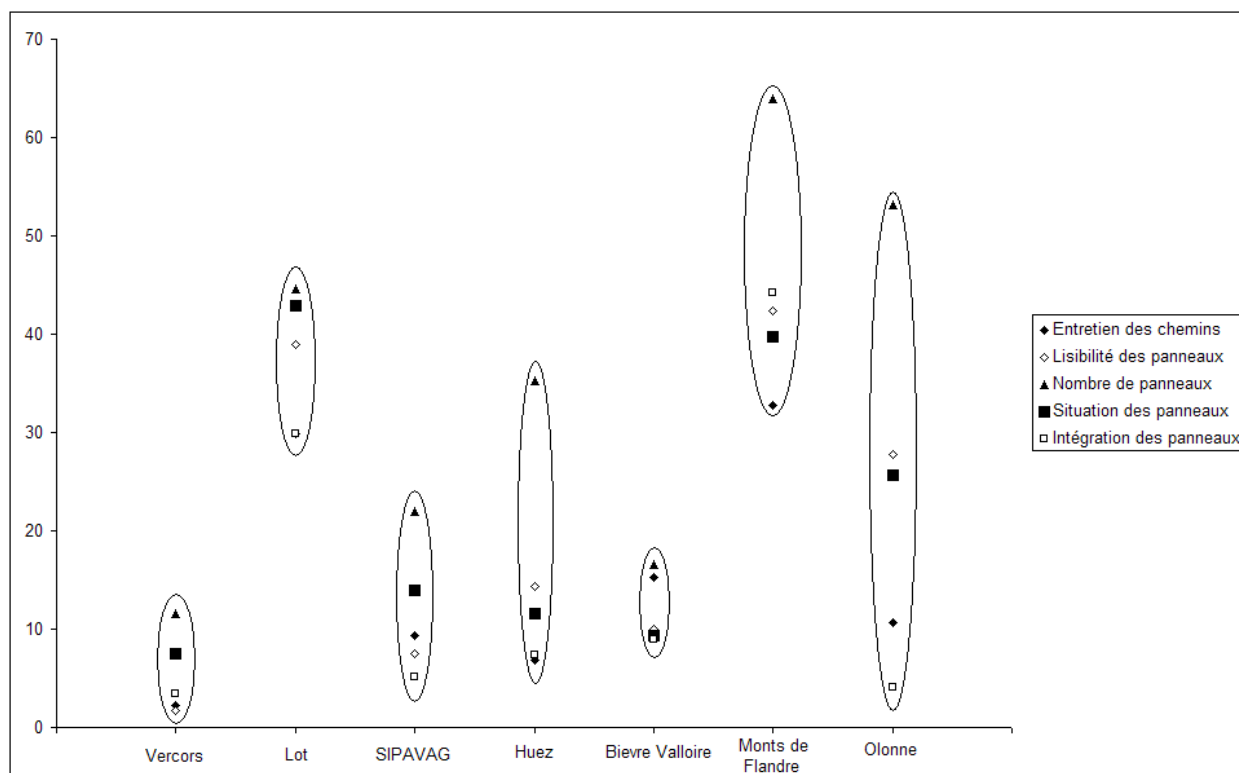
*Graphique n°25 : Le jugement de l'accueil*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête randonneurs

Dans l'ensemble l'accueil est bien perçu par les marcheurs (voir graphique n°25). Quelques territoires sont moins bien notés: le Lot (12% d'insatisfaits), les Monts de Flandre (19% d'insatisfaits) et surtout le SIPAVAG qui compte un nombre plus important d'insatisfaits (25%) que les autres.

Graphique n°26 : Pourcentage de marcheurs insatisfaits de certains aménagements



Réalisation : LF, novembre 2006

Au lieu d'étudier les perceptions les une après les autres, il nous a semblé plus pertinent de les analyser les unes par rapport aux autres afin de voir quels sont les territoires qui satisfont le plus les marcheurs. On peut ainsi diviser nos terrains d'étude en 4 catégories à partir du graphique n°26 :

- on doit nécessairement isoler le PNR du Vercors pour lequel la proportion de personnes insatisfaites est faible, voir nulle pour certains critères. En effet moins de 10% des personnes interrogées considèrent que l'entretien est insuffisant ou que les panneaux ne sont pas bien situés ;
- on peut ensuite regrouper le pays de Bièvre Valloire et le SIPAVAG pour lesquels la satisfaction est globalement bonne. Le nombre de personnes insatisfaites dépasse à peine 15%. Le seul point faible étant le nombre de panneaux disposés sur les itinéraires ;
- le Lot et les Monts de Flandre sont ceux qui comptent le plus d'insatisfaits. Pour l'ensemble des critères, leur proportion dépasse 30%, ce qui est très important. Dans les deux cas, le nombre de panneaux est insuffisant, leur situation n'est pas bonne et l'entretien des chemins ne convient qu'à 70% des marcheurs ;
- Olonne et Huez sont dans une position intermédiaire. La satisfaction est moyenne. En effet, 35% des personnes à Huez et 52% des personnes à Olonne considèrent que les panneaux ne sont pas assez nombreux. En revanche l'entretien des chemins est satisfaisant dans les deux cas. C'est ce grand écart qui nous oblige à les isoler : l'offre n'est ni bonne, ni mauvaise mais des points sont à améliorer et d'autres à préserver.

Ces différences s'expliquent par les caractéristiques de chacune des signalétiques proposées. Les territoires situés en Isère (Vercors, SIPAVAG et Bièvre Valloire) présentent

une signalétique commune élaborée par le Conseil Général en partenariat avec le CDRP, relativement bien faite et plutôt complète indiquant à la fois, l'altitude, le lieu-dit, la distance-temps et la distance kilométrique au prochain carrefour et le chemin suivi. On s'attend donc à avoir des réponses similaires et plutôt bonnes. Si c'est le cas du pays de Bièvre Valloire et dans le Vercors, le SIPAVAG compte beaucoup moins d'avis « excellent ». Ceci témoigne du caractère plus exigeant du promeneur qui représente près de 98% de la clientèle à Grenoble. Ce phénomène se retrouve dans tous les critères. Les panneaux en bois indiquant les directions mis en place par Huez sont appréciés par les randonneurs mais sont en nombre insuffisant. Dans le Lot et les Monts de Flandre, cette signalétique, pourtant semblable à celle d'Huez, est jugée moyenne (entre un quart et un tiers d'insatisfaits selon les critères) peut-être à cause d'un grand nombre de promeneurs plus exigeants mais aussi par sa moyenne d'âge plus élevée, la clientèle d'Huez étant particulièrement jeune.

Il faut aussi noter que les informations délivrées par les panneaux ne sont pas toujours suffisantes. En effet, dans 6 territoires sur 8, les marcheurs souhaitent disposer de davantage d'informations. Celles-ci sont moins demandées en Vercors et pays de Bièvre Valloire dans la mesure où les panneaux signalétiques sont déjà très complets. Si on les interroge sur le type d'informations souhaitées (voir tableau n°37), on se rend compte qu'ils cherchent surtout des précisions sur le territoire (patrimoine, faune et flore, histoire, paysage...). Evidemment les éléments demandés varient d'un territoire à l'autre, mais ceci montre bien que les promeneurs et les randonneurs veulent découvrir et comprendre le territoire qu'ils parcourent, et ce qu'ils soient résidents ou extérieurs. Cette volonté de s'informer témoigne bien d'un souci d'appropriation du territoire parcouru.

*Tableau n°37 : Les informations souhaitées par les marcheurs (en %)*

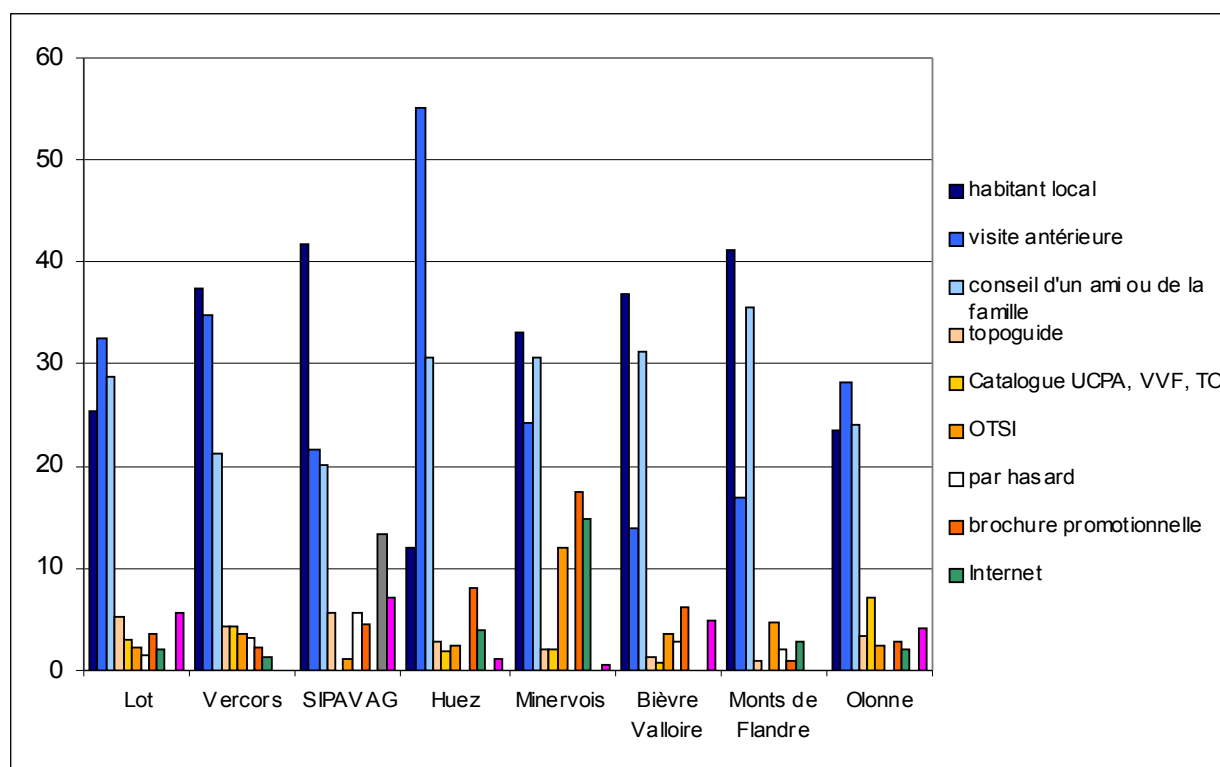
	VERCORS	LOT	SIPAVAG	HUEZ	MINERVOIS	BIÈVRE VALLOIRE	MONTS DE FLANDRE	OLONNE
<i>Paysage</i>	0	65	0	0	0	0	18	80
<i>Faune</i>	44	56	76	76	53	75	5	94
<i>Flore</i>	64	0	94	80	61	75	15	
<i>Histoire locale</i>	44	63	94	25	93	63	31	48
<i>Patrimoine</i>	0	90	0	5	85	38	25	33

Réalisation : LF, novembre 2006  
Source : Enquête randonneurs

### ● La fidélité au territoire

Nous pouvons évaluer la fidélité au territoire en demandant aux marcheurs s'ils y sont déjà venus. Souhaitant disposer d'autres informations, nous les avons questionnés sur ce qui les a poussés à venir marcher sur le territoire. De cette façon, nous pourrions mesurer aussi l'impact des brochures touristiques ou encore celui du bouche-à-oreille sur le choix d'une destination. La fidélité est un indicateur important de la réussite du processus de territorialisation car elle témoigne d'un attachement d'une partie des marcheurs à leur lieu de pratique. C'est un premier pas vers la reconnaissance du territoire.

*Graphique n°27 : Comment ont-ils connu le territoire ?*

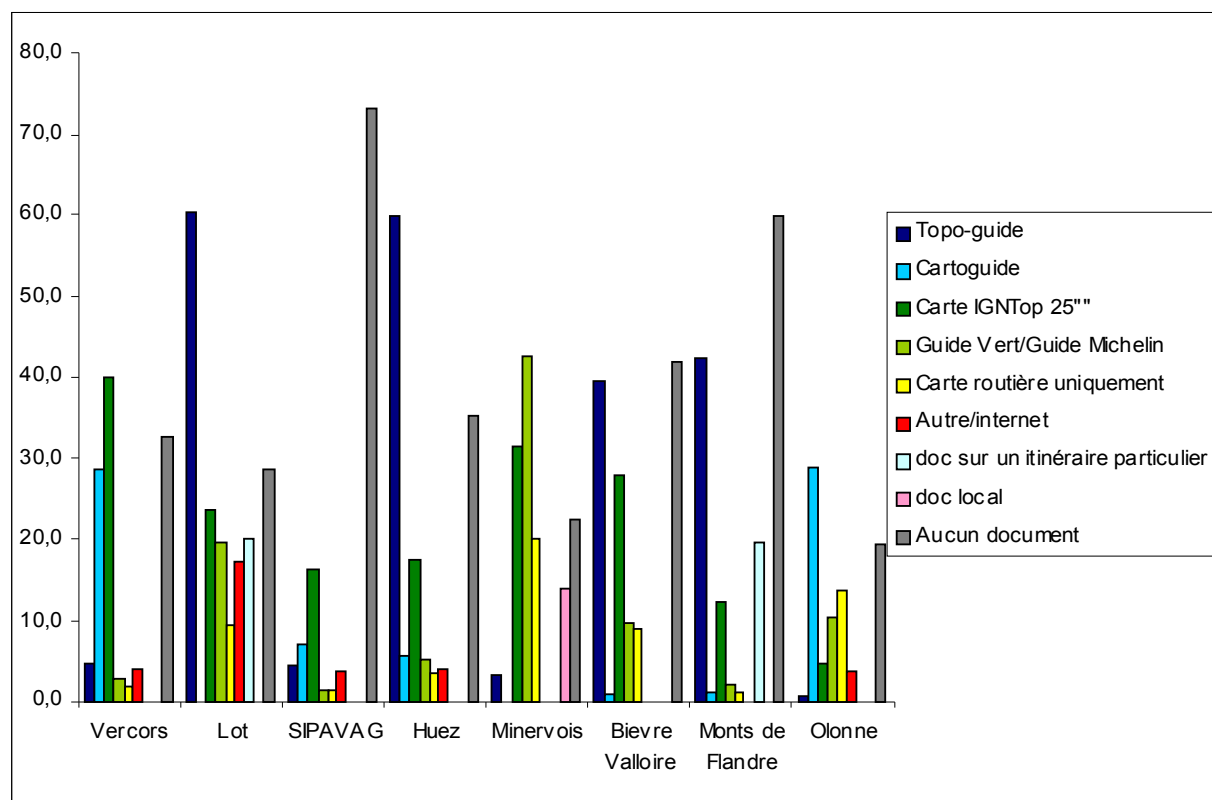


Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête randonneurs

On constate le faible impact des publicités, des brochures et des catalogues sur le choix de la destination : ils touchent moins de 10% des personnes interrogées (voir graphique n°27). On notera d'abord que les habitants locaux sont les premiers consommateurs de leur territoire. Hormis Huez et Olonne-sur-Mer, qui comptent peu d'habitants en regard du nombre de touristes accueillis, les locaux représentent plus d'un tiers de la clientèle (80% pour le SIPAVAG et 50% pour les Monts de Flandre). En dehors des habitants locaux qui connaissent leur espace de vie, la majorité des marcheurs du Vercors et d'Huez sont déjà venus se promener ou randonner sur ces territoires. Ceci témoigne d'une certaine fidélité : 55% sont déjà venus à Huez. A Olonne-sur-Mer, ils sont 28% à revenir, 24% dans le Minervois et 32% dans le Lot. Ces deux premières populations sont déjà convaincues par les itinéraires mis en place. Ils n'ont guère besoin de publicité.

Mais au-delà de la seule communication touristique, il faut constater que la communication propre aux activités pédestres (topoguide, cartoguide...) est un outil plutôt utilisé par les marcheurs. Le graphique ci-dessous montre que dans le Lot, en Bièvre Valloire, dans les Monts de Flandre, à Olonne et à Huez, ce sont ces documents qui guident les marcheurs. En revanche, le cartoguide du SIPAVAG n'est absolument pas utilisé : moins de 5% des promeneurs et des randonneurs s'en servent. La carte IGN top25 reste un document connu de tous. Cette documentation est particulièrement employée sur les terrains accidentés (Vercors, Minervois...). On notera aussi que sur les territoires excursionnistes, les promeneurs sont nombreux à n'utiliser aucun document (plus de 70% pour le SIPAVAG). Les acteurs ne doivent donc pas négliger ces vecteurs d'information qui sont l'occasion de communiquer sur le territoire.

*Graphique n°28 : Les documents utilisés par les marcheurs lors de leurs activités pédestres*



**Le principal vecteur de communication reste donc le bouche à oreille.** Un tiers des marcheurs viennent sur les conseils d'un ami ou de la famille. Ceci est particulièrement vrai pour les territoires d'excursion : Monts de Flandre (35%), Minervois (30%) ou Bièvre Valloire (31%). Mais ceci se vérifie ailleurs : 30% à Huez, 24% à Olonne-sur-Mer, 28% dans le Lot. Il faut donc absolument que les primo-visiteurs soient satisfaits pour que la communication soit bonne.

La publicité mise en place par les acteurs locaux n'a un poids important que dans le Minervois (15% des personnes interrogées). Ailleurs ils sont moins de 5% à utiliser les brochures. Quant à Internet, il reste un outil très marginal dans le choix d'une destination excepté dans le Minervois où il séduit 13% des marcheurs. Il n'est cité que par 2% des marcheurs à Huez, dans le Vercors et dans les Monts de Flandre. Ailleurs il n'est même pas évoqué.

Pour revenir sur la fidélité de la clientèle, il faut retenir que les territoires où le taux de fidélité est le plus élevé sont les territoires touristiques, c'est à dire, ce qui dispose d'une offre identitaire et qui savent la mettre en valeur : il excède 30% dans le Lot, le Vercors et à Huez. Il l'approche à Olonne-sur-Mer (27%). La fidélité est moindre pour le Pays de Bièvre Valloire et les Monts de Flandre.

● L'intention de retour

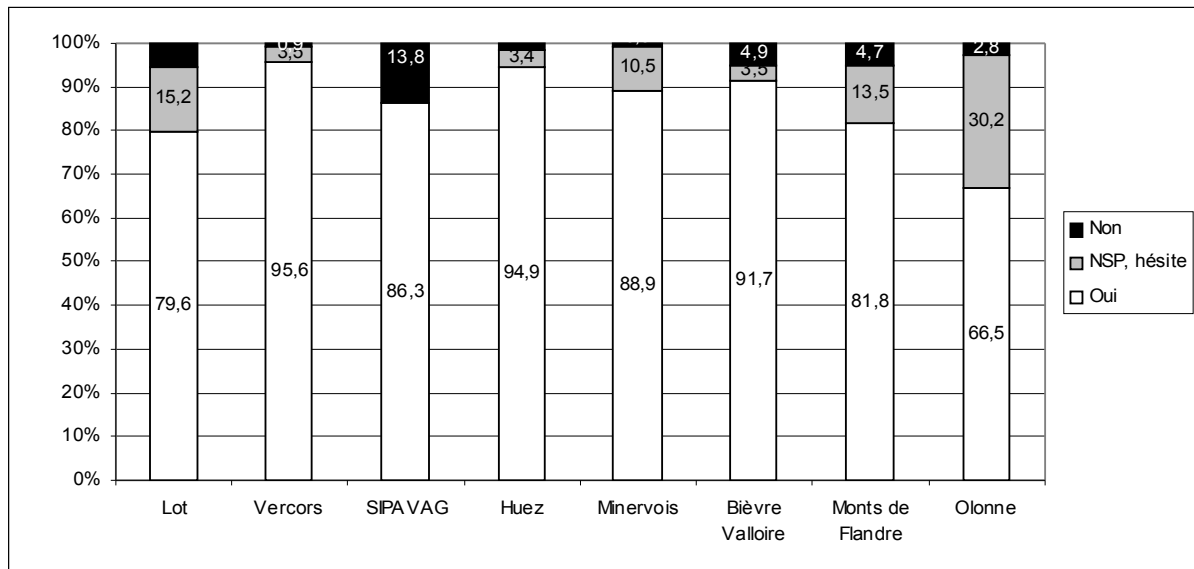
L'intention de retour est tout aussi importante. Elle marque aussi l'attachement au territoire. Si les marcheurs déclarent vouloir revenir sur le territoire qu'ils viennent de

parcourir, c'est qu'ils ont été satisfaits de l'offre et qu'ils s'y sentent bien. Plus la proportion de personne souhaitant revenir est importante, mieux fonctionne la territorialisation.

Nous leur avons alors posé cette question et nous avons surtout observé leur réponse : un « oui » franc est de bonne augure pour l'avenir, un « oui » hésitant est plus ennuyeux car on peut supposer que la personne ne sera pas un bon élément de publicité, le « non » quant à lui traduit l'échec de la politique touristique qui a été menée.

On s'aperçoit alors sans surprise que les territoires qui comptent le plus d'insatisfaits de l'accueil et des aménagements de randonnée, sont ceux qui comptent la plus forte proportion d'hésitants et de personnes qui disent ne pas envisager de revenir (voir graphique n°29) : Minervois (11,1%), Monts de Flandre (15,2%), Lot (19,6%) et le SIPAVAG (13,8%). On peut donc affirmer que **la qualité de l'accueil et des aménagements est déterminante dans le choix du territoire pour les marcheurs**. Olonne-sur-Mer illustre, elle aussi, ceci puisque 30% des personnes interrogées hésitent à revenir.

*Graphique n°29 : Les marcheurs vont-ils revenir et vont-ils conseiller le territoire ?*



Réalisation : LF, juin 2005.  
Source : enquête randonneurs

### ● L'image perçue du territoire

Les informations fournies par cette partie de l'enquête sont fondamentales. Elles montrent aussi comment les activités pédestres participent à la territorialisation. Deux types d'informations seront données ici :

- les représentations antérieures à l'activité : quelle est l'image construite en amont de la visite ?
- les représentations finales : avec quelle image du territoire le marcheur quittera-t-il son lieu d'activité ? y reviendra-t-il ?

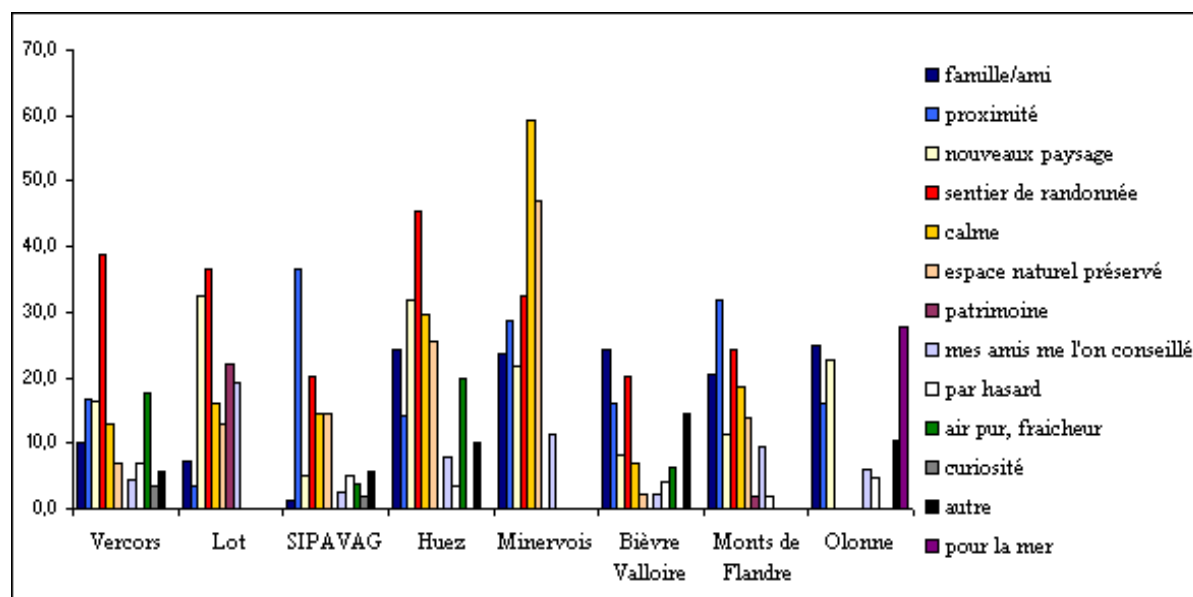
Avant même de venir sur le territoire, le marcheur en a déjà une image qu'il tient de ses expériences passées, de ses relations familiales et amicales ou encore de la publicité qui en est faite. En général cette image initiale est plutôt positive, dans le cas contraire le randonneur ou le promeneur ne fréquenterait pas ce territoire. Mais il est important de la connaître pour voir comment cette première perception évolue une fois le séjour terminé. Il est aussi important



d'appréhender le poids de la randonnée dans le choix du territoire. En effet si les activités pédestres sont un élément déterminant dans le choix des territoires alors nous pourrions dire qu'elles contribuent à la territorialisation.

L'image finale est primordiale. Elle résulte à la fois de l'appréciation des conditions de randonnée et de l'accueil, mais aussi de ce qui a été observé.

*Graphique n°30 : Pourquoi avoir choisi ce territoire?*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête randonneur

L'une des principales motivations des marcheurs dans le choix du territoire sont les itinéraires de randonnée et de promenade (graphique n°30). C'est la première motivation dans le Vercors, dans le Lot et à l'Alpe d'Huez et la deuxième pour le SIPAVAG, Bièvre Valloire et les Monts de Flandre. En revanche, elle n'est pas citée à Olonne-sur-Mer : la première motivation des touristes reste la mer, la promenade n'est qu'une activité complémentaire. Olonne-sur-Mer ne s'affirme pas comme un territoire de promenade ou de randonnée, mais bien comme une destination balnéaire. Pour autant, ceci montre que les politiques sont plutôt appréciées sur les autres territoires. Mais ceci traduit aussi le fait que les marcheurs soient un public fidèle cherchant des itinéraires de qualité. **L'étude des motivations indique que les activités pédestres ne sont pas uniquement une activité pratiquée spontanément : 30% des marcheurs choisissent leur destination en fonction de l'offre de sentiers. La renommée d'un réseau de sentiers est donc un facteur déterminant dans le choix d'une destination.**

Les autres motivations sont ensuite variables d'un territoire à l'autre et il est difficile de dégager de réelles tendances. Ainsi le Lot s'affirme comme un territoire de découverte : 32% viennent pour découvrir de nouveaux paysages et 22% s'intéressent au patrimoine. Le Vercors profite lui de son image d'espace préservé aux portes de l'agglomération grenobloise : la recherche de l'air pur<sup>115</sup> et du calme sont deux motivations importantes. L'Alpe d'Huez est un peu dans la même logique. Le SIPAVAG est plutôt choisi pour sa proximité. Le Minervois est vu comme un espace de calme (comparée à la foule des plages méditerranéenne). Quant au pays de Bièvre Valloire et aux Monts de Flandre, c'est surtout la

<sup>115</sup> Grenoble est l'une des villes les plus polluée de France

proximité mais aussi la famille (Bièvre Valloire), le calme et la nature qui sont recherchés. Olonne-sur-Mer est comme nous l'avons dit une destination littorale.

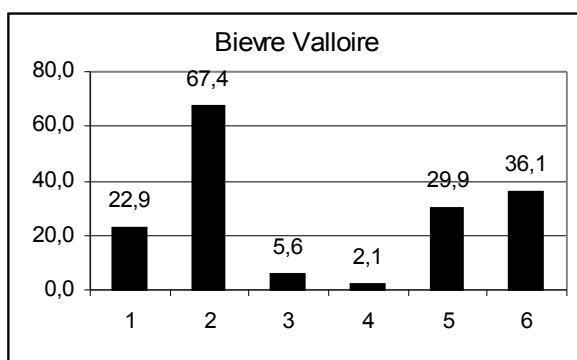
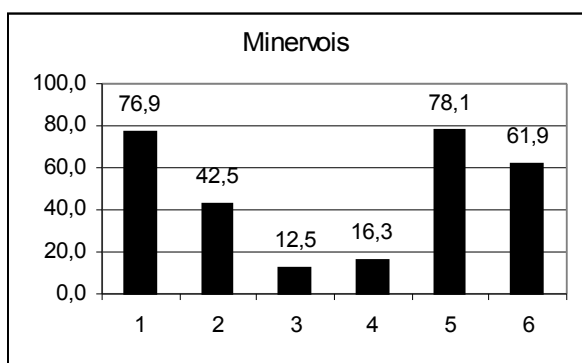
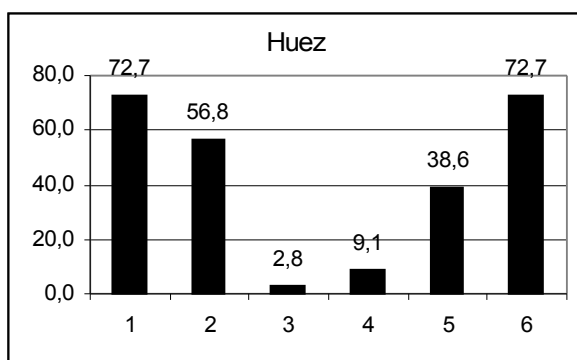
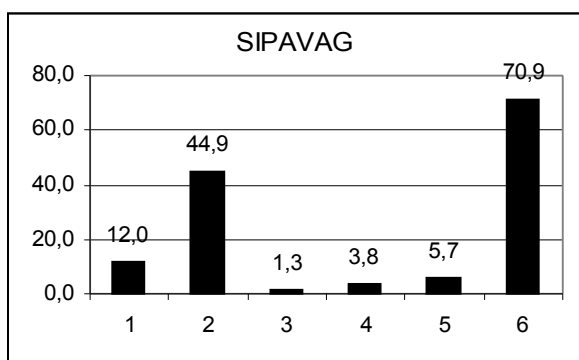
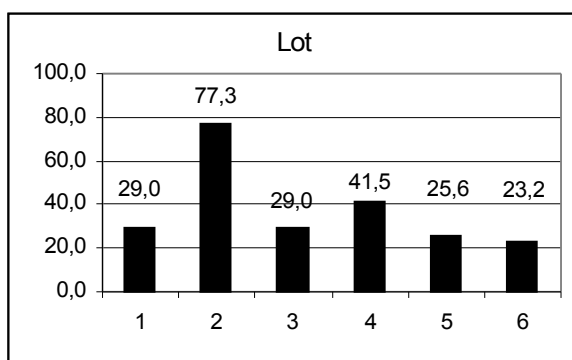
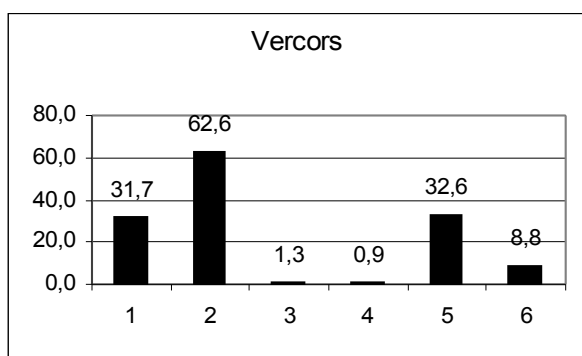
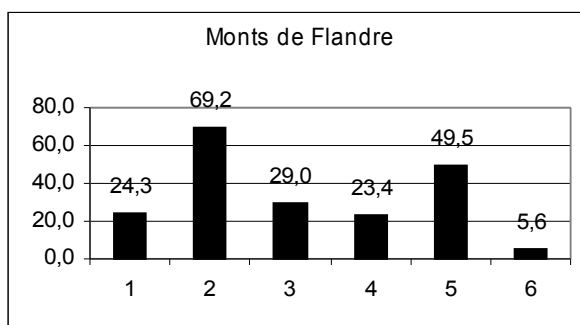
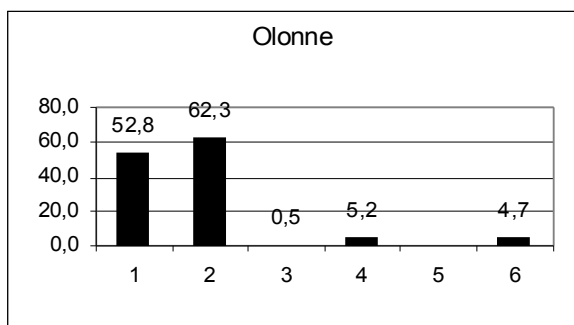
**Les activités pédestres sont donc un facteur déterminant dans le choix d'une destination touristique et de loisir.** La proximité et le calme sont deux autres facteurs qui ne doivent pas être négligés dans la constitution de l'image initiale.

Le marcheur est donc venu sur le territoire avec une certaine image. Il en repart souvent avec une idée différente une fois avoir parcouru un ou plusieurs chemins.

Pour étudier l'image gardée du territoire parcouru, nous avons regroupé les réponses des marcheurs en 6 catégories :

- la catégorie 1 regroupe les réponses ayant traits aux **aspects naturels** du territoire ;
- la catégorie 2 rassemble les réponses mettant en avant **les paysages** ;
- la catégorie 3 correspond aux réponses évoquant **le patrimoine matériel** (essentiellement le bâti) ;
- la catégorie 4 réunit les réponses ayant trait au **patrimoine immatériel** (cuisine, convivialité...);
- la catégorie 5 reprend les réponses traduisant les allusions au **calme** du territoire traversé ;
- la catégorie 6 est une catégorie « **autre** » qui rassemble toutes les autres réponses possibles (soleil, station de montagne, sympa...) et les non-réponses.

*Graphique n°31 : L'image retenue des territoires traversés par les marcheurs*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête randonneurs

Dans la plupart des cas ce sont toujours les paysages qui sont les images qui ont le plus marqué les marcheurs (voir graphiques n°31): en moyenne 60% d'entre eux les ont cités. La nature est l'autre élément clé des images territoriales : elle est citée fréquemment dans le Vercors (31%), Olonne-sur-Mer (52%), Huez (72%) et le Minervois (76%). Les aspects naturels sont moins souvent évoqués dans les territoires de plaines, de collines et de plateaux

qui sont généralement mis en culture. Finalement la réponse « Nature » concerne essentiellement les espaces de montagne qui conservent un aspect naturel et le littoral vendéen marqué par la forêt. Les Monts de Flandre et le Minervois apparaissent être des espaces de calme comparés aux territoires qui les entourent (Méditerranée pour l'un, métropole lilloise pour l'autre). Le calme marque 78% des personnes dans le Minervois et 50% dans les Monts de Flandre. Hormis dans le Lot, où il est cité par 30% des promeneurs et randonneurs, le patrimoine matériel n'est que rarement évoqué. Enfin, on notera que le SIPAVAG et la commune d'Huez ne laissent pas d'image précise aux marcheurs : plus de 70% d'entre eux évoquent une réponse sans lien propre à ces territoires (soleil, station de montagne, offre sportive...).

Chaque territoire a donc une image particulière même si les paysages marquent le plus les marcheurs. On peut considérer qu'Huez et le SIPAVAG ont une image floue. Le Minervois dégage une image territoriale mais une forte proportion de marcheurs (62%) a une image imprécise. Les paysages et les patrimoines permettent aux marcheurs de se construire l'image des autres territoires. Dans ces derniers cas, on a une image territorialisée qui s'appuie sur les particularités locales.

● Bilan de l'évaluation du perçu des marcheurs

*Tableau n°38 : L'évaluation du perçu des marcheurs*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>L'éventail de clientèle</i>	4	2	4	2	1	2	1	1
<i>L'origine géographique de la clientèle</i>	4	2	4	4	2	3	4	3
<i>Les caractéristiques socio-économiques de la clientèle</i>	3	3	3	4	3	2	3	3
<i>La durée du séjour</i>	4	2	1	3	1	1	3	3
<i>L'étalement de la saison</i>	2	3	3	2	3	4	3	3
<i>La satisfaction de la clientèle</i>	4	3	1	3	1	3	2	1
<i>La fidélité au territoire</i>	4	2	4	4	2	2	2	2
<i>L'intention de retour</i>	4	4	3	4	3	3	3	1
<i>L'image perçue du territoire</i>	4	3	4	1	4	1	1	2

Réalisation : LF, juin 2006

Dans l'ensemble, la clientèle de marcheurs est relativement homogène sur nos huit territoires. Ses caractéristiques socio-économiques et ses pratiques sont semblables d'un lieu à l'autre. Le tableau ci-dessous tente d'élaborer le profil du marcheur moyen. Celui-ci est plutôt un actif masculin issu des classes moyennes ou aisées. Il pratique essentiellement la promenade dans un territoire de proximité. D'une manière générale, il est plutôt satisfait de

l'offre qui lui est proposée mais attend néanmoins des aménagements complémentaires et des informations plus nombreuses.

*Tableau n°39 : Le portrait robot du marcheur*

<i>Qui est-il ?</i>	Un homme (56%) Entre 26 et 40 ans (65%) Issu des classes moyennes (12% de cadres moyens, 18% d'employés, 14% de fonctionnaires)
<i>D'où vient-il ?</i>	Clientèle proche (66%). Originaire des régions urbaines, accessibles et voisines du territoire considéré
<i>Ses pratiques de randonnée</i>	Seulement 8% de randonneurs itinérants. Les autres pratiquent surtout la promenade
<i>Son équipement</i>	Petit sac à dos (49%)
<i>La durée de son séjour (pour les extérieurs)</i>	37% de séjours supérieurs à 7 nuits. 29% de courts séjours.
<i>Sa perception de l'accueil</i>	87% de satisfaits
<i>Son avis sur l'entretien des chemins</i>	83% de randonneurs satisfaits
<i>Son avis sur la lisibilité des panneaux</i>	77% de satisfaits
<i>Son avis sur le nombre de panneaux</i>	65% de satisfaits
<i>Son avis sur la situation des panneaux</i>	79% de satisfaits
<i>Son avis sur l'intégration des panneaux dans l'environnement</i>	86% de satisfaits
<i>Ses attentes en matière d'informations</i>	Information sur la faune et la flore (43%), le patrimoine bâti (30%)
<i>Ses attentes en matière d'aménagement de confort</i>	WC (30%), aires de pique-nique (20%), gardiennage des véhicules (14%)
<i>Comment a-t-il connu le territoire ?</i>	Visite antérieure (27%), bouche-à-oreille (27%), brochure (6%)
<i>Pourquoi avoir choisi ce territoire ?</i>	Pour les sentiers de randonnée (31%), pour la proximité (23%), pour le calme (22%), pour découvrir un nouveau paysage (21%)
<i>Quelle image garde-t-il ?</i>	60% cite le paysage et 40% les aspects naturels mais 35% repartent avec une image non territoriale.
<i>Reviendra-t-il ou conseillera-t-il le territoire ?</i>	86% dit oui

Réalisation : LF, juin 2006. Source : Enquête Randonneurs

Les acteurs qui se lancent donc dans une politique de développement des activités pédestres doivent donc savoir qu'ils devront satisfaire les demandes d'une clientèle relativement formatée. La présence de randonneurs itinérants est surtout fonction du relief et de l'offre de GR. Les promeneurs et les randonneurs à la journée dominant largement.

Le marcheur est de plus relativement fidèle à son territoire puisque 27% des personnes interrogées étaient déjà venues par le passé. Il recherche la nature, les paysages et le calme mais surtout des sentiers de qualité. Ainsi, sur la plupart des territoires, les marcheurs viennent d'abord pour les chemins (31%). **Un réseau de sentiers de qualité est donc un facteur déterminant dans le choix d'une destination touristique.** Mais l'aspect proximité ne doit pas être négligé notamment dans les territoires excursionnistes.

D'autre part, on s'est aperçu que le marcheur tenait peu compte de la communication locale. Celle-ci n'intervient que pour 6% de la clientèle dans le choix d'une destination. Malgré la profusion des pages web, Internet reste un vecteur mineur. C'est essentiellement par son expérience passée et par la voie de ses relations que le marcheur se choisit un lieu de randonnée ou de promenade. En revanche, il attache une grande importance à ce qu'il ressent

lors de son parcours. Il est très attentif à la qualité de l'entretien et de la signalétique. Il est très exigeant en ce qui concerne le nombre de panneaux et leur localisation. Dès lors, c'est un point essentiel des politiques à prendre en compte. A ce niveau, le principal problème réside dans le nombre de panneaux (35% les jugent insuffisamment nombreux). 77% les jugent peu lisibles.

Si tous ces éléments sont négatifs, la sanction est immédiate : un nombre non négligeable de promeneurs et de marcheurs affirme ne pas souhaiter revenir sur ce territoire. C'est le cas notamment dans les Monts de Flandre et le Minervois où plus de 10% des personnes interrogées hésitent à revenir sur ces territoires. A Olonne-sur-Mer cette proportion dépasse même les 30%. Il y a donc nécessité à mettre en place une véritable charte de qualité des activités pédestres pour chaque territoire. Les aménagements de randonnée jouent un rôle déterminant dans le processus d'appropriation du territoire par les marcheurs.

Il faut également signaler qu'Olonne-sur-Mer est un cas particulier dans notre étude. Si tous les autres territoires attirent les touristes par leurs chemins de randonnée, la station d'Olonne est avant tout une destination balnéaire. Aucune des personnes interrogées ne dit être venue pour marcher (voir graphique n°30 p305). Leur principale motivation est bien la baignade et les autres activités nautiques et aquatiques. Il est donc clair ici que les activités pédestres ne contribuent pas à la construction du territoire. Elles ne sont qu'une activité complémentaire aux activités balnéaires. Il faudra en tenir compte dans la suite de notre étude.

Les activités pédestres participent donc pleinement à la territorialisation. En effet, elles contribuent de façon non négligeable à la modification de l'image d'un territoire. Tout marcheur parcourt le territoire avec une image qu'il s'est forgée à partir de ses connaissances personnelles (pour ceux qui y sont déjà venus), des conseils de son entourage et des brochures publicitaires pour une minorité. Et cette image se modifie sous l'action des jugements qu'il porte notamment sur la qualité de l'accueil, les panneaux signalétiques et l'entretien des sentiers. Une nouvelle représentation se met en place. De cette image finale naîtra l'envie ou non de revenir sur le territoire et de conseiller à des amis de s'y rendre. Cette image finale est donc le fruit des expériences passées, des conseils reçus, de l'image véhiculée par le territoire et des perceptions.

La qualité des aménagements de randonnée (entretien, signalétique, nombre d'itinéraires...) et la qualité de l'accueil jouent donc un rôle déterminant dans le processus de territorialisation. En effet, elles sont des éléments qui pèsent sur les représentations finales. On l'a vu, là où les aménagements sont peu appréciés des marcheurs, l'intention de retour est moindre. Il en est ainsi pour le Minervois ou les Monts de Flandre. Ces territoires présentent une qualité d'accueil modeste et des aménagements moins élaborés. Ils ne satisfont pas les promeneurs qui hésitent à y revenir et à en faire la promotion. Le bouche-à-oreille est pourtant le principal vecteur de publicité. Le marcheur, lors de son choix de destination, soumis à d'autres offres, choisira vraisemblablement un autre lieu de pratique. Les activités pédestres viennent dégrader l'image de ces territoires. Celle-ci n'est d'ailleurs pas territoriale pour le Minervois. En revanche, là où les jugements portés sur les aménagements de randonnée sont positifs, l'image qui se dégage est territoriale : les paysages du Lot, de Bièvre Valloire et du Vercors sont clairement identifiés. Les constructions intercommunales qui reposent sur un regroupement identitaire sont donc avantagées puisque le paysage est cohérent.

En participant directement à la construction de l'image des territoires, la randonnée et la promenade sont facteurs de territorialisation avec leur volet idéal. G. Di Méo précise que le territoire « *a une double dimension : sa nature matérielle [...] mais aussi son contenu idéal*<sup>116</sup> ». Ce contenu idéal est le sentiment d'appartenance qui lie l'homme à son espace et qui en fait un territoire. Celui-ci dégage donc une image que les activités pédestres aident à construire et que le marcheur véhicule.

*La réaction des marcheurs étant directement lié à l'offre, il est logique de ne pouvoir faire de corrélation entre le type de rando-système et l'appropriation des marcheurs. Les territoires qui proposent les meilleurs aménagements sont ceux qui satisfont le plus les marcheurs.*

*Les activités pédestres permettent donc aux acteurs d'affirmer leur territoire et aux marcheurs de se l'approprier. Mais comment la population locale réagit-elle ? Quel est l'impact des politiques de développement des activités pédestres sur l'appropriation par les habitants ?*

### 3.2.5 Evaluation de la participation de la population locale

- Consultation et information de la population locale<sup>117</sup>

La consultation de la population locale est l'une des composantes fondamentales du développement durable. Celui-ci se veut participatif et implique donc d'interroger les habitants sur ce qu'ils attendent ou sur ce qu'ils pensent de tel ou tel équipement. Cette pratique est assez récente en France et ne se fait pas encore partout. Il y a plusieurs façons de consulter la population locale. La plus efficace est la rencontre-débat entre acteurs et habitants. Elle peut aussi prendre la forme d'enquêtes. Mais dans tous les cas, les participants sont souvent les mêmes et ce sont souvent des personnes impliquées dans la vie locale

L'information est un autre volet important de la démocratie : on ne peut prendre position sur un projet sans savoir de quoi il s'agit réellement. Les enquêtes publiques ont rendu les procédures un peu plus transparentes que par le passé mais elles ne sont pas utilisées pour la mise en place du PDIPR. Néanmoins, d'autres solutions existent. Le seul affichage en mairie ne peut plus suffire. Les médias et Internet permettent de communiquer assez facilement et de toucher le plus grand nombre.

Sur nos territoire d'étude, l'information de la population locale sur les projets liés à la politique de randonnée pédestre n'est pas la même partout. Certains communiquent sur leurs actions notamment dans les topoguides et cartoguides. C'est le cas du pays de Bièvre Valloire et d'Huez qui expliquent tous deux leur politique. D'autres communiquent sur Internet : PNR du Vercors et le SIPAVAG. Pour les autres territoires, il n'est possible d'obtenir des informations qu'en rencontrant les acteurs concernés.

En ce qui concerne la consultation de la population locale, il y a là aussi des différences. Dans l'ensemble, les acteurs demandent tous aux marcheurs de signaler les problèmes qu'ils rencontrent sur les chemins via Internet. Mais d'autres vont plus loin. Le

<sup>116</sup> DI MEO G., 1998, « Géographie sociale et territoire », Nathan, page 90.

<sup>117</sup> Comme dit précédemment, nous rappelons qu'il n'y a pas eu d'enquêtes habitant à Olonne-sur-Mer et dans le Minervois (voir page 241)

pays de Bièvre Valloire comme tous les pays Voynet dispose d'un conseil de développement dans lequel les citoyens peuvent s'exprimer. En travaillant avec les associations de marcheurs, certains acteurs donnent la parole au public. Tous les départements étudiés travaillent en partenariat avec les CDRP. Mais Huez, Olonne-sur-Mer, la plupart des acteurs du Minervois et les Monts de Flandre agissent seul. Dans le Vercors, les associations sont peu impliquées et le PNR mène sa politique sans toujours les interroger. Mais les associations ne constituent pas toute la population. A l'heure actuelle, seul les pays permettent une véritable consultation des habitants. Dans les autres structures, elle est inexistante ou très irrégulière.

On peut donc dire que la consultation de la population est encore largement insuffisante en France, sauf peut-être dans les pays. Seule l'information permet de compenser ce manque à condition qu'elle existe (ce qui n'est pas le cas pour le Lot, le Minervois, Olonne et les Monts de Flandre).

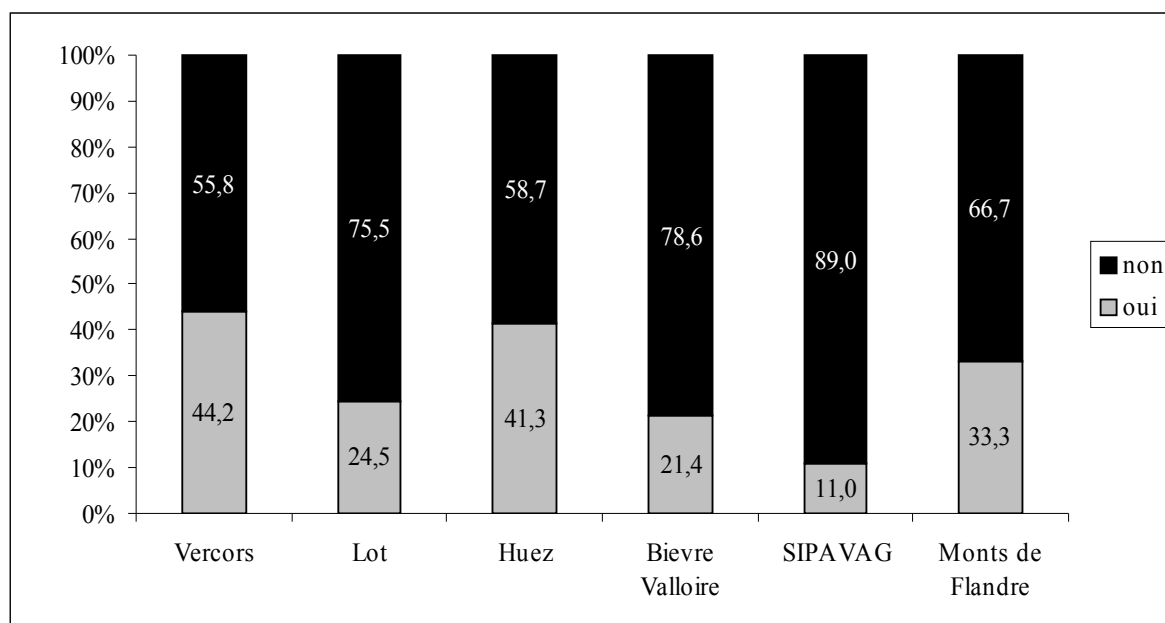
- L'implication de la population locale dans l'activité touristique

Au delà des seules activités pédestres, nous avons voulu savoir si les habitants participent à l'activité touristique ou à l'animation du territoire. A défaut, nous leur avons demandé s'ils seraient prêts à le faire. L'implication des résidents dans l'activité touristique témoigne d'un intérêt pour le développement du territoire. Si la politique touristique est uniquement le fait d'acteurs extérieurs, la population risque de se sentir déposséder de son lieu de vie et pourra rejeter les touristes. Plus le taux de participation est grand, mieux fonctionne le processus de territorialisation car la construction d'un territoire ne peut se faire sans sa population.

A l'heure actuelle, les habitants sont peu nombreux à s'investir dans l'activité touristique, excepté dans les territoires très touristiques où le tourisme joue un rôle important dans la vie économique. Ainsi dans le Vercors et sur la commune d'Huez, plus de 40% des habitants interrogés interviennent dans ce domaine : ce sont essentiellement des commerçants ou des gens adhérant à une association d'animation (comité des fêtes, animations sportives...). Ailleurs la proportion moyenne est de 22%. Il faut noter cependant que plus d'un quart de ceux qui ne participent pas à l'activité touristique se disent prêt à le faire (voir graphique n°32-33). C'est là une opportunité à saisir. Il s'agit alors de communiquer et d'inciter ces personnes à s'investir.

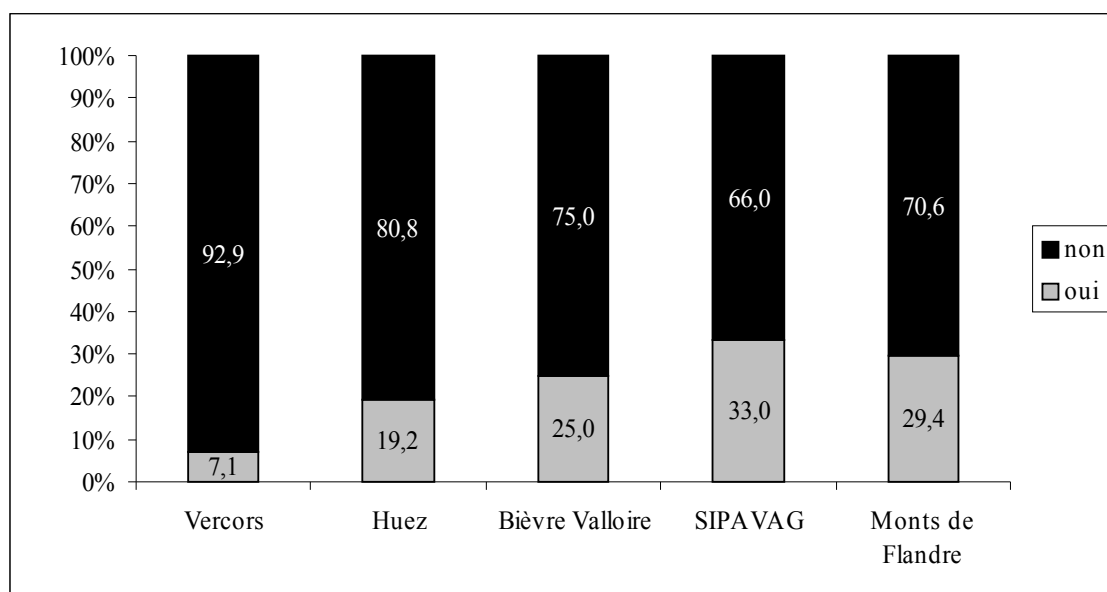


*Graphique n°32 : Participez-vous à l'activité touristique de votre territoire ?*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête Centre de Bourg

*Graphique n°33 : Si non, seriez-vous prêt à le faire ?*

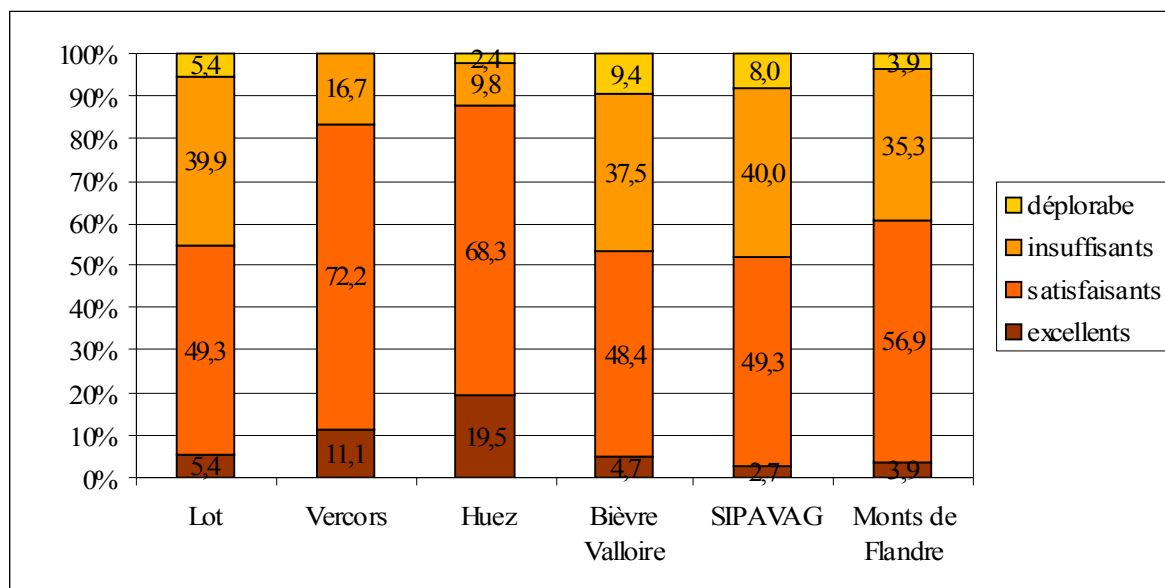


Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête Centre de Bourg

● La perception des aménagements et de l'accueil touristique

L'arrivée de touristes modifie le contexte environnemental. Les modes de vies sont perturbés par cette augmentation subite du nombre d'habitants : plus de circulation automobile, plus de bruit, plus de monde dans les magasins, mélange de personnes flânant et de personnes pressées... Certains résidents permanents vivent mal cette situation. C'est pourquoi, les aménagements touristiques doivent être pensés de façon à limiter les impacts des touristes sur le territoire où ils arrivent. Dès lors, il semble essentiel d'interroger la population locale sur le perçu qu'elle a des aménagements touristiques.

Graphique n°34 : Evaluation des aménagements touristiques<sup>118</sup>



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête Centre de Bourg

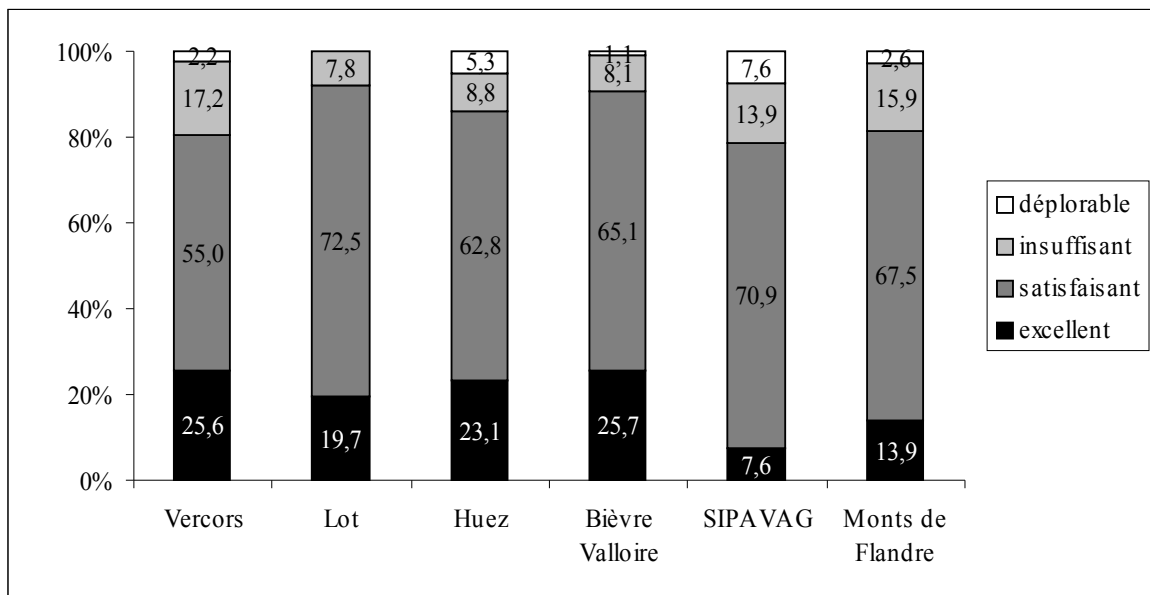
Dans l'ensemble, la population locale est plutôt satisfaite des aménagements touristiques qui ont été mis en place sur leur territoire : plus de 50% de la population locale apprécie ces aménagements voir graphique n°34). Ceci tourne au plébiscite dans le Vercors et à l'Alpe d'Huez où plus de 80% sont satisfaits. Il faut dire que ces deux territoires sont très touristiques et ont depuis longtemps développé des structures d'accueil et de loisirs performantes : avec un Taux de fonction touristique<sup>119</sup> de 399, Huez fait partie des stations hypertouristiques tandis que le Vercors avec un TFT à 146 s'apparente aux grandes stations touristiques. Le tourisme y fait vivre une grosse partie de la population locale. Ailleurs, les résultats sont plus nuancés : les non satisfaits par les aménagements mis en place constituent plus de 40% de l'échantillon. Rappelons qu'à l'heure actuelle, ces territoires ne sont que des territoires d'excursionnisme et que leur équipement touristique reste faible. Ce chiffre est néanmoins encourageant car la réponse donnée est « insuffisant », ce qui laisse penser que la population souhaiterait voir se développer davantage l'activité touristique.

Les habitants sont plutôt satisfaits de la qualité de l'accueil (voir graphique n°35). Mais il est à noter que les habitants sont souvent plus sévères que les touristes. Un exemple parmi d'autre : alors que 77% des visiteurs jugent positivement l'accueil reçu sur le SIPAVAG, seulement 62% de la population locale fait de même. Ceci est vrai sur tous les territoires. Cette exigence de qualité est plutôt favorable au développement touristique puisque aujourd'hui les touristes sont très exigeants sur la qualité des services et de l'accueil offerte lors de leur séjour. Trois territoires sont plus sévères : le Vercors, Grenoble et les Monts de Flandre. Le premier et le dernier sont des territoires ruraux et la population des villages est souvent moins ouverte que celle des grandes villes. A Grenoble, les personnes interrogées ont souvent parlé de la froideur des montagnards : impression, cliché ou réalité ?

<sup>118</sup> Les résultats ne portent que sur la population locale. La question n'a pas été posée aux touristes.

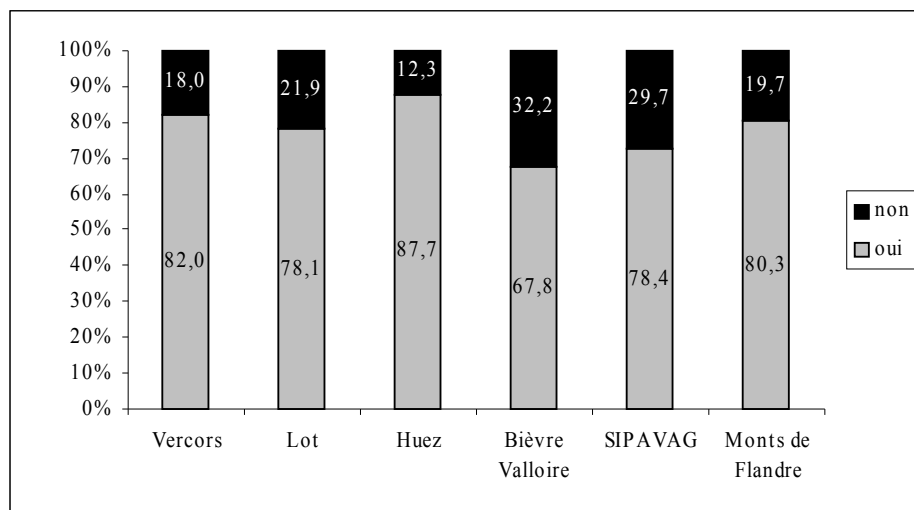
<sup>119</sup> Calculé selon la formule : Nombre de lit/Nombre d'habitants permanents pour un territoire donné à une date donnée x100

*Graphique n°35 : Perception de la qualité de l'accueil*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : enquête Centre de Bourg

*Graphique n°36 : Vous estimez-vous bien informés sur les activités qu'il est possible de pratiquer ?*



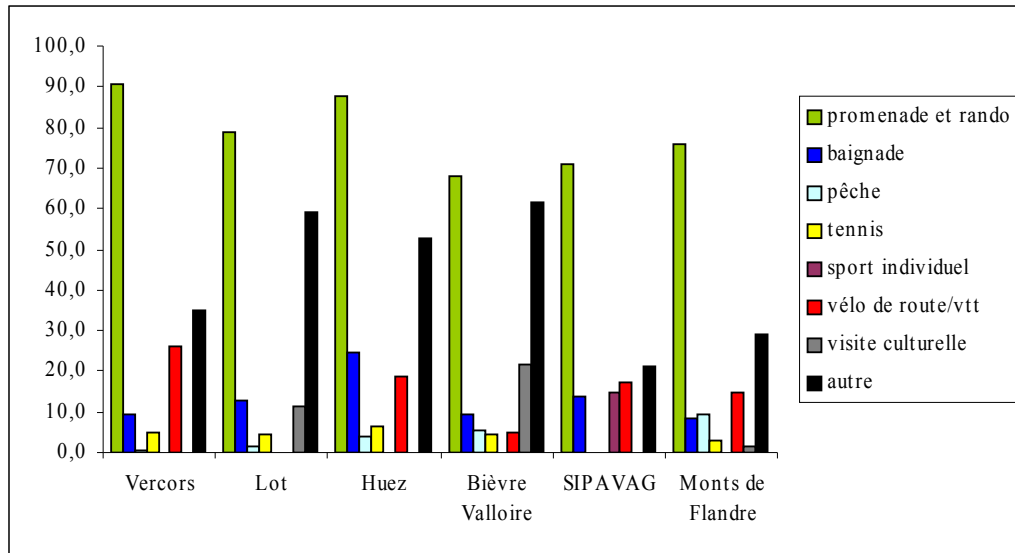
Réalisation : LF, juin 2005  
Source : enquête Centre de Bourg

La qualité de l'information (voir graphique n°36) sur les activités existantes est jugée pareillement que la qualité de l'accueil. Une grande majorité (plus de 75% en moyenne) des habitants s'estime bien informée sur les activités qu'il est possible de pratiquer sur leur territoire. Le pays de Bièvre Valloire est celui qui compte le plus de mécontents (32%) suivi par le SIPAVAG (29%) et le Lot (21%). Cependant, il semblerait que les habitants soient plus insatisfaits de la diffusion de l'information que les touristes. Cela est peut-être dû à un manque de communication envers les premiers ou à un effort moindre de leur part pour trouver l'information. En effet, on a sans doute tendance à davantage rechercher l'information sur des activités dans les lieux que l'on visite que dans ceux où l'on réside.

● La satisfaction de l'offre pédestre

Les questions sur les aménagements pédestres sont moins précises que pour l'enquête « randonneur ». En effet, les marcheurs étaient interrogés au milieu de leur promenade, ils avaient donc des idées « fraîches » sur ce sujet. Les habitants sont questionnés sur ce qu'ils ont vécu par le passé : la précision de leur réponse ne peut être la même que celle des premiers.

*Graphique n°37 : Les activités pratiquées par les habitants et les touristes*



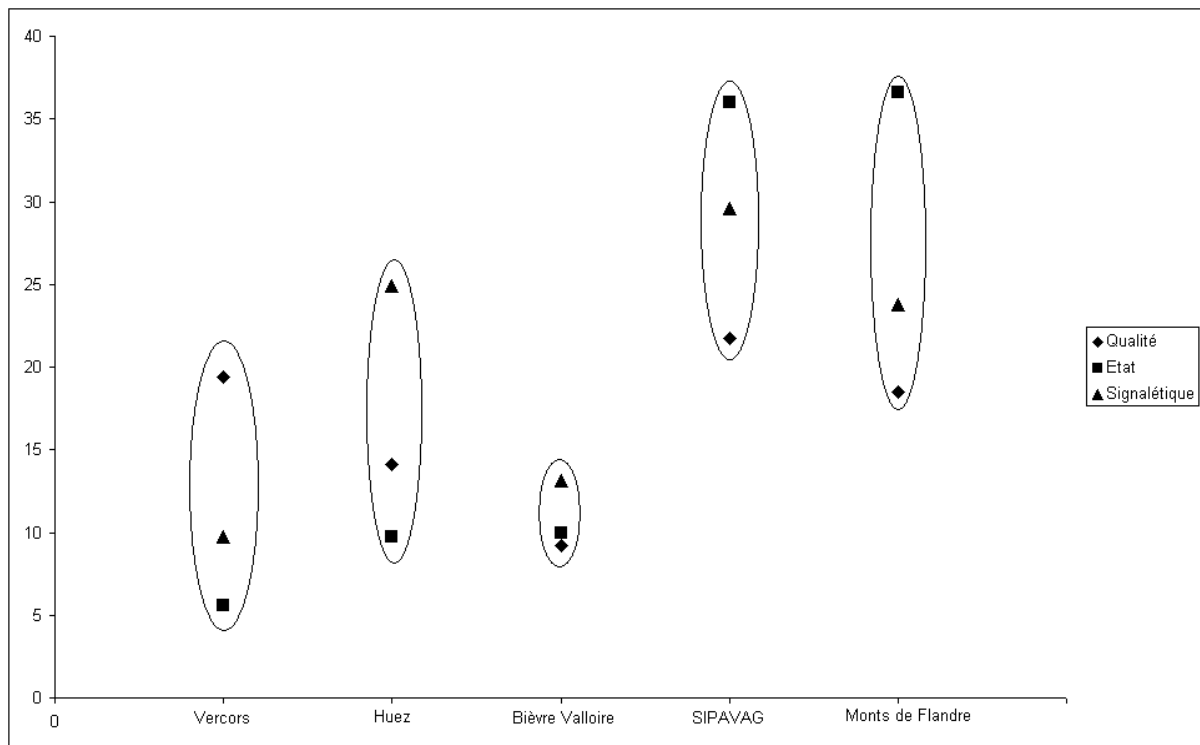
Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquêtes centre de Bourg

La marche est l'activité la plus pratiquée par les habitants comme par les touristes (voir graphique n°37). Partout, on trouve plus de 70% de marcheurs réguliers ou irréguliers. Cette activité domine de loin toutes les autres. Les territoires retenus sont donc assurément propices à la pratique des activités pédestres, du moins pour les habitants locaux. Dès lors, il nous était indispensable de mesurer leur perçu sur les conditions de pratiques.

Dans l'ensemble l'état général des sentiers satisfait les personnes interrogées. Mais les habitants et les touristes viennent confirmer les jugements négatifs émis par les randonneurs sur certains territoires : dans les Monts de Flandre, la proportion d'insatisfaits atteint les 35% comme dans le SIPAVAG. Il y a donc sur ces deux territoires des améliorations à apporter à l'offre afin de répondre aux demandes.

Il semble que la signalétique soit pour beaucoup dans le jugement porté sur l'état général des sentiers (voir graphique n°38). En effet, il apparaît que là où la signalétique est jugée négativement, l'état général l'est de même. Le SIPAVAG, le Lot et les Monts de Flandre en sont l'exemple: 36% d'insatisfaits de l'état des sentiers pour 29% d'insatisfaits de la signalétique dans le SIPAVAG et 37% d'insatisfaits de l'état des sentiers dans les Monts de Flandre pour 23% d'insatisfaits de la signalétique. On retiendra toutefois qu'ailleurs la signalétique est appréciée par les habitants. On notera également que les habitants sont ici moins sévères que les touristes, peut-être parce qu'ils connaissent mieux les itinéraires et font moins attention à la signalétique. A Huez les insatisfaits constituent moins de 10% de l'échantillon, bien qu'en montagne, la signalétique soit indispensable pour la plupart des marcheurs qu'ils soient ou non de la région.

*Graphique n°38 : Pourcentage de résidents insatisfaits de l'offre de randonnée<sup>120</sup>*



Réalisation : LF, décembre 2006  
Source : Enquête Centre de Bourg

Comme le montre le graphique n°38, les résidents des Monts de Flandre et du SIPAVAG sont les plus insatisfaits de l'offre de randonnée. Plus de 15% des habitants se disent insatisfaits de la qualité des aménagements, de l'état des sentiers et de la signalétique. Dans le Pays de Bièvre Valloire, la situation est sensiblement meilleure puisque tous les aspects évalués rencontrent l'approbation d'au moins 85% des personnes interrogées. Dans le Vercors, la qualité des aménagements ne satisfait pas 80% de la population locale et à Huez, la signalétique pose problème. Mais pour ces deux derniers territoires, l'offre est globalement bien perçue des résidents locaux.

#### ● L'acceptation des touristes

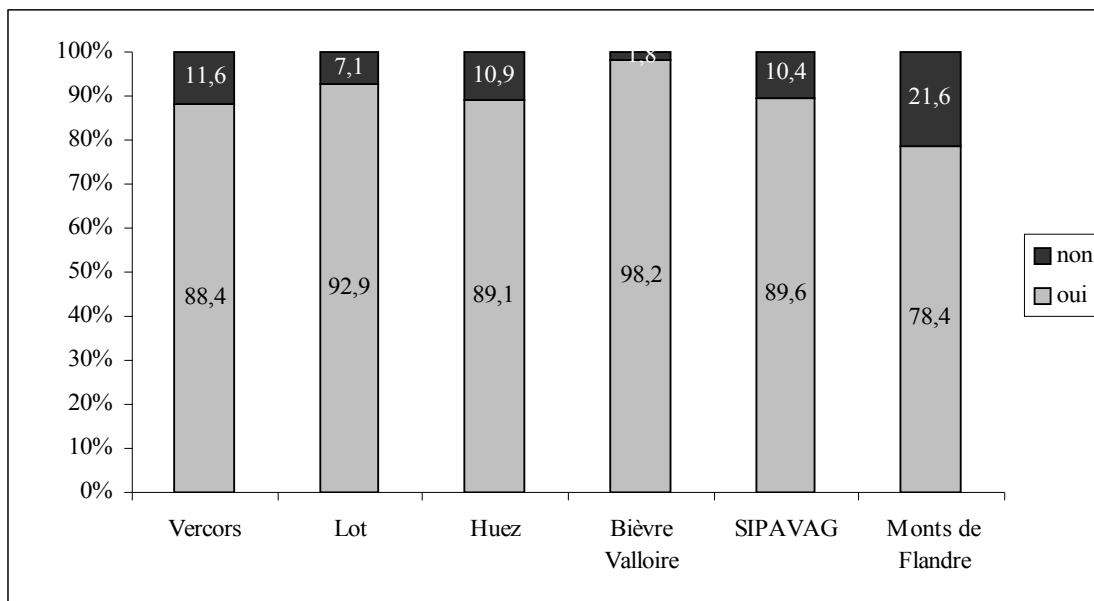
Le rejet des touristes par la population locale nuit à la construction territoriale par le tourisme et les activités pédestres. En effet, ceci montre que les résidents ne partagent les objectifs des acteurs locaux et qu'ils vivent l'arrivée des « étrangers » comme une gêne. La qualité de l'accueil en pâtit et l'image territoriale que conserveront les touristes peut être négative. L'acceptation passe nécessairement par l'information et la participation.

Sur chacun des territoires, près de 90% de la population se dit heureuse de voir arriver les touristes (voir graphique n°39). Le seul endroit où la proportion de non satisfaits est plus forte reste les Monts de Flandre. Chaque week-end (hiver comme été), les monts sont « envahis » par les excursionnistes et surtout les visiteurs. Si quelques-uns restent en France (Mont des Cats), une écrasante majorité part vers les monts belges (particulièrement vers le Mont Noir) attirée par les prix plus bas sur l'alcool, les cigarettes et l'essence. Ceci occasionne des embouteillages assez conséquents dans certaines rues de Bailleul, ville centre et point de passage obligé vers la Belgique. On peut donc penser que cette congestion du

<sup>120</sup> La question n'a pas été posée dans le Lot

trafic de transit occasionne le « fort » taux d'insatisfaction. Les tris croisés montrent d'ailleurs que c'est la population bailleuloise qui compte le plus fort taux de mécontents (37%). Ceci prouve clairement que ce territoire souffre d'un manque de politique d'accompagnement mais aussi d'un manque de communication et de concertation avec les habitants.

*Graphique n°39 : Etes-vous heureux de voir arriver les touristes ?*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête Centre de Bourg

Nous avons demandé aux habitants de justifier leur réponse. Peu de gens ont su expliquer leur perception. Les principales raisons de satisfaction sur la plupart des territoires sont l'animation de la ville et l'apport économique. Il existe quelques particularités locales : dans le Vercors, c'est le renouveau de la vie du village qui est mis en avant ; dans le Lot c'est la préservation du patrimoine... L'insatisfaction vient essentiellement de l'augmentation des encombrements automobile, de l'augmentation de la pollution (surtout à Grenoble déjà durement touchée par ce fléau) et du comportement irrespectueux de certains touristes (Pays de Bièvre Valloire et Vercors).

Plus le taux de rejet est élevé, plus le risque pour les touristes de rencontrer une personne hostile à leur présence sera élevé.

● Bilan de l'évaluation de la participation de la population locale

*Tableau n°40 : L'évaluation de la participation de la population locale*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>La consultation et l'information de la population locale</i>	2	4	1	2	1	2	0	0
<i>La participation des habitants</i>	3	2	2	3	3	2	0	0
<i>La perception des aménagements et de l'accueil touristique</i>	4	3	3	4	3	3	0	0
<i>La satisfaction de l'offre</i>	4	4	0	4	3	3	0	0
<i>L'acceptation des touristes</i>	4	4	4	4	3	4	0	0

Réalisation : LF, juin 2006

Plusieurs points positifs sont à retenir de cette deuxième enquête. Tout d'abord, il est encourageant de voir que les habitants comme les touristes sont plutôt satisfaits des aménagements qui leur sont proposés. De même on peut constater que les touristes sont les bienvenus sur ces territoires. Les habitants des Monts de Flandre sont les seuls à être un peu plus réticents avec 20% d'insatisfaits. Il y a nécessairement un dialogue à mener avec la population locale sur les aménagements touristiques dans ce territoire. Dans l'ensemble tous les points évalués (accueil, communication...) reçoivent l'approbation de la population locale dans des taux plutôt élevés (plus de 70%). Enfin, le Vercors et la commune d'Huez ont la chance de bénéficier d'une forte proportion de population qui participe à l'activité touristique. Ailleurs les proportions sont plus faibles

En ce qui concerne les activités pédestres, on retrouve les éléments évoqués par les randonneurs et les promeneurs. Les territoires qui faisaient l'objet de critiques de la part de ces derniers, reçoivent les mêmes critiques de la part de la population locale. Ainsi, la signalétique et l'état des sentiers des Monts de Flandre rencontrent une proportion non négligeable d'insatisfaits (25%). A l'inverse, le Vercors ou le Pays de Bièvre Valloire sont félicités pour les aménagements mis en place. Plus surprenant, le SIPAVAG reçoit plutôt des critiques alors que les randonneurs avaient apprécié la politique adoptée. Les explications à cette contradiction sont difficiles à trouver, sinon que les activités pédestres troublent la tranquillité des habitants.

Ces constatations viennent confirmer que **les activités pédestres contribuent davantage à la territorialisation lorsque les aménagements sont de qualité**. D'autre part, il est indéniable qu'il ne peut y avoir territorialisation sans participation de la population locale. C'est pourquoi son avis doit systématiquement être pris en compte dans les politiques d'aménagement. Sur ce point, il y a encore beaucoup de travail à faire. Aucun des territoires étudiés ne semble prendre en compte les habitants dans ces réflexions. Seul le Pays de Bièvre Valloire dispose d'une structure où la population peut s'exprimer. Ailleurs, il n'y a que les membres d'associations qui sont intégrés à la démarche (et encore, pas partout). C'est un aspect fondamental. Sur les territoires qui ne vivent quasiment que du tourisme (comme

Huez, Olonne ou le Vercors), la population accepte les touristes malgré le manque de consultation. En revanche là où le tourisme n'est qu'une activité parmi d'autres et sur les territoires « dortoirs », les conséquences sont beaucoup plus négatives surtout lorsque le tourisme ou les loisirs ont des impacts négatifs. Les Monts de Flandre en sont l'exemple : les résidents supportent mal le surplus de circulation engendré par les excursionnistes.

On regrettera enfin de ne pas disposer de données sur le Minervois et Olonne-sur-Mer dans cette partie mais il faut rappeler que les enquêtes « centre de bourg » sur ces territoires répondaient à une autre attente.

Tout comme la qualité des aménagements, l'adhésion de la population locale au projet est fondamentale dans le processus de territorialisation. Comment imaginer que des acteurs développent une politique touristique si la population locale n'y participe pas ? Les résidents sont les premiers à utiliser les aménagements mis en place. Ce sont eux qui assurent leur promotion. « L'enquête randonneur » a montré que le bouche-à-oreille était le meilleur outil de communication. La population locale qui adhère au projet s'investira pour le faire vivre. C'est elle qui poussera à plus de qualité car elle est plus exigeante que les touristes. Bien souvent elle accepte les projets touristiques mais en rejette les aspects négatifs. Dans les Monts de Flandre ou le SIPAVAG, la population juge négativement l'arrivée des touristes (peu nombreux), des excursionnistes et des visiteurs car elle est synonyme de dégradation des conditions de vie. Il en ressort que l'accueil dans ces deux territoires est perçu négativement par les marcheurs<sup>121</sup>. L'impact sur l'image des territoires s'en trouve dévalorisée... C'est pourquoi, les aménagements doivent être pensés en concertation avec les résidents pour entendre leurs avis et leurs conseils. D'autant plus que ce sont souvent les associations locales de randonnée qui assurent le balisage et la surveillance des chemins. **Il est à noter que l'adhésion de la population locale est plus forte sur les territoires identitaires (Vercors, Pays de Bièvre Valloire...).** En effet, dans le Vercors plus de 40% de la population participe à l'activité touristique alors que la moyenne est de 30%. Dans le Pays de Bièvre Valloire, 98% des habitants se disent heureux de voir arriver les touristes contre 90% en moyenne.

**La territorialisation ne peut se faire qu'avec la participation et l'adhésion de la population au projet de développement touristique.**

Le schéma n°32 page 322 montre comment les activités pédestres peuvent changer l'image d'un territoire et les facteurs qui sont à l'origine de ce changement.

Il apparaît clairement que les impacts négatifs de la fréquentation touristique sont des freins au développement touristique puisque la population locale rejette alors les touristes. C'est le cas dans les Monts de Flandre. La construction territoriale en est alors altérée puisque l'image qui se met en place est négative et les marcheurs ont tendance à quitter le territoire pour un autre. Mais l'implication de la population locale dans le projet touristique est aussi fonction des retombées positives. En effet, la plupart des personnes interrogées qui participent aux projets touristiques sont motivées par les retombées économiques que génère cette activité. La participation de la population locale est liée au type de rando-système. Si celui-ci laisse une place aux résidents (Vercors, Pays de Bièvre Valloire), la contribution est plus importante. Dans le cas contraire, elle reste faible (SIPAVAG, Monts de Flandre, Lot). Il faut noter le cas particulier des stations hypertouristiques (Huez) où le tourisme est la seule

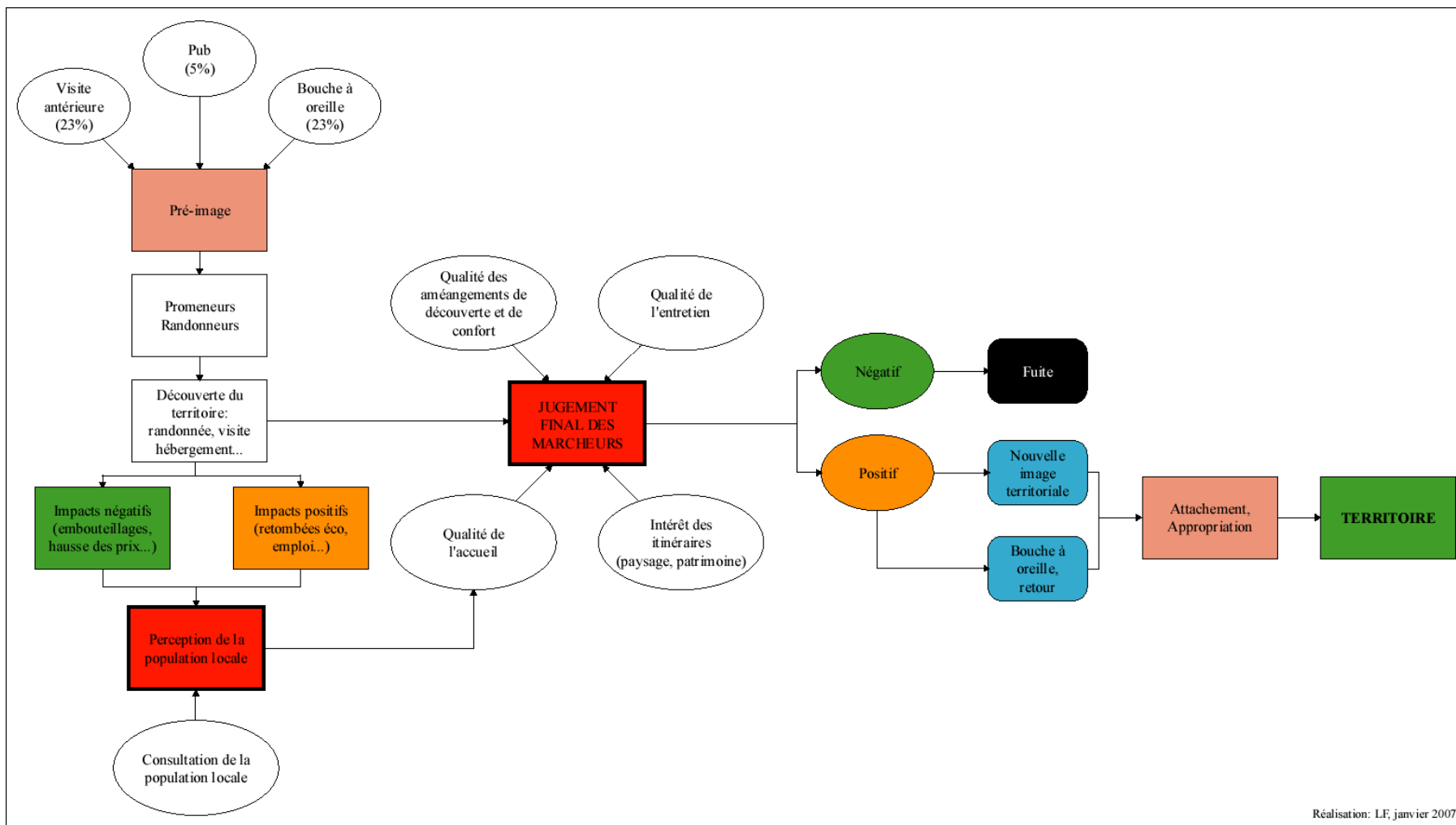
<sup>121</sup> Voir graphique n°25 p299



ressource économique et pour laquelle les habitants sont obligés de participer d'une manière ou d'une autre.

Avant de conclure sur la contribution des activités pédestres à la territorialisation, nous souhaitons vérifier qu'elles sont bien à l'origine de retombées économiques. Pour cela, nous allons nous intéresser à la « consommation » des marcheurs.

*Schéma n°32 : Le rôle des activités pédestres et de la population locale dans le processus de territorialisation*



### 3.2.6 Evaluation des retombées liées aux activités pédestres

- Les retombées économiques des activités pédestres

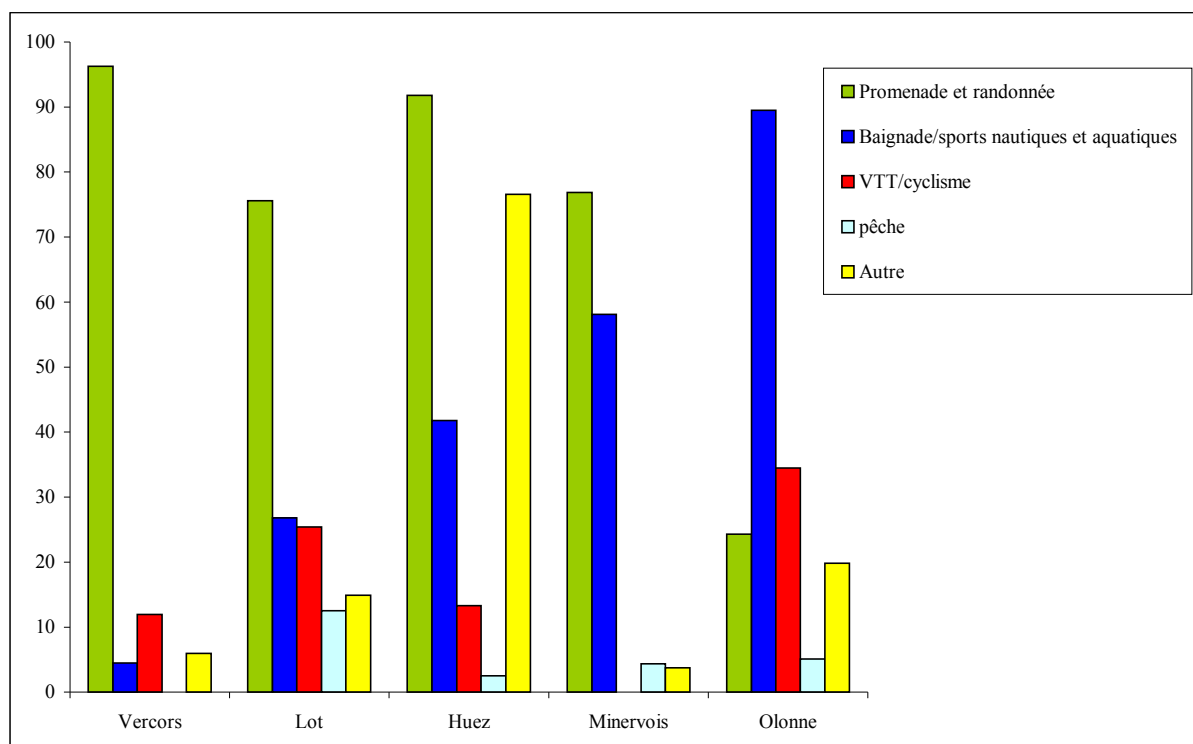
Il est difficile d'évaluer les retombées directes des activités pédestres sur les territoires parcourus. Trois types de dépenses peuvent être pris en compte :

- les dépenses d'hébergement sont souvent les plus importantes en terme financier. Cependant, les territoires accueillant essentiellement des excursionnistes ne bénéficient pas de ce type de retombées.
- les dépenses de restauration (fréquentation d'un restaurant) concernent tous les types de marcheurs qui sont susceptibles à un moment où à un autre de leur journée de s'alimenter dans un des restaurants du territoire ;
- les dépenses dans les commerces locaux touchent également tous nos terrains : matériels spécifiques à l'activité, aliments pour un pique-nique, souvenir...

Pour évaluer l'importance des retombées économiques, il n'existe qu'un seul indicateur : leur valeur. Nous essaierons donc de donner une estimation des impacts économiques des activités pédestres. Ceci suppose que nous disposions de données quantitatives sur la fréquentation touristique des différents territoires. Or le nombre de marcheurs parcourant nos différents territoires est inconnu et très difficilement calculable. C'est pourquoi nous ne pourrions prendre en compte que les personnes en séjour sur le territoire (et utilisant un hébergement marchand car les séjours en résidence secondaire sont mal évalués). Dès lors, nous estimerons en fait les retombées de ce que nous appellerons les « séjours pédestres », c'est à dire les séjours pour lesquels l'activité pédestre est la principale activité. Nous excluons de fait les territoires des Monts de Flandre, du SIPAVAG et du Pays de Bièvre Valloire qui reçoivent trop peu de touristes pour que les valeurs aient un sens. En effet, pour nos enquêtes « randonneurs » nous n'avons interrogé que 11 touristes pour le SIPAVAG, 35 pour le Pays de Bièvre Valloire et 20 pour les Monts de Flandre. Des proportions sur de si faibles échantillons n'auraient aucun sens. Nous nous centrerons donc sur les autres territoires.

Il nous faut d'abord estimer le nombre de « séjour randonnée » pour chacun de nos terrains d'étude. Pour cela, nous avons interrogé les touristes marcheurs sur la principale activité de leur séjour

*Graphique n°40 : Principale activité du séjour des marcheurs*

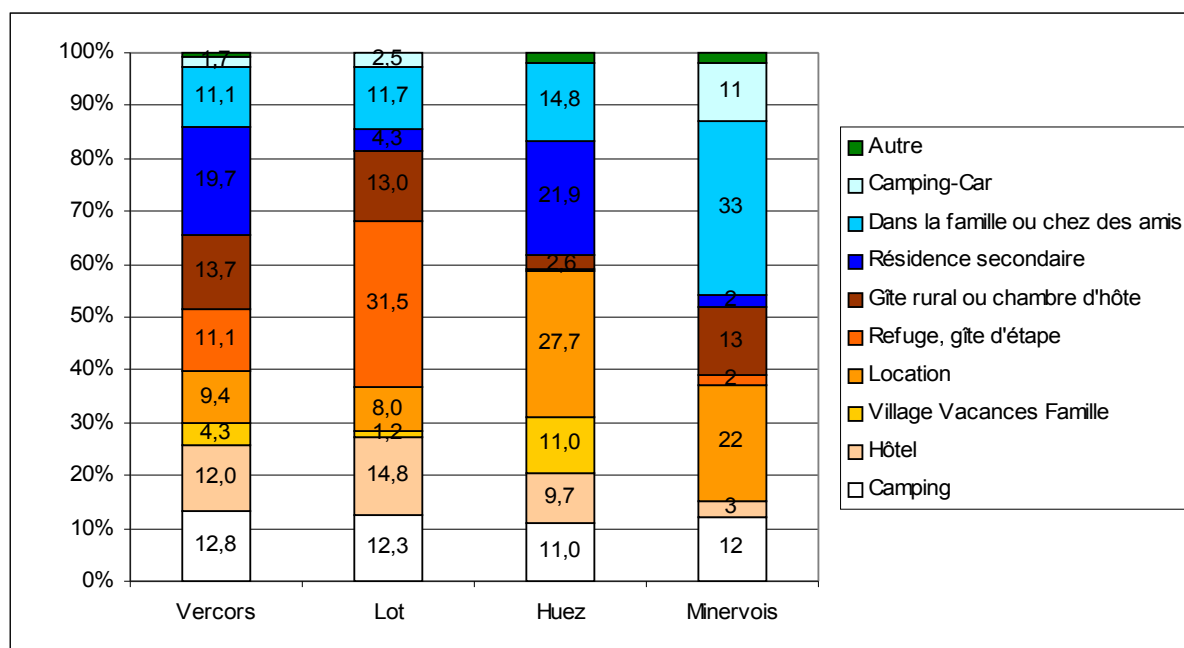


Les activités pédestres sont la principale activité du séjour des touristes marcheurs sur nos différents territoires d'étude sauf à Olonne-sur-Mer où les activités aquatiques et nautiques dominent largement. Notre échantillon pour ce territoire est donc trop petit pour être représentatif (42 personnes). Nous ne pouvons les prendre en compte et nous excluons donc également Olonne du reste de l'étude des retombées.

En croisant ces données avec celles du type de marcheur (voir graphique n°14 page 282), on peut considérer que 51% des marcheurs du Vercors sont en séjour randonnée. Cette proportion est de 60% pour le Lot, 82% pour Huez et 49% pour le Minervois. Ils constituent partout la majorité de la clientèle. Les chiffres que nous allons donner désormais se réfèrent à cette population.

En ce qui concerne l'hébergement, il faut en distinguer 2 types : le marchand et le non marchand. Si le premier (hôtel, camping, gîte...) a des retombées directes sur le territoire, le second (résidence secondaire, famille, camping car) a des retombées indirectes plus difficiles à évaluer. Nos terrains d'étude ne sont pas égaux dans cette répartition.

*Graphique n°41 : Type d'hébergement utilisé par les marcheurs*



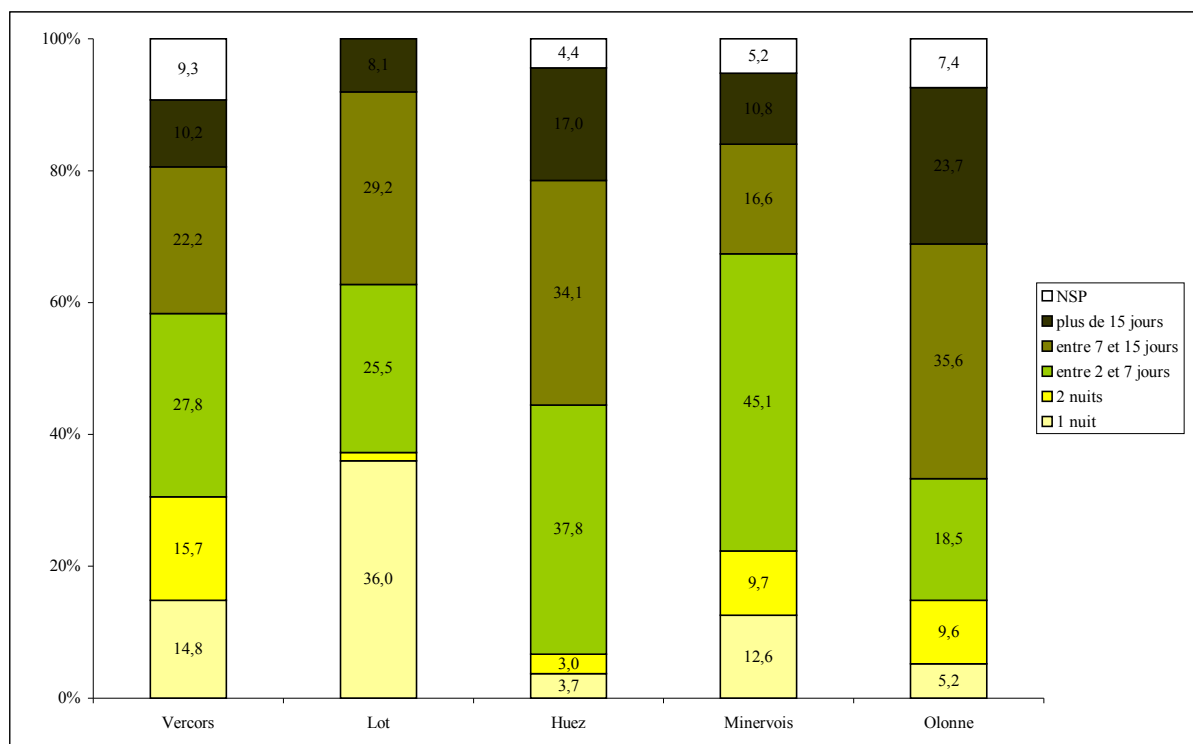
Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête randonneurs

L'hébergement marchand est la formule choisie par une majorité de marcheurs. Il est à noter cependant que dans le Minervois, la répartition entre le marchand et le non-marchand s'équilibre (46%-54%). Il existe donc généralement des retombées économiques directes. D'autre part, on observe que l'hébergement non marchand se caractérise essentiellement par les résidences secondaires à Huez et dans le Vercors, ce qui signifie qu'il existe également des retombées économiques indirectes (taxe foncière, eau, gaz, électricité, BTP...). L'hébergement est réellement gratuit lorsque l'on réside chez des amis ou dans la famille. Ce système est choisi par 11% des personnes interrogées dans le Lot et le Vercors.

En ce qui concerne l'hébergement marchand, le mode privilégié varie d'un territoire à l'autre. Ainsi dans le Lot, les gîtes d'étape sont choisis par 31% des personnes interrogées. Ceci s'explique par la proportion importante de randonneurs itinérants qui fréquentent ce département. A Huez, c'est la location de meublés qui l'emporte (27%) car les appartements de sport d'hiver sont reconvertis en hébergement estival. La station comptant un grand nombre de lits de ce type, il est logique qu'ils soient les plus cités. On notera que le gîte rural est l'un des hébergements favoris des marcheurs (13% dans le Vercors, le Minervois et le Lot.). Il répond pleinement aux besoins d'autonomie, de confort et d'authenticité aujourd'hui recherchés par les touristes. Le camping et l'hôtel restent des hébergements qui séduisent 10% des marcheurs.

En croisant ces éléments à la durée des séjours (voir graphique n°42), nous pouvons expliquer les montants dépensés par les marcheurs pour leur hébergement.

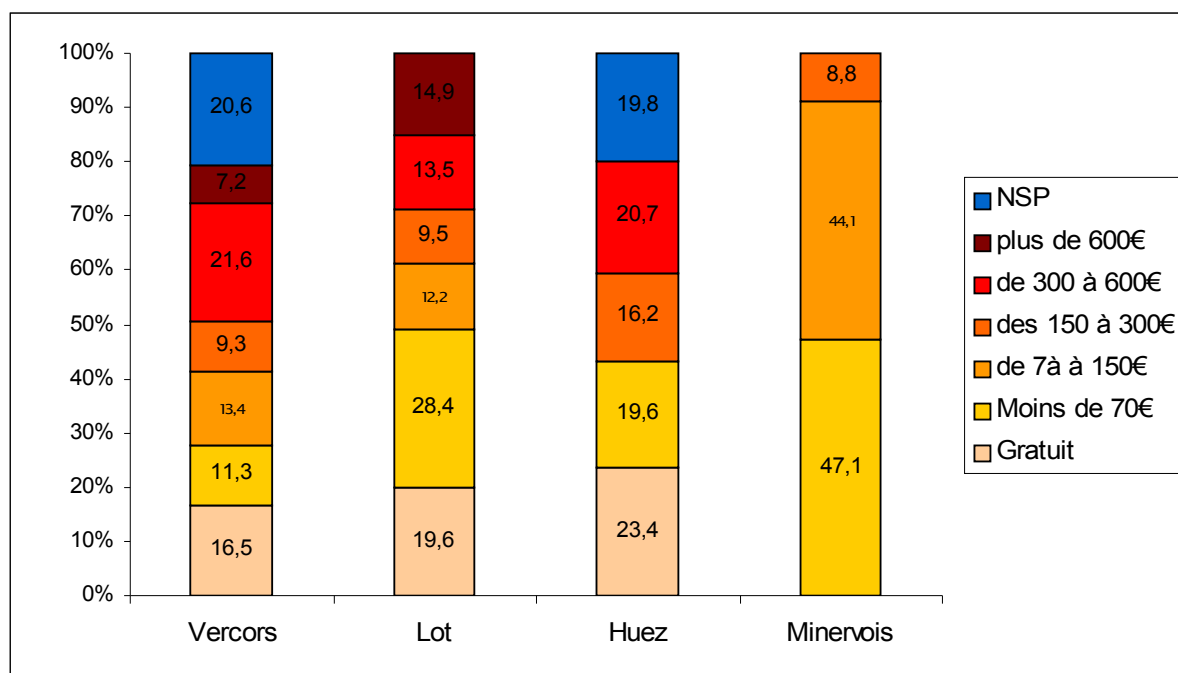
*Graphique n°42 : Durée des séjours*



Réalisation : LF, juin 2005. Source : enquête Randonneur

Le Minervois et Huez sont des territoires de vacances : la majorité des séjours ont une durée supérieure à la semaine. Le PNR du Vercors quant à lui présente une répartition plus équilibrée des durées de séjours : c'est à la fois un territoire de proximité et un lieu de vacances. Le Lot compte plus d'un tiers de courts séjours.

*Graphique n°43 : Les dépenses consacrées à l'hébergement*

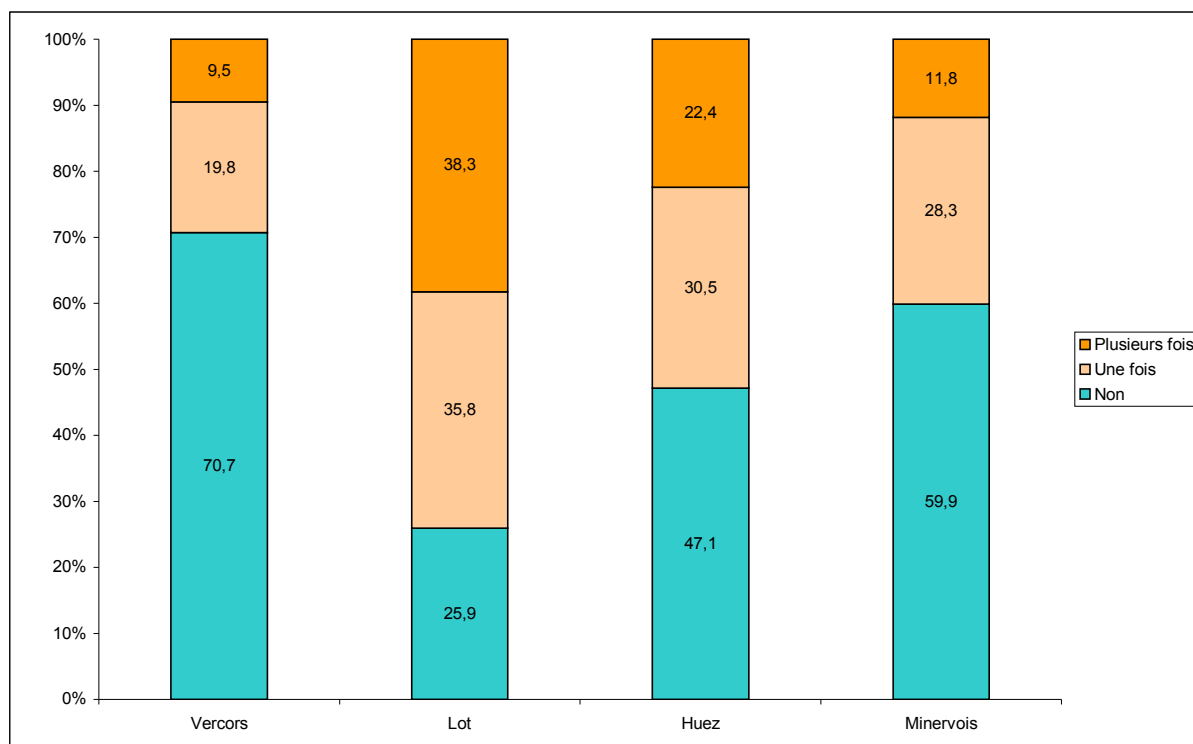


Réalisation : LF, Juin 2005  
Source : Enquête randonneurs

Les dépenses en hébergement dans le Lot sont faibles dans la mesure où 31% des personnes interrogées choisissent les gîtes d'étape qui sont peu onéreux. Dans le Vercors et à Huez, la tranche 300-600€ est importante. Ceci tient au fait que la location est le mode choisi par 27% des sondés à Huez et que les longs séjours sont majoritaires dans le Vercors.

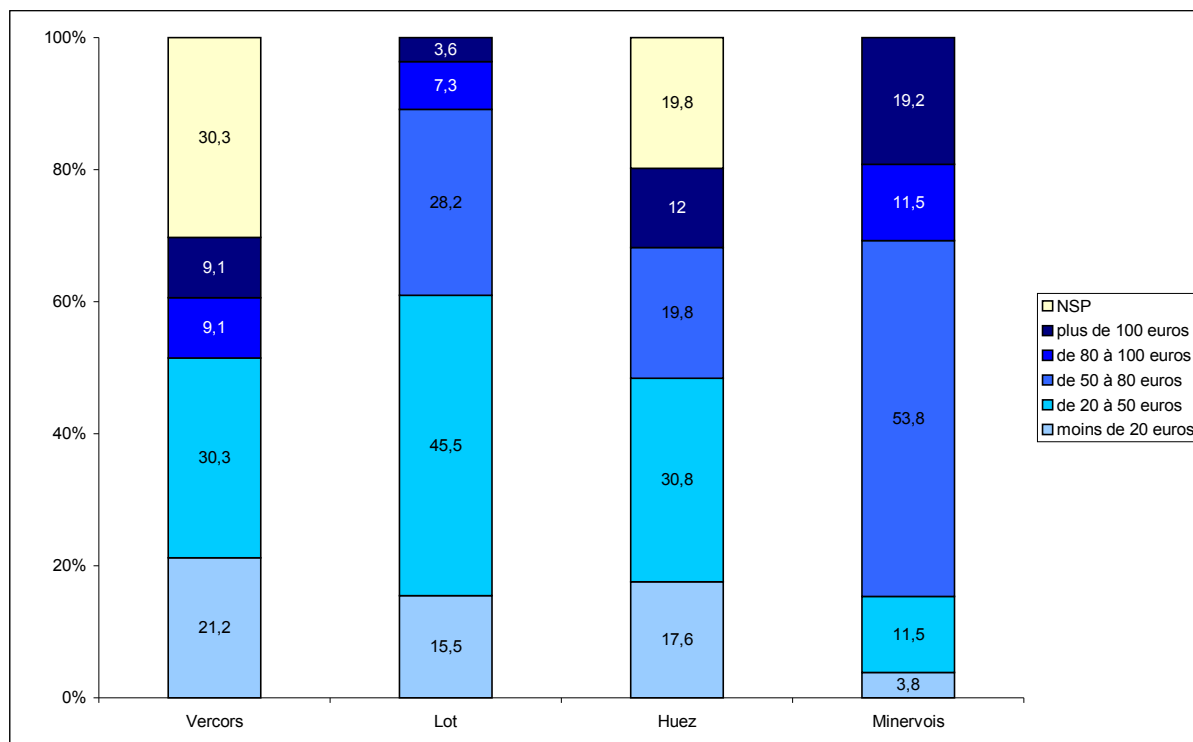
En ce qui concerne la fréquentation des restaurants et les dépenses associées, la situation est variable là aussi d'un territoire à l'autre. Toutes les régions étudiées présentent une offre diversifiée de restaurants. Pourtant sur la plupart des territoires, les gens ne les fréquentant pas sont plus nombreux que ceux qui s'y restaurent. Le taux de fréquentation excède rarement 40%. Le département du Lot constitue un cas particulier avec plus de 70% de personnes interrogées étant allées au restaurant. En effet, plus de personnes s'y arrêtent mais surtout y vont plus souvent (au moins 37% y sont allés plusieurs fois pendant leur séjour). Les restaurants du Vercors sont les moins fréquentés de tous, peut-être parce que l'offre y est moins importante qu'ailleurs. Le Minervois est le territoire où les sommes dépensées sont également élevées car les restaurants y sont plus chers du fait de la proximité du Canal du Midi, de la citadelle de Carcassonne et de la Méditerranée.

*Graphique n°44 : La fréquentation des restaurants*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête randonneurs

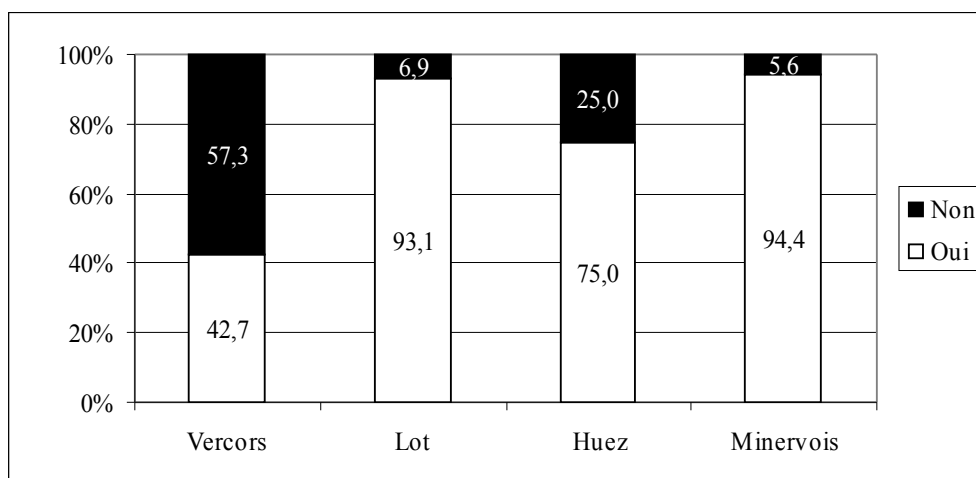
*Graphique n°45 : Les sommes dépensées en restauration*



Réalisation : LF, juin 2005, Source : Enquête randonneurs

On peut s'intéresser enfin au recours aux commerces locaux. Là aussi des disparités sont notables même si tous les territoires possèdent au moins une boulangerie, épicerie-supermarché, boucherie, pharmacie, presse-tabac... Dans les territoires touristiques les commerces sont très fréquentés (plus de 90% dans le Lot et le Minervois, 75% à l'Alpe d'Huez). Mais il est à noter que les sommes dépensées sont faibles exceptées à l'Alpe d'Huez (ceci est dû pour partie au fort décalage qui existe entre les prix de la station et ceux des autres territoires). Les commerces les plus fréquentés sont souvent la boulangerie ou la presse, magasins où il est rare que l'on dépense de grosses sommes.

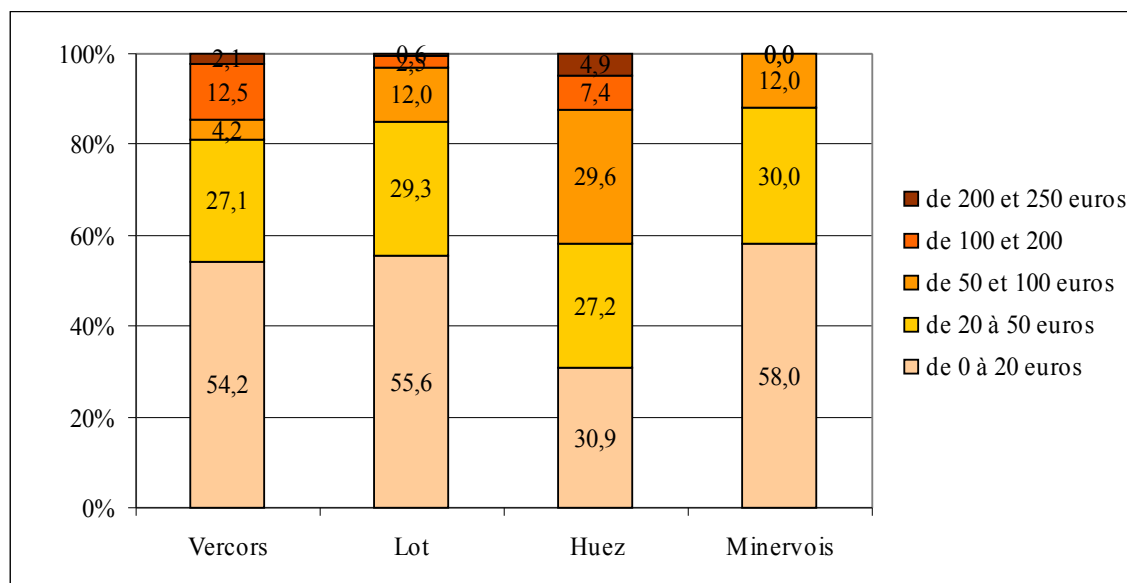
*Graphique n°46 : La fréquentation des commerces locaux*



Réalisation : LF, juin 2005, Source : Enquête randonneur



*Graphique n°47 : Les sommes dépensées dans les commerces locaux*



Réalisation : LF, juin 2005  
Source : Enquête randonneur

A partir de ces données nous pouvons tenter d'estimer les retombées financières des séjours randonnée sur les territoires. Grâce aux enquêtes, nous pouvons calculer les dépenses moyennes des marcheurs<sup>122</sup> en séjour randonnée pour les quatre territoires et pour chacun des postes de dépenses.

<sup>122</sup> Disposant pour chaque marcheur de ses dépenses estimées pour chacun des postes de dépenses, nous pouvons calculer une valeur moyenne selon la formule ( $\Sigma$  des dépenses / nombre de marcheurs).

Tableau n°41 : Les dépenses moyennes pour les différents postes de consommation des marcheurs en séjour randonnée

POSTE DE DÉPENSES		VERCORS		LOT		HUEZ		MINERVOIS	
		Dépense moyenne par séjour (en €)	% de personnes concernées <sup>123</sup>	Dépense moyenne par séjour (en €)	% de personnes concernées	Dépense moyenne par séjour (en €)	% de personnes concernées	Dépense moyenne par séjour (en €)	% de personnes concernées
<b>Hébergement</b>	Camping	<b>286,4</b>	19,5	<b>292,7</b>	14,8	<b>115,4</b>	17	<b>78</b>	18,5
	Hôtel	<b>141,5</b>	18,2	<b>295,5</b>	17,8	<b>271,4</b>	15	<b>85</b>	4,6
	VVF	<b>495</b>	6,5	<b>550</b>	1,5	<b>656,8</b>	17	<b>0</b>	0
	Location	<b>365,3</b>	14,3	<b>308,9</b>	9,6	<b>329,8</b>	43	<b>354,4</b>	33,8
	Refuge	<b>165,8</b>	16,9	<b>85,5</b>	37,8	<b>45</b>	1	<b>0</b>	3,1
	Gîte rural / Chambre d'hôte	<b>248,75</b>	20,8	<b>399,5</b>	15,6	<b>166,7</b>	4	<b>380</b>	20
	Autres	<b>766</b>	3,9	<b>244,2</b>	3	<b>0</b>	3	<b>0</b>	20 <sup>124</sup>
<b>Restauration</b>		<b>40,4</b>	29,3	<b>42,4</b>	73,1	<b>71,8</b>	52,9	<b>64,8</b>	40,1
<b>Commerces</b>	Matériel rando	<b>94,8</b>	4,4	<b>65,7</b>	19,6	<b>102,2</b>	28,7	<b>44,7</b>	16,5
	Autres commerces	<b>40,7</b>	42,7	<b>30,7</b>	93,1	<b>56,9</b>	75	<b>26,5</b>	94,4

Les chiffres que nous fournissons ne sont qu'exploratoires. Une enquête réalisée exclusivement sur ce thème avec un échantillon plus important permettrait incontestablement d'affiner les résultats. Mais dans le but de proposer une méthode d'évaluation, nous souhaitons aller jusqu'au bout de notre démarche même si celle-ci reste empirique.

Maintenant que nous connaissons les dépenses moyennes effectuées par les marcheurs en séjour randonnée, nous allons pouvoir estimer le montant des retombées pour nos quatre territoires en extrapolant à partir des données fournies par les différents services touristiques.

Le CDT de l'Isère estime que le territoire des Quatre Montagnes dans le Vercors reçoit chaque été plus de 53 200 touristes en hébergement marchand pour les mois de Juillet et Août. Nous savons à partir de l'Enquête centre de bourg que 57% d'entre eux viennent pour pratiquer une activité pédestre<sup>125</sup>. On peut donc estimer notre clientèle de marcheurs en séjour randonnée à environ 30 324 personnes dans le Nord du Vercors. Cependant notre enquête ne porte pas sur les dépenses effectuées par les personnes mais sur celles réalisées au cours du séjour. En considérant que la durée moyenne du séjour d'un randonneur dans le Vercors est de 6 nuits (source : enquête randonneurs), nous pouvons considérer qu'il y a **5 054 séjours au cours desquels sont pratiquées les activités pédestres**.

En croisant ces données avec la proportion des personnes concernées et en extrapolant à partir du nombre de séjours concernés par une séquence de randonnée que nous venons de calculer (5 054), on peut estimer les sommes dépensées par les randonneurs sur le territoire des Quatre Montagnes. On obtient alors les chiffres suivants :

- **retombées liées à l'hébergement : 1 393 125 € ;**

<sup>123</sup> Par rapport aux marcheurs en séjour fréquentant les hébergements marchands.

<sup>124</sup> Essentiellement des campings-cars dans le Minervois, mode d'hébergement que leurs utilisateurs considèrent comme gratuit

<sup>125</sup> 57% des touristes interrogés affirment que la pratique des activités pédestres est la principale motivation de leur séjour.

- **retombées liées à la restauration : 59 825 € ;**
  - **retombées liées à l'achat de matériel de randonnée : 21 081€**
  - **retombées liées aux achats dans les commerces locaux : 87 832€.**
- Soit un total de 1 561 864 €.**

Ce même travail peut-être effectué pour le département du Lot. Le nombre de séjour en hébergement marchand pour les mois de juillet et août est estimé à un peu plus 475 000. D'après nos enquête la moitié d'entre eux sont des séjours où les activités pédestres sont les principales occupations. Les retombées peuvent donc être estimées :

- **retombées liées à l'hébergement : 17 822 423 € ;**
  - **retombées liées à la restauration : 2 342 742 € ;**
  - **retombées liées à l'achat de matériel de randonnée : 973 336 €**
  - **retombées liées aux achats dans les commerces locaux : 2 160 376 €.**
- Soit un total de 23 298 878 €.**

Donnés tels quels ces chiffres n'ont pas grand intérêt. En effet, a priori les activités pédestres rapportent davantage au Lot qu'au Vercors, mais rapporté à la population, le Vercors se place devant avec 156€ par habitant contre 141€ pour le Lot.

Malheureusement, ces estimations ne peuvent pas être réalisées pour le Minervois. Les CDT de l'Aude et de l'Hérault ne disposent pas de chiffres de fréquentation propres à ce territoire. Il en est de même pour la station de l'Alpe d'Huez puisque la station ne travaille que sur la saison d'hiver et ne dispose pas de chiffres de fréquentation pour la période estivale.

Ces résultats ne sont qu'une estimation qui présente des limites. D'abord nous n'avons travaillé que sur l'hébergement marchand. Ensuite les retombées économiques indirectes en sont que partiellement prises en compte. Enfin, les excursionnistes ne sont pas considérés. Néanmoins ils donnent une indication intéressante : les activités pédestres génèrent des retombées importantes. Certes elles restent vraisemblablement inférieures à celles de la saison hivernale pour les territoires alpins, mais cette dernière a des coûts directs et indirects très lourds pour la communauté souvent oubliés ou sous-estimés dans les calculs. Ceux de la randonnée sont nécessairement moindres dans la mesure où l'équipement en infrastructures est léger et qu'une partie est subventionnée par le Conseil Général. Il faut également considérer que le marcheur est généralement attiré par d'autres activités au cours de son séjour. Les dépenses sont donc plus importantes qu'on ne le pense.

Les retombées économiques pour les territoires excursionnistes sont vraisemblablement plus faibles puisqu'il y a peu de dépenses d'hébergement (qui est le poste de dépense qui rapporte le plus). Néanmoins, les dépenses de restauration et dans les commerces locaux sont possibles. Nous ne l'avons pas fait figurer ici, mais en moyenne, ce sont 40% des marcheurs qui fréquentent les restaurants sur les territoires excursionnistes. Les retombées économiques ne sont donc pas négligeables.

On pourra nous reprocher de n'avoir pas été plus précis dans l'estimation des retombées économiques directes et indirectes des activités pédestres. Ce travail, plus économique que géographique demande des compétences que nous n'avons pas.

Pour conclure on peut donc rappeler que la randonnée et la promenade en tant qu'activité sportive, touristique ou de loisir ne crée directement aucune richesse au territoire

dans la mesure où la pratique est libre et gratuite. Les retombées économiques sont donc indirectes. Elles sont d'au moins trois types :

- dépenses d'hébergement si la randonnée est l'objet d'un séjour touristique ;
- dépenses de restauration, qui peut concerner tous les types de marcheurs qu'ils soient excursionnistes ou touristes ;
- dépenses de ravitaillement (fréquentation des commerces locaux) qui elles aussi concernent potentiellement tout le monde<sup>126</sup>.

Il semble donc qu'il faille distinguer les territoires touristiques des territoires d'excursion. Les premiers bénéficient de retombées plus importantes du fait de l'hébergement, à condition que le touriste utilise l'hébergement marchand local. Les seconds ne peuvent compter que sur les dépenses de ravitaillement et de restauration. Il nous est alors possible de séparer nos territoires ainsi :

- **les territoires où les retombées sont vraisemblablement faibles** : Bièvre Valloire et Monts de Flandre où la fréquentation des restaurants et des commerces est faible ;
- **les territoires aux fortes retombées économiques** : Huez, Lot et Vercors avec un hébergement marchand dominant et une bonne fréquentation des restaurants et des commerces locaux ;
- **les territoires intermédiaires** où les dépenses en matière d'hébergement comme de restauration sont moyennes : le Minervois.

Le SIPAVAG et Olonne ne peuvent être notés du fait de leur clientèle particulière : population locale pour le premier, touristes balnéaires pour la seconde.

La population acceptera d'autant mieux les marcheurs si les retombées économiques sont élevées et au contraire les impacts négatifs réduits. Les impacts de l'activité pédestre pèsent aussi sur la réussite de la territorialisation.

#### ● Le nombre d'emplois directs créés

Comme la plupart des activités touristiques ou de loisirs, les activités pédestres génèrent des emplois directs. Ils sont de plusieurs natures. Les plus connus sont ceux qui sont au contact de la clientèle : les guides de randonnée, les vendeurs de matériels spécialisés et les gérants d'hébergements spécialisés (refuge, gîte d'étape, gîte panda...). Il faut aussi considérer le personnel qui conçoit, aménage, balise et entretient les itinéraires. Si ces emplois sont occupés par la population locale, alors elle acceptera plus facilement les touristes percevant directement les retombées. Plus il y aura d'emplois, mieux la territorialisation fonctionnera.

On ne rencontre des guides de randonnée et des magasins spécialisés que sur les territoires qui attirent les randonneurs itinérants et les personnes en séjour randonnée. On recense ainsi 24 guides spécialisés pour le territoire des Quatre Montagnes dans le Vercors et 5 entreprises multi-activités. Il faut y ajouter les personnels chargés de la politique de randonnée : 4 personnes travaillent au PNR. Enfin, les marcheurs peuvent acheter du matériel de randonnée dans une vingtaine de magasins de sport différents (surtout concentrés à Villars de Lans). Ces magasins sont originellement spécialisés dans le matériel de ski. La randonnée et la promenade ont été l'occasion pour eux de rentabiliser leurs saisons estivales. On peut donc considérer que les activités pédestres ont permis de générer un véritable secteur économique pour ce territoire.

---

<sup>126</sup> Il existe sûrement d'autres retombées économiques qu'une étude plus complète permettrait de mettre en évidence, mais ce n'est pas l'objet de notre étude

On peut en dire autant pour Huez qui possède des magasins de matériels sportifs (dont l'équipement de randonnée) et un dizaine de guides de haute montagne. L'hiver, ces guides sont moniteurs de ski. Là encore, les activités pédestres ont permis de transformer des emplois saisonniers en emplois permanents et font vivre la station toute l'année.

A Grenoble, l'activité touristique est noyée dans le reste de l'économie et joue finalement un rôle peu important en terme d'emplois. En tant que préfecture de département, l'agglomération concentre l'essentiel des magasins de sport (près de 70) mais la plupart d'entre eux sont multi-activités et non spécialisés dans les activités pédestres. De plus les guides de haute montagne présents à Grenoble organisent la plupart de leurs excursions dans les massifs voisins de l'agglomération et rarement sur les sentiers du SIPAVAG. Celui-ci embauche sept personnes pour organiser les activités pédestres. On ne peut donc pas considérer que le nombre d'emplois directs liés à ces activités soit important.

Dans le Pays de Bièvre, les Monts de Flandre et le Minervois, le nombre d'emplois créés est relativement réduit. Il n'y a pas de guide sur ces territoires et les magasins spécialisés sont peu nombreux voire absents (Minervois, Monts de Flandre). Les seuls emplois sont ceux liés à l'organisation et la gestion de l'activité : 1 à 2 personnes selon les territoires.

Pour le Lot, les retombées en terme d'emploi direct sont relativement faibles. Pour tous le département, on ne trouve que 11 magasins de sport (concentré à Cahors, Figeac et Gourdon) et quelques entreprises qui organisent des randonnées et des promenades guidées. En revanche, les activités pédestres ont donné naissance à 24 gîtes labellisés « Rando-étape » et font vivre autant de personnes. Le potentiel dans le Lot est important grâce aux chemins de Saint-Jacques de Compostelle mais il reste encore à le valoriser.

Enfin, les activités pédestres ont peu d'impact pour la commune d'Olonne-sur-Mer puisqu'elles n'ont générées qu'un seul emploi : celui de l'employé municipal chargé de gérer la politique de randonnée. Les activités balnéaires sont omniprésentes.

Il est difficile d'établir des seuils qui délimiteraient l'importance ou la faiblesse des emplois liés aux activités pédestres. Néanmoins si on rapporte le nombre d'emplois à la population locale, il est évident qu'Huez et le Vercors s'en sortent mieux que les autres. Le Minervois, Olonne, le Pays de Bièvre Valloire et les Monts de Flandre n'ont que peu d'emplois. Dans le Lot et le SIPAVAG, le volume d'emplois reste relativement faible par rapport au volume de population.

#### ● Les retombées indirectes des activités pédestres

Elles sont difficiles à estimer car il n'est pas aisé de déterminer si elles sont seules responsables de la création de tel ou tel emploi ou du maintien du bureau de poste. Dans la plupart des cas, la randonnée et la promenade ne sont qu'une activité parmi d'autres au cours du séjour. Mais pour des territoires comme le Vercors ou l'Alpe d'Huez où elles sont les activités principales des séjours, elles ont nécessairement un impact important. A Autrans dans le Vercors, elles permettent l'ouverture du bureau de poste en période estivale : sans la randonnée et la promenade, le territoire ne serait pas aussi fréquenté en été. Elles font également travailler les restaurateurs et les hébergeurs, les commerces locaux... A Huez, elles contribuent à la rentabilisation des remontées mécaniques en autorisant leur ouverture en été.

Dans le Lot, elles font vivre un certain nombre de commerces de proximité et dynamisent des villages isolés. Mais elles ne sont pas encore suffisantes pour autoriser le maintien de certains services.

En ce qui concerne les territoires d'excursionnisme (Monts de Flandre, Pays de Bièvre Valloire et Minervois), les impacts sont limités. Les activités pédestres permettent seulement de faire vivre les restaurants et les cafés. L'absence de séjour randonnée ne donne pas de travail supplémentaire aux hébergeurs et les commerces ne profitent pas de cet afflux de personnes.

A Olonne et pour le SIPAVAG, l'impact des activités pédestres est minime par rapport aux autres activités. Les activités littorales sont bien plus importantes en Vendée et l'industrie joue un rôle majeur pour l'agglomération grenobloise. Mais pour Olonne-sur-Mer, elles permettent d'améliorer les conditions de vie des habitants locaux. En effet, la création de sentiers pédestres encourage les touristes à gagner la plage à pied, réduisant ainsi l'automobilité et les embouteillages.

Dans tous les cas, les activités pédestres améliorent la qualité du cadre de vie en permettant la préservation et l'entretien des paysages, et provoquent la réappropriation du territoire par les acteurs et les habitants. Comme nous l'avons vu précédemment, elles concourent à la transformation de l'image territoriale. Lorsque cette évolution est positive, l'attractivité du territoire peut en ressortir renforcée et on peut voir arriver de nouveaux habitants sur le territoire (dynamisme démographique).

Au final, Huez et le Vercors semblent profiter réellement des activités pédestres. Le Lot doit encore développer son offre pour en tirer profit. Les autres territoires ne reçoivent aucun ou très peu de bénéfices des activités pédestres.

- Les impacts négatifs des activités pédestres.

Les activités pédestres, on vient de le voir, peuvent avoir des impacts positifs pour les territoires mais peuvent aussi avoir des répercussions négatives. En effet, la randonnée et la promenade ne sont pas neutres pour le milieu. La photo ci-dessous présente les dégâts que peut entraîner une surfréquentation et l'absence d'aménagements pour la limiter.

Photo n°26 : Exemple de ravinement sur un chemin surfréquenté dans le Vercors

*Le piétinement répété du sol finit par détruire la végétation. L'écoulement de l'eau s'en trouve facilité et des sillons se creusent sur les chemins en pente. Les dégâts sont difficilement rattrapables.*



Réalisation : LF, septembre 2005

Les conséquences sont souvent accentuées, lorsque les chemins sont destinés à plusieurs activités. Il est possible de limiter ces impacts en aménageant les itinéraires. Ainsi à Olonne-sur-Mer, les itinéraires cyclistes sont essentiellement parcourus par les promeneurs, alors qu'à Huez ce sont les vététistes qui empiètent sur les itinéraires de randonnée pédestre. Les cohabitations ne sont pas toujours faciles. Il est à noter que le Lot, le Pays de Bièvre Valloire et les Monts de Flandre ont essayé de séparer les différentes activités en proposant des itinéraires et des brochures s'adressant particulièrement aux vététistes et aux cavaliers. Mais il n'est pas rare de les croiser sur les chemins pédestres. Ce qui manque dans tous les territoires se sont des aménagements leur interdisant l'accès (type barrière en bois, borne, tourniquet...). Ceux-ci ne sont présents que sur quelques parcours et notamment ceux traversant des espaces fragiles. Les conséquences de ce mélange d'activités peuvent être lourdes pour les chemins : élargissement de l'assiette des chemins, ravinement, piétinement de la flore, chemin rendu boueux par le passage des cavaliers... Ces impacts négatifs sont accentués dans les zones de relief comme le montre la photo ci-dessus prise dans le Vercors. Là encore, la séparation ou non des activités influe sur la construction territoriale. La photo montre un chemin raviné par un usage abusif par les vététistes. La pratique de l'activité pédestre en est rendue difficile (voir dangereuse) et peut amener le marcheur à délaissé ce sentier. L'image du territoire peut s'en trouver dégradée.

De la même manière, dans tous les cas des escaliers ou des marches creusées dans le sol, des passerelles ou des ponts ont été construits dans les endroits difficiles. Ceci est particulièrement observable sur les parcours de promenade ou sur les milieux fragiles. On les

retrouve donc essentiellement dans les Monts de Flandre, à Olonne-sur-Mer, dans le Lot, le Pays de Bièvre Valloire et le SIPAVAG. Ils sont moins présents en Montagne où l'on privilégie l'aspect naturel. Deux espaces fragiles ont été aménagés de manière remarquable : le marais de Bonnefont dans le Lot et la tourbière du lac en Pays de Bièvre Valloire. Olonne-sur-Mer a aussi réalisé des équipements lourds pour assurer la sécurité des marcheurs (itinéraires passant sous les routes très fréquentées, rambardes de sécurité...) comme le montre les photos ci-après. Pour s'affirmer comme territoire de promenade familiale, les acteurs doivent développer ce type d'aménagements qui rassurent et attirent les marcheurs avec enfants.

*Photo n°27 : Les aménagements de sécurité à Olonne-sur-Mer*

*Afin de répondre à une importante demande cyclotouriste, des pistes ont été mises en place. Le franchissement des routes se fait en toute sécurité grâce aux passages souterrains.*



Réalisation : LF, Olonne-sur-Mer, juin 2006

L'afflux de touristes et d'excursionniste entraîne évidemment une augmentation du trafic automobile parfois mal supportée par la population locale. A Bailleul, dans les Monts Flandre, tous les dimanches des embouteillages se forment dans la ville du fait des nombreux promeneurs qui regagnent la métropole lilloise ou le bassin minier. On a vu que les bailleulois étaient plutôt mécontents de cette situation et rejetaient les touristes (voir graphique n°39 page 318). Il faut donc mettre en place des plans de circulation ou canaliser les voitures.

La fréquentation touristique a souvent pour conséquence de faire monter les prix de l'immobilier. C'est le cas à Olonne-sur-Mer et à Huez où les locations et les ventes sont bien plus chères qu'ailleurs. La population ne trouvant plus à se loger, préfère partir et maudit souvent le développement touristique.

L'étude des impacts pourraient être approfondie mais ce n'est pas notre objet. Grâce aux aménagements (parking, escalier, répartition sur le territoire...), le Vercors et le Pays de Bièvre Valloire parviennent à réduire les impacts négatifs. A Olonne-sur-Mer, seule



l'élévation du coût du foncier pose problème. Dans les Monts de Flandre, l'augmentation de la circulation et le stationnement anarchique sont les principaux désagréments. Pour le SIPAVAG, il ne semble pas y avoir d'impacts négatifs comme pour le Minervois. Dans le Lot et le Minervois, la présence des étrangers commence à se faire sentir dans le prix du foncier.

● Bilan de l'évaluation des retombées des activités pédestres

*Tableau n°42 : L'évaluation des retombées des activités pédestres*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>Les retombées économiques</i>	4	2	4	4	2	0	0	3
<i>Les emplois directs</i>	4	1	2	4	1	2	1	1
<i>Les impacts indirects</i>	4	1	2	4	1	1	1	1
<i>Les impacts négatifs</i>	4	4	3	3	3	4	3	3

Réalisation : LF, juin 2006

Les impacts des activités pédestres sur les territoires sont de différentes natures. Les retombées économiques sont logiquement plus importantes dans les territoires où la promenade et la randonnée sont prétextes à un séjour car les dépenses d'hébergement sont les plus élevées de toutes. Néanmoins, elles ne doivent pas être négligées sur les territoires excursionnistes. Dans les grandes stations littorales comme Olonne-sur-Mer, les activités pédestres rapportent peu en comparaison des activités balnéaires surtout lorsqu'elles ne sont qu'une activité complémentaire. Il est même vraisemblable qu'elles ne coûtent plus chères à la collectivité qu'elles ne rapportent. Mais il ne faut pas oublier que les retombées économiques sont aussi sociales. Elles permettent de créer des emplois notamment dans les territoires de montagne qui nécessite du matériel adapté et parfois même un guide. A Olonne, elles permettent de réduire l'usage de la voiture car les chemins permettent aux touristes de se rendre à la plage à pied. Les conditions de vie s'en trouvent améliorées. En revanche dans les Monts de Flandre, l'effet est inverse : les chemins attirent les excursionnistes, ce qui fait augmenter la fréquentation automobile dans les villes et villages suscitant des embouteillages.

Le développement des activités pédestres n'est donc pas neutre pour le territoire et les impacts négatifs et positifs doivent être précisément évalués avant de se lancer dans la création d'itinéraires. Lorsque les impacts négatifs sont trop importants, le milieu peut être dégradé, les habitants rejettent les touristes, ceux-ci ont alors une image négative de l'accueil et vont marcher sur d'autres territoires. En revanche, si les retombées sont positives alors les habitants supportent plus facilement la présence des touristes et des excursionnistes. On comprend donc que la politique de randonnée doit être intégrée dans une politique de développement global pour contribuer efficacement à la territorialisation.

Cette intégration dans une politique globale est possible lorsqu'un même acteur a des compétences larges. Dans le cas contraire, le rando-système partenarial permet de mettre en commun les compétences et d'élargir les horizons. Il est donc plus favorable à d'importantes retombées économiques mais aussi à l'atténuation des impacts négatifs.



### **3.3 Bilan : des rando-systèmes plus territorialisants que d'autres**

Les acteurs locaux cherchent à affirmer et à développer leur territoire en utilisant les activités pédestres. Grâce aux 46 indicateurs, nous allons tenter de déterminer quel est le rando-système qui contribue le plus efficacement à la construction territoriale. Nous pourrions aller plus loin en précisant quelles sont les clés de réussite d'une politique de randonnée et à l'inverse quels sont les écueils à éviter. Nous nous baserons pour cela sur une étude globale des résultats puis sur une étude plus précise de quelques points particuliers.

Cette étude nous permettra de voir, si la mise en place de nouveaux rando-systèmes était nécessaire. Le rando-système PDIPR ne permettait-il pas la construction territoriale ? les nouveaux rando-systèmes y sont-ils plus favorables ?

Enfin, nous pourrions préciser le schéma théorique de contribution des activités pédestres à la construction territoriale (voir schéma n°30 page 226). Ceci nous autorisera à préciser les éléments clés que les acteurs doivent prendre en compte pour atteindre leur objectif d'affirmation territoriale.



### 3.3.1 Le succès du système partenarial

Chacun de nos indicateurs a donc reçu une note. Le tableau ci-dessous les réunit et nous permet d'établir la note moyenne obtenue par chaque territoire. Cette moyenne pourrait recevoir le nom de « coefficient de territorialisation ». En effet, elle est censée traduire avec quel degré la politique de randonnée contribue à la construction territoriale. Elle prend en compte tous les éléments fondamentaux du processus de territorialisation que nous avons décrit précédemment.

Il s'agit bien d'évaluer la politique de randonnée et à travers elle le rando-système car en effet les deux sont liés. Le mode de gouvernance, les relations entre les partenaires, le dynamisme des acteurs influent lourdement sur les aménagements proposés et donc sur les perceptions des habitants et des marcheurs et sur les impacts des activités pédestres. Notre coefficient de territorialisation nous permettra donc de dire quel est le rando-système le plus « territorialisant ». De là nous obtiendrons les réponses aux questions que nous avons posé en introduction.

*Tableau n°43 : Tableau récapitulatif des notes obtenues par les différents territoires*

	VERCORS	PAYS DE BIÈVRE VALLOIRE	LOT	HUEZ	MONTS DE FLANDRE	SIPAVAG	OLONNE	MINERVOIS
<i>Périmètre d'action</i>	4	4	2	3	3	4	3	4
<i>Esthétique paysagère</i>	4	4	4	3	4	4	4	4
<i>Utilisation de la richesse patrimoniale</i>	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Répartition des itinéraires sur l territoire</i>	4	3	4	4	3	4	3	4
<i>Le statut de l'acteur initiateur</i>	4	4	2	4	4	4	4	2
<i>La fédération de tous les acteurs</i>	4	4	1	1	4	4	1	1
<i>Le nombre de partenaires</i>	4	4	4	2	3	4	4	1
<i>Le mode de gestion</i>	4	4	2	3	4	4	3	2
<i>La capacité financière à gérer le projet</i>	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>La capacité humaine à gérer le projet</i>	4	3	2	4	4	4	4	3
<i>L'ancienneté de la démarche</i>	4	2	4	3	3	4	2	2
<i>La présence de projets concurrents</i>	4	4	1	4	3	4	4	1
<i>Les projets en cours</i>	3	3	4	1	1	4	1	1
<i>La globalité du projet</i>	4	4	1	1	1	1	1	1
<i>La promotion</i>	4	4	3	2	3	4	3	1

<i>de l'identité locale sur l'itinéraire</i>								
<i>La promotion de l'identité locale dans la communication</i>	4	4	3	1	3	4	2	3
<i>La communication sur Internet</i>	4	1	4	3	3	4	3	2
<i>L'accessibilité physique des itinéraires</i>	3	3	2	4	3	4	2	2
<i>Les aménagements de confort</i>	4	4	4	4	4	2	3	2
<i>La diversité de l'offre de randonnée</i>	4	2	2	3	1	3	2	3
<i>La diversité des activités</i>	3	3	4	4	3	4	3	3
<i>L'offre d'hébergement</i>	3	3	3	3	3	3	3	3
<i>La connexion des hébergements aux itinéraires</i>	4	3	3	4	3	4	2	2
<i>Les services offerts</i>	3	2	2	3	2	2	2	2
<i>Les animations et les produits autour de la randonnée</i>	4	3	4	4	3	3	2	2
<i>La connexion des chemins aux sites touristiques</i>	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>L'ouverture sur les territoires voisins</i>	1	1	1	3	2	1	1	1
<i>L'éventail de clientèle</i>	4	2	4	2	1	2	1	1
<i>L'origine géographique de la clientèle</i>	4	2	4	4	2	3	4	3
<i>Les caractéristiques socio-économiques de la clientèle</i>	3	3	3	4	3	2	3	3
<i>La durée du séjour</i>	4	2	1	3	1	1	3	3
<i>L'étalement de la saison</i>	2	3	3	2	3	4	3	3
<i>La satisfaction de la clientèle</i>	4	3	1	3	1	3	2	1
<i>La fidélité au territoire</i>	4	2	4	4	2	2	2	2
<i>L'intention de retour</i>	4	4	3	4	3	3	3	1

<i>L'image perçue du territoire</i>	4	3	4	1	4	1	1	2
<i>La consultation et l'information de la population locale</i>	3	4	1	2	1	2	0	0
<i>La participation des habitants</i>	3	2	2	3	3	2	0	0
<i>La perception des aménagements et de l'accueil touristique</i>	4	3	3	4	3	3	0	0
<i>La satisfaction de l'offre</i>	4	4	0	4	3	3	0	0
<i>L'acceptation des touristes</i>	4	4	4	4	3	4	0	0
<i>Les retombées économiques</i>	4	2	4	4	2	0	0	3
<i>Les emplois directs</i>	4	1	2	4	1	2	1	1
<i>Les impacts indirects</i>	4	1	2	4	1	1	1	1
<i>Les impacts négatifs</i>	4	4	3	3	3	4	3	3
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>137</b>	<b>126</b>	<b>142</b>	<b>122</b>	<b>137</b>	<b>101</b>	<b>91</b>
<b>Moyenne<sup>127</sup></b>	<b>3,71</b>	<b>3,04</b>	<b>2,86</b>	<b>3,15</b>	<b>2,71</b>	<b>3,11</b>	<b>2,52</b>	<b>2,27</b>

Réalisation : LF, juin 2006

La lecture du tableau n'est évidemment pas aisée de part sa grande taille et son découpage en trois parties du fait de la mise en page. Il est difficile de saisir les points forts et les points faibles de chacun des huit territoires d'étude. Afin de simplifier la lecture, nous avons opté pour plusieurs représentations graphiques qui rendent compte des résultats et que nous présenterons par la suite.

L'étude des moyennes générales nous permet d'identifier quatre ensembles :

- le Vercors doit nécessairement être isolé. Sa moyenne de 3,71 le place nettement au dessus des autres. La contribution des activités pédestres à la territorialisation est importante. Le rando-système qui a été mis en place fédère tous les acteurs (le Conseil Général a été intégré en 2005) et empêche l'émergence de projets concurrents sur le territoire du parc. L'offre qui est proposée aux marcheurs est d'une grande qualité (moyenne de 3,46). Ceux-ci comme les habitants sont plutôt satisfaits des aménagements. Les activités pédestres les aident à construire leur image du territoire (qui s'avère être territorialisée). Dès lors on peut affirmer qu'elles permettent d'affirmer l'existence du territoire par rapport à ses voisins, renforcent le sentiment d'appartenance chez la population et les touristes et offrent aux acteurs la possibilité de s'affirmer et donc qu'elles contribuent au processus de territorialisation ;
- Huez, le Pays de Bièvre Valloire et le SIPAVAG ont des moyennes très proches (autour de 3) bien que le rando-système d'Huez soit très différents des deux autres. Le premier exclu un grand nombre d'acteurs mais interdit une offre concurrente du fait de la taille du territoire communal. Si le rando-système du Pays de Bièvre

<sup>127</sup> Les 0 ne sont pas pris en compte dans le calcul des moyennes car ils correspondent à l'absence de données. C'est pourquoi, elles sont calculées sur 39 indicateurs pour Olonne, sur 40 pour le Minervois, sur 44 pour le Lot et le SIPAVAG

Valloire est très proche de celui du Vercors, l'offre qui est proposée est un peu moindre (moyenne de 2,84). Il en résulte une satisfaction moins élevée. Pour le SIPAVAG, la satisfaction est elle aussi plus faible que dans le Vercors alors que la qualité de l'offre est similaire (moyenne de 3,42). La différence tient en fait au type de clientèle : contrairement à son voisin, le SIPAVAG attire presque exclusivement des visiteurs et des excursionnistes beaucoup plus exigeants. A Huez, c'est le rando-système qui freine la territorialisation mais la logique de la commune est très différente de celle des autres territoires : il ne s'agit pas pour elle de s'affirmer par rapport à d'autres mais de rentabiliser ses infrastructures. Si l'attachement des touristes à la station est grand, l'image qu'ils en ont n'est pas territorialisée et ne relève pas de l'identité locale. On peut donc dire que pour ce territoire, les activités pédestres pourraient contribuer plus efficacement à la construction territoriale à condition d'améliorer quelques aspects du rando-système et de la politique qui en découle ;

- Le Lot, les Monts de Flandre et Olonne-sur-Mer sont à regrouper dans une troisième catégorie avec des moyennes proches de 2,7. Le rôle des activités pédestres dans le processus de construction territoriale est moins important qu'ailleurs. La lisibilité de l'offre est rendue difficile par la concurrence entre plusieurs projets dans le Lot et les Monts de Flandre. D'autre part la qualité est moins bonne que pour les territoires précédents (respectivement 2,69 et 2,76 de moyenne). La satisfaction est moins bonne et la territorialisation fonctionne moins bien. Les potentialités de ces deux territoires ne sont pas exploitées correctement. A Olonne, l'offre est aussi à revoir car elle reste insuffisante en qualité et en quantité (le bocage n'est pas équipé). Son rando-système est aussi un handicap dans le processus de territorialisation car il freine les synergies potentielles. Mais comme pour Huez, la logique de la politique de randonnée est différente puisque son objectif est de relier la station à la plage tout en limitant les dégradations en forêt. Ceci empêche la construction d'une image territorialisée mais réduit aussi l'attachement au territoire (plus de 30% de personnes pensent ne pas revenir). Il y a donc des imperfections dans les politiques menées par ces territoires ;
- Le Minervois, avec 2,27 de moyenne, est largement en queue de peloton. Il dépasse tout juste la moyenne de 2. Les problèmes sont nombreux. Les acteurs travaillent chacun dans leur coin et le Conseil Général a du mal à mettre en place son PDIPR. Celui-ci est très récent puisque l'Aude a été l'un des derniers départements à se lancer dans cette politique. Par ailleurs, les aménagements offerts aux marcheurs sont de qualité très différentes d'un acteur à l'autre et dans l'ensemble ils sont plutôt sommaires. En conséquence, les randonneurs et les promeneurs sont insatisfaits et ont des difficultés à se construire une image territoriale. La contribution à la territorialisation est donc faible.

Ce classement nous permet de dire que le rando-système partenarial est le plus territorialisant de tous. Les trois territoires qui l'ont mis en place sont parmi les quatre premiers du classement. Seul Huez et son fonctionnement autonome vient se placer entre eux. Le rando-système partenarial jouit de nombreux avantages : il encourage les acteurs à travailler ensemble dans l'intérêt du territoire, il permet la participation de la population, il évite les concurrences inutiles... Il faudra déterminer les raisons qui expliquent les disparités de notations entre les trois territoires isérois qui ont pourtant des fonctionnements assez semblables.



Le fonctionnement autonome présente deux facettes : d'un côté une indéniable réussite (Huez) et de l'autre des résultats en demi-teinte (Olonne-sur-Mer). Comme le système partenarial, le système autonome offre des avantages : il témoigne d'une véritable volonté de développer le territoire en utilisant les activités pédestres. Mais il réduit les capacités financières et humaines disponibles, ce qui vient peser sur l'offre. Mais là encore, une analyse plus approfondie permettra d'expliquer les différences entre les deux territoires.

Le fonctionnement PDIPR contribue plus modestement à la construction territoriale. Les notes obtenues sont moyennes, voir faibles (Minervois). S'il présente de réels avantages (notamment dans les moyens potentiels), il souffre de gros défauts. L'apparition de concurrences au sein des territoires locaux, est sûrement le plus important. De nombreux acteurs se sentent dépossédés de leur territoire et proposent une offre concurrente à celle du Conseil Général venant perturber la lisibilité de l'offre et du territoire. Le Lot et le Minervois en sont deux exemples représentatifs.

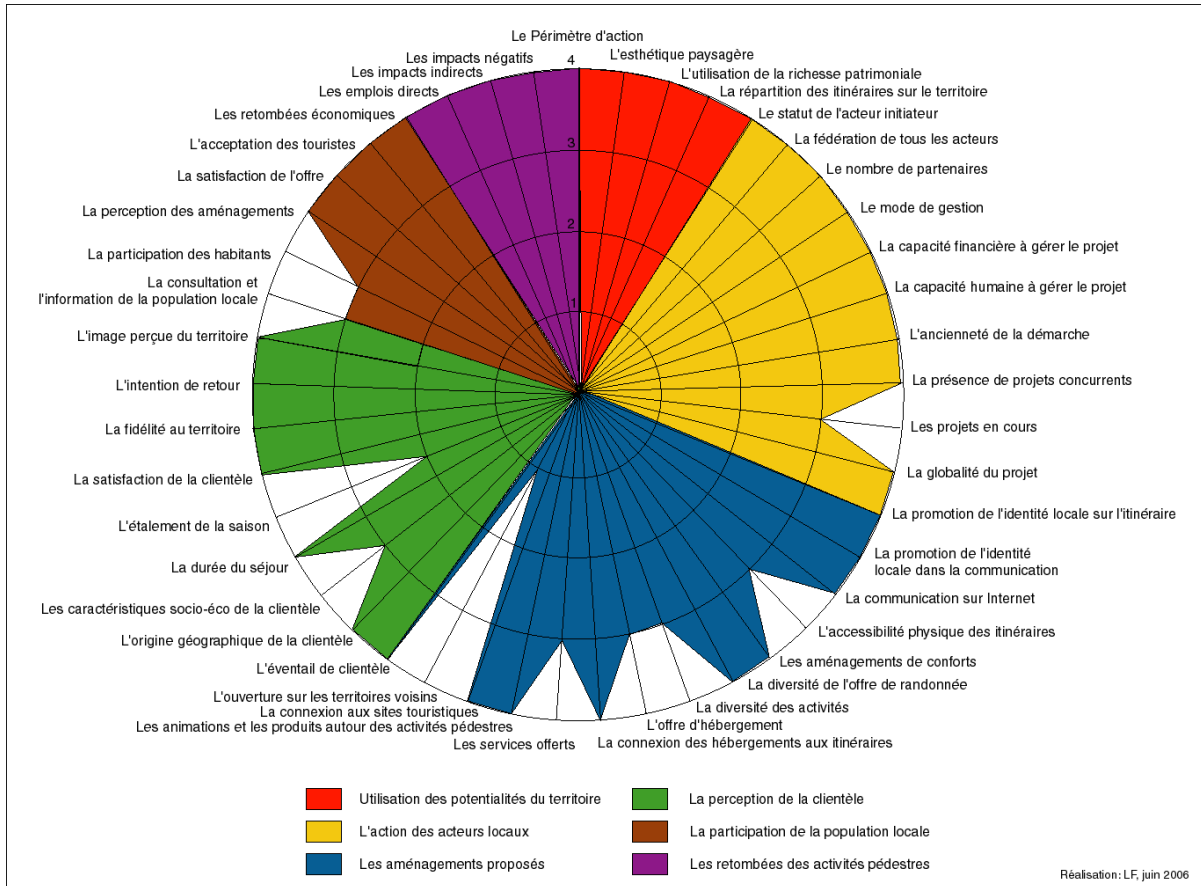
Il faut donc incontestablement reconnaître que le rando-système partenarial se dégage dans la contribution à la construction territoriale. Mais l'étude des moyennes générales masque les particularités propres à chaque système. Nous allons donc nous attacher à les étudier maintenant.

### 3.3.2 Les clés de la réussite

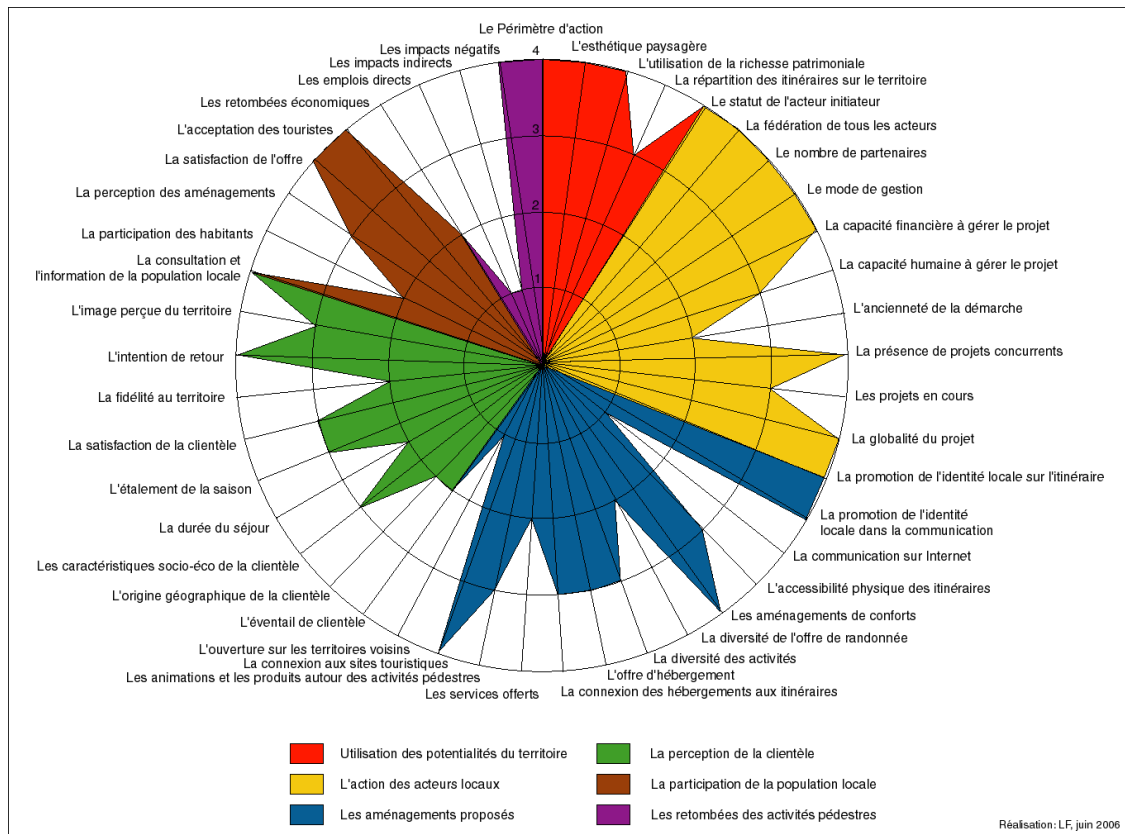
La question de la représentation s'est évidemment posée. Un tableau contenant 46 indicateurs pour chacun des huit territoires rend peu lisible la réussite ou l'échec d'un projet. La solution qui semblait la plus adaptée est celle de la représentation en radar. Ce type de graphique se présente sous la forme d'un cercle dont les rayons représentent chacun un des indicateurs évalués. Chaque rayon est gradué de 0 à 4 du centre vers le bord du cercle. En reliant les points placés sur chacun des rayons, on obtient une figure qui traduit la réussite ou l'échec d'un projet. Plus le cercle est rempli, plus est importante la contribution des activités pédestres à la construction territoriale. Ce graphique permet surtout d'identifier les points forts et les points faibles de chacun des rando-systèmes.

- Les atouts du système partenarial

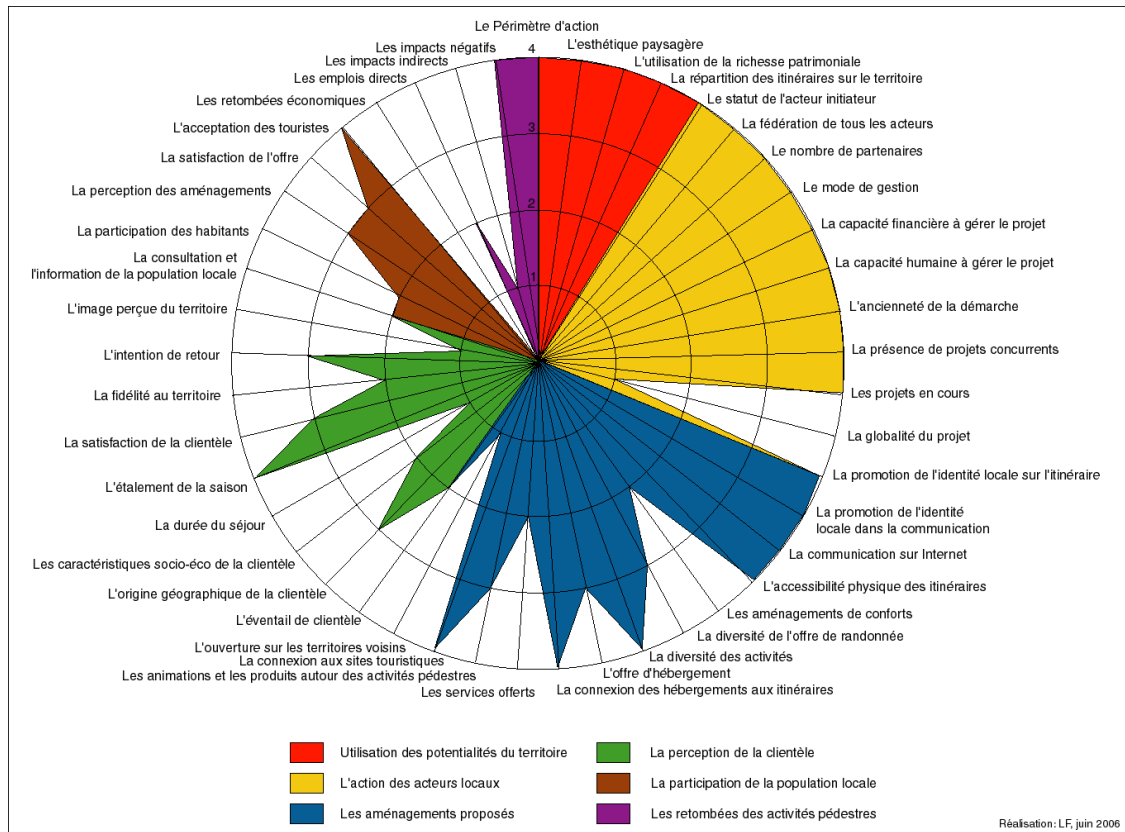
*Graphique n°48 : Projet global et aménagement de qualité pour le PNR du Vercors*



*Graphique n°49 : Une offre à perfectionner pour le Pays de Bièvre Valloire*



*Graphique n°50 : Une clientèle qui doit encore être convaincue pour le SIPAVAG*



Comme nous le précisons dans le point précédent, le système partenarial semble être le plus territorialisant de tous. L'étude des radars des trois territoires où il est appliqué nous permet d'en comprendre les raisons.

Il faut d'abord observer que nos trois territoires ont de fortes potentialités en matière d'activités pédestres. Partout, le milieu naturel est propice à la randonnée et à la promenade grâce à un relief varié, la présence de forêts et d'un environnement préservé (à Grenoble les franges vertes sont encore très rurales et très agréables). D'autres part, ils disposent tous d'un patrimoine bâti et culturel important que les acteurs ont su valoriser dans la conception de leurs itinéraires. Enfin, les activités pédestres permettent de découvrir l'ensemble de ces territoires (seule la plaine de Bièvre Valloire n'est pas parcourue de chemins). Ceci offre aux marcheurs la possibilité de percevoir toutes les facettes du territoire. Cependant, nous devons préciser que ces caractéristiques ne sont pas propres au seul rando-système partenarial. En effet, on les retrouve sur nos huit territoires puisque nous avons choisi des terrains d'étude plutôt propices aux activités pédestres. Ce n'est donc pas un critère suffisant pour exprimer la bonne contribution à la territorialisation des activités pédestres.

La principale différence se situe dans l'action et la gestion. Le système partenarial permet de regrouper tous les acteurs autour d'un projet commun. Que ce soit le PNR du Vercors, le SIPAVAG ou le Pays de Bièvre Valloire, les associations, les communes, les intercommunalités et les professionnels du tourisme sont toujours associés à l'élaboration des itinéraires. Ceci a pour principal effet d'empêcher l'émergence de projets concurrents qui viendraient perturber la lisibilité du territoire. Dans tous les cas, les partenaires sont nombreux et des synergies apparaissent. Les moyens financiers et humains consacrés sont alors conséquents. En effet, travailler à plusieurs permet de multiplier les ressources : ainsi les concepteurs peuvent compter sur les personnels municipaux pour l'entretien des chemins.

Dans le cas du rando-système partenarial, les décisions sont prises en commun et relèvent souvent d'initiatives de la base. C'est à dire que les communes et les intercommunalités constitutives du territoire proposent des itinéraires qui sont ensuite créés par l'échelle supracommunale. Ainsi, l'échelon de base n'a pas l'impression de se voir déposséder de son territoire et de se faire imposer des projets qui ne l'intéressent pas. La concertation est importante au sein du PNR du Vercors et du Pays de Bièvre Valloire. Par ce moyen, on s'assure de la participation des communes à l'entretien des chemins. Les associations sont également prises en compte et associées pleinement à la réflexion. Le balisage et la surveillance des itinéraires leur sont confiés afin de les impliquer dans la démarche. La cohésion entre tous les acteurs permet de renforcer le sentiment d'appartenance à un seul et même territoire.

Hormis pour le SIPAVAG, la politique de randonnée s'inscrit dans une démarche de développement global. Parallèlement à la création d'itinéraires, le pays et le PNR mènent une politique de protection de l'environnement, de protection et de valorisation du patrimoine, de développement touristique... Leur action n'est pas isolée et participe d'une démarche cohérente portée par un seul et même acteur. Les projets d'aménagement, quels qu'ils soient, sont décidés en tenant compte des itinéraires. Pour le SIPAVAG, la politique de randonnée est également inscrite dans une politique plus large mais l'ensemble ne relève pas du SIPAVAG, ce qui rend les démarches plus compliquées.

L'offre proposée par le Vercors est quasiment irréprochable. Partout la qualité est le maître mot : aménagements de confort, parkings, informations, balisage, signalétique... Le

promeneur comme le randonneur trouve dans ce massif des conditions idéales pour marcher. Le plus intéressant est que le PNR utilise les activités pédestres pour faire connaître son territoire. L'identité, l'histoire ou encore le patrimoine sont largement décrits dans les cartoguides et les panneaux qui jalonnent les chemins. Des tables d'orientation permettent de borner le territoire. Le logo du Parc est présent partout. Les animations et les séjours-rando sont autant d'occasions de faire découvrir le territoire. Le touriste s'est donc clairement chez qui il est. Le PNR vise loin et essaie d'attirer tous les types de marcheurs en proposant une offre diversifiée d'itinéraires : PR (courts, moyens, longs), GRP et GR. Pour satisfaire les randonneurs itinérants, il propose des hébergements adaptés (gîte pandas) et encourage les communes et intercommunalités à entretenir les refuges et les gîtes d'étape. Le seul défaut de l'offre du Vercors est le manque de connexion avec les territoires voisins. Seuls les GR permettent de changer de territoire. Ceci limite les possibilités pour le marcheur de voir les différences qui existent avec les territoires voisins mais aussi celles de borner encore mieux son territoire de pratique.

Les offres du SIPAVAG et du Pays de Bièvre Valloire sont correctes. Elles comportent quelques défauts qui freinent le processus de territorialisation. Comme le Vercors, ces deux territoires véhiculent l'identité de leur territoire sur les outils de communication et sur les chemins par l'intermédiaire de panneaux. Mais la qualité des aménagements n'est pas aussi bonne : pour le SIPAVAG, les aménagements de confort sont souvent dégradés alors que le Pays de Bièvre Valloire manque de services annexes. L'offre souffre aussi d'un manque de diversité : les PR dominent largement, ce qui restreint le type de clientèle accueillie. Les hébergements, bien que nombreux, manquent également de diversité (l'hébergement chez l'habitant n'est pas assez représenté). Evidemment, ce manque de qualité a des répercussions sur la perception de la clientèle et de la population locale.

Compte tenu de la qualité de l'offre proposée par le PNR du Vercors, la clientèle est plutôt satisfaite de son territoire de randonnée. Dans l'ensemble personne ne se plaint des itinéraires et des équipements proposés. La diversité des itinéraires permet d'accueillir tous les types de marcheurs et finalement le Vercors apparaît comme un territoire touristique plus qu'excursionniste. Les marcheurs viennent de toute la France et de l'étranger. De fait les retombées sont plus importantes. La satisfaction entraîne un certain attachement au massif. La très grande majorité des randonneurs et des promeneurs affirme vouloir revenir sur le territoire et une grande partie d'entre eux y est déjà venue. Preuve s'il en est qu'il y a un attachement qui s'est développé. L'image qui se dégage est attachée aux caractéristiques du massif et l'on peut la qualifier de territoriale. Les choses ne sont pas si simples pour les deux autres territoires.

Force est de constater que l'offre pèse sur les représentations territoriales. En effet, une offre moins bonne entraîne une moins bonne satisfaction. Même si la satisfaction peut être considérée comme correcte, il faut retenir qu'elle est moins importante que pour le Vercors. Au-delà de la qualité, il faut aussi tenir compte du type de marcheurs présent sur ces territoires. Les promeneurs (plus nombreux en raison d'une offre qui s'adresse prioritairement à eux) sont en effet plus exigeants que les randonneurs. Moins au fait des techniques de lecture de carte, moins entraînés physiquement, ils réclament un balisage et une signalétique efficaces, des équipements pour se reposer ou pique-niquer... Le SIPAVAG et le Pays de Bièvre Valloire sont essentiellement des territoires d'excursionnisme et de loisirs de proximité. Les touristes sont peu nombreux. Malgré cela les intentions de retour sont élevées, ce qui témoigne aussi d'une certaine appropriation territoriale. Mais il reste encore à affirmer les identités. Pour le pays de Bièvre Valloire, l'image retenue est plutôt territoriale et se fonde

sur les particularités locales. En revanche, le SIPAVAG est encore mal perçu. Les franges de l'agglomération restent des espaces d'oxygénation mais le lien avec l'agglomération grenobloise n'est pas évident. Il faut donc encore travailler sur ce point là.

Il est difficile d'expliquer la qualité de l'offre par le type de rando-système mis en place. Comme on le verra par la suite, d'autres territoires proposent une offre de qualité. Ce qui est sûr, c'est que l'implication plus grande des acteurs locaux les encourage plus certainement à travailler la qualité afin de générer un développement économique. Après tout, c'est eux qui ont choisi de mener une politique de randonnée puisque la loi confie cette responsabilité aux départements. On peut donc supposer qu'ils espèrent des retombées de leur investissement.

Dans le Pays de Bièvre Valloire, la participation de la population à l'activité touristique est importante et de nombreuses personnes sont prêtes à s'impliquer. Le pays leur offre la possibilité de le faire par le biais de son Conseil de développement qui est censé représenter les forces vives du territoire. Dans le PNR, la participation est plus difficile mais l'information des habitants est constante grâce au journal du parc qui communique sur ses actions et ses projets. Les associations sont une autre possibilité de faire participer les résidents à la politique de randonnée. Comme elles sont partenaires de la démarche, les adhérents peuvent s'impliquer. En revanche, la participation de la population locale est moindre dans l'agglomération grenobloise. Nous sommes dans un milieu urbain où l'activité touristique ne tient qu'une place secondaire dans l'économie locale. Elle n'est donc pas une priorité pour les Grenoblois. De plus le SIPAVAG est peu connu du grand public même s'il leur offre la possibilité d'exprimer leurs attentes et leurs idées sur Internet. Ici aussi la participation des associations est une alternative à l'implication de la population locale.

Finalement, le système partenarial permet la participation de la population locale, élément clé de la territorialisation, par l'intermédiaire des associations ou par une communication directe avec elle. L'information des résidents est impérative et facilite la construction territoriale. Le pays et le PNR qui communiquent beaucoup connaissent une satisfaction plus importante de leur population locale et une meilleure acceptation des touristes que le SIPAVAG qui reste plus effacé.

Le dernier élément qu'il faut prendre en compte dans le processus de territorialisation est l'impact des activités pédestres sur le territoire. Les retombées économiques sont nettement plus importantes pour le Vercors que pour les autres territoires. Elles sont pleinement dépendantes du type de marcheurs accueilli : plus il y a de randonneurs, plus elles sont importantes. Mais elles sont aussi subordonnées à l'offre et à la politique menée : une politique globale permet de multiplier les retombées positives pour le territoire. Comme la politique semble liée au rando-système, l'importance des impacts est donc sous la dépendance du rando-système. Nous insisterons sur ce point un peu plus loin.

Pour conclure, nous devons insister sur les atouts du système partenarial. Ils sont au nombre de quatre :

- il permet de faire travailler ensemble tous acteurs et favorise donc les synergies et limite les risques de concurrences : les frustrations et les rancœurs sont annihilées et tous le monde avance dans le sens du développement territorial ;
- il permet d'associer la population locale à la démarche, élément essentiel de la territorialisation : les résidents peuvent ainsi se réapproprier leur territoire et s'impliquer dans son développement. Les touristes n'en sont que mieux acceptés ;

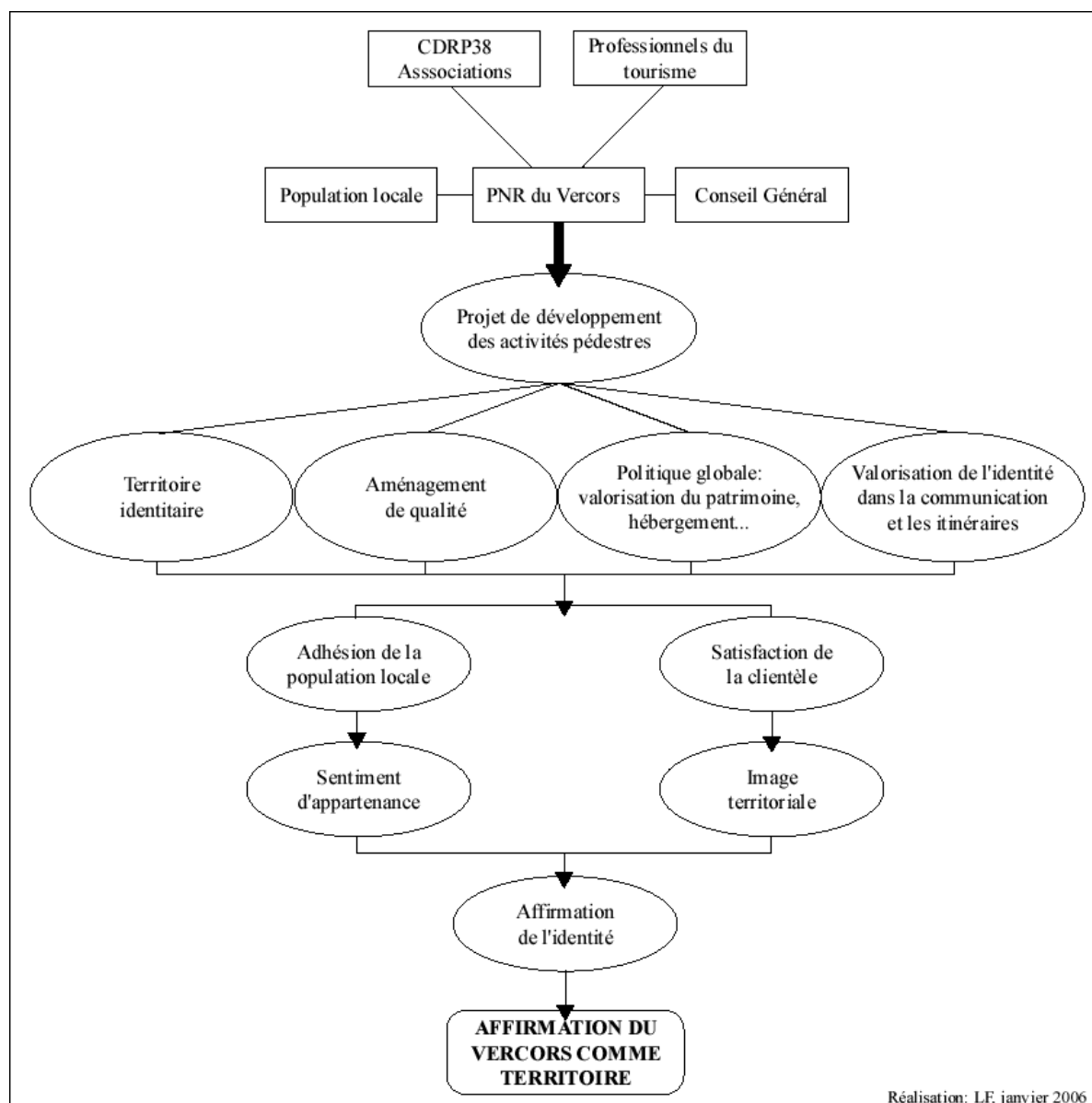
- la forte implication des acteurs permet de proposer une offre de qualité et mobilise des moyens importants, ce qui satisfait les marcheurs et les aide à s'appropriier le territoire ;
- il facilite la concertation et évite que les projets soient surimposés par l'échelon supérieur.

Ces éléments expliquent que le système partenarial participe fortement à la construction territoriale.

L'exemple du PNR du Vercors valide le principe théorique de la contribution des activités pédestres à la territorialisation que nous avons présenté page 226. En effet, les potentialités du massif sont bien exploitées par des acteurs dynamiques qui proposent une offre de grande qualité inscrite dans un projet global de développement du territoire. La politique de randonnée s'accompagne d'une politique de valorisation du patrimoine naturel et culturel, d'une implication de la population locale. Il en résulte une satisfaction de la clientèle et une adhésion des habitants du massif au projet. Une nouvelle image du massif voit alors le jour et un attachement au territoire se développe (en témoigne la forte proportion d'intention de retour chez les touristes et excursionnistes). Participant pleinement à la construction de l'image du PNR et permettant le développement d'un sentiment d'appartenance, les activités pédestres contribuent donc à la territorialisation. Le Massif du Vercors s'affirme aujourd'hui comme une grande destination du tourisme pédestre en France. La grande traversée du Vercors devient un itinéraire incontournable au même titre que le tour du Mont Blanc ou le GR20.

Finalement, il semble que la réussite du projet repose essentiellement sur le dynamisme des acteurs. Néanmoins, les autres éléments ne doivent pas être négligés car des acteurs dynamiques qui mettraient en place un projet partiel risque de connaître un échec. L'accession au rang de territoire touristique ne permet pas de crier victoire pour autant. Ce statut doit être entretenu et le projet doit être amélioré et réévalué chaque année.

*Schéma n°33: La contribution des activités pédestres à la territorialisation dans le Vercors*

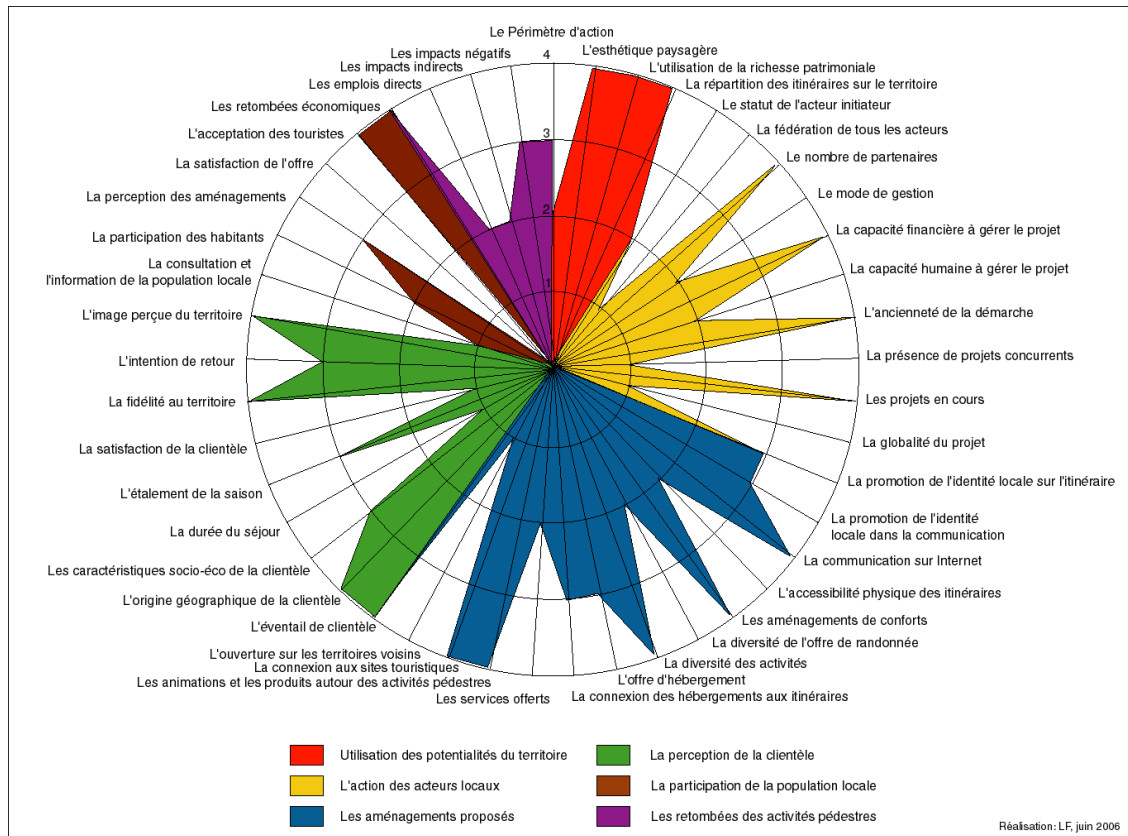


● Les faiblesses du rando-système PDIPR

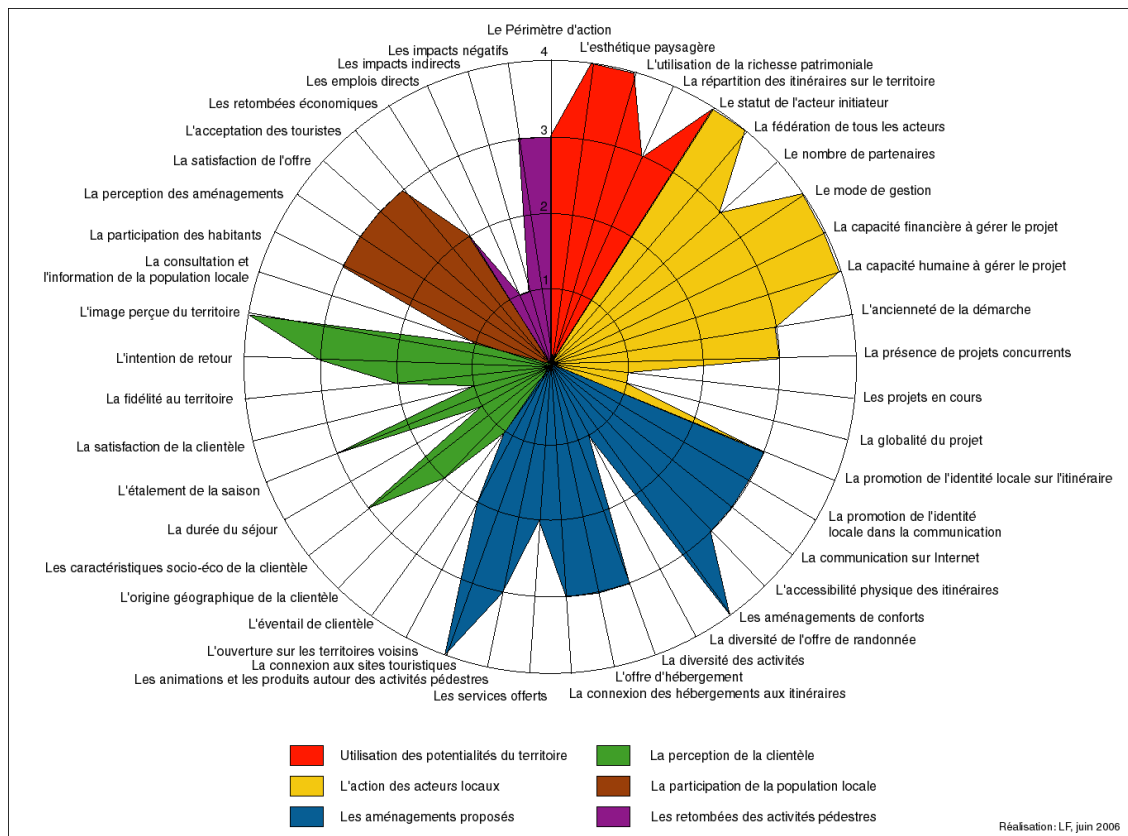
Trois de nos territoires fonctionnent avec le système PDIPR : le département du Lot, le Minervois et les Communautés de communes des Monts de Flandre. Tous trois ont obtenu des notes moyennes, voire faibles pour le Minervois. Dans ce dernier territoire, on peut considérer que les activités pédestres ne contribuent que faiblement à la construction territoriale. Pour le Lot et les Mont de Flandre, il y a plusieurs points noirs qui freinent le processus de construction territoriale.



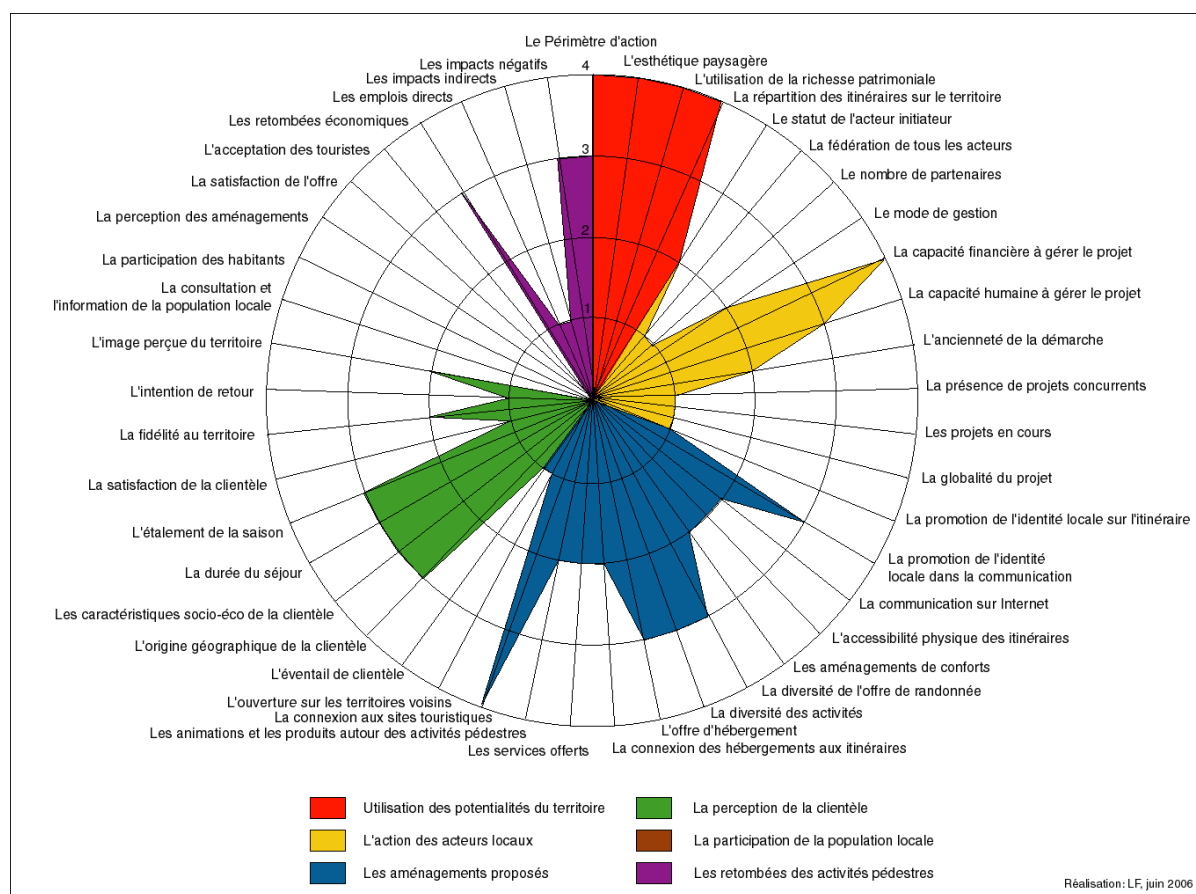
*Graphique n°51 : Manque de cohésion entre les acteurs dans le Lot*



*Graphique n°52 : Une clientèle et une population insatisfaites pour les Monts de Flandre*



### Graphique n°53 : De nombreux problèmes dans le Minervois

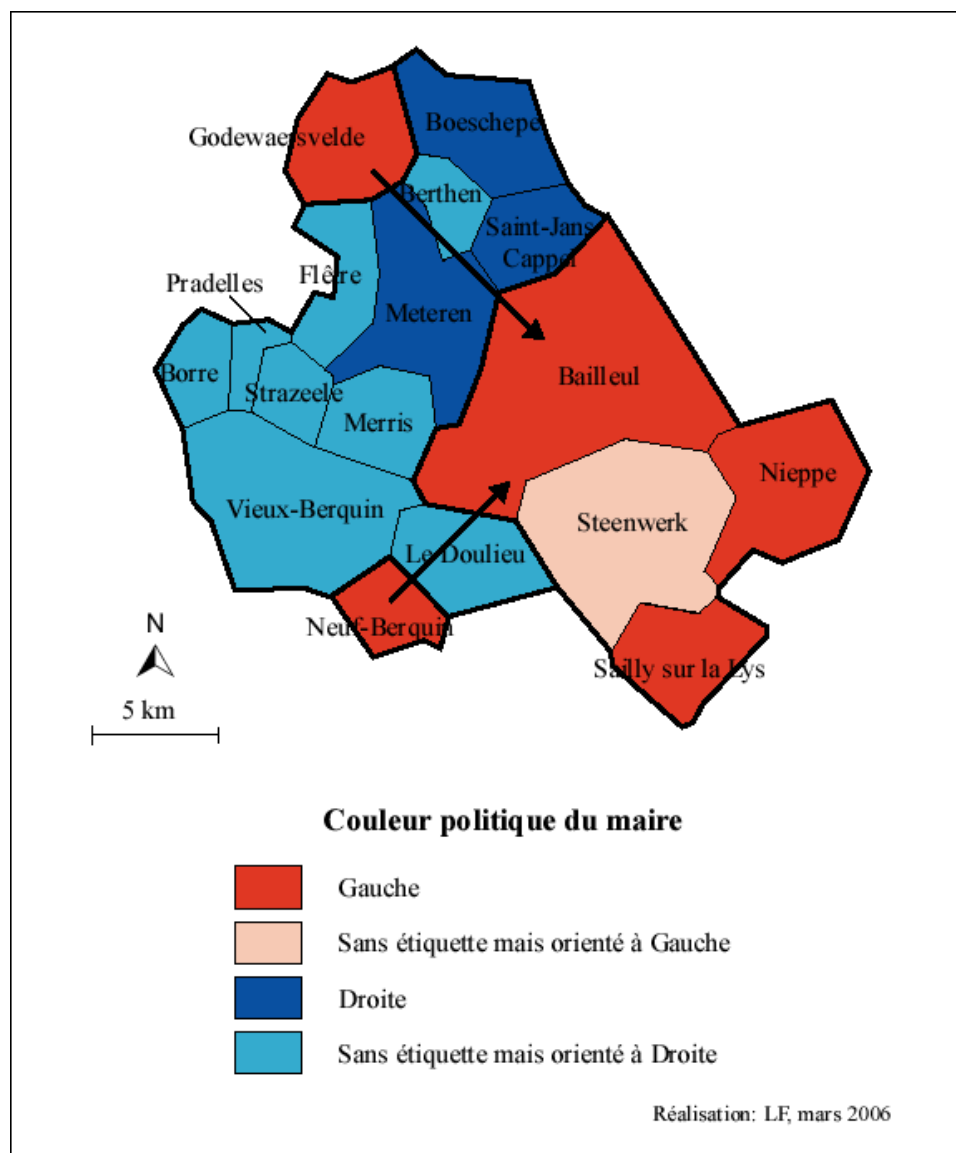


Comme pour nos trois territoires précédents, les potentialités en matière d'activités pédestres sont importantes et plutôt bien exploitées. Les environnements sont préservés et les richesses patrimoniales diversifiées et utilisées lors de la conception des itinéraires.

En revanche, l'action des acteurs locaux est très différente et vient gêner le processus de construction territoriale. Ce qui change principalement ici, c'est la difficulté de l'acteur organisateur à fédérer l'ensemble des partenaires éventuels. Dans le département du Lot, le Conseil Général ne travaille principalement qu'avec les associations et les communes. Les premières sont chargées du balisage et les secondes de la signalétique. Les intercommunalités sont laissées de côté et les professionnels ne sont intégrés à la démarche qu'une fois les itinéraires tracés. Les conséquences sont importantes : le Lot est aujourd'hui confronté à l'explosion des itinéraires de promenade mis en place par les acteurs locaux. Ainsi le pays de Saint-Céré et le PNR des Causses du Quercy ont-ils développé leur réseau alors qu'il existait déjà des itinéraires départementaux sur leur territoire. Les topoguides se multiplient, les balisages se chevauchent... Le marcheur a du mal à s'y retrouver et ne sait pas bien quel territoire il parcourt. De plus, ces acteurs qui développent leurs propres chemins tendent à laisser tomber les itinéraires départementaux. Ceux-ci sont alors laissés sans entretien et l'offre se dégrade. La situation est identique dans les Monts de Flandre et le Minervois. Les communautés de communes ou les communes ont créé leurs parcours alors qu'il existait déjà des itinéraires départementaux. On se retrouve alors avec deux offres : une offre de qualité avec des chemins entretenus, balisés et équipés, et une offre correcte mais qui manque d'entretien et souvent d'investissement. Cette concurrence entre les acteurs permet d'affirmer des territoires au détriment du territoire départemental. L'offre pédestre qui parcourt celui-ci

étant moindre que celle des territoires locaux, son image est dévalorisée. Les intercommunalités des Monts de Flandre aux couleurs politiques très différentes (voir carte n°39) se sont associées pour proposer des activités pédestres sur un territoire identitaire cohérent (même si le territoire des Monts de Flandre est en réalité plus grand). La carte ci-dessous montre les oppositions politiques sur ce territoire. Le partenariat était nécessaire pour permettre au marcheur de parcourir l'ensemble de ce territoire mais aussi pour pouvoir proposer une offre plus intéressante que celle du Conseil Général. La logique géographique l'a emportée sur la logique administrative. Il convient de préciser aussi que la chaîne des Monts de Flandre est transfrontalière puisque les Monts Rouge et Kemmel sont situés en Belgique. C'est pourquoi pour poursuivre la logique géographique, la politique de randonnée a été pensée à l'échelle transfrontalière avec la commune belge de Dranouter. Les activités pédestres ont donc permis de rapprocher les communes autour d'un projet de développement de territoire. Depuis ce premier pas, les Monts de Flandre ont réussi à s'organiser en pays. Les activités pédestres ont donc servi de déclencheur au processus de construction territoriale et confortent l'existence du territoire.

*Carte n°39 : Le découpage intercommunal et la politique dans les Monts de Flandre*



Dans le Minervois, les communes se sont aussi opposées aux Conseils Généraux mais n'ont pas encore su se regrouper dans le cadre du territoire Minervois pour proposer une offre cohérente sur celui-ci. Seul le pays d'accueil touristique du Lézignanais parvient à associer plusieurs communes pour proposer une offre importante. Ailleurs, le nombre d'itinéraires est souvent restreint et la diversité paysagère relativement réduite. A l'inverse du Vercors, autre territoire à cheval sur deux départements, le Minervois ne parvient à se rassembler autour d'un projet de développement commun. Les départements de l'Aude et de l'Hérault se partagent le territoire refusant une prise en main par les acteurs locaux. Ceux-ci travaillent donc individuellement sans s'associer dans des logiques de proximité. Pourtant, les activités pédestres pourraient servir de déclencheur au processus de construction territoriale à condition que les acteurs se réunissent autour d'un projet commun comme c'est le cas dans les Monts de Flandre par exemple. Pour l'heure, elles sont plutôt un frein à ce processus puisqu'elles poussent à l'individualisme et à une logique de concurrence. Le territoire géographique est gommé au profit de l'espace administratif au mépris de toute logique de globalité.

La « rébellion » des acteurs locaux face aux Conseils Généraux tient essentiellement aux inconvénients de la démarche PDIPR. Contrairement à ce qui se passe dans le Rando-système partenarial, le PDIPR instaure, comme nous l'avons vu, une logique descendante dans les rapports entre les acteurs. Dans de nombreux cas, les Conseils Généraux choisissent les chemins puis informent les communes de leur intention de les inscrire au plan. Les propriétaires se sentent alors floués de leur bien et reprochent le manque de considération. En réaction, ils peuvent refuser d'inscrire leurs chemins (dans certains départements, il peut y avoir jusqu'à 25% de communes qui refusent de participer) ou n'assurent pas l'entretien des itinéraires. Les plus dynamiques développent leur propre réseau qui connaît un plus grand succès.

Au-delà des divisions qu'instaure le système PDIPR, il faut aussi noter le manque de globalité des projets. Les compétences étant fractionnées, les itinéraires sont mis en place sans réelle logique de développement global. La politique de randonnée n'est pas inscrite dans une politique plus large de protection de l'environnement ou de développement touristique. Si dans le Lot il y a une certaine cohérence puisque le CDT conduit la politique de randonnée et la politique touristique, dans le Nord et dans l'Hérault l'une relève du CDT et l'autre du Conseil Général.

Les projets développés dans le cadre du système PDIPR sont aussi plus tardifs que les autres. Rappelons que la loi instituant les PDIPR a été votée en 1983. Le département du Lot a institué son plan dès 1986 (ce qui est plutôt une exception en France) alors qu'il a fallu attendre le début des années 1990 pour le Nord et le milieu de cette même décennie pour les deux départements du Minervois. A titre de comparaison, il faut se souvenir que le PNR du Vercors comme le Pays de Bièvre Valloire ou les communautés de communes des Monts de Flandre se sont intéressés aux activités pédestres dès leur création. Les Conseils Généraux ont souvent montré peu d'entrain à la réalisation des PDIPR. La loi ne fixant pas de délais, ils ont laissé traîner les choses. Ils n'ont pas vu l'intérêt du développement des activités pédestres et ont souvent proposé une offre de qualité modeste (même si les choses s'améliorent aujourd'hui) et n'ont pas toujours poursuivi leur effort une fois le travail commencé. La mise en place des PDIPR a souvent été vécue comme une charge de travail. Il n'est donc pas étonnant que nous parlions de remise en cause des PDIPR puisque nous avons vu dans le point précédent que le dynamisme des acteurs était un élément fondamental dans le processus de territorialisation.

Les conséquences d'une action aussi désorganisée sont visibles sur l'offre proposée aux marcheurs. Si elle est correcte, on ne retrouve pas la qualité qui caractérisait les trois territoires précédents. L'identité locale est encore insuffisamment utilisée dans les topoguides et surtout sur les itinéraires. Il manque encore des panneaux expliquant les paysages ou les richesses patrimoniales. Les panneaux au départ des itinéraires font encore défaut dans les Monts de Flandre et le Minervois. Ceci gêne le processus de territorialisation car le marcheur ne dispose pas des éléments nécessaires sur lesquels appuyer sa construction territoriale. L'offre n'est pas assez diversifiée et les PR dominent largement les autres types de circuits sauf dans le Lot qui dispose des chemins jacquaires. Les services font défaut et la plupart des hébergements sont éloignés des chemins et pas assez diversifiés. En revanche, les Monts de Flandre se sont ouverts sur l'extérieur, les itinéraires sont transfrontaliers et permettent de découvrir l'ensemble du territoire des Monts de Flandre. Comme nous l'avons précisé précédemment, ce manque de qualité dans l'offre de promenade et de randonnée peut s'expliquer par l'absence de dynamisme et de volonté des acteurs.

Ceci justifie l'insatisfaction des marcheurs. Dans les Monts de Flandre, compte tenu du nombre de PR, les promeneurs dominent largement et la clientèle est essentiellement excursionniste. Dans le Lot et le Minervois les touristes sont plus nombreux. Mais dans tous les cas, la satisfaction est faible (les notes sont toutes de 1). L'entretien, le balisage et la signalétique sont partout jugés insuffisants. Beaucoup réclament des informations complémentaires sur ce qu'ils observent au cours de leur promenade. La fidélité au territoire et l'intention de retour ne sont pas très élevés : l'attachement au territoire n'est pas assuré. Pour autant, les caractéristiques et l'identité des territoires sont assez bien identifiées. L'image perçue est territoriale sauf dans le Minervois où les politiques sont trop morcellées.

La population s'implique encore peu dans l'activité touristique mais beaucoup de résidents se disent prêts à le faire. Les collectivités se doivent de mieux communiquer vers leurs habitants. Dans les Monts de Flandre, la population locale n'est pas tenue au courant des réalisations et des projets intercommunaux. Il n'existe ni journal ni site internet. Dans le Lot, le Conseil Général édite une lettre d'information régulière et dispose d'un site web mais il reste difficile d'échanger avec lui. Malgré cela, la population n'est pas hostile à l'arrivée des touristes même s'il existe des conflits locaux (voir l'exemple des embouteillages à Bailleul). Mais sans sa participation, il est difficile de parler de véritable territorialisation.

Sur les territoires excursionnistes, les retombées ne compensent pas la gêne occasionnée par l'arrivée des marcheurs. Elles sont peu élevées car le nombre de touristes est faible. Dans le Lot, elles permettent de créer des emplois et dynamisent certains espaces plus reculés.

On ne peut donc pas parler d'échec complet pour le rando-système PDIPR et nous préférons évoquer une remise en cause. En effet, sa contribution à la construction territoriale est plus faible que celle du rando-système partenarial. Mais il y participe tout de même. La situation est cependant paradoxale car la promenade et la randonnée ne déclenchent pas une appropriation du territoire départemental, qui est pourtant l'acteur initiateur, mais une appropriation des territoires locaux. Partout où coexistent deux offres, l'image est floue et c'est l'échelon local qui s'en sort le mieux grâce à une offre de meilleure de qualité. C'est le cas notamment des Monts de Flandre. Finalement la territorialisation fonctionne contre le Conseil Général qui ne parvient pas à effacer les territoires locaux qui au contraire en profitent pour s'affirmer. Le PDIPR subit les défauts hérités de la loi et de l'échelle de travail départementale :

- l'imprécision de loi : elle ne définit pas clairement les compétences de chacun, si bien que les collectivités locales ont la possibilité de proposer un réseau parallèle à celui du Conseil Général. Ces réseaux se superposent même parfois ;
- la concurrence entre plusieurs acteurs dans le cadre de la démarche PDIPR perturbe la lisibilité de l'offre et pèse sur sa qualité globale. Ainsi dans les Monts de Flandre, les chemins gérés par les communautés de communes sont d'une meilleure qualité que les itinéraires mis en place par le Conseil Général. Le randonneur ne faisant pas la différence entre les deux types d'itinéraires porte un jugement globalement négatif sur l'offre qui lui est proposée ;
- le caractère descendant de la démarche PDIPR voulu par la circulaire de 1988 a créé un sentiment de mise à l'écart chez les acteurs locaux. Les communes ont alors rechigné à assurer l'entretien, ce qui a dégradé l'image des aménagements proposés et donc une fuite des randonneurs. D'autres ont refusé l'inscription de leurs chemins au PDIPR et mettent en place leurs itinéraires rendant l'offre illisible ;
- la compétence randonnée a parfois été vécue comme une charge de travail supplémentaire sans intérêt par certains départements. Le travail a été fait rapidement et la qualité des aménagements a été négligée. Ailleurs, les PDIPR n'ont été mis en place que très récemment (soit 20 ans après le vote de la loi). Or nous avons montré que le dynamisme des acteurs contribuait fortement au succès des politiques.

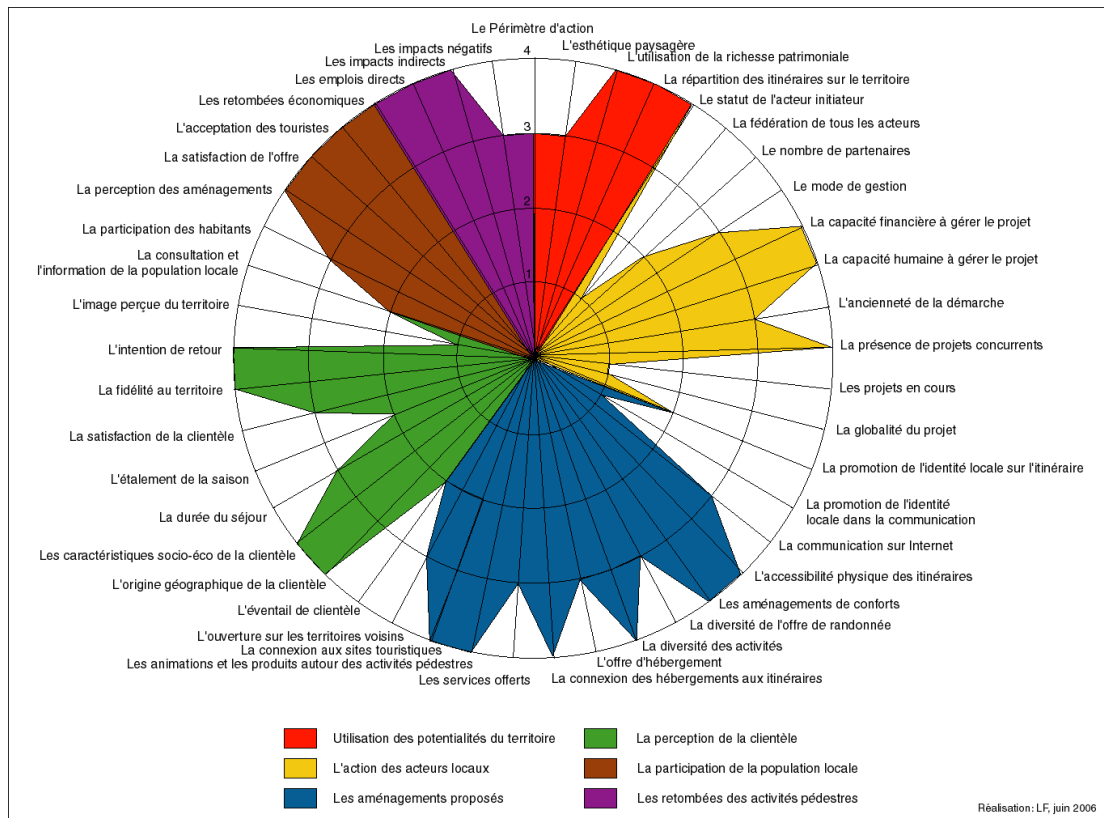
Ceci explique pourquoi l'intervention des acteurs locaux et la mise en place leur propre rando-système. Lorsque l'initiative vient d'en bas, les résultats semblent meilleurs car la volonté est plus grande de s'investir dans le projet. Le Conseil Général a tendance à gérer les choses de loin et à ne pas s'impliquer assez dans sa politique.

- Des résultats incertains pour le fonctionnement autonome.

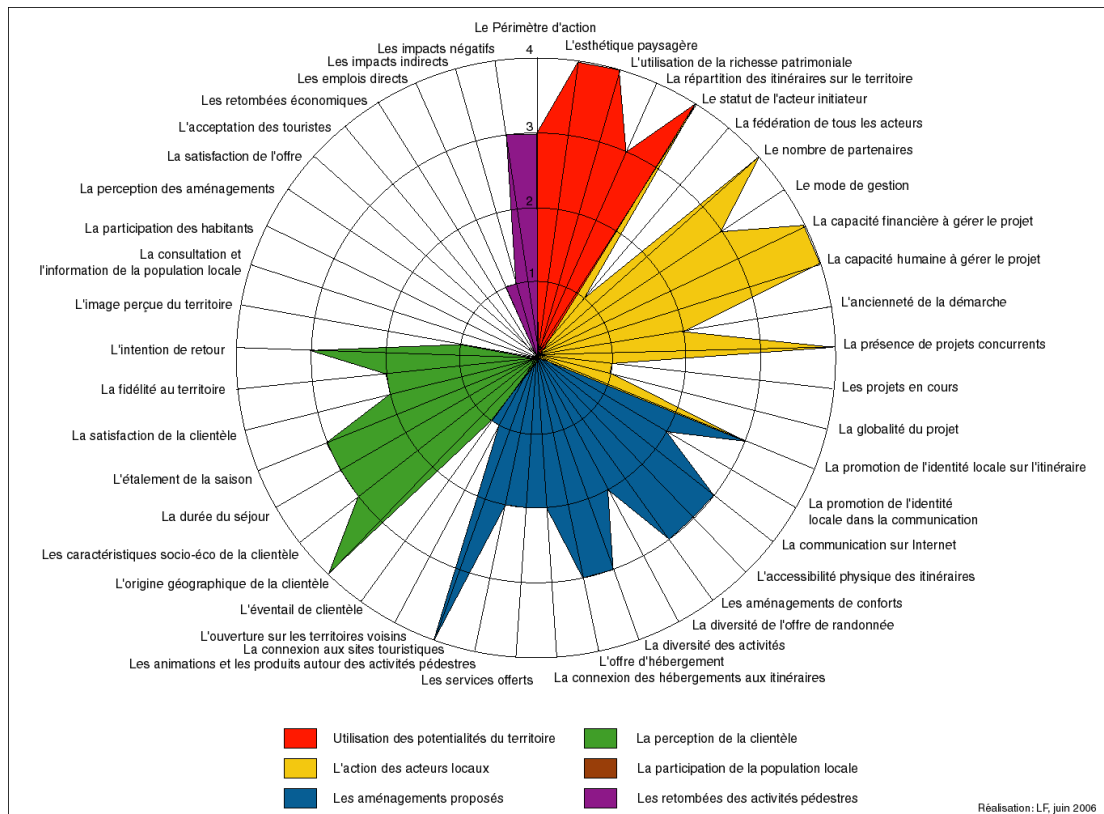
Le rando-système autonome a été choisi par les communes d'Huez et d'Olonne-sur-Mer. Ce sont toutes deux de grandes stations touristiques qui ont choisi de travailler seul. L'objectif de leur politique de randonnée n'est pas exactement le même que celui des autres territoires. Pour Huez, il s'agit de diversifier les activités et de s'assurer une fréquentation touristique estivale afin de rentabiliser les lourds équipements construits pour la saison d'hiver. Pour Olonne-sur-Mer, l'objectif est de canaliser les flux en forêt afin d'éviter les dégradations mais faire en sorte que les baigneurs se rendent à la plage à pied pour réduire les embouteillages automobiles. Nous ne sommes donc pas tout à fait dans une logique de construction territoriale. Pourtant, ces deux territoires profitent de la politique de randonnée pour s'opposer aux échelons supérieurs et pour affirmer leur territoire. Toutes deux ont refusé d'inscrire leurs chemins aux PDIPR et mènent leurs actions sans partage bien que les communes voisines soient confrontées aux mêmes problèmes. Le partenariat avec ces communes voisines n'est que ponctuelle et porte essentiellement sur la communication.

Bien que le système mis en place soit identique, les résultats sont très différents entre les deux communes. Pour Huez, les activités pédestres permettent de renforcer l'existence du territoire. Pour Olonne-sur-Mer, on ne peut pas dire qu'elles participent à la naissance d'un territoire.

*Graphique n°54 : Une bonne contribution à la territorialisation pour le rando-système d'Huez*



*Graphique n°55 : Une faible contribution à la territorialisation pour le rando-système d'Olonne*



Dans les deux cas, les communes n'ont pas fédéré autour de leur projet l'ensemble des acteurs potentiellement concernés. Les Conseils Généraux sont toujours laissés de côté (essentiellement pour des raisons politiques). Les associations de randonneurs ne sont pas non plus intégrées à la démarche. Finalement, les municipalités gèrent l'ensemble de la démarche sans concertation. A Olonne, elle est obligée d'associer l'ONF qui est responsable de l'accueil dans la forêt domaniale. Néanmoins, il y a comme nous l'avons dit des partenariats avec les communes voisines notamment pour la communication afin de proposer une offre plus conséquente. Mais la coopération s'arrête à l'édition de topoguides ; le balisage et la signalétique sont différents. Evidemment à l'échelle de territoires si petits, le risque d'une apparition d'une offre concurrente est limité. Seules des associations pourraient le faire et ce n'est pas encore le cas. Les communes disposent aussi des moyens financiers et humains pour gérer leur politique étant donné que l'offre est relativement limitée et qu'elles disposent de leurs services municipaux pour assurer l'entretien. Ce n'est pas dans l'action des acteurs locaux qu'il faut chercher des éléments d'explication aux différences de résultat puisqu'elles sont quasiment identiques.

En fait, les réponses se trouvent dans la différence d'offre. En effet, l'offre d'Huez est nettement supérieure à celle d'Olonne-sur-Mer. Cherchant à être une station de haute gamme, Huez propose des équipements touristiques de qualité. Ainsi la station a multiplié les équipements de confort sur ses chemins et aménagé des parkings au départ des itinéraires. Les hébergements sont connectés aux chemins puisque la plupart d'entre eux partent de la station ou sont accessibles en télésiège. Des séjours-randonnées sont vendus et des sorties nature sont organisées avec des guides professionnels, nombreux à Huez. La diversité des activités proposées est grande et celle des itinéraires l'est tout autant. Enfin, la station est connectée à ses voisines, ce qui permet aux marcheurs de découvrir une bonne partie du massif de l'Oisans.

La situation est bien différente à Olonne-sur-Mer. Si l'offre est correcte, elle est loin d'être excellente. La station balnéaire a mis l'accent sur les aménagements de confort. Le nombre de bancs et de tables est important mais la plupart sont implantés au bord de la route principale, ce qui est loin d'être le lieu le plus agréable du territoire. Par ailleurs, les parkings sont nombreux mais encouragent l'usage de la voiture. D'autant plus que les hébergements touristiques sont mal connectés aux itinéraires de randonnée et de promenade. Les services sont quasiment absents et les animations autour des activités pédestres le sont tout autant. Les itinéraires sont peu diversifiés et se concentrent essentiellement dans la forêt. Les PR dominant largement.

Le perçu du marcheur est fatalement différent sur nos deux territoires. La satisfaction est plus grande à Huez. La clientèle est aussi plus diversifiée, ce qui assure à la commune alpine une plus grande sécurité. A Olonne, les marcheurs sont plutôt mécontents des itinéraires et des aménagements qui leur sont proposés. Beaucoup se plaignent de la signalétique et aimeraient disposer d'un plus grand nombre d'informations. Cette insatisfaction se traduit par une intention de retour relativement faible pour la commune vendéenne. Près de 30% hésitent à revenir. Mais le plus important est l'image perçue du territoire. Dans les deux cas, elle n'est pas territoriale. Elle n'est pas construite à partir des éléments caractéristiques du territoire. La cause est simple à trouver : l'identité du territoire est mal utilisée dans la communication et sur les chemins. A Huez, il manque de panneaux d'interprétation alors qu'à Olonne le topoguide est dépourvu d'informations. Le marcheur n'a pas assez de bases pour pénétrer le territoire et ne peut se fonder que sur ce qu'il observe. C'est d'autant plus vrai



qu'en Vendée, une partie du territoire communal n'est pas équipée de chemins. Finalement la dimension loisir et sport ont dépassé l'identité locale originelle de ces deux communes. Le port de pêche et les marais sont mal connus pour Olonne, le village d'Huez est ignoré.

Nous ne disposons pas d'informations sur le sentiment de la population d'Olonne. C'est regrettable car nous aurions pu voir comment elle réagissait à la méconnaissance de leur identité et à l'arrivée massive des touristes. A Huez, la population semble s'en accommoder. Mais la situation est différente dans la mesure où la station ne vit que du tourisme et que le nombre d'habitants permanents est très réduit. La plupart des habitants vivent du tourisme, ils voient donc leur arrivée d'un bon œil même s'ils sont mal informés de la politique municipale. Les retombées économiques liées aux activités pédestres sont importantes pour la station de sport d'hiver. Elles permettent de faire fonctionner la station l'été et génèrent de l'emploi. A Olonne, les retombées sont moindres puisque les activités pédestres ne sont pas l'objet de séjour mais plutôt une activité complémentaire aux activités aquatiques et nautiques.

Le rando-système autonome témoigne du volontariat de certains acteurs. On peut supposer qu'une collectivité qui se lance seule dans une politique de randonnée est nécessairement motivée. Pourtant, la qualité de l'offre traduit les intentions des acteurs. A Huez, il y a la volonté de faire de la randonnée et de la promenade de véritables produits touristiques qui dynamiseront la station. La commune propose donc des aménagements qui vont attirer les marcheurs. En revanche, à Olonne il s'agit de protéger un milieu fragile et d'alléger le trafic routier. L'offre est donc basique. Nous avons déjà montré que l'offre jouait un grand rôle dans le processus de construction territoriale. Il ne faut donc pas s'étonner si la territorialisation fonctionne moins bien à Olonne. Finalement, le système autonome peut contribuer à la construction territoriale à condition que les acteurs aillent jusqu'au bout de la démarche et témoignent de leurs ambitions dans la qualité de l'offre qu'ils proposent aux marcheurs.

### 3.3.3 Conclusion

Le tableau n°21 présentait les objectifs des politiques de randonnée mises en place par les acteurs locaux. La plupart d'entre eux cherchent à affirmer leur territoire profitant des opportunités que leur ont offert les lois sur l'intercommunalité de 1999. Nous avons élaboré en introduction de ce chapitre un schéma théorique de contribution des activités pédestres à la territorialisation. Les enquêtes auprès des acteurs, des marcheurs et des habitants nous permettent d'affiner ce schéma. En effet, nous venons de préciser les points forts et les points faibles de chacun des rando-systèmes et nous avons mis en avant les éléments les plus importants du processus de territorialisation.

Il faut avant tout que le projet de développement des activités pédestres soit porté par des acteurs locaux territorialisés. Les politiques imposées de l'extérieur sans concertation ont des difficultés à aboutir. Le Minervois et le Lot en sont les exemples : les projets concurrents se multiplient, les chemins du Conseil Général ne sont pas entretenus, les communes refusent la démarche... Tout doit partir de la base. L'autre défaut du système PDIPR est la démarche descendante : les acteurs locaux qui ne se sentent pas partie prenante de la démarche ont l'impression de se faire déposséder de leur territoire et refusent d'apporter leur coopération. A l'inverse lorsque les initiatives viennent d'en bas et sont appliquées par l'échelon supérieur, les conflits sont moins nombreux.

La concertation est l'autre élément clé du succès. Le système qui offre les meilleurs résultats est le système partenarial, qui comme son nom l'indique implique plusieurs acteurs. Nous l'avons répété plusieurs fois : ce système évite les concurrences. Plus le nombre de partenaires consultés est élevé, mieux fonctionne la construction territoriale. Il faut cependant préciser que le modèle autonome peut lui aussi connaître le succès mais il est fortement tributaire du dynamisme de l'acteur (voir la différence entre Huez et Olonne). Ce problème se pose moins pour le système partenarial puisque les synergies permettent de compenser les faiblesses d'un acteur défaillant. Il faut bien sûr une concertation entre les acteurs locaux mais surtout une implication de la population locale. Les habitants reçoivent les touristes chez eux et utilisent aussi les itinéraires pédestres. Leur mise à l'écart des projets peut entraîner des oppositions et des frustrations qui pèseront sur l'accueil et donc sur les processus de construction territoriale des marcheurs. Il s'agit donc d'impliquer les résidents mais aussi de les informer. Rappelons que le bouche-à-oreille est le premier vecteur de communication : si la population ne connaît pas les chemins, elle ne pourra pas en faire la promotion.

Enfin, la qualité des aménagements est un point essentiel dans le processus de territorialisation. C'est d'ailleurs ce qui explique les différences entre les rando-systèmes. Le PNR du Vercors, acteur qui propose les meilleurs aménagements, est celui qui connaît la meilleure contribution à la construction territoriale. Alors qu'Olonne et Huez proposent un mode de gouvernance identique, la qualité de l'offre d'Huez explique ses meilleurs résultats. C'est à partir des équipements et des aménagements qu'il observe au cours de son parcours que le marcheur se construit une image du territoire et s'y attache. Comme nous l'avons vu, lorsque l'offre est mauvaise, les promeneurs et les marcheurs ne reviennent pas. Pour aider les marcheurs à pénétrer l'identité territoriale, il faut que celle-ci soit véhiculée dans les brochures et sur les parcours : là où elle n'est pas utilisée (Olonne, Huez...), l'image retenue n'est pas territoriale. Rappelons enfin que l'offre conditionne le type de clientèle et donc les retombées économiques pour le territoire.

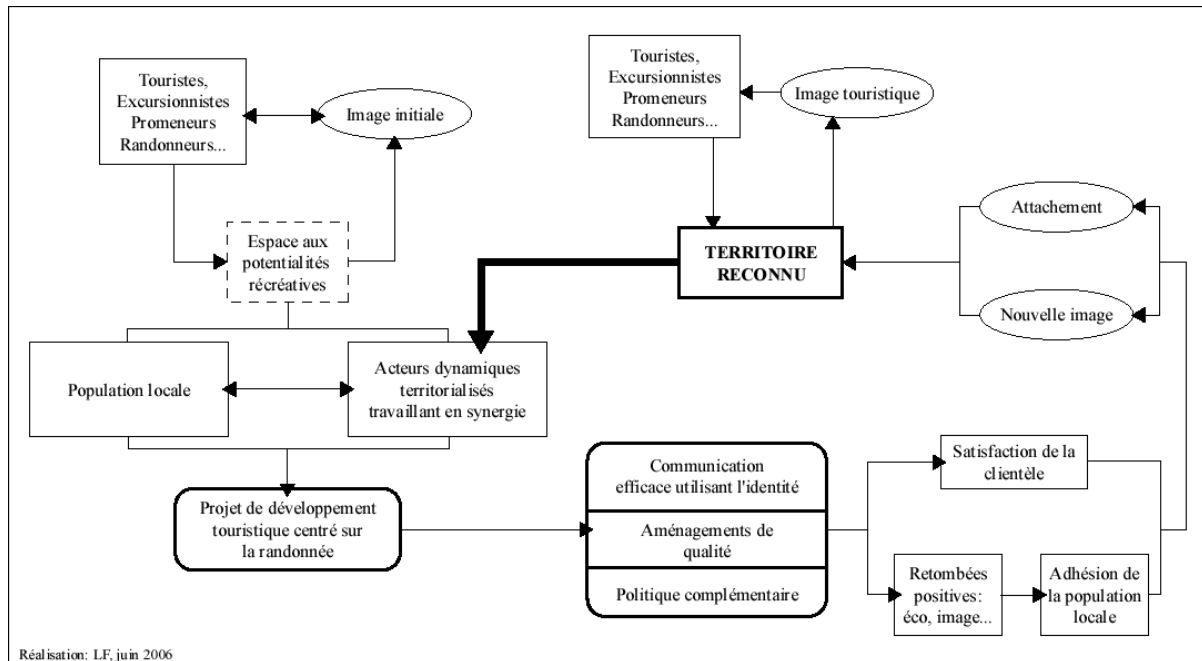
Quatre conditions sont donc à intégrer pour que la politique de randonnée participe au processus de construction territoriale :

- la concertation entre tous les acteurs ;
- le choix d'une démarche ascendante ;
- la participation de la population locale ;
- une démarche qualité dans les équipements et les aménagements.

Finalement, tout espace disposant de potentialités récréatives est susceptible d'attirer les marcheurs. Ceux-ci ont avant de venir une image de l'espace, celle qui est véhiculée par la communication touristique, les médias, le bouche-à-oreille... Si sur celui-ci les acteurs territorialisés et fédérés proposent un grand projet de développement des activités pédestres, l'espace peut se transformer en territoire. Il faut pour cela que le projet soit mené en concertation avec la population et qu'il réunisse le maximum d'acteurs. Les aménagements qui sont proposés aux marcheurs doivent être d'une très grande qualité et doivent véhiculer l'identité du territoire. Celle-ci peut aussi être utilisée dans les topoguides et les cartoguides. La politique menée doit être globale car la randonnée et la promenade ont besoin d'hébergements diversifiés, de restauration, de services, d'un patrimoine valorisé, d'un environnement préservé, de manifestations... Ce n'est que dans ces conditions que les promeneurs et les randonneurs seront satisfaits et qu'ils s'attacheront à leur territoire de pratique. La population les accueillera d'autant mieux que les retombées des activités pédestres seront positives. Dès lors, une nouvelle image se met en place, les acteurs affirment leur territoire face aux autres, le sentiment d'appartenance et l'attachement se renforcent : un

territoire est né. Mais il ne s'agit pas de se reposer sur ses lauriers, la dynamique doit être entretenue. Les acteurs doivent régulièrement évaluer leur action et s'interroger sur leur politique afin d'éviter une déliquescence de l'offre.

*Schéma n°34: La contribution des activités pédestres à la territorialisation*



**On peut donc affirmer que les activités pédestres contribuent à la construction et à l'affirmation territoriale.** Mais cette contribution est plus ou moins forte en fonction du rando-système. La territorialisation fonctionne mieux dans les territoires où les acteurs locaux ont su s'imposer et fédérer autour d'eux tous les autres partenaires potentiels pour la gouvernance de l'activité pédestre. Le Vercors, le Pays de Bièvre Valloire et le SIPAVAG en sont les exemples. Il semblerait par ailleurs que la mobilisation des responsables locaux et des acteurs du tissu social (notamment les associations de randonneurs), attachés à leur territoire, contribuent plus largement à dynamiser le fonctionnement de l'espace. D'autre part, la qualité dans les aménagements est l'autre élément clé du processus de territorialisation.

Au terme de cette analyse, il nous est possible de remettre en cause le fonctionnement PDIPR voulu par la loi avec le Département comme chef de file, celui-ci apparaissant moins territorialisation que les autres. En effet, les territoires de Bièvre Valloire, du Vercors, du SIPAVAG et même de la commune d'Huez obtiennent de meilleurs résultats en terme de territorialisation. La clientèle est davantage satisfaite des conditions de randonnée, les intentions de retour sont plus importantes et l'image retenue s'avère territoriale. A l'inverse, là où le Conseil Général est chef de file, la territorialisation fonctionne moins bien. La clientèle se plaint de l'état des chemins, de la signalétique et des aménagements, la communication est peu lisible, la population locale participe moins à l'animation touristique et il est difficile de parler de territorialisation. Les frontières et l'image de ces territoires restent floues. **Enfin, finalement les rando-systèmes partenarial, et même autonome, contribuent davantage à la territorialisation que le rando-système PDIPR.**

Les marcheurs comme les habitants semblent ne pas connaître les rando-systèmes des territoires qu'ils parcourent. Généralement, ils savent qui aménage les chemins lorsque l'acteur appose son identité sur les panneaux mais ignorent avec qui il travaille et quelles sont les relations qu'il entretient avec ses partenaires. Pour autant, le rando-système influe sur l'offre proposée dans la mesure où il pèse sur l'engagement des acteurs et donc sur la politique menée. La construction territoriale des marcheurs et des habitants est directement placée sous l'influence du modèle d'organisation. Leur insatisfaction de l'offre de randonnée signifie quelque part une insatisfaction du rando-système. Ceci nous conduit à dire que le PDIPR ne satisfait ni les utilisateurs et ni les habitants.

A priori, il était donc normal que de nouveaux rando-systèmes apparaissent. Le fonctionnement PDIPR ne correspondait plus aux attentes des acteurs locaux souhaitant se réapproprier leur territoire. Par ailleurs, les dernières lois sur l'intercommunalité et la décentralisation donnent davantage de pouvoirs aux regroupements intercommunaux. Pour autant, peut-on considérer que ces rando-systèmes répondent pleinement aux attentes des acteurs locaux et des marcheurs ? Le modèle autonome montre des disparités de résultats entre Olonne et Huez. De même, le degré de territorialisation n'est pas le même sur tous les territoires appliquant le rando-système partenarial. Enfin, la satisfaction n'est maximum que dans le PNR du Vercors. Il est donc vraisemblable que les rando-système continuent à évoluer. Quelle sera demain l'échelle de gouvernance des activités pédestres ? Quel rando-système permettra une vraie territorialisation ? Quelles sont les évolutions possibles ? Nous essaierons dans notre dernière partie de répondre à ces questions.

## **CHAPITRE 4**

**VERS QUEL NOUVEAU RANDO-SYSTEME ?**



Les analyses de terrains sont venues confirmer ce que nous avançons au terme de notre premier chapitre : le fonctionnement PDIPR est remis en cause. Les acteurs locaux travaillent de plus en plus en dehors de ce cadre et acceptent tout au plus un partenariat avec le Conseil Général. Il apparaît également que les politiques menées sur des territoires identitaires dans le cadre d'un fonctionnement partenarial, sont les plus efficaces. Dès lors doivent-elles être généralisée ? Les différences de résultats entre les territoires laissent penser que les rando-systèmes continueront d'évoluer pour contribuer toujours mieux à la territorialisation.

Afin d'envisager l'évolution possible des rando-systèmes, nous ne pouvons nous contenter d'une étude franco-française. Nos voisins européens proposent des fonctionnements qui connaissent de vraies réussites et qui sont en place depuis bien plus longtemps. Nous présenterons deux de ces modèles dans cette partie pour en tirer les points forts.

Pour envisager l'avenir de la gouvernance des activités pédestres, il faut aussi tenir compte du contexte législatif actuel et des évolutions de la demande touristique. La politique d'aménagement du territoire en France a été modifiée par les lois Voynet, Gayssot et Chevènement puis par les récentes lois de décentralisation. Les territoires locaux reviennent aujourd'hui sur le devant de la scène. D'autre part les lois sur la réduction du temps de travail ont transformé les pratiques touristiques et ludiques des français. Les activités pédestres connaissent l'engouement populaire.

A partir des exemples européens, de l'analyse que nous avons réalisée sur les territoires d'étude et en tenant compte de la nouvelle donne intercommunale et des évolutions des pratiques touristiques, nous présenterons un rando-système qui pourrait éventuellement être celui qui s'imposera dans quelques années.





## 4.1 Une gouvernance locale chez nos voisins européens

La France a développé depuis le début des années 1980 son propre rando-système. Elle accusait à l'époque un certain retard sur quelques-uns de ces voisins européens dont l'organisation des activités pédestres est ancienne. Dans certains pays d'Europe du Nord et de l'Est, la législation date du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Ce retard est notamment dû au poids donné à la propriété privée en France, à un mouvement associatif né tardivement et à une absence d'intérêt pour la gestion des milieux naturels. En partant du rapport qu'un pays entretient avec la propriété privée, et donc de l'accès possible à la nature, Patrick Le Louarn a dégagé 4 modèles en Europe<sup>128</sup> :

- le modèle scandinave (Suède, Norvège et Finlande): il se caractérise par une ouverture totale du territoire aux activités pédestres en vertu de l'*allemansrätt*. Ce principe veut que chacun passe où il veut du moment qu'il ne cause pas de dommages aux biens. La promenade faisant partie du mode de vie scandinave, les chemins de randonnée y sont très nombreux et très anciens. Pour pouvoir fermer un chemin, le propriétaire doit faire la preuve de la gêne occasionnée par le passage des marcheurs. L'*allemansrätt* prime sur la propriété privée ;
- le modèle germanique (Allemagne, Autriche, Suisse, Danemark) s'inspire du modèle scandinave, mais le principe d'ouverture totale de l'espace ne s'applique qu'à certains lieux clairement définis (forêt, alpage...). Certains espaces sont fermés pour des raisons de protection de la faune et de la flore;
- le modèle latin (France, Italie, Espagne, Portugal et Grèce) inspiré du droit romain, fait primer la propriété privée. Rien n'empêche la liberté de se clore et le passage habituel sur un chemin peut être supprimé du jour au lendemain sans explication. En Italie, la randonnée et la promenade ne se font que sur les voies publiques. En France on peut pratiquer sur les chemins publics et privés. Notre pays fait transition entre le modèle germanique et le modèle latin grâce à l'introduction des conventions de passages avec les propriétaires privés ;
- le modèle anglo-gallois. Dans les îles britanniques, le territoire est partagé entre grands propriétaires terriens. La propriété privée supplante largement le droit de circuler. La plupart d'entre eux interdisent la circulation sur leurs terres et les clôtures sont nombreuses. Pendant longtemps il était très difficile de randonner en Grande Bretagne. Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, les associations de randonneurs ont obtenu la liberté de marcher à leur guise dans les espaces de montagne, les landes et les pâturages. Ceci s'inspire pleinement des modèles scandinaves et germaniques. Beaucoup de choses restent à faire pour améliorer les conditions de randonnée même si les sentiers sont excellents et très bien entretenus.

En fonction de ces modèles, chaque pays a mis en place son rando-système et au sein de chaque modèle, on retrouve des similitudes. Afin d'améliorer son système, la France peut s'inspirer de l'étranger. Tout ne peut être repris mais certains aspects sont transposables à notre pays. Nous nous intéresserons aux cas de l'Allemagne et de la Finlande qui connaissent un succès certain. Nous mettons de côté le modèle britannique qui présente de nombreuses lacunes et les autres modèles méditerranéens qui sont semblables au fonctionnement français.

---

<sup>128</sup> P. Le Louarn, 2002, « *Le droit de la randonnée pédestre* », p161 et suivantes.

### 4.1.1 La randonnée en Allemagne, l'exemple du Bade-Wurtemberg

L'association des randonneurs allemands, Verband Deutscher Gebirgs und Wandervereine (VDGW), compte plus de 600 000 membres, soit 0,7% de la population allemande<sup>129</sup>. En France, ce taux n'est que de 0,3%. On a donc deux fois plus d'allemands que de français qui randonnent dans le cadre d'une association. 54% des allemands affirment pratiquer la marche fréquemment ou régulièrement<sup>130</sup>. C'est le deuxième sport le plus pratiqué après les activités de baignade. Comment alors expliquer ce succès ? Les causes sont multiples et nous les verrons tour à tour. On peut en dénombrer au moins trois :

- le rapport à la nature;
- le rapport aux chemins ;
- le rapport au sport.

Ces conceptions conjuguées au fédéralisme allemand ont donné naissance à une gouvernance des activités pédestres très différente de celle des français. Au travers de l'exemple du Bade-Wurtemberg nous verrons quels en sont les aspects positifs et les limites.

#### *4.1.1.1 Retour sur le modèle allemand d'ouverture du territoire aux marcheurs*

L'Allemagne est un pays urbain. Le taux d'urbanisation est comparable à celui de la France mais contrairement à notre pays, il n'y a pas une grande ville qui domine les autres largement. Hormis Berlin, seules deux villes dépassent de peu les 2 millions d'habitants (Hambourg et Munich). Par contre, un grand nombre de villes possède plus de 500 000 habitants (Cologne, Brême, Francfort, Dresde...). Si bien que la ville semble partout présente. Il faut aussi noter que l'urbanisation allemande est ancienne. Le taux d'urbanisation dépasse les 50% depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. En 1940, 70% des allemands sont des urbains (la France dépasse alors seulement les 50%). Cette importance des villes moyennes est due au développement industriel ancien et au long morcellement de l'Allemagne. Chaque état a développé sa « capitale » avant l'unification du 19<sup>ème</sup> siècle. La petite taille de ces états a empêché le développement de grandes métropoles millionnaires.

D'autre part, il faut préciser que la densité de population est deux fois plus élevée qu'en France. Elle atteint en Allemagne 225 hab/km<sup>2</sup>.

Cette forte urbanisation et ce fort peuplement s'accompagnent d'une agriculture qui occupe toutes les terres fertiles. Si bien qu'il reste en Allemagne peu de territoires inexploités. Seules les montagnes conservent un aspect « naturel ». Les forêts occupent les sols aux rendements médiocres (sols siliceux).

Le paysage rural essaie de résister à l'extension urbaine. Dès lors, les allemands ont tendance à magnifier le peu d'espaces naturels qui leur reste, et notamment la forêt. Depuis 1960, l'Etat a ouvert toutes les forêts publiques. En 1975, la loi fédérale a institué un accès général à toutes les forêts publiques et privées. Dans les années 1980, cette loi a été étendue à d'autres espaces et en a fermé certains pour des raisons de protection de la faune et de la flore.

Le modèle allemand laisse donc la priorité aux marcheurs mais limite leur droit à des espaces clairement délimités : forêts, montagne, parc naturel... Ailleurs, la propriété privée

---

<sup>129</sup> Qui compte plus de 82 millions d'habitants

<sup>130</sup> Source : Verband Deutscher Gebirgs und Wandervereine (fédération nationale des randonneurs allemands)

domine le droit de randonner. C'est un système qui fait transition entre le modèle scandinave de totale ouverture du territoire aux marcheurs et le modèle latin où s'impose la propriété privée. Ces lois d'ouverture du territoire aux promeneurs trouvent leur origine dans la sensibilisation aiguë des allemands à l'environnement.

#### 4.1.1.2 *La protection de l'environnement comme principe de vie*

Pour comprendre le succès de la randonnée en Allemagne, il faut expliquer le fort attachement de la population à ses paysages. Dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, des artistes exaltent et magnifient des espaces comme les forêts, les marais, les rivages ou les massifs montagneux et inventent ainsi des lieux qui participent à l'identité culturelle d'un peuple en quête d'unité politique. Les naturalistes et géographes comme Humboldt en font des descriptions esthétiques et naturalistes qui renforcent l'attachement aux paysages. Ceux-ci deviennent l'incarnation du Heimat<sup>131</sup>. Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, des mouvements de protection des paysages se mettent en place devant l'industrialisation et l'urbanisation rapide de l'Allemagne. Une ligue de protection du Heimat<sup>132</sup> voit le jour en 1904. Face au dépeuplement des campagnes, à l'intensification des moyens de communication, à la concentration urbaine, son président Paul Schultze-Naumburg prône la conservation des paysages et le respect des traditions comme mode de vie. De là une multitude d'associations de sauvegarde du patrimoine rural ou de protection de la nature voient le jour. En 1906, les premières mesures de protection des monuments et sites naturels sont instaurées. Leur ouverture au public va de paire avec la protection. Des groupes de randonneurs parcourent ces espaces dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle. L'article 150 de la constitution de Weimar élève la protection de la nature au rang des « buts de l'Etat » et donne ainsi au mouvement une caution juridique.

Malheureusement, ce mouvement de défense de protection de la nature et des paysages sera repris par les théoriciens nazis pour justifier les thèses racistes et les velléités expansionnistes de leur parti. Ils alimenteront notamment la théorie de l'espace vital qui sera l'une des principales causes de la seconde guerre mondiale. Dès lors, les mouvements de protection de la nature sont quelque peu discrédités après guerre et le paysage ne sera pas évoqué dans la Loi Fondamentale de la RFA de 1949. Seule la Bavière donne le droit d'accès aux beautés naturelles à tous les individus. En revanche, l'article 20 précise que « *l'Etat protège les fondements naturels de la vie* ». Depuis la préservation de la nature relève de la compétence des Länder qui sont habilités à protéger des zones étendues appelées « Parc Naturel<sup>133</sup> » et d'autres plus restreintes que sont les « zones paysagères protégées<sup>134</sup> ». Les premiers sont créés en 1958 par la Loi de protection de la nature qui définit « *le Parc Naturel comme un espace à protéger* :

- *de grandes dimensions et présentant des caractéristiques exceptionnelles ;*
- *dont la majeure partie répond aux conditions du classement en zone de protection naturelle ;*
- *faisant l'objet d'une faible occupation humaine ;*
- *ayant pour but la protection d'une faune et d'une flore variée<sup>135</sup>.* »

Il est précisé qu'il est souhaitable que le parc soit ouvert au public. Les zones de protection du paysage sont plus restreintes en superficie et sont davantage destinées aux loisirs de proximité. Leur but est de maintenir la beauté et la spécificité des paysages. La

<sup>131</sup> Le Heimat correspond à un espace naturel et culturel harmonieux qui suscite pour ses habitants un attachement affectif, un sentiment d'intimité et de protection

<sup>132</sup> Bund Heimatschutz ou BHS

<sup>133</sup> Naturparks

<sup>134</sup> Landschaftschutzgebiete

<sup>135</sup> Voir JC BOYER, 2000, « *Géographie Humaine de l'Allemagne* », p131.

création de ces zones est du ressort des Länder qui ont chacun leur législation à ce sujet. Pour les parcs naturels, une concertation avec le ministre fédéral de l'environnement est nécessaire. Aujourd'hui il existe 13 parcs naturels et 6000 zones de protection du paysage. Au total près d'un quart du territoire national fait l'objet de mesures de protection.

Avec la croissance économique et le formidable essor industriel que connaît l'Allemagne à partir des années 1950, la protection de l'environnement revient en force dans la vie quotidienne des allemands. Ce sont essentiellement les méfaits de l'industrie qui font prendre conscience de la fragilité de la nature aux allemands. En 1965, la loi fédérale d'aménagement du territoire (ROG) rappelle qu'un des objectifs de la politique d'aménagement du territoire est d'assurer la protection, l'entretien et le développement des bases naturelles de la vie. A partir des années 1970, le pays est fortement touché par les pluies acides. Les forêts sont menacées et une grande partie d'entre-elles jaunissent ou meurent. En 1975, l'Etat promulgue la « Loi sur la préservation de la forêt ». Cette loi encourage le reboisement et l'exploitation raisonnée de ce milieu choyé par les allemands. Elle ouvre également l'ensemble des forêts aux marcheurs. Des mesures draconiennes sont prises pour limiter les rejets de polluants atmosphériques industriels mais aussi pour éviter l'accumulation des déchets, encourager le recyclage, limiter l'usage de la voiture... Le nucléaire est condamné à moyen terme en Allemagne. Le pays veut s'afficher aujourd'hui comme l'un des leaders de la protection de la nature en Europe. Contrairement aux français, il y a chez les allemands une réelle volonté de sauvegarde de l'environnement. Si bien que la plupart des associations de randonneurs allemands sont aussi des associations de protection de la nature. Etant fortement attachés à leur milieu naturel, les peuples germaniques (car on note la même mentalité en Suisse ou en Autriche) sont soucieux de le protéger et de le faire découvrir. Les activités pédestres s'avèrent être un des meilleurs moyens pour le faire. Elles sont aussi considérées comme une activité physique à part entière.

#### *4.1.1.3 Le sport, élément essentiel de la vie quotidienne des allemands*

Les pratiques sportives apparaissent au 19<sup>ème</sup> siècle en Allemagne et les premières associations sont fondées au début de ce même siècle. Certaines fondations de tir remonteraient au 11<sup>ème</sup> siècle. Il est à noter que les fédérations sportives se mettent en place avant même que l'unité allemande ne soit réalisée. Le sport a joué un rôle fédérateur pour ce pays.

Aujourd'hui 27 millions d'allemands adhèrent à l'une des 87 000 associations sportives. Ces associations sont regroupées au sein de la Deutsche Sportbund (Fédération du Sport Allemand). Les allemands font du sport pour au moins trois raisons : se dépenser physiquement, la santé et la convivialité. En fonction de ces trois paramètres, il est possible de différencier trois grands aspects du sport :

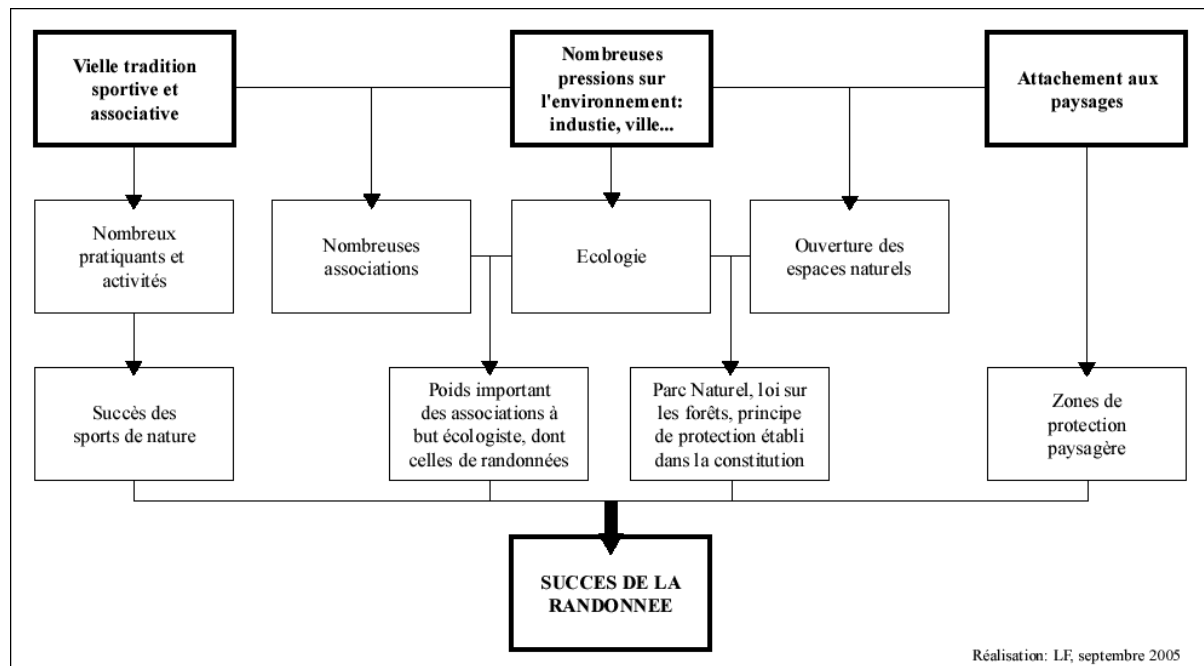
- « le sport vert » : le pratiquant recherche la nature. Les associations de sport de nature comme la randonnée et la promenade sont anciennes (nous y reviendrons plus longuement par la suite). Ce sont des activités très prisées par ce peuple soucieux de l'environnement. La santé est un des grands motifs de pratiques sportives ;
- « le sport droit » s'inspire du militarisme prussien. Il se traduit par un perpétuel respect des règles et une grande rigueur dans la pratique. Les allemands sont beaucoup plus disciplinés que les peuples latins. Il est ainsi très rare qu'ils s'écartent des chemins tracés pour aller piétiner des récoltes par exemple. ;

- « le sport convivial » : pour beaucoup d'allemands, la pratique sportive est l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis.

Le sport est une composante importante de la vie quotidienne allemande. Il est un exutoire à la vie urbaine et sédentaire. Une bonne partie du temps de loisir est dévolue aux activités sportives qui sont aussi prétexte à l'épanouissement culturel dans certaines disciplines. Les activités pédestres font partie de celles-là. Pour beaucoup d'associations de marcheurs, elles sont aussi un vecteur de connaissance de la nature et de l'environnement mais ces associations sont aussi des acteurs importants de la protection des paysages et du milieu naturel. **Les associations sont aujourd'hui chargées d'organiser et de gérer les activités pédestres en Allemagne.**

Il est à noter, enfin, que la vie associative est particulièrement dynamique en Allemagne. Les associations, comme les syndicats, sont de vrais groupes de pression dont la parole est écoutée. L'organisation ancienne des associations de randonneurs leur donne une crédibilité incontestable et en font des acteurs incontournables dans l'organisation de cette activité dans le pays. Il est à noter que la FFR joue aussi le rôle de groupe de pression en France, mais son rôle dans la gestion de l'activité est moindre (excepté dans certains territoires).

*Schéma n°35: Le succès de la randonnée en Allemagne*



#### 4.1.1.4 La gouvernance des activités pédestres en Allemagne

Contrairement à la France, l'Allemagne est un pays fédéral. Dans l'histoire allemande, seul le Troisième Reich a été un régime centralisé. Avant l'unification de 1871, l'Allemagne n'est qu'une juxtaposition de royaumes (Prusse, Saxe...), de grands-duchés (Wurtemberg), de duchés (Nassau) ou de villes libres (Hambourg), chacun ayant une large autonomie. Le 2<sup>ème</sup> Reich comme la République de Weimar auront un régime fédéral. Après la seconde guerre mondiale, la loi fondamentale du 23 Mai 1949 restaure le fédéralisme dans son article 30 : « L'exercice des pouvoirs publics et l'accomplissement des tâches incombant à l'Etat

*appartiennent aux Länder, sauf dispositions contraires* ». Depuis il y a un partage très clair des pouvoirs entre la Fédération et les 16 Länder. L'Etat fédéral conduit les affaires étrangères, la défense, la monnaie, les douanes ou encore l'aviation. D'autres domaines sont gérés en commun : construction d'universités, protection côtière... Chaque Länd a sa propre constitution qui reprend l'esprit de la Loi Fondamentale et a en gestion l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire, la culture... En Allemagne, la politique d'aménagement du territoire trouve ses racines dans les théories de Christaller qui fait de la Région le bon niveau d'intervention. Ceci est possible dans cet état où aucune ville ne domine réellement les autres. Cependant l'Etat intervient dans ce domaine qu'est l'aménagement du territoire afin de rétablir les disparités socio-économiques qui existent entre l'Est et l'Ouest depuis la Réunification.

Mais les compétences qui nous intéressent le plus dans le cadre de notre étude sont la protection de la nature et la conservation des sites naturels. La politique de protection de l'environnement est une compétence qui est dévolue aux Länder depuis le 19<sup>ème</sup> siècle alors que se développait la notion de Heimat. Depuis, ils gèrent les parcs naturels, les zones de protection paysagère et de nombreux autres outils qui permettent de sauvegarder et de mettre en valeur l'environnement et la nature. Comme nous l'avons vu précédemment, l'Allemagne a une politique de protection de l'environnement très forte. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans certains Länder avant d'être exportées dans tout le pays. Le fédéralisme permet également de préserver la diversité culturelle, si bien que les traditions sont encore très vivaces en Allemagne. Une partie des compétences est confiée aux communes qui gèrent les affaires locales et aux Kreises (arrondissement) qui ont des domaines d'interventions comparables à ceux de nos départements (affaires sociales, équipement routier).

Un grand nombre de compétences étant décentralisé, l'organisation des activités pédestres ne pouvait échapper à la règle. Pour autant, il n'y a pas comme en France un échelon administratif qui gère cette activité. Ce travail incombe aux associations de randonneurs qui sont structurées depuis plus longtemps que les associations françaises. Ainsi, la Verband Deutscher Gebirgs und Wandervereine<sup>136</sup> (équivalent de la FFR) est organisée depuis 1883. Ces associations ont vu le jour avec la diffusion du « sport vert » en réaction à l'ordre prussien qui tendait à s'imposer à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. En France la FFR ne s'est structurée qu'après la seconde guerre mondiale. La fédération allemande regroupe 600 000 randonneurs et chapote 56 associations, elles-mêmes divisées en 3 100 groupes locaux. La VDGW a plusieurs missions :

- l'organisation des activités pédestres : balisage, aménagement, entretien, équipement des parcours, publication, promotion de l'activité... ;
- la gestion d'hébergement de randonnée répondant à des critères précis ;
- la protection de la nature et la gestion des sites ;
- la protection et la mise en valeur du patrimoine ;
- la protection et la mise en valeur des cultures traditionnelles ;
- la coopération européenne ;
- la formation des guides.

Les missions de la VDGW sont donc plus diversifiées que celle de la FFR. Son siège est installé à Kassel dans le land de Hesse. C'est là que sont organisées les formations des guides de randonnée. Chaque année dans un lieu différent, elle organise une grande journée de randonnée qui attire près de 30 000 personnes. Elle dispose également d'un service spécialement dévolu aux jeunes de moins de 25 ans qui organise des excursions et des camps de vacances (absent en France). A travers ces manifestations, la VDGW essaie de sensibiliser

---

<sup>136</sup> Nous la nommerons VDGW pour simplifier la rédaction

le public au respect de la nature et de l'environnement. En France, cette préoccupation ne fait que commencer chez la FFR.

La fédération gère un réseau de 200 453 km de sentiers (180 000km de GR en France alors que notre pays est plus grand en superficie...). Elle entretient également plus de 200 maisons de randonnée qui sont en général des maisons typiques restaurées et aménagées pour l'accueil des randonneurs. Pour bénéficier du label, ces maisons doivent respecter une douzaine de critères :

- une situation au calme ;
- proximité du réseau de chemins (moins de 2km) ;
- un accueil de qualité ;
- un personnel capable de renseigner les randonneurs ;
- des repas adaptés aux randonneurs et diversifiés ;
- l'utilisation des produits régionaux ;
- la possibilité de loger les hôtes pour une seule nuit (les randonneurs itinérants) ;
- la mise à disposition et la vente de cartes et de guides de randonnée ;
- des informations sur les curiosités locales et régionales ;
- disposer d'une station météorologique et établir les prévisions pour la journée ;
- propositions de randonnée.

Pour obtenir le label, elles doivent aussi répondre à une douzaine de critères supplémentaires figurant dans une liste de 24 que nous ne détaillerons pas ici. On peut tout de même citer à titre d'exemple : la localisation dans un parc naturel, proposition de randonnée en raquette l'hiver, gestion écologique de l'entreprise...

En outre, la VDGW établit des partenariats avec de grandes structures nationales afin de proposer une offre complète. Ainsi, elle a signé une convention avec le ministère fédéral du tourisme afin de proposer des randonnées de qualité. Ceci se traduit par l'édition de guides pour les aménageurs. Elle travaille également avec la fédération des parcs naturels pour aménager ces espaces et leur permettre d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

La VDGW a plutôt une vision nationale. Elle travaille dans l'intérêt de tous les marcheurs. Mais l'essentiel du travail est davantage du ressort des associations locales qui gèrent au quotidien les chemins de randonnée. Etant donné la structure administrative de l'Allemagne, on ne trouve pas une association par land comme c'est le cas en France (les CDRP et CRRP représentent la FFR dans les départements et en région). Ici les associations locales sont souvent plus anciennes que la fédération elle-même. Celle-ci s'est contentée de les fédérer après sa création afin de donner plus de poids aux marcheurs à l'échelle fédérale. Nous trouvons donc plutôt des associations gérant une entité naturelle particulière plutôt qu'un échelon administratif<sup>137</sup>. Au sein d'un même Länd, on a donc plusieurs associations qui ont leur propre organisation et surtout leur propre balisage. Cependant elles ont un territoire d'action clairement délimité qui évite les concurrences et l'illisibilité de l'offre. Dans la mesure où elles gèrent des ensembles naturels, leurs compétences peuvent s'exercer sur plusieurs Länder. C'est le cas notamment pour le massif alpin. L'exemple du Bade-Wurtemberg présente assez bien cette situation.

---

<sup>137</sup> Cette tendance commence à voir le jour en France avec la multiplication des acteurs. La FFR réfléchit de plus en plus en terme de pays

#### 4.1.1.5 La randonnée dans le Bade-Wurtemberg

Le Bade-Wurtemberg est après la Bavière, sa voisine, le länd le plus grand d'Allemagne : 35 700 Km<sup>2</sup> pour 10,2 millions d'habitants (soit 285 hab/km<sup>2</sup>). C'est surtout le länd le plus riche du pays. Il est le témoin de ce que l'on a appelé « le miracle allemand ». Il fait partie de cette Allemagne du Sud entourée de pays étrangers (France et Suisse) et de « frontières naturelles » (Rhin, Alpes, la forêt de Thuringe au nord...). C'est un des Lander qui a l'identité la plus marquée. Ici les traditions sont encore vivaces et les costumes folkloriques fleurissent à chaque fête traditionnelle. C'est aussi l'Allemagne catholique et longtemps paysanne car dépourvue de matières premières.

Pour autant, il n'existe pas d'identité commune à ce Land. Il existe de fortes différences entre le bavarois et le souabe. Alors que les propriétés sont petites en Bavière, elles sont relativement étendues en pays de Bade. A l'échelle du Bade-Wurtemberg, les oppositions sont très nombreuses. Ce länd joint deux entités historiques qui ne se sont associées qu'en 1952 :

- le pays de Bade suit le Rhin et s'étend entre Bâle et Mannheim. La ligne de crête de la Forêt Noire constitue sa limite orientale. A l'intérieur de cette région, il existe aussi de nombreuses disparités : entre gens de la plaine et gens de la montagne, entre le nord et le sud... ;
- le Wurtemberg regroupe trois régions : une région centrale autour de Stuttgart (Moyen Neckar), la plaine de Hohenlohe et la Haute Souabe. Ces deux dernières sont rurales alors que la région de Stuttgart est très industrielle.

Le Bade-Wurtemberg associe deux grands ensembles naturels :

- la Forêt Noire (sœur jumelle des Vosges) et le sillon rhénan à l'ouest ;
- le Jura Souabe, la plaine de Hohenlohe et le plateau de l'Allgäu qui constitue le piémont alpin.

Ces deux régions naturelles ont évolué indépendamment l'une de l'autre car n'appartenant pas aux mêmes unités politiques comme nous venons de le rappeler. Le Länd n'a donc pas d'unité identitaire. Mais ceci n'est en rien un problème au niveau de la randonnée car les allemands réfléchissent en terme d'entités naturelles qui malgré les divisions politiques présentent une certaine unité. Ainsi, les versants est et ouest de la Forêt Noire sont très semblables bien que l'une regarde vers le pays de Bade et l'autre vers le Wurtemberg. Ce massif est peu élevé (1500m au point culminant) et presque totalement occupé par la forêt de sapin. Le Jura Souabe est encore plus bas (pas plus de 1000m) mais il est également en grande partie forestier. En revanche la plaine de Hohenlohe est plus peuplée et cultivée. La vallée de la Neckar abrite les grandes agglomérations (Stuttgart, Heilbronn, Mannheim), tandis que la vallée du Rhin fait le pendant de la plaine d'Alsace avec ses vignobles. Enfin, le plateau de l'Allgäu au sud annonce les Alpes avec ses prairies verdoyantes dévolues à l'élevage et ses vignobles qui bordent le lac de Constance.

C'est l'une des régions qui aujourd'hui contribue le plus au financement de la réunification. Il faut rappeler que c'est aussi la région qui connaît un taux de croissance économique assez élevé comparé au reste du pays. Lorsque le pétrole a remplacé le charbon à partir des années 1960, le sud de l'Allemagne s'est trouvé favorisé grâce au passage des oléoducs venus d'Italie, de France et de Russie. Le Bade-Wurtemberg et la Bavière ont pu alors développer une industrie puissante dans les secteurs automobiles, chimiques, aéronautiques et électroniques. Le développement des moyens de communication (tunnel du Bremer notamment) leur a assuré le succès de ces activités. Le grand nombre de villes



moyennes a permis de répartir l'activité sur tout le territoire régional et d'éviter les grandes concentrations qui ont fait tant de mal aux paysages rhénans.

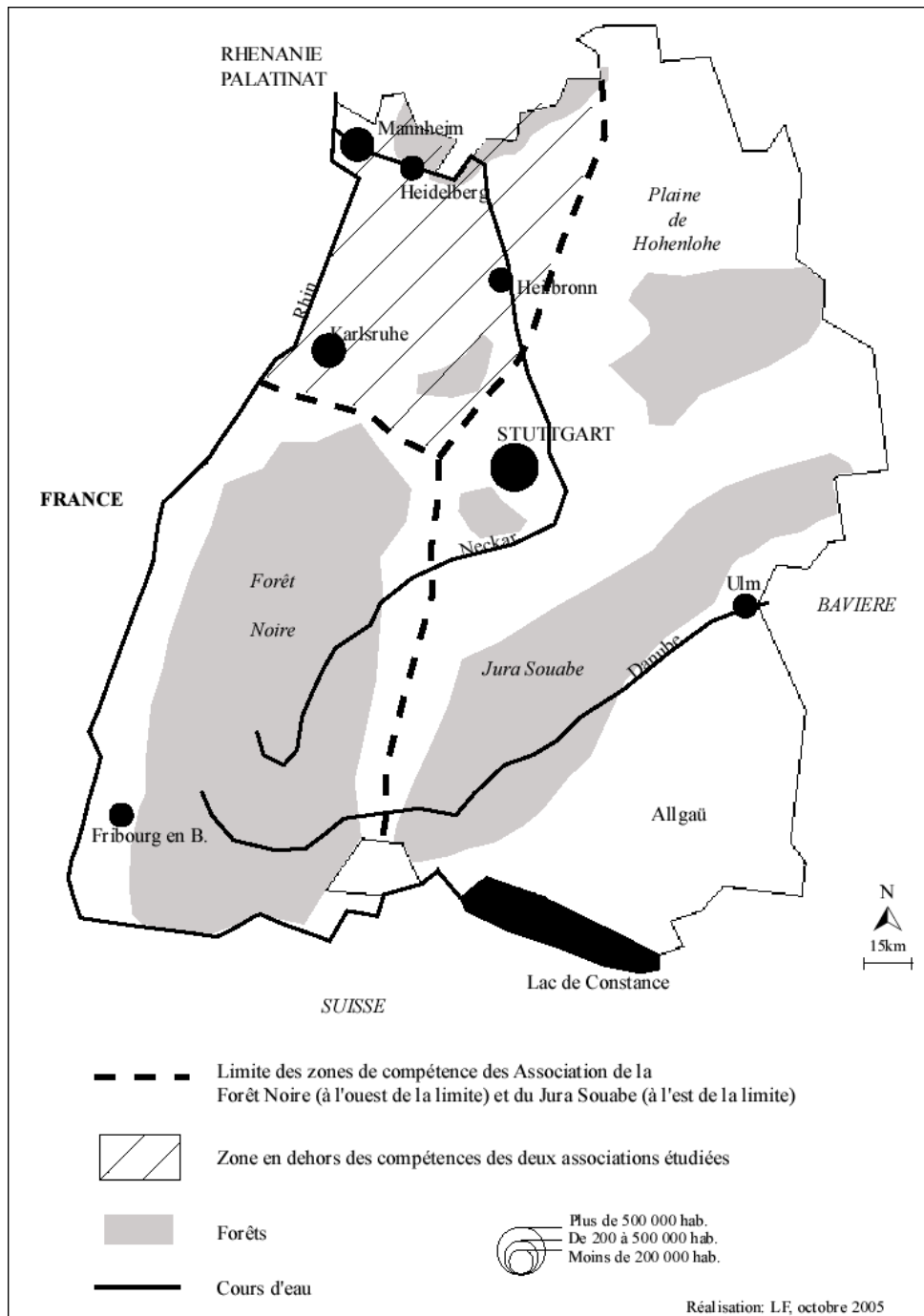
Longtemps resté rural, le Bade-Wurtemberg bénéficie aujourd'hui de paysages relativement préservés. Sa position méridionale lui offre des conditions climatiques attractives pour les allemands du nord. Cette région s'affirme aujourd'hui comme une région touristique importante en Allemagne. La Forêt Noire fait partie des grands lieux de villégiature du pays. Les villes d'eau, les petits musées, le ski, la chasse ou les villes au patrimoine préservé comme Mannheim, Fribourg ou Heidelberg attirent les touristes mais l'activité phare reste l'activité pédestre.

En Allemagne, la randonnée et la promenade sont l'affaire de puissantes associations de randonneurs qui se sont structurées au 19<sup>ème</sup> siècle. Le Bade-Wurtemberg n'échappe pas à la règle. Ainsi deux grandes associations se sont partagées le territoire (voir carte n°40 page suivante) :

- la Schawrzwaldverein organise la randonnée dans le massif de la Forêt Noire ;
- l'Albverein schwaebischen s'occupe du Jura Souabe.

Contrairement à la France, les activités pédestres ne sont pas l'affaire d'organismes publics mais bien d'associations de bénévoles dynamiques. D'autre part, la réflexion ne se fait pas au niveau d'entités politiques mais plutôt au niveau d'unités naturelles. La superficie et les caractéristiques de leur territoire d'action sont comparables à celles d'un PNR français. Ainsi, il serait tout à fait concevable qu'une association organise la randonnée dans le Massif du Vercors, dans le marais poitevin ou dans les Cévennes. Le schéma n°36 (page 379) présente le rando-système du Bade-Wurtemberg.

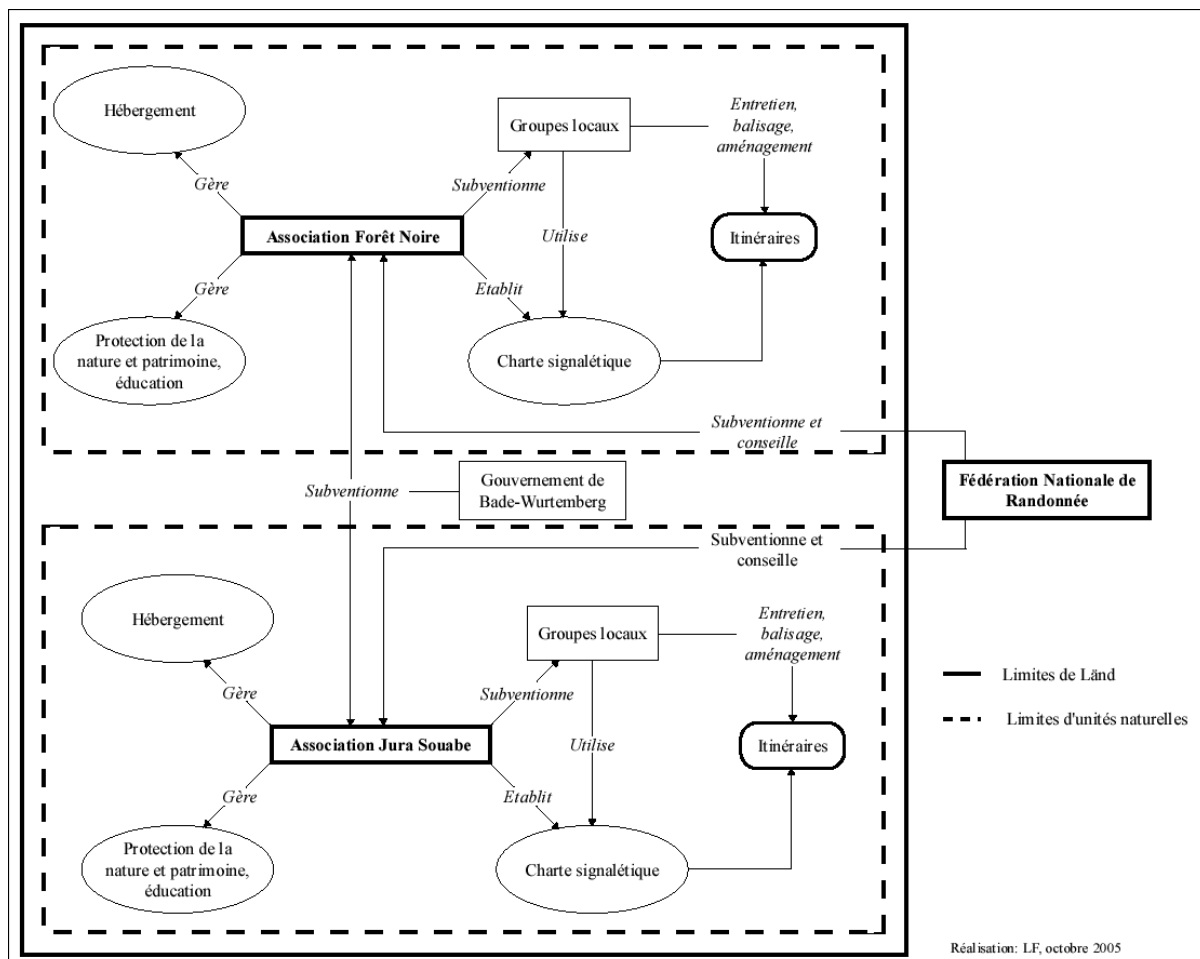
*Carte n°40 : Les territoires des associations de randonneurs dans le Bade-Wurtemberg*



L'association pour l'organisation de la randonnée en Forêt Noire a été créée en 1864. Elle compte 90 000 membres (soit la moitié de l'effectif de la FFR !) et se divise en 241 associations locales (la FFR en regroupe près de 3000 à l'échelle nationale). Elle gère aujourd'hui un réseau de 23 000 km qui sillonne tout le massif. Ses activités vont bien au-delà des seuls balisage et entretien des chemins. Elle est membre fondateur de la fédération nationale de protection de la nature et développe des actions qui vont dans ce sens sur son territoire. Celui-ci longtemps infranchissable, a conservé un aspect naturel. Les forêts de sapins s'étendent à perte de vue et sont parfois entrecoupées de quelques lacs de montagne. L'autre rôle majeur que s'est donné l'association est la protection du patrimoine. Elle

participe activement à l'étude et à la réhabilitation de maisons traditionnelles de montagne. Elle encourage et aide financièrement la création de musées sur les traditions locales (notamment sur les activités horlogères du massif). Ce travail de protection de la nature et du patrimoine nécessite la création d'emplois permanents dévolus à ces tâches. Sur le plan des activités pédestres, la Schawrzwaldverein a aussi en gestion 24 maisons de randonnée. Ce sont en général de vieilles bâtisses réhabilitées. Elles accueillent chaque année plus de 30 000 personnes. Ce qui traduit le succès de ces formules. L'association forme aussi des guides de randonnée et édite des cartes et des revues sur les activités pédestres dans le massif. Le balisage est de bonne qualité mais pas uniforme sur tout le territoire. Ainsi le losange rouge sert de base mais il est utilisé différemment selon les itinéraires (barré d'un trait noir ici, bicolore là). Les chemins sont très bien entretenus et sont équipés admirablement : parking, WC, panneaux d'information, table d'orientation... Il est très important de comprendre que l'association considère que son but principal est de protéger et de faire connaître son territoire. Elle a d'ailleurs pris comme devise : « *Qui ne connaît pas, détruit sans scrupule* ». La randonnée s'inscrit pleinement dans une politique globale de développement du territoire.

*Schéma n°36: Le rôle majeur des associations en Bade-Wurtemberg*



On retrouve la même logique pour l'Albverein schwaebischen. Celle-ci gère le territoire qui va de la plaine de Hohenlohe au plateau de l'Allgäu et se limite à l'ouest à la Forêt Noire et au Ries à l'est (dépression qui sépare le Jura Souabe du Jura Franconien). Elle organise en fait les activités pédestres dans tout le Jura Souabe et son avant-pays.

L'association est plus récente que celle de la Forêt Noire. Elle a été créée en 1888 mais elle connaît un succès plus important puisqu'elle est aujourd'hui la première association de randonnée en Europe avec 120 000 membres. Elle gère un réseau de 21 300 Km (dont 16000km de GR, 5 000km de PR et 300km de boucles éducatives). Ses autres missions sont identiques à celles de la Schawrzwaldverein : protection et entretien de la nature, protection du patrimoine et plus particulièrement du patrimoine culturel (langue, danse, chant...), mise en valeur du territoire, formation de guides, édition de cartes et de revues... Elle gère également un réseau de 23 maisons de randonnée qui permettent l'hébergement des promeneurs et randonneurs. Mais une de ses actions les plus originales et les plus anciennes réside dans la construction de tours qui permettent d'avoir une vue panoramique sur le paysage. On compte aujourd'hui 26 tours d'observation réparties dans tout le Jura Souabe. Ici aussi le balisage est différent d'un secteur à l'autre mais présente une certaine logique. On retrouve le symbole de l'association (l'edelweiss) sur tous les panneaux qui lui appartiennent. Les aménagements sont de très bonne qualité. Ce territoire de moyenne montagne hercynienne à la tradition agricole et sidérurgique<sup>138</sup> est devenu un des grands lieux de la randonnée en Allemagne. Pour remplir sa mission de protection de la nature et du patrimoine, l'Albverein schwaebischen replante des arbres, achète des terrains pour les protéger, soutien l'élevage du mouton, organise des manifestations festives avec musiques et danses traditionnelles...

*La randonnée en Allemagne, et plus particulièrement dans le Bade-Wurtemberg est donc une affaire d'associations. Ce modèle diffère profondément du modèle français en donnant un poids important au milieu local et en se caractérisant par une absence des organismes administratifs et politiques dans le rando-système. Les actions sont menées à l'échelle de territoires présentant une unité naturelle. On est donc bien loin de notre système donnant une large place aux départements et à leurs Conseils Généraux. Bien évidemment ce modèle est bien adapté dans un pays fédéraliste et tout ne peut être repris en France. Néanmoins, étant donné le succès incontestable des activités pédestres dans ce pays, il y a des éléments à employer et à adapter à notre système.*

*Notons que le fonctionnement de la VDGW est semblable à celui de la FFR. Cependant le poids de cette dernière est nettement moindre. La FFR a un nombre de missions plus réduit que celui de la VDGW (la FFR s'investit peu dans la protection du patrimoine naturel et bâti, dans les refuges...). Mais de plus en plus, elle s'intéresse à la protection de l'environnement et commence à réfléchir en terme d'entités naturelles. Dans le Lot notamment, le CDRP propose des topoguides sur les cinq pays qui constituent le département. Preuve qu'une évolution de l'association se dessine, à moins qu'il ne s'agisse d'une adaptation locale.*

*Au-delà de ce modèle allemand, la France aurait aussi tout intérêt à étudier le modèle finlandais dont nous allons montrer maintenant les caractéristiques.*

<sup>138</sup> Activité rurale liée à l'exploitation de mines de fer

## 4.1.2 La gouvernance des activités pédestres dans les espaces protégés de Finlande

Tout comme l'Allemagne, la Finlande est un grand pays de randonnée. Il est difficile de connaître précisément le nombre de randonneurs finlandais car il n'existe pas de données sur ce sujet. En revanche, nous savons que 80% des finlandais<sup>139</sup> affirment pratiquer une activité sportive une fois par semaine et qu'une majorité d'entre eux cite la marche comme pratique préférée. Tous les guides touristiques et les observations de terrain le confirment, le week-end voit des flots de citoyens gagner les campagnes pour marcher, courir, nager ou pêcher dans la nature finlandaise.

### *Photo n°28 : L'espace de randonnée du Teijo*

*Afin de répondre à la forte demande de loisirs de pleine nature, Metsähallitus a mis en place 9 espaces de randonnée. Ce sont des lieux spécialement aménagés pour les activités pédestres qui connaissent une fréquentation importante en fin de semaine*



Réalisation : LF, novembre 2005

Plusieurs facteurs expliquent ce succès. Il faut évidemment rappeler les conditions naturelles exceptionnelles du pays qui sont propices au développement de ces activités. D'autre part, comme les allemands, les finlandais sont des sportifs. Enfin, il y a l'ouverture totale des espaces naturels à la population qui caractérise les pays scandinaves.

Pour éviter la dégradation du milieu par l'utilisation abusive du « droit de tout un chacun », de nombreux espaces font l'objet de mesures de protection sans pour autant être fermés au public. C'est la gestion de ces espaces qui nous intéresse ici particulièrement.

---

<sup>139</sup> Etude réalisée par le ministère du sport finlandais, source : « *Survol de la Finlande* », ouvrage collectif, p124

#### 4.1.2.1 « Le droit de tout un chacun » ou l'incarnation du droit d'aller et venir librement

Comme nous l'avons précisé en introduction de cette partie, il existe un modèle scandinave d'accès à la nature. La Finlande n'est pas un pays scandinave à proprement parler. Mais l'occupation suédoise qui a duré jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle lui en a donné les caractéristiques. Pays le plus septentrional au monde après l'Islande, la Finlande s'étend au-delà du cercle polaire arctique. Etant donnée cette situation, les conditions naturelles (et notamment climatiques) sont difficiles pour l'occupation humaine surtout dans la partie nord du pays. La Finlande reste donc un pays peu peuplé, un peu plus de 5 millions d'habitants, et présente encore de vastes espaces naturels préservés de toute occupation humaine. C'est un pays plat car raboté par les dernières glaciations. L'altitude maximale dépasse péniblement les 1300m au nord dans le prolongement de la chaîne norvégienne. La forêt de conifères occupe 65% du territoire et les lacs 10%. Au nord s'étend la toundra, steppe où seuls pointent quelques bouleaux, alors qu'au sud la forêt de feuillus présente des essences plus communes au reste de l'Europe (chêne, tremble, hêtre...). La mer Baltique limite le froid et permet au sud du pays de bénéficier de températures supportables (jusque 30° l'été). C'est donc là que se concentre la plus grande partie de la population : 50% des finlandais vivent au sud de Tampere sur 10% du territoire.

La Finlande est donc un pays « vide » où l'espace naturel occupe encore de grands espaces. L'absence de clôtures et la présence de la neige une bonne partie de l'année a favorisé la libre circulation des individus. Tout comme la Suède ou la Norvège où s'applique l'*allemansrätt*, en Finlande existe **le droit de tout un chacun**<sup>140</sup> de se déplacer librement. Ceci signifie que la liberté de circulation prime sur la propriété privée. Pour pouvoir clôturer une parcelle, le propriétaire doit fournir la preuve que le passage nuit à son bien ou à ses activités. Bien plus qu'un simple droit d'aller et venir, ce principe donne la possibilité de pratiquer une foule d'activités :

- le libre accès à la terre s'applique également à la voie d'eau et aux lacs, dans un pays qui en compte plus de 60 000, ce n'est pas négligeable ;
- le libre accès s'accompagne de l'obligation de respecter le bien d'autrui ;
- il est autorisé de marcher mais aussi de skier et faire du vélo n'importe où ;
- il est également autorisé de planter sa tente et de bivouaquer à distance raisonnable des habitations ;
- le droit de tout un chacun implique également la liberté de cueillir fleurs, fruits et champignons non protégés ;
- il est également autorisé de pêcher avec un bâton ;
- la baignade et la navigation sur de petites embarcations sont libres sur la plupart des lacs et cours d'eau ;
- enfin il est possible de patiner et de pêcher sur les lacs gelés et la banquise.

Bien évidemment, il existe quelques limites à ce droit. Il est ainsi demandé de ne pas déranger la faune pendant la période de reproduction, détruire la végétation, d'allumer des feux sans autorisation, de circuler en voiture hors des routes sans autorisation ou de chasser et de pêcher avec du matériel moderne sans autorisation. Les transgressions à ces règles, et notamment la destruction du bien d'autrui (culture, élevage...) sont punissables de fortes amendes. Certains espaces comme les réserves naturelles font l'objet de limitation d'accès. Celles-ci ne peuvent être prises que par les autorités officielles : gouvernement provincial, armée, centre régional pour l'environnement... Il est également interdit de camper sur les plages. Chacun est responsable de ses déchets et est prié de les emporter avec lui.

<sup>140</sup> Everyman's right

Un tel droit semble évidemment impossible en France où l'attachement à la propriété privée est fort et où il existe un manque de respect des sites. Il est applicable en Finlande car les densités de population sont particulièrement faibles (1hab/km<sup>2</sup> au nord) mais aussi parce que le respect de la nature est une habitude scandinave. Ce qui nous intéresse dans cet exemple finlandais c'est la gestion de leurs espaces naturels protégés qui sont nombreux.

#### 4.1.2.2 Protéger et ouvrir les espaces naturels finlandais

La forêt occupe donc plus de 60% du territoire et les lacs 10%. Le reste est dévolu à la toundra, aux tourbières ou aux steppes herbeuses dans l'extrême nord du pays. Ces milieux naturels sont riches d'une faune et d'une flore variée et rare en Europe. C'est donc tout naturellement que la Finlande s'est lancée dans la protection de ces milieux. La politique environnementale finlandaise se donne 9 objectifs :

- préserver les paysages et les milieux naturels caractéristiques de la Finlande ;
- préserver la diversité des écosystèmes ;
- préserver les espèces menacées, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques ;
- préserver les paysages culturels caractéristiques ;
- préserver les « beautés de la nature » ;
- préserver les espaces sauvages ;
- favoriser la recherche scientifique ;
- éduquer les populations à la protection de l'environnement ;
- favoriser les loisirs verts tant qu'ils s'accordent avec la protection de la nature.

L'utilisation économique des ressources naturelles est également prévue du moment qu'elle ne porte pas préjudice à la préservation. Ces mesures ont été prises avec *The Nature Conservation Act* en 1996. L'objectif est donc bien d'allier protection et développement. La Finlande est depuis longtemps entrée dans un processus de développement durable.

Pour cela elle a mis en place tout un arsenal de moyens qui permet une préservation plus ou moins totale de la nature. Les premières mesures de protection remontent à 1923, date à laquelle une liste d'espèces menacées et à protéger est établie. En 1932, les premières réserves naturelles sont créées. *The Nature Conservation Act* donne la liste des différents outils ; on en dénombre aujourd'hui sept principaux (voir tableau n°44 et carte n°41) :

- *les parcs nationaux* sont ceux qui occupent une des plus grandes superficies du pays. Ils ont été créés en 1971. On en compte 35 dans tout le pays. Ce sont des espaces naturels emblématiques de la Finlande (archipel, lac, forêt ou encore tourbière). Leur principale mission est la conservation. Ce sont aussi des espaces habités et on essaye d'y préserver les modes de vie traditionnels, notamment en Laponie. Ils sont propices à la recherche scientifique, l'éducation et les activités de loisirs. Les activités affectant le milieu naturel y sont interdites. Enfin ce sont des lieux ouverts au public et ont ainsi un rôle d'éducation ;
- *Les espaces d'intérêt faunistique et floristique* sont évidemment destinés à la protection des milieux riches en faune et flore sauvage rare. On en compte 173 dans tout le pays. Elles ont été créées en 1980 ;
- *les réserves naturelles strictes* sont peu accessibles au public. L'accès y est très réglementé et nécessite souvent une autorisation spéciale. Elles sont en général destinées à la recherche scientifique et leur principale fonction reste la préservation. Néanmoins certaines sont équipées pour accueillir les randonneurs qui n'ont pas le droit de s'écarter des chemins balisés ;

- *les landes de Laponie* sont pour la plupart protégées car en voie de disparition. Elles abritent une flore et une faune unique. Elles représentent la plus grande surface protégée ;
- *les zones de protection du phoque gris* concernent aussi bien les lacs que certaines zones de la Baltique. Leur rôle est de protéger l'habitat de cet animal menacé par la destruction de son milieu naturel ;
- *les zones de protection des forêts primaires* sont encore peu nombreuses en Finlande (seulement 100 km<sup>2</sup> actuellement) mais il est prévu de porter leur surface à près de 3000 km<sup>2</sup>. Elles sont censées protéger les espèces originelles menacées par la sylviculture ;
- *les zones de protection des tourbières* ont pour mission de préserver ces milieux fragiles et longtemps soumis à l'extraction industrielle. Ce sont des milieux présentant une faune et une flore rares.

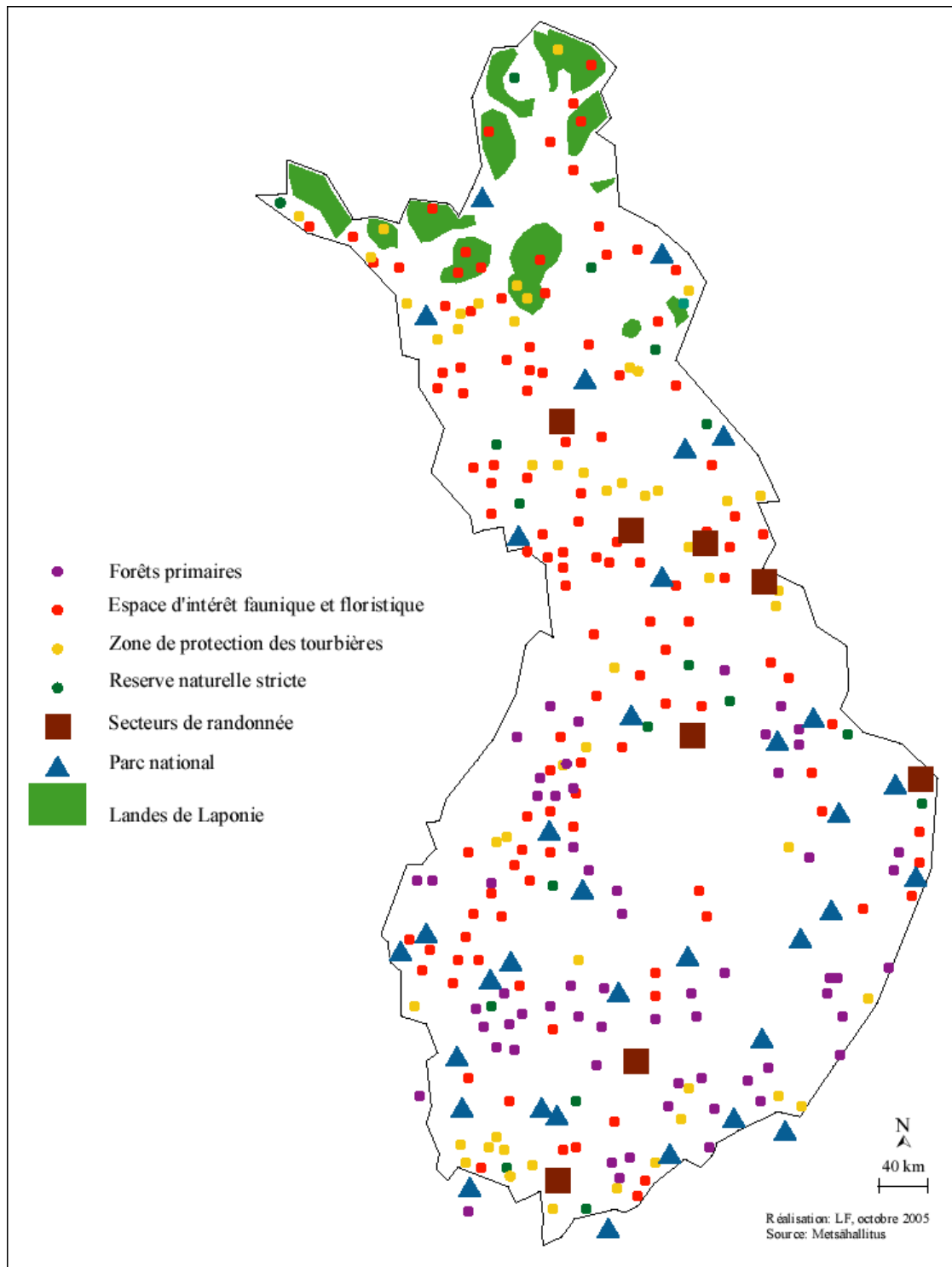
*Tableau n°44 : Les espaces protégés de Finlande*

	NOMBRE	SURFACE TOTALE (KM <sup>2</sup> )
<i>Parcs nationaux</i>	35	8 170
<i>Réserve naturelle stricte</i>	19	1 530
<i>Espace d'intérêt faunistique et floristique</i>	173	4 490
<i>Zone de protection des tourbières</i>	53	13
<i>Zone de protection des forêts primaires</i>	92	100
<i>Zones de protection du phoque gris</i>	7	190
<i>Landes de Laponie</i>	12	14 890
<i>Autres secteurs protégés par l'Etat</i>	63	468
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>29 851</b>

Source : Metsähallitus



*Carte n°41 : Les zones protégées en Finlande*



Aujourd'hui les territoires protégés représentent 9% de la surface totale du pays. La Finlande fait figure de moteur dans la protection de l'environnement en Europe. La plupart des espaces protégés sont intégrés au réseau NATURA 2000 européen. Plus de 15% du territoire national est concerné par ce programme soit 50 000 km<sup>2</sup>.

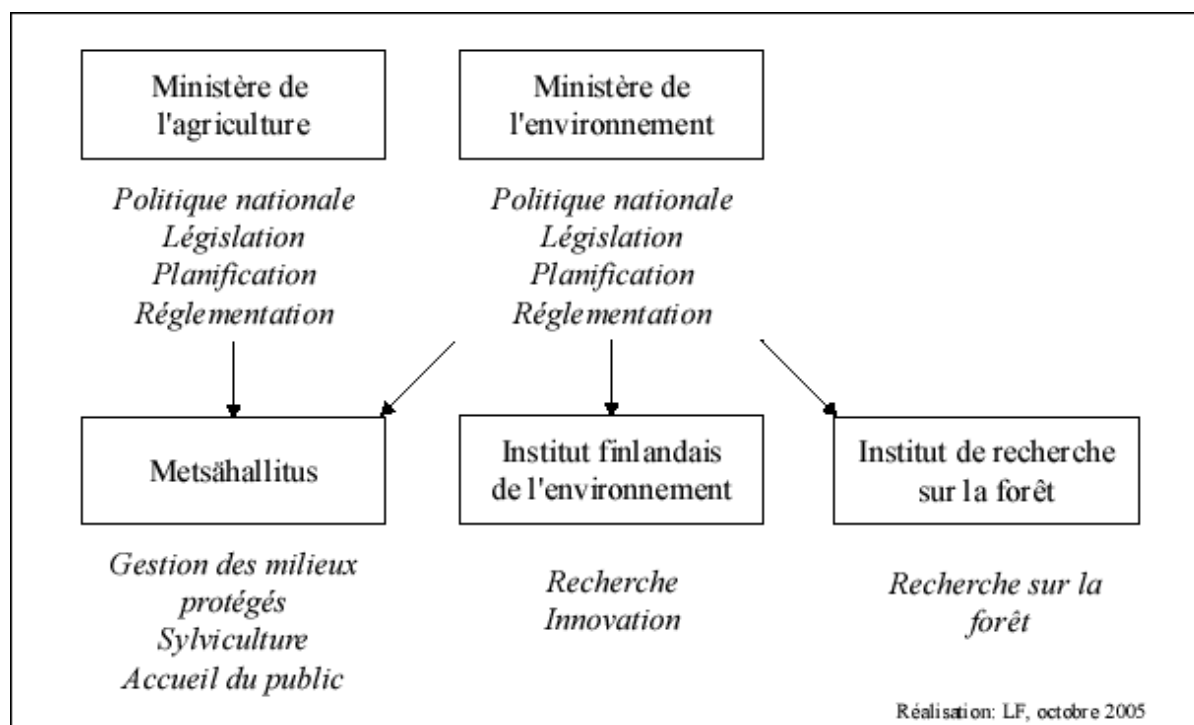
Plus que la simple conservation de la nature, la politique environnementale de la Finlande s'accompagne d'un volet développement non négligeable. Ainsi, les forêts sont exploitées, les zones protégées sont ouvertes au public, la pêche et la chasse sont des activités très répandues... Pour pouvoir concilier environnement et développement économique, les finlandais ont appliqué les principes du développement durable. Les retombées du tourisme et des loisirs dans ces espaces sont loin d'être négligeables, même si la filière bois reste la principale source de revenu et d'emploi. La Laponie est aujourd'hui devenue une destination qui attire de plus en plus de personnes chaque année. Cette politique durable est possible car la gestion de tous ces espaces est confiée à un seul organisme, **Metsähallitus**, placé sous la tutelle du ministère de l'environnement.

En Finlande, la protection de l'environnement et le développement durable sont du ressort du Ministère de l'Environnement (voir schéma n°37). La Finlande est un état peu étendu relativement centralisé et les décisions sont prises au niveau central même si les collectivités locales sont consultées. Le ministère lance les politiques environnementales, met en place la planification, la législation et fixe les normes à respecter. Le ministère de l'environnement travaille pour préserver la biodiversité. Il favorise également la protection des paysages, l'utilisation récréationnelle des milieux naturels et l'utilisation soutenable des ressources naturelles. Il est au sommet de la pyramide mais assume la tutelle de plusieurs institutions qui le suppléent dans certains domaines.

Les municipalités favorisent et dirigent la protection de l'environnement sur une échelle locale. Elles publient également tous les règlements environnementaux locaux qui s'appliquent aux usines et équipements.

Mais l'acteur le plus important pour nous est Metsähallitus. Cette entreprise publique contrôle la plupart des espaces protégés, des zones de randonnée et est ainsi responsable de la surveillance et de la protection de beaucoup d'espèces menacées mais aussi de l'accueil du public dans toutes ces zones. Elle est donc chargée d'aménager les espaces protégés pour accueillir les marcheurs dans les espaces protégés.

*Schéma n°37: La protection de l'environnement en Finlande*



*4.1.2.3 La gouvernance des espaces protégés par Metsähallitus*

Metsähallitus est donc une entreprise publique placée sous la tutelle des ministères de l'environnement et de l'agriculture. Elle a deux fonctions majeures (voir schéma n°38 p 389) :

- *la conservation de la nature* : à ce titre elle gère toutes les zones protégées de Finlande. Cette mission ne se limite pas au seul entretien des espaces classés. Metsähallitus doit aussi assurer la protection des espèces menacées mais aussi gérer la récréation dans ces secteurs en développant des services pour les marcheurs, les baigneurs, les skieurs, les chasseurs ou les pêcheurs. Elle est aussi responsable de la délivrance des permis de pêche et de chasse dans les secteurs qu'elle a en gestion ;
- *la sylviculture dans les forêts appartenant à l'Etat* : contrôle des forêts d'abattage, encourager l'utilisation du bois dans la construction, gestion durable des forêts...

De ce fait elle a en gestion un territoire de 12 millions d'hectares soit 36% du pays.

La force de cette entreprise réside dans le fait qu'elle a des compétences écologiques mais aussi économiques. Ceci lui permet d'envisager un développement global. De plus elle est chargée d'appliquer les principes du développement durable sur ses territoires. Elle travaille donc en partenariat et en coopération avec les collectivités locales, les associations de défense de l'environnement, les professionnels du tourisme, les habitants et les entreprises de la filière bois... Une partie de son budget vient de la vente du bois, elle doit donc assurer une gestion durable de la ressource afin de ne pas dilapider son capital.

Metsähallitus a une grande importance en Laponie car ses activités influencent l'économie locale. C'est une région particulière qui a besoin de protection car les modes de vie traditionnels des lapons sont menacés. Grâce aux programmes de l'entreprise, les élevages

de rennes reçoivent des aides, les milieux naturels sont préservés et la Laponie devient une région touristique.

*Photo n°29 : Exemples d'aménagements observés dans l'espace de randonnée du Teijo*

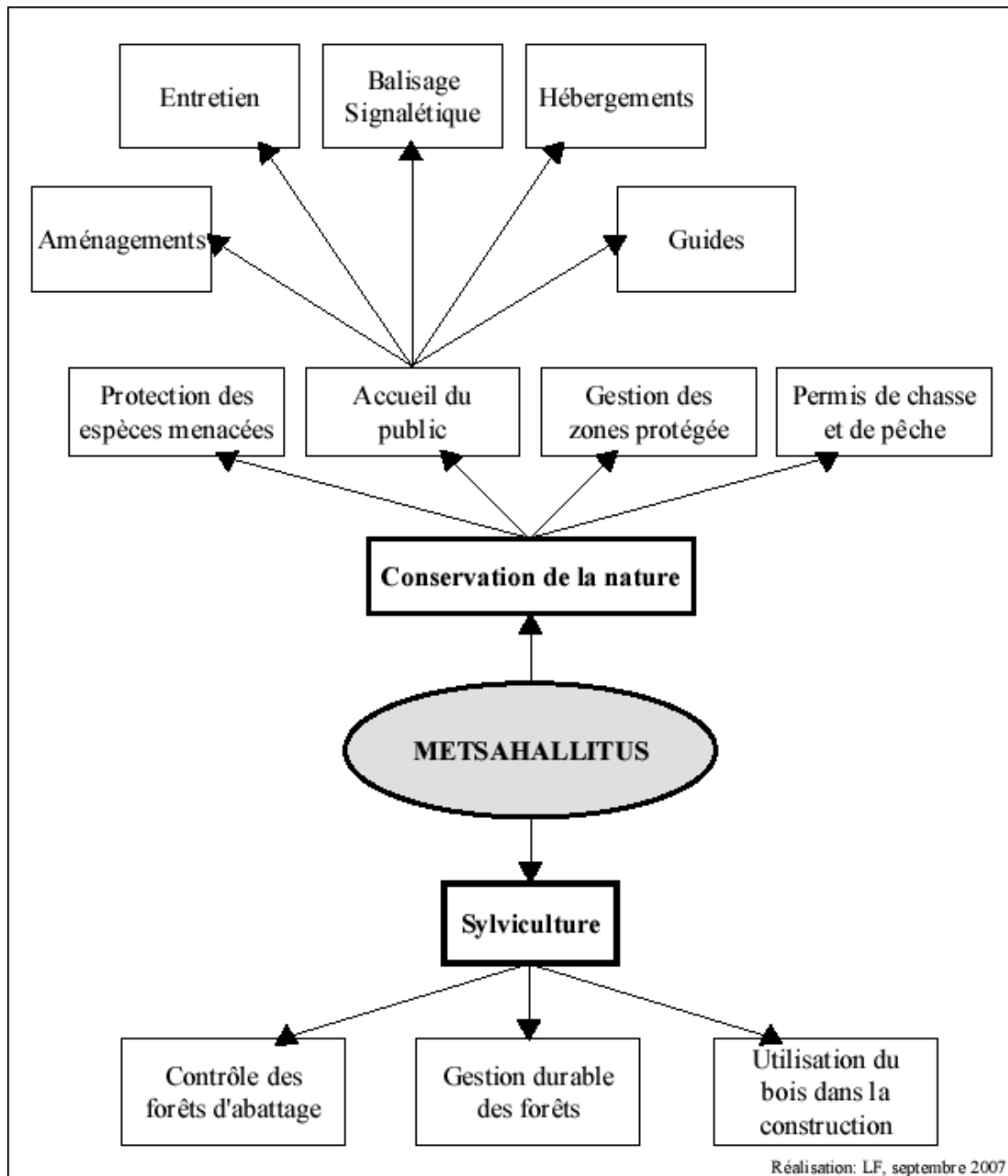
1 : signalétique ; 2 : aire de barbecue, 3 : maison d'accueil  
4 : parking, 5 : panneau au départ des itinéraires, 6 : toilettes



Réalisation : LF, Teijo, novembre 2005

Sur le plan des activités pédestres, Metsähallitus est chargé d'accueillir les récréants dans les espaces protégés. Les forêts sont des endroits idéals pour la promenade et l'entreprise se charge de leur aménagement pour proposer la meilleure offre possible. Et en ce domaine, le travail est exemplaire. En plus d'offrir un balisage uniforme dans tous les espaces protégés de Finlande, Metsähallitus entretient et crée des itinéraires d'une qualité irréprochable. De nombreux panneaux présentant les richesses de la faune et de la flore jalonnent les parcours. Chaque itinéraire est précédé d'un panneau présentant le parcours et rappelant les consignes de sécurité. Pour les plus aventuriers, des aires de couchage sont aménagées. Pour ceux qui préfèrent un couchage plus confortable, des hébergements gratuits sont proposés (à condition d'apporter ses draps et son matériel de cuisine). Pour tous les autres, il y a des bungalows ou des mobil home réservables à l'avance. Tous ces lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, des toilettes sont disposés un peu partout et les parkings d'accueil sont d'une grande qualité. Enfin, chaque territoire est équipé d'une maison d'accueil du visiteur ou l'on trouve tous les renseignements sur les loisirs. On peut dire en résumé que l'offre est exceptionnelle et surtout identique sur tout le territoire.

*Schéma n°38: Les missions de Metsähallitus*



Comme si ceci ne suffisait pas, sept secteurs de randonnée ont été créés par *la loi sur les loisirs de Nature*<sup>141</sup>. Ce sont des espaces entièrement dévolus aux activités pédestres. Leur gouvernance a également été confiée à Metsähallitus et l'offre y est identique à celle des espaces protégés.

Le seul « concurrent » de Metsähallitus pour l'organisation de la randonnée en Finlande est l'association nationale (Saunalathi) des randonneurs mais elle ne gère que les GR qui traversent le pays. Les boucles locales sont du ressort de l'entreprise publique. D'ailleurs Saunalathi est plus un partenaire qu'un concurrent.

<sup>141</sup> Outdoors Leisure Act

En Finlande, protéger n'est pas une fin en soi, il faut profiter de la préservation pour éduquer la population. En informant le public, le bénéfice en terme de protection de la nature peut être très grand. En effet, une personne sensibilisée à cette question est susceptible d'adapter son mode de vie. Différents niveaux d'information ont donc été développés par Metsähallitus. Ainsi des séjours sont organisés pour les scolaires au cœur des zones protégées, des informations sous la forme de panneaux sont dispersées dans la nature, des centres de visiteurs sont implantés à l'entrée des parcs, des guides sont disponibles pour les visites, de nombreuses publications sont réalisées et certaines zones sont spécialement dédiées à cet objectif. Les espaces les mieux adaptés à l'éducation restent les parcs nationaux. Dans chaque parc, un plan est établi dans lequel est précisé le nombre de visiteurs et les conditions dans lesquelles ils peuvent être accueillis.

*Tous ces aménagements permettent de répondre pleinement au droit de tout un chacun. Seul quelques espaces interdits d'accès au public font entrave à ce droit mais ces lieux sont fermés pour des raisons de protection de la nature, ce que les finlandais acceptent très bien. Les espaces protégés sont plus que des zones de protection de la nature. Ce sont de véritables lieux touristiques et générateurs de développement. La randonnée en est l'activité phare. Le succès que rencontrent les activités pédestres tient peut-être aux excellentes conditions qui sont proposées aux marcheurs. Ce n'est sans doute pas sans raisons que la Laponie s'affirme aujourd'hui comme une des grandes destinations du loisir de pleine nature.*

#### 4.1.3 Comparaison des modèles français, allemands et finlandais

Pour pouvoir effectuer une véritable comparaison, il aurait été intéressant de construire des radars sur les territoires allemands et finlandais identiques à ceux réalisés sur les territoires français. Mais le résultat obtenu serait difficilement utilisable car nous n'avons pu interroger les touristes et les populations locales en Finlande et en Allemagne par manque de moyens et compte tenu de la durée de notre séjour sur ces territoires. Si bien qu'une bonne partie du radar serait éliminée. Néanmoins, il nous est possible de comparer les autres indicateurs figurant dans la liste établie en troisième partie. C'est ce que nous avons fait dans le tableau ci-dessous. Nous obtenons ainsi une idée des points forts qui contribuent au succès des rando-systèmes des autres pays européens. Leur réussite ne tient pas seulement à la tradition sportive de ces pays ni à leur rapport au chemin. Elle est aussi liée à la gestion et à l'offre soumise aux marcheurs.

Tableau n°45 : Eléments de comparaison entre les politiques française, allemande et finlandaise

	FRANCE	ALLEMAGNE	FINLANDE
<i>Rapport aux chemins</i>	Supériorité de la propriété privée	Supériorité de la propriété privée mais liberté d'aller et venir en forêt et dans certains espaces	Liberté totale d'aller et venir sur tout le territoire
<i>Principal acteur</i>	Le Conseil Général en théorie (aidé des associations)	Les associations de randonneurs	Metsähallitus : entreprise publique chargée de la gestion des forêts
<i>Territoire d'action</i>	Le département	Des entités naturelles	L'ensemble des forêts publiques et les espaces protégés
<i>Autres acteurs intervenant dans l'organisation de la randonnée sur le territoire d'action</i>	Les associations, les communes mais de plus en plus les intercommunalités	Aucun	Aucun
<i>Inscription de la randonnée dans une politique globale</i>	Développement touristique dans certains départements	Protection de l'environnement et du patrimoine. Développement touristique Développement local	Protection de l'environnement. Développement touristique
<i>Aménagements proposés</i>	Incomplets et variables d'un département à l'autre	Complets mais variables d'une association à l'autre	Complets et identiques sur tout le territoire
<i>Qualité des aménagements</i>	Insatisfaisant dans la plupart des cas	Très bonne qualité	Très bonne qualité
<i>Qualité de l'entretien</i>	Variable mais souvent insatisfaisante	Excellente	Excellente
<i>Accessibilité des chemins</i>	Variable	Excellente	Excellente
<i>Origine du public visé</i>	Local à national dans la plupart des cas. International dans les massifs montagneux	National à international	National à international
<i>Type de public visé</i>	Promeneur	Promeneur et surtout randonneur	Promeneur et surtout randonneur
<i>Rôle de la population locale</i>	Limité sauf si les associations de marcheurs s'investissent	Fort du fait du mouvement associatif	Limité grâce aux réunions d'information
<i>Ancienneté du projet</i>	Récent pour la gestion administrative (année 1980 pour les premiers, 1990 pour les autres)	Milieu du 19 <sup>ème</sup> siècle	Milieu du 20 <sup>ème</sup> siècle
<i>Emplois créés</i>	Limité	Moyen	Fort
<i>Image des territoires</i>	Certains territoires ont une image de territoire de randonnée (les Alpes notamment)	Territoire réputé	Territoire réputé
<i>Résultat de la politique</i>	Insatisfaisant	Correct étant donné le nombre élevé de pratiquants	Correct étant donné le nombre élevé de pratiquants

La principale différence entre les trois pays réside dans le rapport aux chemins. Nous avons volontairement choisi un exemple dans chacun des trois modèles définis par P. Le Louarn<sup>142</sup>. La Finlande caractérise le modèle de totale ouverture du territoire aux marcheurs, la France celui de la supériorité de la propriété privée et l'Allemagne se situe plutôt dans le modèle intermédiaire. Ceci a nécessairement des impacts sur la réussite des projets menés. En

<sup>142</sup> Voir page (début de cette partie)

effet, il est plus facile de tracer un itinéraire en Finlande qu'en France où l'on doit sans cesse jouer avec les règles de propriété. Dès lors, la France se trouve désavantagée. Néanmoins, il lui est possible de s'aligner sur le modèle allemand et d'ouvrir certains espaces. Au-delà de ce seul élément, il faut également s'intéresser aux autres éléments constituant les projets d'aménagement. Ils jouent un rôle non négligeable dans la réussite comme nous l'avons précisé dans le 3.1.2

Il faut évidemment nous intéresser au porteur du projet. Là aussi les différences sont importantes. En France, nous l'avons vu, le Conseil Général est chef de file et a légalement autorité en matière d'activités pédestres. Mais sur le terrain il doit composer avec les associations et d'autres structures (PNR, intercommunalité...) qui souhaitent, elles aussi, développer cette activité. La situation est tout autre Outre-Rhin. Là-bas les associations de marcheurs sont maîtres du jeu. Elles ont en charge la gouvernance de l'activité sur des territoires qu'elles ont définis elles-mêmes et qui reposent sur une unité naturelle. De plus leur action est ancienne : la plupart des associations allemandes ont été créées au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, ce qui leur donne une autorité certaine. On retrouve d'ailleurs une association identique dans les Vosges où le Club Vosgien a été institué à une époque où l'Alsace-Lorraine était allemande. Mais elle doit, contrairement à ses homologues allemandes, composer avec le département et les structures intercommunales. En Finlande, la gestion des espaces protégés revient à un seul acteur : Metsähallitus. Il travaille lui aussi sur des territoires dont l'unité repose sur des caractéristiques naturelles. On peut donc relever ce premier élément :

<p><b>Dans les autres pays européens étudiés, le rando-système repose sur un seul acteur qui intervient sur un territoire identitaire du point de vue naturel. L'échelle de travail est locale.</b></p>
---

On peut également étudier la place des activités pédestres dans les politiques de développement local. En France, dans certains cas, la politique de randonnée s'inscrit dans une politique de développement touristique (exemple de la Haute-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie). Elle est perçue comme un des moyens de dynamiser les territoires les plus ruraux, de stimuler leur fréquentation et d'inciter à la visite d'autres lieux (exemple d'Olonne-sur-Mer pour désengorger le littoral). Cependant, bien souvent, les départements vivent la gestion de la randonnée comme une contrainte supplémentaire dont ils se seraient passés volontiers (exemple des Alpes-Maritimes). Il a fallu du temps pour mettre en place les PDIPR. Certains ont été votés ces dernières années. En Allemagne et en Finlande, les activités pédestres font pleinement partie de la politique de développement local des territoires. Ainsi, la Finlande fait de ses espaces protégés, des espaces de loisirs. Il ne s'agit pas seulement de préserver mais bien de faire connaître et de faire prendre conscience de la valeur du milieu naturel. En développant cette activité, Metsähallitus espère sensibiliser les populations au développement durable. D'autre part, l'ouverture des espaces nécessite des aménagements et l'entretien des itinéraires et donc de l'emploi. Une bonne partie de l'économie finlandaise repose sur la bonne gestion des forêts. Les activités pédestres font partie d'un plan de développement global des espaces forestiers. Dans les immensités boisées de Finlande, le tourisme et la sylviculture sont souvent les seules activités possibles. En Allemagne, la situation est sensiblement la même qu'en Scandinavie. La politique des associations ne se limite pas au seul tracé des itinéraires. Il s'agit également d'un plan global de développement du tourisme dans les espaces qu'elles gèrent. Ainsi les activités pédestres sont intégrées dans une politique de protection des paysages et du patrimoine. Les associations développent des musées ou des hébergements dans des bâtiments typiques qu'elles réhabilitent. Le deuxième aspect clé des modes de gouvernance allemand et finlandais est donc le suivant :



**La gouvernance des activités pédestres en Finlande et en Allemagne s'intègre dans une politique plus globale de développement des territoires qui mêle protection de l'environnement et développement touristique.**

Il faut aussi relever et insister sur le territoire d'action des associations allemandes et de Metsähallitus. Les associations travaillent à l'échelle d'unités naturelles : Jura Souabe et Forêt Noire. Ce sont des territoires qui présentent une cohésion identitaire, historique, culturelle, économique... En Finlande, le découpage des zones protégées se fait aussi en fonction de critères naturels. Ces espaces présentent en général une unité. Par rapport au modèle PDIPR, c'est une différence fondamentale. En France, les départements n'ont pas d'unité et regroupent en fait plusieurs petits territoires (dont certains sont à cheval sur deux départements). Ainsi la Seine Maritime regroupe le pays de Caux et le pays de Bray, la Thiérache est partagée par le Nord et l'Aisne, le Morvan est à cheval sur quatre départements... On pourrait ainsi multiplier les exemples. Finalement, la loi oblige des territoires très différents à partager la même politique sans vraiment tenir compte des particularités locales. Ceci ne peut mener qu'à des conflits et des oppositions. Les rivalités ne se rencontrent pas en Allemagne ni en Finlande. Les marcheurs recherchant l'authenticité et l'identité sont conquis par cette conception de la politique de randonnée. On peut donc ajouter que :

**La gouvernance à l'échelle de territoires identitaires contribue au succès des politiques de randonnée dans les pays germaniques et scandinaves. Avec la mise en place des pays, le modèle français va peut-être évolué vers ce système mais avec plusieurs années de retard.**

Le dernier aspect sur lequel nous souhaitons insister est celui de la qualité des aménagements proposés. Nous avons vu qu'en France les situations étaient variables d'un territoire à l'autre. Si nous nous basons sur l'exemple du département du Lot, mais aussi sur ce que nous avons vu dans d'autres départements, il nous est possible d'affirmer que les aménagements proposés sont peu satisfaisants. En effet, bien souvent les Conseils Généraux se contentent de tracer les itinéraires et de les baliser. Parfois, des panneaux signalétiques sont ajoutés. Les parkings proposés sont souvent ceux de la place du village d'où part le parcours. On a constaté également que des territoires plus petits comme les PNR où les pays faisaient une offre plus intéressante et plus complète. En Finlande comme en Allemagne, sur les territoires étudiés, nous pouvons dire que nous sommes face à une offre de grande qualité. En dehors d'un balisage et d'une signalétique adaptée, tous les chemins sont équipés de parkings, panneaux d'information, de poubelles, de toilettes, d'hébergements, de lieux de campement... Les hébergements sont nombreux et confortables. Le tout étant pensé dans un but de protection de mise en valeur du milieu naturel. Le dernier élément caractéristique des politiques finlandaises et allemands est donc le suivant :

**Les aménagements liés à la pratique de la marche à pied en Allemagne et en Finlande sont d'une grande qualité et intégrés dans l'environnement.**

Quels sont les résultats de ces politiques ? Ils sont plutôt flatteurs en ce qui concerne les chiffres. En effet, l'Albverein schwaebischen est la première association de randonneurs en Europe de part son effectif. 54% des allemands affirment marcher de façon régulière. Outre Rhin, il y a donc un véritable succès des politiques de randonnée. En Finlande, les chiffres sont moins connus mais 80% des finlandais affirment pratiquer une activité sportive

de façon hebdomadaire. On sait également que l'outdoor rencontre un vif succès dans les pays scandinaves. Il n'est donc pas exagéré de penser que les activités pédestres rencontrent un vif succès dans ce pays.

En ce qui concerne, les clients qui fréquentent les itinéraires, il y a bien sûr une majorité de promeneurs. Mais à la différence des territoires français, on rencontre également de nombreux randonneurs et randonneurs à la journée. Les retombées sur les territoires sont donc plus importantes étant donné que ces catégories de marcheurs ont souvent des dépenses plus importantes (hébergement, restauration, achat dans les magasins locaux...). Ils créent donc plus d'emplois et suscitent plus d'activités que les politiques ne visant que les promeneurs.

Le fait que ces politiques contribuent grandement à la territorialisation est sans conteste le fait le plus important. En Allemagne, la population participe activement à la politique de randonnée. En effet, la gouvernance de cette activité incombant aux associations, le rôle des bénévoles locaux est essentiel. La sensibilisation au développement des territoires dans ce pays est réelle. Les projets ne sont pas surimposés sur les territoires mais développés par les populations locales qui adhèrent pleinement à ces politiques. Il en ressort donc une grande qualité de l'accueil et des aménagements mis en place. La population ayant compris l'intérêt tiré du développement touristique, soutient pleinement les politiques menées et y participe activement. En Finlande, l'implication des habitants locaux est moindre mais leur rôle n'est pas négligé pour autant. En effet, Metsähallitus organise régulièrement des réunions auxquelles participent tous les acteurs de la vie locale : entreprise, élus, associations, habitants... Le but de ses réunions est de faire comprendre l'action de Metsähallitus mais aussi de demander l'avis des populations locales sur les aménagements proposés par l'entreprise. D'autre part dans la mesure où tout le monde est concerné par la liberté d'aller et venir, il appartient à chacun de respecter l'environnement et de permettre à tous d'y accéder dans les meilleures conditions. Sans l'implication de tous les finlandais dans la protection de la Nature, les itinéraires de randonnée et de promenade ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

Enfin, il nous faut évoquer l'image des territoires étudiés. En Allemagne, la Forêt Noire et le Jura Souabe sont réputés dans tout le pays et même au niveau européen comme étant d'excellents territoires de randonnée. Les traversées de ces deux massifs sont connues de tous les randonneurs passionnés. La Finlande dégage également une image de nature sauvage propice aux sports de pleine nature. C'est le pays des grands espaces vierges d'habitants et du Grand Nord. Pour beaucoup c'est l'endroit idéal pour marcher loin des bruits et des pollutions de la ville. On peut affirmer sans crainte qu'ils dégagent tous deux une image de territoires de randonnée.

*En conclusion, nous pouvons dire les activités pédestres contribuent pleinement à la territorialisation en Allemagne et en Finlande. Les territoires que nous avons étudiés sont devenus des territoires touristiques à partir de la randonnée. Les retombées qui y sont liées ne sont pas négligeables. Les politiques menées connaissent donc un succès qui repose sur quatre caractéristiques clés :*

- *un seul acteur responsable par territoire et une implication importante des acteurs locaux ;*
- *l'intégration de la randonnée dans des politiques plus larges de développement local ;*
- *la gestion à l'échelle de territoires identitaires ;*
- *une offre de grande qualité.*

*La France ne peut aujourd'hui plus faire abstraction des ces trois paramètres car elle est actuellement confrontée à trois grandes tendances :*

- *le retour des acteurs locaux dans l'aménagement du territoire ;*
- *l'incursion de la durabilité dans les politiques d'aménagement ;*
- *un demande de qualité dans l'offre touristique de la part des randonneurs et promeneurs.*

*C'est ce que nous allons montrer maintenant. Nous insisterons également sur leurs conséquences attendues sur le fonctionnement territorial de la randonnée en France.*



## **4.2 Changement de contexte : engouement des français pour les activités pédestres et émergence des acteurs locaux.**

Les peuples germaniques et scandinaves pratiquent depuis longtemps la randonnée et la promenade. Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, leurs associations se sont structurées pour organiser les réseaux d'itinéraires. En France, l'intérêt pour les activités pédestres est plus récent et semble aujourd'hui en pleine explosion. Mais la demande évolue vite et déjà de nouveaux besoins apparaissent. Les acteurs locaux devront en tenir compte dans les années futures. Ceux-ci profitent d'ailleurs de la réorganisation de la politique d'aménagement du territoire en cours. Alors que l'Etat a longtemps géré seul l'aménagement du territoire, de plus en plus de compétences sont désormais transférées aux échelons locaux. Les intercommunalités et les régions sont devenues des acteurs importants. C'est un paramètre important à intégrer pour la gouvernance des activités pédestres.

Enfin, l'émergence de la notion de durabilité depuis le début des années 1990 explique aussi ce renouveau de l'échelon local et des territoires, et vient également remettre en cause le rando-système PDIPR qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui.



## 4.2.1 L'évolution des besoins des marcheurs

### 4.2.1.1 Evolution du système de valeurs des sociétés occidentales

Valeur est définie comme étant « *ce qui est posé comme vrai, beau, bien, selon des critères personnels ou sociaux, et sert de référence, de principe moral* » par le dictionnaire Larousse. Ce sont donc l'ensemble des actions jugées réalisables par la société et l'individu pour des raisons morales ou esthétiques.

Le système de valeur de la bourgeoisie du 19<sup>ème</sup> est remis en cause dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle et plus encore en Mai 1968 en France. La notion de plaisir fait une entrée en force dans la société française. Le choc des deux guerres mondiales, puis plus tard la crise économique viendront renforcer ce besoin. La qualité de vie devient fondamentale par opposition à la vie ordonnée et laborieuse du 19<sup>ème</sup> siècle. Ceci concerne particulièrement les classes moyennes issues de la prospérité des Trente Glorieuses. Les relations avec les autres et avec soi sont mises en avant dans les moments de temps libre. Le besoin de se libérer du carcan bourgeois, de respirer, est manifeste et se traduit par le slogan : « *sous les pavés, la plage* ». Ce nouveau système de valeur qui se met en place au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle vient bouleverser les pratiques touristiques. De nouveaux principes sont établis, parmi eux on retiendra :

- **le besoin de profiter de la vie et de satisfaire ses besoins immédiatement.** Après une longue année de travail, chacun rêve de partir en vacances. Elles sont devenues une nécessité dans nos sociétés où tout s'accélère. Pour profiter immédiatement de la vie, les populations n'hésitent plus à partir dès que l'occasion se présente. Le fractionnement du temps de travail encourage la pratique de loisirs de proximité. C'est dans ce contexte que le nombre de marcheurs ne va cesser d'augmenter à partir des années 1970 ;
- **la protection de l'environnement et la recherche d'un cadre de vie agréable** sont désormais des priorités. Les méfaits de l'industrie sur l'environnement, les marées noires des années 1970, les crises alimentaires des années 90 ou encore les manipulations génétiques n'ont fait que renforcer le sentiment que la nature est un bien rare et donc précieux. La prise de conscience par les pouvoirs publics sous la pression des institutions internationales et européennes va donner naissance à des lois de protection de la nature. L'environnement urbain pollué, synonyme de stress et d'agressivité, pousse les populations vers les campagnes aussi bien pendant les vacances (voir l'essor du tourisme rural) que pour y résider annuellement (périurbanisation). Ce mouvement naturophile encourage la pratique des loisirs de pleine nature et explique l'augmentation du nombre de promeneurs et de randonneurs ;
- la vision d'un monde aseptisé où chacun consomme la même chose et vit de la même façon que son voisin a relancé **la quête de l'authenticité**. Les populations veulent des produits qui ont du goût, qui sentent le terroir, qui leur rappellent des souvenirs d'enfance. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les nouveaux messages publicitaires axés sur le caractère authentique des produits vantés. Cette quête de l'authenticité va transformer les pratiques des marcheurs. Alors que ceux-ci recherchaient jusqu'à présent le calme et la tranquillité, de plus en plus ils seront demandeurs de territoires identitaires, de patrimoine, de découverte des territoires, d'hébergements typiques... Les itinéraires doivent apporter un certain nombre d'informations sur les paysages, la culture, le patrimoine du territoire traversé... ;

- **la santé et l'équilibre physiologique** deviennent des préoccupations majeures. Les loisirs de pleine nature prennent une place considérable dans la vie des populations : jogging, randonnée, cyclisme,... Ces pratiques sont à associer à des modifications dans les pratiques alimentaires : les régimes sont pratiqués par tous, le nombre de potagers individuels ne cesse d'augmenter... Pour beaucoup la marche devient une activité d'entretien que l'on pratique toute l'année. On assiste à une dessaisonalisation de l'activité ;
- **la méfiance face aux médias** s'accroît : on refuse la manipulation et le détournement de l'information. Les publicités sont jugées avec un oeil plus critique, du moins dans certaines couches de la société ;
- l'anonymat qui prévaut dans les villes donne naissance à un **besoin de socialisation**. Les vacances en famille sont de nouveau recherchées. Le couple est redevenu un lieu de bonheur et non plus un arrangement patrimonial comme il a pu l'être au 19<sup>ème</sup> siècle. Les activités pédestres sont l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis pour quelques heures. Les groupes de marcheurs sont surtout des groupes informels. Le nombre d'adhérents à une association, même s'il est en augmentation, reste très faible comparé au nombre de pratiquants.

La diffusion du modèle individualiste sape les fondements du tourisme de masse au profit d'un tourisme de découverte et de qualité. Les incertitudes internationales créent le besoin de retrouver ses racines et de redécouvrir sa région ou son pays. Les pratiques de pleine nature connaissent un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années. Le besoin de profiter de la vie et la réduction du temps de travail se traduisent par une multiplication des courts séjours : on part dès que l'occasion le permet.

Ce bouleversement du système de valeur participe à l'augmentation du nombre de marcheurs. Le besoin d'authenticité pousse les gens vers les campagnes et à la rencontre des territoires. La promenade reste l'un des meilleurs moyens pour la découverte des paysages. De même, pour répondre au désir de rester en bonne santé, nombreux sont ceux qui pratiquent la marche pour « s'entretenir physiquement ». Si bien qu'à côté des marcheurs confirmés, on rencontre de plus en plus de « marcheurs du dimanche ». Enfin, les menaces qui pèsent sur l'environnement encouragent à sa protection, à sa connaissance et donc d'abord à sa découverte. Néanmoins, les pratiques de randonnée évoluent : pour beaucoup la marche devient l'occasion d'apprendre et de s'informer. Les itinéraires doivent devenir « intelligents », ils doivent apporter des informations sur le patrimoine, le paysage, le territoire, la culture...

#### *4.2.1.2 Les nouveaux besoins des marcheurs*

Les besoins aujourd'hui exprimés par les pratiquants de loisirs de pleine nature sont sensiblement les mêmes que ceux constatés en matière de loisirs, tourisme et sport. On retiendra comme tendances principales :

- le développement des pratiques ludosportives qui répond au besoin de liberté et d'autonomie. Ceci se traduit par un nombre de licenciés relativement faible dans les disciplines de pleine nature et explique que sur les 21 millions de marcheurs estimés, seulement 180 000 adhèrent à la FFR ;
- la recherche de l'évasion correspond à la volonté de fuir le quotidien (horaire, transport, pollution, stress...) et la routine : forte présence des marcheurs dans les espaces périurbains et ruraux le week-end ;



- le besoin de nature s'exprime à tous les niveaux de la pratique récréative (tourisme, excursionnisme, loisirs de proximité...). Les pratiquants recherchent le « naturel ». Pendant longtemps, naturel était ce qui n'était pas transformé par l'homme. Aujourd'hui, naturel est plutôt ce qui s'oppose à la vie urbaine. Ce qui garde une certaine authenticité est naturel. C'est donc plus une nature, telle que perçue par les citadins, qui est recherchée plutôt qu'un véritable espace naturel vierge de toute retouche humaine ;
- la volonté de sécurité fait suite au discours sécuritaire qui s'est développé depuis quelques années (principe de précaution, campagnes de prévention, dénonciation médiatique des pratiques dangereuses...). Les pratiquants veulent être informés du risque encouru. Sur le plan de la randonnée, ceci se traduit par un besoin accru de balisage et surtout de signalétique ;
- les services de qualité sont de plus en plus demandés. Ce sont des éléments qui facilitent ou agrémentent la pratique (service de secours, d'entretien, accueil...). Ils doivent trouver un juste équilibre entre prise en charge et assistanat. Le pratiquant refuse aujourd'hui que l'on prenne des décisions pour lui. Il demande juste des conseils et des informations. Cette tendance est la résultante du passage d'une société industrielle à une société de service dans laquelle l'individu est confronté aujourd'hui à une culture des services. En matière de randonnée, ce besoin de services implique la mise en place d'informations complètes sur les itinéraires. De nouvelles niches plus exigeantes apparaissent, notamment celles plus fortunées qui réclament par un exemple un service de portage de bagage entre les hébergements ;
- le besoin de challenges abordables répond aux demandes de valorisation de l'individu. Chacun doit pouvoir réaliser la pratique proposée. C'est pourquoi, il est nécessaire de développer différents niveaux de difficulté (technique, physique et psychique). Il est donc indispensable dans un projet de développement de la randonnée de mettre en place des itinéraires de différents niveaux de difficulté mais aussi accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce challenge abordable est motivant car synonyme de progression, d'évaluation, de fierté et d'accomplissement ;
- le besoin de découverte. Le pratiquant ne veut plus être un consommateur, il veut comprendre ce qu'il fait, ce qu'il regarde ou ce qu'il entend. D'où la nécessité d'élaborer des moyens de communication simples et accessibles à tous (panneaux, plaquette, brochure...). Ce phénomène s'explique par les exigences plus fortes de la part de la société en matière d'information. Sur les parcours de promenade et de randonnée, le marcheur recherchera des panneaux d'informations sur les paysages, le patrimoine, la nature, la culture...

Les grandes tendances actuelles en matière de sport de pleine nature peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Tableau n°46 : Les évolutions des besoins des sportifs de pleine nature et leurs impacts sur l'offre de randonnée

DEMANDE DU PUBLIC	IMPACTS SUR LES LOISIRS SPORTIFS EN GÉNÉRAL	IMPACTS SUR L'OFFRE DE RANDONNÉE ET DE PROMENADE
<i>Besoin d'authenticité</i>	Tourisme rural, découverte du patrimoine	Rando-découverte, panneaux d'information, guides
<i>Recherche d'un cadre de vie agréable</i>	Loisirs périurbains, tourisme rural, loisirs de pleine nature	Augmentation du nombre de marcheurs dans les zones périurbaines
<i>Besoin d'un équilibre physiologique et d'une bonne santé</i>	Développement des sport de pleine nature	Augmentation du nombre de marcheurs débutants. Besoin d'aménagement
<i>Besoin de socialisation</i>	Vacances en famille ou en tribus	Randonnée en groupe. Besoin d'hébergements adaptés
<i>Besoin des satisfaire ses besoins immédiatement</i>	Départs plus fréquents	Désaisonnalisation de l'activité. Marcheurs présents toute l'année
<i>Besoin d'autonomie</i>	Développement des pratiques ludosportives	Peu de licenciés dans les associations de randonneurs: à peu près 1% des marcheurs adhèrent à un club
<i>Besoin de fuir la routine et la vie urbaine</i>	Recherche de l'évasion	Forte présence des marcheurs dans les espaces périurbains le week-end
<i>Besoin de nature</i>	Recherche « d'espaces naturels » comme cadre de pratique	Fréquentation de tous les lieux considérés comme naturels. A priori aucun espace n'est à l'écart du phénomène.
<i>Besoin de sécurité</i>	Recherche de la sécurité dans la pratique	Besoin d'aménagements de qualité assurant la sécurité du marcheur (balisage, signalétique, refuge...)
<i>Besoin de services</i>	Recherche de services de qualité	Besoin d'informations complètes sur les parcours, les conditions météo, ... Besoin de portage de bagages entre les lieux de couchage,...
<i>Besoin de reconnaissance</i>	Recherche de challenges abordables	Tout le monde doit pouvoir pratiquer l'activité, ce qui implique la création d'itinéraires de niveau de difficulté varié
<i>Besoin de découverte</i>	Recherche d'informations sur le cadre qui entoure le sportif	Panneaux d'information sur les parcours, guide de découverte...

Réalisation: LF, mai 2004

Ces évolutions expliquent le succès des activités pédestres et ont des impacts sur l'offre de randonnée. Le tableau ci-dessus donne quelques exemples des nouveaux besoins des marcheurs. Ces informations seront nécessairement à prendre en compte dans tout projet d'aménagement. La très grande majorité des espaces considérés comme naturels sont propices aux activités pédestres. Aucun lieu n'est a priori à l'écart. Les espaces périurbains et rurbains sont privilégiés car à proximité des grandes zones urbaines concentrant le plus de marcheurs potentiels. Cependant, il faut noter que la mise en place d'itinéraires de promenade et de randonnée nécessite aujourd'hui des aménagements conséquents : aménagements de qualité, sécurité, balisage efficace, signalétique, informations sur le parcours et les conditions de pratique, panneaux de découverte, portage de bagage, accessibilité pour tous, parkings... Il ne s'agit donc plus aujourd'hui de se contenter d'un simple balisage des chemins pour créer un itinéraire, c'est aussi ce qu'avait montré l'enquête. Les aménagements sont beaucoup plus conséquents. C'est un aspect important à connaître quand on sait que les aménagements sont une des bases du processus de construction territoriale.

*L'évolution des pratiques touristiques vient confirmer ce que nous avons déjà perçu dans le point précédent : le nombre de marcheurs continue d'augmenter aujourd'hui et il est vraisemblable que ce mouvement se poursuivra dans les prochaines années. Tout pousse à le croire : l'attrait de la nature, la réduction du temps de travail, l'augmentation du nombre de retraités, le besoin d'authenticité... Les activités pédestres répondent à ces besoins et découlent de ces évolutions. Néanmoins, la pratique risque de changer. En effet, les transformations en cours dans le monde du sport montrent deux tendances (voir 4.2.1) : le besoin de découverte et le besoin de qualité. Les itinéraires devront être « intelligents » (apporter un certain nombre d'éléments d'information sur le territoire traversé) et de plus en plus aménagés. Le public évolue. De plus en plus de débutants arrivent sur les chemins sans toujours être au fait des habitudes du marcheur confirmé. Ce public réclame d'excellentes conditions de promenade et une grande qualité de service. C'est donc dans ce sens qu'il faudra désormais réfléchir. De même la grande randonnée, dont le nombre d'adeptes semble rester stable, se transforme. Là aussi, la qualité de service est de plus en plus demandée. Le portage de bagages pourrait devenir la norme, notamment sur les chemins les plus mythiques (Saint-Jacques de Compostelle ou le GR10 en Corse). L'adoption du modèle des 3L (Lore, Leisure et Landscape) va également dans le sens d'une augmentation du nombre de marcheurs. En effet, alors que le modèle des 3S (Sea, Sex and Sun) était plutôt favorable aux vacances passives en bord de mer, l'évolution vers le modèle des 3L contribue à l'augmentation du nombre de promeneurs et de randonneurs :*

*- Lore (Héritage, Patrimoine) : la découverte du patrimoine est une des composantes des activités pédestres ;*

*- Landscape (Paysage) : peut-on imaginer de randonnée sans paysage de qualité ?;*

*- Leisure (loisirs) : nous l'avons montré plus haut, les activités pédestres sont avant tout des loisirs sportifs.*

*Quel rando-système pourra satisfaire ces nouvelles attentes ? Quel acteur pour porter ces projets ? L'étude des évolutions institutionnelles donne quelques éléments de réponses*

## 4.2.2 La réforme de l'intercommunalité depuis 1999

### 4.2.2.1 La coopération intercommunale en France

L'organisation administrative de la France a longtemps reposé sur trois niveaux hérités de la Révolution Française. La France est redécoupée sous la Révolution: les anciennes provinces sont supprimées et remplacées par les départements. Le découpage départemental repose sur une notion de distance: leurs fondateurs ont voulu que pour chaque département, chaque point se trouve à moins d'une journée de cheval du chef-lieu. La notion de territoire est complètement ignorée. Les paroisses subissent le même sort que les provinces et sont transformées en communes. Mais l'Etat reste au sommet de la pyramide.

Durant tous le 19<sup>ème</sup> siècle et une bonne partie du 20<sup>ème</sup> siècle, l'Etat, le département et la commune seront les trois échelons pour l'organisation et la gestion du pays. Ce système fonctionna tant que la prospérité économique était là. Mais dès lors que la crise s'installa, la politique d'aménagement du territoire évolua vers plus de décentralisation<sup>143</sup>. Sous l'action de l'UE, les régions furent créées en 1966 et les compétences en matière d'aménagement du territoire leur furent confiées en 1982.

Dans un contexte où le développement local est mis en avant, les aménageurs s'interrogent depuis longtemps sur l'échelle territoriale pertinente pour la mise en place de ce concept. Pour beaucoup, les 36 000 communes françaises sont trop petites pour organiser ce développement. En effet, il semble impensable que chaque commune élabore sa propre politique de développement, on risquerait alors de voir se multiplier les zones industrielles et les zones d'activités. En milieu rural, les mêmes problèmes se posent: la plupart des communes comptent moins de 2 000 habitants. Ont-elles tous les moyens financiers pour gérer et aménager leur territoire? Il semble que non. Les regroupements communaux permettent des économies d'échelle, réalisent une adéquation entre service public et territoire et offrent les moyens d'une meilleure autonomie.

Avant les français, les allemands, les belges, les néerlandais ou les danois ont agi. Tous ont procédé à un redécoupage de leurs unités administratives dans le but d'optimiser les ressources des hommes et des équipements. Ces pays ont cherché un seuil en dessous duquel une collectivité locale n'était plus capable de rentabiliser les équipements publics, de récolter suffisamment d'impôt pour équiper et animer son territoire, de maintenir des emplois suffisants pour assurer un entretien et des services de qualité. Trois types d'actions ont été menées: fusion volontaire des communes, développement intercommunal ou gestion à deux niveaux (communal et intercommunal). L'Allemagne a ainsi réduit le nombre d'unités de base de 24074 à 8 515, la Belgique après la fusion des communes, réduit leur nombre de 2 549 à 589.

La France a connu le même débat. Ayant pris conscience que le développement local est souvent la moins mauvaise réponse face aux inégalités générées par les lois du marché, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse que d'encourager les regroupements de communes sans prendre les moyens nécessaires. Les étapes les plus anciennes sont reprises dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>143</sup> Voir page 62

*Tableau n°47 : L'intercommunalité en France avant 1995*

DATE DE CRÉATION	INTERCOMMUNALITÉ	COMPÉTENCES
1890	Syndicat à Vocation Unique (SIVU)	Eau, assainissement, hydraulique, énergie, voirie, ordures, puis ramassage scolaire, réalisation et gestion d'équipement public, tourisme, développement économique, secours, lutte contre les incendies à partir des années 1960.
1959	Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM)	Idem
	District	Logements sociaux, centre de secours, toute compétence assurée par les EPCI de même périmètre
1971	4 Communautés Urbaines : Lille, Bordeaux, Strasbourg, Lyon	Développement économique, social et culturel, aménagement de l'espace, logement social, politique de la ville, protection de l'environnement, transport public, voirie...
1992	Communauté de communes	Développement et aménagement de l'espace en milieu rural, protection de l'environnement, politique de logement, entretien de la voirie, équipement culturel et sportif
	Communauté de ville	Développement et aménagement de l'espace en milieu urbain, protection de l'environnement, politique de logement, entretien de la voirie, équipement culturel et sportif. Commune de plus de 20 000hab.

Réalisation : LF, mars 2006

Les SIVU, les SIVOM et les districts ont longtemps été les seules formes d'intercommunalités existantes en France. Les compétences étaient relativement limitées et concernaient rarement le tourisme. La politique de randonnée en a toujours été exclue dans la mesure où elle n'était pas une préoccupation majeure à l'époque. Pourtant le regroupement communal est très important en matière d'activités pédestres car les itinéraires s'inscrivent rarement dans une seule commune. Pour faciliter la constitution d'itinéraires (notamment sur le plan juridique), il est préférable que les communes voisines travaillent main dans la main. D'autre part l'intercommunalité permet de disposer de moyens financiers plus conséquents autorisant une politique plus ambitieuse. L'Etat avait d'ailleurs souhaité que le développement du tourisme se face à l'échelle intercommunale lorsqu'il lance les pays d'accueil touristique en 1976. l'objectif était de fédérer les acteurs autour d'un projet de développement touristique commun. Il y en a 142 actuellement en France mais la plupart ce sont fondus dans la nouvelle politique de pays lancée en 1995, et se charge du volet « tourisme » de ces nouveaux territoires de projet.

Certains ont cru que le mouvement de décentralisation allait apporter plus d'intercommunalité. Mais ce ne fut pas le cas. Au contraire, la loi de 1982 fait de la région, l'organe majeur pour la gestion de la politique d'aménagement du territoire. Le Conseil Général obtient des compétences en matière d'équipement routier et de politique sociale. Mais la commune est bien l'élément de base pour le développement local. Elle garde une compétence générale sur les affaires d'intérêt local mais elle peut intervenir en complément ou au nom de la Région (aménagement rural, développement économique, lycée...) ou du Département (collège, action sociale, transport scolaire...). Encore faut-il que la commune ait

les moyens d'exercer ce pouvoir. C'est pourquoi un certain nombre d'entre elles se sont associées au sein d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comme les syndicats ou les districts. En 1989, un peu moins de la moitié des communes font partie d'un EPCI.

Parallèlement, l'échec des politiques centrales pour lutter contre la crise économique pousse les communes à demander la gestion de leur politique de développement. Si les élus sont prêts à travailler ensemble pour assurer leur développement, ils ne veulent surtout pas perdre leur mandat et refusent donc la fusion communale. Devant ce constat, l'Etat est amené à créer de nouvelles formes de coopération intercommunale. Les élus ont pris l'habitude de travailler ensemble dans le cadre des syndicats ou des districts. Mais ces EPCI ont surtout servi à la réalisation d'investissements communaux davantage qu'à la définition de stratégies de développement. Devant l'incapacité de l'Etat à générer du développement, les collectivités locales vont se charger d'organiser eux même leur développement local. La loi de 1992 va leur en donner les moyens en leur offrant la possibilité de se regrouper en communauté de ville et communauté de communes (loi d'Administration Territoriale de la République<sup>144</sup>). Les premières vont connaître un certain succès ; il s'en crée 1350 entre 1992 et 1999. En revanche les communautés de villes seront un échec car il n'en existera que 5 sur la même période. La loi ATR a eu le mérite de ne pas laisser en l'Etat le découpage des 36 000 communes sans pour autant les supprimer pour des raisons politiques.

Les collectivités locales ont enfin la capacité de gérer leur développement et l'aménagement de leur territoire. Certains EPCI ont leur propre fiscalité et touchent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ce qui les rend autonomes vis à vis des communes membres. Mais la création des EPCI reste surveillée par l'Etat. Le préfet est en effet obligatoirement consulté pour la mise en place d'une CC ou d'une CV.

Territoire de taille conséquente, moyens financiers et humains, compétences en aménagement... les premières collectivités intercommunales vont pouvoir s'intéresser aux questions de développement touristique. Des projets sont montés à cette échelle et certaines portent leur attention sur les activités de pleine nature dont la randonnée et la promenade. Les premiers itinéraires intercommunaux sont mis en place. L'inscription au PDIPR est proposée par les collectivités locales et non plus par le Conseil Général. Elles entretiennent, balisent et aménagent les chemins avec ou sans l'aide des associations. **Un nouvel acteur est né dans le monde de la randonnée : les structures intercommunales.** Cependant ce mouvement reste limité. Nous n'en sommes qu'aux prémices d'un phénomène qui aujourd'hui est devenu important grâce à la simplification de la politique intercommunale et au mouvement de décentralisation qui se poursuit.

Cette politique est à peine en marche, qu'en 1994, un grand débat sur l'aménagement du territoire est lancé. Il aboutira à la LOADT dont nous avons déjà parlé précédemment. L'échec des communautés de villes justifie en partie ce débat. Un nouveau territoire est mis en place, sans avoir le statut d'EPCI, le pays. Pourquoi ce nouvel échelon territorial? La LOADT se donnait pour mission, en plus de réformer la politique d'aménagement, de renforcer la participation de citoyens à la vie publique. Or il semble que les populations ne s'investissent que dans un territoire qui corresponde à leur réalité sociale, économique, historique, géographique, en un mot identitaire. C'est en partie pour cela que sont créés les pays. D'autre part, les partisans du pays mettent en avant le caractère trop souvent opportuniste des regroupements intercommunaux pour profiter de la manne financière. Certaines coopérations

---

<sup>144</sup> Loi n°92-125 du 6 février 1992

se font uniquement sur des critères d'affinité politique. Il apparaît alors qu'un véritable développement local ne peut être conçu dans de tels territoires. Les pays sont alors consacrés territoires de projet, chargés d'élaborer un projet de développement et d'aménagement de leur territoire.

Pour renforcer encore plus la participation des populations locales, la LOADDT de 1999 réforme le fonctionnement des pays. Elle y ajoute un conseil de développement composé des forces vives du territoire. La loi précise qu'en milieu urbain le projet de développement sera du ressort de l'agglomération.

La LOADDT est accompagnée de la loi SRU et de la loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi était nécessaire en raison de l'essoufflement des formules traditionnelles de regroupement : il ne se crée plus de districts, on ne compte que 14 Communautés Urbaines et 7 communautés de ville. Constatant l'échec cette dernière forme de coopération, la loi les supprime et les remplace par des communautés d'agglomération. Les communautés urbaines et les communautés de communes sont maintenues mais modifiées. Les premières sont désormais réservées aux agglomérations de plus de 500 000 habitants et la TPU est obligatoire. Les compétences des communautés de communes sont également revues. Les districts sont supprimés et doivent se transformer soit en CC soit en CA. Les SIVU et SIVOM sont invités à faire de même mais sont maintenus.

Le renforcement du poids des intercommunalités les encourage à se tourner davantage vers les activités pédestres poursuivant le mouvement commencé au début des années 1990.

Depuis 1999, il existe donc plusieurs formes de coopération intercommunale:

- les communautés urbaines ;
- les communautés d'agglomération ;
- les communautés de communes ;
- les pays (qui prennent la forme d'association, de GIPL ou de syndicat mixte) ;
- les parcs nationaux ;
- les Parcs Naturels Régionaux ;
- les pays d'art et d'histoire ;
- les syndicats mixtes ;
- les Groupements d'Intérêt Public.

Certains ensembles sont uniquement des territoires de projet, d'autres sont des territoires d'action. Les lois de 1999 ont clarifié les compétences et les rôles de chacun. Voyons à présent comment ils peuvent intervenir dans le monde du tourisme et celui des activités pédestres.

#### *4.2.2.2 Les établissements publics de coopération intercommunale*

Le terme d'EPCI ne s'applique qu'à la communauté d'agglomération, la communauté urbaine, aux syndicats de communes et aux communautés de communes selon le Code Général des Collectivités Territoriales. En tant qu'établissement public, il est soumis au principe de spécialité, c'est-à-dire que l'EPCI a des compétences bien définies et qu'il ne peut les dépasser. Il se distingue de la collectivité territoriale par le fait que ses délégués ne sont pas élus au suffrage universel. Il n'est pas placé sous la tutelle des collectivités qui l'instituent dans la mesure où aucune collectivité membre de l'EPCI ne peut avoir la majorité absolue au sein de l'organe délibérant.

Chaque EPCI est doté de la même organisation. Il y a toujours un organe délibérant composé de représentants des collectivités membres. Les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes et se sont exclusivement des membres de ces mêmes conseils. On

« *En définitive un EPCI est un établissement public qui associe des communes en vue d'exercer des compétences variées et qui repose sur le principe démocratique*<sup>145</sup> ». Les différences entre les différents EPCI résident dans le nombre d'habitants, dans les compétences exercées et les modes de financement. Les compétences qui nous intéressent le plus ici sont les compétences tourisme mises en place dans le cadre d'une politique de développement. Le tableau placé en annexe n°19 rappelle les caractéristiques de chacun des EPCI.

Il est à noter que la compétence qui fait toujours unanimité est celle de l'aménagement de l'espace communautaire et donc de l'aménagement touristique (83% des EPCI détiennent la compétence tourisme<sup>146</sup>). Dès lors, on comprend désormais pourquoi le nombre d'itinéraires ne cesse d'augmenter. Confier la compétence « aménagement » aux collectivités intercommunales a changé les choses : **celles-ci peuvent dorénavant mettre en place leur propre politique de randonnée et venir concurrencer celle du Conseil Général.** Ceci se concrétise notamment dans les exemples du SIPAVAG ou des communautés de communes des Monts de Flandre.

#### *4.2.2.3 Le pays, nouvel échelon de coopération intercommunale*

Le concept de pays remonte au moins à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et fut la base des travaux de l'école française de géographie. Dans l'esprit des populations, il est bien plus ancien. Déjà les romains découpaient leur territoire en *pagus*. Tout au long du moyen âge et de l'ancien régime, la France est découpée en Provinces et pays. Mais, ces pays ne serviront d'ensemble d'étude qu'à partir du 19<sup>ème</sup> et le seront jusqu'à la seconde guerre mondiale. Ils tombent plus ou moins dans l'oubli avec la centralisation renforcée de l'Etat à partir de 1945 et ce jusqu'en 1995, année de parution de la LOADT. Cette loi de refonte, confirmée par la LOADDT, de la logique d'aménagement du territoire, fait du pays l'unité de base pour l'aménagement et le développement du territoire

« *Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays*<sup>147</sup> » ainsi est défini le pays par la LOADDT. A l'inverse des EPCI que nous avons décrits dans la partie précédente, pour qu'il y ait pays, il faut qu'il existe en théorie une cohésion territoriale. Il dépasse les clivages politiques et prend place dans un territoire vécu. En tout point de ce territoire, les populations ont théoriquement les mêmes références identitaires. Ceci implique que le pays ne doit pas respecter les limites administratives. Ainsi, il est fort possible que certains se positionnent à cheval sur deux régions voir plus.

---

<sup>145</sup> DEGOFFE M., 2001, « *Code pratique de l'intercommunalité* », Le moniteur, Paris, p29.

<sup>146</sup> DORIA M., 2006, « *Tourisme et intercommunalité. Enjeux et problématiques* » dans Revue Espace n°91, nov 2006, p9.

<sup>147</sup> Art 25 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, J.O n° 148 du 29 juin 1999 page 9515



C'est au sein de ces ensembles intercommunaux que les acteurs sont chargés d'élaborer un projet de développement commun qui se matérialise par une charte. Ce projet s'inscrit nécessairement dans une logique de durabilité. Il apparaît que dans la plupart des pays, une large place soit toujours donnée dans la charte aux sports de nature et particulièrement à la randonnée et la promenade. Il existe toujours une référence aux activités pédestres qui sont perçues comme un moyen de dynamiser le territoire sur le plan touristique. Elles apparaissent également comme un moyen intéressant et durable de faire découvrir le pays. La cohésion géographique du pays attire les marcheurs demandeurs de réalité identitaire. Dès lors, ces regroupements intercommunaux encouragent à la mise en place de politiques de randonnée ambitieuses et s'affirment aujourd'hui comme des acteurs incontournables dans ce domaine.

Sans le savoir, les pays sont également à l'origine d'une petite révolution dans le domaine des topoguides, ces ouvrages qui regroupent des itinéraires de randonnée. Jusqu'à très récemment, la FFR publiait des guides présentant des GR. Les PR étaient quant à eux présentés dans un cadre départemental<sup>148</sup>. D'autre part, ces guides étaient surtout axés sur la nature et assez peu sur le patrimoine bâti. Ce domaine était plus présent dans les guides Chamina. La mise en place des pays a obligé la FFR à prendre en compte cette échelle. Le patrimoine occupant une large place dans la définition du pays, elle a commencé à lui donner une plus large place dans ses topoguides. Ceux-ci tiennent davantage compte du découpage en pays et on a vu naître des titres comme « Les monts du Lyonnais et du Beaujolais », « La Flandre à pied », « la Sologne », « Lille Métropole », « Le Grand Nancy »... Cette transformation témoigne de la place importante qu'ont pris les pays dans le fonctionnement des activités pédestres. Cependant, il convient de noter que les pays de la Fédération correspondent aux anciennes provinces (Flandre, Berry, Poitou...). Enfin, la FFR s'est associée avec certains PNR pour publier des guides présentant les chemins de leur territoire : « PNR des Caps et Marais d'Opale », « PNR de l'Avesnois »...

#### 4.2.2.4 Les formes indirectes de coopération intercommunale : PNR, parc national, GIP, syndicat mixte, pays d'art et d'histoire...

##### ● Les parcs nationaux

Les parcs nationaux sont définis par la loi comme « *un territoire dans lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général du milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution*<sup>149</sup> ». Il existe à l'heure actuelle 7 parcs nationaux en France, la majorité en zone de montagne, soit une superficie de 1,2M d'hectare.

La principale mission d'un parc national est de protéger le milieu naturel. A cette fin, de nombreuses activités susceptibles de nuire au développement naturel peuvent y être interdites mais ces dispositions sont propres à chaque parc. Ainsi la pêche, la chasse, les activités industrielles et commerciales, l'extraction de matériaux ou l'utilisation des eaux sont interdites dans la plupart des parcs. En revanche les activités pédestres sont toujours autorisées exceptées dans certaines réserves intégrales. Les parcs sont des espaces particulièrement propices à la randonnée et la promenade. En effet leur caractère authentique

<sup>148</sup> « Le Nord à pied », « Les hautes Alpes à pied », « Randonnée dans le Lot »...

<sup>149</sup> Article L.331-1 du code de l'environnement.

répond tout à fait aux demandes des marcheurs actuels. De plus leur caractère sauvage attire un public recherchant la tranquillité. C'est pourquoi des sentiers ont été aménagés afin de permettre la découverte de ces espaces. Les aménagements sont souvent de qualité car ceci est indispensable à la protection de l'environnement.

Il faut distinguer la zone centrale de la zone périphérique. Si dans la première les activités sont très réglementées, dans la deuxième elles sont beaucoup plus libres. Elle est plus facile d'accès aux marcheurs et est souvent bien pourvue en itinéraires.

### ● Les Parcs Naturels Régionaux

Les PNR ont été lancés par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967. Ils sont créés sur l'initiative des Régions (contrairement au pays pour lequel les acteurs locaux sont les initiateurs). Un PNR a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement. Pour ce faire, les PNR se donnent plusieurs missions qui sont inscrites dans la charte du parc. Parmi ces missions, on trouve notamment :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public en réalisant des actions exemplaires dans ce domaine ;
- l'expérimentation : initiation de nouvelles procédures et méthodes d'action

Le territoire d'un Parc représente une ou plusieurs entités naturelles et paysagères remarquables dont l'intérêt est reconnu au niveau national. Il s'appuie aussi sur l'affirmation d'une identité forte. Son périmètre ne tient pas compte des limites administratives et peut être à cheval sur plusieurs cantons, départements ou régions. Contrairement à la zone centrale du parc national, le PNR est habité et la protection de l'environnement n'est pas son seul souci. Il se doit également d'assurer l'aménagement et le développement de son territoire, la protection du patrimoine devant être à la base de son développement

Allier valorisation et protection du patrimoine naturel et culturel à l'intérieur d'un territoire identitaire tout en assurant un développement à ce territoire passe par la mise en œuvre d'un tourisme vert durable. C'est du moins la voie qu'ont choisie la plupart des PNR. Ceux-ci se prêtent particulièrement à cette activité dans la mesure où ils offrent des paysages identitaires plus ou moins préservés et un patrimoine intéressant. D'autre part, l'appellation PNR est désormais reconnue par la population qui y voit un gage de qualité. Enfin, le droit à l'expérimentation leur donne la possibilité d'initier de nouvelles formes de développement et de nouvelles approches du tourisme. Ce sont des territoires particulièrement attractifs pour les marcheurs car ils répondent à leurs attentes : nature, patrimoine, découverte, identité, authenticité... Les aménagements proposés sont souvent de grande qualité car ils sont à la base de leur politique touristique. Les initiatives sont nombreuses : balisage, signalétique, accueil, hébergement (gîtes pandas)... Le PNR ne se contente pas de tracer des itinéraires, il les inscrit en théorie dans une politique de développement. Les projets sont en général plus conséquents que ceux d'un Conseil Général<sup>150</sup>. Il faut donc désormais les prendre en compte dans le fonctionnement des activités pédestres.

---

<sup>150</sup> On peut citer par exemple les projets « randonnée et estaminet » dans le PNR des Caps et Marais d'Opale qui en plus de tracer des itinéraires, encourage les marcheurs à fréquenter les estaminets qui les bordent

Il y a aujourd'hui en France, une quarantaine de PNR répartis sur tout le territoire national.

#### ● Les pays d'Art et d'Histoire (PAH)

Ce sont des territoires regroupant des communes possédant un patrimoine intéressant qu'elles souhaitent valoriser et animer. Cette volonté est l'un des principaux critères de labellisation du PAH. D'autre part, un PAH doit s'intégrer dans une vision globale d'un projet culturel du pays et permettre une synergie des différents acteurs du territoire.

Les PAH ont quatre missions à respecter :

- sensibiliser la population locale ;
- initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme ;
- cultiver un tourisme de qualité en instaurant des visites conduites par un personnel agréé ;
- mettre en place une politique de communication autour du patrimoine.

Il y a également obligation de créer une salle d'interprétation du patrimoine. Leur rôle dans les activités pédestres est encore limité dans la mesure où il n'existe que 18 PAH, mais pour remplir leurs missions, ils mettent en place des itinéraires d'interprétation du patrimoine avec leur signalétique et des aménagements d'explication.

#### ● Les syndicats mixtes

Le syndicat mixte est l'outil utilisé par le PNR et le Pays pour pouvoir contractualiser avec l'Etat dans le cadre des CPER. C'est un établissement public qui permet d'associer aux communes d'autres personnes de droit public pour réaliser des projets communs. Les nouveaux PNR qui se créent aujourd'hui doivent impérativement choisir le syndicat mixte pour le statut de leur organe de gestion.

La loi Chevènement donne au syndicat mixte les mêmes règles que les autres EPCI : procédure de création, représentativité des communes... C'est donc un outil souple qui pourrait prendre de l'importance pour des petits projets car moins contraignant que les autres formes de regroupement. Certains territoire, comme l'agglomération grenobloise, ont créé un syndicat mixte chargé de gérer les activités pédestres.

#### ● Les Groupement d'Intérêt Public Local (GIPL)

C'est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière qui permet d'associer des personnes morales de droit public et de droit privé. Il est créé par le pays pour exercer les activités d'études, d'animation ou de gestion nécessaires à la mise en oeuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus par la charte du pays. Il est précisé que les personnes morales de droit public doivent disposer de la majorité des voix dans les instances délibérantes et d'administration du GIPL. Sa durée de vie est limitée et précisée dès la création. C'est donc une structure très bien adaptée aux coopérations ponctuelles.

#### 4.2.2.5 Conclusion

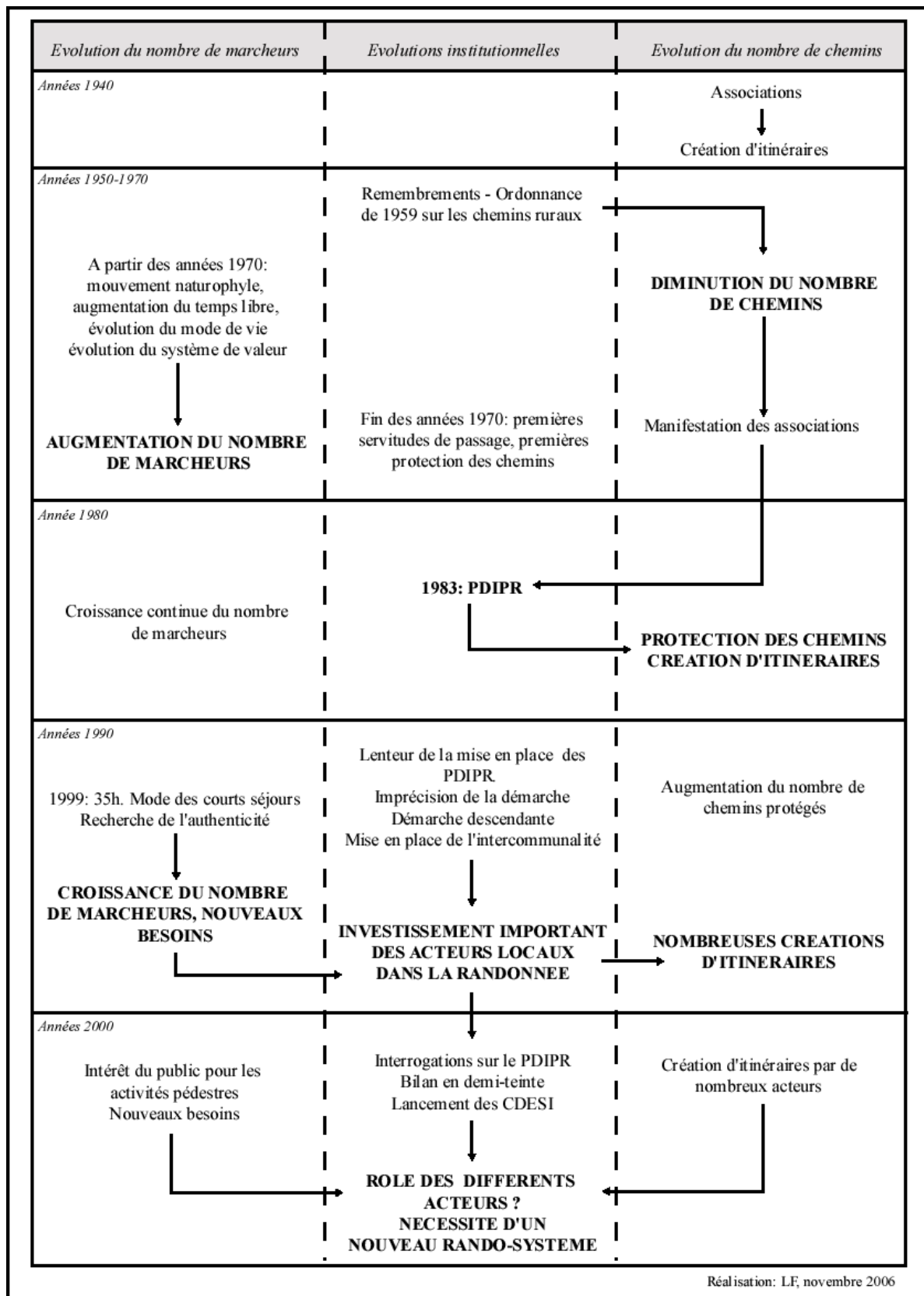
Dans le fonctionnement PDIPR, l'intercommunalité n'avait qu'un rôle mineur. Elle n'avait pas le rôle d'organisateur qu'a le Conseil Général ni celui de propriétaire qu'ont les communes et quelques établissements publics. Tout au plus certaines d'entre-elles mettaient en place quelques itinéraires. Mais ce rôle était plutôt réservé aux Départements et aux associations, même si rien n'empêchait que ce soit de créer un itinéraire. Il faut se rappeler aussi que dans les années quatre-vingt, les intercommunalités n'avaient que des compétences limitées, ce qui les « empêchait » de s'investir réellement dans une politique de développement de la randonnée pédestre.

Aujourd'hui la situation est tout autre. En effet, comme nous venons de le voir, les regroupements intercommunaux ont pris de l'importance et tous ont des compétences en matière de tourisme et d'aménagement du territoire. D'autre part, la réforme de la politique d'aménagement du territoire qui va dans le sens de plus de responsabilité au local, a redonné l'envie aux acteurs locaux de se réapproprier leur territoire. Enfin, la grande majorité des territoires périurbains et rurbains ont commencé à voir affluer les marcheurs sur leurs chemins et y ont vu la possibilité de développement économique à partir du tourisme de randonnée. Dès lors, une grande partie d'entre eux s'est lancée dans le développement des activités pédestres. Des itinéraires portant le logo d'intercommunalités ont commencé à voir le jour et à faire concurrence à ceux des Conseils Généraux. Cette situation s'observe dans la plupart des départements français. Le travail de terrain le confirme.

Les acteurs intervenant dans le monde des activités pédestres se multiplient. Il semble que tous les types de structures créent des itinéraires : association, communauté de commune, communauté d'agglomération, PNR, syndicat mixte, commune, pays... Ces derniers s'avèrent particulièrement bien adaptés aux activités pédestres et sont déjà à l'origine d'une petite révolution dans le monde de l'édition des topoguides. Ceci témoigne de la place qu'ils occupent déjà dans ce domaine. Les concurrences sont donc nombreuses et l'offre en devient moins lisible. A travers l'étude de nos huit territoires sélectionnés, nous avons mis au jour les dysfonctionnements mais aussi les points positifs de chacun des rando-systèmes observés.

L'apparition de ces nouveaux acteurs et l'évolution des besoins des marcheurs nous obligent à repenser le rando-système (voir schéma n°39). Le modèle PDIPR ne prend pas assez en compte les intercommunalités qui possèdent pourtant aujourd'hui de nombreuses compétences dans le domaine de l'aménagement et souhaitent se réapproprier leur territoire. Le modèle partenarial, plus efficace, présente certaines lacunes auxquelles il faut apporter des améliorations. Le modèle individualiste a aussi ses défauts puisqu'il ne fonctionne pas partout. Pour finir ce travail doctoral, nous allons voir de quelle manière pourrait évoluer le rando-système en tenant compte des nouvelles exigences des marcheurs, de la nouvelle situation intercommunale, des théories sur le développement durable et local qui sont à l'ordre du jour en France, des observations de terrain qui ont montré les échecs et les réussites de chacun des rando-systèmes, des comparaisons européennes et des attentes des acteurs. Si l'on se fie à ce que nous avons observé sur le terrain, tant en France qu'à l'étranger, il est indéniable que la concurrence entre les acteurs est un obstacle à une offre de qualité qui contribue à la territorialisation. Considérant que les moyens sont là pour que soit confiée la gouvernance des activités pédestres aux acteurs locaux, il nous semble qu'à l'avenir, ils seront au cœur de la gestion des activités pédestres.

Schéma n°39: L'impact des évolutions législatives sur la gouvernance des activités pédestres





### **4.3 Vers un nouveau rando-système décliné au niveau local ?**

L'étude de terrain a permis de mettre en évidence les failles des politiques départementales en matière d'activités pédestres ainsi que ses causes : caractère descendant de la démarche PDIPR, les concurrences entre acteurs et le peu d'enthousiasme pour le développement des activités pédestres de la part des Conseils Généraux. Nous avons également pu faire ressortir quels étaient les points forts des politiques qui contribuent réellement à la construction territoriale. La gouvernance des activités pédestres par un seul acteur territorialisé semble être la clé de voûte de la réussite mais il faut aussi prendre en compte la qualité des aménagements, l'intégration de la randonnée et de la promenade dans des politiques de développement global, l'adoption d'une démarche ascendante et la réflexion à l'échelle de territoires identitaires.

Nous avons montré précédemment que la mobilisation des acteurs locaux permettait de dynamiser le fonctionnement de l'espace. Afin de faire des activités pédestres un moteur de développement et de contribuer réellement à l'affirmation des territoires (comme le souhaitent les acteurs locaux), le rando-système français doit être revu. Une plus large place doit être donnée aux acteurs locaux. Le futur rando-système devra répondre aux demandes des acteurs locaux mais aussi aux marcheurs qui recherchent davantage de qualité, d'authenticité et d'identité. Pour cela il devra se baser sur tous les éléments clé qui ont pu être mis en évidence dans les parties précédentes.





## 4.3.1 Un rando-système centré sur les acteurs locaux

### *4.3.1.1 La nécessaire prise en compte de la théorie du développement local*

La poussée du local est indéniable. De plus en plus, les acteurs de territoires locaux (intercommunalité, commune) interviennent dans l'aménagement et le développement du territoire. Les nouveaux fondements de la politique d'aménagement du territoire et les lois qui ont été publiées ces dix dernières années les y incitent. Si les groupements intercommunaux s'occupent du développement économique ou de la voirie, ils sont de plus en plus nombreux à s'investir dans l'aménagement touristique et plus particulièrement dans les activités pédestres avec plus ou moins de succès. Les études de terrains réalisées dans le cadre de cette recherche le prouvent. Les exemples fournis par le PNR du Vercors, les intercommunalités des Monts de Flandre ou la communauté d'agglomération de Grenoble ne sont qu'une petite illustration de ce mouvement qui touche toutes les régions de France. Les raisons de cet intérêt pour les activités pédestres sont multiples. Au delà du fait qu'elles contribuent à la construction des territoires comme nous l'avons vu précédemment, elles bénéficient aussi de la mode actuelle du développement local et de la faillite du système reposant sur les acteurs centraux et la macroéconomie.

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, le monde a connu une période de développement économique sans précédent. Les niveaux de vie ont augmenté avec le niveau d'éducation, le niveau d'équipement et la consommation alors que reculait la misère. Cette évolution s'est faite alors que se mettait en place un système économique mondial dans lequel l'argent a pris la place principale. Le développement était d'abord économique. D'aucun estimait que le développement de la société découlait de la croissance économique et que dès lors il fallait tout faire pour augmenter les productions agricoles et industrielles, la productivité et les échanges. Ce système a parfaitement fonctionné jusqu'à la fin des années 1960. Les Trente Glorieuses ont été une période de croissance économique exceptionnelle. Mais depuis les crises économiques des années 1970, un nouveau phénomène est apparu dans le monde occidental : le chômage de masse. La France, l'Allemagne ou même le Canada ont vu leur nombre de chômeurs exploser tandis que le nombre d'emplois diminuait. Cette hausse du chômage est à mettre sur le compte de l'augmentation de la productivité (mécanisation) et sur les délocalisations. Trois caractéristiques de la mondialisation sont alors ressorties :

- la croissance économique repose sur la concentration des moyens de production sur certains pôles. Des territoires entiers sont mis à l'écart : zones rurales éloignées, les banlieues sensibles... L'origine de cette concentration économique est à rechercher dans les théories de François Perroux sur les Pôles de Croissance que la France a appliqué ;
- l'Homme n'est plus qu'un des rouages de la grande machine économique mondiale et en tant que tel, les entreprises n'hésitent plus à s'en séparer dès lors qu'il n'est plus productif ;
- la volubilité des entreprises qui n'hésitent plus à se déplacer d'un pays à un autre pour réaliser des gains de productivité.

Ce système économique continue pourtant à fonctionner car l'Etat distribue des aides aux populations défavorisées comme aux territoires en difficultés. Néanmoins, on peut légitimement s'interroger sur la performance d'un système de développement lorsque le nombre de pauvres ne cesse d'augmenter au sein même des pays dit développés. Dans ce modèle macro-économique, la rentabilité prime sur tous les autres paramètres du

développement. Les territoires comme les hommes entrent alors en concurrence pour assurer leur intégration dans ce système. Ceux qui n'ont pas les qualités requises sont exclus du jeu. Si le phénomène d'exclusion trouve son origine dans les caractéristiques propres à la mondialisation (concentration en pôle de croissance et homme-outil), certains autres facteurs exogènes comme endogènes expliquent aussi la mise au ban de territoires entiers :

- les politiques de développement territorial qui se sont longtemps appuyées sur la théorie des pôles de croissance, qui n'ont eu de cesse de fermer les services publics, qui n'ont pas résolu le problème de l'émiettement communal et qui ont encouragé une politique de guichet entraînant une sclérose des initiatives locales ;
- les contraintes géographiques pèsent également : le système macroéconomique est très sélectif pour les territoires. Seules les plaines sont susceptibles d'être mises en culture ; seules les villes accessibles accueillent les entreprises... Les territoires qui ne remplissent pas ces caractéristiques sont mis de côté ;
- le sous-emploi qui affecte des régions entières entraîne une spirale du déclin contre laquelle la politique de guichet ne peut rien : fuite des jeunes, vieillissement de la population locale, fermeture des services publics, des magasins, dégradation de l'environnement...

Refusant cette exclusion de fait, de nombreuses collectivités ont réagi, rejeté le modèle de développement macro-économique et ont opté pour un nouveau modèle de développement : **le développement local**. Ce nouveau modèle de développement ne renie pas l'aspect économique du développement mais tente de lui rendre sa vraie place qui n'est peut-être pas la plus importante.

En effet, en plus du chômage galopant, le milieu naturel souffre du développement économique (pluies acides, marée noire, bétonnage du littoral...), les ressources naturelles s'épuisent et les conditions de vie de certaines populations se dégradent. Le développement ne peut se limiter à la seule croissance de la consommation et de la production, il doit intégrer de nombreux autres paramètres. L'individu doit revenir au cœur du système. Il ne doit pas être qu'un rouage mais son épanouissement doit être l'objectif du développement. **Les modèles de développement locaux sont des processus de développement global et non pas seulement économique**. C'est le premier principe fondamental du développement local.

Nous avons montré plus haut que les touristes étaient aujourd'hui attirés par la qualité et l'authenticité. Or, le processus macro-économique tend à la standardisation. De Paris à Sidney en passant par New York les modes de vie se ressemblent. D'autre part, le développement ne touche que des territoires présentant des caractéristiques semblables. La mondialisation est sélective. L'égalité ne tient que par les minimas sociaux distribués par l'Etat. Les régions en difficulté qui cherchent à s'en sortir en créant un nouveau modèle de développement optent pour une micro-économie complémentaire de la macroéconomie, qui permet de produire et consommer autrement. Ceci est d'autant plus possible que le rapport au travail a changé (on accorde plus d'importance à sa vie privée qu'à sa vie professionnelle). **L'association macro-micro** est le deuxième principe des modèles de développement locaux.

Le dernier aspect du développement local est **la place rendue à l'homme**. Il n'est plus la seule force motrice du système. Son épanouissement redevient l'objectif primordial. Par ailleurs, la théorie des pôles de croissance a fait penser que le développement serait exogène, qu'il viendrait par la volonté de l'extérieur. En réalité, le développement peut être endogène, il dépend des aptitudes des communautés à le mettre en œuvre. En plus d'être l'objet du développement, l'individu territorialisé en est aussi l'acteur majeur. Toute société qui ne vit

que grâce aux aides extérieures ou d'une activité économique dont elle n'est pas maîtresse, se condamne à souffrir si celles-ci disparaissent. Plus elle est dépendante, plus elle est soumise à des décisions sur lesquelles elle n'a pas droit de regard. Ceci, de nombreuses collectivités l'ont compris et réagissent pour ne pas tomber dans le piège de « l'endormissement » de leurs capacités de décisions. Le facteur humain revient donc au cœur des réflexions. Ceci se traduit par une poussée de **démocratie participative** dont l'expression sur le terrain se caractérise par les conseils de développement institués dans les pays. Ces organes consultatifs sont censés être des lieux où la population locale exprime ses besoins et ses désirs en matière de développement. La démocratie ne concerne pas uniquement les habitants mais aussi les associations, les entreprises, les syndicats, les élus locaux... Tous sont invités à s'exprimer sur leur vision du développement de leur territoire.

Le développement local a pour ambition de sortir les territoires en retrait de leur marasme économique. Comme le fait remarquer B. VACHON, « *il met l'accent sur la création d'un environnement qui favorise l'adaptation des collectivités en difficulté aux nouvelles règles du jeu de la croissance économique ou la découverte d'autres moyens de développement qui, par des modes d'organisation et de production inédits, intégrerait des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques*<sup>151</sup> ». Pour atteindre un tel objectif, la démarche de développement local possède quatre caractéristiques :

- le développement local est territorialisé : chaque territoire met en place sa propre stratégie qui ne peut être transposable d'un lieu à l'autre. Elle dépend des ressources, des éléments géographiques, de la culture propre au territoire. Ceci nécessite une capacité de décision locale importante. Sans la possibilité d'initiative locale, il ne peut y avoir de développement local ;
- le développement local est endogène, il repose sur les énergies locales et non sur les volontés extérieures ;
- le développement local est une démarche globale, il ne s'agit pas de développer uniquement l'économie mais d'améliorer la vie des habitants locaux sur les plans sociaux, environnementaux ou encore culturels ;
- le développement local repose sur un mécanisme démocratique : le citoyen doit pouvoir s'exprimer sur les choix qui sont faits en matière d'aménagement de son territoire. Sans cette démarche participative, la population locale finit par ne plus soutenir les projets qu'elle ressent comme étrangers.

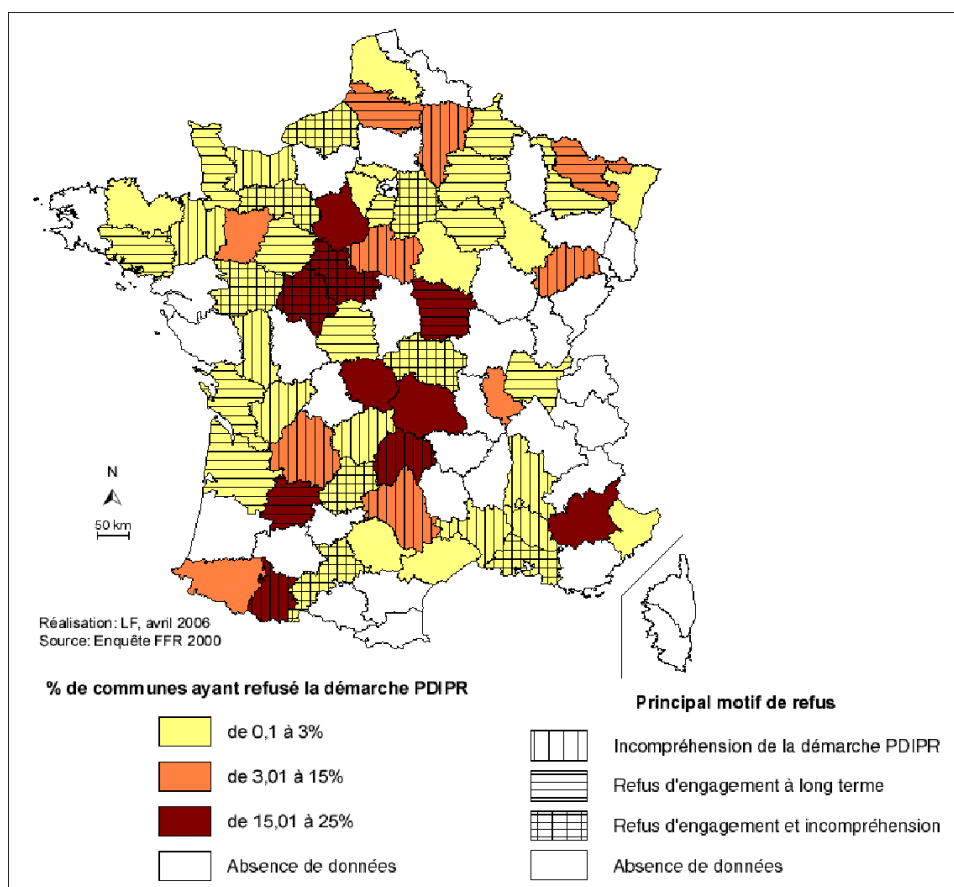
Certains voient dans le développement local, une autre voie qui permet d'éviter les méfaits du système macro-économique. Il est vrai que les exemples de réussite existent. Ainsi des territoires en difficulté ont réussi à remonter la pente en exploitant autrement leurs ressources. C'est le cas notamment en Italie dans les territoires étudiés par Beccatini en Emilie Romagne. Il est donc normal qu'en France quelques collectivités tentent l'expérience. Ceci est d'autant plus facile que les lois Voynet et Chevènement de 1999 leur en donnent la possibilité. Les Pays sont de véritables territoires d'expérimentation dans lesquels les habitants ont leur mot à dire. Les communautés de communes et d'agglomération sont d'autres lieux où s'exprime le retour en force des acteurs locaux. Ces deux types de territoires jouent cependant un rôle complémentaire. Les territoires locaux qui refusent les injonctions des instances centrales, départementales ou régionales sont de plus en plus nombreux. On l'observe particulièrement dans le domaine des activités pédestres où certaines communes refusent l'inscription de leurs chemins au PDIPR et préfèrent mener elles-mêmes leur propre politique. On pourrait penser un peu rapidement que cette opposition est essentiellement due à

---

<sup>151</sup> VACHON B., « *Le développement local : théorie et pratique* », p91

des différences politiques entre la municipalité et le Conseil Général. Or, l'enquête PDIPR 2000 de la FFR montre que cette raison n'est évoquée que dans sept départements. Le rejet vient avant tout de l'incompréhension de la démarche (voir carte n°42). Cette raison est citée dans 23% des cas. Ceci montre que le dialogue est indispensable. L'exemple du Lot, où 20% des communes rejettent la démarche PDIPR, en est un exemple concret. On retrouve la même situation dans le Cantal ou en Ariège (où 25% des communes rejettent le PDIPR), mais aussi dans le Gard ou l'Orne<sup>152</sup>. Ailleurs, le refus d'un engagement à long terme est évoqué pour justifier la non-inscription des chemins au PDIPR (exemple du Lot-et-Garonne, de la Gironde ou de l'Ain). La question qu'il convient de se poser ici, est de savoir si les collectivités locales ont la capacité de proposer une véritable alternative au PDIPR. Si c'est le cas, elles pourront alors réellement se charger de la gestion des activités pédestres.

*Carte n°42 : Les motifs de rejet de la démarche PDIPR par les communes*



*Les collectivités locales ont depuis les lois de 1999, une plus grande possibilité d'intervenir dans leur développement. Elles choisissent alors souvent la voie du développement local. Celui-ci se veut être un développement global territorialisé qui remet l'Homme au cœur des objectifs de la politique d'aménagement. En vertu de ce principe, un nombre important de communes rejette la démarche PDIPR et opte pour un nouveau rando-système. Les études de terrain ont mis en évidence plusieurs rando-systèmes<sup>153</sup>. Les enquêtes ont permis d'identifier quel était celui qui semblait le plus performant. En*

<sup>152</sup> FFRP, 2000 « Le PDIPR, bilan de l'enquête de 2000 », FFR, Paris. (Voir carte n° 39p.376)

<sup>153</sup> Voir 2.2.9

*précisant quelques aspects pratiques du développement local, nous pourrions vérifier les conclusions du travail de terrain.*

#### *4.3.1.2 Le rôle clé des intercommunalités territorialisées*

- La faillite du système PDIPR

Il est aujourd'hui évident que les politiques centrales sont dépassées. Elles ne parviennent plus à répondre aux attentes des territoires en difficultés. L'Etat et les institutions les plus éloignées des territoires ne peuvent plus lutter contre les effets négatifs de la mondialisation. Les subventions et les aides ne sont souvent que des « pansements » temporaires. L'Etat l'a d'ailleurs bien compris et encourage aujourd'hui les initiatives locales : les lois de décentralisation de 2003 et 2004 comme les récents pôles de compétitivité (66 projets labellisés en février 2006) et les pôles d'excellence rurale (176 pôles labellisés en juin 2006) en sont la preuve.

Ceci est particulièrement vrai dans le domaine économique et donc logiquement dans celui du tourisme. Les grands aménagements surimposés ne sont plus à l'ordre du jour. Les acteurs locaux veulent choisir leur mode de développement. Dans le domaine des activités pédestres ceci se vérifie aussi. Les études de terrain ont montré que le fonctionnement qui répond le plus aux demandes des acteurs locaux n'est pas celui du Conseil Général mais plutôt celui qui pousse à la concertation à l'échelle de territoires vécus. Ainsi le PNR du Vercors présente un projet qui séduit le public et permet l'affirmation territoriale. Les exemples étrangers nous fournissent les mêmes conclusions : le travail à l'échelle de territoires identitaires comme la Forêt Noire ou le Jura Souabe connaît un succès indéniable auprès des visiteurs. Fort de ces constats et de l'enthousiasme des collectivités pour le développement local, il est donc logique que nous remettions en cause le fonctionnement PDIPR qui nous apparaît aujourd'hui dépassé et que nous considérions que sa fin approche. Le Conseil Général est confronté au problème de l'entretien, de la propriété des chemins, de la cohérence des itinéraires, de la qualité de l'offre et surtout du retour des acteurs locaux dans les questions d'aménagement du territoire. La question se pose également du rôle futur des associations. Elles qui ont œuvré pendant un siècle à la sauvegarde des chemins doivent aujourd'hui se trouver une nouvelle place dans le jeu d'acteurs.

Il nous semble important de passer à un système qui redonne toute sa place à l'acteur local et qui permette une offre cohérente et de qualité. C'est d'autant plus nécessaire que les acteurs en sont demandeurs. Compte tenu des nouvelles orientations de la politique d'aménagement du territoire en France, il nous semble que la gouvernance des activités pédestres s'appuiera sur les caractéristiques du développement local qui se veut :

- territorial ;
- endogène ;
- global ;
- démocratique.

En tenant compte de cela, il va nous être possible de préciser quel pourrait être le rando-système futur.

- Le choix d'un territoire identitaire

En adoptant les théories du développement local, il nous semble que la gouvernance des activités pédestres sera de plus en plus penser à l'échelle « d'un territoire ». C'est là la

principale différence avec la démarche PDIPR. En effet, dans celle-ci l'acteur principal est le Conseil Général et la politique de randonnée est pensée à cette échelle<sup>154</sup>. Or, il est clair que celui-ci ne constitue en rien un territoire au sens géographique du terme. L'acceptation géographique de la notion de territoire implique celle d'identité. Comme nous l'avons montré précédemment, les départements n'ont pas d'identité propre mais sont plutôt un regroupement de territoires identitaires : on peut à ce sujet reprendre l'exemple du Minervoisy qui est à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. Certaines régions administratives ont une identité plus affirmée que les départements : Bretagne, Alsace ou Corse. On ne peut donc parler réellement de territoire au sujet des départements. Ils ne sont que des entités administratives sans réalité identitaire. Dès lors, il est peu concevable d'imaginer un développement local à cette échelle : comment faire travailler ensemble des territoires aux cultures, aux histoires et aux traditions différentes au sein d'un département ? Cette question est d'autant plus importante que les marcheurs et les touristes en général sont aujourd'hui friands de découvertes identitaires. Dans le même ordre d'idée, il paraît tout aussi improbable que les Régions prennent en main la gestion des activités pédestres dans la mesure où la majorité d'entre-elles n'a aucune existence territoriale (on peut citer en exemple Midi-Pyrénées ou Pays de la Loire). L'échelon idéal sera à rechercher « plus bas » entre la commune et les regroupements intercommunaux.

En descendant à l'échelon inférieur, la même question se pose : quel territoire sera pertinent pour développer les activités pédestres ? La commune est souvent le territoire auquel l'individu s'identifie le plus : c'est son espace de vie quotidien, il y connaît ces voisins et la vie collective, adhère à des associations locales ou s'investit dans la vie de sa commune... Elle pourrait donc être un espace pertinent pour la gouvernance de ces activités. Cependant il est évident que la taille de ces territoires est trop petite. Huez connaît un certain succès dans ses aménagements mais nous avons montré en quoi c'était un cas particulier<sup>155</sup>. Même si elles sont propriétaires de la majorité des chemins et en assurent l'entretien, les communes n'ont pas les capacités de gérer cette activité : l'offre potentielle est trop restreinte pour être « rentable ». Au maximum, elles peuvent créer un sentier de découverte patrimoniale au cœur du bourg. L'exemple d'Olonne-sur-Mer montre d'ailleurs qu'une commune seule a du mal à proposer une offre de qualité. Il faut nécessairement chercher plus grand. Les regroupements intercommunaux semblent être la bonne échelle<sup>156</sup>. Cette idée n'est pas neuve puisque dès 1977, on lance les Pays d'accueil touristique chargés de fédérer l'ensemble des acteurs pour élaborer et mettre en œuvre un projet de développement touristique. La logique intercommunale est donc ancienne dans le monde touristique.

Cependant, l'identité n'est pas le fondement de tous les regroupements intercommunaux. Les communautés de communes sont en effet souvent des regroupements à caractère politique et les notions d'identité sont oubliées. C'est d'ailleurs ce que soulignait dès 1997 B. LEURQUIN : « *La loi ATR n'a généré d'une manière générale ce que l'on pourrait qualifier « d'intercommunalités de circonstance » dont les motivations principales sont soit électorales, soit d'autodéfense, soit essentiellement financières*<sup>157</sup> ». Il en est ainsi dans les Monts de Flandre où deux communautés de communes se partagent une partie d'un territoire identitaire. D'ailleurs les communautés de communes ne respectent en rien les bassins de vie

<sup>154</sup> Du moins jusqu'à très récemment puisque aujourd'hui certains Conseils Généraux, le Lot notamment, commencent à réfléchir en terme de pays.

<sup>155</sup> Voir page 360

<sup>156</sup> Ce choix est appuyé par le temps de pratique moyen des marcheurs : 63% d'entre eux marchent moins de 3 heures, ce qui correspond en plaine à une distance de 15 à 20km. Les communes ne peuvent en général offrir cette distance.

<sup>157</sup> LEURQUIN B., 1997, « *La France et la politique de pays* » Syros, Paris, p146.

des populations. Ainsi, la commune de Godewaersvelde appartient à la CC des Monts de Flandre-Plaine de la Lys alors qu'elle en est séparée et qu'elle regarde davantage vers Steenvoorde que vers Bailleul. Il en est de même pour la commune du Doulieu qui participe à la CC rurale des Monts de Flandre alors que voisine de Merville. La carte n°39 (p355) présentait le découpage politique de cette région. On comprend très bien le poids des couleurs politiques dans le regroupement intercommunal. Dans ce cas précis, les deux CC ont su s'entendre pour travailler ensemble sur les activités pédestres mais elles sont loin de représenter la situation nationale. D'autant plus que les regroupements intercommunaux sont aujourd'hui obligatoires et sont donc réalisés dans la précipitation sans réelle réflexion préalable. Pour ces raisons, les CC ne pourront être à la base du futur rando-système.

Il est donc évident que l'échelle intermédiaire entre le département et les communautés de communes s'imposera. Trois types de regroupements intercommunaux pourraient répondre à nos premières attentes : **les PNR, les Pays et les Pays d'Art et d'Histoire**. Les pays et les pays d'Art et d'histoire présentent l'énorme avantage d'être **des territoires identitaires** : c'est la condition sine qua none à leur création. Rappelons en effet que la loi de 1999 précise que *"lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays"<sup>158</sup>* ». Les Pays d'Art et d'Histoire reposent eux aussi sur un territoire cohérent dont le ciment est le patrimoine.

Mais tous les PNR ne sont pas de véritables territoires identitaires. Pour la plupart, ils constituent une entité paysagère remarquable qu'il convient de préserver. Beaucoup d'entre eux ont une réalité identitaire, notamment ceux qui s'appuient sur des massifs montagneux (Lubéron, Morvan, Chartreuse...). Mais beaucoup d'autres sont des assemblages parfois discutables : Cap et Marais d'Opale, Volcans d'Auvergne, Lorraine (coupé en deux)... Pour autant, ils ont réussi à devenir des espaces reconnus pour les activités pédestres. D'autre part, ce sont des territoires qui se constituent sur la seule volonté des communes. Il n'y a aucune obligation et tout dépend du dynamisme local. L'aspect politique est censé ne pas entrer en compte dans la création de ces ensembles intercommunaux. Enfin, après de nombreuses observations sur le terrain, il semble que de nombreux PNR offrent des conditions de randonnée et de promenade de grande qualité<sup>159</sup> et l'évaluation du Vercors a montré que les activités pédestres permettaient la construction territoriale. Peut-on alors écarter les PNR de la gouvernance des activités pédestres ? Ceci semble d'autant plus difficile que lorsqu'un pays se constitue dans un espace occupé par un PNR, c'est la charte de ce dernier qui s'impose. Le système qui s'imposera tiendra nécessairement compte de l'existence des PNR.

Nous n'avons pas étudié de Pays d'Art et d'Histoire (PAH). Ils sont de plus en plus nombreux (32 en septembre 2006) mais ils peuvent jouer un rôle dans la création d'itinéraires de randonnée et de promenade offrant la possibilité de découvrir le patrimoine. Rappelons qu'une de leur mission première est de faire connaître leur territoire aux populations locales et aux visiteurs. Les activités pédestres peuvent être un très bon moyen pour y parvenir.

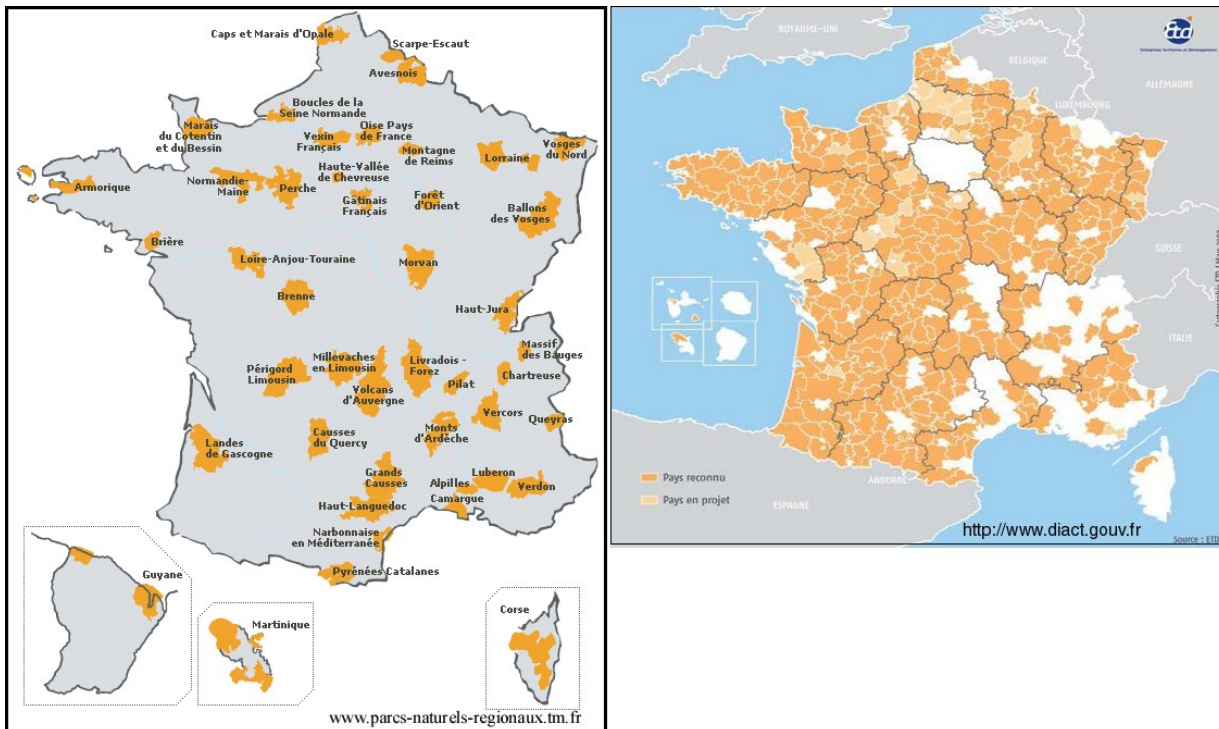
---

<sup>158</sup> Art 25 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, J.O n° 148 du 29 juin 1999 page 9515

<sup>159</sup> On retrouvera ces observations dans FLORENT L., 2004, *"Quelle place pour les PNR dans la gestion des activités pédestres?"*, Hommes et Terres du Nord, USTL

Dès lors nous pensons que ces trois types de structures deviendront les acteurs centraux de la gouvernance des activités pédestres en France<sup>160</sup>. Ces trois territoires semblent particulièrement indiqués pour l'application des théories de développement local.

*Carte n°43 : Les PNR (à gauche) et les pays (à droite) en France en janvier 2007*



A l'heure actuelle, la France n'est pas complètement couverte de pays, de PNR ou de Pays d'art et d'histoire. Pour autant les deux cartes ci-dessus montre que « les espaces vides » sont de moins en moins nombreux. Dès progrès restent à faire en Ile-de-France et dans le sud-est. Les Pays d'art et d'histoire viennent combler quelques vides (ex : le Pays de Riom). Par ailleurs, dans les milieux urbains où il n'existe pas de telles structures, il est probable que les communautés d'agglomération (ou les communautés urbaines) s'imposent pour l'organisation de la randonnée et de la promenade sur leur territoire. Grenoble est un bon exemple de réussite de développement de la marche à pied dans les espaces périphériques d'une agglomération. Ceci résout une partie du problème pour la région Ile-de-France. On peut donc envisager un fonctionnement territorial de la randonnée centré sur ces quatre structures<sup>161</sup> puisqu'à terme l'ensemble du territoire devrait être couvert par un pays, un PNR, un PAH ou ne communauté d'agglomération. D'autres éléments confirmer la validité de notre choix.

- Des territoires de concertation et participatif

Pour qu'il y ait changement, il faut qu'il y ait un haut de degré de participation de la population, des élus, des associations et des représentants des différentes activités présentes

<sup>160</sup> Si le PNR et le pays d'Art et d'Histoire peuvent se charger directement de cette politique, le pays doit nécessairement créer un GIP ou un syndicat mixte.

<sup>161</sup> Nous excluons de confier la gestion des activités pédestres aux associations de randonneurs comme c'est le cas en Allemagne. Nos associations n'ont pas l'histoire et le poids de celles que l'on trouve outre-Rhin. D'autre part, elles n'ont pas de territoire d'action aussi bien défini que les associations allemandes. Elles participent activement au balisage et à l'entretien mais n'ont pas la capacité de gérer une politique globale. Enfin, la France n'a pas pour tradition de confier de grandes responsabilités à des associations mais plutôt à des administrations.



sur le territoire. Le développement local doit donc être démocratique. C'est-à-dire que les citoyens doivent être consultés sur les projets d'aménagement de leur territoire, voir être à l'initiative de ces projets. Chacun doit avoir la possibilité d'exprimer ses besoins, ses opinions et ses idées. La LOADDT pousse à une implication plus grande des résidents.

Pour qu'il y ait participation, il faut qu'il y ait information et sensibilisation. Deux solutions sont possibles : soit la consultation est directe (réunion publique, assemblée...) soit la consultation est indirecte sous la forme d'une élection ou d'un référendum. En ce qui concerne les départements, la population n'est jamais consultée sur les politiques qu'en dehors des élections cantonales. Un mécontentement peut alors se traduire par un renversement de majorité. Les communautés de communes ne consultent jamais les habitants, c'est aussi l'un des raisons qui nous a poussé à écarter les premières du fonctionnement territorial des activités pédestres. Dans les pays, la situation est autre. Un conseil de développement y est établi qui a pour mission de rassembler les habitants pour qu'ils forment leurs avis sur les projets et les politiques mises en place. C'est sûrement de tous, l'exemple de démocratie participative le plus abouti. Les communautés d'agglomération disposent également de conseil de développement mais leur rôle reste encore limité et ils n'ont souvent qu'un rôle consultatif alors que dans les pays ils sont intégrés aux projets. Dans les PNR, il n'existe pas de système identique mais les parcs communiquent beaucoup sous la forme de journaux, de réunions publiques, d'animations... ce qui leur permet d'être en contact permanent avec la population locale. Par ailleurs, la population participe aux projets de territoire par l'intermédiaire de la société civile, les associations... Néanmoins, le PNR est parfois vécu comme surimposé. C'est sur ce point qu'il faudra travailler à l'avenir et tendre à une logique de gouvernance similaire à celle que l'on trouve en Allemagne ou en Autriche, où les habitants des parcs sont les acteurs principaux et sont réellement associés aux politiques de développement. Dans les PAH, la population est également associée dans la mesure où ce sont généralement des associations qui en sont à l'origine. De plus, le PAH s'adresse avant tout aux habitants auxquels il doit faire prendre conscience de la valeur de leur patrimoine. Il est donc en contact permanent avec eux.

« L'échec » des PDIPR tient en partie dans ce manque de consultation des acteurs locaux. Une fois que l'on a réuni la population locale, les élus, les associations, les entrepreneurs, les techniciens... il faut les faire travailler ensemble. Ceci implique de développer la **concertation**. Les interventions isolées sont vouées à l'échec, alors que les partenariats sont des solutions crédibles. Le travail en partenariat permet de réduire les coûts d'aménagement pour chacun, de présenter une offre variée (le gisement touristique est plus important), de baisser les prix, d'effectuer une meilleure communication... Si on imagine que la compétence randonnée échoit aux PNR, aux PAH ou aux Pays, ceux-ci seront obligés de travailler avec les communes, les associations de randonneurs, les organismes publics comme VNF ou l'ONF ou les offices de tourisme s'ils veulent éviter les erreurs commises par nombre de départements. La concertation implique :

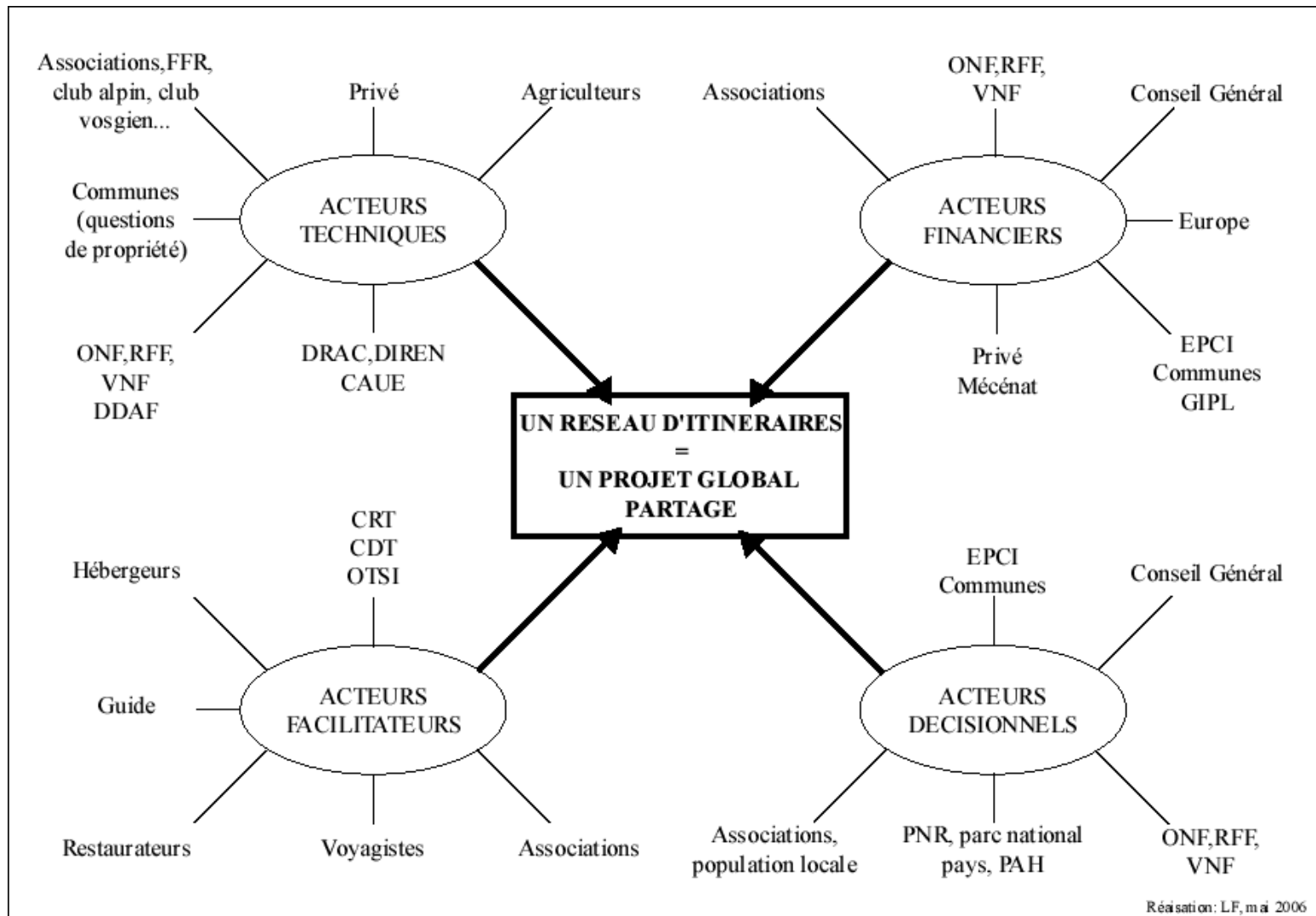
- le partage du pouvoir de décision ;
- la solidarité dans l'action ;
- le partage des responsabilités.

Créer un tel esprit n'est possible qu'en instituant un **comité de pilotage**. Un tel groupe de travail doit réunir tous les acteurs concernés par les activités pédestres sur le territoire. Ce fonctionnement permet de répondre au besoin de concertation mais donne également aux collectivités la possibilité de définir leur politique librement. En plus du comité de pilotage, un comité technique doit établir une charte de qualité, une charte de signalétique, effectuer la sélection de chemins à aménager... Il doit inclure de façon temporaire les bureaux d'étude ou

les fabricants de panneaux signalétiques. Le comité de pilotage s'avère être le meilleur outil pour instituer une démocratie participative indirecte. Il doit être établi en complément de l'assemblée de la population locale afin que tout le monde puisse formuler son avis. Ceci permet de donner un caractère endogène au développement. Lors de ces comités de pilotages seront établies la politique de randonnée et les stratégies de développement. Lorsque nous affirmons que la compétence randonnée devrait être donnée aux Pays, PNR, PAH et CA, il ne s'agit pas pour nous d'en faire les leaders exclusifs. Il nous semble plus approprié que la politique soit pensée avec tous les acteurs réunis en comité. Les pays, PNR, PAH et CA doivent jouer alors le rôle de coordinateur. Ce système évitera les travers du fonctionnement PDIPR dans lequel les Conseils Généraux se sont parfois chargés seuls de la gouvernance des activités pédestres, s'aliénant alors une partie des communes. Car il est évident que la création d'un réseau d'itinéraires nécessite de regrouper de nombreux acteurs qu'ils soient décisionnels (Conseil général, PNR, Association...), financiers (ONF, EPCI, Conseil Général...), techniques (Association, DRAC, DIREN, ONF, VNF...) ou facilitateurs (CRT, CDT, OTSI, restaurateurs, hôteliers, agriculteurs...). Les premiers mettent en place la politique, les seconds la finance, les troisièmes conseillent sur le plan technique, les derniers donnent aux activités pédestres une dimension plus importante. Finalement, **la création d'un réseau d'itinéraire est un projet global partagé**. C'est ce que montre le schéma page suivante.

La concertation doit aussi s'effectuer à plus petite échelle. En effet, le marcheur, et particulièrement le randonneur itinérant, n'a que faire des limites administratives. Il suit le chemin. C'est pourquoi, en plus d'être cohérent à l'échelle intercommunale, le réseau doit aussi être cohérent à une plus petite échelle. Le territoire doit travailler avec ses voisins afin d'assurer la continuité des itinéraires au delà des « frontières ». Ceci implique donc une concertation avec les territoires voisins qui devront à un moment ou un autre être invités au comité de pilotage.

*Schéma n°40 Le réseau d'itinéraires, un projet global partagé*



Mettre en place un réseau d'itinéraires de randonnée et de promenade, ce n'est pas seulement baliser des chemins sur un territoire. C'est un ensemble d'actions à mener parmi lesquelles on trouve :

- concevoir un réseau logique de chemins de randonnée ;
- assurer la maintenance des chemins : entretien, aménagements, outils d'informations (balisage, signalétique),... ;
- veiller à la sécurité sur les chemins ;
- proposer une offre de qualité ;
- garantir la pérennité des tracés ;
- régler les problèmes entre les différents usagers et ayants droits ;
- accueillir les marcheurs : office de tourisme, guide,... ;
- informer les marcheurs sur le territoire et ses ressources ;
- impliquer les acteurs locaux ;
- associer la population locale ;
- assurer la communication de l'offre ;
- garantir la protection du milieu naturel : diagnostic, contrôle des flux, évaluation de l'impact... ;
- proposer des hébergements et des lieux de restaurations tout en garantissant leur qualité ;
- observer et tenir compte de la concurrence ;
- mobiliser les ressources financières correspondant au projet ;
- ...

Finalement, un porteur de projet doit à la fois concevoir, gérer, communiquer et proposer une politique complémentaire de l'offre de randonnée et de promenade (voir schéma n°41 page suivante). Seul un projet global tenant compte de la plupart de ces missions peut générer un développement économique.

#### ● Des territoires aux capacités humaines et financières

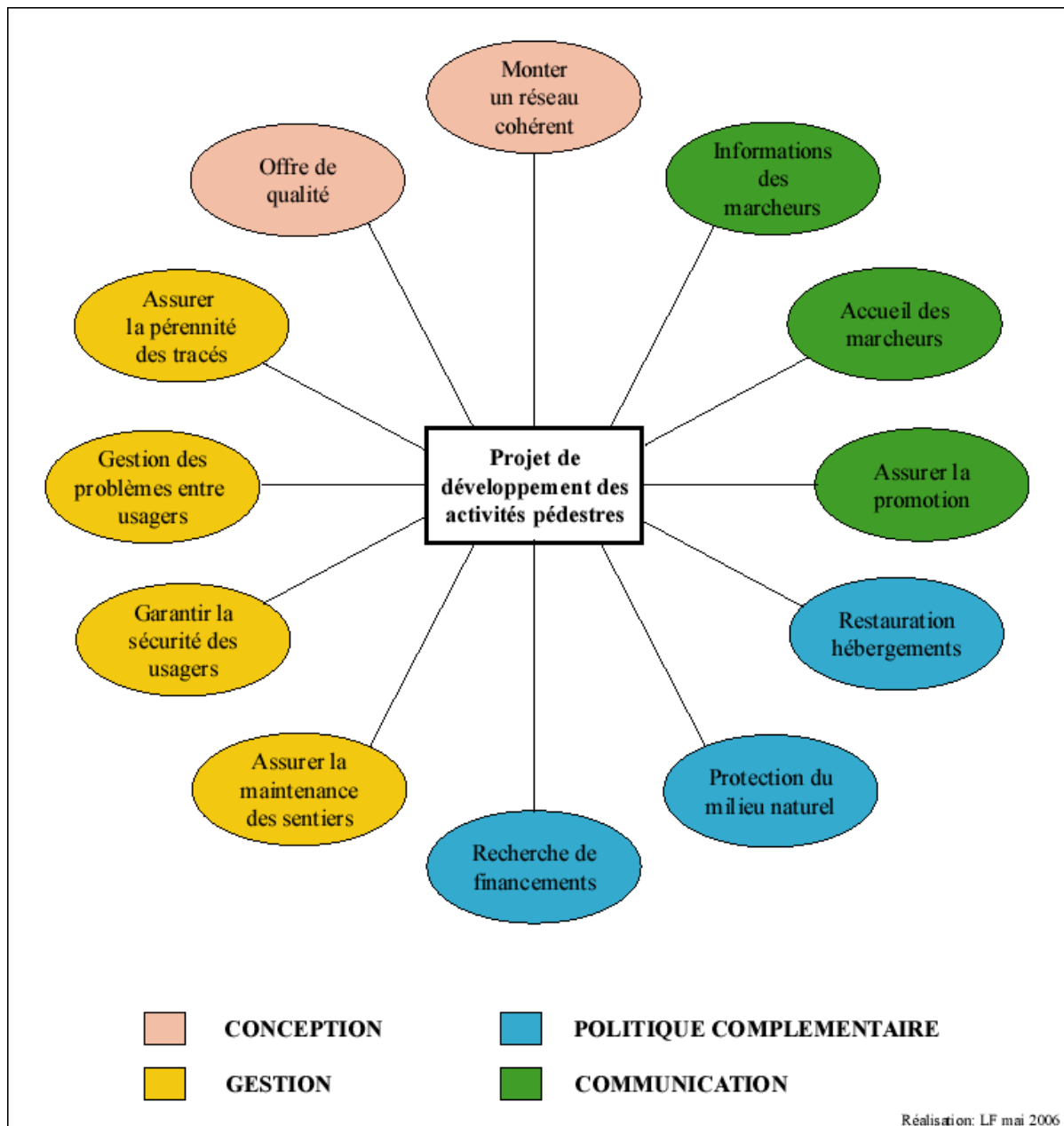
Techniquement, les intercommunalités ont-elles les moyens d'assurer ces quatre missions ? Le Conseil Général présente l'avantage d'avoir de grands moyens financiers grâce à la TDENS. Pour autant, il doit gérer un territoire de grande surface. Ceci lui empêche d'être présent partout pour assurer l'entretien et la gestion. Ceci est d'autant plus vrai qu'à l'heure actuelle, les Conseils Généraux n'embauchent que 2,2 personnes en moyenne pour la gestion du PDIPR (enquête PDIPR 2000).

Les territoires intercommunaux sont beaucoup plus petits et le même travail peut être effectué par le même nombre de personnes pour un résultat meilleur. L'exemple du Vercors le prouve : les pays et les PNR constituent une alternative crédible face aux départements puisque le PNR embauche 2 personnes chargées de développer les activités pédestres et les sports de nature soit autant que la moyenne des départements. Mais un travail en étroite collaboration avec les associations pour l'aménagement des itinéraires leur permet de proposer une offre de qualité.

Les départements sont également confrontés à la question de l'entretien des sentiers. Ce travail est en général délégué aux communes. Or celles-ci ne se sentant pas toujours impliquées dans la démarche PDIPR, n'assurent pas toujours ce travail. Dans le cas où la gouvernance des activités pédestres échoirait aux PNR ou aux pays, il est vraisemblable que

l'entretien serait de meilleure qualité car les municipalités seraient parties prenante dans la démarche.

*Schéma n°41 : Les missions d'un porteur de projet basé sur les activités pédestres*



Enfin, les intercommunalités peuvent aussi bénéficier de moyens financiers importants : finances intercommunales (alimenter par la DGF, la TPU, les subventions...), fonds national de développement du sport, taxe sur l'accès aux espaces sensibles, droits d'entrée sur les sites (à conditions que ceux-ci soient utilisés pour la valorisation ou la sécurité), vente de topoguides... Le PNR et le pays sont souvent gérés par un syndicat mixte dont le budget est alimenté par les contributions des communes membres, les subventions (européenne, nationales, régionales, départementales...) ou les recettes propres. Il semble donc que les intercommunalités aient la capacité technique et financière de gérer les activités pédestres sur leur territoire, à condition que se développent des partenariats. Les disponibilités financières peuvent être augmentées en utilisant davantage les ressources européennes. Ainsi

le programme Leader + peut être un bon outil pour financer une politique de randonnée. Certains territoires en ont déjà profité. Pour cela, les territoires doivent constituer un Groupe d'action locale. Le GAL de l'estuaire de la Gironde a bénéficié du programme Leader+ pour financer un chemin nature destiné à l'observation des oiseaux. Le GAL du Val de Sioule-Forterre (Auvergne) a pu réaliser des circuits balisés et un topoguide. Celui de l'Ouest des Vosges a utilisé les financements pour homogénéiser les supports de promotion des sentiers de randonnée de qualité. C'est donc un programme intéressant puisqu'il permet de financer tous les aspects d'une politique de randonnée (aménagement, balisage, signalétique, promotion...). Le programme INTERREG III peut aussi financer des projets de développement des activités pédestres dans les régions frontalières. Les territoires ruraux peuvent aussi recevoir le label « Pôle d'excellence rural ». Dans ce cadre, l'Etat peut financer des projets touristiques (thématique : promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques) à hauteur de 33% du montant du projet (50% dans les zones de revitalisation rurale). Ceci peut permettre de participer à la restauration du patrimoine, au développement de l'hébergement... D'autres sources de financement sont possibles, nous ne les détaillerons pas davantage. Mais ceci montre bien que les intercommunalités peuvent mobiliser des fonds importants afin de mener une politique ambitieuse en matière d'activités pédestres.

Le développement local se veut être un développement global. Les activités pédestres ne peuvent plus être développées seules ; elles doivent être intégrées dans une politique globale si l'on veut en faire un des rouages du processus de développement. Ce point sera abordé un peu plus loin car c'est une des évolutions en cours. D'autre part, il est à noter que jusqu'à présent les aménageurs se contentaient souvent de créer des itinéraires sans réfléchir à leur cohérence entre eux. Ceci doit être dépassé aujourd'hui. Il faut penser en **réseau**. Les itinéraires doivent permettre de découvrir les territoires et non se faire concurrence l'un l'autre. Ils sont censés répondre aux attentes des marcheurs qui veulent trouver des chemins de qualité, qui permettent une réelle découverte des lieux, qui présentent des niveaux de difficulté variés et surtout qui soient différents les uns des autres. Dès lors on ne peut plus se contenter de créer un itinéraire dans la précipitation. Chacun doit trouver sa place au sein d'un réseau logique et cohérent.

*A l'avenir, il est vraisemblable que le rando-système reposera donc sur les pays, les PNR, les PAH et les communautés d'agglomération et prendra en compte les quatre éléments clés que nous venons de décrire :*

- territoire ;
- démocratie ;
- concertation ;
- réseau.

#### *4.3.1.3 Quel rando-système pour demain ?*

Considérant les faiblesses du rando-système PDIPR, la place grandissante des acteurs locaux, l'intérêt pour le développement local et les nouvelles demandes des marcheurs, il semble nécessaire qu'un nouveau rando-système voit le jour. Il faut néanmoins rappeler les points forts des PDIPR car tout n'est pas à supprimer dans ce système. En effet, la mission première des PDIPR est bien de protéger les chemins et on peut considérer que dans ce domaine ils ont assez bien atteint leur objectif à peu près partout en France. Rappelons à ce sujet qu'en 2003, 250 000km d'itinéraires étaient inscrits sur les PDIPR. D'autre part, les politiques initiées par les Conseils Généraux ont contribué à susciter l'intérêt des collectivités

locales pour les activités pédestres et à leur faire prendre conscience des potentialités de développement qu'elles pouvaient entraîner. Pour autant plusieurs aspects ont particulièrement conduit à « l'échec des politiques départementales » :

- la démarche descendante : le Conseil Général s'est souvent posé comme seul maître à bord et a voulu imposer ses vues aux autres acteurs concernés. Il en est sorti un rejet des projets par la population et les élus locaux qui s'est traduit par une négligence dans l'entretien ;
- l'absence de clarification des rôles de chacun : les textes de lois font des départements les acteurs clés pour les activités pédestres mais n'interdisent à personne de développer d'autres itinéraires. Il en découle une multiplication des projets ayant tous des qualités diverses et conduisant à une illisibilité de l'offre ;
- le manque de qualité dans les projets : jusqu'à très récemment, certains Conseils Généraux ressentaient le PDIPR comme une contrainte supplémentaire et ont souvent conduit les projets d'itinéraires dans la précipitation sans se soucier de la qualité de l'offre. Dès lors les marcheurs ont délaissé ces chemins. Il faut pourtant constater que ces dernières années ont vu la qualité des aménagements s'améliorer ;
- la non territorialisation des projets : la randonnée et la promenade sont l'occasion de découvrir les territoires. Or le Conseil Général s'est souvent contenté de proposer des itinéraires sans se soucier de leur pertinence et de leur cohérence. La lecture des territoires s'en est trouvée perturbée. On a trop souvent pensé « itinéraires » alors qu'il fallait penser « réseau ». L'exemple de l'Aude et de l'Hérault sont édifiants: les itinéraires sont « posés » les uns à côté des autres et ne permettent en rien de découvrir le Minervois. Il n'y a par exemple pas de sentiers qui relient la Montagne Noire à la Plaine de l'Aude dont les histoires ont été pourtant fortement liées.

Bien évidemment, les causes de l'échec ne sont pas les mêmes dans tous les départements. Ainsi si dans les Alpes-Maritimes, le PDIPR a été long à se mettre en place, la réalisation a été très rapide dans le Nord ou dans la Manche. Dans certains cas, la concertation a été de mise pour l'élaboration du plan et les oppositions communales ont été moindres qu'ailleurs. On peut citer en exemples le Pas-de-Calais et l'Ain où moins de 3% des communes ont refusé la démarche PDIPR<sup>162</sup>.

En tenant compte de ce qui vient d'être dit, trois écueils sont à éviter dans la proposition d'un nouveau fonctionnement :

- la juxtaposition des acteurs ;
- l'absence de territorialisation des projets trop souvent surimposés ;
- l'absence de concertation et la démarche descendante, même si de plus en plus la démarche devient ascendante.

Pour que les activités pédestres contribuent réellement à la construction ou à l'affirmation de territoires, la compétence randonnée devrait être confiée aux **Pays** (organisés en syndicat mixte<sup>163</sup>), **aux Pays d'Art et d'Histoire** et **aux PNR** en milieu rural, et aux **communautés d'agglomération** et **aux communautés urbaines** en milieu urbain dans la mesure où l'on a affaire à de vrais territoires, au sens géographique du terme. La possibilité de créer ou d'aménager des chemins doit leur être réservée. Toutes les propositions des associations, des communes ou des intercommunalités devront recevoir l'aval des ces

---

<sup>162</sup> Voir carte n°42 p420

<sup>163</sup> Condition sine qua none pour que le pays puisse engager de l'argent public. C'est pourquoi quand nous parlons de pays, nous sous-entendons en fait un syndicat mixte travaillant dans le cadre d'un pays.

structures. Cependant, le travail doit se faire comme nous l'avons dit en concertation au sein des comités de pilotage. C'est au cours de ces réunions que les réseaux d'itinéraires seront élaborés. Cette étape est nécessaire ne serait-ce que pour étudier le cas des itinéraires traversant une forêt domaniale (gérée par l'ONF) ou les berges d'un cours d'eau domaniale (gérées par VNF mais aussi par les collectivités territoriales depuis les récentes lois de décentralisation). Ce système est comparable au système allemand ou finlandais où la compétence randonnée n'est confiée qu'à un seul acteur avec le succès que nous avons décrit plus haut.

Nous avons montré que ces structures ont la capacité technique de gérer cette activité (personnel, budget...). Ces regroupements de communes ont surtout l'énorme avantage d'être territorialisés. Ils dépassent les clivages politiques et reposent sur des éléments naturels, historiques, économiques, sociaux et culturels communs, ce qui répond aux attentes des marcheurs. Les responsables locaux de ces territoires sont plus enclins à faire découvrir leur patrimoine. Ce sont des structures particulièrement bien adaptées aux activités pédestres car elles présentent une unité paysagère. Peut-on imaginer de découvrir le Vercors si la compétence randonnée restait aux mains des deux départements de l'Isère et de la Drôme ayant tous deux une politique différente ? Il en résulterait probablement une signalétique différente, une incohérence du réseau, des répétitions des thèmes des itinéraires, des concurrences inutiles... Alors que le regroupement en PNR évite ces écueils.

Si l'aménagement et la conception des itinéraires doivent être confiés aux agents techniques des PNR, des PAH, des pays et des CA, il semble que **l'entretien puisse toujours être effectué par les communes** ou par ces mêmes agents techniques. Dans la mesure où ce sont les communes qui financent essentiellement ces structures, elles devraient accomplir cette tâche sans trop de difficulté. On peut également envisager que la responsabilité de l'entretien soit donnée à un mouvement associatif mais ceci suppose que celui-ci soit bien structuré et dispose d'un personnel formé.

Il nous semble que **le Conseil Général** ne doit pas être exclu du jeu. En effet, c'est toujours lui qui perçoit la TDENS qui est censée financer les PDIPR. Il doit conserver ce rôle de financeur mais redistribuer cet argent aux collectivités locales pour qu'elles financent leurs projets. D'autre part, le Conseil Général a acquis depuis 20 ans qu'existent les PDIPR, une certaine reconnaissance. C'est pourquoi nous proposons de lui laisser la compétence de **protection des chemins**. Sans le PDIPR, des milliers de kilomètres d'itinéraires auraient disparu. Cet outil doit rester entre ses mains. Il doit avoir un rôle d'incitateur pour la protection des chemins mais dans la mesure du possible il est souhaitable que les propositions d'inscription viennent des territoires locaux. Ceci prouverait l'intérêt des Pays, PNR ou CA pour les activités pédestres. Néanmoins à l'avenir il sera préférable que le Conseil Général n'intervienne plus dans la création d'itinéraires si ce n'est dans le conseil à la création. Il doit devenir un coordinateur entre les territoires. C'est lui qui devra encourager à assurer la continuité des itinéraires entre deux territoires voisins, aider pour cela par les associations. Les CDESI pourront devenir le cadre de cette coordination.

Il conviendra également d'instituer la concertation dans la nouvelle démarche. Tous les acteurs concernés par les activités pédestres doivent être consultés. C'est pourquoi nous pensons qu'il sera nécessaire de les regrouper dans un **comité de pilotage** dans lequel seront débattus les projets et élaborée la politique de randonnée (voir schéma n°42). Ces comités élargis doivent réunir des représentants du pays, PAH, PNR ou CA, le Département (car chargé de la protection des chemins), les élus des communes et intercommunalités, les

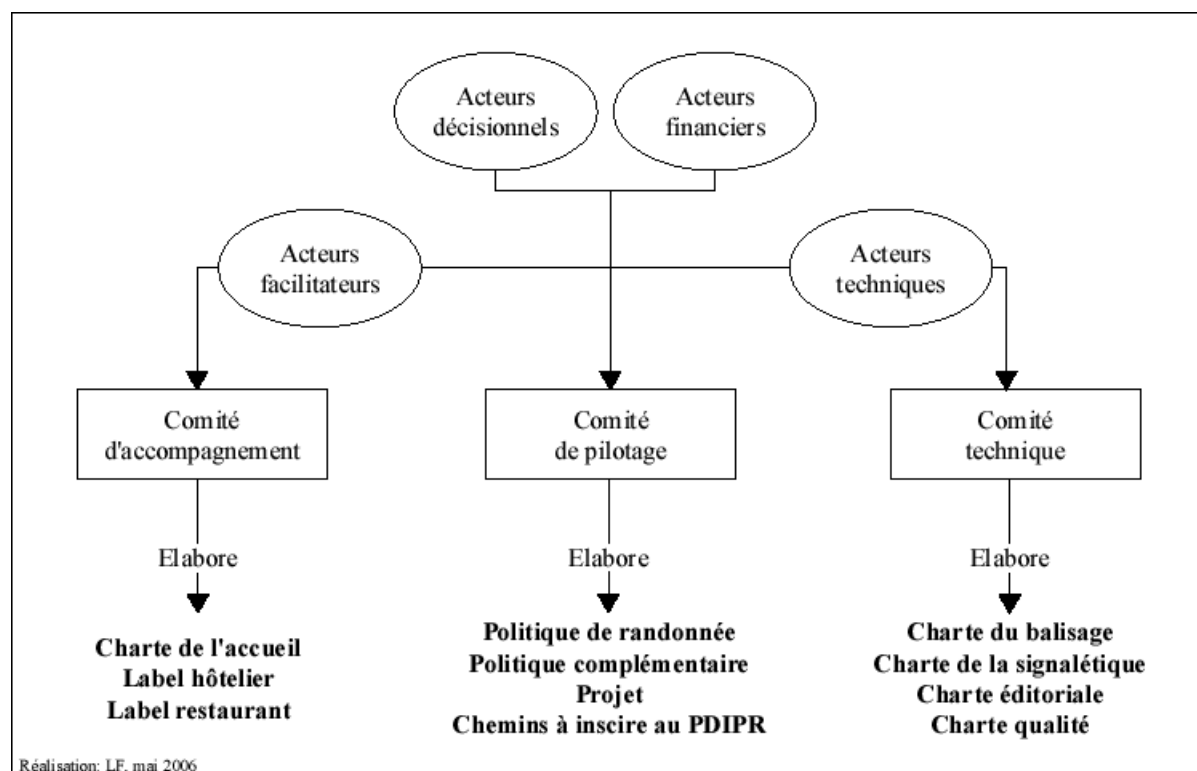


associations de randonneurs, les offices de tourisme (chargés de la promotion), le cas échéant VNF, RFF ou l'ONF, les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs,...), les conseillers techniques (CAUE, DIREN, DRAC, DDJS...). Il sera également souhaitable d'intégrer de temps à autres la population locale et les professionnels du tourisme à ces réunions afin de prendre en compte leurs demandes et leurs remarques.

**Un comité technique** devra regrouper tous les acteurs techniques que nous avons présentés plus haut. Lors de ces réunions, une charte signalétique devra être créée afin d'homogénéiser les panneaux et le balisage sur tout le territoire. Il faudra s'inspirer des modèles allemands, finlandais ou même de l'Isère qui sont tous très complets. Une charte de qualité des chemins devra être signée également afin de garantir une offre de qualité aux marcheurs. C'est également le lieu pour débattre des aménagements de confort et de découverte. Enfin, les questions de la promotion, unique sur tout le territoire, devront être abordées.

Enfin, **un comité d'accompagnement** serait également souhaitable. Les activités pédestres ne peuvent fonctionner seules. Il faut des hébergements, des restaurants, un accueil de qualité... C'est pourquoi il nous semble qu'un comité d'accompagnement regroupant les acteurs facilitateurs (restaurateurs, hébergeurs, associations, voyageurs...) voit le jour afin de développer des labels pour les restaurants et les hébergements propices à l'accueil des marcheurs, à l'image de ce qui se fait dans les PNR (« randonnée et estaminets » dans le PNR des Caps et Marais d'Opale, « Hôtel au naturel » dans le PNR du Vercors...)

*Schéma n°42 : Le fonctionnement en comité de pilotage*



**Les associations locales** devront conserver un rôle important au sein des comités de pilotage. Nous insisterons dans le paragraphe suivant sur ce point, mais compte tenu de leur

rôle historique et de leur expérience de terrain, elles doivent devenir les garantes de la qualité. Elles joueront la fonction de conseillers au sein des comités de pilotage comme c'est déjà le cas aujourd'hui. La charte du balisage mise en place par la FFR et reconnue par la fédération européenne témoigne de cette longue expérience et de l'adoption d'une démarche qualité. De là il est évident qu'elles se chargeront du balisage des itinéraires, de la formation des guides de randonnée (ce qu'elles font déjà) et du contrôle des itinéraires. C'est à elles que reviendra de faire remonter les incohérences ou les problèmes observés sur le terrain (défaut d'entretien, mauvais aménagement...). L'intégration des associations permet de ce fait de faire participer la population locale à la politique de randonnée.

La promotion de l'offre sera assurée par **les offices de tourisme locaux et le CDT**, et s'adressera à tous les types de marcheurs.

Les pays couvrent aujourd'hui une bonne partie de la France, il existe 44 PNR et 32 PAH répartis sur tout le territoire et d'autres sont en création. Ces pourquoi nous en faisons nos favoris pour la gouvernance future des activités pédestres. Néanmoins, cette évolution ne pourra fonctionner que si les Pays, PNR, PAH et CA s'investissent réellement dans la politique de randonnée. Dans le cas contraire on se trouvera dans la même situation que celle présentée aujourd'hui par les départements : certains offrent une bonne politique de randonnée alors que d'autres n'en sont qu'à imaginer la création d'itinéraires. Ce n'est qu'en insistant sur le rôle des activités pédestres dans la territorialisation que l'on peut espérer voir naître des chemins attractifs partout en France. Un acteur qui prendra conscience des potentialités de son territoire et des retombées qu'il peut espérer en développant des itinéraires, proposera une politique dynamique de randonnée qui contribuera au développement de son territoire. Finalement nous ne faisons que rectifier les erreurs du fonctionnement actuel en le « décentralisant » un peu plus mais la question clé restera toujours celle de l'investissement des acteurs locaux.

Précisons pour finir que la gouvernance des activités pédestres dans les territoires des **Parcs Nationaux** restera aux Parcs. Dans la mesure où ce sont des espaces protégés, les techniciens du parc seront les mieux à même de proposer un réseau qui ne nuise pas à la sauvegarde de la faune et de la flore.

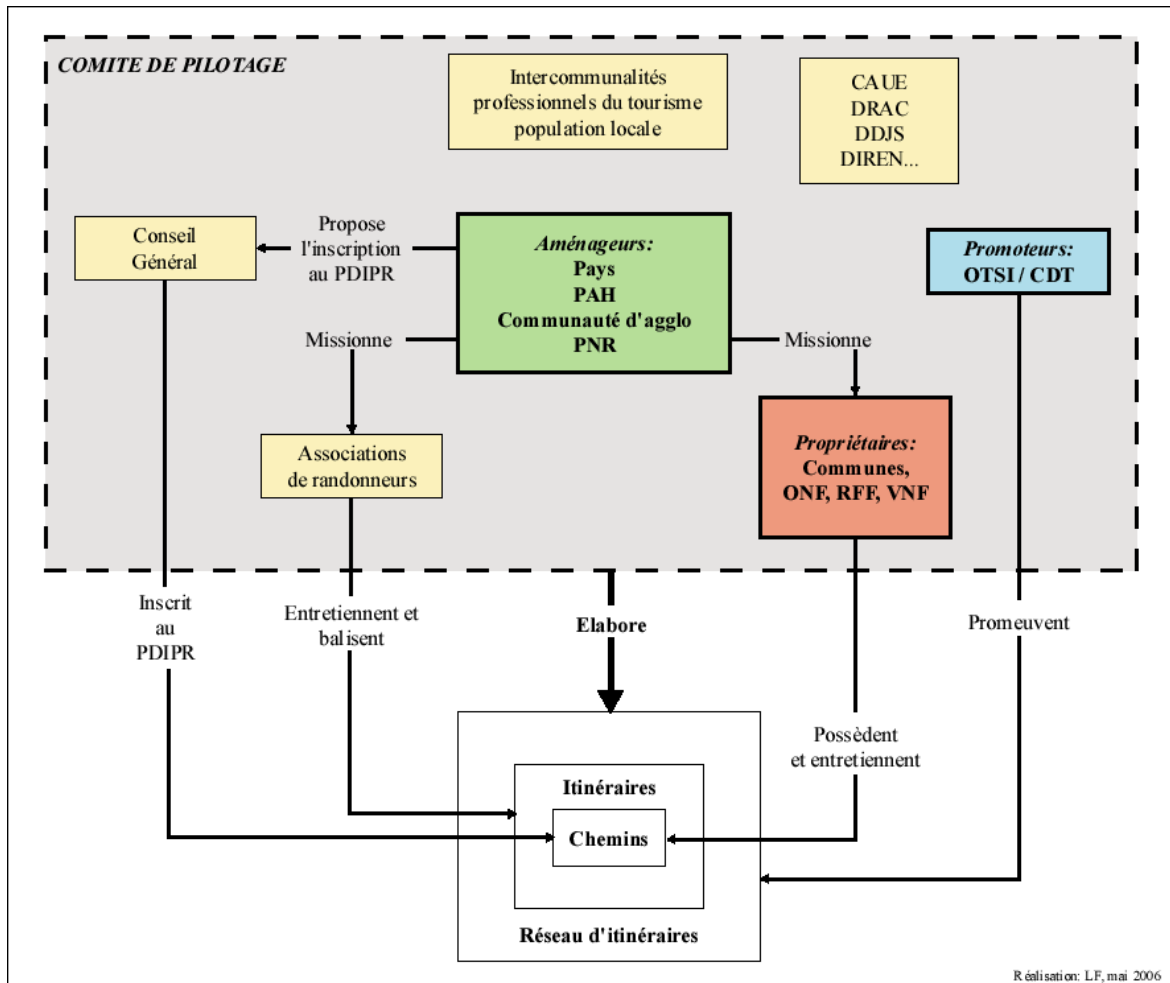
Le tableau ci-dessous résume ce que pourraient être les compétences futures de chacun des acteurs.

*Tableau n°48 : Les compétences des différents acteurs dans le nouveau rando-système*

<b>ACTEUR</b>	<b>FONCTION</b>
<i>Pays ou PNR ou PAH ou Communauté d'agglomération (en fonction du territoire)</i>	Coordination au niveau local Définition de la politique Validation des propositions Proposition d'inscription au PDIPR Aménagement des chemins Financement de la politique
<i>Conseil Général</i>	Gestion du PDIPR Coordination entre les différents territoires Subvention
<i>Commune</i>	Entretien des itinéraires
<i>Associations de marcheurs</i>	Balilage Contrôle des itinéraires (Entretien pour les associations les mieux structurées)
<i>Office de tourisme, CDT</i>	Promotion
<i>VNF, RFF, ONF</i>	Propriété de certains chemins Participation au comité de pilotage et technique
<i>Intercommunalité</i>	Participation au comité de pilotage
<i>CAUE, DIREN, DRAC, DDJS, ...</i>	Participation au comité de pilotage et technique
<i>Professionnels du tourisme et des activités pédestres</i>	Participation au comité de pilotage et technique

Le futur rando-système pourrait être schématisé de la façon suivante :

*Schéma n°43 : Le rando-système potentiel pour les prochaines années*



Nous avons montré dans notre première partie que les acteurs historiques (les associations) étaient aujourd'hui confrontés à une modification de leurs missions sous l'effet de la concurrence. Nous pensons que les associations doivent devenir les garantes de la qualité des itinéraires. Cependant, leur rôle ne peut se cantonner à cette mission. C'est pourquoi nous tenons à préciser leur place future dans le jeu d'acteur.

#### *4.3.1.4 Le rôle futur des associations*

Il convient encore une fois de rappeler que les associations de promeneurs et de randonneurs ont permis la sauvegarde de milliers de kilomètres de sentiers avant que ne soient instaurés les PDIPR. Elles ont fait pression sur les acteurs publics pour que soient mis en place ces plans. Jusqu'au début des années 1980 elles remplissaient quatre grandes missions :

- création d'itinéraires ;
- balisage ;
- entretien ;
- promotion par le biais des topoguides.

Hormis la FFR, il faut bien évidemment citer le Club Vosgien et le Club Alpin qui ont joué un grand rôle dans la préservation et l'animation des sentiers. Il apparaît aujourd'hui que ces missions historiques sont prises en main par de nouveaux acteurs. Comme nous l'avons

vu, le Conseil Général, les communes, les intercommunalités et d'autres créent, aménagent, entretiennent et balisent progressivement des itinéraires avec ou sans le conseil des associations. L'enquête PDIPR 2000 de la FFR montre que « seulement » 73% des Conseils Généraux entretiennent des relations étroites avec le milieu associatif<sup>164</sup>. Dans la plupart des cas, les CDRP se sont chargés du balisage et de l'entretien des chemins avec (37%) ou sans subvention (14%) du Conseil Général. La territorialisation de l'activité a finalement remis en cause les positions du mouvement associatif.

Quelle peut donc être la place des associations à l'avenir ? Nous avons montré qu'il était souhaitable qu'un nouveau rando-système voit le jour dans lequel les structures intercommunales identitaires joueraient le premier rôle. Dès lors, nous excluons que les associations conservent la gestion complète de la filière randonnée pour au moins deux raisons :

- d'abord, les associations de randonneurs françaises n'ont jamais réussi à acquérir la puissance de celles rencontrées en Allemagne. Ces dernières ont un nombre de licenciés nettement supérieur aux nôtres et constituent de véritables groupes de pression. Elles sont structurées depuis longtemps et bénéficient de fonds propres importants. Le sport de masse est apparu au début du 20<sup>ème</sup> siècle dans les pays germaniques avec l'industrialisation, ce qui a généré un mouvement associatif puissant. Les français ont découvert l'activité avec un siècle de retard ;
- ensuite, les associations de randonneurs ne remplaceront jamais les pouvoirs publics dans la gestion d'un réseau complet d'itinéraires dans la mesure où la question de l'emploi est encore problématique. Elles ne peuvent compter que sur des bénévoles. Cependant, si un bénévole ne se paie pas, il n'est pas non plus lié à l'association par un contrat et peut en partir à tout moment.

Dans certains départements, le CDRP a réalisé le PDIPR en lieu et place du Conseil Général. Cette situation n'est aujourd'hui plus tenable. En effet, les équipes de bénévoles ont des difficultés à se renouveler et la disparition des emplois-jeunes limite fortement l'embauche de salariés. Comment alors gérer un réseau sur le long terme ? Car en effet, il ne s'agit plus de superviser le fonctionnement de quelques itinéraires créés ici ou là mais bien de gérer un réseau complet. Sans salarié, ce travail semble compromis.

Cependant, elles ne sont pas condamnées à disparaître pour autant. En effet, leur rôle historique et leur présence sur tout le territoire national les rendent incontournables. Il nous semble qu'elles peuvent exercer encore plusieurs rôles majeurs.

En premier lieu, elles doivent conserver la maîtrise des GR. Ils sont connus pour être des itinéraires d'excellence. Il revient au monde associatif de faire inscrire au PDIPR les sentiers qu'ils empruntent afin d'en assurer la préservation et la pérennité. Cette compétence ne peut être attribuée qu'aux associations car le terrain a montré que les acteurs locaux avaient déjà assez de difficultés à s'entendre sur le tracé d'itinéraires locaux et qu'il était encore inconcevable qu'ils puissent gérer un réseau interrégional.

Deuxièmement, en tant que représentantes des marcheurs, elles doivent veiller à la stricte application des mesures de protection instaurées par le PDIPR. Rappelons, que ce document interdit la suppression d'un chemin sans que ne soit proposé un itinéraire de substitution. Cet itinéraire de substitution doit être approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée et ne doit pas allonger les parcours de manière excessive ou diminuer la

---

<sup>164</sup> FFRP, 2000, « *Le PDIPR, bilan de l'enquête 2000* », FFRP, Paris, 26p.

qualité des paysages traversés. Etant donné que les associations parcourent les chemins toute l'année, il leur revient de s'assurer du respect de ces dispositions. Elles doivent pousser les mairies à tenir leurs engagements vis-à-vis des chemins dans la mesure où le monde associatif est au fait des lois concernant leur activité.

Les associations doivent également pousser les collectivités locales les moins dynamiques à s'investir dans la politique de randonnée. Elles ont parfois déjà joué ce rôle vis-à-vis des Conseils Généraux. Elles sont aussi, rappelons-le, à l'origine des PDIPR en ayant poussé le ministère à prendre en considération cette activité.

Il est également ressorti du travail de terrain que seule une démarche de qualité était garante de la territorialisation. Là encore, qui mieux que les associations peut pousser à l'adoption d'une démarche de qualité ? Ce travail passe d'abord par le conseil aux aménageurs et donc leur participations aux comités de pilotage que nous pensons indispensables. Afin que soit respectée la charte du balisage élaborée par la FFR, il convient de laisser le soin du balisage au milieu associatif. D'autre part, il est également souhaitable que les associations s'investissent dans l'entretien des chemins, ceci leur confèrera une implication plus grande dans la politique de randonnée. Mais l'appui d'une démarche qualité passe aussi par la promotion. Les topoguides de la FFR sont connus de tous. La présentation d'un itinéraire dans un de ces ouvrages doit devenir une marque de reconnaissance de sa qualité. Enfin, et la FFR le pratique déjà, les associations doivent éditer des guides de mise en place d'itinéraires dans lesquels l'accent sera porté sur leur qualité.

La survie des associations passe par la pérennité de leurs revenus. L'enjeu est ici de diversifier les recettes. Les aides ministérielles sont importantes mais il est nécessaire de rechercher des financements privés. La FFR a ainsi passé des conventions avec Gaz de France et les supermarchés Leclerc. L'augmentation du budget permettra la professionnalisation nécessaire à la crédibilité du monde associatif. L'embauche de techniciens en fera un conseiller incontournable dans les comités de pilotage qui doivent voir le jour. La gestion de réseaux est devenue difficile pour les associations, en revanche une grande carte reste à jouer dans le domaine de la promotion de l'activité qui permet en même temps d'augmenter les recettes.

Il convient de préciser que les associations de marcheurs, et notamment la FFR ont déjà pris en compte la dimension "qualité". En effet, la Fédération a lancé en 2003 le projet Eco-veille. C'est une démarche qualité qui a pour but de sensibiliser et d'initier les citoyens de tous âges à la préservation des itinéraires et de leur environnement en sollicitant leur participation. En principe chaque CDRP est censé mettre en place ce projet sur son territoire. Concrètement ce projet se traduit par des opérations de nettoyage, l'organisation de manifestations sur le développement durable, l'éducation à l'environnement... La moitié des CDRP s'est actuellement lancée dans ce projet.

Enfin, une réflexion doit être menée quant à la multi-pratique de l'espace. Les chemins sont aujourd'hui fréquentés par les piétons, les cyclistes ou les cavaliers. Ne doit-on pas assister à la naissance d'une structure associative multi-randonnée ? La FFRP s'est donné cette ambition en devenant FFR.

#### 4.3.1.5 Conclusion

Les acteurs locaux cherchent à affirmer leur territoire en s'investissant dans la gouvernance des activités pédestres. L'étude de terrain avait montré que celles-ci ne contribuaient efficacement à la territorialisation qu'à condition de respecter quelques principes :

- un seul acteur pour coordonner la politique de randonnée ;
- la concertation avec tous les partenaires ;
- la participation de la population locale ;
- l'élaboration d'une offre de qualité ;
- l'inscription des activités pédestres dans une politique globale de développement.

Les comparaisons européennes ont mis en avant qu'une politique conçue dans le cadre d'un territoire clairement délimité et reposant sur une identité historique, économique, sociale et environnementale permettait d'affirmer l'existence de ce territoire. Les réflexions à l'échelle de territoires « sans âme » ne donnent pas ce résultat. Il faut également rappeler que les marcheurs cherchent à découvrir des territoires cohérents, qu'il existe une véritable demande d'identité et d'authenticité, le modèle des 3S laissant progressivement la place au modèle des 3L. Enfin, l'évolution actuelle des politiques d'aménagement du territoire donne de plus en plus d'importance à ces territoires identitaires.

A l'avenir, le rando-système devrait aller dans ce sens. Le rando-système hypothétique que nous proposons est inscrit dans des territoires plus ou moins cohérents (hormis certains PNR) et répond donc aux attentes des marcheurs tout en suivant la nouvelle donne institutionnelle. Il fait de la concertation, une base de travail incontournable en rendant obligatoire les comités de pilotage (qui rappelons-le encore une fois, tendent à se développer aujourd'hui). Enfin, il désigne un leader pour coordonner la politique de randonnée afin d'éviter la dispersion de l'offre et les concurrences stériles.

La population devrait s'intégrer plus facilement à la démarche dans ces territoires qui lui laissent davantage de place. Le pays semble l'institution la plus ouverte sur les citoyens grâce aux comités de développement. Il reste à vérifier que ceux-ci fonctionnent réellement comme des espaces de discussion et d'expression. Dans les PNR, il faudra faire en sorte que les habitants puissent participer davantage. Ils sont généralement informés de ce qui se fait, ce qui est un point important mais non suffisant. Dans les Communautés d'Agglomération, la consultation des résidents reste à améliorer puisque les conseils de développement existe. Il reste à les intégrer au processus décisionnel. Dans tous les cas, les associations de marcheurs peuvent encore servir de relais puisque nous ne les excluons pas du système. Au contraire, nous leur confions le rôle d'aiguillon et de contrôle. Elles peuvent faire remonter dans les comités de pilotage, où elles ont toute leur place, les réflexions des usagers. **Les territoires identitaires sont capables de fédérer les populations et les acteurs locaux autour de projets de développement et peuvent répondre aux demandes d'authenticité et de d'identité recherchées par les marcheurs.** Mais il faut cependant apporter une nuance. Ceci n'est en effet possible que s'il existe une structure commune. L'exemple du Minervois a montré que l'absence d'acteur initiateur ne permettait pas la territorialisation. Les populations ne participent à la démarche et les touristes ne sont pas satisfaits de l'offre. En revanche, dans le Vercors et le Pays de Bièvre Valloire, on ne rencontre pas ce genre de problèmes dans la mesure où il existe un PNR et un pays pour réunir les acteurs locaux et les faire travailler ensemble. Dans le Minervois, chacun avance de son côté sans vraiment se soucier de ce que fait le voisin. Une structure fédératrice est indispensable. Il faut que celle-ci soit créée par les

acteurs locaux et non imposée par le haut, elle témoignera ainsi de la volonté de travailler ensemble. Le vignoble minervois servira peut-être de base à la création d'un pays d'ici quelques temps.

Ce futur rando-système devrait donc permettre aux Pays, PNR, PAH et Communautés d'agglomération d'affirmer ou de construire leur territoire en leur confiant la responsabilité des activités pédestres. Devenant ainsi des acteurs essentiels du développement touristique, ils s'affirmeront également comme des interlocuteurs privilégiés pour les questions environnementales ou pour le développement rural puisque les activités pédestres doivent s'inscrire dans un politique globale. Leur rôle face aux autres entités administratives d'échelon supérieur s'affirmera. Les activités pédestres leur permettront d'exister.

Cependant notre proposition ne peut garantir deux des cinq conditions de la contribution des activités pédestres à la construction territoriale : l'inscription dans une politique de développement global et la démarche qualité. Or celles-ci conditionnent la réalisation du deuxième objectif des acteurs locaux : assurer le développement de leur territoire. Néanmoins, nous allons le montrer maintenant, notre rando-système y concoure.

### 4.3.2 Faire des activités pédestres un outil pour le développement des territoires

Les acteurs locaux cherchent aussi à assurer le développement de leur territoire en proposant des itinéraires de randonnée et de promenade. Les activités pédestres sont généralement qualifiées d'activité de pleine nature dans la mesure où leur cadre d'exercice privilégié est le milieu naturel. Comment de telles activités peuvent-elles concourir au développement des territoires ? Peuvent-elles être à la base d'un redémarrage des territoires en difficultés ?

#### *4.3.2.1 Activités sportives et développement des territoires*

L'agriculture française n'occupe aujourd'hui que 2% des actifs. Autant dire que les ruraux ne sont plus des agriculteurs. Pour répondre au besoin de productivité, l'activité agricole s'est mécanisée et seules les exploitations les plus rentables ont pu se maintenir. Les régions se sont spécialisées et la polyculture est condamnée à plus ou moins court terme. Si les grandes structures ont réussi à se maintenir, un grand nombre de petits exploitants connaissent des difficultés et voient leurs revenus diminuer chaque année. D'autre part, cette réduction de l'activité agricole s'accompagne d'une fuite des ruraux vers les villes ou les espaces périurbains. Des régions entières continuent de se vider. Il en résulte un vieillissement de la population dans les espaces ruraux isolés, une diminution des services publics et privés, une baisse des revenus fiscaux des communes et donc une dégradation des conditions de vie. La disparition des agriculteurs entraîne le non-entretien des paysages ruraux traditionnels et leur dégradation. Ces maux concernent une bonne partie du pays dans l'espace qu'on appelle « la diagonale du vide » qui s'étend des Vosges au sud-ouest du Massif Central, mais aussi certains secteurs dispersés sur le territoire national.

Pour résoudre ces problèmes, plusieurs solutions ont été adoptées. Certains ont opté pour une redynamisation de l'agriculture en privilégiant la qualité : agriculture biologique, agriculture raisonnée, label, produits du terroir, réintroduction de certaines races... Ceci



permet de sauvegarder des paysages et des traditions mais aussi de maintenir quelques emplois. D'autres, et ils sont les plus nombreux, ont privilégié le développement du tourisme. Devant le besoin de loisirs verts et celui de retrouver ses racines et le goût de l'authentique, les acteurs locaux ont vite saisi l'opportunité qui s'offrait à eux. Beaucoup étaient convaincus que le tourisme vert était la solution à tous leurs problèmes. En effet, celui-ci est créateur d'emplois (animateur, accueil, guide...), apporte des devises, redonne vie au village, permet de sauvegarder le patrimoine, relance les services publics... Cependant il faut rester prudent. La campagne est depuis longtemps un espace touristique et sa fréquentation augmente encore. Pour autant c'est la forme de tourisme qui rapporte le moins car le logement est souvent non-marchand. Les activités pratiquées le sont souvent de façon autonome (promenade, randonnée, pêche, canoë...) et ne créent que peu d'emplois. Les services publics ne fonctionnent réellement qu'en saison et leur présence se justifie difficilement le reste de l'année. La présence des touristes nécessite une mise aux normes des infrastructures et donc un surcoût pour la commune d'accueil. Enfin, dans un contexte de mise en concurrence des territoires, il est nécessaire d'adopter une démarche marketing performante et professionnelle, ce que les communautés d'accueil n'ont pas toujours compris. Il existe des réussites (l'Ardèche ou la Dordogne) mais il y a aussi eu des échecs.

La base du tourisme en milieu rural reste souvent les activités de pleine nature (promenade, randonnée, activité équestre, canoë, pêche, chasse,...), les activités culturelles (découverte du patrimoine) ou la combinaison des deux (randonnée patrimoine). Nous avons montré que l'activité la plus facile à mettre en place restait l'activité pédestre. C'est pourquoi elle a été perçue comme un produit d'appel un peu partout. Il est difficile de penser qu'une activité sportive peut-être à l'origine du développement des territoires. En effet, pour beaucoup le sport semble avoir peu d'impact sur le milieu naturel, social et économique concerné. Pourtant il est des exemples de territoires dont la relance repose en partie sur une activité ludo-sportive.

Le meilleur exemple est celui des Alpes françaises. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la montagne était plutôt un milieu répulsif qui perdait ses habitants. L'agriculture déclinait, l'industrie ne touchait que quelques vallées et le tourisme se limitait à quelques stations. Ce n'est qu'avec le développement des sports d'hiver que les Alpes vont devenir un territoire attractif. La construction des stations de troisième génération dans les années 1960 va amener un flot de touristes considérable. L'image des territoires change fortement et dans le contexte de fuite des villes, la montagne réapparaît comme un lieu au cadre de vie privilégié. Les industries, et surtout celles de pointes, s'installent dans les vallées. Les activités industrielles associées aux sports de glisse se sont également localisées en montagne : fabriques de skis, de télésièges... Le sport a donc contribué au développement des Alpes françaises<sup>165</sup>. On aurait également pu parler de l'impact du surf en Aquitaine qui a été sensiblement le même pour cette région.

Les activités pédestres peuvent-elles avoir le même impact que le ski sur les territoires ? C'est peu probable. En effet, la réussite du ski, ou même du surf en Aquitaine, repose en partie sur les stations. Il est difficile de concevoir de véritables lieux qui concentreraient tous les besoins des marcheurs (hébergement, restauration, encadrement, matériel, commerces, activités annexes...) hormis dans quelques stations de montagne car la randonnée et la promenade sont des activités diffuses. Bien sûr, les stations de sport d'hiver sont utilisées par les randonneurs l'été mais comment imaginer une « station de randonnée »

---

<sup>165</sup> Le portrait doit être nuancé : l'agriculture continue à décliner, les stations commencent à vieillir et les impacts sur le milieu naturel ont été plutôt négatifs...

dans les milieux de plaine ? La grande randonnée est avant tout une activité itinérante qui par définition a besoin de plusieurs lieux. Quant à la promenade, elle n'est souvent qu'une activité parmi d'autres lors des vacances. D'autre part le développement concentré en station est moins d'actualité aujourd'hui. La notion de durabilité « impose » un développement diffus sur les territoires afin de limiter les impacts sur le milieu naturel.

Néanmoins pour beaucoup de territoires ruraux, les activités pédestres peuvent être un élément déclencheur du développement local. Devant l'abandon des paysages, l'usage irraisonné du milieu naturel (incendie criminel, comblement des fossés, arrachage des haies, décharges...), et la fuite des populations de l'espace rural profond, il convient de trouver des solutions qui associent protection de la nature et développement local des territoires. Ceci passe probablement par une ouverture au tourisme et aux loisirs verts. La demande en espace naturel pour les vacances existe comme le prouve la tendance actuelle aux activités de pleine nature, il reste à structurer l'offre. Les impacts peuvent être importants et constituer une base au développement (voir schéma n°44 p444).

Les activités pédestres sont les activités physiques les plus pratiquées en France. La promenade est une activité qui se fait sans accompagnateur car sans difficulté technique particulière. En revanche, la randonnée pédestre peut exiger la présence d'un guide, notamment dans les milieux escarpés. Dès lors, on peut créer quelques emplois. D'autre part, la promenade peut-être accompagnée par un guide découverte. Cette réalité au niveau de l'emploi se vérifie dans le Massif du Vercors. Ainsi, sur le territoire des Quatre Montagnes, au moins 24 personnes travaillent comme guide de randonnée auxquelles il faut ajouter 5 entreprises d'encadrement de sport de nature employant plusieurs personnes dans la randonnée. Le PNR estime qu'il faut prendre en compte aussi une partie des 600 saisonniers qui travaillent dans le tourisme chaque été. En Allemagne comme en Finlande, les guides sont nombreux et sont souvent consultés. Chaque parc national et zone de randonnée de Finlande disposent de leur propre maison de guide ouverte toute l'année. L'ONF commence à faire de même avec un certain succès.

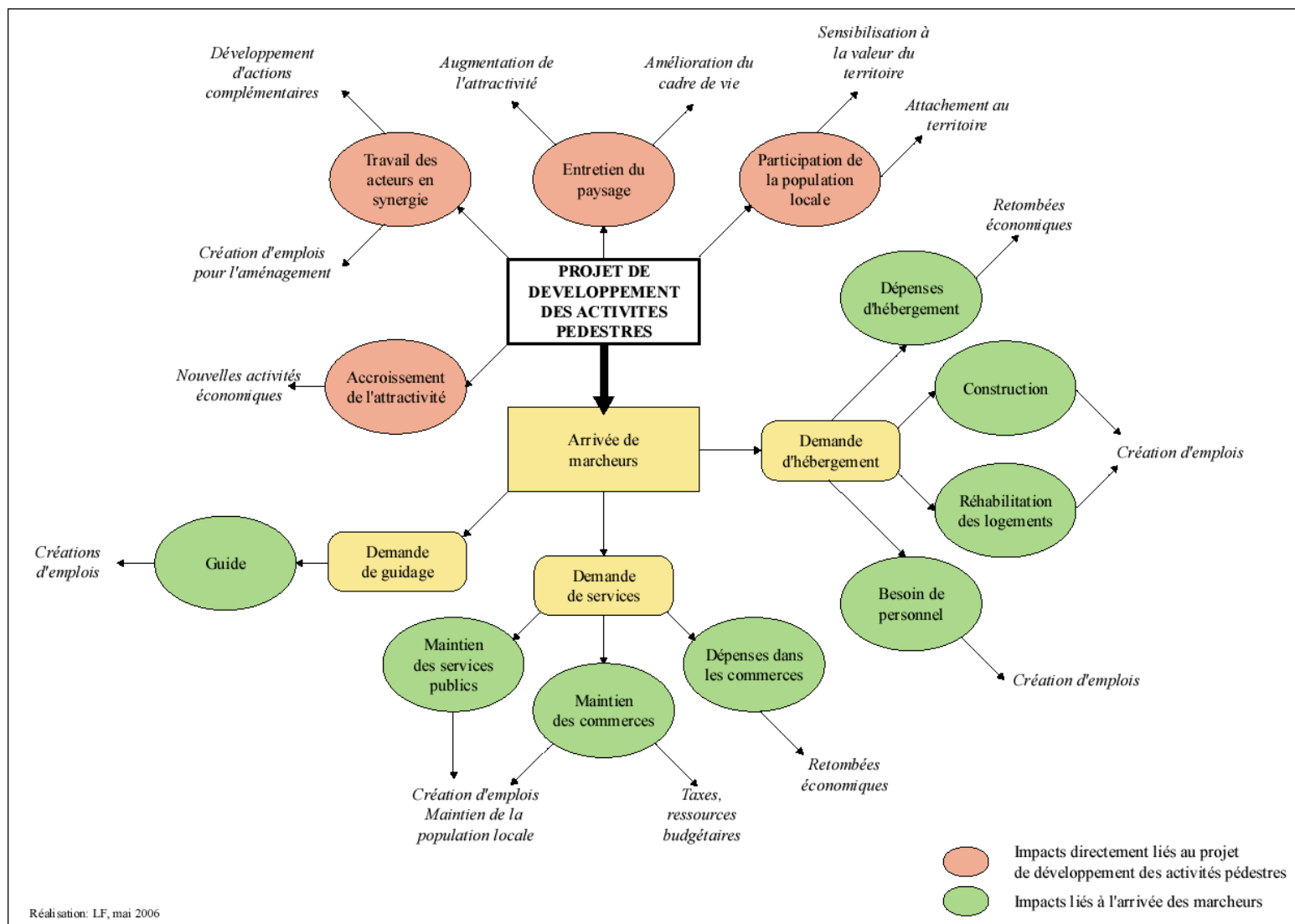
La randonnée itinérante nécessite également des hébergements. Il est préférable de valoriser les bâtis typiques des zones traversées. Là aussi, les potentialités en matière d'emploi sont réelles : restauration du patrimoine, gardien de gîte, propriétaire de gîte rural ou chambre d'hôte... Ces deux dernières activités sont souvent des compléments à une activité économique autre (agriculture, artisanat...). Les hébergements dédiés aux randonneurs existent également en France. Dans le secteur des Quatre Montagnes du PNR du Vercors, en plus des 20 refuges gardés (et donc qui génèrent de l'emploi), il faut ajouter, les deux gîtes Pandas et l'Hôtel au naturel. D'autre part, sur le parcours de la Grande Traversée du Vercors (GTV), pas moins de 16 hébergements travaillent particulièrement avec les marcheurs.

Il ne faut pas non plus oublier les professions directement liées aux activités pédestres : entretien des chemins, conception des itinéraires, office de tourisme (2 personnes sont chargées de la politique de randonnée dans le PNR du Vercors)... Enfin, il faut citer les emplois induits : restauration, commerces, produits du terroir, transport,... Dans le Vercors, les activités pédestres constituent une véritable opportunité de développement pour les villages qui ne « vivaient » que du ski de fond l'hiver. Désormais, les restaurants fonctionnent toute l'année, les commerces ont été maintenus de même que les services publics (la poste). Pas moins de cinq magasins sont spécialisés dans les articles de randonnée sur le territoire des Quatre Montagnes.

Indéniablement, l'exemple du PNR du Vercors montre que la randonnée a des impacts directs non négligeables sur les territoires dès lors que l'on propose un produit complet (itinéraires, hébergements, restaurants, commerces spécialisés...). Cependant, il faut rester réaliste et bien insister sur le fait que le Vercors est un grand territoire de randonnée en France qui bénéficie d'une réputation nationale voir internationale. Les retombées qui peuvent être attendues sur un territoire de promenade périurbain seront nécessairement plus limitées dans la mesure où là demande en hébergement est plus limitée (nous l'avons vu lors de l'étude des impacts). Les impacts indirects et induits sont également à envisager : emplois dans le bâtiment, maintien de la population locale, retombées fiscales, maintien des services publics...

Les activités pédestres permettent également la protection de l'environnement. On ne peut concevoir de promenade dans un espace naturel dégradé. La marche est aussi l'occasion de sensibiliser la population à la sauvegarde de la nature. L'organisation de randonnées-découvertes avec guide permet de présenter la richesse du milieu mais aussi les menaces qui pèsent sur lui. Les néo-ruraux ne perçoivent pas toujours l'importance des éléments naturels qui les entourent : haies en milieu bocager, fossés en zone argileuse, débroussaillage de la forêt méditerranéenne... La randonnée permet également de mettre en valeur le patrimoine bâti et de le faire découvrir au public.

*Schéma n°44 : L'impact des activités pédestres sur les territoires*



La marche permet de maintenir en vie des territoires menacés par le dépeuplement. Les jeunes peuvent rester dans leur village ayant la possibilité de trouver un emploi. Elle a en fait un effet d'entraînement sur les territoires en permettant le développement de nombreuses autres activités économiques. Néanmoins, il ne faut pas se leurrer, les activités ne peuvent être qu'une activité d'appoint. Elle doit être intégrée dans une politique de développement global pour devenir un des moteurs du développement. D'autant que le piège de la mono-activité touristique doit être évité car ces situations incluent des risques importants en cas d'effondrement du secteur. Il faut également éviter la mise en place d'un tourisme de masse aujourd'hui rejeté par les touristes et synonyme de dégradation du milieu et des conditions de vie. Il faut passer à un tourisme durable dans lequel les activités pédestres trouvent toute leur place.

#### 4.3.2.2 Activités pédestres et développement durable

*« La croissance du tourisme et la prise en compte de son importance économique ne doit pas signifier la dégradation de l'environnement et de l'équilibre socioculturel. Elle doit au contraire, par une gestion intelligente et mesurée, contribuer au bien-être des populations et des touristes, au redressement des économies locales et à la promotion du patrimoine naturel et culturel<sup>166</sup> ».* Cette phrase du Conseil de l'Europe résume ce que doit être le tourisme de demain.

Pendant longtemps le développement touristique s'est fait au détriment du milieu d'accueil. Les grands projets pharaoniques des années 1960 ont été multipliés sur tout le territoire français et notamment en montagne et sur le littoral. Très vite, ils ont été rejetés par la population locale puis par les touristes. Certes les retombées économiques ont été au rendez-vous mais les dégradations du milieu naturel ont été importantes : plages méditerranéennes bétonnées, montagnes défigurées, patrimoine massacré... La seule recherche du profit et de la paix sociale a guidé ces aménagements. Ceci n'est plus concevable aujourd'hui. La notion de développement durable est maintenant acceptée par tous. Celui-ci se veut viable, vivable et équitable<sup>167</sup>. Ce qui est valable pour l'économie en général doit l'être pour le tourisme. Désormais le tourisme doit rechercher l'équilibre entre :

- les retombées économiques et le revenu des professionnels et des collectivités locales d'accueil ;
- la protection du milieu, la qualité de l'accueil et le respect des populations locales.

Le tourisme doit contribuer au développement local, à la relance économique des territoires en difficulté, à la promotion sociale, à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel. Le projet touristique doit être pensé en fonction des potentialités du territoire d'accueil et de ses habitants. Les conditions d'accueil et la qualité de l'offre doivent également être prises en considération. Enfin, le développement durable du tourisme impose nécessairement la participation du privé et du public mais surtout la prise en compte de la population locale. En ce sens **le tourisme durable est forcément global**.

Les activités pédestres sont-elles une activité durable ? Oui dans la plupart des cas et pour plusieurs raisons :

---

<sup>166</sup> Conseil de l'Europe, « Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques, culturels sociaux, scientifiques et environnementaux » Conseil de l'Europe, Strasbourg, 156p.

<sup>167</sup> Voir 1.3.2

- les activités pédestres ont d'abord un rôle conservatoire. C'est grâce à la randonnée et à la promenade que plusieurs centaines de milliers de kilomètres de chemin ont pu être préservés. Ces chemins sont de véritables morceaux du patrimoine français, témoins des relations entre les communautés. Parallèlement au développement d'une activité de loisir, il y a aussi volonté de transmettre un patrimoine aux générations à venir. Ceci est l'un des fondements du développement durable ;
- elles jouent également un rôle majeur dans la préservation des paysages et des espaces naturels. La création d'un itinéraire impose son entretien mais aussi celui de ses abords. La marche est aussi prétexte à la découverte de milieux menacés ;
- la randonnée et la promenade ont également un rôle éducatif. Elles induisent une sensibilisation à la fragilité du milieu naturel, au respect de la nature, à la sauvegarde des patrimoines. En Finlande, les itinéraires sont équipés de panneaux informant les promeneurs de l'intérêt de la sauvegarde de l'environnement ;
- le développement des activités pédestres induit un travail en commun des différents acteurs locaux. Nous avons montré qu'il était nécessaire que les élus travaillent ensemble pour développer un réseau cohérent de chemins de randonnée et de promenade ;
- les activités pédestres sont sans doute l'un des modes de découverte des territoires les plus « doux » qui soit. L'impact des promeneurs sur le milieu est souvent négligeable : la pollution atmosphérique est nulle pendant toute l'activité, les déchets sont rarement jetés dans la nature... Une des dégradations les plus connue est le piétinement des chemins qui cause l'accélération du ruissellement et du ravinement. Ceci peut-être éviter en multipliant les aménagements et les itinéraires afin de disperser les promeneurs. En général les marcheurs sont respectueux de la nature ;
- les activités pédestres ont des retombées économiques et sociales sur les territoires traversés comme nous l'avons vu précédemment (voir le cas du Vercors présenté en deuxième partie et celui du Val de Giffre étudié par MM Damien) ;
- elles nécessitent un travail de concertation et de participation de nombreux acteurs, ce qui est une des caractéristiques du développement durable.

Les activités pédestres sont donc intrinsèquement des activités qui contribuent au développement durable. Le problème est que leur gouvernance actuelle ne permet pas de valoriser cette caractéristique. En effet, aujourd'hui le rando-système voulu par la loi et mis en évidence dans le premier chapitre<sup>168</sup>, consiste en un développement des activités pédestres pour les activités pédestres. Le Conseil Général s'acquitte de sa mission en mettant en place des itinéraires sans évaluer réellement les impacts et les retombées sur les territoires traversés. Dans 73 départements, la politique PDIPR s'inscrit dans une politique de développement du tourisme<sup>169</sup>. Les autres aspects du développement auquel contribuent les activités pédestres sont en général ignorés. Rappelons qu'en Allemagne et en Finlande, la politique de randonnée s'inscrit dans une politique globale de développement des territoires qui couvre plusieurs volets : développement touristique, protection de la nature, redynamisation de l'espace rural, sauvegarde du patrimoine, développement des activités sportives... Ces aspects ne sont que rarement considérés en France. Les résultats obtenus à l'étranger sont nettement supérieurs. C'est pourquoi nous pensons qu'**il est impératif que la randonnée soit intégrée à des politiques de développement global pour contribuer pleinement à la territorialisation**. Il doit y avoir une cohérence des initiatives locales et les activités pédestres doivent s'inscrire dans un projet de territoire.

<sup>168</sup> Voir 1.2.3.2

<sup>169</sup> FFRP, 2000, « *Le PDIPR, bilan de l'enquête 2000* », FFRP, Paris, 26p

### *4.3.2.3 La nécessaire intégration de la randonnée dans des politiques de développement global*

Le développement durable est donc un développement global. C'est pourquoi nous pensons que le développement de la marche ne peut se faire que dans un cadre plus large. Les activités pédestres peuvent être intégrées dans au moins deux types de politique de développement :

- la politique de développement touristique et la politique de développement des activités sportives et de remise en forme ;
- la politique de protection de l'environnement.

#### ● Activités pédestres et développement touristique

En tant qu'activités ludiques, sportives et touristiques, les activités pédestres doivent faire pleinement partie de la politique de développement touristique. Nous avons déjà montré comment la randonnée et la promenade permettaient de développer les territoires. Mais il est temps aujourd'hui de ne plus créer des itinéraires sans les associer à une grande politique de développement territorialisée du tourisme.

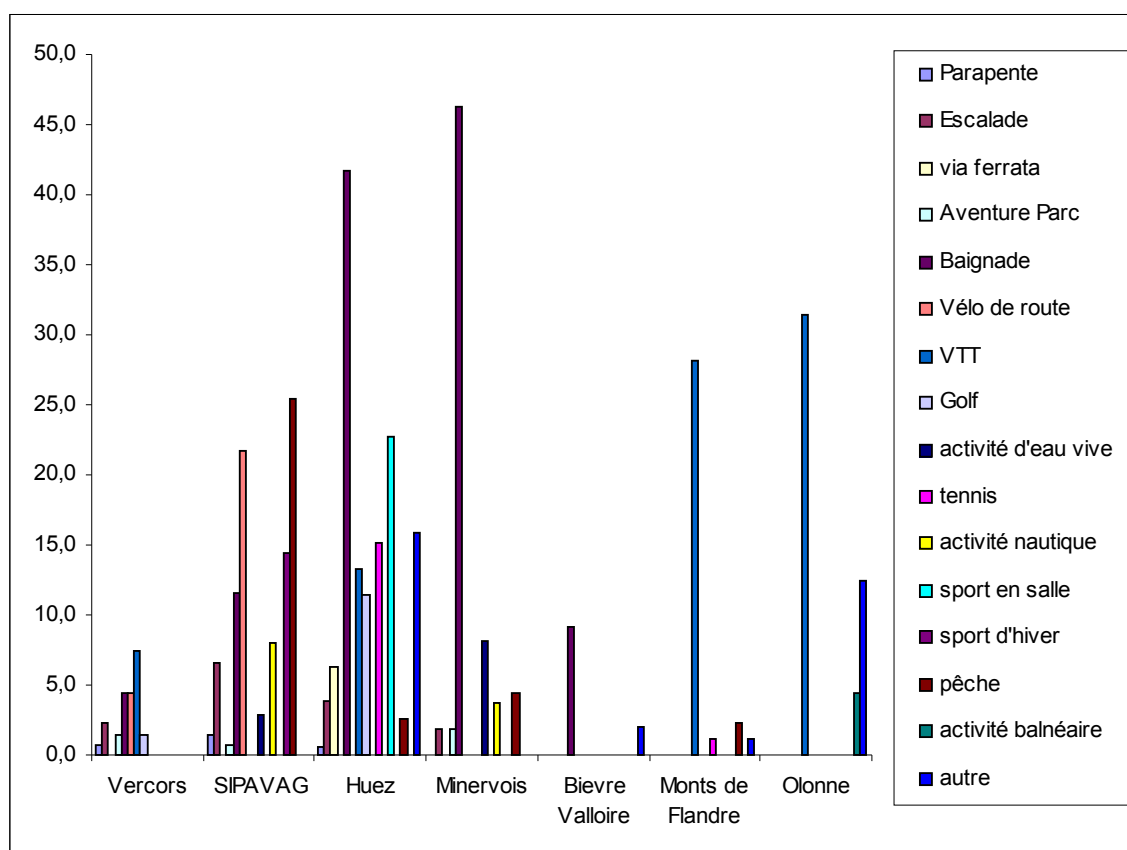
Avant de vouloir devenir un territoire touristique, il faut d'abord s'assurer de la capacité d'accueil. Développer les activités pédestres signifie mettre en place des hébergements pour l'accueil des randonneurs itinérants et des touristes. Ceux-ci recherchent une diversité dans les hébergements, les enquêtes l'ont montré<sup>170</sup>, mais les gîtes et les refuges ont leur préférence. Ces derniers étant particulièrement prisés des randonneurs itinérants. Une politique de revitalisation des hébergements, mais aussi des restaurants et des cafés, doit être mise en place parallèlement à la politique de randonnée. Il faut aussi veiller à disposer d'un office de tourisme capable d'assurer la promotion de l'activité. Ceci à un coût pour la collectivité qu'il faut nécessairement prendre en compte.

La promenade n'est souvent qu'une activité parmi d'autres lors d'un séjour touristique. Le graphique ci-dessus présente cette réalité : les marcheurs ont plusieurs pratiques sportives au cours de leur séjour. Si leur préférence va aux activités de pleine nature, ils s'intéressent aussi aux activités indoor dès que l'offre le permet C'est pourquoi il est nécessaire de proposer un panel d'activités relativement large. Celles-ci doivent être autant sportives que culturelles. Le marcheur recherche des territoires multiproduit : activités de pleine nature, activités sportives indoor, découverte patrimoniale, festivités... C'est pourquoi, le développement des activités pédestres impose souvent de lancer une politique de rénovation et de réhabilitation du patrimoine. Il est à noter que le lancement des CDESI va permettre d'insérer les activités pédestres dans des politiques de développement global des activités sportives de nature. Leur principale mission est de favoriser un développement maîtrisé des sports de nature. Elles doivent pour cela élaborer un PDESI. Elles devront être consultées pour toute intervention ayant une incidence sur les lieux de pratique inscrits au PDESI. Ceux-ci sont de vrais outils d'aide à la décision. Leur objectif est de pérenniser l'offre en matière d'activité de pleine nature. La loi ne précise pas quelles sont les activités à prendre en compte dans l'élaboration des PDESI. Une chose est sûre : les activités pédestres en feront partie et il est prévu d'intégrer le PDIPR au PDESI. Les autres pratiques seront sélectionnées en fonction de leur lien avec le milieu naturel (importance des dégradations notamment), l'enjeu social (accessibilité des scolaires, de personnes handicapées...) et l'enjeu économique.

<sup>170</sup> Voir deuxième partie graphique n°41 p325

Il est vraisemblable que les activités aériennes, les activités nautiques et aquatiques ainsi que plusieurs activités terrestres (équitation, VTT, spéléologie...) seront concernées par le PDESI. Ce plan n'est en aucun cas opposable. Les sites inscrits ne bénéficieront donc pas de mesures de protection. Seule la consultation de la CDESI permettra d'empêcher une éventuelle transformation des sites. Le PDIPR, même annexé au PDESI, conserve sa dimension protectrice.

*Graphique n°56 : Les autres activités pratiquées par les randonneurs au cours de leur séjour*



Réalisation : LF, juin 2005. Source : enquête Randonneur

Les CDESI ne sont mises en place que dans quatre départements (Isère, Drôme, Ardèche, Puy de Dôme). Mais il semble qu'elles contribueront efficacement à la mise en place de politiques sportives départementales dans lesquelles les activités pédestres prendront toute leur place. Il ne s'agira plus seulement de développer les activités les unes indépendamment des autres. Il faudra désormais penser globalement pour qu'elles contribuent réellement au développement des territoires. La mise en place d'activités variées attirera davantage de touristes et aura donc des retombées plus importantes. Le législateur a souhaité laisser la compétence aux départements. Mais rappelons que le PDESI ne sera qu'un inventaire que les collectivités locales utiliseront pour élaborer leur propre politique.

● Activités pédestres et protection de l'environnement

La randonnée et la promenade sont des activités dont le cadre d'exercice est le milieu naturel. Elles ont donc besoin que celui-ci soit le plus accueillant possible. Il ne peut y avoir de marcheurs dans un espace naturel dégradé. Parallèlement à la mise en place d'une politique

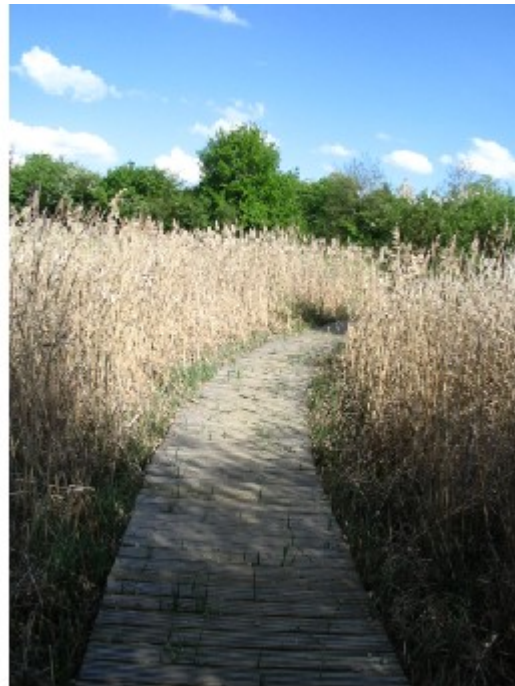


de développement des activités pédestres, il est nécessaire pour les acteurs locaux de se lancer dans la protection de l'environnement. Concrètement ceci passe par une limitation de la circulation automobile à proximité des itinéraires, par la mise en place de poubelles pour lutter contre les décharges sauvages, par la mise en place d'aménagements spécifiques dans les milieux les plus fragiles, par la prévention contre les risques naturels... Ceci nécessite de s'appuyer sur les associations existantes qui auront à charge d'observer les dégradations environnementales mais aussi de participer à l'entretien des itinéraires. **L'homologation FFR sera un gage de qualité.**

Les allemands et les finlandais, mais aussi quelques territoires français, ont bien compris cet enjeu et les activités pédestres sont depuis le 19<sup>ème</sup> siècle intégrées à la politique de protection de l'environnement. La randonnée et la promenade peuvent avoir quelques impacts négatifs sur le milieu : nuisances sonores, cueillette, déchets, érosion, piétinement des récoltes, dérangement des troupeaux, incendie... Ces risques sont aggravés si les chemins sont ouverts à d'autres types de randonneurs (cavalier, moto, VTT...), si le milieu est fragile ou si la fréquentation est intense. Pour minimiser ces impacts, l'intégration des activités pédestres dans une politique de protection de l'environnement globale s'avère être une nécessité.

*Photos n°30 : Exemples d'aménagements pour les espaces fragiles*

*Escaliers dans la zone de randonnée du Teijo en Finlande et cheminement piétons autour du marais de Bonnefont dans le Lot.*



Réalisation : LF, octobre et septembre 2005

Il faut nécessairement sélectionner les espaces que les marcheurs peuvent traverser. Les acteurs locaux ne doivent pas hésiter à interdire l'accès aux espaces où des impacts négatifs sont à redouter. D'autre part, un diagnostic raisonné des potentialités du milieu, base de toute politique de protection de l'environnement, permettra de donner une cohérence au réseau d'itinéraires. On pourra alors espérer une répartition de la fréquentation et donc limiter les impacts sur la nature.

Les activités pédestres sont également l'occasion de découvrir la fragilité du milieu naturel. C'est pourquoi, il faut profiter de cette activité pour éduquer les populations. L'information du public peut se faire par l'installation de panneaux sur les parcours présentant le milieu traversé. Ce type d'action est demandé par les marcheurs. Les enquêtes ont montré que plus de 50% d'entre eux demandaient des informations sur le milieu naturel. Ceci se pratique notamment dans les parcs finlandais mais aussi dans le marais de Bonnefont dans le Lot, dans les marais de Clairmarais dans le PNR des Caps et Marais d'Opale ou dans la tourbière du lac à Châbons en Pays de Bièvre Valloire. Les espaces fragiles peuvent être ouverts aux marcheurs, à condition d'être aménagés (voir photos page précédente). On peut aussi imaginer d'ouvrir les espaces en échange d'une entrée payante afin de faire participer le marcheur à l'entretien du site ou bien rendre le stationnement payant afin de financer la protection des sites.

L'intégration des activités pédestres dans une politique de protection de l'environnement permet de créer des emplois (guide de découverte, aménagement des zones fragiles, surveillance...) et de maintenir les populations et des agriculteurs dans les zones isolées (zone de montagne notamment). Ces derniers pourraient alors s'occuper de l'entretien du paysage comme c'est le cas en Autriche mais ceci supposerait une évolution du concept de parc régional en France. L'amélioration du cadre de vie contribuera à attirer de nouveaux habitants et des touristes plus nombreux. La gestion du milieu sera plus compliquée mais les retombées seront plus importantes.

*L'insertion de la randonnée et de la promenade dans des politiques de développement durables et donc globales est devenue une nécessité. L'échec des politiques départementales tient en partie à ce manque de vision globale. Développer la randonnée pour la randonnée n'a pas de sens. Il ne peut y avoir de retombées significatives si on se contente juste de mettre en place des itinéraires. Il faut obligatoirement inscrire le développement des activités pédestres dans un objectif de développement touristique ou de protection de l'environnement. Ces politiques sont plus à même de susciter un développement des territoires. Nos voisins européens l'ont compris depuis longtemps et les résultats sont au rendez-vous. Penser global et intervenir localement sont les maîtres mot du succès.*

*Le rando-système que nous proposons encouragera les acteurs à penser global. En effet, en réunissant des acteurs très différents lors des comités de pilotage, le projet devra nécessairement tenir compte des préoccupations de chacun. Très vite, les professionnels se soucieront du soutien à l'hébergement et des acteurs comme l'ONF de la politique environnementale. Par ailleurs, la politique de randonnée sera désormais conçue à l'échelle d'un territoire sous la responsabilité d'un acteur territorialisé et son objectif sera de concourir au développement de celui-ci. Gérant, la politique d'aménagement du territoire en question, l'acteur principal pourra plus facilement l'intégrer dans une politique de développement global. Malheureusement, ceci ne peut être garanti et dépend beaucoup de la volonté des acteurs locaux.*

### 4.3.3 Une démarche qualité pour les activités pédestres nécessaire à la territorialisation

Le dernier défaut des politiques départementales mis en avant précédemment, est l'absence de qualité de l'offre. Les enquêtes ont montré que la qualité de l'offre contribuait davantage à la territorialisation que tous les autres facteurs. Son absence conduit les promeneurs vers d'autres territoires. Dans la mesure où le principal vecteur de communication est le bouche-à-oreille, il est primordial que le visiteur garde une bonne image de l'itinéraire et du territoire qu'il a traversé. La démarche qualité concerne aussi bien les aménagements de randonnée et leur entretien que l'accueil. C'est à ce niveau que peuvent intervenir les grandes associations de randonneurs comme la FFR, le club alpin ou le club vosgien. Leur connaissance de l'activité leur donne un rôle indiscutable dans ce domaine.

#### 4.3.3.1 Aménagement touristique et qualité

Les aménageurs touristiques ont toujours cherché à répondre aux exigences de la clientèle. Mais les critères de qualité évoluent. Le « correct » des années 1960 (au moment des grands aménagements languedociens par exemple) est aujourd'hui intolérable. En effet, jusqu'à très récemment, l'objectif des aménageurs était bien de satisfaire une demande en forte augmentation et de faire face à un problème social. La France n'était pas équipée pour accueillir le flot de touristes qui ne cessait de croître durant les Trente Glorieuses. Les stations et équipements construits étaient d'une qualité correcte mais l'essentiel n'était pas là puisque la clientèle était importante et la concurrence limitée.

Pour pouvoir rester la première destination mondiale, l'offre doit donc s'adapter. Il ne s'agit plus aujourd'hui de mettre en place des équipements lourds mais bien de rechercher la qualité. Celle-ci concerne aussi bien les entreprises que les territoires. Chez les premières, la qualité se juge d'une manière classique dans les fonctions commerciales, les fonctions d'accueil, la propreté, le rapport qualité-prix, la communication, l'insertion dans l'environnement... La notion de qualité venue du monde industriel s'adapte assez bien dans le monde entrepreneurial. En revanche, elle est un peu plus compliquée à mettre en place au niveau des territoires. Elle s'exprime dans la communication, l'accueil du touriste, la circulation, l'environnement, la sécurité, les activités offertes, le travail des acteurs et leur dynamisme... Elle ne concerne pas seulement la politique touristique du territoire mais bien un ensemble de politiques qu'il s'agit de coordonner pour atteindre un seul but : attirer et conserver les touristes. La réussite d'une démarche qualité tient essentiellement dans le dynamisme des acteurs locaux qui la mettent en place. Il est à considérer également qu'une démarche qualité doit s'inscrire dans la durée, or les mandats électoraux sont de courte durée. C'est l'un des principaux freins.

Pourtant, comme le fait remarquer l'AFIT<sup>171</sup>, l'adoption d'une démarche qualité est nécessaire pour au moins cinq raisons :

- la pression des pays de l'Europe du Nord, principale clientèle étrangère de la France, qui ont une population très exigeante en matière de qualité ;
- les démarches qualité pour les entreprises et les destinations sont à l'ordre du jour en Europe et dans le Monde ;

---

<sup>171</sup> Netter L-N., « *Tourisme et Qualité : hier, aujourd'hui et demain* » dans « *Qualité et Tourisme* », Cahier Espace n°61, juillet 1999, p15.

- les tours opérateurs adoptent actuellement des tests comparatifs de qualité et de durabilité ;
- la concurrence entre les destinations méditerranéennes se fait de plus en plus vive ;
- la qualité recherchée pour les destinations est plus globale que celle que nous pratiquons.

Les activités pédestres ne sont pas gérées par une entreprise mais relèvent bien d'une politique territoriale. Celle-ci doit être l'objet d'une démarche qualité exigeante et spécifique. Mais pour être efficace elle doit être accompagnée d'autres démarches qualité dans les autres politiques qui lui sont liées : gestion et protection de l'environnement, tourisme, sport,...

#### 4.3.3.2 *Randonnée, Promenade et Qualité*

Comme nous l'avons dit, la qualité en matière d'activité pédestre intervient à plusieurs niveaux : celui de l'activité même (balisage, aménagement...), celui de l'accueil et celui de la communication.

##### ● Des aménagements de qualité

La Forêt Noire, les parcs finlandais ou le Vercors présentent une offre d'une qualité supérieure aux autres territoires étudiés. Ceci explique en partie la satisfaction des marcheurs et la réussite des projets. Quels sont les éléments incontournables à prendre en compte dans un projet de développement des activités pédestres ? Ils sont multiples et nous n'insisterons ici que sur certains d'entre eux.

L'intérêt croissant des collectivités locales pour la marche a entraîné la prolifération de balisages de toute sorte, peu clairs et parfois portant atteinte à l'environnement. Pour remédier à ces abus, la FFR a élaboré une charte du balisage que nous avons présentée dans le premier chapitre. Celle-ci donne un certain nombre de conseils pour réaliser un balisage de qualité :

- concertation entre les acteurs chargés des différentes activités nécessitant un balisage ;
- garantie de la pérennité du balisage ;
- cohérence du balisage ;
- respect d'une sémiologie commune.

Pour ce dernier point la FFR propose d'appliquer la couleur jaune au PR, les couleurs rouge et blanche pour les GR et jaune et rouge pour les GRP. S'il est indispensable qu'il y ait une uniformisation du balisage des GR à l'échelle du territoire national, comment justifier de la nécessité d'un balisage commun pour les PR et GRP ? L'exemple allemand montre que des symboles propres à chaque territoire fonctionnent aussi bien. L'important réside dans la cohérence. Le balisage doit être lisible, ne pas porter atteinte au paysage et surtout doit permettre de suivre l'itinéraire sans difficulté.

Dans un contexte où la promenade est pratiquée par un nombre croissant de personnes, pas toujours expérimentées, il devient indispensable d'associer une signalétique au balisage. Celle-ci est complémentaire de la carte et du topoguide. Au niveau des carrefours, la signalétique est presque obligatoire. Les panneaux doivent comporter un nombre minimum d'informations : lieu, distance temps jusqu'au prochain panneau, altitude, nom du sentier... La signalétique ce n'est pas seulement les panneaux indicateurs. Les panneaux d'information au départ du circuit sont également concernés. Ceux-ci doivent présenter une carte de tous les itinéraires utilisables, leur kilométrage, leur intérêt, les difficultés, les hébergements, les lieux

de pique-nique... Dans le cas d'une intégration des activités pédestres à une politique de protection de la nature, il est bon également de rappeler les règles de respect de l'environnement. Enfin, il devient nécessaire d'apposer sur le parcours des panneaux présentant les richesses locales, les traditions, les paysages... C'est une demande croissante chez les marcheurs (81% des marcheurs sont motivés par la découverte de sites naturels<sup>172</sup>). Chacun des supports doit aussi posséder le logo de celui qui l'a mis en place pour territorialiser l'activité.

*Photo n°31 : Exemple de signalétique performante : le PNR du Vercors*

*La signalétique du Vercors donne de nombreuses informations aux marcheurs : altitude, distance-temps jusqu'au prochain lieu-dit, distance kilométrique...*



Réalisation : LF, Autrans, septembre 2005

Pour attirer un large public, il convient également de réfléchir aux aménagements dits de confort. La création de parkings est obligatoire pour éviter le stationnement sauvage qui abîme le paysage. Sur les parcours de moyenne randonnée et grande randonnée des aires de pique-nique sont souhaitables pour la pose repas. De même qu'il est intéressant de trouver des toilettes. Pour beaucoup cela semble impossible à imaginer. Or en Finlande, il y a plus de toilettes sur les chemins que dans les supermarchés. Nous avons déjà montré l'importance des poubelles. Dans un souci de découverte des territoires, il faut des tables d'orientation sur les points hauts.

<sup>172</sup> AFIT, 2002, « La pratique de la randonnée pédestre en séjour touristique en France », AFIT, Paris

Photo n°32 : Exemple d'aires de pique-nique à Figeac (Lot)

*Ce type d'aménagement doit se multiplier sur les itinéraires de randonnée et de promenade. Ils permettent la randonnée à la journée en offrant une aire de repas confortable aux marcheurs.*

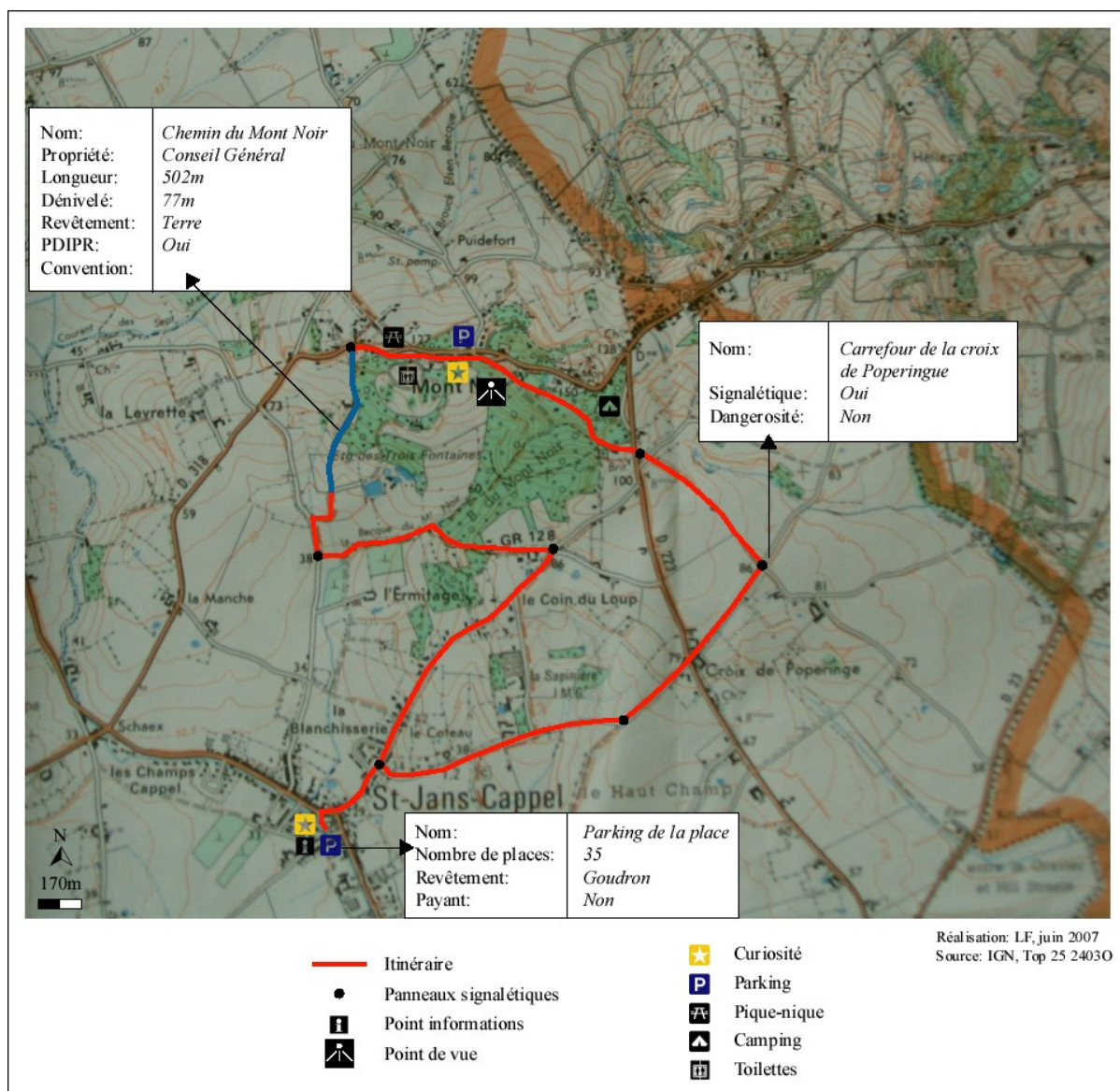


Réalisation : LF, Figeac, septembre 2005

Tous ces aménagements ont un coût. Mais les retombées économiques et sociales les récompensent comme le montre l'exemple du PNR du Vercors que nous avons présenté en deuxième partie. Il y a bien sûr plus de touristes sur les sites bien aménagés et donc des retombées financières plus importantes. Mais il y a aussi création d'emplois pour aménager les itinéraires et pour les entretenir. On peut imaginer à l'avenir un système de classement des chemins intégrant leur qualité, les aménagements de confort, la signalétique, les hébergements, les animations annexes.... Ce type de travail pourrait être effectué par les associations.

L'outil SIG permet de gérer efficacement le réseau d'itinéraires. Il permet de disposer d'informations considérables sur les chemins et donc de réagir avec efficacité aux problèmes. Les associations travaillaient jusqu'à présent avec des cartes papier mais elles présentent de nombreux défauts (document figé, info limitées, pas d'analyses quantitatives...). Le SIG offre la possibilité de connaître la longueur et le dénivelé des chemins automatiquement. Il permet le classement des itinéraires selon une multitude de critères selon les informations qui ont été rentrées dans l'ordinateur. La réalisation de cartes s'en trouve facilitée. On peut également disposer de données sur les équipements, les aménagements, les hébergements... Nous avons réalisé, pour illustrer ce propos, un exemple de travail qui peut être réalisé avec un SIG (voir carte n°44).

*Carte n°44: Exemple de projet SIG autour des activités pédestres*



Disposant de toutes les informations nécessaires concernant ce trajet, l'acteur peut voir automatiquement les endroits où l'offre est de moins bonne qualité (absence de panneaux, manque d'informations, difficulté...). Il sait aussi à qui s'adresser pour les questions de droits de passage en cas de conflit. Les possibilités sont donc nombreuses mais l'équipement SIG a un coût et nécessite une mise à jour régulière. Le fonctionnement en synergie permet de mutualiser les moyens et donc de diminuer les coûts par acteurs. Un tel outil est devenu indispensable.

● Randonnée et accueil

Dans les territoires où l'accueil est perçu négativement, les promeneurs, les randonneurs et les touristes en général pensent ne pas revenir (SIPAVAG et Monts de Flandre). Dans le monde du tourisme, la qualité de l'accueil est toujours primordiale. Elle joue pour beaucoup dans la réussite d'un projet. L'amélioration de l'accueil passe nécessairement par la professionnalisation des acteurs du tourisme. Le personnel au contact de la clientèle doit maîtriser plusieurs langues, être capable d'informer complètement le

promeneur, le randonneur et le touriste, être disponible... L'accueil dans les offices de tourisme et les syndicats d'initiative est de plus en plus performant. Le développement des formations supérieures dans ce domaine y est pour beaucoup.

Mais l'accueil ne concerne pas seulement les OTSI. La population locale doit recevoir le touriste chaleureusement. C'est pourquoi, il faut nécessairement l'adhésion des habitants au projet touristique pour éviter les phénomènes de rejet. Mais en contrepartie il doit y avoir un respect des habitants par les touristes. L'un ne va pas sans l'autre. Les locaux sont prêts à accueillir les visiteurs mais ils ne veulent pas voir leurs conditions de vie se dégrader. Pour éviter cela, il faut un projet réalisé en concertation avec la population locale.

La qualité de l'accueil s'évalue également par les conditions d'hébergement, de restauration, de ravitaillement... Le développement des activités pédestres s'appuie nécessairement sur un maillage du territoire par des hébergements. Là où c'est nécessaire, il faut lancer une politique d'aide à la création ou à la rénovation d'hébergement. Ceci passe par la réalisation d'un inventaire de l'existant et une prise en compte de la demande des pratiquants. Il faut rapprocher l'offre de la demande, c'est-à-dire proposer un niveau de confort et de service satisfaisant. Il est préférable également que les hébergements soient implantés à proximité des itinéraires. Le secteur privé ne peut y parvenir seul et des subventions publiques seront à prévoir. Ceci vient confirmer que le développement des activités pédestres doit être intégré à une politique de développement global du tourisme.

#### ● Activités pédestres et communication

Bien qu'elle ne joue qu'un rôle mineur dans la notoriété d'un territoire en matière de randonnée et de promenade, la communication ne doit pas être négligée. Une fois sur place, le touriste aura nécessairement besoin des documents pour se déplacer. En la matière, chaque territoire a mis au point sa propre politique de communication. Nous avons déjà rappelé que trois types de documents permettaient de « vendre » les activités pédestres : le cartoguide, le topoguide et la fiche-rando. Chacun d'entre eux est disponible à plusieurs échelles. Ainsi, la FFR élabore des topoguide pour un GR complet ou un topoguide sur les PR d'une région, l'IGN élabore des cartes de randonnée à grande échelle (1/25000), les départements mettent au point cartoguides et topoguides à l'échelle de leur territoire... L'outil informatique a permis de formidables progrès en ce domaine. Désormais, les guides sont de véritables livres illustrés de nombreuses photographies et de cartes de qualité diverse. Mais dans le domaine de la communication des écueils sont à éviter.

Ainsi, on ne peut faire la promotion d'un chemin dont la pérennité n'est pas assurée. Il ne faut également vendre que des itinéraires d'une grande qualité qui permettent de découvrir le territoire. Il faut garder à l'esprit que le cartoguide ou le topoguide doivent vendre le territoire. Il est donc impératif que ces documents soient attractifs. L'époque de « l'à peu près » est révolue. C'est pourquoi il est recommandé de faire appel à un professionnel de la communication et élaborer avec lui une ligne éditoriale. Les cartes dessinées à la main, accompagnées de longs textes dactylographiés et distribuées sous forme de photocopies doivent disparaître. Le papier glacé résiste mieux à l'humidité. Les photos séduisent les promeneurs les moins avertis. De courts textes explicatifs des paysages ou du patrimoine intéressent les curieux. Ce sont les principaux vecteurs de l'identité territoriale. Un acteur qui veut faire reconnaître son territoire est dans l'obligation de proposer des documents qui délivrent des informations sur le territoire. Tout ceci à un coût, c'est pourquoi il faudra de plus en plus vendre ces documents de façon à éviter le gaspillage et limiter l'investissement.



Enfin, de nouveaux moyens de communication doivent être utilisés pour faire la promotion du territoire. La presse écrite régionale permet d'attirer une clientèle de proximité de façon régulière. Certaines émissions de télévision régionale, comme celles de France 3, touchent un large public. Ainsi dans le Nord-Pas-de-Calais, l'émission « *Par ici la sortie* » présentait jusqu'en juin 2006 chaque samedi un secteur de la Région et en vantaient les chemins de randonnée. Internet devient un instrument intéressant. En effet, certains territoires y présentent leur fiche-rando et permettent aux marcheurs de les télécharger gratuitement, ce qui permet de limiter les coûts d'édition. C'est en plus un outil très souple car on peut y faire figurer toute sorte d'informations dont celles concernant la fermeture temporaire d'un itinéraire pour des raisons de sécurité par exemple. C'est aussi un vecteur potentiel pour la construction de la pré-image du marcheur. Le réseau web est un endroit où l'on peut distiller de nombreuses informations sur l'identité du territoire.

La communication passe aussi par l'organisation de grandes manifestations autour des activités pédestres qui attirent un grand nombre de promeneurs d'un seul coup car bénéficiant d'une couverture médiatique efficace. Si ces journées exceptionnelles satisfont les promeneurs, le bouche-à-oreille sera important et le territoire verra arriver une nouvelle clientèle. Ce type de manifestation existe déjà en certains lieux et rencontrent un vif succès. On peut ainsi citer en exemple « l'Anjou à pied » qui a réuni 4 800 personnes en 2005 sur 5 week-ends.

*La qualité est donc devenue indispensable car de plus en plus recherchée par les marcheurs. Elle joue un très grand rôle dans la construction territoriale. C'est en effet sur ce critère que les promeneurs et les randonneurs baseront leur perçu du territoire. Dès lors que les conditions de promenade ou de randonnée sont mauvaises, les marcheurs affirment ne pas souhaiter revenir : l'appropriation du territoire est compromise. Le choix d'une démarche qualité a nécessairement un coût mais contribue à l'augmentation des retombées et à la territorialisation.*

*Encore une fois notre rando-système ne peut garantir l'adoption d'une démarche qualité dans la mesure où celle-ci relève aussi du dynamisme des acteurs. Néanmoins, dans chaque pays, PNR ou PAH, les associations doivent devenir les garants de la qualité et pousser à l'adoption d'une charte de la signalétique, du balisage... Par ailleurs, les communes devenant parties prenantes de la politique de randonnée, nous supposons qu'elles ne s'opposeront plus à l'entretien des itinéraires. La participation de la population laisse penser qu'elle s'impliquera davantage dans l'accueil (à l'image du Pays de Bièvre Valloire ou du Vercors). Enfin, la mutualisation des moyens permettra une politique plus ambitieuse et une plus grande exigence de qualité.*



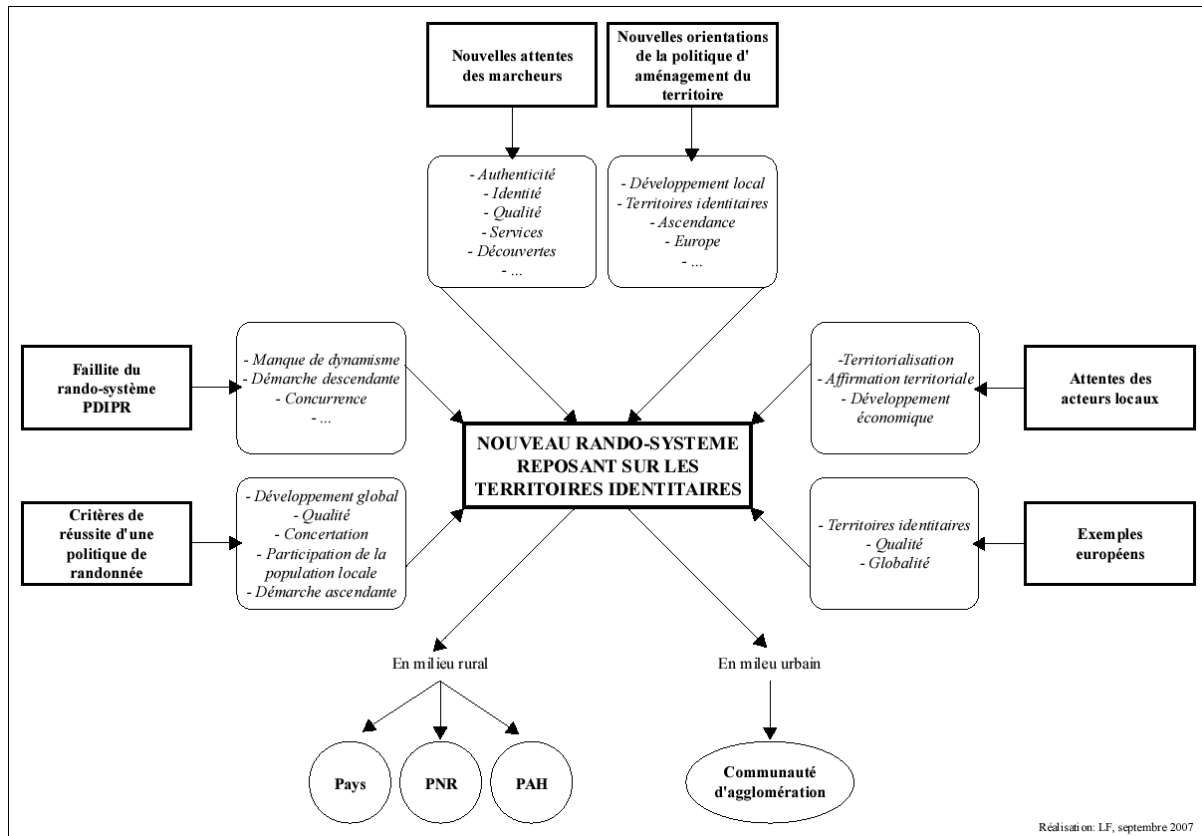
## 4.4 Conclusion

L'avenir de la gouvernance des activités pédestres ne peut s'envisager sans prendre en compte plusieurs éléments (voir schéma n°45 page suivante). Il faut avant tout tenir compte des évolutions du découpage administratif en France. En donnant, plus de pouvoir au local, l'Etat a favorisé et encouragé l'émergence de nouveaux territoires d'action. Les regroupements intercommunaux reposant sur une unité identitaire sont devenus des acteurs majeurs dans la politique d'aménagement du territoire. Désormais, les initiatives partent d'en bas et ne sont plus imposées par le haut. Les théories sur le développement local ont séduit les aménageurs en France, surtout depuis la faillite des politiques centrales. Sur le plan des activités pédestres, ceci s'est traduit par l'émergence des acteurs locaux qui de plus en plus remettent en cause la politique départementale. La situation du Conseil Général est devenue difficile : il doit toujours organiser la politique de randonnée mais se trouve confronté à des communes, des intercommunalités ou des associations qui refusent son intervention. Incontestablement, ce système ne pourra perdurer. Les acteurs locaux ne le souhaitent pas. Les territoires identitaires (pays, PNR, PAH) semblent les plus à même de gérer la promenade et la randonnée. Ils présentent la taille critique pour proposer une offre suffisante. Ils sont présents sur la quasi-totalité du pays. Ils disposent des moyens financiers et humains nécessaires. Mais surtout, ils sont des espaces de concertation dépassant les clivages politiques et offrent la possibilité aux habitants de s'exprimer sur les politiques menées. Ils répondent en cela aux principes du développement local.

Les territoires identitaires ont aussi l'avantage de répondre aux nouvelles attentes des marcheurs. Ceux-ci sont aujourd'hui demandeurs d'authenticité, d'identité, de qualité, de services, de découvertes... Aucun autre territoire administratif en France ne peut répondre aux attentes d'identité et d'authenticité que les pays, les PNR ou les PAH dans la mesure où leur construction ne repose pas sur la notion d'identité. L'exemple des communautés de communes des Monts de Flandre prouvent l'incohérence du découpage : des communes qui partagent la même identité sont séparées pour des raisons politiques. Sans leur entente tacite, les marcheurs ne pourraient pas découvrir ce territoire.

Enfin, les exemples allemands et finlandais montrent également que les territoires identitaires sont tout indiqués pour la gouvernance des activités pédestres. Chez nos voisins, le rando-système s'appuie sur l'échelon local et les résultats de leur politique sont élogieux. De nombreux emplois sont créés, les retombées économiques sont importantes, l'image dégagee est forte, l'offre est d'une grande qualité... Mais la tradition sportive est ancienne et les acteurs sont dynamiques. Ceci est un point important pour la mise en place des activités pédestres : quel que soit l'acteur responsable, sa politique court à l'échec s'il manque d'investissement, de volonté et d'ambition.

Schéma n°45 : Le choix des territoires identitaires



Cette ultime partie apporte la réponse à notre dernière hypothèse : **les territoires locaux à caractère identitaire sont les territoires les plus appropriés pour développer les activités de randonnée demain. Mais, il faut que ceux-ci s'organisent.** Les études de terrain montrent nettement que les PNR, les pays et les CA obtiennent de meilleurs résultats que les territoires purement administratifs que sont le département et la communauté de communes. En revanche, le Minervois, territoire identitaire, est très en retard. L'absence de structure unificatrice explique la faible contribution des activités pédestres à la construction territoriale du Minervois.

Les enquêtes ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments clés du succès d'une politique de développement de la randonnée :

- la gestion par un acteur coordinateur à l'échelle d'un territoire identitaire ;
- la concertation ;
- la participation de la population locale ;
- la recherche de qualité : qualité des aménagements, qualité de l'accueil, qualité de la communication... ;
- l'intégration des activités pédestres dans une politique de développement global.

Les entretiens auprès des acteurs montraient également l'importance de leur dynamisme dans la réussite de leur projet. Dès lors le fonctionnement PDIPR ne pouvait plus être le meilleur. Celui-ci échouait par son caractère descendant, l'absence de réalité identitaire du territoire d'action, le peu d'implication du Conseil Général et enfin la concurrence avec d'autres acteurs sur le même territoire.

*Schéma n°46 : Les éléments clés d'une politique de randonnée*



Il apparaît que dans les territoires identitaires, ces quatre obstacles sont dépassés. L'implication des acteurs est grande, la démarche est ascendante, le territoire est cohérent et un seul acteur se charge du développement des activités pédestres. C'est du moins ce que montre les études de terrain. Tenant compte de ces paramètres, de la nouvelle donne en matière d'aménagement du territoire, des évolutions de la demande, et des modèles finlandais et allemands, nous avons proposé un nouveau rando-système et précisé le rôle de chaque acteur. Ce rando-système s'appuie sur les territoires identitaires (Pays, PNR, PAH et CA) et fait travailler tous les acteurs dans la concertation au sein d'un comité de pilotage. Les associations se voient confier le rôle de conseiller mais aussi celui de garantir la qualité de l'offre aujourd'hui recherchée par les marcheurs. La population locale est informée des projets mais son mode participation reste encore à préciser.

En confiant, la gestion à un acteur qui a en charge le développement et l'aménagement du territoire, les activités pédestres devraient être intégrées dans une politique de développement global, condition sine qua none à l'existence de retombées économiques. La participation des associations et l'action plus poussée des acteurs (car voulue) doivent garantir la qualité de l'offre.

Le tableau ci-après reprend les caractéristiques du fonctionnement proposé et du fonctionnement PDIPR. L'objectif est de modifier les erreurs de la démarche PDIPR sans pour autant oublier l'aspect conservatoire efficace du plan départemental.

*Tableau n°49 : Comparaison du fonctionnement PDIPR et du fonctionnement proposé*

	<b>FONCTIONNEMENT PDIPR</b>	<b>FONCTIONNEMENT PROPOSÉ (CAS D'UN PAYS)</b>
<i>Acteur clé</i>	Conseil Général	Pays
<i>Territoire identitaire</i>	Non	Oui
<i>Nombre d'acteurs créant des itinéraires</i>	Plusieurs	Un seul : le Pays en concertation avec les autres acteurs du territoire (notamment les associations)
<i>Acteur chargé de l'entretien des chemins</i>	Propriétaires : communes, département, établissement public, propriétaire privé...	Pays (ou communes et associations avec subvention)
<i>Acteur chargé de l'aménagement des itinéraires</i>	Conseil Général, associations	Pays
<i>Acteur chargé du balisage</i>	Associations, Conseil Général	Associations
<i>Concertation avec les autres acteurs pour l'élaboration de la politique</i>	Variable d'un territoire à l'autre	Oui (comité de pilotage)
<i>Rôle de la population locale</i>	Nulle	Fort
<i>Rôle des associations</i>	Balisage, conseil, proposition	Conseil, garant de la qualité des chemins, proposition, balisage
<i>Implication de l'acteur principal</i>	Moyenne	Forte
<i>Protection des chemins</i>	Conseil Général	Conseil Général
<i>Caractère de la démarche</i>	Descendante	Ascendante
<i>Intégration dans des politiques globales</i>	Non	Oui
<i>Qualité des aménagements</i>	Moyenne	Bonne
<i>Retombées attendues</i>	Faibles	Fortes

Réalisation : LF, janvier 2006

A priori, le rando-système que nous proposons doit permettre aux territoires concernés d'affirmer leur existence et les aider à construire leur territoire. Ceci reste néanmoins sous la dépendance du dynamisme des acteurs locaux qui sont seuls capables de proposer une offre de qualité et de faire connaître leur identité à partir des chemins de randonnée et de promenade. Ils sont aussi les seuls responsables de l'information et de la participation de la population locale. Finalement, il ne tient qu'à eux de faire évoluer le lien entre les activités pédestres et le territoire et d'en faire de véritables outils pour leur développement et leur affirmation territoriale. Nous leur en donnons les clés pour y parvenir.

## **CONCLUSION GENERALE**

## ● L'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux rando-systèmes

Les activités pédestres, et les activités de pleine nature, ont aujourd'hui les faveurs des français. Dès la première partie de cette étude, nous avons montré que l'on comptait plus de 20 millions de promeneurs en France et 14 millions de cyclistes. Cet engouement pour les activités de pleine nature trouve son origine dans les nouveaux besoins en matière de loisirs : besoin de nature, besoin de pratique individuelle, besoin d'une sociabilité choisie, ... mais aussi dans les nouveaux besoins touristiques : besoin d'authenticité, de découverte... De plus, la réduction du temps de travail opérée à la fin des années 1990 a permis aux Français de pratiquer davantage de loisirs de proximité et l'écologisation de la société les a poussés vers les campagnes. Enfin le développement de l'automobilité a permis aux Français de pratiquer leur loisir dans les espaces périurbains et ruraux. Dès lors, le nombre de marcheurs n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970.

L'offre en matière de randonnée était alors placée sous la seule responsabilité des associations. Celles-ci se battaient du mieux qu'elles pouvaient contre la disparition des chemins menacés par les opérations de remembrement agricole. Le kilométrage de sentiers a ainsi été divisé par deux depuis la seconde guerre mondiale et cette disparition se serait poursuivie sans l'action du monde associatif. S'appuyant sur un réseau de bénévoles présents dans toutes les régions de France, la FFRP, le Club Alpin ou encore le Club Vosgien ont mis en place les fameux GR qu'ils entretiennent, balisent et aménagent encore aujourd'hui. Mais l'inquiétude portait surtout sur les itinéraires de promenade. Aucune disposition législative ne les protégeait alors. C'est donc à grand coup de manifestations et en exerçant une pression constante sur l'Etat que les associations ont poussé à l'instauration des PDIPR.

L'Etat a donc territorialisé l'activité en la plaçant sous la responsabilité du Conseil Général. Celui-ci est depuis chargé d'élaborer un PDIPR, outil de protection des chemins censé stopper leur disparition et les valoriser. Les itinéraires PR se sont depuis multipliés à travers toute la France. Cependant cette dynamique n'a pas été la même partout. L'imprécision de la loi n'a pas encouragé les Conseils Généraux à se lancer dans la réalisation des PDIPR. Si bien qu'au début des années 2000, certains d'entre eux avaient voté depuis longtemps leur plan alors que d'autres ne l'avaient toujours pas commencé. Le rôle des communes n'est pas à minimiser non plus puisque celles-ci ont pu refuser l'inscription de leurs chemins au plan pour des motifs plus ou moins cohérents, retardant ainsi sa mise en place. Les départements les plus audacieux ont souvent été poussés par les associations qui se sont parfois chargées d'élaborer les PDIPR. Il est donc juste de dire que **le fonctionnement PDIPR repose essentiellement sur trois acteurs : Conseil Général, association et communes**. Ces acteurs sont partenaires sur certains territoires mais ils sont concurrents d'en d'autres.

L'imprécision de la loi de 1983 quant à la répartition des compétences dans le domaine de la randonnée, a eu pour conséquence de multiplier les acteurs. Ainsi aujourd'hui au sein d'un territoire, il n'est pas rare de voir sur un même chemin un itinéraire du Conseil Général<sup>173</sup> et un itinéraire mis en place par un PNR par exemple. L'offre est alors devenue moins lisible. Pays, PNR, intercommunalités, associations, communes, ONF, établissements publics se sont mis à baliser dans tous les sens avec plus ou moins de cohérence. Ce mouvement s'est amplifié dès que fut clarifiée la situation intercommunale à la fin des années 1990 et que les pays furent lancés par la loi de 1995. L'intérêt aujourd'hui porté au

---

<sup>173</sup> Qui a donc été validé par la commune dans le cadre de la démarche PDIPR



développement local a renforcé ce mouvement. Mais pourquoi une telle frénésie ? Quels enjeux incitent les acteurs locaux à se lancer dans la création d'itinéraires ?

L'étude apporte un certain nombre de réponses à ces questions. L'intérêt d'attirer davantage de public est avant tout économique. Les activités pédestres peuvent avoir d'importantes retombées à condition que les aménagements soient d'une qualité irréprochable (le PNR du Vercors et le Lot<sup>174</sup>). La randonnée itinérante est celle qui génère le plus d'impacts économiques : l'hébergement marchand est privilégié, le ravitaillement se fait dans les commerces du territoire, il y a parfois fréquentation des restaurants locaux... Mais la promenade et la moyenne randonnée peuvent aussi avoir les mêmes conséquences si elles s'inscrivent dans un séjour touristique. Les impacts indirects sont également à prendre en considération : dynamisation du BTP, maintien des commerces et services, création d'emplois, développement des résidences secondaires...

Mais l'intérêt central est ailleurs. Il est à rechercher dans la contribution des activités pédestres à la territorialisation. Cette étude a en effet montré que celles-ci contribuaient à la construction et à l'affirmation des territoires selon deux modalités :

- la construction même du territoire : la compétence tourisme et randonnée est souvent celle qui fait l'unanimité et qui fédère les acteurs ;
- la contribution à l'image du territoire.

Ces deux modalités traduisent le lien qui existe entre le randonneur et le territoire, entre la population locale et le territoire, et entre l'acteur organisateur et le territoire. Car en effet, si le marcheur véhicule l'image d'un lieu et lui confère une identité, les activités pédestres peuvent servir de base à l'acteur pour construire son territoire et permet à la population locale de se réappropriier son territoire dans la mesure où elle s'inscrit dans cette politique (démarche participative, animation, hébergement...).

Les enquêtes de terrain ont montré comment le marcheur se construisait une image du territoire à partir de sa pratique pédestre. Rappelons que tout marcheur arrive sur un lieu avec une image qu'il s'est construite sur la base du bouche-à-oreille, de la communication ou de son vécu personnel. Or nous avons vu que le jugement final était influencé par la qualité des aménagements de randonnée mais aussi la qualité de l'accueil. Cette qualité des aménagements se mesure par la diversité des chemins, la diversité des niveaux, l'entretien, le balisage, la signalétique, l'accessibilité, les informations, la communication... A partir de ces éléments que le promeneur ou le randonneur décidera ou non d'un retour sur le territoire mais surtout de sa promotion. Ceci est fondamental et se traduit par un afflux de visiteurs et une augmentation des retombées économiques et peut susciter un processus de développement local.

L'augmentation de la fréquentation a surtout pour effet de modifier l'image du territoire. En effet, l'espace qui est reconnu espace de randonnée se donne une fonction et une identité, et donc devient **territoire de randonnée**. Ayant acquis une fonction, il justifie son existence et devient dès lors un acteur crédible face aux autres structures administratives.

Les acteurs locaux ont bien compris l'intérêt du développement de ces activités. Ceci explique à l'échelle nationale, la multiplication des acteurs s'impliquant dans ce domaine et la diversification de leur statut. L'enjeu est de taille : s'affirmer par rapport aux départements, aux régions et à l'Etat. Les PNR, les pays, les intercommunalités et même les communes ont

---

<sup>174</sup> ce qui permet au premier de désaisonnaliser la fréquentation touristique et au second de répondre aux attentes de la clientèle, particulièrement aux nombreux étrangers (Anglais, Allemands, Néerlandais...)

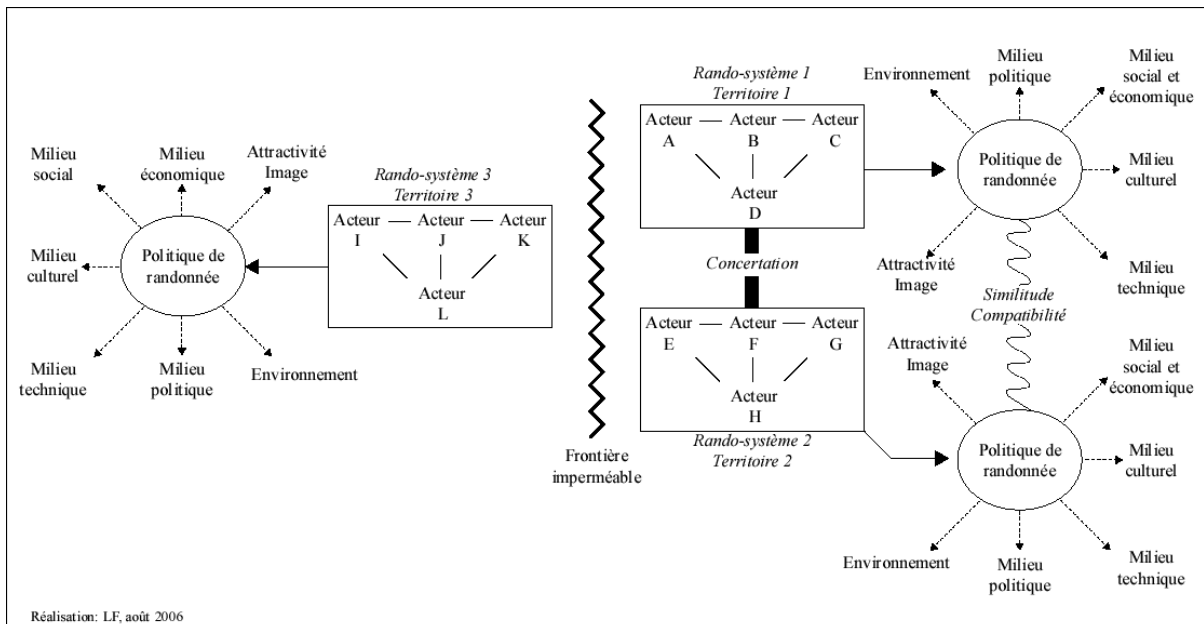
chercher à diminuer le poids des associations et des départements dans l'aménagement d'itinéraires de randonnée et de promenade. A partir d'une politique globale de développement touristique centré sur les activités pédestres, ils créent et affirment leur territoire. Quant aux touristes et aux marcheurs, ils participent à la construction de son image par leur perception et leur vécu au cours de leur promenade. Seulement ne nous y trompons pas : seule la qualité garantit le succès de cette politique. Le schéma réalisé en deuxième partie (voir schéma n°23 page 290) montre clairement qu'une mauvaise perception entraîne un jugement final négatif et une fuite vers d'autres territoires.

A partir de là, et pour répondre au besoin de territorialisation, de nouveaux rando-systèmes ont vu le jour. Informels, ils se sont développés différemment selon les situations locales. Néanmoins, trois grands modèles ont été identifiés

- le rando-système PDIPR centré sur le triptyque Conseil Général-Associations-Communes ;
- le rando-système partenarial dans lequel les collectivités locales travaillent en bonne intelligence avec le Conseil Général et les associations, mais montent elles-mêmes leur politique de randonnée ;
- le rando-système autonome dans lequel il y a rupture entre les acteurs. Les collectivités travaillent seules ou avec les associations et rejettent la politique départementale.

Dans certains départements, les trois modèles se côtoient et la situation devient ubuesque (voir schéma n°) comme on a pu le voir en Isère. Le pays de Bièvre Valloire et le SIPAVAG acceptent de travailler avec le Conseil Général mais disposent de leur propre rando-système, Huez refuse et développe le sien... La question que nous posons alors est de savoir lequel de ces fonctionnements contribue le plus à l'affirmation territoriale recherchée par les acteurs locaux ?

*Schéma n°47 : Des relations actuelles difficiles entre les rando-systèmes*



## ● Vers un nouveau rando-système ?

Pour répondre à cette question nous avons proposé une démarche d'évaluation de la performance de ces différents modèles en utilisant une série d'indicateurs. Six grandes catégories d'indicateurs ont été définies :

- les potentialités du territoire ;
- la qualité des aménagements proposés ;
- le perçu des marcheurs ;
- le degré d'implication de la population locale au projet ;
- les retombées ;
- le dynamisme des acteurs locaux.

Après évaluation de ces catégories selon un grand nombre de critères (46 indicateurs), nous avons tenté de mesurer la performance de chacun des systèmes étudiés. Le bilan de cette évaluation est relativement clair : **le fonctionnement PDIPR freine la territorialisation** ou du moins ne la permet pas aussi facilement que les autres rando-systèmes. A l'inverse, le modèle partenarial et le modèle individuel font de la randonnée un élément essentiel dans le processus de territorialisation. Nous ne reviendrons pas ici sur la particularité du système individuel étudié (celui de l'Alpe d'Huez) sur lequel nous avons insisté dans la troisième partie.

D'autre part, grâce aux radars, nous avons cherché à identifier les causes de l'échec de la procédure PDIPR. Nous en retiendrons quatre principales :

- l'absence de réalité identitaire du territoire départemental ;
- le manque de dynamisme du Conseil Général et la concurrence d'autres acteurs dans le domaine de la randonnée ;
- le caractère descendant de la démarche PDIPR ;
- l'absence d'une démarche qualité.

Pour autant, le système partenarial, qui est celui qui est le mieux évalué, est-il la panacée ? Non et pour au moins deux raisons. D'abord, il faut comprendre que certains départements n'ont pas l'envie de partager la compétence randonnée avec les acteurs locaux dans la mesure où ils en sont les acteurs financiers. En certains lieux, le Conseil Général a su s'imposer et gère les activités pédestres avec dynamisme en partenariat avec les associations. La réussite n'est pas meilleure qu'ailleurs mais il n'est pas question de remise en cause pour le moment. Ensuite, les acteurs locaux souhaitent désormais se réapproprier leur territoire et ne veulent plus partager de compétences avec les Conseils Généraux. Le cas de l'Isère est intéressant car il montre qu'il est possible de faire travailler ensemble Conseil Général, pays, PNR, intercommunalités et communes dans la mise en place d'une charte signalétique. Mais il s'agit d'un cas particulier. Tout n'est d'ailleurs pas parfait en Isère puisque certains secteurs du territoire refusent encore la démarche PDIPR (on citera à titre d'exemple le cas de l'Oisans). Il existe bien sûr d'autres exemples de travail partenarial en France mais ils sont assez rares. Bien souvent, les acteurs locaux préfèrent gérer et mettre en place leurs itinéraires sans en référer à l'institution départementale. C'est pourquoi le rando-système partenarial ne peut être reproduit partout en France.

Le rando-système PDIPR a montré ses limites. Le rando-système partenarial n'est pas transposable partout. Le rando-système autonome ne peut être adapté à tous les territoires. A partir de là, il nous semble indispensable de proposer un nouveau fonctionnement territorial de la randonnée qui puisse s'imposer dans le futur. Les approches comparatives réalisées en Finlande et en Allemagne confirment l'existence d'éléments clés de réussite :

- la démarche ascendante : les initiatives partent d'en bas ;

- la fédération de partenaires divers autour d'un seul acteur ;
- le territoire identitaire comme base de travail.

Trois autres facteurs doivent être pris en compte :

- l'inscription de la politique de randonnée dans une politique de développement globale ;
- la participation de la population locale aux politiques de développement ;
- l'adoption d'une démarche qualité.

Compte tenu de la nouvelle donne intercommunale, les rando-systèmes devraient évoluer de plus en plus vers le local. Les regroupements intercommunaux sont devenus une composante majeure du découpage administratif français. Par ailleurs, les nouvelles demandes des marcheurs nous encouragent à penser qu'une action locale s'imposera rapidement. En effet, les touristes d'une manière générale recherchent de plus en plus l'identité, l'authenticité et la qualité. Les regroupements intercommunaux ayant une réalité identitaire (Pays, PNR, PAH) répondront plus facilement à ces attentes que les territoires constitués à partir d'affinités politiques (communautés de communes entre autres).

Le fonctionnement territorial proposé tient compte des six conditions définies à partir de l'étude de terrain et prend en compte la nouvelle donne de la décentralisation. **Il ne s'appuie plus sur le Conseil Général mais sur les acteurs territorialisés que sont les PNR, les pays, les PAH et les communautés d'agglomération.** Ces territoires nous semblent être les seuls aptes à répondre aux besoins de découverte des marcheurs, mais aussi les seuls qui permettent le développement local par la participation de la population locale. D'autre part ce modèle reprend l'aspect conservatoire du PDIPR. La gestion de cet aspect reste la mission du Conseil Général. L'idée de la coordination de l'activité confiée à un seul acteur s'appuie sur les modèles étrangers mais aussi sur le modèle individuel. Enfin, l'institution d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'un comité d'accompagnement s'inspire du modèle partenarial. Les travers de chacun des rando-systèmes se trouvent donc rejetés mais leurs aspects positifs sont prolongés. Le système proposé se caractérise par :

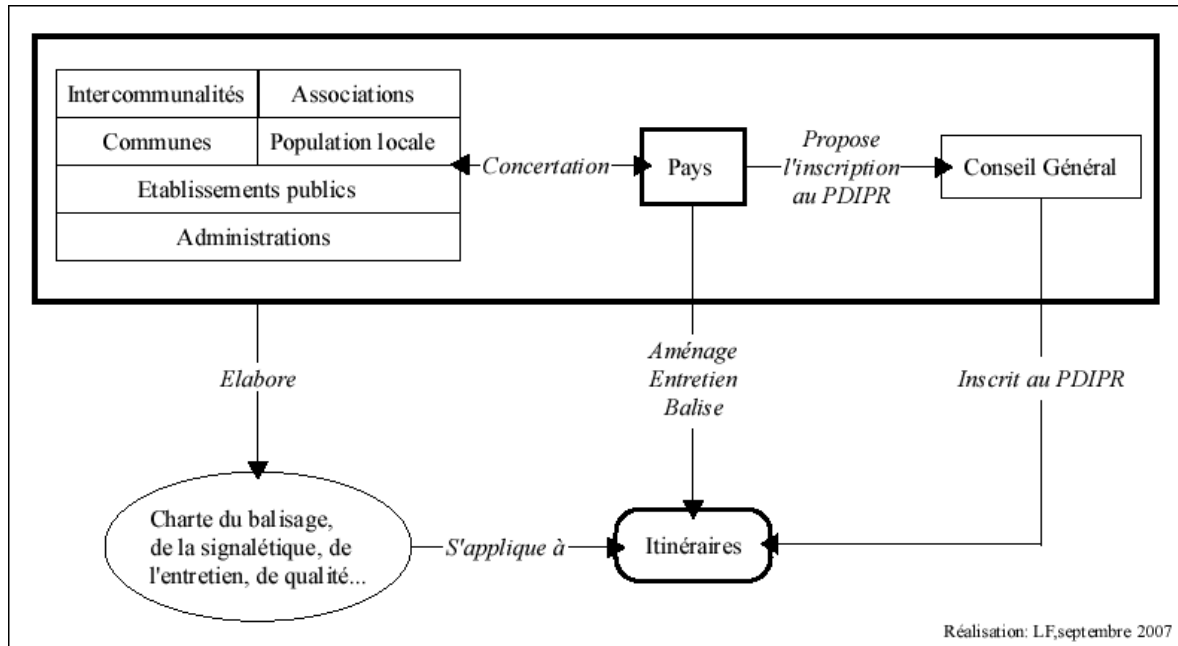
- l'institution d'un comité de pilotage capable d'une démarche ascendante. Ce comité rassemble régulièrement tous les acteurs pour discuter de la politique développée ;
- la gestion de l'activité par un seul acteur en concertation avec ses partenaires. Celui-ci coordonne l'ensemble des missions (création, balisage, aménagement, entretien...) actuellement éclatées ;
- l'échelle est celle d'un territoire identitaire (Pays, PNR, PAH) répondant au besoin de découverte et d'authenticité des marcheurs (3L) ;
- l'adoption d'une démarche qualité, élément essentiel dans la contribution à la territorialisation car fondement de l'image retenue par les marcheurs ;
- l'inscription de la politique de randonnée dans une politique globale de développement et de continuité des itinéraires (le Conseil Général en est le garant par le PDIPR) ;
- la participation de la population locale aux prises de décision au sein des conseils de développement dans les pays et lors des réunions publiques dans les PNR.

La place de chacun est également clairement précisée :

- le pays, le PAH et le PNR coordonnent avec les autres acteurs la politique de randonnée, proposent des itinéraires en concertation avec les autres acteurs, proposent l'inscription au PDIPR, aménagent les itinéraires et le cas échéant les entretiennent et les balisent ;

- les communes se chargent de l'entretien des itinéraires et restent propriétaires des chemins ;
- les associations conseillent les PNR et pays, balisent les itinéraires, garantissent la démarche qualité et gèrent les GR en accord avec le comité technique ;
- le Conseil Général protège les itinéraires en les inscrivant au PDIPR ;
- les OTSI se chargent de la communication ;
- une charte signalétique, du balisage, de la communication et de la qualité est élaborée en comité de pilotage.

*Schéma n°48 : Le fonctionnement proposé (exemple du pays)*



Plus le modèle intégrera les six dimensions, plus les acteurs donneront de chances à leurs investissements de trouver leur public et à leur territoire d'envisager une voie vers le développement.

● Les limites du rando-système proposé

Cependant, le fonctionnement territorial que nous proposons s'appuie sur le pays, le PNR, le PAH et la communauté d'agglomération. Si la toute la France est aujourd'hui découpée en régions, départements, communes, qu'en est-il du découpage en pays, communauté d'agglomération, en Pays d'Art et d'Histoire et PNR ? Cette question est fondamentale pour la réussite du modèle proposé. En effet, là où il n'existe pas de tels ensembles intercommunaux, le modèle PDIPR devra rester le seul fonctionnement.

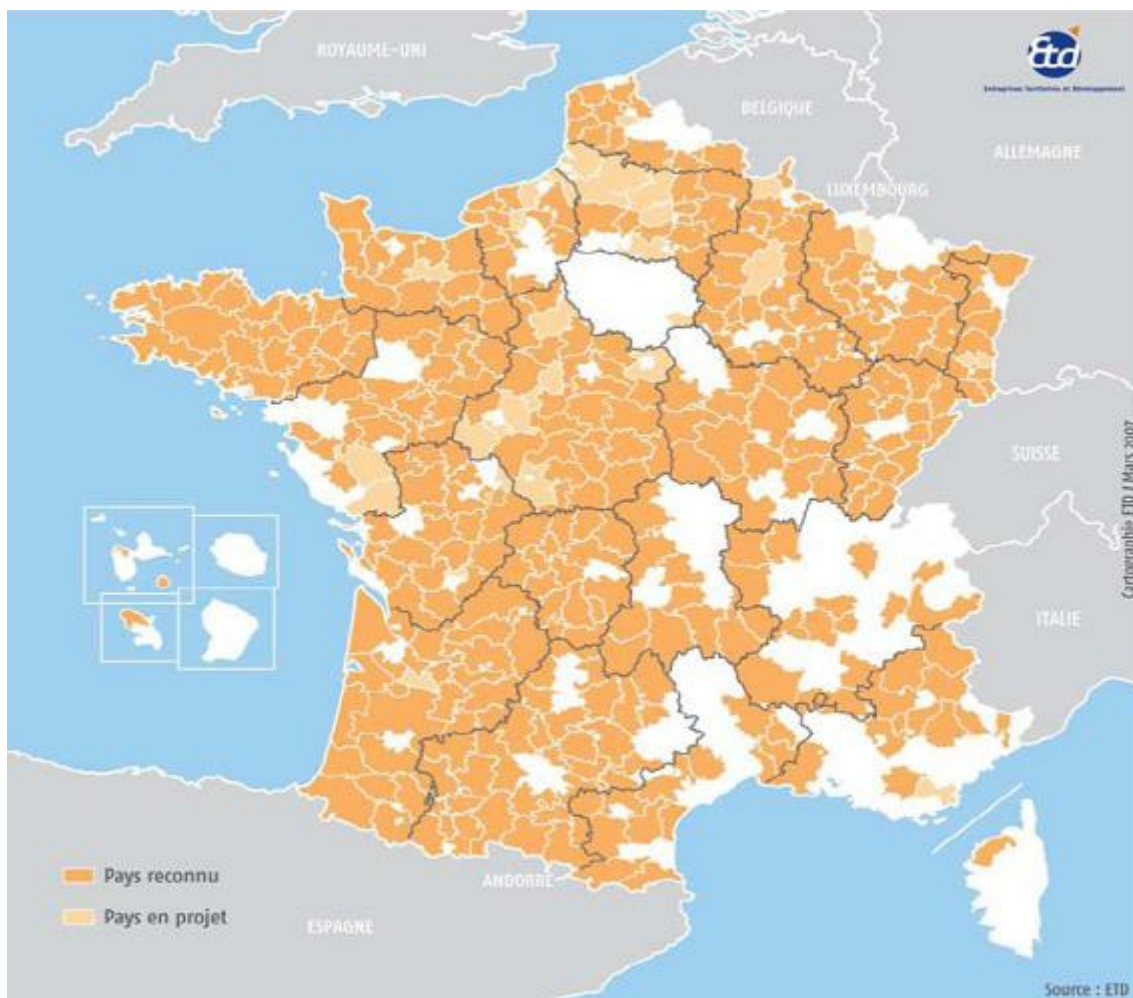
Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la France comptait 334 pays. Les années qui ont suivi la signature de la loi Voynet n'ont pas vu se créer beaucoup de pays : on en comptait 11 en 2001, 47 en 2002, 68 en 2003. L'explosion a été récente puisque au cours de l'année 2004, 152 pays ont été reconnus. Le changement de majorité et les imprécisions du gouvernement sur sa politique de pays avaient freiné le mouvement. Mais une fois les pays confirmés, les créations se sont multipliées. A l'heure actuelle 41% de la population vit dans un pays couvrant 73% du territoire national. La Bretagne est entièrement couverte. Les régions les plus en retard dans

cette politique sont l'Ile de France, la Corse, Rhône-Alpes, PACA et la Picardie comme le montre la carte suivante. On peut donc dire que ces territoires de projet sont un succès. La quasi-totalité du territoire national est couverte.

Par ailleurs, à la même date, on compte 45 PNR et 169 communautés d'agglomération. 96% des communes sont inscrites dans une démarche de projet. Notre système est donc directement applicable dans une majorité de territoires.

Il nous faut évoquer les cas où une communauté d'agglomération ou un PNR chevauche un pays. Qui doit alors gérer l'activité randonnée ? Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 70 communautés d'agglomération (sur un total de 169) étaient inscrites dans un pays et 38 PNR (sur un total de 44) étaient concernés par une démarche pays. Les PNR étant plus anciens et ayant déjà une certaine reconnaissance touristique sont à privilégier pour gérer cette activité. De toute façon la charte du pays doit se mettre en conformité avec celle du PNR. Pour autant, il est souhaitable que le travail se fasse dans la concertation pour éviter de tomber dans les travers des modèles en place actuellement. Là encore les comités de pilotage ont un grand rôle à jouer. Dans le cas des CA et des PAH intégrées au pays, il nous semble logique de confier la gestion de la randonnée au pays. L'agglomération constituera une bonne porte d'entrée sur le territoire mais ne doit pas proposer des itinéraires aménagés différemment.

*Carte n°45 : Etat d'avancement des pays au 1<sup>er</sup> janvier 2007*



Europe, Etat, région, département, arrondissement, canton, intercommunalité, commune... quelle place peut tenir le pays dans le découpage administratif déjà fort complexe de la France ? Ceci dépendra en partie de :

- l'évolution des politiques de décentralisation ;
- du rôle donné aux intercommunalités ;
- de l'influence européenne.

Les récentes lois constitutionnelles ont fait de la France un état décentralisé. Depuis le début des années 1980, les différentes collectivités locales ont vu leurs compétences et leurs missions augmenter. De nouveaux territoires sont apparus : les intercommunalités. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quel acteur doit devenir chef de file. Dans le cas où la région s'affirmerait, il est vraisemblable que les pays se trouveraient renforcés. En revanche si le département devient incontournable, les intercommunalités politiques seront privilégiées. La survie et l'affirmation des pays tiennent dans cette évolution. Or aujourd'hui, aucune orientation claire dans ce domaine ne semble se dessiner. Pour autant, il est à noter qu'à l'échelle européenne, la préférence va plutôt à la Région puisque aucun pays européen n'a de structure comparable à celle des départements.

Le rôle de l'Europe est également primordial. L'UE est devenu un acteur financier majeur grâce à ses fonds structurels et ses fonds de cohésion. C'est aussi un acteur réglementaire important qui édicte chaque année de nombreuses réglementations en matière de vie politique. Elle se veut aujourd'hui le porteur du développement durable et local. Or il s'avère que la notion de développement durable s'accorde bien avec l'idée d'un niveau proche des habitants. De par cette logique, il semble que l'Union Européenne favorise l'instauration des pays.

Il nous est difficile de préciser davantage quel sera l'avenir des pays et donc du modèle de fonctionnement territorial que nous avons présenté. Certains prédisent à court terme la disparition des départements. D'autres ne l'envisagent pas. L'échelon départemental n'a pourtant plus beaucoup de sens aujourd'hui. Avec l'avènement du développement durable, le département a une dimension trop importante pour proposer un développement local. D'autre part, il n'a aucune réalité identitaire ce qui ne permet pas l'implication de la population locale, élément clé dans le développement local. Nos voisins européens ne connaissent pas de territoires de cette échelle. Enfin, l'exemple de la randonnée a montré que son action était peu efficace alors que les territoires plus locaux ayant une dimension raisonnable semblaient plus appropriés au développement de cette activité. Il ne nous appartient pas de trancher sur l'avenir des départements mais nous pensons que notre travail abonde en faveur des pays.

C'est pourquoi nous nous interrogeons aussi sur les CDESI et PDESI. En effet, nous avons montré « l'échec » des politiques départementales en matière d'activités pédestres. Doit-on alors confier la gestion des sports de nature aux départements ? Cet échelon nous semble inapproprié. Le PDESI doit rester un simple inventaire qui permette la protection des sites de pratique. La gouvernance des activités doit être transférée aux pays, aux PAH et aux PNR. Tout comme la randonnée et la promenade peuvent servir de levier au développement touristique, il semble que les autres sports de nature puissent en faire autant. Les raquettes en moyenne montagne, le VTT dans les espaces vallonnés ou le canoë sur les cours d'eau sont également des sources de retombées économiques. Laissons aux acteurs locaux la possibilité d'en faire la base de leur développement.

- Vers un développement durable des territoires à partir des activités pédestres ?

Les retombées financières des activités pédestres ont été estimées dans la troisième partie. On peut affirmer également que cette activité crée des emplois directs et indirects (notamment dans le bâtiment, les commerces, les services à la personne...). La randonnée et la promenade contribuent à la préservation de l'environnement, du patrimoine, des traditions... Elles confortent une nouvelle image au territoire et renforcent la fréquentation touristique. Le bouche-à-oreille permet la diffusion de cette image et contribue à augmenter la fréquentation. Mais les impacts ne sont pas les mêmes partout. Les activités pédestres restent des activités de complément très intéressantes pour les territoires périurbains (comme les Monts de Flandre, le Pays de Bièvre Valloire, Minervois), une activité de diversification et de désaisonnalisation pour les territoires touristiques (Vercors, Olonne-sur-Mer ou l'Alpe d'Huez) ou encore une activité pour une offre de tourisme vert (PNR du Vercors). Chaque territoire doit savoir ce qu'il attend de ces activités et quel rôle il veut leur faire jouer dans le développement. Il confortera la construction territoriale que s'il adopte une politique de qualité. Il existe aujourd'hui des destinations randonnée en France (Massif du Mont Blanc, Corse intérieure), ce sont celles qui jouent la carte de la qualité.

Le territoire qui dispose alors d'une image de territoire de randonnée et de promenade devient attractif. Les marcheurs choisissant leur lieu de pratique essentiellement à partir du bouche-à-oreille, la fréquentation du territoire peut augmenter très vite. Les flux se renforcent et les retombées économiques augmentent et profitent à la population et aux acteurs locaux. Les territoires en difficulté peuvent alors trouver un second souffle. Mais pour atteindre ce résultat, il faut éviter deux écueils : celui de la monoactivité et celui du projet surimposé. Ceci implique d'inscrire les activités dans une politique de développement global et de faire participer la population.

Néanmoins la gouvernance de l'activité pédestre doit devenir professionnelle. Devant le nombre croissant d'adeptes, les menaces sur les sites les plus fragiles sont réelles. De véritables plans de gestion doivent voir le jour afin d'éviter la dégradation ou la disparition de milieux naturels. Les chemins les plus prestigieux sont les premiers concernés. Sur le GR 20 qui traverse la Corse, le nombre de nuitées en refuge est passé de 13 000 en 1982 à 62 300 en 2000<sup>175</sup>. Cette « massification » pose de nombreux problèmes : manque de places d'accueil, augmentation des coûts d'entretien, peu d'intérêt pour la culture locale, déchets... On ne peut donc plus faire n'importe quoi. Doit-on à l'avenir envisager de faire payer les randonneurs pour l'entretien et la gestion des itinéraires ? Doit-on limiter l'accès à certains sites ? Doit-on à l'image de la Finlande développer des zones de randonnée ? Les interrogations sont multiples mais elles seront de plus en plus à considérer dans les projets de demain. Sur les espaces moins fragiles (notamment les espaces périurbains), les menaces ne sont pas les mêmes. Il s'agit là de partager l'espace entre différents usagers : marcheurs, vététistes, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs... Là aussi une réflexion préalable est nécessaire afin d'éviter le rejet des touristes par la population locale. Au terme de ce travail, on peut se demander si les acteurs locaux ont bien pris conscience de ces enjeux et des actions à accomplir. Il faudra dans l'avenir continuer à observer l'évolution des rando-systèmes pour voir si les acteurs locaux, ayant réalisés les contraintes d'une politique de randonnée efficace, sont toujours prêts à s'investir autant dans ce domaine. La question financière deviendra toujours plus prégnante et des choix seront inévitables. L'évaluation des retombées des activités pédestres reste à affiner pour savoir si l'implication en vaut réellement la peine. Les impacts indirects ne l'emportent-ils pas le plus souvent sur les impacts directs ? Il reste aussi à

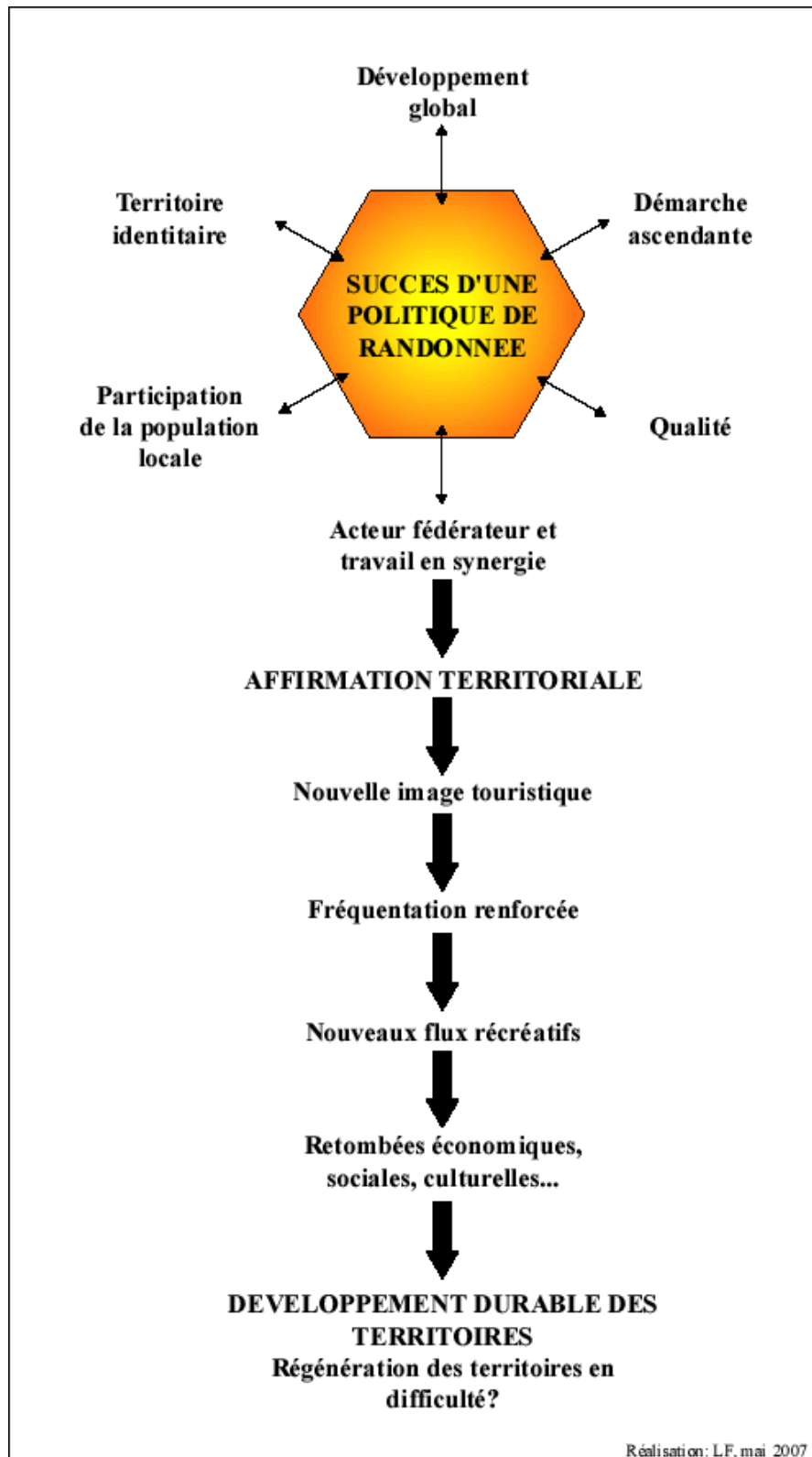
---

<sup>175</sup> RICHER G, BATTESTI J., 2004, « APPN et développement local en Corse », Cahier espace n°82, 10p.



vérifier le rôle de levier pluriel (socio-économique, culturel, financier, pédagogique...) des activités pédestres dans le développement des territoires

*Schéma n°49 : Les six axes essentiels à un développement territorial basé sur les sports de nature*





## **BIBLIOGRAPHIE**



## OUVRAGES

- ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, « Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire », P.U.F., collection : Major, Paris, 304p.
- AMIROU R., BACHIMON, 2000, « Le tourisme local » L'Harmattan, collection : Tourisme et société, Paris, 238p.
- ARMAND Y., BLANCHET R., BILLET J., 1982, « Histoire des Communes de l'Isère », Horvath, Le Coteau, Tome 1 et 2, 516p. et 470p.
- ARNAUD G., KOVASCHAZY C., 2000, « Réinventer les vacances. La nouvelle galaxie du tourisme », La documentation française, Paris, 335p.
- ASHWORTH, URNBRIDGE, 1990, « The tourist-historic city », Behaven Press, London, 283p.
- AUGUSTIN J-P., 1995, « Sport, Géographie et aménagement », Nathan, collection : fac géographie, Paris, 256p.
- BAILLET D., 2002, « Les grands thèmes de la Sociologie du sport », L'Harmattan, Paris, 258p.
- BAILLY A., 1995, « Les concepts de la Géographie humaine », Masson, Paris, 201p.
- BAILLY A, FERRAS R., 1997, « Eléments d'épistémologie de la Géographie », Armand Colin, Collection U, Paris, 191p.
- BAILLY A., BEGUIN H., 1998 (7<sup>ème</sup> édition), « Introduction à la Géographie humaine », Armand Colin, Paris, 218p.
- BAILLY A., FREMONT A., 2000, « L'Europe et ses Etats, une Géographie », La Documentation Française, Paris, 208p.
- BARON-YELLES N., 1999, « Le tourisme en France », Armand Colin, collection : Prépa Géo, Paris, 220p.
- BAUELLE G., 1993, « La façade atlantique : stratégie et perspectives de développement », Presses universitaires de Rennes, 238p.
- BAVOUX J-J, 2002, « La géographie », Armand Colin, collection U, Paris, 240p.
- BEAU B., 1992, « Développement et aménagement touristique », Bréal, Paris, 160p.
- BENKO G., 1998, « La science régionale », P.U.F, collection : Que Sais-je ?, Paris 128p.
- BETEILLE R., 2000, « Le tourisme vert », P.U.F, collection : Que Sais-je ?, Paris 128p.
- BLETON-RUGET, BODINEAU P., SYLVESTRE J-P., 2002, « Pays et Territoires, de Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de développement des territoires », Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 142p.
- BOURGEOIS R, 2001, « L'Isère », Edition Gérard Tisserand, Clermont-Ferrand, 128p.
- BOYER J-C, 2000, « Géographie humaine de l'Allemagne », Armand Colin, collection U, Paris, 207p.
- BOYER M., 1999, « Histoire du tourisme de masse », P.U.F., collection Que sais-je ?, Paris, 128p.
- BOYER M., 1999, « Le tourisme de l'an 2000 », Presse Universitaire de Lyon, Lyon, 266p.
- BOYER M., 2000, « Histoire de l'invention du tourisme », Edition de l'Aube, Paris, 332p.

- BOYER M., 2003, « Le tourisme en France », EMS, collection : Pratique d'entreprises, Colombelle, 304p.
- BRUNET R., AURIAC F., 1986, « Espaces, jeux et enjeux », Fayard, Paris, 334p.
- BRUNET R., DOLLFUS O., 1990, « Géographie Universelle : la France », Belin/Reclus, Paris, 552p.
- BRUNET R., 1991, « Le territoire dans les turbulences », Reclus, Paris, 223p.
- BRUNET R., 1992, « Les mots de la géographie, dictionnaire critique », Reclus, Paris, 470p.
- BRUNET R., MARCHAND J-P, RIQUET P., 1996, « Géographie Universelle : Europe du Nord, Europe Médiante », Belin/Reclus, Paris, 480p.
- BRUNET R., 2004, « Le développement des territoires : formes, lois, aménagement », éditions de l'aube, Paris, 95p.
- BUTLER R.W., 1980, « The concept of a tourisme area cycle of evolution : implication for management of ressources », The canadian geographer.
- CADIEU P., 1999, « La loi Voynet », Territorial, collection : L'essentiel sur, Voiron, 204p.
- CAQUET J-G, LECOCQ P, 1994, « Les collectivités locales dans le développement du tourisme en espace rural », TER, Paris, 60p.
- CARO P., DARD O., DAUMAS J-C., 2002, « La politique d'aménagement du territoire: racines, logiques et résultats », Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 360p.
- CAZES G., LANQUART R., RAYNOUARD Y., 1980, « L'aménagement touristique », P.U.F., collection : Que Sais-Je ?, Paris, 128p. (édition utilisée : 1993)
- CAZES G., 1992, « Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs », Bréal, collection : Amphi géo, Paris, 192p.
- CAZES G., 1995, « Le tourisme en France », P.U.F., collection Que sais-je ?, Paris, 122p.
- CAZES G., POTIER F., 1996, « Le tourisme urbain », PUF, coll : Que Sais-Je ?, Paris, 128p.
- CAZES G., POTIER F., 1998, « Le tourisme et la ville : expériences européennes », L'Harmattan, Paris, 198p.
- CAZES G, LANQUART R., 2000 (5<sup>ème</sup> édition), « Aménagement touristique et développement durable », P.U.F., collection : Que Sais-Je ?, Paris, 128p.
- CHAZAUD P., 1989, « Le sport dans la commune, le département et la région », Berger Levrault, Paris, 520p.
- CLARY D., 1993, « Le tourisme dans l'espace français », Masson Géographie, Paris, 338p.
- CLAVAL P., 1978, « Espace et pouvoir », P.U.F., Paris, 257p.
- CLAVAL P., 1996, « Histoire de la Géographie », P.U.F., collection : Que sais-je ?, Paris, 128p.
- COAKLEY J., 1990, « Sport in society : issue and controversies », Time Mirror/ Mosby college publishing, Saint-Louis
- COOPER C., FLETCHER J., GILBERT D., 1998, « Tourism : Principles and Practice », Pitman, Londres
- CORBIN A, 1995, « L'avènement des loisirs : 1850-1960 », Aubier, Paris, 472p.

- COULBOIS P., JUNG J., 1994, « Aménagement du territoire : une méthode », La documentation française, Paris, 172p.
- COULOMBIE H., REDON J-P, 1992, « Le droit du littoral », Litec, Paris, 416p.
- COOPER C., FLETCHER J., GILBERT D., 1998, « Tourism : Principles and Practice », Pitman, Londres
- DAMIEN MM., 2004, « La décentralisation une nouvelle donne pour le développement de la navigation de plaisance » dans BERNARD N., 2005, « Le nautisme, acteurs, pratiques et territoires », Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- DANTONEL-COR, 2000, « L'avenir de l'intercommunalité après les réformes récentes », Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 152p.
- DAUPHINE A., 1979, « Espace, région et système », Economica, Paris, 167p.
- DEBARBIEUX B., 1995, « Tourisme et montagne », Economica, Paris, 107p.
- DEGOFFE M., 2001, « Code pratique de l'intercommunalité », Le moniteur, Paris
- DENEGRE J., SALGE F., 1996, « Le système d'information géographique », P.U.F., collection : Que sais-je ?, Paris, 128p.
- DEPIN F., CORBIN M-H., 1998, « Du sport compétition au sport loisir et à la mode », La fédération, Clichy, 116p.
- DEWAILLY J-M, DUBOIS J-J, 1977, « Eléments méthodologiques pour la mesure quantitative de la fréquentation récréative en forêt », Centre des hautes études touristiques, Aix en Provence, 55p.
- DEWAILLY J-M., FLAMENT E., 1993, « Géographie du tourisme et des loisirs », SEDES, collection : Dossiers des images économiques du monde, Paris, 288p.
- DEWAILLY J-M., SOBRY C., 1997, « Récréation, re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas de Calais », L'Harmattan, Paris
- DEWAILY J-M., FLAMENT E., 2000, « Le tourisme », SEDES, collection : Campus, Paris, 192p.
- DI MEO G., 1998, « Géographie sociale et territoires », Nathan, fac géographie, Paris, 318p.
- DICTIONNAIRE D'AMBOISE, 1990, « Dauphiné et Ardèche », D'Amboise, Chambéry, 432p.
- DIRY J-P, 2002, « Les espaces ruraux », Armand Colin, Paris, 192p.
- DOLLFUS O., 1970, « l'espace géographique », P.U.F., collection : Que sais-je ? Paris, 128p.
- DOSIERE R., 1994, « Le conseil général », L'atelier, Lonrai, 288p.
- DREVET JF., 1995, « L'aménagement du territoire », Continent Europe, Paris, 208p.
- DREYFUS-SIGNOLLES C., 2002, « L'espace touristique », Bréal, Paris, 255p.
- DUHAMEL P. SACAREAU I., 1999, « le tourisme dans le monde », Armand Colin, Paris
- DUMAZEDIER J., « Vers une civilisation du loisir ? », Editions du Seuil, Paris, 319p.
- DUPONT M., 1991, « Le guide du Vercors », La Manufacture, Besançon, 312p.
- DURAND H., GOUIRAND P., SPINDLER J., 1994, « Economie et politique du tourisme », L.G.D.J, collection : systèmes, Paris, 172p.

- DURET P., 2001, « Sociologie du sport », Armand Colin, collection : Dynamique, Paris, 208p.
- ELIAS N., 1994, « Sport et civilisation. La violence maîtrisée », Fayard, Paris.
- ELLIOT-WHITE M., ALISON-LEWIS R., 2004, « Tourism and development », Routledge, Londres, 232p.
- ELOVAINIO P., 1999, « Survol de la Finlande », Otava, Helsinki, 134p.
- ESCOUROU P., 1993, « Tourisme et environnement », SEDES, Paris, 239p.
- EQUIPE MIT, 2002, « Tourisme I. Lieux communs », Belin, Paris
- FAURE E., 1998, « Le syndicat mixte. Un outil modulable au service de l'intercommunalité », Syros, Paris, 260p.
- FINGER-STICH A., GHIMIRE K., 1997, « Travail, culture et nature. Le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France », L'Harmattan, Paris, 234p.
- GAMMON S., KURTZMAN J., 2002, « Sport tourism : principles and practice », Leisure studies association, Eastbourne.
- GEORGE P., VERGER F., 2004 (8<sup>ème</sup> édition), « Dictionnaire de la Géographie », P.U.F., Paris, 468p.
- GOLLEDGE R-G, STIMSON R-J, 1997, « Spatial behaviour : a geographical perspective », The Guilford press, New York, 620p.
- GORGEU Y., JENKINS C., 1995, « La charte paysagère », La documentation française, Paris, 190p.
- GOUTTEBEL J-Y, 2001, « Stratégies de développement territorial », Economica, Paris, 234p.
- GOVERNEMENT FEDERAL D'ALLEMAGNE, 2000, « L'Allemagne, faits et réalité », Societäts verlag, Francfort, 528p.
- GROUPE D'ETUDE GEOGRAPHIQUE, 1996, « Atlas géographique du Lot », Cahors, 160p.
- GUIDE GALLIMARD, 1998, « Isère », Gallimard, Paris, 336p.
- GUIDE GALLIMARD, 2003, « le Lot », Gallimard, Paris, 252p.
- GUMUCHIAN H., 2003, « les acteurs : ces oubliés du territoire », Anthropos, Paris, 186p.
- HALL C-M, LEW A., 1998, « Sustainable tourism. A geographical perspective », Prentice Hall, Londres, 236p.
- HALL M., PAGE S. 2002, « The Geography of tourism and recreation », Routledge, Londres, 400p.
- HAULOT A., 1995, « Tourisme et société », Labor, collection : Horizon/Société, Bruxelles, 97p.
- HOERNER J-M, 1993, « Introduction à la géographie du tourisme », Ellipse, Paris, 233p.
- KALAORA B., 1981, « Le musée vert ou le tourisme en forêt : naissance et développement d'un loisir urbain. Le cas de la forêt de Fontainebleau », Anthropos, Paris, 304p.
- KNAFOU R., 1994, « Les Alpes », PUF, Paris



- KNAFOU R., 1997, « Tourisme et loisirs » Reclus, La documentation française, Paris.
- KNAFOU R., STOCK M., 2003, « Tourisme » in LEVY J. et LUSSAULT M., 2003, « Dictionnaire de la géographie, de l'espace des sociétés », Belin, Paris, p931-934
- KOTAS M., 1997, « Politique de Pays », La documentation française, Paris, 142p.
- LACOSTE Y., 1985, « La Géographie, ça sert d'abord à faire la guerre », La découverte, Paris, 216p.
- LANQUAR R., 1985, « Sociologie du tourisme et des voyages », P.U.F., collection Que sais-je, Paris, 128p.
- LANQUAR R., 1995, « Tourisme et environnement en Méditerranée : enjeux et perspectives », Economica, Paris, 174p.
- LAZZAROTTI O., 1995, « Les loisirs à la conquêtes des espaces périurbains », L'Harmattan, collection : Tourismes et sociétés, Paris, 320p.
- LE BRETON D., 2000, « Eloge de la marche », Métailié, Paris, 180p.
- LE GLOANNEC A-M, 1995, « L'Etat de l'Allemagne », La découverte ; Paris, 438p.
- LE LOUARN P., 2002, « Le droit de la randonnée pédestre », Victoire Editions, Paris, 207p.
- LEBEAU R., 2000, 7<sup>ème</sup> édition, « Les grands types de structure agraire dans le monde », Armand Colin, Paris, p60.
- LEURQUIN B., 1997 « La France et la politique de pays », Syros, Paris, 290p.
- LOZATO-GIOTARD J-P, 1993, « Géographie du tourisme. De l'espace regardé à l'espace consommé », Masson, Paris.
- LOGIE G, 2001, «L'intercommunalité au service du projet de territoire », Syros, Paris, 306p.
- MARCOU G., KISTENMARCHER H., CLEV H-G, 1994, « L'aménagement du territoire en France et en Allemagne », La documentation française, Paris, 290p.
- MAZARD C., 1998, « Atlas du patrimoine de l'Isère », Glénat, Paris, 331p
- MC INTOSH R., GOELDNER C, RITCHIE J-R, 2000, « Tourism : principes, pratiques, philosophies », J. Wiley and Sons, New York, 727p.
- MER J., 1999, « La Finlande », La documentation française, collection : Notes et études documentaires, Paris, 160p.
- MERLIN P., 2001, « Tourisme et aménagements touristiques. Des objectifs inconciliables ? » La documentation française, Paris, 216p.
- MESQUI J., 1994, « Chemins et ponts : liens entre les hommes », Rempart, Paris, 143p.
- METSAHALLITUS, 2000, « The principles of protected area management in Finland: guidelines on the aims, function and mangement of state-owned protected areas", Oy, Helsinki, 51p.
- MICHAUD J-L., 1995, « Les institutions du tourisme », P.U.F, collection : Que sais-je?, Paris, 128p.
- MICHEL F., 1998, « Tourisme, touristes, sociétés », L'Harmattan, collection : tourisme et société, Paris, 384p.
- MOINET F., 2000, « Le tourisme rural, comment créer et gérer ? », France Agricole, Paris, 352p.

- MONOT J., DE CASTELBAJAC P., 1971, « L'aménagement du territoire », P.U.F., collection : Que Sais-Je ?, Paris, 128p. (édition utilisée 2004)
- MONTRICHET N., 1995, « L'aménagement du territoire », La découverte, collection : Repères, Paris, 128p.
- NON H., 2001, « L'aménagement du territoire en Europe Occidentale », Ellipses, collection : Carrefour de Géographie, Paris, 160p.
- PAGE S, DOWLING R., 2002, « Ecotourism », Prentice Hall, Londres
- PARENT J-F, 2002, « 30 ans d'intercommunalité », La pensée sauvage, Aubenas, 272p.
- PARLEBAS P., 1987, « Elément de sociologie du Sport », P.U.F., Paris
- PATIN V., 1997, « Tourisme et patrimoine », La documentation française, Paris, 174p.
- PEARCE D., 1993, « Géographie du tourisme », Nathan, collection : Fac. Géographie, Paris, 352p.
- PEGUY C-P, 2001, « Espace, temps, complexité », Belin, Paris, 284p.
- PINCHEMEL P., 1990, « La France », Armand Colin, Paris,
- PIOCELLO C., 1995, « Les cultures sportives : pratiques, représentations et mythes sportifs », P.U.F, Paris, 287p.
- PY P., 2002, « Droit du tourisme », Dalloz, Paris
- RABOTEUR J., 2000, « Introduction à l'économie du tourisme », L'Harmattan, Paris, 152p.
- RAUCH A., 1993, « Les vacances », P.U.F., collection Que sais-je ?, Paris, 126p.
- REITEL F., 1996, « L'Allemagne : espace, économie et société », Nathan, collection Fac Géo, Paris, 384p.
- RICKARD C., DELVERT R., 1991, « Connaître le Quercy », Sud-Ouest, 64p.
- RICHEZ G., 1992, « Parcs nationaux et tourisme en Europe », L'Harmattan, Paris
- ROCHEFOUCAULD (LA) B., 2002, « Economie du tourisme », Bréal, Paris, 288p.
- SCHEIBLING J., 1996, « Qu'est ce que la Géographie ? », Hachette, Paris, 199p.
- SHARPLEY R., TELFER D-J., 2002, "Tourism and development", Chanel View Publication, collection: Aspect of tourism, 398p.
- SMOTKINE H., 1986, « La Finlande », P.U.F., collection : Que Sais-Je ?, Paris, 128p.
- SOBRY C., 2004, « Le tourisme sportif », Septentrion, Lille, 384p.
- STANDEVEN J., DE KNOP P, 1999, « Sport Tourism », Human Kinetics, Leeds
- STOCK. M., 2003, « Le tourisme : acteurs, lieux et enjeux », Belin, Paris, 298p.
- THEVENIAUT-MULLER M., 1999, « Le développement local, une réponse politique à la mondialisation », Desclée de Brouwer, Paris, 192p.
- TRICART J., 1998, « Eco-Géographie des espaces ruraux », Nathan, Paris, 320p.
- URBAIN J-D, 2002, « Paradis verts : désir de campagne et passion résidentielles », Payot, Paris, 392p.
- URBAIN J-D, 1991, « L'idiot du voyage. Histoire de touristes », Plon, Paris
- URRY J., 1995, « The consuming place », Routledge, Londres

- VACHON B., 1993, « Le développement local, théorie et pratique », Gaétan Morin, Boucherville (Québec), 330p.
- VIARD J., 1998, « Réinventer les vacances », La documentation française, Paris, 336p.
- VIARD J., POTIER F., URBAIN J-U, 2002, « La France des temps libres et des vacances », édition de l'aube DATAR, Paris, 230p.
- VIDAL DE LA BLACHE P., 1903, « Tableau de la Géographie de la France », édition utilisée : La table ronde (2000), 560p.
- VIOLIER P., 1999, « L'espace local et les acteurs du tourisme », Presse Universitaire de Rennes, collection : Espace et Territoire, Rennes, 178p.
- VLES V., 1996, « Le projet de station touristique », Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 579p.
- VLES V., 2001, « Service public touristique local et aménagement du territoire », L'Harmattan, collection : logiques sociales, Paris, 222p.
- VLES V., 2006, « Politiques publiques d'aménagement touristique. Objectifs, méthodes, effets », Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 480p.
- WACKERMAN G, 1993, « Transport et tourisme », SEDES, Paris, 279p.
- ZEGIERMAN F, 1995, « Le guide des pays de France : Nord », Fayard, Paris, 750p.
- ZEGIERMAN F, 1995, « Le guide des pays de France : Sud », Fayard, Paris, 635p.

## ARTICLES

- ARNOULD P., GLON E., 2006, « Wilderness, la nature en Amérique du Nord », Annales de Géographie n° 649, p227-237
- AUGUSTIN J-P, 1999, « Activités ludo-sportives et médiations territoriales », Montagnes méditerranéennes n°11, 4p.
- BACHIMON P., 1995, « Le tourisme en espace rural sur les fiches de la basse vallée de la Durance », bulletin de l'association des géographes français n°1995-1, p50-65
- BARON-YELLES N., 1999, « La fréquentation touristiques des espaces protégés », Revue géographique de Lyon n°1, 10p
- BAYEUX P., CHAZAUD P., 1999, « Les collectivités locales face au tourisme sportif », Cahier espace n°52
- BETEILLE R., 1992, « La valorisation touristique de l'espace rural. Mutation des concepts et nouvelles réalités économiques », L'information géographique n°56, p210-216
- BOEGLIN P., NEDJAI R., 2000, « L'analyse spatiale du réseau de sentier », Revue de géographie alpine n°4, 14p.
- BOUHAOUALA M., 2000, « Petites entreprises et territoires : le cas du tourisme sportif dans le Vercors », Montagnes méditerranéennes n°11, 9p.
- BOURDEAU P., 1995, « Le tourisme diffus et sports de pleine nature », site sportsnature, 15p.

- BOUTELET V.M., 1984, « Un régime juridique pour les chemins de randonnée pédestre », Revue juridique de l'environnement n°4, p291.
- BRAUD X., 1998, « L'aliénation des chemins ruraux ou la protection inadaptée d'un bien du domaine privé communal », Revue de droit rural n°278.
- BUSSON B., 1999, « Les enjeux du maintien des chemins ruraux à l'usage du public », Annales de la voirie juillet-Août 1999.
- Cahier Espace n°34, « Le tourisme de court séjour », décembre 1993
- Cahier Espace n°52, « Tourisme et sport », septembre 1997
- Cahier Espace n°61, « Qualité et tourisme » juillet 1999
- Cahier Espace n°66, « Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », septembre 2000
- CLARY D., 1995, « Les ambiguïtés de la politique du tourisme rural en France », Bulletin de l'association des géographes français n°1, p4-13
- CORNELOUP J., 2000, « Le concept de station sportive en milieu rural », Montagnes méditerranéennes n°11, 8p.
- CORNELOUP J., BOUHAOUALA M., VACHEE C., SOULE B., 2001, « Formes de développement et positionnement stratégique des espaces sportifs de nature », Loisir et société, Québec
- CORNELOUP J., BOURDEAU P., MAO P., 2004, « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature », Revue de géographie alpine tome 92 n°4, p11-20
- COUTURE M., 2000, « Le tourisme durable au Canada », Cahier espace n°67, 8p.
- CUMMING R., DEWAILLY J-M, 1993, « L'aménagement des espaces verts en aire métropolitaine. Le cas de Sheffield et de Lille », Les cahiers du tourisme n°181, 43p.
- DEBARBIEUX B., 2000, « Les sports : une affaire publique, une affaire de territoires », Montagnes méditerranéennes n°11, 2p.
- DELIGNIERES V., 1995, « Systémique et espace touristique rural », Le bulletin de l'association des géographes français n°1, p32-45
- DELIGNIERES V., 1998, « L'authenticité des territoires ruraux touristiques en question. Réflexion au sujet de l'Auxois et du Morvan », Revue géographique de l'Est n°3, 14p.
- DEWAILLY J-M, 1991, « Le tourisme est-il une industrie ? », L'information géographique n°5, p197-202
- DEWITTE L., 2000, « La randonnée : un élément majeur des politiques des territoires », Revue espace n°187, p38-44
- DOLLFUS O., 1998, « Deux ou trois choses sur la recherche dans un parc national : le cas du parc national des écrins », revue de géographie Alpine n°1, 8p.
- DORIA M., 2006, « Tourisme et intercommunalité. Enjeux et problématiques », Revue Espace n°91
- DUBOIS J-J, 2000, « Les forêts urbaines et péri-urbaines : des modèles à ré-inventer ? », Bulletin de l'association des géographes français n°2, 14p.
- EMBACHER E., 1999, « Les nouvelles structure intercommunales : tableau de synthèse », la lettre du cadre territorial n°174, p6-9

- Equipe MIT, 2000, « La mise en tourisme des lieux : un outil de diagnostic », Mappemonde 2000-1, 6p
- FLORENT L., 2004, « Quelle place pour les PNR dans l'organisation de la promenade et la randonnée pédestres ? », Hommes et territoires du Nord, n°2004-05/2, p28-36
- FONTVEILLE V., 1992, « La Balaguère : spécialiste de la randonnée », cahier Espace n°29, 9p.
- GERBAUX F., 2000, « Supracommunalité et intercommunalités de base : quelles articulations. Exemple du PNR du Vercors », Revue de Géographie alpine n°1, 9p
- GOBEL P., 2002, « Espaces naturels : les collectivités font leur chemin » Techni.cités n°33, 8p.
- GUERIN J-P, 1993, « Comment gérer et organiser la pratique du VTT dans les parcs ? », Ministère de l'environnement, Paris, 48p.
- HERITIER S., 2006, « La nature et les pratiques de la nature dans les montagnes canadiennes : le cas des parcs nationaux des montagnes de l'Ouest (Alberta et Colombie Britannique) », Annales de Géographie, n°649, p270-290
- KNAFOU R., BRUSTON M., DESPRET F., DUHAMEL P., GAY J-C, SACAREAU I, 1997, « Une approche géographique du tourisme », L'espace géographique, tome 26, p 193-204.
- LAJARGE R., 1997, « Environnement et processus de territorialisation : le PNR de Chartreuse », Revue de Géographie Alpine n°2, 14p
- LAJARGE R., 2000, « Les territoires aux des projets : les montagnes entre Pays et Parcs », Revue de Géographie alpine n°1, 14p.
- LAZZAROTTI O., 1994, « Les loisirs périurbains », Espaces n°127
- LAZAROTTI O., 2003, « Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia », Annales de géographie n°629, p91-110
- LAURENS L., COUSSEAU B., 2000, « La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ? », Annales de Géographie n°613, p240-258
- LELONG J., 2000, « Le financement de la protection des espaces naturels sensibles en question », La gazette des communes n°1564, 3p.
- LETUPPE C., 1994, « Des chemins à partager », Randonnée magazine n°133, 18p.
- MAMDY J-F, 1995, « Le développement local par le tourisme rural. Enjeux et conditions », Bulletin de l'association des géographes français n°1, p24-31
- MAROCHINI E., 1999, « Qualité vécue, qualité perçue d'une opération de remembrement : définition, comparaison, confrontation », Mosella, tome 24, 15p.
- MARTIN S., 1997, « Ni avec toi ni sans toi. Les intercommunalités dans la région urbaine de Grenoble », revue de Géographie alpine tome 85 n°4, p57-82
- MAZUEL L., 1995, « La promotion touristique des espaces ruraux en Auvergne », Bulletin de l'association des géographes français n°1, p86-94
- MICHAUD J., 1994, « Le trekking par les textes, ce qu'exprime le discours promotionnel », Théros, revue de recherche en tourisme n°13, Montréal
- MICHEL C, LARDON S., 2001, « L'accès aux ENS. L'apport des chorèmes à la gestion des conflits d'usage », Mappemonde n°62, 4p.

- MIQUEL S., LEYGOUTTE P., 1999, « Dix conseils pour créer des sentiers de randonnée », Le journal des Maires, septembre 1999, 4p.
- MIRLOUP J., 1983, « Région, polarisation de l'espace par les grandes villes et loisirs de proximité », Norois n°120, p663-668
- Montagne Méditerranéennes n°11, « Tourisme sportif et territoires », 2000
- MOREAU P., 1995, « La signalétique dans les espaces naturels », Revue Espace n°136, 10p
- MOUNET J-P., 1997, « Les activités physiques et sportives dans l'offre touristique », Cahier Espace n°52, 8p.
- MOUNET J-P., 2000, « L'impact des loisirs de nature sur le milieu humain », Cahiers Espace n°67, 10p.
- NETTER L-N, 1999, « Tourisme et qualité : hier, aujourd'hui et demain » Cahier espace n°61
- PIGEASSOU C., 2000, « Du tourisme sportif au sport touristique », Cahier Espace n°66, 2p.
- REINER K., 2000, « Tourisme et eco-mobilité en Autriche », Cahiers Espace n°67, 6p.
- RICHER G, BATTESTI J., 2004, « APPN et développement local en Corse », Cahier Espace n°82
- ROUFFET M., 2000, « Est-il trop tard pour développer un tourisme durable dans la montagne française ? », Cahier Espace n°67, 8p.
- Revue de Géographie Alpine, 1993, « Grenoble et son agglomération, un siècle de développement », Grenoble, 148p.
- SIRONNEAU J., 1994, « Randonnée, droit et responsabilité : les conséquences de l'ouverture au public d'espace privé », Revue de droit rural n°224, p285-303
- THOIN M., 1997, « Comment fonctionnent les fonds pour le monde rural ? », La gazette des communes, 2p.
- VALAT C., 1995, « Tourisme rural en milieu périurbain. L'exemple de la Campanie », Bulletin de l'association des géographes français n°1, p66-85
- VAUGHAN D., FARR H., SLEE R., 2000, « Estimating and interpreting the local economic benefits of visitor spending : an explanation », Leisure studies volume n°19, p95-118.
- VERON F., 1996, « Les systèmes de gestion de l'espace en montagne », Aménagement et nature n°120, p55-62
- VITTE P., 1995, « Les problèmes de l'agritourisme en France », Le tourisme rural, p14-23
- VITTE P., 1998, « Tourisme rural en espace rural : le territoire à l'épreuve », Revue de géographie alpine tome 86 n°3. p69-85

### **THESES, MEMOIRES ET AUTRES TRAVAUX SCIENTIFIQUES**

- ASTRUC J., 1996, « L'impact du tourisme : critère d'évaluation et de gestion locale ? », Thèse de doctorat en Géographie, Paris I, 691p.
- BOURY A., 2001, « La randonnée dans la vallée du Haut Giffre : étude de fréquentation », Mémoire de DESS Euretos, Lille

- DAMIEN MM, 2001, « Randonnée dans le Val de Giffre », pour le syndicat mixte du Val de Giffre ;
- DAMIEN MM, 2002, « Randonnée en Auxois », pour la communauté de communes de Pouilly en Auxois et le pays de l'Auxois ;
- DAMIEN MM, 2002, « Randonnée et territoires aux pays des Olonnes », pour la commune d'Olonne-sur-Mer et la Communauté de Communes du pays d'Olonnes ;
- DAMIEN MM, 2003, « Randonnée et territoires en Haute Loire ; le cas du Mézenc/Meygal et le cas particulier des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle », pour le CDT de la Haute-Loire ;
- DAMIEN MM, 2003, « La randonnée, un atout pour la diversification touristique d'une station de Haute-Montagne, l'Alpe d'Huez », pour la commune d'Huez ;
- DAMIEN MM, 2003, « Randonnée dans les franges vertes de l'agglomération grenobloise, un impact social incontestable », pour la communauté d'agglomération de Grenoble ;
- DAMIEN MM, 2003, « Randonnée en Vercors, une activité à redynamiser », pour le PNR du Vercors ;
- DAMIEN MM, 2003, « Randonnée et développement touristique du Pays de Bièvre Valloire », pour le Pays de Bièvre Valloire
- DECOUPIGNY F., 2000, « Accès et diffusion des visiteurs sur les espaces naturels. Modélisation et simulations prospectives », Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme. Tours. 401p.
- DESMICHEL P., 2000, « Réalité économique et perception sociale du tourisme en milieu rural fragile », Thèse de doctorat en Géographie, Limoges, 419p.
- DEWAILLY J-M, 1985, « Tourisme et loisir dans le Nord-Pas de Calais. Approche géographique de la récréation dans une région urbaine et industrielle de l'Europe du Nord-Ouest », Société de Géographie, Lille
- DEWITTE L., 1998, « Utilisation et fréquentation des espaces verts de la métropole lilloise : Exemple du bois de Boulogne », mémoire de maîtrise, Lille, 145p.
- ETCHVERRIA O., 1999, « Les chemins ruraux et leur revalorisation touristique-culturelle. L'exemple du Pays basque », Thèse de doctorat en Géographie, Paris I, 331p.
- FALCONNIER C., 1989, « Le PDIPR, une nouvelle compétence des départements, son application en Savoie », Grenoble, 145p.
- GODARD P., 1999, « Etude des retombées économiques de la randonnée dans les Pyrénées », travail d'étude au centre international de formation au tourisme et à l'hôtellerie de l'Université de Toulouse le Mirail, Toulouse, 50p.
- HEDRICH I, LEVEILLET A., 2003, « Etude sur la randonnée en Isère et Diagnostic de territoire de l'agglomération grenobloise », Mémoire de DESS Euretos, Lille, 214p.
- HERBIN J., 1978, « Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme autrichien », Thèse d'Etat, Grenoble I, 2 tomes, 355 et 363p.
- LECHEVIN K., 2003, « Diagnostic touristique du Pays de Bièvre Valloire », Mémoire de DESS Euretos, Lille, 389p.

LEFEBVRE M., 2003, « Mise en place d'un circuit patrimonial dans le bourg ancien de Revel », Mémoire de stage de Licence Professionnelle Protection et développement du patrimoine, Lille, 160p.

SCAMPS E., 2004, « Territoire, tourisme, randonnée : diagnostic du département du Lot », Mémoire de DESS Euretos, Lille, 245p.

SERRA J-O, 1990, « Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau : le plan départemental de la Randonnée », Mémoire de fin d'étude de l'institut des Hautes études de droit rural et d'économie agricole de Paris, 110p.

STOCK, 2001, « Mobilités géographiques et pratiques des lieux. Etudes théorico-empirique à travers deux lieux touristiques anciennement constitués : Brighthon & Hove et Garmisch-Partenkirchen », Thèse de Géographie, Université de Paris VII, Paris.

### **ETUDES, RAPPORTS, GUIDES**

AFIT, 1993, « Aménager des sentiers de promenade », AFIT, Paris, 131p.

AFIT, 1995, « La clientèle du tourisme équestre en France », AFIT, Paris, 58p.

AFIT, 1994, « La randonnée pedestres en France, AFIT, Paris, 103p.

AFIT, 1997, « Des pistes pour le vélo », AFIT, Paris, 148p.

AFIT, 2002, « Piloter le tourisme durable », AFIT, Paris, 126p.

AFIT, 2003, « La pratique de la randonnée pédestre en séjour touristique en France », AFIT, Paris

Agence d'Urbanisme de la région grenobloise, 2002, « Charte du Pays de Bièvre Valloire, pré diagnostic », Grenoble

BIANCO J-L, 1998, « La forêt, une chance pour la France », rapport au Premier Ministres, La documentation française, Paris, 56p.

CENTRE DE RESSOURCE DU TOURISME EN ESPACE RURAL, 1997, « Cyclotourisme et vélo loisir en milieu rural », Centre national de ressource, Paris, 35p.

CENTRE DE RESSOURCE DU TOURISME EN ESPACE RURAL, 1999, « Le tourisme en espace rural : acteurs, clients, produits », Centre national de ressources, Paris, 102p.

CENTRE INFO, 1997, « Guide des professionnels du développement local », Centre Info, Paris, 200p.

COINTET-PINELL O., DROSSO F., 1983, « Chemins de terre-chemin de fer. Pour une sociologie de la randonnée pédestre », La documentation française, Paris, 146p.

CONSEIL GENERAL DU CANTAL, 1998, « Guide technique : le PDIPR du Cantal », Aurillac

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE, 1998, « Les itinéraires de loisirs : charte de qualité », Grenoble, 16p.

CONSEIL GENERAL DU NORD, 1999, « Rapport d'activité du PDIPR du département du Nord », Lille



COMMISSION EUROPEENNE, 1999, « Schéma de Développement de l'Espace Communautaire », Commission européenne, Bruxelles, 94p.

CONSEIL DE L'EUROPE, 1997, « Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques, culturels, sociaux, scientifiques et environnementaux », Conseil de l'Europe, Strasbourg, 156p.

DATAR, 2000, « Aménager la France de 2020 », La documentation française, Paris, 88p.

DATAR, 2003, « Les grands textes de l'aménagements du territoire », La documentation française, Paris, 400p.

FFRP, 1995, « Le PDIPR, bilan de l'enquête de 1995 », FFRP, Paris, 26p.

FFRP, 1995, « La charte officielle du balisage », FFRP, Paris, 64p.

FFRP, 1997, « Le livre blanc des chemins et sentiers de France, FFRP, Paris, 66p.

FFRP, 1997, « Sauvons le patrimoine des chemins et sentiers de France : acte du colloque à l'UNESCO », FFRP, Paris, 80p.

FFRP, 1999, « 49 fiches pour le développement de la randonnée dans les pays », FFRP, Paris, 128p.

FFRP, 2000, « Le PDIPR : bilan de l'enquête de 2000 », FFRP, Paris, 26p.

FFRP, 2002, « Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée », FFRP, Paris, 152p.

FFRP, 2002, « Guide du droit des chemins », FFRP, Paris

FFRP, 2002, « Les itinéraires de randonnée. Conception : enjeux et principes », FFRP, Paris

FFRP, 2003, « L'agrément FFRP des itinéraires de promenade et de randonnée, FFRP, Paris

GORGEU Y., JENKINS C., 1995, « La charte paysagère », La documentation française, Paris, 190p.

GREVECHE M-P, 2002, « Le PDIPR », FFRP, Paris, 151p.

KAUCHNER F., DUFRIEN J-B, 1995, « La randonnée pédestre en France », AFIT.

KELLER P., 1980, « Le club vosgien et la signalisation des sentiers », Edition du club vosgien,

LABORY S, SYNDIQUE H., WEINLING D., 2002, « Bilan du développement de la randonnée pédestre en Auvergne » rapport ENGREF, Paris, 116p.

LEADER II, 1996, « Evaluer le potentiel touristique d'un territoire », Ed : UE, Bruxelles, 48p

LEADER II, 2001, « La valorisation du tourisme de randonnée dans les territoires ruraux », Ed : UE, Bruxelles, 74p.

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, 2005, « CDESI/PDESI. Des outils au service du développement maîtrisé des sports de nature », ministère des sports, Paris, 47p.

MINISTERE DU TOURISME, 1995, « La pratique du vélo en France », AFIT, Paris, 68p.

MINISTERE DU TOURISME, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1993, « Aménager des sentiers de promenade », Paris,

MUSEE DAUPHINOIS, 1984, « Le Nord Dauphinois : points de vue », Musée Dauphinois, Grenoble, 144p.

MUSEE DAUPHINOIS, 1999, « Patrimoine en Isère », Musée Dauphinois, Grenoble, 236p.

OBSERVATOIRE NATIONAL DU TOURISME, 2000, « Dictionnaire des concepts et méthodes de l'observation touristique », Observatoire du tourisme, Paris, 132p.

OMT, 1992, « Aménagements des parcs nationaux et des zones protégées pour le tourisme », OMT, Madrid, 54p.

PNR du Vercors, 1997, « Charte du PNR du Vercors » PNR du Vercors,

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1994, « Les vacances des français : entre les souhaits et les pratiques », Direction du Tourisme, Paris, 162p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1996, « Les vacances des français : leur fidélité aux principaux types de séjours », Direction du tourisme, Paris, 158p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1997, « Le demande touristique : évolution de 1990 à 1995 », Direction du tourisme, Paris, 52p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1998, « Typologie des comportements touristiques des français des années 90 », Observatoire national du tourisme, Paris, 48p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1999, « la demande touristique en espace rural », Secrétariat d'Etat au tourisme, Paris, 60p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1999, « la demande touristique en espace littoral », Secrétariat d'Etat au tourisme, Paris, 60p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1999, « la demande touristique en espace urbain », Secrétariat d'Etat au tourisme, Paris, 60p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1999, « la demande touristique en espace montagne », Secrétariat d'Etat au tourisme, Paris, 67p

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 1999, « Temps disponibles et rythmes touristiques », Observatoire national du tourisme, Paris, 39p.

SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME, 2000, « Le tourisme des années 2010 », La documentation française, Paris, 244p.

TOURISME EN ESPACE RURAL, 1994, « Les collectivités locales dans le développement du tourisme en espace rural », TER, Paris, 60p.

TOURISME EN ESPACE RURAL, 1994, « Les interventions des départements et des régions en faveur du tourisme rural », TER, Paris, 70p.

TOURISME EN ESPACE RURAL, 1995, « A la croisée des chemins. Le tourisme rural dans les relations villes/campagnes », TER, Paris, 92p.

## **TABLES DES ILLUSTRATIONS**

### Table des cartes

Carte n°1 : Les itinéraires parcourus lors des travaux préliminaires _____	31
Carte n°2 : Les territoires d'étude _____	32
Carte n°3 : Etat d'avancement des PDIPR en 2003 _____	93
Carte n°4 : Etat d'avancement du PDIPR de l'Isère en 2004 _____	96
Carte n°5 : Typologie des zones de randonnée selon Cointet-Pinell / Drosso _____	127
Carte n°6 : Les Quatre Montagnes, un territoire forestier peu peuplé qui peut répondre aux nouvelles attentes des touristes _____	138
Carte n°7 : Le relief du Vercors, un atout potentiel pour les activités pédestres _____	140
Carte n°8 : Le Vercors, un territoire de récréation pour les grenoblois et de tourisme pour les autres _____	141
Carte n°9 : Le maillage des itinéraires de randonnée et les refuges du PNR du Vercors _____	147
Carte n°10 : Des franges vertes boisées pour la récréation des grenoblois _____	150
Carte n°11 : Un cadre naturel grandiose et offrant des conditions de randonnée variée _____	151
Carte n°12 : Un potentiel naturel et patrimonial pour le développement des activités pédestres _____	152
Carte n°13 : Des itinéraires accessibles en bus mais concentrés dans la partie nord de l'agglomération _____	155
Carte n°14 : Le Lot, un département rural et forestier _____	159
Carte n°15 : Les Causses, les vallées fluviales et le Ségala principales unités naturelles du Lot, offrant un paysage varié. _____	160
Carte n°16 : Tourisme fluvial, randonnée et patrimoine _____	161
Carte n°17 : Les itinéraires de randonnée et de promenade sélectionnés pour l'étude dans le département du Lot _____	164
Carte n°18 : Huez, une commune bipolaire au pied d'un amphithéâtre montagneux _____	169
Carte n°19 : Ski l'hiver, sport de nature l'été à Huez _____	170
Carte n°20 : Huez, une commune de haute montagne aux portes du massif de l'Oisans _____	171
Carte n°21 : Des itinéraires de haute montagne connectés aux communes voisines et aux télésièges _____	175
Carte n°22 : « Monts de Flandre » et Plaine de la Lys, des paysages variés pour les marcheurs _____	177
Carte n°23 : Bourgs et villages aux portes de la métropole lilloise _____	179
Carte n°24 : Les Monts de Flandre, un territoire d'excursionnistes _____	180
Carte n°25 : La randonnée dans les « Monts de Flandre » pour la découverte du territoire _____	183
Carte n°26 : La plaine de Bièvre Valloire entourée des plateaux de Chambaran _____ et des Terres Froides _____	186

Carte n°27 : Le Pays de Bièvre Valloire, un territoire rural aux portes de Lyon, Grenoble et Valence	187
Carte n°28 : Un territoire propice à l'excursion : le Pays de Bièvre Valloire	188
Carte n°29 : Des itinéraires de randonnée qui ne couvrent pas les espaces de plaine	191
Carte n°30 : La commune d'Olonne-sur-Mer : entre littoral et bocage vendéen	195
Carte n°31 : Olonne-sur-Mer, une destination balnéaire du fait du voisinage des Sables d'Olonne	196
Carte n°32 : La forêt d'Olonne, première zone de promenade de la commune	200
Carte n°33 : Entre Montagne Noire et Aude, le Minervois présente des paysages variés	203
Carte n°34 : Vignobles et forêts constituent le paysage minervois	204
Carte n°35 : Le Minervois : un territoire touristique malgré lui ?	205
Carte n°36 : La itinéraires en Minervois ou l'absence d'acteur fédérateur	208
Carte n°37 : La répartition des itinéraires à Olonne, dans les Monts de Flandre et en Bièvre Valloire	252
Carte n°38 : L'origine géographique des randonneurs interrogés	296
Carte n°39 : Le découpage intercommunal et la politique dans les Monts de Flandre	360
Carte n°40 : Les territoires des associations de randonneurs dans le Bade-Wurtemberg	383
Carte n°41 : Les zones protégées en Finlande	390
Carte n°42 : Les motifs de rejet de la démarche PDIPR par les communes	425
Carte n°43 : Les PNR (à gauche) et les pays (à droite) en France en janvier 2007	429
Carte n°44: Exemple de projet SIG autour des activités pédestres	460
Carte n°45 : Etat d'avancement des pays au 1er janvier 2007	475

### *Table des graphiques*

Graphique n°1 : Nombre d'adhérents à la FFR depuis 1991	75
Graphique n°2 : Qui a mené la réalisation du PDIPR en 2000 ?	87
Graphique n°3 : Dans quelle mesure les communes ont-elles été visitées ?	87
Graphique n°4 : Qui a réalisé l'inventaire initial des sentiers ?	88
Graphique n°5 : Les organismes chargés de l'entretien des itinéraires	89
Graphique n°6 : Qui a mené la réalisation du PDIPR ?	90
Graphique n°7 : L'intégration des PDIPR aux politiques départementales	91
Graphique n°8 : L'évolution des moyens financiers et humains alloués au PDIPR	92
Graphique n°9 : Le rôle des communes dans la démarche PDIPR en 2000	94
Graphique n°10 : Les milieux fréquentés par les randonneurs (en%)	126
Graphique n°11 : le nombre de partenaires dans le rando-système	256
Graphique n°12 : Les types d'itinéraires proposés (par rapport à l'offre totale d'itinéraires)	278

Graphique n°13 : La difficulté des itinéraires proposés (en % d'itinéraires offerts)	279
Graphique n°14 : Les types de marcheurs sur les différents territoires	287
Graphique n°15 : L'équipement des randonneurs (sac à dos)	290
Graphique n°16 : Les temps moyens de pratique des marcheurs interrogés	290
Graphique n°17 : Origine géographique des randonneurs et promeneurs interrogés	291
Graphique n°18 : Proportion de randonneurs, randonneurs itinérants et promeneurs dans les territoires d'étude	293
Graphique n°19 : Le sexe des personnes interrogées	298
Graphique n°20 : La répartition par âge des randonneurs	299
Graphique n°21 : Les CSP des personnes interrogées	300
Graphique n°22 : La durée des séjours des marcheurs	301
Graphique n°23 : Période de fréquentation du territoire pour la pratique de la marche	302
Graphique n°24 : Jugement sur l'entretien des itinéraires	304
Graphique n°25 : Le jugement de l'accueil	304
Graphique n°26 : Pourcentage de marcheurs insatisfaits de certains aménagements	305
Graphique n°27 : Comment ont-ils connu le territoire ?	307
Graphique n°28 : Les documents utilisés par les marcheurs lors de leurs activités pédestres	308
Graphique n°29 : Les marcheurs vont-ils revenir et vont-ils conseiller le territoire ?	309
Graphique n°30 : Pourquoi avoir choisi ce territoire?	310
Graphique n°31 : L'image retenue des territoires traversés par les marcheurs	312
Graphique n°32 : Participez-vous à l'activité touristique de votre territoire ?	318
Graphique n°33 : Si non, seriez-vous prêt à le faire ?	318
Graphique n°34 : Evaluation des aménagements touristiques	319
Graphique n°35 : Perception de la qualité de l'accueil	319
Graphique n°36 : Vous estimez-vous bien informés sur les activités qu'il est possible de pratiquer ?	320
Graphique n°37 : Les activités pratiquées par les habitants et les touristes	321
Graphique n°38 : Pourcentage de résidents insatisfaits de l'offre de randonnée	322
Graphique n°39 : Etes-vous heureux de voir arriver les touristes ?	323
Graphique n°40 : Principale activité du séjour des marcheurs	329
Graphique n°41 : Type d'hébergement utilisé par les marcheurs	330
Graphique n°42 : Durée des séjours	331
Graphique n°43 : Les dépenses consacrées à l'hébergement	331
Graphique n°44 : La fréquentation des restaurants	332
Graphique n°45 : Les sommes dépensées en restauration	333
Graphique n°46 : La fréquentation des commerces locaux	333

Graphique n°47 : Les sommes dépensées dans les commerces locaux_____	334
Graphique n°48 : Projet global et aménagement de qualité pour le PNR du Vercors_____	351
Graphique n°49 : Une offre à perfectionner pour le Pays de Bièvre Valloire_____	352
Graphique n°50 : Une clientèle qui doit encore être convaincue pour le SIPAVAG_____	352
Graphique n°51 : Manque de cohésion entre les acteurs dans le Lot_____	358
Graphique n°52 : Une clientèle et une population insatisfaites pour les Monts de Flandre__	358
Graphique n°53 : De nombreux problèmes dans le Minervois_____	359
Graphique n°54 : Une bonne contribution à la territorialisation pour le rando-système d'Huez _____	364
Graphique n°55 : Une faible contribution à la territorialisation pour le rando-système d'Olonne_____	364
Graphique n°56 : Les autres activités pratiquées par les randonneurs au cours de leur séjour _____	453

### *Table des photos*

Photo n°1 : La vallée d'Autrans_____	138
Photo n°2 : Chemin lauzé du Vercors_____	145
Photo n°3 : Grenoble au pied du massif de Belledonne_____	149
Photo n°4 : Le Ségala_____	157
Photo n°5 : La vallée du Lot_____	158
Photo n°6 : Chemin de randonnée dans le Lot_____	165
Photo n°7 : Huez, une station de troisième génération_____	172
Photo n°8 : Les lacs, principales destinations des marcheurs à Huez_____	176
Photo n°9 : Les Monts de Flandre_____	178
Photo n°10 : La plaine de Bièvre Valloire_____	185
Photo n°11 : Le plateau de Chambarans_____	185
Photo n°12 : La plage d'Olonne-sur-Mer_____	193
Photo n°13 : Les marais d'Olonne-sur-Mer_____	194
Photo n°14 : La forêt d'Olonne-sur-Mer_____	199
Photo n°15 : La Montagne Noire_____	202
Photo n°16 : La plaine de l'Aude_____	202
Photo n°17 : Le Canal du Midi_____	209
Photos n°18 : La diversité paysagère_____	249
Photos n°19 : Quatre exemples de richesses patrimoniales valorisées par les itinéraires de randonnée et de promenade_____	250
Photo n°20 : Exemples de signalétiques rencontrées sur le terrain_____	264

Photo n°21 : Panneau au départ du sentier à Olonne-sur-mer	265
Photo n°22 : Exemple d'aire de pique-nique à Olonne-sur-Mer	277
Photo n°23 : Randonneurs à la journée à l'Alpe d'Huez	287
Photo n°24 : Promeneurs en Finlande	288
Photo n°25 : Randonneurs itinérants dans le massif des Grandes Rousses	288
Photo n°26 : Exemple de ravinement sur un chemin surfréquenté dans le Vercors	340
Photo n°27 : Les aménagements de sécurité à Olonne-sur-Mer	341
Photo n°28 : L'espace de randonnée du Teijo	386
Photo n°29 : Exemples d'aménagements observés dans l'espace de randonnée du Teijo	393
Photos n°30 : Exemples d'aménagements pour les espaces fragiles	454
Photo n°31 : Exemple de signalétique performante : le PNR du Vercors	458
Photo n°32 : Exemple d'aires de pique-nique à Figeac (Lot)	459

#### *Table des Schémas*

Schéma n°1 : Le rando-système et ses impacts supposés	22
Schéma n°2 : Les distinctions entre tourisme et loisir(s) et la place des activités pédestres	23
Schéma n°2 : Protocole scientifique	26
Schéma n°3 : Les relations entre chemin, itinéraire, activités pédestres	48
Schéma n°4 : Le premier rando-système	50
Schéma n°5 : L'évolution du nombre de marcheurs en France	61
Schéma n°6 : La procédure PDIPR	68
Schéma n°8 : L'organisation de la FFR	76
Schéma n°9 : Le réseau d'acteurs dans le fonctionnement PDIPR	79
Schéma n°10 : La gouvernance des activités pédestres en France dans le cadre du fonctionnement PDIPR depuis la loi de 1983	80
Schéma n°11 : La démarche PDIPR dans les années 1980	82
Schéma n°12 : L'évolution du terrain de jeu des marcheurs et la politique d'aménagement du territoire	105
Schéma n°13 : L'inscription du chemin dans le territoire	108
Schema n°14: Perception of place	109
Schéma n°15 : Le lien entre activités pédestres et territoire	110
Schéma n°16 : Les acteurs liés au chemin, à l'itinéraire et aux activités pédestres	112
Schéma n°17 : Le rando-système théorique en question	119
Schéma n°18 : Trois rando-système en Isère : entre coopération et individualisme	143
Schéma n°19 : Le rando-système du PNR du Vercors	144



Schéma n°20 : Le rando-système du SIPAVAG	154
Schéma n°21 : Le rando-système du Lot	163
Schéma n°22 : Le rando-système d’Huez	173
Schéma n°23 : Le rando-système dans les Monts de Flandre	182
Schéma n°24 : Le rando-système du Pays de Bièvre Valloire	190
Schéma n°25 : Le rando-système de la commune d’Olonne-sur-Mer	198
Schéma n°26 : Le rando-système du Minervois	207
Schéma n°27 : Le rando-système « théorique »	217
Schéma n°28 : Le rando-système partenarial	218
Schéma n°29 : Le rando-système autonome	219
Schéma n°30 : Le principe théorique de la contribution des activités pédestres à la territorialisation	229
Schéma n°31 : Les indicateurs de territorialisation	232
Schéma n°32 : Le rôle des activités pédestres et de la population locale dans le processus de territorialisation	327
Schéma n°33: La contribution des activités pédestres à la territorialisation dans le Vercors	357
Schéma n°34: La contribution des activités pédestres à la territorialisation	368
Schéma n°35: Le succès de la randonnée en Allemagne	378
Schéma n°36: Le rôle majeur des associations en Bade-Wurtemberg	384
Schéma n°37: La protection de l’environnement en Finlande	392
Schéma n°38: Les missions de Metsähallitus	394
Schéma n°39: L’impact des évolution législatives sur la gouvernance des activités pédestres	418
Schéma n°40 L e réseau d’itinéraires, un projet global partagé	432
Schéma n°41 : Les missions d’un porteur de projet basé sur les activités pédestres	434
Schéma n°42 : Le fonctionnement en comité de pilotage	438
Schéma n°43 : Le rando-système potentiel pour les prochaines années	441
Schéma n°44 : L’impact des activités pédestres sur les territoires	449
Schéma n°45 : Le choix des territoires identitaires	465
Schéma n°46 : Les éléments clés d’une politique de randonnée	466
Schéma n°47 : Des relations actuelles difficiles entre les rando-systèmes	471
Schéma n°48 : Le fonctionnement proposé (exemple du pays)	474
Schéma n°49 : Les six axes essentiels à un développement territorial basé sur les sports de nature	478

*Table des tableaux*

Tableau n°1 : Les différents types de randonnée	21
Tableau n°2 : Les travaux préliminaires	29
Tableau n°3 : Les différents chemins empruntés par les randonneurs	45
Tableau n°4 : Les activités sportives et ludo-sportives des français en 2001	55
Tableau n°5 : Evolution du temps de travail en France	57
Tableau n°6 : Code du Balisage	74
Tableau n°7 : Le rôle des différents acteurs dans le Pas-de-Calais	83
Tableau n°8 : La politique d'aménagement du territoire en France	102
Tableau n°9 : La sélection des territoires d'étude	130
Tableau n°10 : Comparaison des territoires étudiés	134
Tableau n°11 : Les itinéraires du PNR du Vercors	148
Tableau n°12 : Les itinéraires du SIPAVAG	156
Tableau n°13 : Les itinéraires pédestres sélectionnés du Département du Lot	167
Tableau n°14 : Les itinéraires de randonnée autour d'Huez	174
Tableau n°15 : Les itinéraires de randonnée des CC des Monts de Flandre	184
Tableau n°16 : Les itinéraires du Pays de Bièvre Valloire	192
Tableau n°17 : Les itinéraires de randonnée pédestres sur la commune d'Olonne-sur-Mer	201
Tableau n°18 : Les itinéraires de randonnée dans le Minervois	209
Tableau n°19 : Le potentiel de chacun des sept territoires d'étude en matière de randonnée	212
Tableau n°20 : Le dynamisme des acteurs étudiés	215
Tableau n°21 : Les objectifs des différentes politiques de randonnée	226
Tableau n°22 : Le barème appliqué aux 46 indicateurs retenus	237
Tableau n°23 : Nombre de questionnaires par territoires	246
Tableau n°24 : L'évaluation de l'utilisation des potentialités territoriales	253
Tableau n°25 : Les acteurs participant à la politique de randonnée	255
Tableau n°26 : Les ressources financières des acteurs locaux	257
Tableau n°27 : L'évaluation de l'action des acteurs	260
Tableau n°28 : Les balisages choisis sur les différents territoires	262
Tableau n°29 : Les signalétiques choisies sur les différents territoires	263
Tableau n°30 : Etude des topoguides et cartoguides vendus sur les différents territoires	268
Tableau n°31 : Etude des sites Internet en juin 2007	274
Tableau n°32 : La qualité des aménagements complémentaires	276
Tableau n°33 : Les longueurs moyennes des parcours de promenade et de randonnée à la journée	278
Tableau n°34 : Diversité des hébergements sur les territoires d'étude (en nombre de lits)	282

Tableau n°35 : L'évaluation des aménagements proposés aux marcheurs _____	284
Tableau n°36 : Tableau de synthèse sur la fréquentation des territoires _____	292
Tableau n°37 : Les informations souhaitées par les marcheurs (en %) _____	306
Tableau n°38 : L'évaluation du perçu des marcheurs _____	313
Tableau n°39 : Le portrait robot du marcheur _____	314
Tableau n°40 : L'évaluation de la participation de la population locale _____	324
Tableau n°41 : Les dépenses moyennes pour les différents postes de consommation des marcheurs en séjour randonnée _____	335
Tableau n°42 : L'évaluation des retombées des activités pédestres _____	342
Tableau n°43 : Tableau récapitulatif des notes obtenues par les différents territoires _____	346
Tableau n°44 : Les espaces protégés de Finlande _____	389
Tableau n°45 : Eléments de comparaison entre les politiques française, allemande et finlandaise _____	396
Tableau n°46 : Les évolutions des besoins des sportifs de pleine nature et leurs impacts sur l'offre de randonnée _____	407
Tableau n°47 : L'intercommunalité en France avant 1995 _____	410
Tableau n°48 : Les compétences des différents acteurs dans le nouveau rando-système _____	440
Tableau n°49 : Comparaison du fonctionnement PDIPR et du fonctionnement proposé _____	467



# **ANNEXES**



## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE N°1 : Extrait du journal officiel du 23 juillet 1983	509
ANNEXE N°2 : Extrait du journal officiel du 10 décembre 1988	511
ANNEXE N°3 : L'intercommunalité dans le pays de Bièvre Valloire	513
ANNEXE N°4 : L'intercommunalité dans les Monts de Flandre	514
ANNEXE N°5 : Le découpage du PNR du Vercors	515
ANNEXE N°6 : L'intercommunalité dans le Minervois	516
ANNEXE N°7 : Le territoire du SIPAVAG	517
ANNEXE N°8 : Planche photographique du Lot	518
ANNEXE N°9 : Planche photographique du Pays de Bièvre Valloire	519
ANNEXE N°10 : Planche photographique d'Huez	520
ANNEXE N°11 : Planche photographique du SIPAVAG	521
ANNEXE N°12 : Planche photographique du Vercors	522
ANNEXE N°13 : Planche photographique du Minervois	523
ANNEXE N°14 : Planche photographique d'Olonne-sur-Mer	524
ANNEXE N°15 : Planche photographique des Monts de Flandre	525
ANNEXE N°16 : Les questions posées aux acteurs rencontrés	526
ANNEXE N°17 : Liste des principales personnes rencontrées	527
ANNEXE N°18 : Le questionnaire randonneur	528
ANNEXE n°19 : Le questionnaire centre de bourg	534
ANNEXE n°20 : Les caractéristiques des EPCI	536
ANNEXE N°21 : Résultats de l'enquête randonneurs	538
ANNEXE n°22 : Résultats de l'enquête centre de bourg	548





ANNEXE N°1 : Extrait du journal officiel du 23 juillet 1983

23 Juillet 1983

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

2291

Le président du conseil général est compétent pour délivrer l'habilitation prévue à l'alinéa précédent.

La condition prévue au premier alinéa ne fait pas obstacle aux pouvoirs que l'autorité judiciaire tient des articles 375 à 375-8 du code civil et au financement des mesures prises à ce titre. Elle ne fait pas non plus obstacle à la prise en charge, au titre de l'aide médicale, des prestations délivrées par les établissements et services sanitaires, médico-sociaux ou sociaux habilités à dispenser des soins aux assurés sociaux, ni aux dispositions particulières du règlement départemental d'aide sociale.

Art. 45. — I. — La tarification des prestations fournies par les établissements et services sociaux relevant du domaine de compétence du département et habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est arrêtée chaque année par le président du conseil général, sous réserve des dispositions suivantes.

II. — La tarification des prestations remboursables aux assurés sociaux est arrêtée dans les conditions fixées par l'article 27 bis de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 précitée, après avis du président du conseil général.

Au vu de cette décision, le président du conseil général fixe la tarification des prestations fournies par les établissements et services habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale en vertu de l'article 44.

III. — La tarification des prestations fournies par les établissements ou services auxquels l'autorité judiciaire confie directement et habituellement des mineurs est arrêtée conjointement par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département.

Art. 46. — La réalisation de tout projet de création ou d'extension d'un établissement ou service fournissant des prestations en charge concurremment soit par le département et par l'Etat, soit par le département et un organisme fournissant des prestations remboursables aux assurés sociaux est subordonnée à une autorisation accordée conjointement par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département.

Art. 47. — Les informations nominatives à caractère sanitaire ou social détenues par les services des affaires sanitaires et sociales sont protégées par le secret professionnel.

Le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département peuvent obtenir la communication des informations qui leur sont nécessaires pour exercer leurs pouvoirs en matière sanitaire et sociale.

Les règles régissant la communication des informations d'ordre sanitaire et social à l'autorité judiciaire sont applicables.

Art. 48. — Les dépenses résultant de l'application des articles 32, 34 et 37 de la présente loi ainsi que des articles L. 50, 147, L. 247, L. 304 et L. 772 du code de la santé publique ont un caractère obligatoire.

Chapitre IV.

*Allègement des charges des collectivités territoriales.*

Art. 49. — Les articles L. 49, L. 185, L. 353 et L. 355-8 du code de la santé publique sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. L. 49. — Sous réserve des compétences reconnues aux autorités municipales, le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène relève de la compétence de l'Etat qui en détermine les modalités et en assure l'organisation et le financement. »

« Art. L. 185. — Les frais occasionnés par l'application des dispositions du chapitre V du présent titre sont supportés par l'Etat. »

« Art. L. 353. — Les dépenses exposées en application de l'article L. 326 sont à la charge de l'Etat sans préjudice de la participation des régimes d'assurance maladie aux dépenses de soins. »

« Art. L. 355-8. — Les frais de placement des alcooliques dangereux pour autrui sont couverts dans les mêmes conditions que pour les autres cas d'hospitalisation. Sont notamment appliquées les lois sur la sécurité sociale et sur l'aide sociale. Les dépenses d'aide sociale résultant de l'application des présentes dispositions sont à la charge de l'Etat. »

Art. 50. — L'article L. 184 du code de la santé publique est abrogé.

Art. 51. — A l'article 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses, les mots : « Sont à la charge de l'Etat » sont substitués aux mots : « Sont répartis entre l'Etat et les départements selon les dispositions de l'article 190 du code de la famille et de l'aide sociale ».

Chapitre V.

*Dispositions diverses ou transitoires.*

Art. 52. — Le deuxième alinéa de l'article 23 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 précitée est complété par la phrase suivante :

« Toutefois, en ce qui concerne les hospices publics, qui se transforment totalement en unités relevant de la présente loi, la décision est prise par le représentant de l'Etat dans le département, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi adaptant la législation relative aux institutions sociales et médico-sociales prévue à l'article 119 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. »

Art. 53. — Pour l'exercice de ses attributions, le département se substitue à l'Etat dans les droits et obligations découlant des conventions signées par celui-ci dans les domaines de compétences relevant du département à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente section.

Il en est de même pour l'Etat dans les domaines relevant de sa compétence à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente section.

Art. 54. — I. — Dans l'article 54 du code de la famille et de l'aide sociale, les mots : « du préfet » sont remplacés par les mots : « du président du conseil général ».

II. — Dans les articles 125, 131, 134, premier alinéa, 145 et 148 du code de la famille et de l'aide sociale, les mots : « le préfet » sont remplacés par les mots : « le représentant de l'Etat ou le président du conseil général ».

III. — Dans les articles 125 et 134, quatrième alinéa, du code de la famille et de l'aide sociale, les mots : « au préfet » sont remplacés par les mots : « au représentant de l'Etat ou au président du conseil général ».

IV. — Dans l'article 197 du code de la famille et de l'aide sociale, les mots : « du préfet » sont remplacés par les mots : « du représentant de l'Etat ».

V. — Dans l'article 201, premier alinéa, du code de la famille et de l'aide sociale, les mots : « du préfet » sont remplacés par les mots : « du représentant de l'Etat ou du président du conseil général ».

Au deuxième alinéa du même article, le mot : « préfectoral » est supprimé.

VI. — Dans l'article 134 du code de la famille et de l'aide sociale, les mots : « à la préfecture » sont remplacés par les mots : « au représentant de l'Etat ou au président du conseil général ».

VII. — Les deux premiers alinéas de l'article 195 du code de la famille et de l'aide sociale sont abrogés.

VIII. — Sont abrogés les articles ci-après du code de la famille et de l'aide sociale : 187, 188, 189, 190, 191 et 198.

IX. — La fonction de tuteur des pupilles de l'Etat est exercée par le représentant de l'Etat dans le département.

Art. 55. — A l'article 119 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 précitée, après les mots : « loi n° 82-213 du 2 mars 1982 précitée », sont ajoutés les mots : « ainsi qu'au paragraphe VII de l'article 7 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions et de l'article 18 de la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la région Ile-de-France ».

SECTION 5

DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION CULTURELLE

Art. 56. — Le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires, de promenade et de randonnée.

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter des voies publiques existantes, des chemins relevant du domaine privé du département, ainsi que les emprises de la servitude destinées à assurer le passage des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime en application de l'article L. 160-6 du code de l'urbanisme. Ils peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux et, après conventions passées avec les propriétaires intéressés, emprunter des chemins ou des sentiers appartenant à l'Etat, à d'autres personnes publiques ou à des personnes privées. Ces conventions peuvent fixer les dépenses d'entretien et de signalisation mises à la charge du département.

Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Art. 57. — I. — L'article 17 du code rural est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans le cas de chemins inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, leur suppression ne peut intervenir que dans les conditions prévues à l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. »

II. — Il est inséré, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 26-1 du code rural, l'alinéa suivant :

« La suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du conseil municipal, qui doit avoir proposé au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée. »

III. — L'article 60 du code rural est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La destination du chemin peut être définie notamment par l'inscription sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. »

IV. — Le premier alinéa de l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme est complété par la phrase suivante :

« Le produit de la taxe peut également être affecté à l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée établi dans les conditions prévues à l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. »

Art. 58. — I. — L'article 27 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature est complété par les dispositions suivantes :

« Sur proposition ou après accord du conseil municipal de la ou des communes intéressées, des périmètres de protection peuvent être institués autour des réserves naturelles.

« A l'intérieur de ces périmètres, des prescriptions peuvent soumettre à un régime particulier ou interdire toute action susceptible d'altérer le caractère ou de porter atteinte à la réserve naturelle. Les prescriptions concernent tout ou partie des actions énumérées à l'article 18.

« Après enquête publique, et accord du conseil municipal de la ou des communes intéressées, le périmètre de protection est créé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. »

II. — L'article 35 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 susvisée est complété par les dispositions suivantes :

« Les dispositions des articles 22, 25, 29 à 32 et 34 ci-dessus s'appliquent aux périmètres de protection tels qu'ils sont créés en application de l'article 27. »

Art. 59. — Les communes, les départements et les régions doivent consacrer 1 p. 100 du montant de l'investissement à l'insertion d'œuvres d'art dans toutes les constructions faisant l'objet, au moment de la publication de la présente loi, de la même obligation à la charge de l'Etat.

Art. 60. — Les bibliothèques centrales de prêt sont transférées aux départements. Les personnels scientifiques de ces bibliothèques sont nommés et rémunérés par l'Etat ; ils ont la qualité de fonctionnaire de l'Etat.

A compter de la date d'effet du décret prévu à l'article de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 précitée, les agents affectés à une bibliothèque centrale de prêt sont placés sous l'autorité du président du conseil général. A cet effet, ceux d'entre eux qui n'ont pas la qualité d'agent du département sont mis à la disposition du président du conseil général.

Les agents mentionnés à l'alinéa ci-dessus, à l'exception de ceux qui relèvent de la catégorie des personnels scientifiques d'Etat, pourront opter entre le statut applicable aux agents des départements et celui de fonctionnaire de l'Etat. Cette option s'exerce dans les conditions définies par la loi relative aux garanties statutaires accordées au personnel des collectivités territoriales, prévue par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 précitée.

L'activité technique des bibliothèques centrales de prêt demeure soumise au contrôle de l'Etat.

Art. 61. — Les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes. Leur activité est soumise au contrôle technique de l'Etat.

Les règles d'organisation et de fonctionnement régissant les bibliothèques municipales sont applicables aux bibliothèques des départements et des régions, à l'exception des bibliothèques centrales de prêt.

Les dépenses relatives aux personnels scientifiques des bibliothèques classées, en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code des communes, sont prises intégralement en charge par l'Etat.

Le classement d'une bibliothèque ne peut être modifié sans consultation préalable de la commune intéressée.

Art. 62. — Les musées des régions, des départements et des communes sont organisés et financés par ceux-ci. Leur activité est soumise au contrôle technique de l'Etat.

Les dépenses relatives aux personnels scientifiques des musées classés sont prises intégralement en charge par l'Etat.

A compter de la date d'effet du décret prévu à l'article de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 précitée, les agents affectés à un musée classé communal, départemental ou régional sont placés sous l'autorité, respectivement, du maire, du président du conseil général ou du président du conseil régional. A cet effet, ceux d'entre eux qui n'ont pas, selon les conditions, la qualité d'agent de la commune, du département ou de la région sont mis à la disposition de la collectivité concernée.

Le classement d'un musée municipal, départemental ou régional ne peut être modifié sans consultation préalable de la collectivité intéressée.

Art. 63. — Les établissements d'enseignement public en musique, de la danse et de l'art dramatique, sauf en ce qui concerne l'enseignement supérieur, relèvent de l'initiative et de la responsabilité des communes, des départements et des régions.

L'Etat procède, en accord avec chaque collectivité concernée, au classement des établissements mentionnés au premier alinéa du présent article. Il définit les qualifications exigées des personnels enseignants des établissements et assure le contrôle de leur activité ainsi que du fonctionnement pédagogique de ces établissements.

Art. 64. — Les établissements d'enseignement public en arts plastiques, sauf en ce qui concerne l'enseignement supérieur, relèvent de l'initiative et de la responsabilité des communes, des départements et des régions.

Ces établissements peuvent être habilités à dispenser des enseignements sanctionnés par des diplômes délivrés par l'Etat ou agréés par lui.

L'Etat exerce son contrôle sur le recrutement et les conditions de fonctionnement des personnels enseignants ainsi que sur le fonctionnement pédagogique des établissements habilités.

## décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## PREMIER MINISTRE

**Circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée (loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, art. 56 et 57)**

NOR : PRME8801216C

Paris, le 30 août 1988.

*Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, à Madame et Messieurs les préfets*

**Textes abrogés** : Circulaires des 18 décembre 1974, 7 juillet 1977 et 5 mars 1986.

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat a transféré aux départements, par son article 56, la compétence en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée et décidé que ces collectivités établiraient des plans départementaux pour ces itinéraires. Le même article, complété par l'article 57, précise les conditions d'établissement de ces plans.

Le décret n° 86-197 du 6 février 1986 (*Journal officiel* du 12 février) a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1986 la date d'effet de ce transfert de compétence.

Un second décret, prévu par l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983, devait être pris en Conseil d'Etat pour définir les modalités d'application de cet article.

Cependant, après consultation de la Haute Assemblée, le Gouvernement a considéré que les dispositions de la loi étaient suffisamment précises pour permettre l'exercice de cette compétence par les départements et que le décret prévu n'était donc pas nécessaire.

La présente circulaire a pour objet de préciser les conditions selon lesquelles les dispositions de la loi doivent être mises en œuvre. Elle abroge les dispositions des circulaires des 18 décembre 1974, 7 juillet 1977 et 5 mars 1986.

#### I. - Champ d'application

Il convient d'abord de préciser les types de promenade et de randonnée auxquels la loi fait référence. Les travaux préparatoires et les débats parlementaires qui ont précédé le vote de cette loi font apparaître très clairement que le législateur a souhaité favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée pédestre et éventuellement de la randonnée équestre.

Si pour certaines des voies empruntées par ces itinéraires d'autres formes de circulation sont autorisées en dehors des usages habituels, elles ne devront pas empêcher ou gêner la promenade et la randonnée pédestres ou équestres.

En particulier, s'il est nécessaire que les véhicules utilisés pour les besoins des exploitations agricoles ou forestières puissent continuer à circuler librement sur les chemins ruraux, les maires seront invités

à faire application de leurs pouvoirs de police en limitant ou en interdisant sur ces chemins l'usage des autres véhicules motorisés, notamment des motos et véhicules du type 4 x 4, dans les secteurs et aux époques où la circulation risque de compromettre la sécurité ou la tranquillité publiques ou de provoquer une dégradation anormale de ces chemins. Cependant, les plans départementaux pourront comporter des itinéraires distincts spécialement affectés à la circulation de ces véhicules.

#### II. - Procédure d'établissement du plan départemental

Suivant l'article 56 de la loi, l'établissement du plan départemental se déroulera en trois phases :

- élaboration du projet ;
- consultation des partenaires prévus par la loi et préparation des conventions ;
- adoption du plan et signature des conventions.

##### 1° Elaboration du projet

L'engagement de cette première phase n'est soumis à aucun délai ni aucune forme particulière. Cependant, il résulte de la loi que chaque département doit établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

La décision initiale par laquelle un département décide d'élaborer un tel plan doit être prise par une délibération du conseil général. Cette délibération pourra désigner le service ou l'organisme chargé de l'élaboration du projet de plan départemental ainsi que les types de randonnées qu'il conviendra de prendre en compte.

L'organisme ou le service ainsi désigné pourra notamment avoir la charge de rencontrer les collectivités et propriétaires concernés et de préparer les conventions nécessaires à la mise en application du plan.

Une fois le projet de plan élaboré, le président du conseil général pourra le soumettre, avant la phase suivante, à une délibération de cette assemblée.

##### 2° Consultation des partenaires prévus par la loi et préparation des conventions

Le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée est transmis par le président du conseil général au préfet du département, aux maires des communes concernées ainsi qu'aux autres détenteurs d'une autorité de police (notamment les directeurs de parcs nationaux), pour recueillir leurs observations relatives à la police de la circulation sur les voies et chemins empruntés ainsi qu'aux autres missions dont ils ont la charge.

Conformément à l'article 56 de la loi, les maires devront également demander à leur conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de plan départemental et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins ruraux concernés.

Dans la pratique, le maire pourra soumettre l'ensemble du dossier à la délibération du conseil municipal, mais cette procédure unique devra respecter la distinction faite par la loi, distinction suivant laquelle :

- pour l'ensemble du plan, l'avis émis par la commune n'est qu'un avis simple ;
- en revanche, s'agissant des chemins ruraux à inscrire au plan départemental, la délibération doit indiquer clairement l'accord du conseil municipal et désigner avec précision les chemins sur lesquels porte cet accord.

C'est également à ce stade que les conventions prévues par la loi entre le département et les propriétaires, autres que les communes, de chemins ou sentiers figurant au projet de plan départemental pourront être mises au point.

La nature de ces conventions étant variable selon la qualité du propriétaire et l'importance du parcours concerné, il conviendra d'être pragmatique et de n'introduire que des dispositions rendues nécessaires par le contexte local, notamment des dispositions excluant ou limitant la circulation de véhicules motorisés.

### 3° Adoption du plan départemental et signature des conventions

Une fois terminée la phase de consultation, et après modifications éventuelles pour tenir compte des observations recueillies durant cette phase, le plan départemental sera adopté par délibération du conseil général.

Cette délibération autorisera le président à signer les conventions prévues par la loi avec les propriétaires publics et privés, et précisera les modalités financières et techniques éventuelles d'application du plan départemental.

Le conseil général pourra préciser notamment la part du produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles qu'il affectera à la mise en œuvre du plan départemental et les règles concernant cette affectation.

La même délibération pourra autoriser le président à passer des conventions avec des organismes associatifs pour l'entretien de tout ou partie des itinéraires.

Enfin, le conseil général pourra donner délégation au bureau pour apporter les modifications nécessaires au plan ainsi adopté.

### III. - Modifications du plan départemental

La modification du plan départemental ne présente pas, en règle générale, de difficulté particulière. Notamment lorsqu'il s'agit d'une extension du plan départemental par création de nouveaux itinéraires, la procédure à suivre est celle décrite pour l'établissement du plan. Mais lorsque la modification consiste en l'aliénation ou la suppression d'un chemin rural, la loi elle-même fixe la procédure à suivre.

En effet, pour éviter qu'un itinéraire soit interrompu par la vente ou la suppression d'un chemin rural figurant au plan départemental, la loi a introduit la règle du maintien ou du rétablissement de la continuité de l'itinéraire.

D'autre part, la loi fait une distinction entre l'aliénation (art. 56, alinéa 3) et la suppression (art. 57, I et II) d'un chemin rural. Il convient de reprendre cette distinction, en signalant cependant les dispositions communes à ces deux procédures.

#### 1° Dispositions communes à la suppression et à l'aliénation d'un chemin rural

Le maintien de l'itinéraire est, en général, la formule la plus souhaitable mais elle implique que le nouveau statut juridique de cet itinéraire comporte expressément la mention de l'inscription au plan départemental, ce qui peut nécessiter, par exemple, la constitution d'une servitude de passage.

Si le maintien n'est pas possible, la loi exige le rétablissement de la continuité par un itinéraire de substitution mais ne précise pas ses caractéristiques ; en effet le choix de cet itinéraire de substitution ne peut résulter que de considérations de fait. Toutefois, l'article 57 (§ II) précise que ce nouvel itinéraire doit être approprié à la pratique de la randonnée ; d'autre part, ce nouvel itinéraire ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Il appartiendra à la commune de proposer au département un itinéraire de substitution tenant compte de ces considérations. Mais l'itinéraire de substitution qui sera retenu en définitive ne pourra l'être que par accord entre le département et la commune. Ce n'est qu'après cet accord que la commune pourra procéder à l'aliénation ou à la suppression envisagée et que le département pourra adopter la modification du plan.

#### 2° Cas de la suppression d'un chemin rural lors d'une opération publique d'aménagement foncier

Parmi les opérations publiques d'aménagement foncier, celles qui, dans la pratique, sont les plus importantes pour la suppression de chemins ruraux, sont celles qui concernent l'aménagement foncier rural, tel qu'il est défini et organisé par la loi n° 85-1496 du 31 décembre 1985. Le remembrement est l'une de ces procédures.

L'article 6 nouveau du code rural, introduit par cette loi, reprend les termes de l'article 26-1 ancien du code rural, modifié lui-même par l'article 57 (§ II) de la loi du 22 juillet 1983. Suivant cet article, la suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut intervenir que sur décision expresse du conseil municipal.

Il convient notamment de rappeler que l'absence de décision dans un délai de deux mois à compter de la notification par la commission communale d'aménagement foncier d'une proposition de supprimer un chemin rural inscrit au plan départemental, n'entraîne en aucun cas une approbation tacite de cette proposition.

Les décrets d'application de la loi du 31 décembre 1985 ne comportent pas sur ce point de dispositions particulières. En fait, les diverses procédures d'aménagement foncier rural se font en plusieurs étapes et la commune a donc différentes occasions d'informer le département. Il n'y a pas lieu de préciser à quel moment, et sous quelle forme la commune doit le faire mais, quels que soient la forme et le moment choisis, cette information devra être précise et explicite.

#### 3° Cas de l'aliénation d'un chemin rural

Lorsqu'une commune a l'intention d'aliéner un chemin rural figurant au plan départemental, elle doit respecter, en dehors des obligations générales édictées par le code rural, une obligation supplémentaire, celle d'informer le département du projet d'aliénation, en lui indiquant par quels moyens elle obéit à la règle du maintien ou du rétablissement de l'itinéraire, moyens qui devront respecter les dispositions communes indiquées ci-dessus.

D'autre part, s'agissant de l'enquête publique préalable à l'aliénation, il conviendra que le dossier d'enquête comporte, de manière explicite, soit la mention du maintien de l'itinéraire par création d'un droit ou d'une servitude de passage, soit l'indication précise de l'itinéraire de substitution.

Si la compétence, pour l'établissement des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée, a été transférée aux départements, vous conservez, en tant que représentant de l'Etat, un rôle important à plusieurs égards.

Tout d'abord, vous avez à l'égard du département une mission de conseil soit directe, soit par l'intermédiaire des services placés sous votre autorité. Lors de la préparation des anciens plans départementaux de randonnée ou à d'autres occasions (ouverture du sentier du littoral par exemple), ces services ont souvent accompli un travail important et produit des documents de qualité. Je vous demande de bien vouloir transmettre au département, si ce n'est déjà fait, les informations correspondantes et les dossiers en votre possession.

D'autre part, il vous appartient, au nom de l'Etat, de passer avec le département les conventions relatives aux itinéraires qui empruntent le domaine privé de l'Etat.

Vous aurez, comme il est indiqué plus haut, à donner un avis sur l'ensemble du plan départemental. En raison des conflits d'usage qui peuvent se produire, vous pourrez être amenés à prendre, pour rendre le plan applicable, des mesures réglementant certaines formes de circulation ou de passage.

Vous pourrez être amenés également à prêter votre concours au département en cas d'appropriation abusive de certains itinéraires, notamment sur le littoral, afin de faciliter l'établissement du plan départemental et son application effective.

Dans l'exercice du contrôle de légalité, vous veillerez notamment à ne pas laisser prendre par les collectivités locales de décisions pouvant nuire à la pratique de la promenade et de la randonnée sur les itinéraires figurant au plan départemental. Celui-ci devra d'ailleurs figurer parmi les informations que vous portez à la connaissance d'une commune ou d'un établissement public, en application des articles L. 122-1-1 et L. 123-3 du code de l'urbanisme.

Bien entendu, les services de l'Etat devront également, lors des travaux d'aménagement dont ils ont directement la charge ou le contrôle, respecter ou faire respecter la continuité des itinéraires figurant au plan départemental.

Enfin, il est important de souligner que le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne représentera en général qu'une faible partie des voies et chemins existant dans le département. Le fait qu'un chemin affecté à l'usage du public ne figure pas à ce plan ne peut restreindre son ouverture à la promenade et à la randonnée.

Vous voudrez bien transmettre au président du conseil général la présente circulaire et aviser, en cas de difficultés pour son application, la délégation à la qualité de la vie au ministère chargé de l'environnement, qui est principalement chargée de son exécution.

*Le ministre de l'intérieur,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur général des collectivités locales,*

**P. BOUQUET**

*Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,*

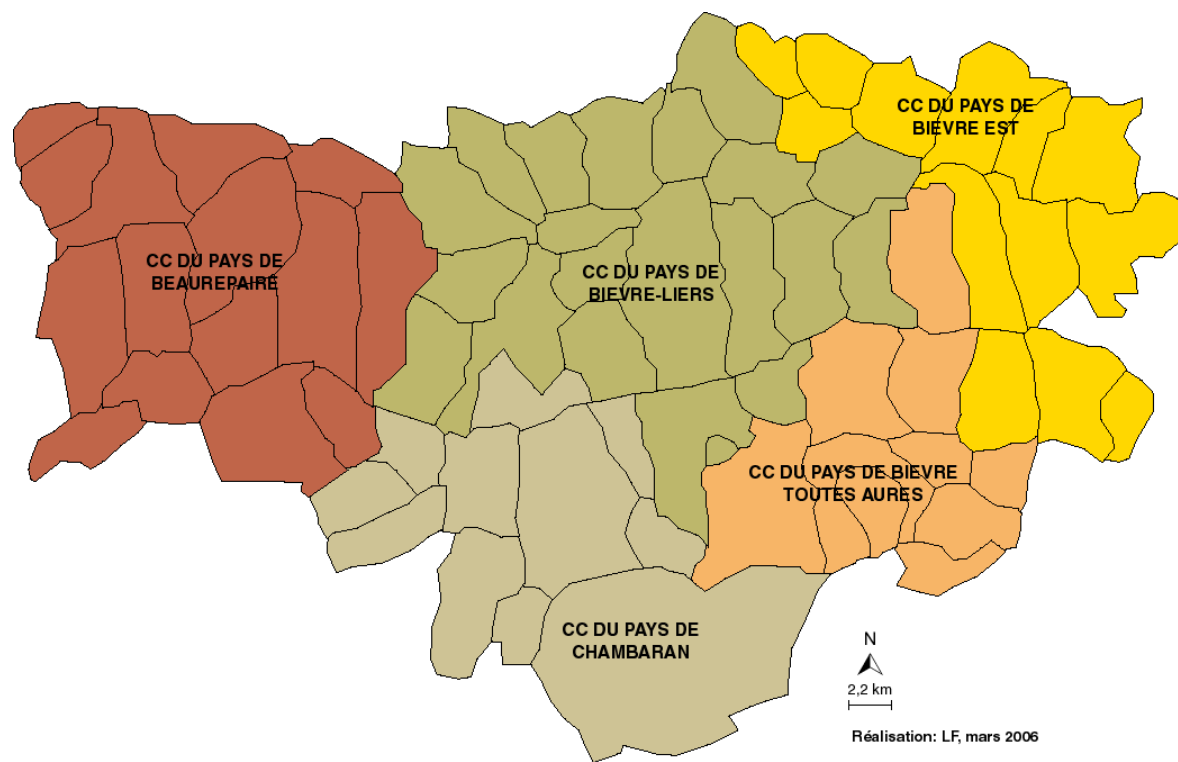
*chargé de l'environnement,*

*Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :*

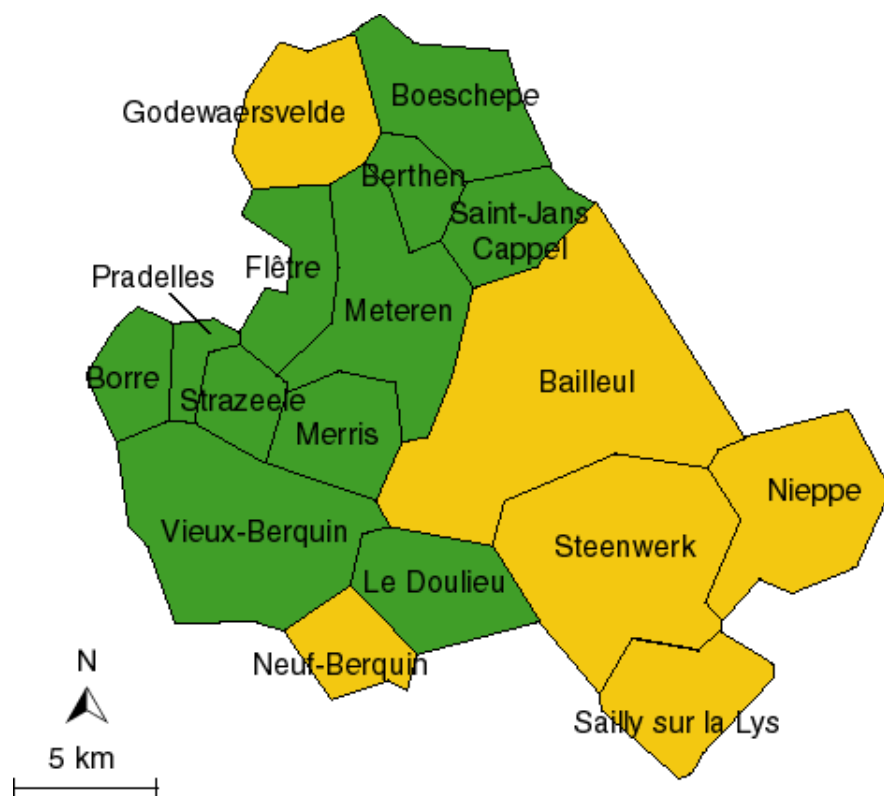
*Le délégué à la qualité de la vie,*

**J.-F. LORIT**



*ANNEXE N°3 : L'intercommunalité dans le pays de Bièvre Valloire*



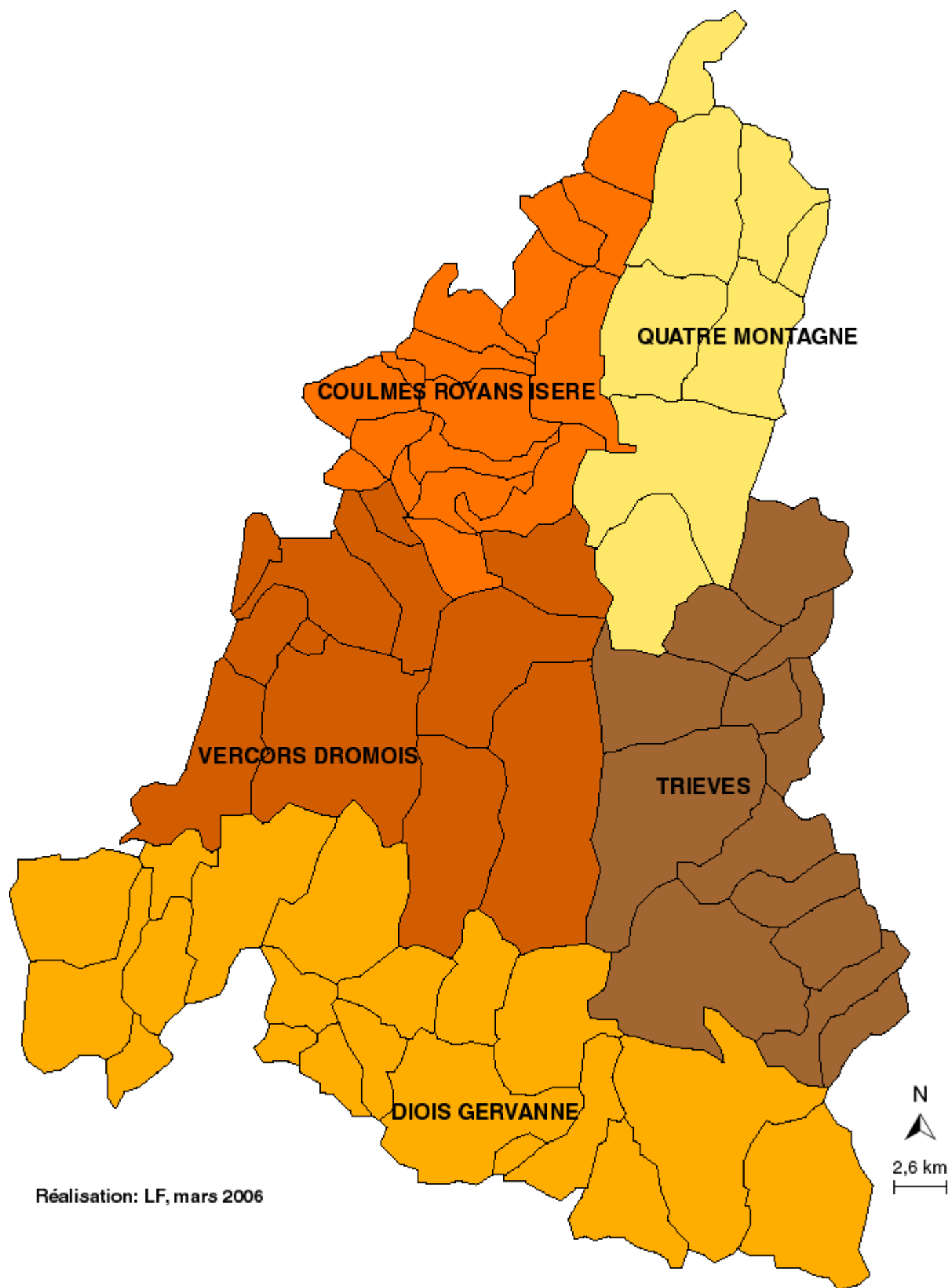
*ANNEXE N°4 : L'intercommunalité dans les Monts de Flandre*



Réalisation: LF, mars 2006

-  CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys
-  CC Rurales des Monts de Flandre

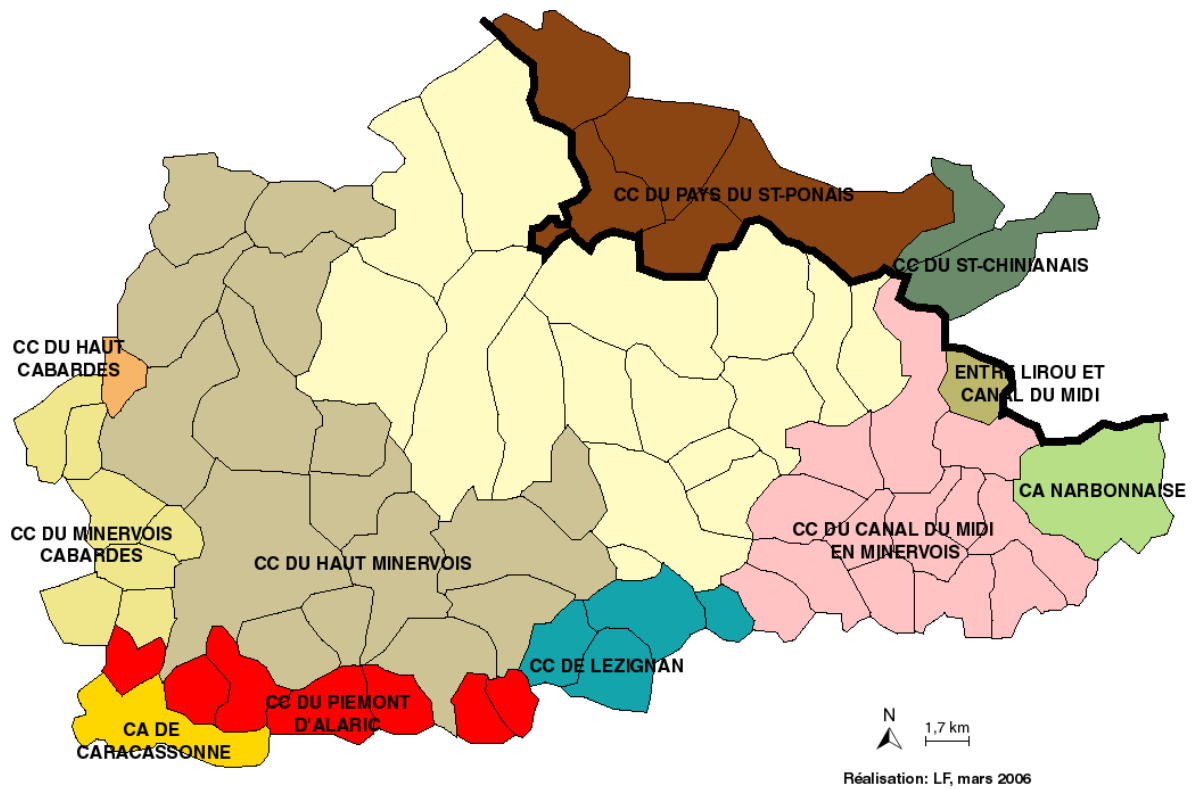
ANNEXE N°5 : Le découpage du PNR du Vercors



Réalisation: LF, mars 2006

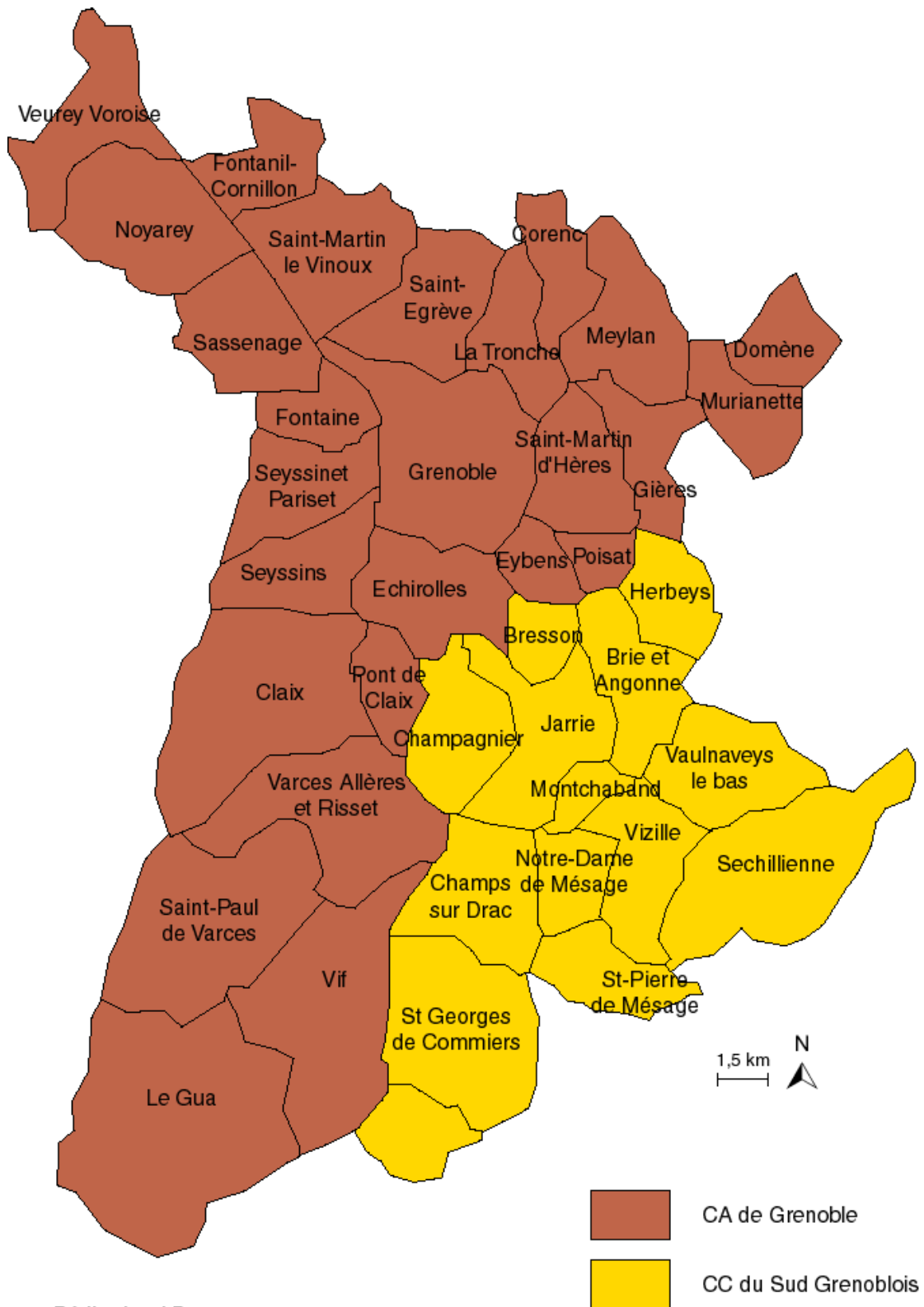


ANNEXE N°6 : L'intercommunalité dans le Minervois



-  Pas d'intercommunalité
-  Limite départementale entre l'Aude (sud) et l'Hérault (Nord)

ANNEXE N°7 : Le territoire du SIPAVAG



Réalisation: LF, mars 2006

ANNEXE N°8 : Planche photographique du Lot

**Saint Cirq la Popie**

Un des nombreux villages de charme que compte le département



**Le Château de Castelnaud**

Les châteaux sont nombreux dans le Lot et attirent de nombreux touristes



**Paysage de Bouriane**

Verdoyante, vallonnée et humide, elle s'oppose aux secs plateaux du Causse



**Le pont Valentré à Cahors**

Inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité, c'est un des hauts lieux touristiques du département comme Rocamadour



**Un lavoir à Gourdon**

Le petit patrimoine est important mais souvent insuffisamment en valeur



**Paysage du Causse**

Le calcaire affleure sur les plateaux. Les champs sont clos de murs de pierre et dédiés à l'élevage.



Réalisation: L.F, septembre 2006

ANNEXE N°9 : Planche photographique du Pays de Bièvre Valloire

**Les Chambarans**

Plateau découpé et boisé. Les itinéraires de promenade et de randonnée y sont nombreux



**La plaine de Bièvre**

Cultivée de manière intensive, elle attire peu les marcheurs de part ses paysages monotones



**Les côtes**

Elles séparent la Bièvre des Terres Froides. Les villages sont implantés au pied des côtes



**Etang le Grand Bois**

Dans la partie nord du pays, les étangs sont nombreux et permettent la pratique la pêche.



**Le Château de Bressieux**

Ruiné, il est devenu un point d'observation. Un chemin de randonnée passe à proximité



**Les soiries de Saint-Siméon de Bressieux**

Le bâtiment a été reconverti en logements. Il est une trace de l'activités industrielle passée de ce territoire.



Réalisation: LF, juin 2005

## ANNEXE N°10 : Planche photographique d'Huez

### **Le village d'Huez**

Situé à 1500m d'altitude, c'est le site originel qui a conservé un habitat traditionnel



### **La station de l'Alpe d'Huez**

La station a été aménagée dans les années 1960 sur les anciens alpages. C'est une des plus réputée d'Europe



### **Le lac Besson**

C'est un des nombreux point de départ de randonnée. Cette partie du massif est relativement préservée.



### **Les pistes de ski**

Le développement des sports d'hiver a nécessité de remodeler le paysage lui donnant un aspect lunaire.



### **L'hébergement touristique**

Comme pour la plupart des stations intégrées, l'hébergement collectif domine dans un style architectural discutable.



Réalisation: LF, juin 2005

*ANNEXE N°11 : Planche photographique du SIPAVAG*

**Le Massif de Belledonne**

Avec la Chartreuse et le Vercors, il forme le décor de l'agglomération grenobloise.



**L'agglomération grenobloise**

Installée à la confluence du Drac et de l'Isère, la ville est densément bâtie. La pollution est un problème important.



**Les franges périphériques**

Escarpées, les périphéries de l'agglomération sont difficilement constructibles et donc laissées à la forêt. Elles accueillent les marcheurs.



**Le Château de Vizille**

Point de départ de la Révolution Française, il est l'un des principaux attraits touristiques de l'agglomération



Réalisation: LF, juin 2005

## ANNEXE N°12 : Planche photographique du Vercors

### **La vallée d'Autrans**

C'est l'une des deux vallées en berceau.  
Elle est un site de référence pour les fondeurs.



### **La vallée de Lans**

Plus peuplée, elle attire les grenoblois en mal de nature mais aussi les touristes internationaux grâce à sa station de Villard



### **Les gorges du Furon**

Elles permettent l'accès au massif par une route sinueuse



### **Le village de Méaudre**

Les paysages du Vercors sont relativement préservés. L'habitat touristique est intégré



### **La station de Villards 2000**

C'est la station de ski alpin du massif. Malgré l'immeuble, les infrastructures de sport d'hiver sont peu visibles.



## ANNEXE N°13 : Planche photographique du Minervois

### **La plaine de l'Aude**

Entièrement occupée par la culture intensive de la vigne, elle est aussi soumise à des inondations régulières



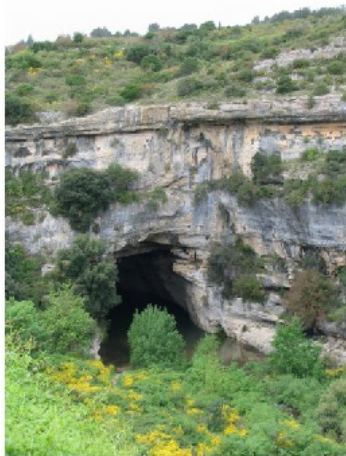
### **La Montagne Noire**

La forêt est partout présente. La population part pour s'installer dans les plaines



### **Minerve**

Au contact de la plaine et de la montagne, l'arche est le principal point d'attraction du Minervois



### **Eglise**

Les villages du Minervois ont conservé un patrimoine architectural et un petit patrimoine important qui leur donne un certain charme.



### **Le Canal du Midi**

Inscrit UNESCO, il est de plus en plus fréquenté par les plaisanciers. C'est aussi un lieu de promenade



### **L'épanchoir de la Redorte**

Exemple d'ouvrage d'art du 18ème visible le long du canal du Midi.



Réalisation: LF, septembre 2005



## ANNEXE N°14 : Planche photographique d'Olonne-sur-Mer

### **La plage**

Principal attrait touristique de la commune.  
Olonne est avant tout une station balnéaire



### **Le massif dunaire**

Il sépare la plage de la forêt. Il est interdit d'accès pour éviter sa dégradation



### **La forêt domaniale**

Les essences sont variées mais le pin maritime domine.  
Elle est gérée par l'ONF et attire de nombreux marcheurs.



### **Le marais**

Un temps abandonné, l'exploitation du sel mais aussi des poissons redémarre. Les touristes y sont de plus en plus nombreux



### **Le bocage**

Parent pauvre du développement touristique. Il n'est pourtant pas dénué d'intérêt pour les marcheurs



### **L'église d'Olonne**

Le noyau villageois a conservé son aspect typique mais les lotissements pavillonnaires se multiplient dans les hameaux.



Réalisation: LF, juin 2006

## ANNEXE N°15 : Planche photographique des Monts de Flandre

### **La plaine de la Lys**

Humide, les fossés sont nombreux et pour la plupart bordés d'arbres



### **Le Mont des Cats**

C'est le point culminant des Monts de Flandre. Il est coiffé une abbaye et est un lieu de promenade réputé



### **Le beffroi de Bailleul**

Inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, c'est un lieu de visite important pour le territoire



### **Le moulin de Boescheppe**

Il est avec les chappelles et les hallekerkes, un élément important du patrimoine



### **Carnavaleux**

Les traditions sont vivaces dans les Flandres. Chaque villes et villages à encore son carnaval.



ANNEXE N°16 : Les questions posées aux acteurs rencontrés

**I/ Les acteurs :**

- 1/ Qui gère la politique de randonnée sur le territoire ?
- 2/ Qui gérait les activités pédestres avant votre prise en main ?
- 3/ Quels sont les acteurs qui participent à cette politique ?
- 4/ Quelles sont les compétences de chacun d'entre eux ?
- 5/ La population locale est-elle intégrée à la démarche ? si oui de quelle manière ?
- 6/ Existe-t-il des concurrences ou des résistances à la politique de randonnée ?

**II/ La politique de randonnée**

- 1/ Quand la politique de randonnée a-t-elle été lancée ?
- 2/ Quel est l'objectif de cette politique ?
- 3/ La politique de randonnée se limite-t-elle à tracer des itinéraires ou va-t-elle plus loin ?
- 4/ La politique de randonnée est-elle intégrée dans une politique globale ?
- 5/ Aidez-vous à la mise en valeur du patrimoine ? à la protection de l'environnement ?
- 6/ Les chemins sont-ils inscrits au PDIPR si non pourquoi ?
- 7/ Quels sont les moyens humains alloués à la politique de randonnée ?
- 8/ Quels sont les moyens financiers alloués à la politique de randonnée ?
- 9/ Existe-t-il une charte du balisage ? de la signalétique ?
- 10/ Comment communiquez-vous sur les activités pédestres ? Internet ?
- 11/ Proposez-vous des services liés aux activités pédestres ou du moins les encouragez-vous ?
- 12/ Quels sont les projets futurs pour la politique de randonnée ?

ANNEXE N°17 : Liste des principales personnes rencontrées

Mr CHENEAU	CDRP de la Vendée
MLLE MOUGE	Mairie d'Olonne-sur-Mer
MME TRIQUET	Conseil Général de Vendée
MR AULES	CDRP de l'Aude
MR ROCHEBLAVE	PNR du Vercors
MR LARBOUILLAT	CDRP de l'Isère
MR DENOLUY	Pays de Bièvre Valloire
MR LEMAITRE	FFR
MR JARRY	CRRP du Nord-Pas-de-Calais
MR GELOEN	CC des Monts de Flandre Plaine de la Lys
MR BECHER	VNF (Midi-Pyrénées)
MR VRIGNON	Syndicat Mixte du Canton des Sables-d'Olonne
MME DEFOY	Syndicat Mixte du Canton des Sables-d'Olonne
MR REGNIAULT	ONF (Vendée)
MR REINICHE	CDRP du Lot
MR BESSIRON	SIPAVAG
MR DELATTRE	Conseil Général du Nord
MR ROYER	Office de tourisme de l'Alpe d'Huez
MR TOURNIER	Président du Pays d'accueil du Lézignanais
MR PENDRIEZ	Maire de Saint-Marcel d'Aude
MR BASTIE	Maire de Sallèles d'Aude
MR FRAISSE	Conseil Général de l'Aude

ANNEXE N°18 : Le questionnaire randonneur

DDJS 38  
SIPAVAG  
CRRP Rhône-Alpes  
CDRP 38  
Fédération Française de Randonnée Pédestre  
Université de Lille 1

N° secteur :

N° :

**Enquête auprès des promeneurs et randonneurs  
Des franges vertes de l'agglomération grenobloise  
Été 2003**

Nom de l'enquêteur : .....

Site d'enquête : .....

Date : .....

Heure :

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1. 8h-10h  | <input type="checkbox"/> 4. 14h-16h   |
| <input type="checkbox"/> 2. 10h-12h | <input type="checkbox"/> 5. 16h-18h   |
| <input type="checkbox"/> 3. 12h-14h | <input type="checkbox"/> 6. Après 18h |

Conditions météo :     1. Pluvieux             2. Brouillard             3. Couvert             4. Beau temps

**CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE SONDEE A REMPLIR PAR L'ENQUETEUR**

Sexe de la personne sondée :     1. Homme     2. Femme

Tranche d'âge :

1. 0-17 ans     2. 18-25 ans     3. 26-40 ans     4. 41-60 ans     5. 61 et plus

La personne est :     1. habitant local     2. touriste

La personne sondée pratique :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Seule                                | <input type="checkbox"/> 4. Par groupe d'adultes         |
| <input type="checkbox"/> 2. En couple                            | <input type="checkbox"/> 5. Avec un centre de vacances   |
| <input type="checkbox"/> 3. En famille (deux adultes et enfants) | <input type="checkbox"/> 6. Avec un guide accompagnateur |

Nombre de personnes observées dans le groupe :

La personne sondée possède :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Un petit sac à dos | <input type="checkbox"/> 4. Des chaussures de ville     |
| <input type="checkbox"/> 2. Un gros sac à dos  | <input type="checkbox"/> 5. Des chaussures de sport     |
| <input type="checkbox"/> 3. Pas de sac à dos   | <input type="checkbox"/> 6. Des chaussures de randonnée |

### Thème 1 : lieu de séjour

1. Où résidez-vous à l'année ? ..... Code postal : .....
2. Si étranger, demander pays : .....
3. Etes-vous ? (Citer)
- 1. En séjour dans l'agglomération grenobloise ; c'est à dire au moins une nuit en dehors de votre domicile ?
  - 2. En séjour itinérant, c'est à dire au moins une nuit mais jamais deux nuits au même endroit ? (→ Q.5)
  - 3. Venu de chez vous pour la journée (→ Q.5)
  - 4. NSP
4. Sur quelle commune logez-vous pendant votre séjour ?
- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Grenoble          | <input type="checkbox"/> 7. Seyssins   |
| <input type="checkbox"/> 2. Veurey-Vorcize    | <input type="checkbox"/> 8. Claix  |
| <input type="checkbox"/> 3. Noyarey           | <input type="checkbox"/> 9. Autre commune de la METRO                              |
| <input type="checkbox"/> 4. Sassenage         | <input type="checkbox"/> 10. Autre : hors zone METRO :.....<br>code postal : ..... |
| <input type="checkbox"/> 5. Fontaine          | <input type="checkbox"/> 11. NSP   |
| <input type="checkbox"/> 6. Seyssinet-Pariset |  |
5. A quel fréquence fréquentez-vous ce site ?
- 1. moins d'1 fois par an
  - 2. 1 fois par an
  - 3. 2 à 4 fois par an
  - 4. 1 à 2 fois par mois
  - 5. chaque semaine
  - 6. tous les jours
6. A quelle période de l'année fréquentez-vous ce sentier le plus souvent ?
- 1. été
  - 2. printemps
  - 3. hiver
  - 4. hors saison
  - 5. autre.....
7. Quel mode de transport avez-vous utilisé pour venir sur votre lieu de randonnée ? (Ne pas citer)
- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Voiture personnelle         | <input type="checkbox"/> 7. A pied         |
| <input type="checkbox"/> 2. Train + voiture (amis)      | <input type="checkbox"/> 8. A moto         |
| <input type="checkbox"/> 3. Train + voiture de location | <input type="checkbox"/> 9. En Camping-car |
| <input type="checkbox"/> 4. Train + bus                 | <input type="checkbox"/> 10. Tram          |
| <input type="checkbox"/> 5. Autocar                     | <input type="checkbox"/> 11. Autre : ..... |
| <input type="checkbox"/> 6. A vélo                      | <input type="checkbox"/> 12. NSP           |

### Thème 2 : motivation

8. Comment avez-vous connu ce site de randonnée ? (QCM, Ne pas citer)
- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Visite antérieure                           | <input type="checkbox"/> 6. Bouche à oreille / famille / amis    |
| <input type="checkbox"/> 2. Habitant                                    | <input type="checkbox"/> 7. Catalogues CF, UCPA, VVF, VAL, TO... |
| <input type="checkbox"/> 3. Brochure ou dépliant promotionnel           | <input type="checkbox"/> 8. Internet                             |
| <input type="checkbox"/> 4. Office de tourisme ou syndicat d'initiative | <input type="checkbox"/> 9. Autre : .....                        |
| <input type="checkbox"/> 5. Topo-guide ou carte                         | <input type="checkbox"/> 10. NSP                                 |
9. Pourquoi avoir choisi de venir sur ce site de randonnée ? (QCM, Ne pas citer)
- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Vous y avez de la famille ou des amis | <input type="checkbox"/> 8. Pour ses espaces naturels préservés           |
| <input type="checkbox"/> 2. Proximité                             | <input type="checkbox"/> 9. Votre famille / vos amis vous l'ont conseillé |
| <input type="checkbox"/> 3. Pour découvrir de nouveaux paysages   | <input type="checkbox"/> 10. Par hasard                                   |
| <input type="checkbox"/> 4. Pour ses sentiers de randonnée        | <input type="checkbox"/> 11. Autre : .....                                |
| <input type="checkbox"/> 5. Pour son calme                        | <input type="checkbox"/> 12. NSP  |

### Thème 3 : Jugement sur l'équipement des sentiers

10. Avez-vous remarqué des panneaux le long de votre itinéraire de randonnée ?
- 1. OUI
  - 2. NON
11. Avez-vous remarqué des balises faites à la peinture le long de votre itinéraire ?
- 1. OUI
  - 2. NON (→ Q.14)

12. Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes ? (Citer la phrase ligne par ligne, 1 seul choix possible)

Les panneaux et les balises faites à la peinture le long de l'itinéraire vous semblent :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Fas du tout d'accord	NSP
Utiles	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Lisibles	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Assez nombreuses	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Bien situées	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Bien intégrées dans l'environnement	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5

13. Que vous ont indiqué ces panneaux ? (QCM, Ne pas citer)

1. L'altitude  
 2. Le nom du lieu dit  
 3. Les directions  
 4. Les kilomètres  
 5. La buvette  
 6. Les réglementations de la Réserve  
 7. Autre : .....  
 8. NSP

14. Comment jugez-vous l'état du sentier ? (Citer la gradation dans l'ordre suivant, un seul choix possible)

- 1 Excellent     2 Satisfaisant     3 Insuffisant     4 Déplorable     5 NSP

15. D'une manière générale, auriez-vous souhaité des informations supplémentaires sur les promenades et randonnées dans l'agglomération grenobloise ?

1. OUI     2. NON (→ Q.18)

16. (Si oui) : Sous quelle forme ? (Citer les propositions sans coupure, QCM)

1. Rando-fiche par itinéraire  
 2. Topo-guide  
 3. Plan du sentier au départ de la randonnée  
 4. Un plan des sentiers dès le centre du village  
 5. Panneaux thématiques le long du sentier  
 6. Autre : .....  
 7. NSP

17. Si panneaux thématiques, sur quel thème ?

<input type="checkbox"/> 1. Faune	<input type="checkbox"/> 2. Flore	<input type="checkbox"/> 3. Histoire locale	<input type="checkbox"/> 4. Architecture	<input type="checkbox"/> 5. Géologie	<input type="checkbox"/> 6. Autre	<input type="checkbox"/> 7. NSP
-----------------------------------	-----------------------------------	---	--	--------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

18. Que pensez-vous du parking au départ de la randonnée ? (QCM, Ne pas citer)

1. Non concerné  
 2. Il est satisfaisant  
 3. « Bien parce que gratuit »  
 4. Il est trop petit / il ne contient pas assez de places  
 5. Il dégrade le paysage et l'environnement  
 6. Il gêne le passage  
 13. Autre : .....  
 7. Il est trop loin du départ du sentier  
 8. Il est mal entretenu / il n'est pas propre  
 9. Il n'est pas assez ombragé  
 10. Il n'est pas sécurisé  
 11. Il est difficile à trouver  
 12. NSP

19. En échange de certains services et pour la protection des espaces naturels, seriez-vous prêts à payer le parking ?

1. OUI     2. NON (→ Q. 22)

20. (Si oui) : Combien seriez-vous prêts à verser ? .....

21. (Si oui) : En contrepartie d'une contribution, quels services souhaiteriez-vous obtenir ? (QCM, ne pas citer)

1. des W.C.  
 2. un gardiennage des véhicules  
 3. des zones d'ombre pour les véhicules  
 4. des aires de pique-nique  
 5. des informations relatives aux randonnées  
 6. les Services d'un guide-accompagnateur  
 7. NSP  
 8. Autre : .....

#### Thème 4 : l'hébergement et la restauration

22. Êtes-vous venus jusqu'ici ? (Citer, un seul choix possible)

1. Seul (→ Q.23)  
 2. En famille  
 3. En groupe d'amis  
 4. En association/En club  
 5. Accompagné d'un professionnel  
 6. Autre : .....  
 7. NSP

23. Combien de personnes cela représente-t-il ? .....

(Si l'enquêté est venu pour la journée ou loge sur une autre commune que celles citées à la Q4 : passer directement à Q 32)

24. Quel est le type de votre hébergement ? (Ne pas citer)

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Camping                          | <input type="checkbox"/> 7. Gîte rural ou chambre d'hôte  |
| <input type="checkbox"/> 2. Hôtel                            | <input type="checkbox"/> 8. Refuge, gîte d'étape          |
| <input type="checkbox"/> 3. Village Vacances Famille         | <input type="checkbox"/> 9. Centre de vacances (colonies) |
| <input type="checkbox"/> 4. Location                         | <input type="checkbox"/> 10. Camping-Car                  |
| <input type="checkbox"/> 5. Résidence secondaire             | <input type="checkbox"/> 11. Autre : .....                |
| <input type="checkbox"/> 6. Dans la famille ou chez des amis | <input type="checkbox"/> 12. NSP                          |

25. (Si hôte) : Combien d'étoiles ? ..... (→ Q.28)

26. (Si gîte rural/chambre d'hôte) : Combien d'épis ? ..... (→ Q.28)

27. (Si location) : Quel type ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Appartement     | <input type="checkbox"/> 3. Autre : ..... |
| <input type="checkbox"/> 2. Maison / Chalet | <input type="checkbox"/> 4. NSP           |

28. Combien de nuits allez-vous y séjourner ? (Ne pas citer)

Nombre de nuits : .....  NSP

29. Ftes-vous en : (citer sans coupure)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Pension complète ? | <input type="checkbox"/> 3. Hébergement seul ? |
| <input type="checkbox"/> 2. Demi-pension ?     | <input type="checkbox"/> 4. NSP                |
| <input type="checkbox"/> 5. Autre : .....      |  |

30. Quelle somme globale avez-vous consacrée à votre hébergement lors de votre séjour ?  
(y compris la pension complète)

Noter la somme en euros :  . NSP

(Si gratuit, coder 0) .....

31. Etes-vous en accord avec les affirmations suivantes ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
L'accueil était bon	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Les couchages étaient propres et en nombre suffisant	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Les toilettes étaient propres et en nombre suffisant	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Les nuits en gîtes sont des moments forts dans le séjour	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5

32. Au cours de votre séjour dans l'agglomération grenobloise, avez vous fréquenté un restaurant ?  
(en dehors de la pension complète) (Citer, un seul choix possible)

1. Non (→ Q.33)     2. Une fois     3. Plusieurs fois

33. Quelle somme globale avez vous dépensée dans l'agglomération grenobloise pour votre restauration ?

Noter la somme en euros :  . NSP

(Si gratuit, coder 0) .....

#### **Thème 5 : Equipement et magasins**

34. Utilisez-vous ces documents ? (QCM, Citer)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Carte des sentiers des franges vertes | <input type="checkbox"/> 5. Topo guide     |
| <input type="checkbox"/> 2. Carte IGN                             | <input type="checkbox"/> 6. Aucun document |
| <input type="checkbox"/> 3. Guide vert / guide Michelin           | <input type="checkbox"/> 7. Autre : .....  |
| <input type="checkbox"/> 4. Carte routière uniquement             | <input type="checkbox"/> 8. NSP            |



35. (Si topo-guide) Quel topo-guide en particulier ? (QCM, Ne pas citer)

1. Celui du SIPAVAG  
 2. Topo-guide FFRP « L'Isère à pieds »  
 3. Autre : .....  
 4. NSP

36. Où vous êtes-vous procurés ces documents ? (QCM, ne pas citer)

1. A l'office du tourisme de l'agglomération grenobloise  
 2. Par correspondance auprès d'un des offices de tourisme de l'agglomération grenobloise  
 3. Sur Internet sur le site de l'office de tourisme de l'agglomération grenobloise  
 4. Sur le site Internet du SIPAVAG  
 5. A la maison de la montagne  
 6. Dans un magasin de l'agglomération grenobloise  
 7. Dans un magasin proche de mon domicile  
 8. Autre : .....  
 9. NSP

37. Avez-vous acheté ou loué du matériel de randonnée dans l'agglomération grenobloise ?

1. OUI  
 2. NON (→ Q.40)

38. De quel matériel s'agissait-il ? (QCM, ne pas citer)

1. Chaussures de randonnée  
 2. Sac à dos  
 3. Habillement spécifique  
 4. VTT ou VTC ou vélo normal  
 5. Accessoires (canne, bâton de marche)  
 6. GPS  
 7. Equestre  
 8. Autre : .....  
 9. NSP

39. Quelle somme avez-vous consacré à cela ? (Ne pas citer)

- Noter la somme en euros :  
 . NSP

(Si gratuit, coder 0)

40. Hormis les magasins de matériel de randonnée, avez-vous fréquenté les commerces de l'agglomération grenobloise

1. OUI  
 2. NON (→ Q.43)

41. Lesquels ? (QCM, ne pas citer)

1. Epicerie  
 2. Presse / cartes postales  
 3. Bar Tabac  
 4. Boulangerie  
 5. Autre : .....  
 6. NSP

42. Quelle somme cela a-t-il représenté ? (Ne pas citer)

- Noter la somme en euros :  
 . NSP

(Si gratuit, coder 0)

#### Thème 6 : l'activité du sondé :

43. Quel itinéraire suivez-vous actuellement ? (Ne pas citer)

1. GR 9  
 2. Itinéraire SIPAVAG  
 3. PDIPR  
 4. Autre : .....  
 5. NSP

44. Sur ce sentier qu'avez-vous particulièrement apprécié ? (Ne pas citer)

- |                                      |                                   |  |                                   |                                 |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1. Paysages | <input type="checkbox"/> 2. Flore | <input type="checkbox"/> 3. Architecture | <input type="checkbox"/> 4. Autre | <input type="checkbox"/> 5. NSP |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|

45. Sur ce sentier avez-vous fréquenté :

- |  |   |                                  |  |  |  |
|--|---|----------------------------------|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1. table d'hôte | <input type="checkbox"/> 2. ferme auberge | <input type="checkbox"/> 3. café | <input type="checkbox"/> 4. marchés locaux | <input type="checkbox"/> 5. vente directe à la ferme | <input type="checkbox"/> 6. aucun de ces lieux |
|--|---|----------------------------------|--|--|--|

46. Vous êtes venus dans l'agglomération grenobloise pour ? (Citer sans coupure, 2 choix maximum, à noter dans l'ordre)

1. Pratiquer une ou plusieurs activités sportives mais sans forcer  
 2. Vous détendre dans un cadre naturel, profiter du silence et du calme, contempler les paysages  
 3. Observer la faune et/ou la flore, développer vos connaissances sur la nature  
 4. Profiter d'un patrimoine local, faire des visites culturelles  
 5. Autre :  
 6. NSP

47. Si patrimoine local et visites culturelles, lesquels ? .....

48. Si pratiques sportives lesquelles ? (Ne pas citer, QCM)

- 1. Promenade et randonnée
- 2. Parapente
- 3. Escalade
- 4. Aventure parc
- 5. Spéléologie
- 6. Baignade

- 7. Activité d'eaux vives
- 8. Activité nautique
- 9. Pêche
- 10. Autres : .....
- 11. NSP

49. Le plus souvent, vous pratiquez la randonnée : (citer, 1 seul choix possible)

- 1. à pied
- 2. en VTT
- 3. en vélo de route

- 4. à cheval
- 5. avec des ânes
- 6. NSP
- 7. Autres : .....

50. Quel est votre temps moyen de pratique sur une journée ?

- 1. Moins de 1 h
- 2. Moins de 2 h
- 3. Moins de 3 h

- 4. Moins de 4 h
- 5. Moins de 5 h
- 6. Plus de 5 h

51. Quelles images gardez-vous l'agglomération grenobloise ? (QCM, Ne pas citer, Noter les réponses dans l'ordre)

- 1. Paysage grandiose
- 2. Agriculture
- 3. Paysage de campagne, verdure
- 4. Cours d'eau et plans d'eau
- 5. Espace de calme
- 6. Espace naturel préservé

- 7. Soleil
- 8. Art de vivre
- 10. Architecture locale
- 11. Autre, précisez : .....
- 12. NSP

52. Que pensez-vous de la qualité de l'accueil dans les franges vertes grenobloises ? (Citer la graduation dans l'ordre suivant)

- 1 Excellente     2 Satisfaisante     3 Insuffisante     4 Déplorable     5 NSP

53. Viendrez-vous à nouveau dans l'agglomération grenobloise ou conseillerez-vous à vos amis d'y venir ?

- 1. OUI
- 2. NON
- 3. NSP, hésite

54. Randonnez-vous ailleurs dans la région ?

- 1. OUI
- 2. NON
- 3. NSP

55. Si oui où ? (Citer)

- 1. Moyenne montagne
- 2. Haute montagne
- 3. Plaine et colline
- 4. NSP

56. Connaissez-vous le SIPAVAG ?

- 1. OUI
- 2. NON
- 3. NSP, hésite

57. Si oui, comment l'avez-vous connu ? (Ne pas citer)

- 1. Carte
- 2. Site Internet
- 3. Animation
- 4. Autre : .....

58. Enfin, pour terminer, indiquez-nous laquelle de ces catégories correspond le mieux à votre profession ?

- 1. Profession libérale
- 2. Chef d'entreprise et cadre supérieur
- 3. Cadre moyen
- 4. Employé
- 5. Fonctionnaire
- 11. Autre : .....
- 6. Ouvrier
- 7. Etudiant
- 8. Exploitant agricole
- 9. A la recherche d'un emploi
- 10. Pré-retraité / Retraité

ANNEXE n°19 : Le questionnaire centre de bourg

DDJS 38  
Massif des Grandes rousses  
Commune de l'Alpe d'Huez  
CRRP Rhône-Alpes  
CDRP 38  
Université de Lille 1

N°Secteur :

N° :  
44  
63108

Enquête « Centre de station »  
Massif des Grandes Rousses / Alpe d'Huez  
Eté 2003

Nom de l'enquêteur : .....

Site d'enquête : Quartier des pins

Date : 13/07

Heure :

1. 8h-10h                       4. 14h-16h  
 2. 10h-12h                     5. 16h-18h  
 3. 12h-14h                     6. Après 18h

Conditions météo :

1. Pluvieux             2. Brouillard             3. Couvert             4. Beau temps

CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE SONDEE A REMPLIR PAR L'ENQUETEUR

Sexe de la personne sondée :  1. Homme             2. Femme

Tranche d'âge :

1. 0-17 ans     2. 18-25 ans     3. 26-40 ans     4. 41-60 ans     5. 61 et plus

1. Quel mode de transport avez-vous utilisé pour venir ici ? (Ne pas citer)

1. Voiture personnelle                       7. A pied  
 2. Train + voiture (amis)                     8. A moto  
 3. Train + voiture de location             9. En Camping-car  
 4. Train + bus                                     10. Train  
 5. Autocar                                         11. Autre : .....

2. Etes-vous touriste (venu en séjour à l'Alpe d'Huez), excursionniste (venu de chez vous pour la journée) ou résident à l'année dans la région ?  1. Touriste et excursionniste (→ Q.3)     2. Habitant (→ Q.9)

TOURISTE :

3. D'où venez-vous ? Alsace Code postal 68

4. Si étranger, demander le pays et la ville : .....

5. Etes-vous ? (citer)

1. En séjour dans la région, c'est-à-dire au moins une nuit en dehors de votre domicile  
 2. En séjour itinérant, au moins une nuit, mais jamais deux nuits au même endroit  
 3. Venu de chez vous pour la journée

6. Comment avez-vous connu la région ? (QCM, Ne pas citer)

1. Visite antérieure                             6. Catalogues CE, UCPA, VVF, VAI, TO ...  
 2. Brochure ou dépliant promotionnel     7. Internet  
 3. Office de Tourisme ou Syndicat d'initiative     8. Salon  
 4. Topo-guide ou carte                         9. tour de France NSP  
 5. Bouche à oreille / famille / amis             10. Sports d'hiver  
 11. Autres : .....

7. Qu'avez-vous fait ou que comptez-vous faire ici ( Citer, QCM, Noter les réponses dans l'ordre)

1. Visiter de la famille, des amis  
 2. Vous détendre dans un cadre naturel, calme et silencieux, contempler les paysages  
 3. Découvrir un nouveau site campagnard  
 4. Pratiquer une ou plusieurs activités sportives (Q 8.)  
 5. Profiter du patrimoine local, faire des visites culturelles  
 6. suivre le chemin du maquis  
 7. Observer la faune/flore, développer vos connaissances sur la nature  
 8. emprunter le sentier botanique  
 9. emprunter le chemin des troupeaux  
 10. Autre : .....  
 11. NSP
8. Lesquelles ?  
 1. Promenade et randonnée  
 2. Parapente  
 3. Escalade  
 4. Via Ferrata  
 5. Golf  
 6. Piscine  
 7. VTT  
 8. Equitation  
 9. Pêche  
 10. Tennis  
 11. Tir  
 12. Aéromodélisme  
 13. Sports en salle  
 14. Luge d'été  
 15. Autres : .....  
 16. NSP

#### HABITANT :

9. Sur quelle commune habitez-vous ? ..... Code postal : .....

10. Etes-vous heureux de voir arriver les touristes ?

1. oui  2. non Pour quelles raisons ? .....

11. Que pensez-vous des aménagements touristiques sur votre commune ?

1. Excellents  2. Satisfaisants  3. Insuffisants  4. Déplorables  5. NSP

Suggestions : .....

12. Participez-vous d'une quelconque manière à l'activité touristique de l'agglomération ?

1. oui (Q 13)  2. Non (Q 14)

13. Si oui, de quelle manière ? .....

14. Si non, auriez-vous envie de le faire ?  1. oui (Q 15)  2. Non (Q 16)

15. Si oui, comment ?  1. en adhérant à une association  2. d'une autre façon : .....

#### TOURISTE ET HABITANT :

16. Pratiquez-vous des activités de loisirs, sportives ou culturelles ?  1. Oui  2. Non. (→ Q.19)

17. Si oui, lesquelles ? .....

18. Si randonnée, quelle forme ?

1. pédestre  2. équestre  3. VTT  4. jogging  5. autre : .....

19. (Si promenade/randonnée/VTT) : Quels sites avez-vous ou allez-vous visiter ?

20. (Si promenade/randonnée/VTT) : Que pensez vous de l'état général des sentiers ?

21. (Si promenade/randonnée/VTT) : Que pensez-vous du balisage et ou de la signalétique le long de ces sentiers ?

22. D'une manière générale, vous estimez-vous bien informé sur les différentes activités qu'il est possible de pratiquer dans le pays ?

1. Oui  2. Non  3. sans opinion

23. Que les améliorations souhaiteriez-vous ?

24. Que pensez-vous de la qualité de l'accueil à l'Alpe d'Huez? (Citer la graduation dans l'ordre suivant)

- |                            |                                       |                            |                            |                            |
|----------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Excellente                 | Satisfaisante                         | Insuffisante               | Déplorable                 | NSP                        |
| <input type="checkbox"/> 1 | <input checked="" type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 5 |

25. quelle image avez-vous ou garderez-vous de la station

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1. Paysage grandiose | <input type="checkbox"/> 5. Espace de calme                    | <input type="checkbox"/> 10. Architecture locale     |
| <input type="checkbox"/> 2. Agriculture                  | <input checked="" type="checkbox"/> 6. Espace naturel préservé | <input type="checkbox"/> 11. Autre, précisez : ..... |
| <input type="checkbox"/> 3. Paysage de campagne, verdure | <input checked="" type="checkbox"/> 7. Soleil                  | <input type="checkbox"/> 12. NSP                     |
| <input type="checkbox"/> 4. Cours d'eau et plans d'eau   | <input type="checkbox"/> 8. Art de vivre                       |  |

ANNEXE n°20 : Les caractéristiques des EPCI

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	COMMUNAUTÉ URBAINE
<i>Textes les instituant ou les modifiant</i>	Loi du 06 fév. 1992 Loi du 12 jt. 1999	Loi du 12 jt 1999	Loi du 31 Déc. 1966 Loi du 22 Jt 1977 Loi du 31 déc. 1982 Loi du 12 Jt 1999
<i>Taille</i>	Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, comptant jusqu'à 50 000 hab ou plus de 50 000 hab s'il n'y a pas de communes de plus de 15 000 hab	Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, comptant plus de 50 000 hab avec une commune centre de plus de 15 000 hab ou avec un chef lieu de département	Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, comptant plus de 500 000 hab
<i>Durée</i>	Fixée par la décision institutive	Illimitée	Illimitée
<i>Initiative et avis</i>	Un ou plusieurs conseils municipaux après information de la CDCI. Le préfet après avis de la CDCI	Idem	Idem
<i>Périmètre</i>	L'arrêté du préfet fixe le périmètre à l'intérieur duquel les communes seront consultées. C'est sur ce périmètre que portera la création en cas de majorité qualifiée	Idem	Idem
<i>Création</i>	Arrêté du préfet si accord des communes obtenu dans un délai de 3 mois (avis réputé favorable si non exprimé dans ce délai)	Idem	Idem
<i>Les compétences obligatoires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de l'espace ;</li> <li>- Développement économique ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique ;</li> <li>- Aménagement de l'espace communautaire ;</li> <li>- Equilibre social de l'habitat ;</li> <li>- Politique de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ;</li> <li>- Aménagement de l'espace communautaire ;</li> <li>- Equilibre social de l'habitat ;</li> <li>- Politique de la ville ;</li> <li>- Gestion des services d'intérêt collectif ;</li> <li>- Protection et mise en valeur de l'environnement</li> </ul>
<i>Compétences optionnelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une sur quatre :</li> <li>- Protection et mise en valeur de l'environnement ;</li> <li>- Politique du logement et du cadre de vie ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trois sur cinq :</li> <li>- Protection et mise en valeur de l'environnement ;</li> <li>- Création, entretien et aménagement de la</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, entretien et aménagement de la voirie</li> <li>- Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et d'équipement d'enseignement préélémentaire et élémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>voirie, des parcs de stationnement ;</li> <li>- Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs ;</li> <li>- Assainissement ;</li> <li>- Eau ;</li> </ul>	
<i>Fiscalité</i>	TPU optionnelle	TPU obligatoire	TPU obligatoire

Source : LOGIE G., 2001 « *L'intercommunalité au service du projet de territoire* », Syros, Paris, p75 à 79

ANNEXE N°21 : Résultats de l'enquête randonneurs

	Vercors	Lot	SIPAVAG	Huez	Minervois	Bievre Valloire	Monts de Flandre	Olonne
Sexe?								
homme	138	138	87	91	88	74	51	132
femme	89	69	71	85	72	70	56	80

Age?								
moins de 25ans	12	17	30	46	18	14	8	38
26-40 ans	69	59	37	41	45	44	34	77
41-60 ans	104	91	29	62	65	62	42	54
plus de 61 ans	40	40	62	27	32	23	23	42

Groupe?								
seule	20	49	44	32	19	23	20	79
en couple	72	74	23	42	64	26	25	58
en famille	48	49	21	67	55	36	21	50
en groupe d'adulte	82	36	29	36	22	59	41	23
avec un guide	4	0	42	0	0	0	0	1

Equipement?								
petit sac à dos	126	81	94	109	92	48	25	107
gros sac à dos	49	54	4	20	20	10	2	9
pas de sac à dos	4	72	60	41	37	86	80	95
chaussures de ville	6	17	10	14	32	36	33	55
chaussures de sport	49	108	75	68	87	64	56	150
chaussures de randonnée	166	82	74	89	25	44	18	5

Type de séjour?								
séjour dans la région	93	102	10	143	74	31	17	137
séjour itinérant	40	59	0	9	25	5	2	7
venus pour la journée	95	46	139	16	56	108	88	56

Fréquence de pratique?								
moins d'une fois par an	50	0	28	62	68	37	15	0
une fois par an	41	0	5	34	22	28	16	0
2 à 4 fois par an	80	0	22	59	41	32	30	0
1 à 2 fois par an	18	0	18	14	9	15	18	0
chaque semaine	3	0	70	2	13	12	9	0
tous les jours	0	0	17	4	4	4	1	0

Période de pratique?								
été	166	151	36	167	154	98	67	142
printemps	3	68	13	16	42	20	23	27
hiver	35	15	4	56	16	2	4	9
automne	3	58	20	6	35	16	20	23
toutes saisons	7	21	83	5	7	19	24	20

Mode de transport pour venir?								
voiture	196	94	52	154	121	111	87	129
train	4	0	0	11	1	2	1	0
autocar	2	1	1	3	0	0	0	1
a vélo	7	0	9	1	19	6	5	36
a pieds	14	109	44	2	4	19	14	42
tramway	0	0	16	0	0	0	0	0
en camping car	2	3	0	0	16	1	0	0
télesiège	1	0	0	9	0	0	0	0
autre	0	0	38	3	4	5	0	0

Comment avez-vous connu le territoire?								
habitant local	85	52	66	21	53	52	44	50
visite antérieure	79	67	34	93	39	21	18	60
conseil d'un ami ou de la famille	48	59	32	49	49	46	39	51
topoguide	10	10	9	5	3	2	1	7
Catalogue UCPA, VVF, TO	10	6	0	3	3	1	0	15
OTSI	8	4	2	4	19	5	5	5
par hasard	7	3	9	0	0	4	2	0
brochure promotionnelle	5	7	7	14	28	9	1	6
Internet	3	4	0	7	24	0	3	4
association	0	0	21	0	0	0	0	0
autre	0	11	11	2	1	7	0	9

Pourquoi venir ici?								
famille/ami	23	15	2	43	38	35	22	53
proximité	38	7	58	25	46	23	34	34
nouveaux paysages	37	67	8	56	35	12	12	48
sentier de randonnée	88	76	32	80	52	29	26	0
calme	29	33	23	52	95	10	20	0
espace naturel préservé	16	27	23	45	75	3	15	0
patrimoine	0	46	0	0	0	0	2	0
mes amis me l'on conseillé	10	40	4	14	18	3	10	13
par hasard	16	0	8	6	1	6	2	10
air pur, fraîcheur	40	0	6	35	0	9	1	0
sentier accessible a tous	2	0	2	0	0	0	3	0
curiosité	8	0	3	0	0	0	0	0
pour la mer/la plage	0	0	0	0	0	0	0	59
autre	13	0	9	18	1	21	0	34

Avez-vous remarqué les panneaux?								
oui	217	177	100	133	69	104	61	93
non	7	30	59	43	90	38	46	118

Avez-vous remarqué les balises?								
oui	211	0	83	124	0	87	36	0
non	14	0	76	51	0	55	70	0

Sont ils utiles?								
Tout a fait d'accord	149	55	50	55	0	88	14	68
plutôt d'accord	26	99	30	59	0	8	37	26
plutôt pas d'accord	1	16	1	6	0	1	41	0
pas du tout d'accord	0	0	0	0	0	3	12	0
NSP	1	0	1	4	0	4	2	0



Lisibles?								
Tout a fait d'accord	123	18	36	31	0	72	16	18
plutôt d'accord	48	90	38	69	0	18	34	49
plutôt pas d'accord	3	61	6	16	0	7	44	25
pas du tout d'accord	0	8	0	2	0	3	11	1
NSP	2	0	2	6	0	3	1	1

Assez nombreux?								
Tout a fait d'accord	87	16	24	18	0	55	12	13
plutôt d'accord	65	82	40	59	0	20	25	30
plutôt pas d'accord	17	66	14	30	0	12	57	49
pas du tout d'accord	3	13	4	12	0	3	9	1
NSP	3	0	4	5	0	14	3	1

Bien situés?								
Tout a fait d'accord	84	16	27	24	0	66	11	16
plutôt d'accord	76	85	41	83	0	21	51	54
plutôt pas d'accord	9	65	11	10	0	4	28	23
pas du tout d'accord	4	11	0	4	0	5	13	1
NSP	3	0	3	3	0	8	3	1

Bien intégrés?								
Tout a fait d'accord	79	16	32	25	0	77	19	43
plutôt d'accord	89	108	41	87	0	14	39	48
plutôt pas d'accord	6	45	3	9	0	6	30	2
pas du tout d'accord	0	8	1	0	0	3	16	0
NSP	3	0	5	4	0	4	2	1

Quelles indications délivrent-ils?								
altitude	70	0	5	22	0	6	0	0
nom du lieu dit	110	0	29	70	0	28	3	0
direction	163	0	56	113	0	73	73	0
temps de parcours	120	0	0	14	0	0	2	0
réglementation	0	0	3	26	0	0	0	0
autre	5	0	3	15	0	6	16	0
NSP	5	0	0	2	0	16	22	0
distance	22	0	38	0	0	23	27	0

Etat du sentier?								
excellent	77	13	38	35	7	41	22	37
satisfaisant	145	130	107	129	91	81	50	121
insuffisant	5	52	15	10	58	21	34	13
déplorable	0	9	0	2	2	1	1	2

Voulez-vous d'autre infos?								
oui	70	123	80	93	116	66	78	124
non	157	84	75	82	44	77	29	79

Si oui, sous quelle forme?								
panneau thématique	25	72	17	59	59	8	55	69
topoguide	0	0	26	0	4	13	14	5
topoguide VTT	3	6	0	4	0	0	2	21
Plan du sentier au départ	29	40	20	35	69	25	38	80
plan des sentiers dans le village	10	28	5	20	25	17	31	15
fiche rando	13	49	18	15	27	12	5	69
info sur le dénivelé	3	0	0	0	0	0	0	0
NSP	4	3	8	1	3	4	3	1
autre	3	8	9	13	2	8	2	0

Type d'infos souhaitées?								
paysage	0	80	0	0	0	0	14	0
faune	31	69	61	71	62	49	4	5
flore	45	0	75	75	71	49	12	124
Histoire locale	31	78	75	19	108	41	24	0
Patrimoine	0	111	5	5	99	25	20	55

Que pensez-vous du parking ?								
Non concerné	35	103	117	90	0	32	20	75
Il est satisfaisant	119	75	24	49	0	96	46	82
Bien parce que gratuit	4	7	4	20	0	3	20	14
Il est trop petit	61	11	5	14	0	5	9	49
Il dégrade le paysage et l'environnement	1	1	0	1	0	0	1	2
Il gêne le passage	2	1	0	0	0	0	1	0
Il n'est pas assez ombragé	12	6	0	8	0	1	2	13
NSP	5	0	1	6	0	2	8	1
Autre	9	1	9	10	0	4	0	36
Manque un point d'eau	2	0	0	0	0	0	0	0

En échange de certains services, seriez vous prêt à payer le parking								
Oui	80	33	13	42	0	61	33	74
Non	142	69	22	97	0	62	54	130

Si oui, combien seriez-vous prêts à verser?								
50 centimes	1	0	6	2	0	3	8	0
1 euro	20	6	5	34	0	24	14	0
2 euros	28	10	0	0	0	16	10	0
3 euros	3	2	2	1	0	2	0	0
4 euros	1	1	0	1	0	0	0	0
5 euros	6	4	0	0	0	3	0	0
10 euros (pour la journée)	2	1	0	0	0	1	0	0
NSP	18	0	0	0	0	12	1	0
Donner ce qu'on veut	1	0	0	0	0	0	0	0

Si oui, quels services souhaiteriez-vous obtenir?								
Des W.C	18	12	5	17	57	23	11	0
un gardiennage des véhicules	16	9	2	6	5	22	1	0
des zones d'ombre pour les véhicules	6	9	0	19	10	4	3	0
des aires de pique-nique	4	8	2	9	103	3	4	0
des informations relatives aux randonnées	5	8	3	10	50	5	1	0
les services d'un guide	1	6	0	7	2	3	0	0
entretien des sentiers	5	0	1	0	0	3	2	0
protection de l'espace naturel	12	0	0	0	0	0	0	0
Un point d'eau	12	0	2	0	0	3	0	0
autre	10	0	1	6	2	6	0	0

Quel est le type de votre hébergement?								
Camping	15	20	0	19	13	1	2	50
Hôtel	14	24	0	17	3	1	1	5
Village Vacances Famille	5	2	0	19	0	0	0	0
Location	11	13	0	49	24	3	0	32
Refuge, gîte d'étape	13	51	0	1	2	0	0	0
Gîte rural ou chambre d'hôte	16	21	0	5	14	7	10	8
Résidence secondaire	23	7	0	38	2	9	1	13
Dans la famille ou chez des amis	13	19	0	26	37	13	4	24
Camping-Car	2	4	0	0	12	3	1	3
Autre	1	0	0	3	2	0	0	0

Combien de nuits allez-vous y séjourner?								
1 nuit	16	58	2	5	9	6	4	0
2 nuits	17	2	1	4	7	5	8	0
entre 2 et 7 jours	30	41	3	51	31	16	3	10
entre 7 et 15 jours	24	47	2	46	11	6	2	25
plus de 15 jours	11	13	2	23	8	4	1	70
NSP	10	0	0	0	4	2	1	0

Êtes-vous en :								
Pension complète	6	2	0	4	15	7	1	0
Demi-pension	25	26	0	14	9	3	4	0
Hébergement seul	52	101	0	80	60	17	14	0
NSP	6	0	0	2	9	0	0	0
Autre	16	0	0	3	0	0	0	0

Somme globale consacrée à votre hébergement?								
0(gratuit)	16	29	5	26	0	21	4	0
moins de 20 euros	0	0	0	0	2	1	2	0
20-50 euros	5	31	0	9	6	0	3	0
50-70 euros	6	11	0	13	8	0	2	0
70-100 euros	6	12	1	0	9	0	5	0
100-150 euros	7	6	0	0	6	1	0	0
150-200 euros	1	9	0	18	0	0	0	0
200-250 euros	5	2	0	0	0	0	0	0
250-300 euros	3	3	0	0	0	0	0	0
300-350 euros	5	4	0	14	0	0	0	0

350-400 euros	4	9	0	0	0	0	0	0
400-450 euros	3	2	0	0	0	0	0	0
500-600 euros	9	5	0	9	3	0	0	0
plus de 600 euros	7	22	0	0	0	5	0	0
NSP	20	0	0	22	0	6	0	0

L'accueil était bon								
Tout à fait d'accord	51	45	2	38	0	14	12	0
Plutôt d'accord	10	78	1	37	0	1	5	0
plutôt pas d'accord	0	1	0	5	0	0	2	0
pas du tout d'accord	0	0	1	0	0	0	0	0
NSP	6	0	0	3	0	1	0	0

Les couchages étaient propres et en nombre suffisant								
Tout à fait d'accord	34	37	2	33	0	9	10	0
Plutôt d'accord	16	77	1	27	0	3	7	0
plutôt pas d'accord	0	8	0	10	0	3	2	0
NSP	17	0	0	6	0	1	0	0

Les toilettes étaient propres et en nombre suffisant								
Tout à fait d'accord	32	38	1	29	0	12	13	0
Plutôt d'accord	22	78	1	36	0	3	5	0
Plutôt pas d'accord	3	8	0	7	0	1	1	0
NSP	9	0	1	4	0	0	0	0

Les nuits en gîtes sont des moments forts dans le séjour								
Tout à fait d'accord	10	49	0	9	0	8	2	0
Plutôt d'accord	22	68	0	8	0	3	3	0
Plutôt pas d'accord	2	6	0	0	0	1	1	0
Pas du tout d'accord	1	8	0	0	0	0	0	0
NSP	32	0	1	47	0	4	13	0

Avez-vous fréquenté un restaurant?								
Non	82	42	87	82	91	84	48	47
Une fois	23	58	1	53	43	12	53	50
Plusieurs fois	11	62	2	39	18	9	6	57

Somme globale consacrée à votre restauration?								
moins de 20 euros	7	17	0	16	1	5	23	2
de 20 à 50 euros	10	50	2	28	3	6	27	2
de 20 à 80 euros	3	31	1	18	14	2	0	10
de 80 à 100 euros	0	8	0	0	3	0	0	60
plus de 100 euros	3	4	0	10	5	0	0	12
NSP	10	0	0	18	0	8	9	24

Utilisez-vous ces documents?								
Topo-guide	11	125	7	105	5	57	44	61
Cartoguide	66	0	11	10	0	1	1	0
Carte IGN Top 25'''	91	45	26	31	50	40	13	10
Guide Vert/Guide Michelin	6	41	2	9	68	14	2	22
Carte routière uniquement	4	15	2	6	32	13	1	29
Aucun document	74	59	117	62	36	60	64	67
Autre/internet	9	36	6	7	0	0	0	8
doc sur un itinéraire particulier	0	40	0	0	0	0	21	0

doc local	0	0	0	0	22	23	0	0
NSP	1	0	1	13	4	0	0	3

Où vous êtes vous procuré ces documents?								
à l'office de tourisme	16	76	29	60	49	33	19	0
Par correspondance auprès de l'office de tourisme	1	1	0	4	3	0	2	0
Dans un magasin de la région	8	27	17	15	8	6	3	0
Dans un magasin proche de mon domicile	87	77	5	25	62	18	25	0
Autre	11	14	3	5	0	24	3	0
NSP	13	0	1	3	2	6	1	0
Internet	0	0	0	0	8	0	0	0

Achat ou location du matériel de randonnée?								
Oui	10	29	46	29	11	12	1	15
Non	217	119	114	147	149	132	106	133

De quel matériel s'agissait-il?								
Chaussures de randonnée	5	12	37	9	3	9	0	0
sac à dos	0	5	23	4	1	6	1	6
Habillement spécifique	2	3	8	6	0	2	0	3
VTT? VTC ou vélo normal	1	2	6	9	7	3	0	5
Accessoires (bâton de marche)	2	1	13	9	1	2	0	0
Autre	1	3	0	5	0	0	0	3
NSP	1	1	1	0	0	0	0	0

Quelle somme avez vous consacré à cela?								
de 0 à 20 euros	1	6	1	5	0	0	1	2
de 20 à 50 euros	1	5	6	9	0	1	0	8
de 50 à 100 euros	2	15	6	6	0	1	0	1
plus de 100 euros	3	2	19	3	0	6	0	4
NSP	3	1	15	5	0	4	0	0

Fréquentez vous les commerces d'ici?								
Oui	97	149	25	132	151	41	45	0
Non	130	11	135	44	9	103	62	0

Lesquels?								
Epicerie	48	130	6	112	102	16	9	0
Presse/Cartes postales	24	90	2	99	80	7	4	0
Bar/Tabac	30	77	4	53	89	12	12	0
Boulangerie	61	129	8	108	116	21	24	0
Boucherie	16	0	0	0	0	0	3	0
pharmacie	4	0	0	0	0	2	0	0
Magasins d'habillement	10	2	0	0	0	1	1	0
Crèmerie	15	0	0	0	0	0	0	0
Autre	6	0	9	17	0	1	0	0
NSP	2	0	4	0	2	0	0	0
restaurant/crêperie	3	0	0	0	0	0	0	0
Tous	4	0	0	0	0	0	0	0
grande surface	0	69	0	0	0	9	4	0
Photographe	2	0	0	0	0	0	0	0

Marché	1	15	0	0	0	4	1	0
--------	---	----	---	---	---	---	---	---

Quelle somme cela a-t-il représenté?								
de 0 à 20 euros	26	89	13	25	6	13	31	0
de 20 à 50 euros	13	47	5	22	17	3	10	0
de 50 et 100 euros	1	20	0	24	81	1	0	0
de 100 et 200 euros	6	4	0	6	17	0	0	0
de 200 et 250 euros	1	1	0	4	29	0	0	0
NSP	48	0	0	44	0	20	3	0

Vous êtes venus ici pour ?								
Pratiquer une ou plusieurs activités mais sans forcer	130	0	139	153	90	88	89	93
Détente dans un cadre naturel, contempler les paysages	167	0	46	121	112	71	42	71
Observer la faune et/ou la flore, développer vos connaissances	41	0	5	18	9	10	1	21
Profiter d'un patrimoine local classement UNESCO	8	0	2	9	60	9	27	5
Profiter de la mer	0	0	0	0	31	0	0	0
Autre	2	0	20	17	0	12	13	21

Si activités sportives, lesquelles?								
Promenade et randonnée	129	0	129	145	123	95	84	70
Parapente	1	0	2	1	0	0	0	0
Escalade	3	0	9	6	3	0	0	0
via ferrata	0	0	0	10	0	0	0	0
Aventure Parc	2	0	1	0	3	0	0	0
Baignade	6	0	16	66	74	9	0	0
Vélo de route	6	0	30	0	0	0	0	0
VTT	10	0	0	21	0	0	2	28
Golf	2	0	0	18	0	0	0	0
activité d'eau vive	0	0	4	0	13	0	0	0
tennis	0	0	0	24	0	0	1	0
activité nautique	0	0	11	0	6	0	0	4
sport en salle	0	0	0	36	0	0	0	0
sport d'hiver	0	0	20	0	0	0	0	0
pêche	0	0	35	4	7	0	2	0
autre	0	0	0	25	0	2	1	7

Le plus souvent vous pratiquez la randonnée								
à pied	216	0	147	166	97	97	86	0
en VTT	8	0	8	7	50	28	12	0
en vélo de route	3	0	3	0	9	2	9	0
cheval	0	0	1	1	0	3	0	0

Quel est votre temps moyen de pratique?								
Moins d'1h	8	34	14	5	15	13	21	8
Moins de 2h	17	54	34	21	59	26	35	21
Moins de 3h	60	29	30	60	64	32	41	28
Moins de 4h	53	15	40	46	16	23	7	10
Moins de 5h	36	8	23	23	1	12	2	0
Plus de 5h	53	57	19	20	3	23	1	0

Quelles images avez vous de la région?								
nature	72	48	14	59	91	14	26	72
Paysage grandiose	57	0	38	153	29	25	21	0
Agriculture	10	0	1	4	0	12	17	0
Paysage de campagne, verdure	60	133	10	33	39	60	36	0
Espace de calme	74	53	9	68	125	43	53	0
Soleil	10	48	11	112	99	19	2	73
Art de vivre	2	33	6	16	26	3	9	11
Architecture locale	3	60	2	5	20	8	31	1
Village de moyenne montagne	15	0	0	0	0	0	0	0
Sympa, agréable	22	0	61	0	0	0	7	0
montagne	0	0	22	0	0	0	0	0
pollution	0	0	45	0	0	0	0	0
La mer	0	0	0	0	0	0	0	132
NSP	7	0	5	0	0	19	0	6
mauvaise image	0	0	12	0	0	0	2	0
convivialité	0	53	0	0	0	0	16	0
Autre	3	0	39	16	0	14	2	35
terroir	0	27	0	0	0	0	0	0
cours d'eau, plan d'eau	0	12	5	69	32	19	0	0

Que pensez vous de l'accueil ?								
Excellente	22	54	12	31	10	45	52	67
Satisfaisante	115	137	74	115	135	70	37	109
Insuffisante	10	11	28	7	10	9	9	10
Déplorable	3	0	3	3	1	1	2	1
NSP	77	5	43	20	4	19	7	25

Viendrez vous de nouveau?								
Oui	217	164	138	167	142	132	87	141
Non	2	11	22	3	6	7	5	6
NSP, hésite	8	32	0	6	8	5	15	64

Randonnez vous ailleurs dans la région?								
Oui	175	0	108	85	69	110	78	0
Non	52	0	52	91	91	32	29	0

Si oui, où?								
Moyenne montagne	146	0	100	67	47	73	0	0
Haute montagne	25	0	21	25	42	21	0	0
Plaine et colline	3	0	10	21	0	59	78	0
NSP	1	0	1	1	13	2	0	0

Catégorie socio-professionnelle								
Profession libérale	9	12	2	14	14	6	5	8
Chef d'entreprise et cadre supérieur	29	15	3	18	3	10	9	9
Cadre moyen	35	31	12	29	27	12	13	18
Employé	35	48	27	34	26	24	16	44
Fonctionnaire	51	28	10	14	33	21	15	34
Ouvrier	3	6	1	2	9	15	6	14
Etudiant	10	14	29	29	14	15	11	27
Exploitant agricole	1	3	2	0	0	2	1	0
A la recherche d'un emploi	3	10	3	1	4	7	9	4

Pré retraité/Retraité	47	39	67	26	29	26	21	45
Autre	4	1	4	9	1	6	0	8



*ANNEXE n°22 : Résultats de l'enquête centre de bourg*

	Vercors	Lot	Huez	Bièvre Valloire	sipavag	Monts De Flandre
Sexe de la personne sondée?						
homme	91	79	192	135	167	71
femme	105	121	142	171	204	82
Total	196	200	332	309	371	153

Tranche d'âge?						
0-17 ans	1	2	61	6	30	9
18-25 ans	8	38	56	30	137	24
26-40 ans	47	65	80	93	92	58
41-60 ans	95	56	92	100	67	32
61 et plus	44	9	44	78	45	30

Quel mode de transport avez vous utilisé pour venir ici?						
voiture personnelle	120	0	252	200	115	78
train + bus	2	0	6	0	18	3
autocar	8	0	6	1	93	5
à vélo	2	0	1	12	22	16
à pied	12	0	11	33	71	42
en camping car	3	0	30	0	4	2
Avion/voiture	1	0	0	0	0	0
Taxi	1	0	0	0	0	0
tramway	0	0	0	0	44	0
autre	0	0	14	3	4	5

Etes vous touristes, excursionnistes ou résident à l'année dans la région?						
touriste et excursionniste	152	102	288	121	90	102
habitant	43	98	46	188	281	51

Etes vous:						
en séjour dans le pays	134	83	233	39	49	6
en séjour itinérant	2	11	30	81	5	2
venu de chez vous pour la journée	17	8	24	1	36	43

Comment connaissez vous le territoire?						
visite antérieure	57	35	157	16	18	47
brochure ou dépliant promotionnel	3	2	14	8	7	1
OTSI	3	0	2	0	3	1
topo-guide ou cartes	1	1	1	0	4	0
bouche à oreilles/famille/amis	58	60	74	35	29	32
catalogues	9	6	6	0	1	0
Internet	1	3	22	0	6	1
par hasard	6	15	0	3	9	0
ski de fond	4	0	32	0	0	0
Habitant de la région	13	0	0	0	19	15
raisons professionnelles	10	0	0	13	3	2
Evénementiel	1	0	0	3	0	0
Classes de neige	4	0	0	0	0	0
spéléologie	2	0	0	0	0	0

ancien habitant	3	0	0	0	5	7
Par son climat (bon air)	2	0	0	0	1	0
depuis les JO	5	0	0	0	5	0
Proximité	1	0	0	30	26	21
réseau jacquaire	0	2	0	0	0	0
tour de France	0	0	56	0	0	0
autre	0	0	20	9	12	2

Qu'avez vous fait ou que comptez vous faire ?						
Pratiquer une ou plusieurs activités sportives	70	63	225	6	71	32
visiter de la famille, des amis	21	30	32	21	19	13
découvrir de nouveaux paysages	0	10	58	0	3	4
découvrir un nouveau site campagnard	11	51	0	1	2	2
profiter du patrimoine local	9	70	21	12	1	16
observer la faune et la flore	10	7	50	2	4	1
vous détendre dans un cadre naturel	100	0	147	14	26	17
autre	2	0	61	40	13	0
parc de loisir	0	4	0	0	0	0
NSP	2	0	0	1	4	2
événementiel	2	16	0	39	0	0
raisons professionnelles	8	1	0	9	1	0

Si activités sportives, lesquelles?						
promenade et randonnée	69	75	193	2	59	30
escalade	2	0	18	0	0	0
Aventure Parc	2	0	0	0	0	0
baignade	5	23	92	2	3	0
activités nautiques	1	4	0	0	1	0
pêche	1	1	13	1	7	7
tennis	5	2	26	1	3	2
vélo de route	8	0	0	0	14	18
VTT	5	0	55	0	21	9
footing	0	1	0	0	6	2
eaux vives	0	8	0	0	0	0
Badminton	1	1	0	0	0	0
autre	0	0	190	3	4	1

Etes-vous heureux de voir l'arrivée des touristes?						
oui	38	91	41	166	193	40
non	5	7	5	3	22	11
NSP	0	0	0	23	65	0

Pour quelles raisons?						
envahissement/effervescence	3	0	0	0	12	2
difficulté de circulation	0	2	0	0	9	11
vit du tourisme	5	0	0	0	25	5
Ne vit pas du tourisme	2	0	0	0	1	0
comportement peu respectueux	0	3	0	0	1	2
NSP	17	0	0	0	0	0
fait vivre le village	9	0	0	0	0	4

Que pensez vous des aménagements touristiques de votre commune?						
excellents	2	0	8	6	2	2
satisfaisants	13	0	28	62	37	29
insuffisants	3	0	4	48	30	18
déplorables	0	0	1	12	6	2
NSP	1	0	4	12	25	0

Participez vous d'une quelconque manière à l'activité touristique du pays?						
oui	19	24	19	41	31	17
non	24	74	27	151	250	34

Si oui, de quelle manière?						
Travail dans un restaurant, hôtel	3	3	9	4	3	2
Location d'appartement	3	0	0	0	1	0
Animateur sportif	4	0	0	0	6	2
Commerçant	4	5	6	0	10	6
Animateur de profession	1	0	0	0	1	1
Centre de loisirs	2	0	0	0	0	2
Accueil à la ferme	1	0	0	0	0	0
Fréquente les lieux touristiques	1	0	0	0	1	0
animation dans un village de vacances	0	1	0	0	0	3
organisation de conférences culturelles	0	1	0	0	1	0
journalisme	0	1	0	0	0	0
organisation de spectacles, festivals	0	3	0	20	3	1
fonction dans une association culturelle	0	4	0	3	5	2
comité d'animation de commune	0	1	0	1	4	1
élaboration de prospectus	0	1	0	0	0	0
promotion de produits du terroir	0	1	0	0	0	0
visite guidée	0	2	0	1	0	1
participation à des manifestations locales	0	2	0	0	0	0
accueil dans des expositions	0	1	0	0	0	0

Si non, auriez vous envie de le faire?						
oui	1	0	5	26	93	10
non	13	0	21	78	185	24
NSP	22	0	0	50	3	0

Si oui, comment?						
d'une autre façon	1	0	2	0	1	0
en adhérant à une association	0	0	3	12	9	4
en participant à des manifestations	0	0	0	5	4	1

Pratiquez vous des activités de loisirs, sportives ou culturelles?						
oui	141	70	252	188	320	102
non	55	28	70	121	51	49

Si oui, lesquelles?						
promenade et randonnée	128	56	213	128	227	78
escalade	4	2	14	0	0	0
baignade	13	9	60	18	45	12
pêche	1	1	9	10	0	13
tennis	7	3	16	8	0	4
sport individuel	0	0	0	0	48	0

vélo de route/VTT	37	0	45	9	54	21
visite culturelle	0	8	0	41	0	2
autre	49	42	128	116	67	10

Si randonnée, sous quelle forme?						
pédestre	127	0	212	85	256	58
VTT	18	0	52	19	54	19
équestre	0	0	10	5	36	2

Que pensez vous du balisage et de la signalétique des sentiers?						
excellent	19	0	6	18	14	12
satisfaisant	74	0	128	55	115	65
insuffisant	9	0	41	11	30	24
déplorable	1	0	1	0	25	0
NSP	38	0	26	33	43	0

Que pensez vous de l'état général des sentiers?						
excellent	22	0	11	13	23	9
satisfaisant	79	0	157	68	166	56
insuffisant	6	0	16	9	39	29
déplorable	0	0	1	0	0	7
NSP	34	0	26	27	0	0

D'une manière générale vous estimez vous bien informé sur les différentes activités ?						
oui	146	146	229	187	215	114
non	32	41	32	89	82	28
sans opinion	18	13	65	33	74	9
Rebut	1	13	0	1	22	0

Que pensez vous de la qualité de l'accueil ?						
excellent	46	38	74	73	22	21
satisfaisant	99	140	201	185	207	102
insuffisant	31	15	28	23	41	24
déplorable	4	0	17	3	22	4
NSP	16	7	0	25	78	2

Quelle image avez vous ou garderez vous ?						
paysage grandiose	21	0	248	28	32	24
agriculture	2	0	15	42	14	32
paysage de campagne et verdure	39	0	74	91	1	73
cours d'eau et plan d'eau	1	0	75	17	1	1
espace de calme	43	0	130	42	3	45
espace naturel préservé	32	0	95	12	0	2
soleil	2	0	210	20	23	0
art de vivre	6	0	38	16	4	12
architecture locale	1	0	5	9	26	21
positive	1	0	0	0	0	0
Ski ( foulée blanche)	7	0	0	0	0	0
NSP	3	0	20	36	42	0
autre	0	0	0	33	29	19
tour de France	0	0	8	0	0	0
air pur	2	0	0	0	0	0
fraîcheur	2	0	0	0	3	0
convivialité, station familiale	12	0	0	0	1	14

station touristique	2	0	0	0	0	0
sympa, agréable	16	0	0	0	5	5
moyenne montagne	17	0	0	0	0	0
Patrimoine, culture	2	0	0	0	16	0
Village vieillissant, qui se meurt	4	0	0	0	0	0